



**HAL**  
open science

# Interactions entre problématiques foncières et identités socio-territoriales dans l'Ouest du Burkina Faso

Bienvenu Zonou

► **To cite this version:**

Bienvenu Zonou. Interactions entre problématiques foncières et identités socio-territoriales dans l'Ouest du Burkina Faso. Géographie. Université Toulouse 2, 2008. Français. NNT: . tel-01295009

**HAL Id: tel-01295009**

**<https://theses.hal.science/tel-01295009>**

Submitted on 30 Mar 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



# THÈSE

En vue de l'obtention du

## DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Délivré par l'Université Toulouse –Le – Mirail  
Discipline ou spécialité : *Etudes Rurales mention Développement Rural*

---

Présentée et soutenue par ZONOU Bienvenu  
Le 18 décembre 2008

Titre : *Interactions entre Problématiques foncières et identités socio-territoriales dans l'Ouest du Burkina Faso*

---

### JURY

BONNASSIEUX Alain :	<i>Sociologue, Chargé de Recherche UTM/Toulouse</i>
GRANIE Anne-Marie:	<i>Professeur de Sociologie ENFA/Toulouse</i>
JOUVE Philippes:	<i>Agronome HDR Directeur de Recherche IRC Montpellier</i>
LESOURD Michel:	<i>Professeur de Géographie Université de Rouen</i>
SANOU Saïdou :	<i>Sociologue Chercheur Associé à l'Université de Ouagadougou Consultant Cabinet ODEC</i>
TALLET Bernard :	<i>Professeur de géographie, Université de Paris1 Panthéon-Sorbonne.</i>

---

**Ecole doctorale :** *Temps, Espaces, Sociétés, Cultures (TESC)*

**Unité de recherche :** *Laboratoire Dynamiques Rurales*

**Directeur(s) de Thèse :** GRANIE Anne-Marie  
BONNASSIEUX Alain

**Rapporteurs :** LESOURD Michel  
TALLET Bernard

## DEDICACE

Je dédie ce travail à ma fleur de la savane et à mes chers enfants pour l'abnégation, la compréhension et le courage dont ils ont fait preuve même dans les moments difficiles tout au long de ces quatre années académiques. Puissiez-vous trouver ici l'expression de ma profonde reconnaissance.

Je dédie aussi ce travail à mon père, à ma mère, à mes frères et sœurs pour l'encouragement et le soutien qu'ils m'ont apporté.

« *N'i mugnuna, i bi tulu bô bære la !* » autrement dit : « Si on est patient, on peut extraire de l'huile d'un caillou ». Que ce travail puisse être le fruit de la patience de tous, chère épouse, chers enfants et parents!

Je voudrais que ce travail honore la mémoire de certaines personnes ressources des villages avec lesquelles j'ai réalisé des entretiens et de Monsieur KYENDREBEOGO Louis Edouard avec qui j'ai souvent discuté de mon sujet, Qui ne sont plus de ce monde.

## **REMERCIEMENTS**

A Madame GRANIE Anne-Marie directrice de la thèse et à Monsieur BONNASSIEUX Alain co-directeur, pour votre patience, votre disponibilité, vos qualités humaines et le soutien scientifique et pédagogique constant et permanent sans lequel ce travail n'aurait pu aboutir.

Aux autorités académiques de l'Université Toulouse le Mirail, de l'Ecole Nationale de Formation Agronomique de Toulouse et du Laboratoire Dynamiques rurales pour le cadre de travail et le soutien logistique pour réaliser cette thèse.

Au Ministère des Affaires Etrangères (MAE) français (Paris), au Service de Coopération et de l'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Burkina Faso (Ouagadougou), au CNOUS (Paris) et au CROUS de Toulouse pour le soutien financier qui m'a permis de réaliser cette thèse.

Aux autorités académiques du CNEARC et de l'IAM pour l'opportunité du stage et ma participation au colloque : « Les frontières de la question foncière Enchâssement social des droits et politiques publiques ».

A CANVAROUE Delphine et TORDINA Ngaye stagiaires du CNEARC pour leur contribution à cette recherche.

Aux autorités du Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Burkina Faso, pour le soutien dans mes différentes démarches administratives pour l'obtention de la bourse d'étude et la mise en position de stage qui ont contribué à mener cette thèse à son terme.

A l'administration et aux services techniques qui interviennent dans les trois localités et particulièrement à BANHORO Victorien, LAMIEN Paulin, OUEDRAOGO Hamidou, OUEDRAOGO Michel, SANOU Dibi Ousmane et SAWADOGO Ousmane.

Aux populations de Banzon, Dossi, Saho et Samandéni où j'ai réalisé mes enquêtes de terrain

Au responsable du cabinet ODEC pour m'avoir offert un cadre agréable et tranquille ainsi que l'appui scientifique pour la rédaction de cette thèse.

A TERRIEUX Agnès, SAHUC Philippe pour le temps consacré à la relecture de ce travail et la qualité des observations apportées pour la finalisation de cette thèse.

A PLENECASAGNES Lucille, GRANIER Jean Luc et à l'unité de cartographie du département de Géographie (UTM) pour votre contribution combien précieuse pour les cartes et croquis.

Au secrétariat ERMES/ENFA qui a consacré du temps pour la mise en forme et la finalisation du document.

A la famille FENECH qui a placé sa confiance en moi ainsi qu'à tous les membres de l'Association Instruisons – Nous Burkina Ruraux Solidaires, pour l'amitié et la solidarité qui m'ont permis de passer un séjour agréable et enrichissant.

A la famille MESNIL pour votre soutien et les bons moments passés ensemble lors de mes transits par Paris.

A la famille LATGER pour m'avoir hébergé au cours de mes deux dernières années de thèse. Votre sympathie et vos attentions m'ont permis de découvrir et vivre le monde rural français dont je garderai des souvenirs inoubliables.

A la famille BERTAGLIA pour tout le soutien, l'attention et l'amitié dont j'ai fait l'objet au cours de ces années et qui m'ont aidé à passer les moments d'incertitudes.

A BOURRIT Anne, BIRBA Athanase, COULIBALY Bernard, COULIBALY Luc, COULIBALY Idrissa, DELCROS Rodolphe, HABEGGER Danielle, LATGER Nathalie et PERDRIEUX Ghislain, MARE Sylvestre, SNOY Odette, TAPPOLET Hélène, TIENS BANDE S. Régina, ZONOU K. Martial dont la particularité des relations avec chacun a été fort enrichissante pour moi.

A l'Association AN KA KALAN KE, à tous les collègues et amis du Burkina Faso pour les relations d'amitié et de soutien dont j'ai fait l'objet tout au long de ces années.

Que toutes et tous trouvent en cette thèse le signe de ma profonde gratitude et de ma reconnaissance.

## **RESUME**

Notre thèse met en évidence l'actualité de la question foncière au Burkina Faso à travers les enjeux dont elle fait l'objet en cette période contemporaine même s'il s'agit d'une question qui a été présente de tout temps. L'approfondissement de quelques travaux, permet de dégager trois approches de la question foncière dans une perspective de sécurisation foncière.

L'analyse de trois villages dans l'Ouest du Burkina Faso à travers une approche diachronique, montre les mutations qui sont en cours dans ces villages et invite à prendre en compte la question des identités. En effet les facteurs agro-écologiques font de l'Ouest du Burkina Faso une zone convoitée dans un contexte de potentialités agricoles différenciées à l'échelle du pays. Le phénomène de la migration prend de l'ampleur et contribue à la raréfaction des disponibilités foncières. La valorisation du territoire à travers l'évolution des systèmes de production, l'aménagement de certains espaces, la vulgarisation de nouvelles techniques et technologies, le développement des cultures de rente et la monétarisation des échanges, contribuent aussi à la raréfaction des terres au niveau local. On assiste alors à une recomposition des identités socio-territoriales qui vont se traduire par des changements de représentations et de perceptions du foncier au niveau des acteurs locaux tant à l'échelle individuelle que collective. Les interactions entre la migration, les systèmes de production et les identités socio-territoriales qu'elles engendrent conduisent à une complexification de la gestion du foncier au niveau de ces villages. Le jeu des acteurs pour accéder et s'approprier des terres est un signe fort des recompositions sociales et territoriales liées à la raréfaction des terres dans ces villages. Se pose alors la question de la gestion durable des ressources et de la sauvegarde de la paix civile.

Notre thèse à partir de ces résultats met en lumière la question de la diversité et de la particularité des modes de gestion foncière spécifique à chaque lieu. Elle montre la nécessité de prendre en compte la dimension historique dans le travail sur la question foncière. La pertinence du local, l'interdisciplinarité sont mises en évidence comme une nécessité. L'entrée par la question identitaire constitue l'originalité de ce travail et montre que cette grille d'analyse est un apport intéressant et complémentaire de la relation démographie-foncier et de la relation systèmes de production-foncier. Elle met en lumière les dynamiques sociales qui sont à l'œuvre au-delà du rapport « homme-espace-ressources ».

**MOTS CLES :** Foncier – Identités socio- territoriales – Territoire – Interdisciplinarité – Local – Frontière – Burkina Faso.

## **ABSTRACT**

This memoir shows what is at stake in land management in the Burkina Faso in the contemporary times, although it has been a much addressed question in the past. An extensive fieldwork allows us to suggest three ways to consider the land question, in the prospect of securing the access to the land.

Three villages in western Burkina Faso have been analysed, with a chronological approach, in order to show the changes in progress in these villages and take into account the identity question. Indeed, the agro-ecological factors make western Burkina Faso a much appealing zone, at the nation scale, for its agricultural potentialities. The migration phenomenon is growing and contributes to the rarefaction of available land.

The growing appraisal of those territories is due to the evolution of the production systems, land planning, extension work popularizing new techniques and technologies, and development of commercial crops; monetization of exchanges has also contributed to the rarefaction of land at the local scale.

We then show a reorganization of the social and territorial identities, perceived through changes of representations and perceptions of the land by local actors, both at individual and collective levels.

Interactions between three phenomena (migration, changes in the production systems, and the new social and territorial identities) lead to a much more complex land management system in these villages. The actors' strategies, in order to reach and appropriate land, is a vivid sign of the social and territorial reorganizations connected to the rarefaction of land in these villages. Thus we address the questions of a sustainable management of the resources and the guaranty of the civil peace.

From this set of information, our memoir puts in light the variety and peculiarity of local modes of land management in each place. It shows it is necessary to take into account the historical aspects, the local scale and an interdisciplinary approach when working on the land management question. Considering the identity question constitutes a novel approach in this work and shows that this analytic method is an interesting additional contribution to the more classical approach of the relationship between demography and land, or between production systems and land. It shows the social dynamics at work beyond the triptych "man-space-resources".

**KEYWORDS:** Land – Social identities – Community - Territory - Interdisciplinary methods–  
- Borders - Burkina Faso.

## **GLOSSAIRE : SIGLES ET ABREVIATIONS**

**CEG** : Collège d'Enseignement Général

**CEZIET** : Centre d'Encadrement Zootechnique et d'Intensification de l'Elevage Traditionnel

**CGCT** : Code Général des Collectivités Territoriales

**CNSF-MR** : Comité National de Sécurisation Foncière en Milieu Rural

**CNEARC** : Centre National, d'Etudes Agronomiques des Régions Chaudes

**CSPS**: Centre de Santé et de Promotion Sociale

**CVD** : Conseil Villageois de Développement

**CVGT** : Comité Villageois de Gestion des Terroir

**DAV** : Délégué Administratif Villageois

**DEA** : Diplôme d'Etude Approfondie

**FAO** : Food an agricultural Organisation

**GIRE** : Gestion Intégrée des Ressources en Eau

**GPC** : Groupement de Producteurs de Coton

**GT** : Gestion des Terroirs

**GTV** : Gestion des Terroirs Villageois

**GV** : Groupement Villageois

**IGB** : Institut Géographique du Burkina

**IRC**: Institut des Régions Chaudes

**LORP**: Loi d'Orientation Relative au Pastoralisme

**LORGE**: Loi d'Orientation Relative à la Gestion de l'Eau

**NPK**: formule chimique d'engrais: Azote, Phoshore Potassium

**ONG**: Organisation Non Gouvernementale

**OP**: Organisation de Producteurs

**PAS**: Programme d'Ajustement Structurel

**PFR**: Plan Foncier Rural

**PIB**: Produit Intérieur Brut

**PPIV**: Programme Petite Irrigation Villageoise

**PSSA**: Programme Spécial Sécurité Alimentaire

**RAF**: Réorganisation Agraire et Foncière

**RGPH**: Recensement Général de la Population et de l'Habitat

**RN**: Route Nationale

**RR**: Route Régionale

**TOD**: Textes d'Orientation de la Décentralisation

<b>SOMMAIRE</b>	
<i>DEDICACE</i> .....	<i>1</i>
<i>REMERCIEMENTS</i> .....	<i>2</i>
<i>RESUME</i> .....	<i>5</i>
<i>ABSTRACT</i> .....	<i>6</i>
<i>GLOSSAIRE : SIGLES ET ABREVIATIONS</i> .....	<i>7</i>
<i>SOMMAIRE</i> .....	<i>8</i>
<i>INTRODUCTION</i> .....	<i>15</i>
<i>PREMIERE PARTIE :</i> .....	<i>19</i>
<i>DU CONTEXTE A L'EMERGENCE D'UNE PROBLEMATIQUE DE RECHERCHE .</i>	<i>19</i>
<i>CHAPITRE 1 : UN ENSEMBLE DE CONTRAINTES A LA BASE DE L'IMPORTANCE DE LA QUESTION FONCIERE</i> .....	<i>20</i>
<b>1 : UNE SITUATION GEOGRAPHIQUE CONTRAIGNANTE</b>	<b>20</b>
<b>2 : UN ATTACHEMENT DES POPULATIONS AUX TERRITOIRES INSCRIT DANS L'HISTOIRE</b>	<b>22</b>
<b>3 : LES CARACTERISTIQUES AGRO-ECOLOGIQUES A LA BASE DE LA MIGRATION ET DE L'EMERGENCE DE LA QUESTION FONCIERE</b>	<b>24</b>
<b>4 : UNE ECONOMIE PRINCIPALEMENT ARTICULEE AUTOUR DU SECTEUR PRIMAIRE DOMINE PAR L'AGRICULTURE ET L'ELEVAGE</b>	<b>32</b>
<b>5: UNE DEMOGRAPHIE EN PLEINE CROISSANCE MARQUEE PAR SA JEUNESSE ET SA FORTE PROPORTION RURALE</b>	<b>34</b>
<i>CHAPITRE 2 : L'OUEST DU BURKINA FASO : DE L'OUVERTURE A LA FERMETURE DU TERRITOIRE</i> .....	<i>36</i>
<b>1 : UNE ZONE FRONTALIERE AVEC LE MALI ET LA COTE D'IVOIRE</b>	<b>36</b>
<b>2 : UNE HISTOIRE MARQUEE PAR LA RIVALITE ENTRE DEUX ENTITES POLITIQUES POUR LE CONTROLE DU TERRITOIRE</b>	<b>38</b>
<b>3 : UNE ZONE ATTRACTIVE DE PAR SES CARACTERISTIQUES AGRO-ECOLOGIQUES</b>	<b>38</b>
<b>4 : D'UNE ZONE ATTRACTIVE ET FAIBLEMENT PEUPLEE A UNE ZONE EN PLEINE EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE EMPREINTE DE TENSIONS ENTRE COMMUNAUTES AUTOUR DES RESSOURCES</b>	<b>40</b>
<i>CHAPITRE 3 : DE L'ETAT DE LA QUESTION A L'EMERGENCE DE LA PROBLEMATIQUE DE RECHERCHE</i> .....	<i>42</i>

<b>1 : L'EMERGENCE DE LA QUESTION FONCIERE</b>	<b>42</b>
1.1 : Le foncier : une forte imbrication dans les politiques agricoles des pays industrialisés	42
1.2 : Le foncier : une complexité résultant du bouleversement social au Sahel	45
1.3 : Le foncier : une réalité sociale en lien avec les droits de possession/propriété	47
<b>2 : LE FONCIER EN AFRIQUE DE L'OUEST</b>	<b>50</b>
2.1 : Le foncier : d'une place secondaire à un objet d'enjeux	50
2.2 : les fortes influences externes entre privatisation et gestion décentralisée des terres	51
2.3 : quelques expériences de politiques foncières	52
2.3.1 : <i>Au Sénégal</i>	52
2.3.2 : <i>Au Burkina Faso</i>	52
2.3.3 : <i>En Mauritanie</i>	52
2.3.4 : <i>Au Niger</i>	52
2.3.5 : <i>En Côte d'Ivoire</i>	53
2.3.6 : <i>Au Mali</i>	53
<b>3 : LE FONCIER AU BURKINA FASO</b>	<b>54</b>
3.1 : Inadéquation de la législation foncière et coexistence de systèmes de normes	54
3.2 : Les pratiques foncières : coexistence de systèmes de normes, conflits et transition	55
3.3 : Les nouvelles transactions foncières	56
3.4 : le Foncier entre migration, innovation technique et échanges marchands à l'Ouest du Burkina Faso	57
3.5 : Le cadre législatif du foncier au Burkina Faso	58
<b>4 : LES APPROCHES CONTEMPORAINES DE LA QUESTION FONCIÈRE</b>	<b>60</b>
4.1 : Les théories évolutionnistes du foncier	60
4.1.1 : <i>Première variante</i>	60
4.1.2 : <i>La seconde variante</i>	61
4.2 : Les arrangements institutionnels et la diversité des modes d'appropriation	61
<b>5 : LES INTERRELATIONS ENTRE FONCIER ET IDENTITES SOCIO-TERRITORIALES</b>	<b>62</b>
<b>6 : LA COMPLEXIFICATION DU FONCIER DANS L'OUEST EN QUESTION</b>	<b>67</b>
6.1 : Le foncier comme concept	67
6.2 : Le territoire comme concept	69
6.3 : L'identité socio-territoriale comme concept	70
<b>7 : DE LA PROBLEMATIQUE DE RECHERCHE A LA CONSTRUCTION D'UN MODELE D'ANALYSE</b>	<b>76</b>
7.1 : Approche méthodologique	76
7.2 : La construction du travail	80
7.3 : Le choix du terrain de recherche	81
<b>DEUXIEME PARTIE : LES RESULTATS DE LA RECHERCHE.....</b>	<b>83</b>
<b>CHAPITRE 1 : BANZON : UNE TRIPLE REFERENCE POUR UNE GESTION FONCIERE .....</b>	<b>88</b>
<b>1 : BANZON: UN CONSENSUS QUI COUVE UNE TENSION AUTOUR DE LA PRIMAUTE D'INSTALLATION</b>	<b>88</b>
1.1 : « Histoire » de la création du village de Banzon	88
1.2 : L'occupation du territoire	90

1.3 : Banzon entre une gestion moderne et traditionnelle	92
<b>2 : PEUPLEMENT</b>	<b>97</b>
2.1 : La migration à la base de la diversification de la population	97
2.2 : Structure de la population	99
<b>3 : UNE HISTOIRE AGRAIRE MARQUEE PAR LA MISSION CHINOISE, LES CAMPAGNES DE VULGARISATION ET L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE</b>	<b>100</b>
3.1 : Des ressources abondantes fortement entamées du fait de l'action anthropique	100
3.2 : De la création de Banzon aux années 1970 : Une agriculture traditionnelle itinérante et un élevage transhumant	102
3.3 : L'adoption des nouvelles techniques de production et l'amorce de l'organisation des paysans (1970-1985)	105
3.4 : Une évolution mitigée des systèmes de production (1985-2000)	107
3.5 : La période contemporaine (2000 – 2008)	110
<b>4 : TYPOLOGIE DIVERSIFIEE DES EXPLOITATIONS DE BANZON</b>	<b>112</b>
4.1 : Les exploitations familiales essentiellement axées sur la culture vivrière.	112
4.2 : Les exploitations familiales qui commercialisent un surplus de production :	113
4.3 Les exploitations familiales d'éleveurs peulhs	114
<b>5 : LA GESTION FONCIERE</b>	<b>114</b>
5.1 : La sacralité et l'inaliénabilité de la terre comme point d'ancrage de la gestion foncière coutumière	115
5.2 : La partition du territoire de Banzon et l'amorce de l'appropriation du foncier par les grandes familles	116
5.3 : Le durcissement de l'accès à la terre et l'appropriation foncière lignagère	117
5.4 : L'émergence de nouvelles transactions foncières et l'accroissement des tensions foncières	118
5.5 : Un calendrier liturgique foncier témoin de la survivance de la gestion foncière coutumière	120
5.6 : La gestion foncière de la plaine réglementée par la coopérative	122
5.7 : Une quasi-absence de la gestion foncière moderne à Banzon du fait des difficultés d'application de la législation foncière	123
5.8 : La gestion foncière à Banzon, enjeux pour les acteurs et les institutions ?	123
5.9 : Les tensions foncières	136
<b>CHAPITRE 2 : SAMANDENI : UN VILLAGE EN TRANSITION ENTRE UNE GESTION FONCIERE COUTUMIERE ET UNE GESTION « ENTRE DEUX » .....</b>	<b>142</b>
<b>1 : SAMANDENI: LA RECOMPOSITION D'UNE GESTION COUTUMIERE</b>	<b>142</b>
1.1 : « Histoire » de la création de Samandéni	142
1.2 : Occupation de l'espace	144
1.3 : Les pratiques socio-culturelles	147
<b>2 : PEUPLEMENT</b>	<b>150</b>
2.1 : Un phénomène migratoire progressif à la base de la diversification de la population	150
2.2 : Structure de la population	152
2.3 : Samandéni : La prégnance d'un pouvoir coutumier mis à rude épreuve par le pouvoir administratif et religieux	152

<b>3 : UNE HISTOIRE AGRAIRE MARQUEE PAR LE PROJET MATOURKOU, LA CULTURE DU COTON, LA MIGRATION ET LE PHENOMENE « D'AGROBUSINESS MEN ».</b>	<b>158</b>
3.1 : Une difficile articulation entre préservation des caractéristiques agro-écologiques, accessibilité et évolution démographique.	158
3.2 : De la création du village à 1970 : l'agriculture itinérante caractéristique des systèmes de production et récurrence de l'onchocercose.	161
3.3 : De 1970 à 1985 : une agriculture en pleine expansion marquée par le projet Matourkou et le phénomène migratoire.	162
3.4 : De 1985 à 2000 : vers un enracinement de la logique économique à travers l'évolution des activités de production et des rapports entre acteurs.	165
3.5 : De 2000 à 2008 : Samandéni à l'heure de « l'agrobusiness »	167
<b>4 : UNE TYPOLOGIE DIVERSIFIEE DES EXPLOITATIONS AGRICOLE DE SAMANDENI, RESULTATS DES EVOLUTIONS DES SYSTEMES AGRAIRES.</b>	<b>168</b>
4.1 : Les exploitations familiales axées sur la production vivrière	169
4.2 : Les exploitations familiales orientées vers la vente des surplus de production	170
4.3 : Les exploitations familiales associant agriculture et élevage	170
4.4 : Les exploitations familiales des éleveurs peuhls	171
4.5 : Les exploitations des « agrobusiness men »	172
<b>5 : LA GESTION FONCIERE</b>	<b>174</b>
5.1 : L'ère de la gestion foncière de l'aîné du village.	174
5.2 : D'une gestion centralisée par l'aîné du village à un glissement vers les chefs de lignage.	175
5.3 : La gestion foncière par les segments de lignages et l'émergence des nouvelles transactions foncières	176
5.4 : La transgression de la gestion foncière coutumière et l'émergence des tensions foncières	177
5.5 : Les rites et coutumes liés au foncier, témoins d'une gestion coutumière du foncier en pleine évolution	182
5 – 6 : La gestion foncière à Samandéni entre revendications d'une gestion coutumière centralisée et affirmation de la pleine propriété foncière des lignages et segments de lignages	183
5.7 : Les tensions foncières	195
<b><i>CHAPITRE 3 : SAHO : UNE ENCLAVE DANS LE TERRITOIRE DE DOSSI ENTRE UNE GESTION FONCIERE MODERNE ET COUTUMIERE</i></b> .....	<b>202</b>
<b>1 : DOSSI, VILLAGE MERE DE SAHO</b>	<b>202</b>
<b>2 : SAHO : D'UNE MAÎTRISE FONCIERE DELEGUEE A UNE ZONE AMENAGEE PASTORALE</b>	<b>209</b>
2.1 : « Histoire » de la création de Saho	209
2.2 : Occupation de l'espace	210
2.3 : Les pratiques socio-culturelles	212
<b>3 : Peuplement</b>	<b>212</b>
3.1 : la sédentarisation des éleveurs transhumants à la base de la constitution du village de Saho	212
3.2 : La structure de la population de Saho	213
3.3 : Saho au cœur d'une difficile transition entre droits délégués et gestion moderne	214

<b>4 : Une histoire agraire marquée par la transhumance et une tension foncière récurrente</b>	<b>216</b>
4.1 : Saho zone convoitée à cause de ses caractéristiques agro-écologiques et de la pression sur les ressources	216
4.2 : La période avant 1970 : de la transhumance à la sédentarisation	217
4.3 : La période de 1970 à 1985 : l'érection de Saho en village comme point de départ de la tension entre les deux communautés.	219
4.4 : De 1985 à 2000 : exacerbation de la tension entre Dossi et Saho	220
4.5 : La période de 2000 à 2008 : la difficile concrétisation de la gestion de la zone pastorale	221
5.1 : Les exploitations orientées vers l'autoconsommation	222
5.2 : Les exploitations associant agriculture et élevage	222
5.3 : les exploitations orientées vers la commercialisation (embouche, vente de bœufs)	223
<b>6 : LA GESTION FONCIERE</b>	<b>224</b>
6.1 : L'ère de la gestion foncière du chef de village	224
<b>6.2 : L'ère de la gestion foncière déléguée</b> .....	<b>224</b>
6.3 : L'ère de la gestion foncière avec le cahier des charges	226
6.4 : les tensions foncières	227
<b>CHAPITRE 4 : LES ELEMENTS DE SIMILITUDE ET LES ELEMENTS DE DIFFERENCE</b> .....	<b>232</b>
<b>1 : De l'histoire des villages :</b>	<b>232</b>
1.1 : Le village comme un résultat de la migration ?	232
1.2 : Des villages à organisation socio-culturelle en mutation	233
1.3 : Le phénomène migratoire à la base de l'évolution et de la diversification de la population	235
<b>2 : De l'histoire agraire des villages</b>	<b>240</b>
2.1 : La période avant 1970	241
2.2 : La période de 1970 à 1985 :	243
2.3 : La période de 1985 à 2000	245
2.4 : La période de 2000 à 2008	247
2.5 : Une typologie des exploitations résultant des dynamiques agraires	249
<b>3 : De l'histoire foncière des villages</b>	<b>253</b>
3.1 : Première période (avant 1970)	253
3.2 : La seconde période (1970 –1985)	254
3.3 : La troisième période (1985 – 2000)	255
3.4 : La quatrième période (2000 – 2008)	256
3.5 : Des rites liés à la terre et aux ressources	257
3.6 : Le faible enracinement de la gestion foncière moderne dans les villages d'étude	259
<b>4 : De la diversité des institutions foncières</b>	<b>260</b>
4.1 : La chefferie coutumière	260
4.2 : L'administration	261
4.3 : Le conseil municipal	262
4.4 : Les communautés de migrants	263
4.5 : Les communautés religieuses	264
4.6 : Les organisations paysannes (OP)	264

<b>5 : De la diversité des acteurs fonciers</b>	<b>265</b>
5.1 : Les chefs de villages et les chefs de brousse et ou de terre	266
5.2 : Les chefs de lignages et de segments de lignages	266
5.3 : Les ressortissants des villages résidant hors des villages	267
5.4: Les « agrobusiness men »	268
<b>6 : Des tensions foncières source de l'insécurité foncière et traduction de la rigidification des frontières entre groupes sociaux différenciés.</b>	<b>270</b>
<b>TROISIEME PARTIE : DISCUSSION.....</b>	<b>275</b>
<b>CHAPITRE 1 : FONCIER ET DEVELOPPEMENT UNE REALITE DE L'ORDRE DE LA PERMANENCE ? .....</b>	<b>276</b>
<b>1 : Le foncier, une problématique centrale pour le développement?</b>	<b>276</b>
<b>2 : Le foncier un enjeu pour l'Ouest du Burkina</b>	<b>279</b>
<b>3 : Une complexification progressive du foncier</b>	<b>280</b>
3.1 : Le foncier comme réalité sociale	280
3.2 : L'approximation du concept de foncier dans les langues locales	281
3.3 : L'émergence et l'évolution de la question foncière	282
<b>4 : Les modèles standardisés inopérants dans le domaine de la gestion foncière</b>	<b>285</b>
4.1 : Les théories évolutionnistes du foncier : un modèle à caractère justificatif	285
4.2 : Les théories des arrangements institutionnels et des diversités de modes d'appropriation	290
<b>CHAPITRE 2 : LES ENSEIGNEMENTS.....</b>	<b>295</b>
1 : L'histoire fonde et participe à l'explication des pratiques de gestion foncière	295
2 : La démographie : aller au-delà du simple rapport Homme-espace de la problématique foncière	296
3 : Les dynamiques agraires : une nécessaire complexification du jeu foncier.	297
4 : Le dualisme autochtone – allochtone, un construit social au service du jeu des acteurs	299
5 : L'évolution des modalités de gestion foncière comme traduction de la recomposition des identités socio-territoriales	300
6 : La multiplication et la diversification des acteurs, des instances et des pratiques foncières à la base de l'insécurité foncière	303
7 : Les tensions et conflits fonciers comme phénomènes diversifiés et multifonctionnels	304
8 : Un cadre législatif comme facteur de complexification du jeu foncier	306
9 : L'insécurité foncière entre mythe et réalité sociale	308
<b>CHAPITRE 3 : LES PERSPECTIVES.....</b>	<b>311</b>
1 : Le foncier : un concept acquis ou à enrichir ?	311
2 : Tendre vers quelles institutions pertinentes de gestion foncière ?	312
3 : La nécessaire clarification des droits et des maîtrises foncières	315
4 : Des modes de gestion alternative des conflits indispensables ?	317
5 : Les différenciations sociales, une permanence à considérer	318
6 : Les approches de la question foncière entre opposition et complémentarité	318
7 : Quelles perspectives du rôle de l'Etat dans la gestion foncière ?	320

<i>CONCLUSION</i> .....	322
<i>BIBLIOGRAPHIE</i> .....	325
<i>ANNEXES</i> .....	337

## INTRODUCTION

Depuis quelques décennies en Afrique, la question foncière mobilise l'attention des acteurs internationaux comme les bailleurs de fonds, mais aussi des acteurs nationaux comme les décideurs politiques, les ruraux et le milieu de la recherche. Ce n'est pas un fait du hasard. Cette préoccupation relève plutôt de la prise de conscience de la place centrale du sujet dans l'approche des questions de développement.

Pour notre part, notre intérêt pour le sujet s'inscrit dans notre trajectoire sociale et s'est construit de manière progressive. Nous sommes issu d'une grande famille rurale, notre père malgré son statut de fonctionnaire s'est toujours intéressé à l'agriculture. Aussi, au cours de sa carrière, ponctuée par des affectations dans différents villages du pays, il a toujours possédé un petit champ, fruit de négociations avec des propriétaires terriens de ces villages. Ces champs ont toujours joué une triple fonction : produire des céréales et des légumineuses pour la cantine familiale, montrer son attachement à la terre et aux valeurs traditionnelles du milieu bwa dont il a toujours été un des symboles pour nous (enfants) et permettre l'apprentissage de l'agriculture pour ses enfants. C'est dans cette ambiance que nous avons évolué, entre l'apprentissage scolaire dispensé par notre père et l'éducation familiale marquée par cette préoccupation de nous transmettre des valeurs importantes que sont la franchise, le courage, le goût du travail, le respect et la modestie.

Ces champs auront été nos premiers lieux d'apprentissage des pratiques agricoles comme l'ouverture d'un champ, la succession des cultures, le semis, le démariage, le repiquage, le sarclage, le buttage, la récolte, le battage et la conservation des produits. Mais de manière peu consciente nous avons touché également du doigt les modes de gestion foncière, à travers notre présence lors de négociations de la mise en culture d'un champ, son agrandissement ou encore des dons symboliques en fin de campagne. Nous évoquons ici le cas d'une négociation pour l'agrandissement d'un champ entre notre père et un propriétaire terrien dans un village. Ce jour là nous l'avions accompagné et toute la discussion s'est déroulée en notre présence même si nous feignons d'être distrait. Pour ce notable du village, il était comblé de voir qu'à chaque récolte notre père lui faisait déposer une certaine quantité de la récolte et lors des fêtes il était invité à manger à la maison. Ce notable était également satisfait des visites de courtoisie que notre père lui rendait de temps en temps car c'était une fierté pour lui de recevoir un instituteur chez lui. Nous sommes en 1975. Aussi ce jour il a dit à mon père : « *Ce champ je te l'ai donné pour exploitation, tu en fais ce que tu veux. Vous (instituteurs) vous n'êtes que des passants en plus je pense qu'aujourd'hui nos deux familles sont liées !* ». Mais pour notre père, c'était important de renégocier car cette année là, il voulait agrandir le

champ. Cette période de ma trajectoire sociale traduit le statut de la terre et rend compte des modalités de gestion de la terre à cette époque du moins dans ce village en ce qui concerne ce propriétaire terrien.

C'est au cours de notre expérience professionnelle en tant qu'agent de l'agriculture que nous toucherons les réalités de la problématique foncière en milieu rural. Dans notre noble mission d'agent de développement, nous avons été amené au gré des « politiques agricoles » à apporter notre concours au développement agricole dans l'Ouest du Burkina à travers la vulgarisation agricole. Ici notre objectif était de mettre nos connaissances techniques au service des populations rurales sans trop souvent nous poser de questions puisque les directives venaient de la hiérarchie supérieure. Mais petit à petit, nous prenions conscience des difficultés qui entravaient les évolutions de notre agriculture telles les questions d'équipement agricole, de crédit agricole, de la commercialisation des produits agricoles, du changement social etc. C'est particulièrement quand nous étions commis à la tâche de réaliser des constats de dégâts en situation de conflits suite à des dégâts d'animaux dans les champs, que nous avons pris la mesure de la problématique foncière. En effet, nous avons géré plusieurs dossiers de ce genre. Cette période nous a permis aussi d'observer des violences qui souvent étaient d'ordre physique mais également d'ordre surnaturel. En nous informant d'avantage, ces pratiques nous ont donné des frayeurs parfois par rapport à leur violence. Pendant cette période, l'observation qui nous a souvent été faite par des amis, était celle d'être au cœur de ces questions surtout par rapport à notre jeune âge. Nous sommes autour des années 1990 et dans le milieu rural de l'Ouest marqué par la migration, il y a une expansion de la culture du coton, avec une influence sur l'évolution des comportements ainsi qu'un engouement pour les revenus générés par cette culture. C'est cette expérience qui nous a éloigné de la problématique foncière moins à cause de sa complexité mais plus à cause des pratiques de « sorcellerie » qu'elles engendraient.

Dans les années 2000, notre mémoire de maîtrise autour de la notion de « bien public » dans trois villages proches de Bobo, nous replongera dans la problématique foncière en milieu rural. Tout au long de cette recherche, la question foncière était présente. Nous avons tenté de l'esquiver mais les analyses de terrain nous y ont toujours reconduit. C'est ainsi que suite à ces travaux, nous avons intégré une équipe pluridisciplinaire et universitaire, dans le cadre du programme CLAIMS<sup>1</sup> pour des recherches sur le foncier. Cette occasion a donné lieu, à mes premières enquêtes foncières, dans le département de Padéma.

---

<sup>1</sup> CLAIMS : Changes in Land Access, Institutions and Markets in West Africa ; Evolution de l'accès à la terre, des marchés et des institutions de gestion foncière en Afrique de l'Ouest ; Programme de recherche financé par

Notre intérêt pour ce sujet relève d'une prise de conscience du fait que la problématique foncière est incontournable dans l'approche du milieu rural. Elle est un passage obligé aussi bien pour les développeurs, les politiques, les acteurs ruraux que les chercheurs qui s'intéressent aux questions de développement agricole et rural. Dès Notre année de DEA, nous avons focalisé nos réflexions sur ce sujet, afin de mieux le comprendre, en mettant en perspective notre longue expérience de terrain (21 ans) et les connaissances qui lui sont liées. La problématique foncière reste marquée par la permanence des systèmes coutumiers et la co-existence de plusieurs systèmes de normes depuis l'époque coloniale à nos jours en Afrique et plus particulièrement au Burkina Faso. En milieu rural, la terre est au départ et encore aujourd'hui pour certains acteurs, sacrée et inaliénable. De cette perception, la terre apparaît comme la toile de fond de l'ensemble des activités humaines comme l'agriculture, l'élevage, la pêche, la cueillette, la foresterie etc. Elle semble être au croisement même des différentes composantes de la vie dans ces milieux. Elle a de ce fait, une dimension sociale, culturelle, économique, religieuse et politique. Nous pouvons également comprendre le foncier comme la terre et l'ensemble des ressources qu'elle porte, au cœur des relations entre différents acteurs quant à l'accès à ceux-ci (terre et ressources), leur gestion et leur transfert. L'évolution du foncier au Burkina Faso reste marquée incontestablement par la loi sur la Réorganisation Agraire et Foncière (RAF). Cette loi a fait l'objet de plusieurs relectures face aux difficultés d'application qu'elle connaissait. Plusieurs expériences de sécurisation foncières ont été mises en oeuvre depuis l'approche de Gestion des Terroirs (GT) au Plan Foncier Rural (PFR). Plus récemment la création du Comité National de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (CNSF-MR) a donné naissance au processus d'élaboration d'une loi foncière. Toute cette dynamique témoigne de l'intérêt du sujet dans le contexte national mais également de la préoccupation dont il fait l'objet.

La situation foncière dans l'Ouest du Burkina Faso montre une évolution d'une zone faiblement peuplée aux ressources importantes à une situation de pression sur les ressources. Au départ, l'Ouest avec sa faible démographie est en proie par endroits à l'onchocercose. La libération de ces zones de cette maladie va s'accompagner de la réalisation de certains aménagements hydro-agricoles avec l'installation de « colons agricoles ». Du fait de la dégradation de certaines zones du pays (Nord) principalement du fait de l'action anthropique, de la descente des isohyètes et d'invasion acridienne, on assiste à une migration aussi bien des hommes que des animaux vers l'Ouest. Cette zone qui devient alors un front pionnier agricole

---

l'Union Européenne. Dans le cadre de ce programme, j'ai mené des enquêtes foncières au sein d'une équipe universitaire sous la direction du professeur Paul Mathieu.

de sa partie Nord vers le sud montre aujourd'hui des signes d'épuisement. La pression sur les ressources se fait sentir et les acteurs développent donc des stratégies qui souvent sont de l'ordre de la réactivation de l'autochtonie. D'une situation d'ouverture du territoire, nous observons une fermeture progressive de celui-ci. Des tensions s'installent progressivement, deviennent de plus en plus nombreux et dégénèrent en conflits ouverts lourds de conséquences. Sommes-nous dans une situation de « saturation foncière » ? Pourquoi il y a encore des espaces marginaux non mis en culture ? La densité de la population comparée à d'autres régions du pays, est encore faible. Pourquoi donc cette fermeture progressive du territoire ?

Peut – on vraiment amorcer la réflexion autour des stratégies de développement sans penser à la dimension foncière? Nous croyons que non, car le foncier dans les milieux ruraux apparaît comme l'un des fondements importants de la construction sociale de ces milieux.

Nos investigations autour de la problématique foncière pendant quatre années (2004-2008), ponctuées de moments d'incertitudes, de doutes et de satisfaction, s'intéressent au foncier rural. Les résultats de ces travaux difficilement réalisés parce que menés en même temps que nos tâches de fonctionnaire burkinabè et une formule de financement peu appropriée se structurent en trois points :

Une première partie nous plonge dans le contexte d'émergence de la problématique à travers une description du pays et de la région qui a servi de terrain de recherche. Un effort de synthèse des importants travaux effectués dans ce domaine de recherche afin d'apporter un éclairage sur les acquis actuels. Une formulation de notre dispositif de recherche qui met en lumière notre problématique de recherche, les hypothèses et la méthodologie qui a prévalu pour cette recherche.

Une seconde partie se consacre à une étude fine de trois villages permettant ainsi de mettre en lumière à partir des acquis actuels sur le sujet, les résultats de notre recherche.

Une troisième partie met en discussion quelques thèses d'auteurs à l'épreuve des résultats de notre recherche.

La conclusion de nos travaux fait une ouverture à travers une mise en perspective, des résultats de la discussion, dans une option plus globale d'une gestion pacifiée du foncier dans des pays comme le Burkina Faso.

Découvrons quel est le contexte d'émergence de la problématique du foncier à travers la première partie.

**PREMIERE PARTIE :**  
**DU CONTEXTE A L'EMERGENCE D'UNE PROBLEMATIQUE DE RECHERCHE**

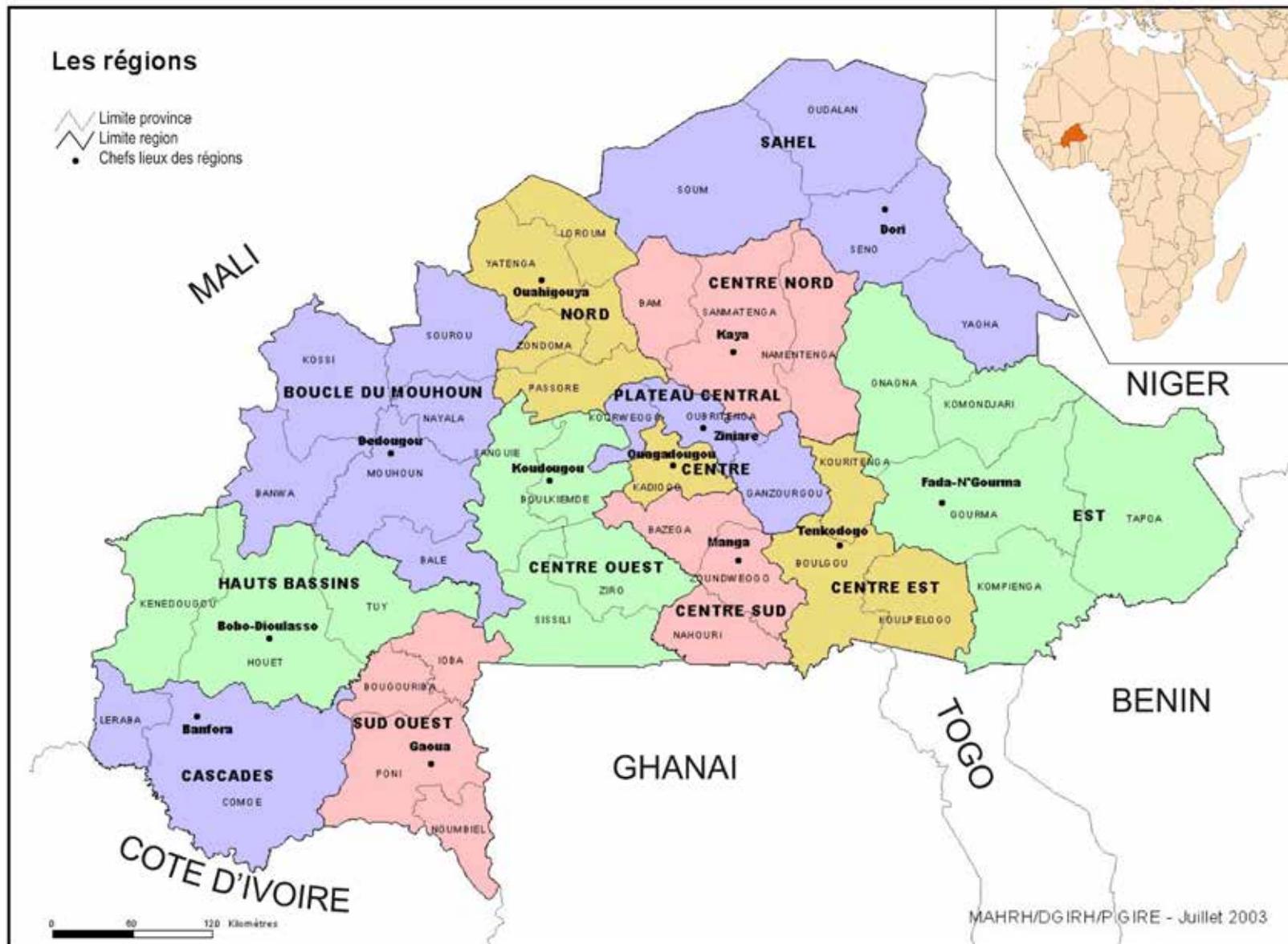
Les caractéristiques géographiques, physiques, historiques, agro-écologiques, économiques et démographiques du contexte de notre recherche fournissent des éléments explicatifs de l'émergence de notre problématique de recherche.

## **CHAPITRE 1 : UN ENSEMBLE DE CONTRAINTES A LA BASE DE L'IMPORTANCE DE LA QUESTION FONCIERE**

### ***1 : UNE SITUATION GEOGRAPHIQUE CONTRAIGNANTE***

Le Burkina Faso est un pays enclavé sans accès direct à la mer. Le port le plus proche est situé à Abidjan, à près de 500 km de la capitale Ouagadougou. Situé au cœur de l'Afrique occidentale, le Burkina Faso partage ses frontières avec six pays dont les pays côtiers comme le Ghana, le Bénin, le Togo et la Côte d'Ivoire et des pays continentaux comme le Mali et le Niger.

Figure1 : Situation géographique du Burkina Faso



L'enclavement du pays comme l'indique la carte a une incidence sur la structure des prix des produits et les mouvements de populations. Le coût de l'énergie, et le coût du transport ont directement une influence sur la formation des prix. Cette situation a une incidence certaine dans le milieu rural où la pauvreté est plus durement ressentie. La situation géographique montre également que le Burkina occupe une position centrale dans cette partie de l'Afrique. Ce qui fait de lui un territoire utilisé par ses voisins pour les échanges. Ces échanges entre pays continentaux (Niger, Mali) et pays côtiers (Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin) favorisent les rencontres entre populations et entre cultures.

## ***2 : UN ATTACHEMENT DES POPULATIONS AUX TERRITOIRES INSCRIT DANS L'HISTOIRE***

L'histoire écrite du Burkina date du XIIe siècle pour des raisons de controverses sur la période ancienne. Elle révèle que le peuplement du pays s'est fait par l'arrivée successive de populations d'origines diverses. Dans cette dynamique de peuplement, les Bobo, les Bwa, les Gouin, les Gourounsi, les Karaboro, les Kurumba, les Pougouli, les Sénoufo, les Toussian, les Turka et les Tyefo, sont les populations les plus anciennement installées (Atlas Jeune Afrique – 1996).

Trois périodes sont évocatrices de l'histoire mouvementée du pays : La première période qui consacre la constitution des territoires, avec l'émergence de plusieurs entités politiques dans le pays, est marquée par des agitations guerrières. Dès le XIIe siècle, des entités politiques parfois de courte durée, sont signalées dans le pays. Les empires mossé partis du Lac Tchad vers le XIe siècle se seraient installés à Gambaga au Ghana avant de se retrouver au centre de l'actuel Burkina Faso. A l'Ouest le royaume du Gwiriko et le royaume du Kéné Dougou sont présents et se combattent. Au centre du pays, s'étend le royaume mossé. L'émirat Peulh du Liptako est au nord du pays et le royaume du Gulmu à l'est. Ces entités politiques s'attacheront à défendre leurs territoires. Ces différentes guerres pour la défense des territoires ont contribué à affaiblir les différentes entités politiques, contribuant ainsi à favoriser la pénétration coloniale (Atlas Jeune Afrique – 1996 ; ZONOU – 2004).

La seconde période est marquée par la pénétration coloniale. Les bras valides sont enrôlés dans les troupes étrangères pour se battre aux côtés des forces alliées en Europe. D'autres sont contraints aux travaux forcés sur les grands chantiers coloniaux. Ce qui va donner lieu à des résistances. L'occupation française de 1896 à 1960, entraîne de profonds bouleversements dans la vie des populations. Cette période connaît également l'arrivée des premiers missionnaires qui modifient profondément la vie religieuse dans le pays. Au cours de cette période, le pays est démantelé et reconstitué à plusieurs reprises. Membre de la colonie du

Haut Sénégal et du Niger de 1904 à 1919, le pays est constitué en colonie de Haute – Volta de 1919 à 1932 puis démantelé et rattaché aux cercles de Côte d’Ivoire, du Soudan (actuel Mali) et du Niger en septembre 1932. C’est en 1947 que le Pays est reconstitué en Colonie de Haute – Volta et membre de l’Union Française. Il évolue dans le cadre des institutions françaises jusqu’à son accession à l’indépendance en 1960.

La troisième période qui consacre la vie de la jeune nation indépendante est marquée par plusieurs faits. Des troubles politiques dans la lutte pour le contrôle de l’appareil d’Etat entraînent sur une période de 21 ans une succession de coups d’état militaires qui porte à la tête de l’Etat, six chefs d’Etat de 1966 à 1987.

Au cours de cette période de régimes d’exception, la période 1983 à 1987 voit l’installation de la révolution qui va induire un changement profond dans la structure socio – culturelle du pays avec une remise en cause de l’autorité traditionnelle. Le changement du nom du pays intervient à cette période ainsi que l’adoption de la Réorganisation Agraire et Foncière (RAF). Depuis 1991, l’adoption de la constitution a permis l’établissement d’un régime démocratique et l’adoption d’un ensemble de textes parmi lesquels, ceux relatifs à la décentralisation.

L’histoire mouvementée du pays a eu une incidence au plan social, économique, politique et culturel pour les populations. Des agitations guerrières, des groupes ethniques se sont appropriés des espaces et s’y sont fixés avec des organisations socio-politiques plus ou moins hiérarchisées selon chaque groupe. Les démantèlements et reconstitutions successives du pays ainsi que le tracé des frontières au cours de la période coloniale ont à la fois favorisé les rencontres de populations et de cultures mais également divisé des groupes ethniques voire des familles aujourd’hui de part et d’autre des frontières. Avec l’évolution de l’Agriculture du fait des politiques de vulgarisation agricole, l’usage de la monnaie a progressivement pris la place du troc et des cauris. Les pratiques agricoles ont évolué et le statut de la terre a petit à petit fait l’objet de tension entre chefs coutumiers et élites à la tête de l’Etat. Après des tentatives du colonisateur à travers les textes élaborés à cette période, la promulgation de la RAF en 1984 constitue la rupture dans la gestion foncière avec la remise en cause de la gestion foncière coutumière. Aujourd’hui, le paysage foncier qui opposait traditionnellement Etat et chefferie coutumière s’est enrichi et diversifié du fait du vent de démocratie qui souffle sur le pays depuis 1991. Nous pouvons donc dire que l’histoire du pays a entraîné des changements significatifs dont une partie importante touche aux pratiques sociales. Elle montre également, nous semble-t-il, l’enracinement de l’attachement au territoire mais aussi la complexification du paysage foncier.

### ***3 : LES CARACTERISTIQUES AGRO-ECOLOGIQUES A LA BASE DE LA MIGRATION ET DE L'EMERGENCE DE LA QUESTION FONCIERE***

Le Burkina Faso s'étend sur une superficie de 274 000 km<sup>2</sup>. Le relief, essentiellement plat, présente quelques élévations (collines) avec une altitude moyenne de 400m. Le point culminant situé dans l'Ouest du pays est le mont Ténakourou avec une altitude de 749 m.

Le réseau hydrographique est d'une importance variable d'une région à l'autre du pays. Il est marqué par quatre bassins : le bassin de la Comoé situé à l'Ouest, celui du Mouhoun couvrant majoritairement la partie Ouest, le bassin du Nakanbé au centre et celui du Niger à l'Est. Des trois principaux fleuves que sont, le Mouhoun, le Nakanbé et le Nazinon, le Mouhoun est le seul qui a un écoulement permanent.

Figure 2 : Hydrographie du Burkina Faso

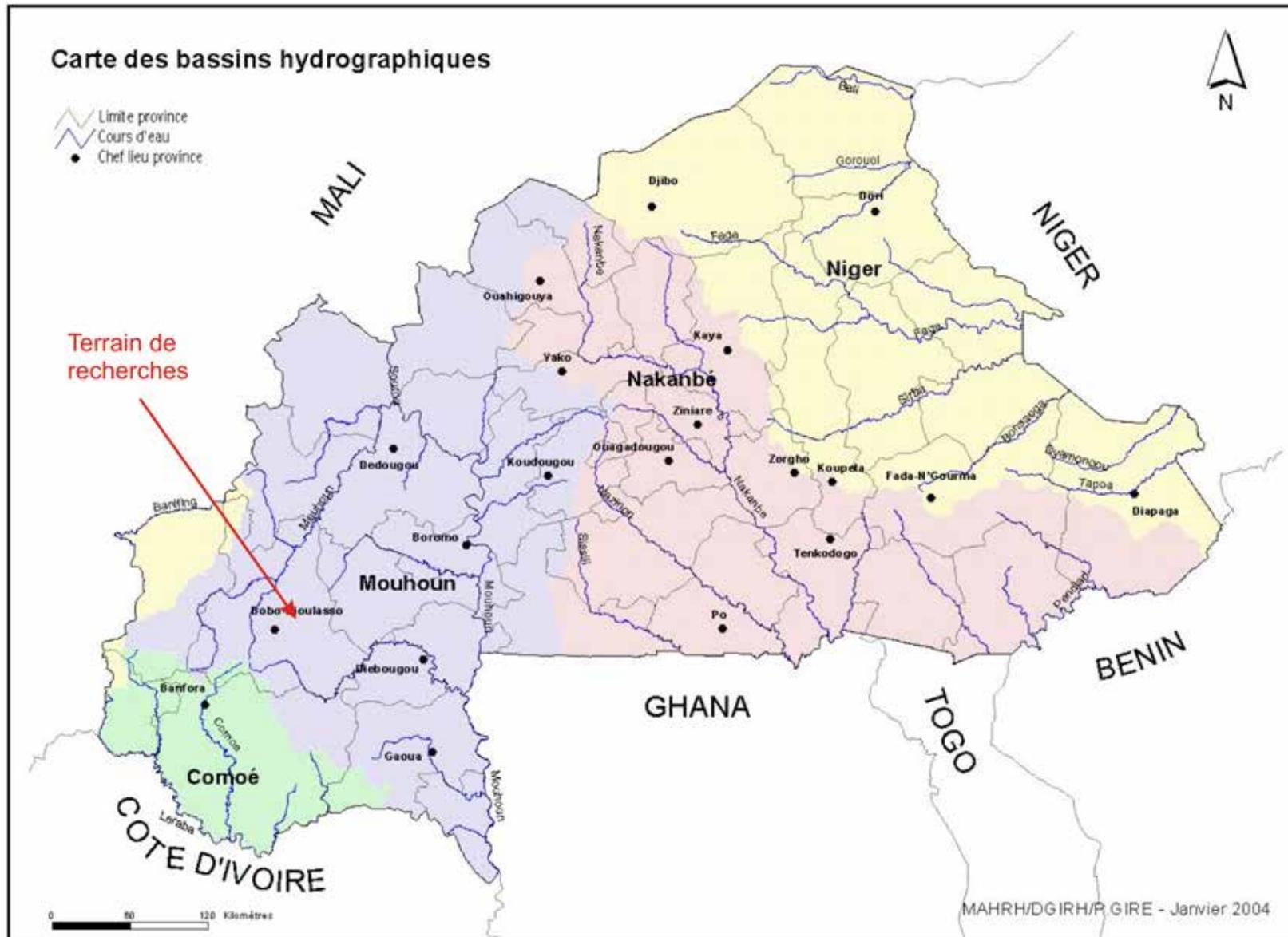
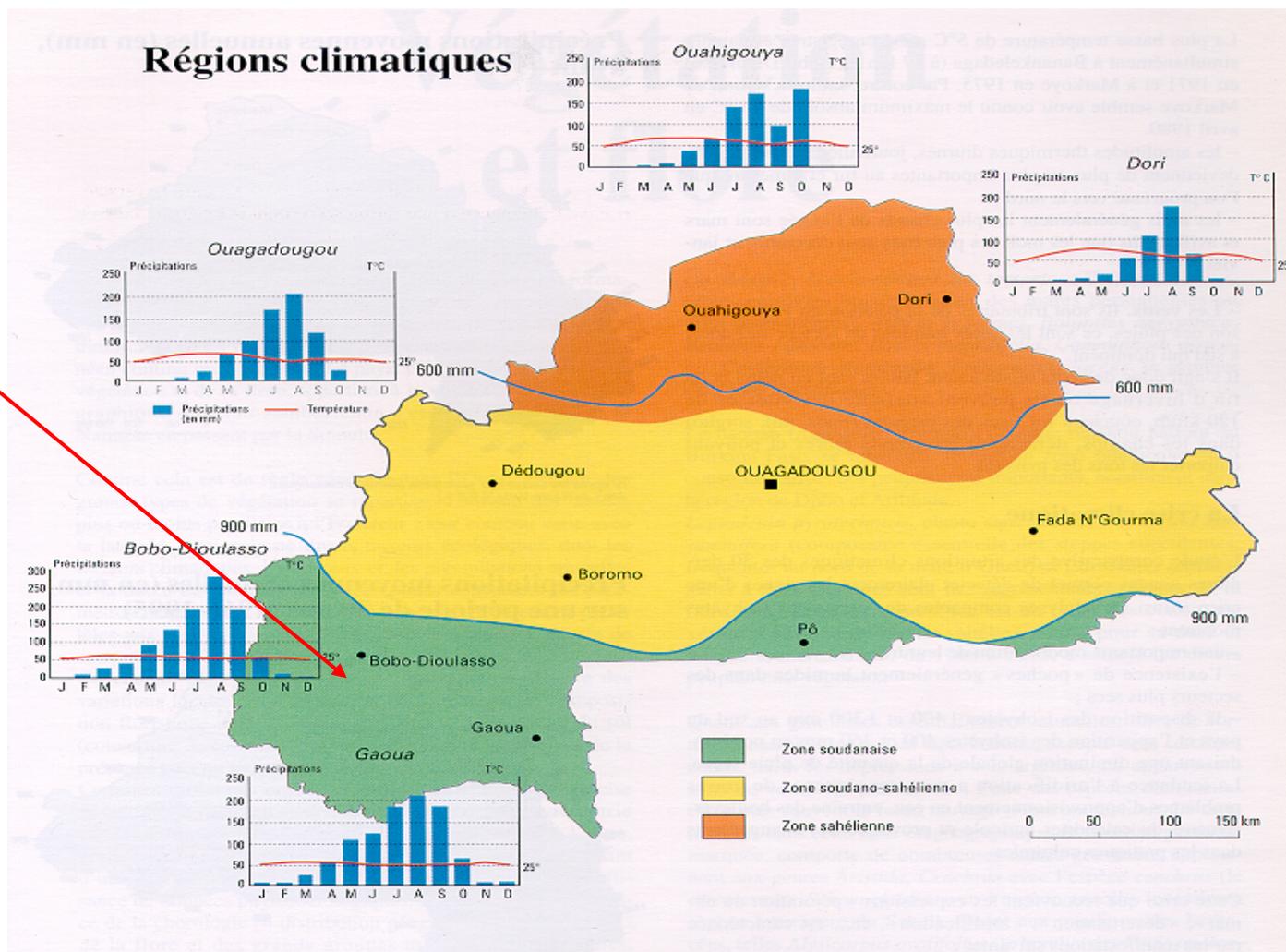


Figure 3 : Carte des régions climatiques

Terrain de recherches



Source : Atlas Jeune Afrique 1996

Deux saisons distinctes et de durée variable, du nord au sud, caractérisent le climat du Burkina Faso. La saison pluvieuse qui dure de 6 à 4 mois et la saison sèche qui dure de 8 à 6 mois selon les régions et suivant les années. La saison pluvieuse commence au sud au mois d'avril – mai et connaît des précipitations d'intensité et de quantité variables dans le temps et dans l'espace, avec une concentration de ces précipitations au mois d'août. La saison sèche commence au mois de septembre – octobre au sud et connaît une période fraîche de décembre à février avec des températures comprises entre 10 et 25°. Cette période est également caractérisée par l'harmattan. C'est un vent sec et froid transportant de la poussière et qui souffle surtout au mois de janvier – février. La variation du climat d'une région à l'autre permet d'identifier trois zones climatiques comme le montre la carte ci-dessus : la zone sahélienne, la zone soudano – sahélienne et la zone soudanienne. La zone soudanienne localisée au sud du territoire, est comprise entre des isohyètes<sup>2</sup> de 900 mm à 1300 mm, connaît une saison des pluies qui va de mai à octobre. La zone soudano – sahélienne dans la partie centrale du pays, est comprise entre les isohyètes 600 mm et 900 mm, enregistre ses précipitations pluviométriques de mai à septembre. La zone sahélienne située au nord du pays, est comprise entre les isohyètes 200 mm et 600 mm avec des pluies qui vont de juin à septembre. A noter toutefois que ces dernières années, sur l'ensemble de ces zones climatiques, la saison pluvieuse débute tardivement par rapport aux caractéristiques ci-dessus énumérées. Cela s'explique en partie par rapport à la descente des isohyètes comme nous l'indique la carte ci-après.

---

<sup>2</sup> Isohyète : Ligne imaginaire, reliant plusieurs points recevant les mêmes quantités de précipitation d'une zone donnée ayant fait l'objet d'observation sur une période donnée.

Figure 4 : Carte de glissement des isohyètes

Terrain de recherches

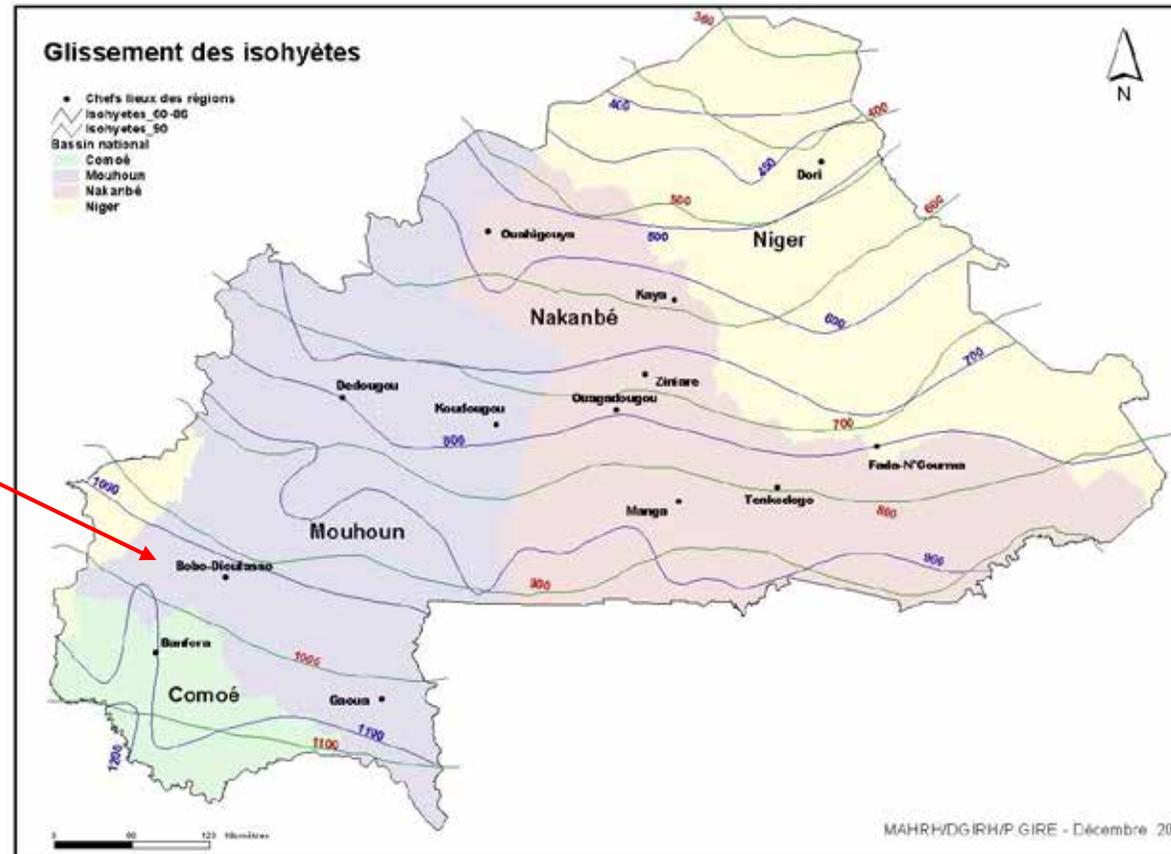
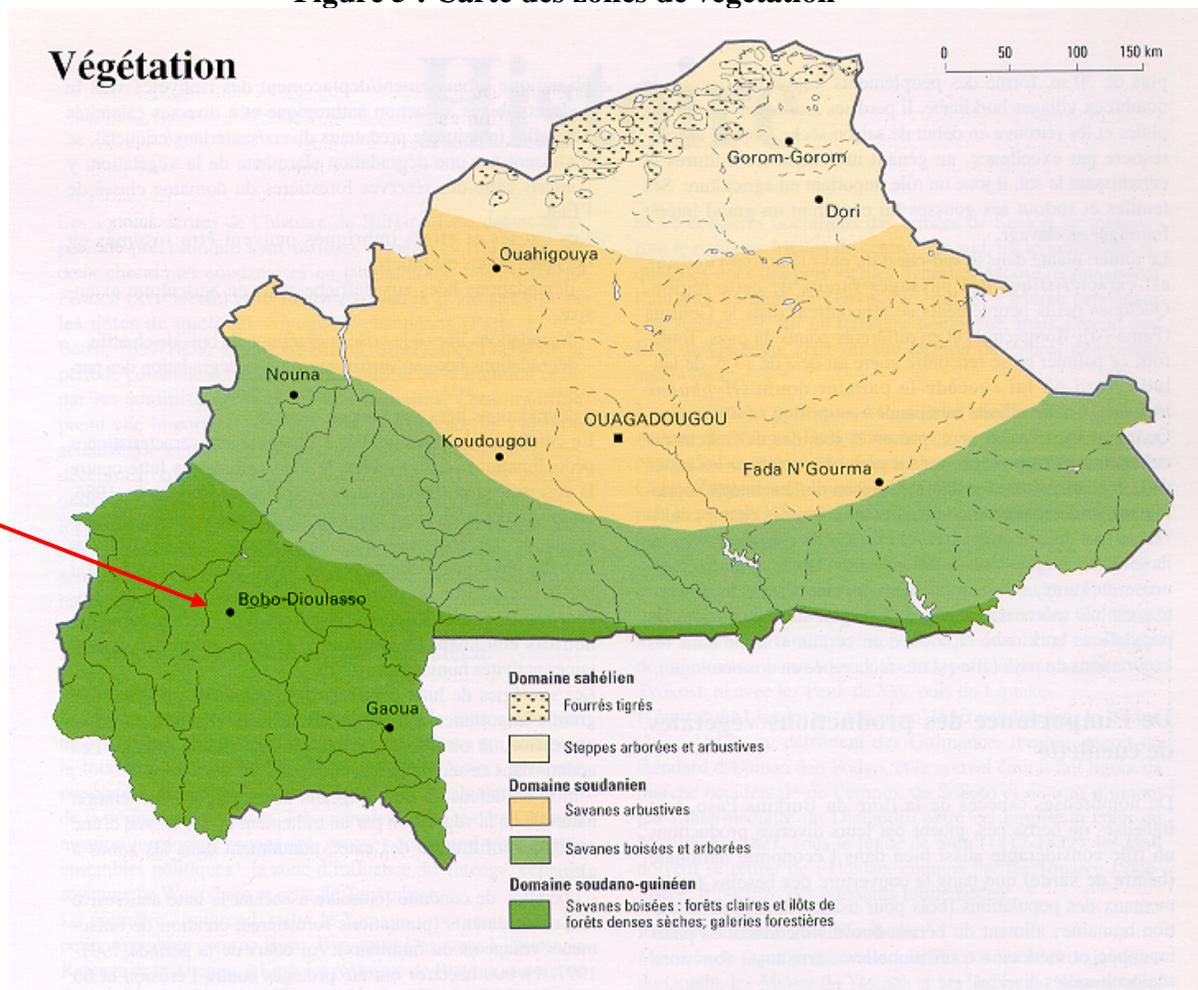


Figure 5 : Carte des zones de végétation

Terrain de recherches



Source : Atlas Jeune Afrique 1996

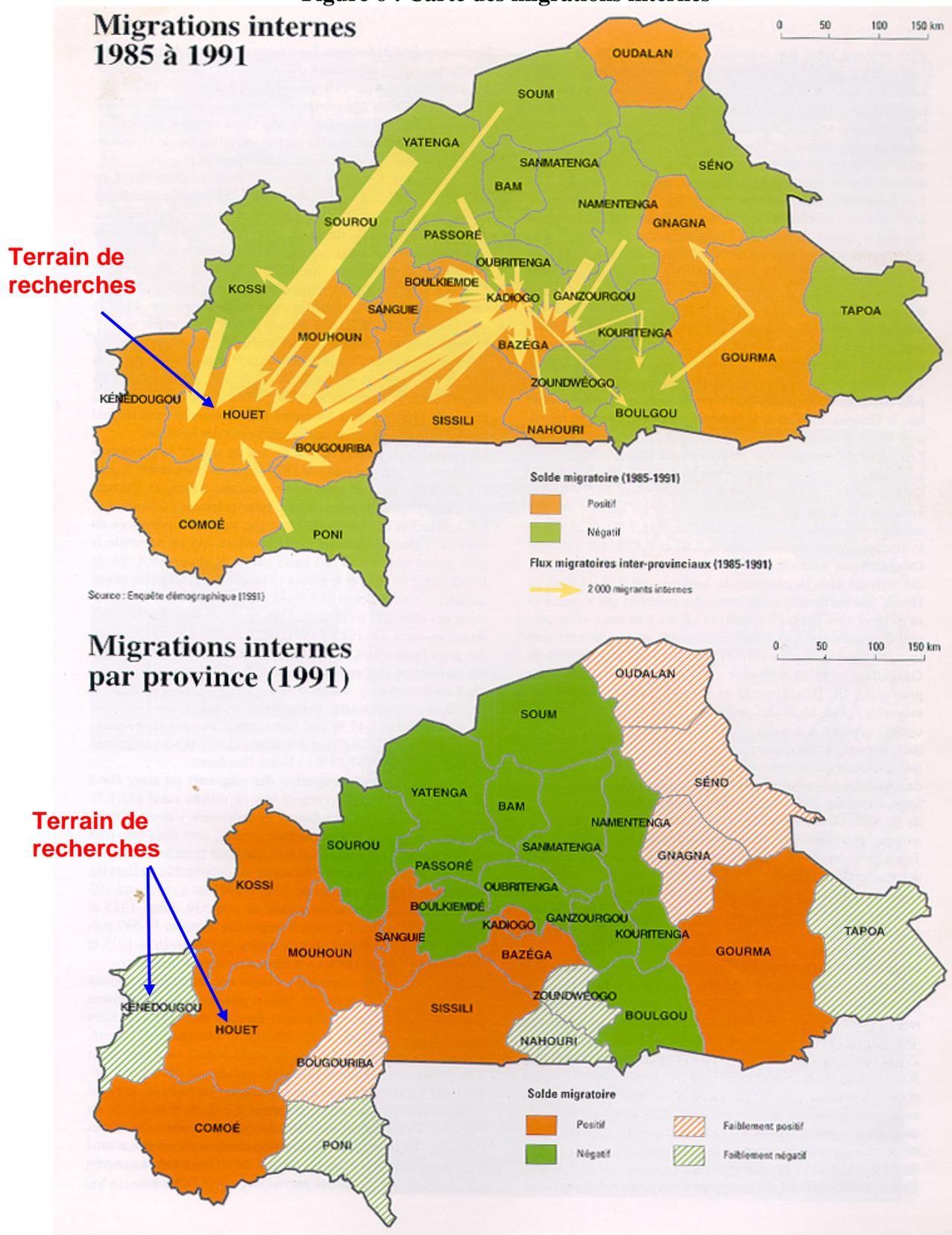
La végétation est tributaire des facteurs climatiques et subit les effets négatifs de l'action anthropique.

Les facteurs climatiques permettent de distinguer trois grands domaines à aspects végétatifs diversifiés : la zone sahélienne, la zone soudanienne et la zone soudano-guinéenne. La végétation dans la zone sahélienne est dominée à l'extrême nord par des fourrées tigrées et vers le sud par des steppes arborées et arbustives. Dans la zone soudanienne, sa partie nord présente des formations de type savane arbustive et la partie sud des savanes boisées et arborées. Dans la zone soudano-guinéenne, l'on rencontre des savanes boisées avec des forêts claires, des îlots de forêts denses sèches ainsi que des galeries forestières.

La fragilité des écosystèmes fortement tributaires des caractéristiques agro-écologiques s'explique aussi par l'intensité des températures tout au long de l'année et la descente des isohyètes du nord vers le sud qui entraîne une baisse des précipitations. L'action anthropique et la nature des sols prédisposent ceux-ci à l'action de l'érosion hydrique et éolienne. L'état des écosystèmes sur la partie nord et la partie centrale du pays en est évocateur.

Les quelques traits agro-écologiques du pays montrent des disparités entre les différentes régions. Ainsi en allant du nord vers le sud, les caractéristiques comme l'eau, le climat, la flore et la faune autorisent des écosystèmes de plus en plus favorables aux activités de production agricole. De ce point de vue, la partie sud du pays apparaît comme une zone stratégique mais également une zone pouvant faire l'objet de convoitise pour les populations des autres régions du pays. Ainsi l'on peut comprendre la politique de l'Etat dans le cadre des aménagements hydro-agricoles qui recherche l'utilisation et la valorisation d'un potentiel déjà existant. Nous pouvons aussi en déduire que le caractère attractif de cette région a une importance dans le phénomène migratoire interne au pays comme nous pouvons le voir sur cette carte qui présente le phénomène migratoire de 1985 à 1991.

Figure 6 : Carte des migrations internes



Source : Les Atlas Jeune Afrique 1996.

#### ***4 : UNE ECONOMIE PRINCIPALEMENT ARTICULEE AROUND DU SECTEUR PRIMAIRE DOMINE PAR L'AGRICULTURE ET L'ELEVAGE***

L'économie du Burkina Faso repose essentiellement sur le secteur primaire et principalement sur l'Agriculture et l'élevage. Ce secteur d'activités se caractérise par des conditions de production difficiles et des techniques de production peu modernes. L'agriculture et l'élevage font face à de réelles contraintes qui sont des freins à leur développement. Ils requièrent pour leurs pratiques, des conditions agro-écologiques et des moyens qui ne sont pas toujours disponibles. Les conditions agro-écologiques comme exposées ci-dessus sont diversifiées d'une région à l'autre. Ce qui peut induire une concentration de ces activités dans des régions précises entraînant ainsi des compétitions entre acteurs pour l'utilisation des ressources.

L'Agriculture occupe environ 80% de la population active. Elle contribue pour 40% au Produit Intérieur Brut (PIB) et assure grâce au coton, principale culture d'exportation, 60% des recettes d'exportation. Les principales cultures sont les céréales (maïs, mil, sorgho etc.), les légumineuses (niébé, arachide, vouandzou etc.), les tubercules (patate douce, igname, manioc etc.). En culture maraîchère, la tomate, l'aubergine, les oignons, le haricot vert entre autres sont dominants. L'arboriculture fruitière développée surtout à l'Ouest (Kéné Dougou, Comoé) est dominée par les mangues, les agrumes, les anacardes, les bananes et la papaye. Depuis quelques années, l'action volontariste de l'Etat à travers le Projet Petite Irrigation Villageoise (PPIV) a permis l'implantation des cultures de contre saison en milieu rural. Cette action vise l'accroissement du stock de produits alimentaires à partir d'une production irriguée qui utilise les points d'eau disponibles. Les superficies irrigables représentent 160 000 ha et seulement 21 000 ha sont aménagés. Malgré les difficultés de la filière coton, la production cotonnière est en évolution au Burkina Faso. Première culture de rente, les résultats de la campagne 2006-2007 estiment à plus de 700 000 tonnes la production.

L'Elevage, deuxième activité du secteur primaire représente 12% du PIB et contribue pour 20% aux recettes d'exportation. Il est principalement extensif. Le cheptel est estimé à 7 607 000 bovins, 7 011 000 ovins, 10 647 000 caprins et 32 501 134 volailles. La transhumance qui caractérise surtout ce secteur d'activité amène les éleveurs peuls à se déplacer avec leurs troupeaux du nord vers le sud. Au cours de ces déplacements, ils s'établissent temporairement dans des villages qui progressivement constitueront des villages relais de leur trajectoire de transhumance. Certains éleveurs finissent par se sédentariser dans ces villages. Cette activité se caractérise par la grande et la petite transhumance pratiquée principalement par les peulhs, l'élevage sédentaire, l'élevage de bovins pour la traction animale, l'élevage semi-intensif et l'élevage d'embouche familiale. L'élevage des petits ruminants est plus un élevage au piquet

en milieu rural avec quelques unités d'élevage intensif en zone périurbaine. Quant à la volaille, en dehors de quelques unités avicoles modernes, il s'agit d'un élevage traditionnel présent dans chaque famille surtout dans le milieu rural.

Aujourd'hui les estimations du département ministériel en charge de l'agriculture indiquent que sur un potentiel de 9 millions d'hectares de terres cultivables, seulement 3 millions sont mis en valeur soit 33% des superficies cultivables du pays. Ce qui indique une disponibilité foncière à l'échelle du pays.

La structure de l'économie du Burkina Faso est également une contrainte majeure pour son développement.

L'économie internationale dominée par la globalisation des échanges, croise une économie traditionnelle encore marquée par la solidarité et le communautarisme. Cette économie qui prône le libre échange avec le marché comme le mécanisme idéal de régulation, a une forte incidence sur les pratiques sociales. Enraciné au tout début dans les villes, ce phénomène gagne du terrain dans le milieu rural, avec la monétarisation des échanges. Les cultures de rente et incontestablement le coton en sont le pilier. La monétarisation des échanges s'insère dans la quasi-totalité des domaines d'activités du milieu rural entraînant ainsi des mutations jusque là inexistantes. Nous assistons alors à un individualisme qui se substitue progressivement à la solidarité légendaire de ces milieux avec comme incidence, l'éclatement des grandes familles en unités de production de plus en plus petites parfois de l'ordre de familles nucléaires. De nouveaux riches émergent mais aussi des pauvres et l'écart entre ces deux pôles devient de plus en plus grand. La tension entre cette économie globalisée et celle rurale de ces milieux donne naissance à une forme d'économie « d'entre deux » qui est utilisée de manière opportuniste par les acteurs.

Le poids de la dette extérieure est aussi une contrainte sérieuse pour l'économie du pays. C'est un des facteurs justificatifs de la mise en oeuvre des Programmes d'Ajustements Structurels (PAS) de 1991. l'objectif affiché était de rétablir les équilibres macro-économiques à travers la gestion des finances publiques, l'augmentation de la production agricole, la stimulation de l'investissement et de l'initiative privée, la promotion des ressources humaines et l'amélioration de la capacité de gestion du secteur public. Les Programmes d'ajustement structurels, après des années de mise en oeuvre, semblent avoir pour le milieu rural, des incidences peu réjouissantes car, la pauvreté progresse et le retrait de l'Etat est durement ressenti par les populations.

## ***5: UNE DEMOGRAPHIE EN PLEINE CROISSANCE MARQUEE PAR SA JEUNESSE ET SA FORTE PROPORTION RURALE***

La population du Burkina Faso est estimée à 13 730 258 habitants dont 51,6% de femmes (RGPH – 2007)<sup>3</sup>. Avec un taux de croissance de 2,8% le pays se caractérise par la jeunesse de sa population dont 45,2% ont moins de 15 ans. La densité moyenne du pays est de 38 hab/km<sup>2</sup>. Sur 45 provinces que comptent le pays, 30 ont une densité inférieure à 45 hab/km<sup>2</sup>, 14 ont une densité comprise entre 50 et 100 hab/km<sup>2</sup> et 1 province a une densité supérieure à 100 hab/km<sup>2</sup>. Le Burkina Faso a une population constituée d'une soixantaine de groupes ethniques. Les caractéristiques démographiques du Burkina ont été influencées par son histoire, la migration et les facteurs agro-écologiques. Pendant très longtemps, certaines zones sont restées faiblement peuplées comparativement à d'autres du fait de la récurrence de l'onchocercose (cas des vallées des voltas). Les sécheresses de 1972 à 1973, celles de 1981 à 1984 et plus récemment les invasions acridiennes ont conduit les populations à aller à la recherche de zones propices aux activités agricoles. Ce mouvement migratoire qui va du nord vers le sud s'est toujours amplifié dès qu'il y a des difficultés au cours d'une campagne agricole. L'épuisement des fronts pionniers et la crise en Côte d'Ivoire qui a conduit à un retour des burkinabè résidents en Côte d'Ivoire au Pays, sont autant éléments qui influent sur l'évolution et la structure démographique.

---

<sup>3</sup> INSD : « Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 2007 » Résultats provisoires.

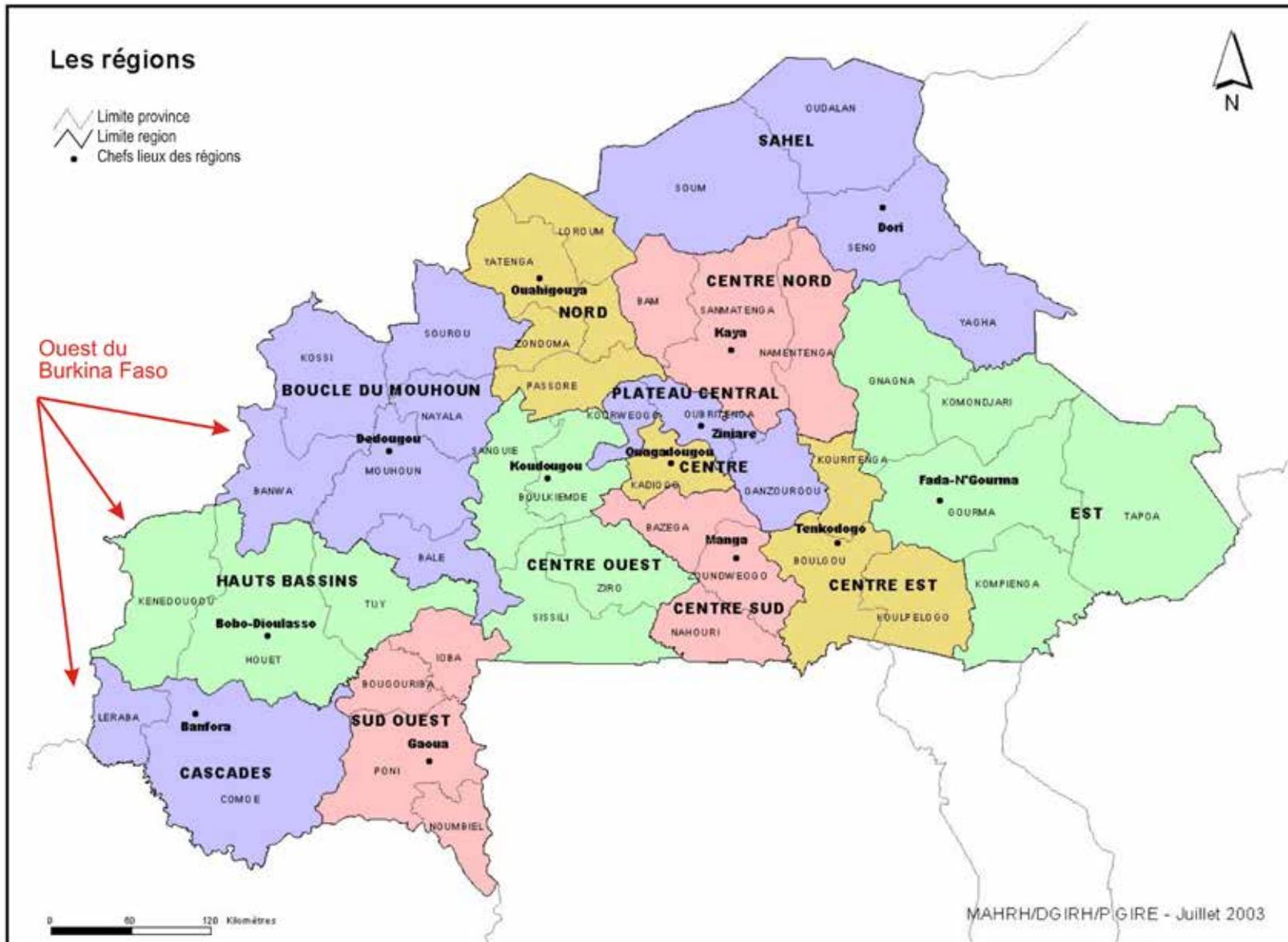
Ce chapitre nous informe de la situation géographique du Burkina Faso, de son histoire, de ses caractéristiques agro-écologiques, économiques et démographiques. La position géographique du pays montre à la fois comme une contrainte, l'enclavement, et un atout, être un carrefour favorisant la rencontre des populations et les échanges. L'histoire nous plonge dans la construction historique de l'attachement aux territoires des différents groupes ethniques en présence, à travers une évolution socio-politique riche d'évènements. De la période précoloniale à l'époque contemporaine l'évolution du pays ne laisse pas indifférent quant aux influences et aux mutations qui s'y sont produits. Les caractéristiques agro-écologiques nous renseignent sur la diversité nationale qui fonde les disparités d'une région à une autre. La structure de l'économie tributaire des disparités agro – écologiques reste fortement marquée par l'enclavement du pays, son histoire, le poids de la dette extérieure et la prédominance du secteur primaire soumis à une économie globalisée. La démographie en pleine croissance nous indique une jeunesse de la population et une proportion importante en milieu rural. La migration, ancrée dans l'histoire du pays est surtout favorisée par les disparités agro-écologiques et économiques à l'intérieur du pays. L'agriculture et l'élevage qui apparaissent comme les principaux leviers de l'économie ont besoin pour leur développement de ressources dont la terre en particulier. Les rapports entre les différents acteurs de ces domaines d'activités à propos de la terre sont fortement dépendants de leur trajectoire sociale. Peut – on donc envisager les questions de développement au Burkina Faso sans aborder les questions foncières ? L'importance de la migration telle qu'elle apparaît et est expliquée dans ce chapitre, nous rend attentif au fait que ce phénomène renvoie à une rencontre de populations d'origines différentes sur des territoires où elles vont vivre ensemble. Il s'agit donc pour elles de construire de nouveaux rapports pour vivre ces territoires. Du fait de leurs différences d'origines et de trajectoires sociales, il apparaît implicitement des perceptions et des représentations sociales qui entreront dans la construction de ces nouvelles relations sociales dont la terre reste un objet central puisqu'il s'agit du milieu rural et d'activités comme l'agriculture et l'élevage.

Dans un contexte d'évolution marqué par l'influence de facteurs extérieurs comme la monétarisation des échanges et l'influence de facteurs internes comme la tension entre modernité et tradition, n'est-on pas en droit de s'interroger sur la gestion foncière quand nous savons qu'elle est le principal support des activités humaines dont l'Agriculture et l'élevage sont les leviers de l'économie de ce pays ? Si à cette échelle, nous pouvons percevoir l'émergence de la problématique foncière, le changement d'échelle nous semble indispensable pour saisir de plus près toutes ces réalités et leur complexité. Allons donc à la découverte de l'Ouest du Burkina.

## **CHAPITRE 2 : L'OUEST DU BURKINA FASO : DE L'OUVERTURE A LA FERMETURE DU TERRITOIRE**

### ***1 : UNE ZONE FRONTALIERE AVEC LE MALI ET LA COTE D'IVOIRE***

Figure 7 : Localisation de l'Ouest du Burkina



Des treize régions qui constituent le Burkina Faso selon le dernier aménagement du territoire, trois régions constituent l'Ouest du Burkina Faso. Il s'agit des régions des Hauts – Bassins, de la Boucle du Mouhoun et des Cascades avec pour chefs lieu de région respectifs, Bobo – Dioulasso, Dédougou et Banfora. L'Ouest est une région qui fait frontière avec le Mali et la Côte d'Ivoire respectivement à l'ouest et au sud.

## ***2 : UNE HISTOIRE MARQUEE PAR LA RIVALITE ENTRE DEUX ENTITES POLITIQUES POUR LE CONTROLE DU TERRITOIRE***

L'histoire socio politique de l'Ouest du Burkina a été marquée par plusieurs conflits. Les guerres tribales entre les différentes communautés, les différentes guerres entre les entités politiques émergentes, la colonisation et les insurrections. La tentative de contrôle du cours supérieur de la Volta par le royaume du Kéné Dougou est à l'origine du conflit entre le Gwiriko et celui-ci (OUEDRAOGO B. et al 2004). Si la guerre de Samory, qui est intervenue, a éprouvé les populations de l'Ouest et reste encore dans les mémoires, elle a permis à Tiéba de renforcer ses capacités militaires. C'est ainsi qu'après cette guerre, il reprend le vieux duel qui opposait le Gwiriko au Kéné Dougou. Ce duel a fait l'objet d'une manifestation de solidarité entre les différents peuples du Cwiriko, pour qui il représentait une menace extérieure. La bataille historique de Bama verra la mort de Tiéba et la victoire d'Amoro (OUEDRAOGO B. et al 2004). Ces différentes guerres qui affaibliront les différents empires, faciliteront la pénétration coloniale. Ainsi en 1897 et 1898, l'Ouest est soumis avec la signature de différents traités de protectorat qui n'empêcheront pas pourtant plusieurs insurrections dans la région (Atlas Jeune Afrique- 1996). L'histoire socio-politique de l'Ouest révèle à la fois l'ancienneté de l'installation des groupes ethniques qui peuplent cette zone et les péripéties de la constitution des territoires et du maintien de leur stabilité. Ne sommes nous pas ici au cœur de l'enracinement de leur attachement à ces territoires ?

## ***3 : UNE ZONE ATTRACTIVE DE PAR SES CARACTERISTIQUES AGRO-ECOLOGIQUES***

L'Ouest du Burkina figure parmi les meilleures zones climatiques du pays. Il est à cheval sur les zones soudano-sahélienne, comprise entre les isohyètes 600 et 900 mm, et soudanienne, comprise entre les isohyètes 900 et 1300 mm. La végétation est de type savane arborée et savane arbustive avec des forêts galeries le long des cours d'eau. Le réseau hydrographique comprend le principal fleuve du pays qui s'écoule toute l'année : le Mouhoun. Les bassins du Mouhoun et de la Comoé se situent également dans cette zone. Les sols à dominante ferrugineuse tropicale sont plus riches que dans les autres zones malgré une faible teneur en

matière organique. Ces sols sont sensibles en l'absence de couvert végétal à l'érosion hydrique et éolienne.

Les conditions agro-écologiques font de cette zone, un espace de production diversifiée. Des céréales comme, le maïs, le sorgho et le mil, qui ont une place importante dans l'alimentation des populations, sont cultivées dans toutes les exploitations. Les légumineuses mises en culture sont l'arachide, le voandzou, le niébé. Les tubercules comme le manioc, l'igname, la patate douce et la pomme de terre sont des spécialités de certaines zones en fonction de leur adaptation. La culture maraîchère qui a connu une évolution difficile du fait de l'écoulement, concerne, la tomate, le chou, la laitue, l'aubergine, le poivron, la carotte etc. L'arboriculture fruitière en pleine expansion concerne les mangues, les agrumes, la banane, la papaye, la goyave, l'anacarde, l'ananas.

Plusieurs aménagements hydro-agricoles ont été réalisés à l'Ouest parmi lesquels, les plaines rizicoles de Bama, Douna, Banzon, Dionkélé, la plaine sucrière de Bérégadougou, l'aménagement du Sourou (avec une diversité de cultures dont l'expérimentation du blé) et bientôt l'aménagement hydro-électrique et agricole de Samandeni dont les travaux ont commencé. Ces aménagements se sont souvent accompagnés de l'arrivée de nouvelles populations dans le milieu sous l'appellation de « colons agricoles ». Toutes ces réalisations ne témoignent – elles pas de l'importance des ressources (eau, terre, végétation) dans cette zone ?

L'Ouest de par sa faible densité de peuplement et ses conditions agro-écologiques devient très tôt un front pionnier agricole. C'est ainsi que dès les années 1970, se développe la culture du coton faisant de lui une décennie plus tard, le bassin cotonnier. Les cultures de rentes développées à l'Ouest sont le coton, l'arachide et la canne à sucre (localisée à Bérégadougou). La filière coton est incontestablement celle qui a connu un essor important et celle par laquelle, la monétarisation des échanges s'est implantée en milieu rural.

Aux côtés des activités agricoles, l'élevage a également connu un rayonnement dans cette région. Pendant longtemps, l'Ouest a constitué le pôle de convergence de l'élevage transhumant venant du nord du pays. Il a fait également l'objet d'importants aménagements pastoraux tels le Centre d'Encadrement Zootechnique et d'Intensification de l'Elevage Traditionnel (CEZIET à Samorogouan dans le Kéné Dougou).

#### ***4 : D'UNE ZONE ATTRACTIVE ET FAIBLEMENT PEUPLEE A UNE ZONE EN PLEINE EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE EMPREINTE DE TENSIONS ENTRE COMMUNAUTES AUTOUR DES RESSOURCES***

L'Ouest a une population composée entre autres de groupes ethniques reconnus par l'Histoire comme anciennement installés sur le territoire. Les Sénoufo, les Toussian et les Siamou sont majoritairement installés au Kéné Dougou, les Bobo, Sambla, Vigué et Tyéfo au Houet, les Bwa au Tuy, les Bobo et Bwa dans les Banwa, les Marka, Bwa et Peulh rimaïbé dans la Kossi, les Samo, Marka au Sourou et au Nayala, les Nuni, Dafing et Bwa au Mouhoun et dans les ballé, les Gouins, Karaboro et Turka dans la Comoé, les Sénoufo et Dioula dans la Léraba. Le phénomène migratoire récent a entraîné la présence d'autres groupes ethniques dont le plus important est constitué des Mossé (Atlas Jeune Afrique 1996).

Au plan démographique, l'Ouest avait en 1996, une densité de population comprise entre 15 et 30 hab/km<sup>2</sup>. La densité la plus élevée de la zone, 50 hab/km<sup>2</sup>, était enregistrée au Houet et s'expliquait par la présence de la deuxième ville du pays : Bobo – Dioulasso. Comparée à d'autres zones du pays, avec des densités de population comprises entre 50 et 100 hab/km<sup>2</sup>, l'Ouest apparaît comme une zone faiblement peuplée. L'Ouest constitue un important bassin d'accueil de migrants et de transhumants venant du Nord et de la partie centrale du pays. Les zones de départ de ces migrations, sont des provinces où l'action anthropique et les facteurs naturels ont accéléré la rupture de l'équilibre des écosystèmes. Cette situation s'est aggravée avec les sécheresses successives des années 1972-73, 1982-1984. En 1996, la province du Houet à elle seule a reçu 15,7% des migrants internes (Atlas Jeune Afrique-1996). Le phénomène de migration qui se poursuit encore aujourd'hui, quoique fortement ralenti dans certaines zones, a connu un épisode important avec la crise en Côte d'Ivoire qui a contraint certains compatriotes au retour dans le pays. Ainsi dans un élan de solidarité, certains ont été accueillis dans cette zone soit du fait de l'action de l'Etat, de retour dans les villages d'origine ou encore par négociation directe entre ceux-ci et des propriétaires terriens. Aujourd'hui du fait de l'évolution démographique, de la pression croissante sur les ressources, de l'épuisement des fronts pionniers, de la monétarisation des échanges, nous assistons de plus en plus à une situation de tension entre acteurs par rapport à l'accès à la terre. Cette tension, qui se cristallisait beaucoup plus entre éleveurs et agriculteurs, se pose aujourd'hui de plus en plus entre autochtones et migrants, à l'intérieur de chacun de ces groupes ainsi qu'au niveau intergénérationnel.

La description de l'Ouest du Burkina attire l'attention me semble-t-il sur le fait que la population est constituée majoritairement de groupes ethniques anciennement installés, tel que le relate l'histoire. Il se caractérise par un faible peuplement et présente des conditions agro-écologiques intéressantes qui font de lui une zone attractive. L'ensemble de ces éléments fait que l'Ouest devient très tôt un front pionnier. Plusieurs aménagements hydro-agricoles et pastoraux y sont réalisés, de nouvelles cultures sont introduites avec succès. Ce qui favorise la migration et la transhumance vers cette zone. L'invariant est ici la migration. Au cours de l'évolution, le front pionnier qui se déplace du nord vers le sud de cette zone arrive à épuisement. Alors s'installe progressivement la compétition entre acteurs à propos des ressources. Des stratégies se mettent en place entre les acteurs et mobilisent de manière opportuniste des registres différents favorisant ainsi une complexité des modalités de la gestion foncière. Du statut de territoire ouvert à l'accueil de migrants, l'on passe progressivement à un durcissement des conditions d'accueil voire même le refus par moment. Nous sommes ici au cœur d'une situation de fermeture du territoire marquée par des tensions. Découvrons maintenant ce que dit la littérature sur la problématique du foncier.

### **CHAPITRE 3 : DE L'ETAT DE LA QUESTION A L'EMERGENCE DE LA PROBLEMATIQUE DE RECHERCHE**

Le foncier pris comme support des activités humaines est par essence multidimensionnel et pluridisciplinaire. Les importants travaux sur le sujet l'abordent sous plusieurs angles. Ce chapitre, tente de rendre compte des connaissances produites de manière à préciser la dimension qui sera explorée dans la présente recherche.

#### ***1 : L'EMERGENCE DE LA QUESTION FONCIERE***

Si le foncier peut être considéré comme une question ancienne en référence à la logique de territorialité (appropriation et défense de territoire), il n'a fait l'objet d'enjeux réels que beaucoup plus récemment et n'a pas pris la même forme d'un lieu à un autre ainsi qu'au cours du temps.

Des importants travaux réalisés sur le sujet, deux aspects de la question reviennent de manière récurrente. Le caractère problématique qui est lisible dans les différents titres<sup>4</sup> formulés pour ces travaux. Ces formulations mettent en évidence le degré de préoccupation que suscite ce sujet mais aussi sa dimension plurielle. Le caractère pluridisciplinaire est perceptible dans les contenus et les approches utilisées dans les travaux autour de ce sujet qui mobilise plusieurs champs disciplinaires. Pour toutes ces raisons et en fonction de la nature de l'objet de recherche, le foncier est au cœur de multiples débats, de conflits, de réformes législatives et réglementaires.

#### **1. 1 : Le foncier : une forte imbrication dans les politiques agricoles des pays industrialisés**

Si aujourd'hui, la question foncière occupe une place prépondérante dans les débats, elle n'est pas pour autant nouvelle. Les travaux de Pierre COULOMB<sup>5</sup> permettent de situer le caractère politique de la question foncière, son ancienneté, sa dimension renouvelée dans les pays industrialisés et ses influences dans les pays en voie de développement.

Selon COULOMB (1999), il y a un lien fort entre politiques agricoles et foncier. Trois périodes importantes ont marqué l'histoire des politiques agricoles modernes. Le choix du

---

<sup>4</sup> Comme : « Enjeux fonciers en Afrique noire », « Espaces disputés en Afrique noire pratiques foncières locales (B. CROUSSE et al – 1986) », « Quelles politiques foncières pour l'Afrique Rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité (P. LAVIGNE DELVILLE - 1998 » entre autres.

<sup>5</sup> Pierre COULOMB : « De la terre à l'Etat droit de propriété, théories économiques, politiques foncières » in Cahiers Option Méditerranéennes, vol. 36, CIHEAM, Montpellier 1999, 28p.

libre échange dans les années 1850-1860, la naissance du protectionnisme régulateur face à la crise de 1880-1890, la période 1930 qui est celle de l'intervention directe de l'Etat avec des moyens budgétaires importants dans la régulation. Si les politiques agricoles des années 1930 diffèrent entre elles, l'on constate tout de même un point commun : l'intervention directe des Etats. Quatre modèles de politiques sont identifiables à cette époque avec des espaces de mise en œuvre précis. Il s'agit :

des politiques keynésiennes qui recherchent la croissance agricole à travers les échanges intersectoriels dans les pays d'économie de marché ;

des politiques socialistes de développement agricole marquées par les entreprises salariées, la nationalisation des terres et une industrialisation volontariste ;

des politiques corporatistes d'Etat qui visaient à faciliter l'industrialisation tout en conservant la rente, les profits et les salaires.

Les politiques de développement agricole, mises en œuvre dans les pays en voie de développement plus tard (1950-1960), qui étaient proches des politiques socialistes ou de celles corporatives d'Etat. L'ensemble de ces politiques selon COULOMB (1999) est en crise depuis 1983 du fait de l'internationalisation croissante qui conduit à un démantèlement des protections internes et externes.

L'importance des politiques agricoles dans la constitution des Etats met en évidence la question foncière selon COULOMB (1999) et ce pour trois raisons fondamentales : **la territorialité** car pour assurer l'alimentation d'une population, il est nécessaire de disposer d'un territoire et de le défendre ; **la structuration des pouvoirs** en ce sens que, décider du droit de possession de la terre pour les membres d'une communauté fonde les premières administrations, cette organisation sociale de la possession foncière et de l'usage des terres confèrent à chacun une place et un statut ; **la stabilisation des prix et des revenus agricoles** du fait que la demande et l'offre de biens alimentaires n'évoluent pas de la même manière alors que manger à sa faim tous les jours est une nécessité. La politique agricole peut se définir donc à partir de ces trois considérants. **Le pacte territorial** à travers le contrôle social que l'Etat concède à d'autres acteurs pour organiser la production agricole. **Le pacte budgétaire** à travers le type de prélèvement ou d'injection de ressources faits par l'Etat sur et dans l'activité agricole. **Le pacte économique** à travers le type de formation du revenu agricole et de sa répartition. C'est ainsi que l'auteur, par rapport aux liens entre politiques agricoles et foncier montre que : « S'intéresser aux politiques agricoles reviendrait à s'intéresser au régime foncier, au régime des prix agricoles et aux régimes politiques. Il s'agit donc de comprendre la nature des pouvoirs que les formes juridiques de la

possession/propriété foncière donnent aux groupes ou aux individus ; les formes de régulations nécessaires et les rapports politiques entre le groupe et l'Etat dans l'organisation de la production »<sup>6</sup>.

Autour de la constitution de la rente foncière, la grande propriété foncière anglaise jusqu'au milieu du XIXe siècle (lanlords-farmers), la grande propriété française jusqu'en 1945 et les latifundia ibérique ou ottoman, montrent que la réalisation de la rente s'organisait à partir du contrôle social du travail et du contrôle économique du système de prix agricoles. Nous sommes ici au cœur de la relation droits de propriété moderne et naissance des sociétés industrielles dans les pays industrialisés. Le droit de propriété qui donne à une personne des droits « quasi-absolus » dans l'usage de son bien foncier sous l'angle « usus, abusus, fructus », fait suite à l'abolition du féodalisme diversement vécue dans ces pays. C'est avec la « déclaration Universelle » des droits de l'Homme que le « droit de propriété » prend le caractère de « droit inaliénable et sacré de la personne humaine ». C'est pourtant quinze ans après que ce nouveau droit sera clairement défini par le code civil de 1804. Le nouvel ordre qu'établit le droit de propriété est marqué par les aspects suivants : Il débarrasse la propriété de ses liens avec le pouvoir public ; il rend marchand tout usage du sol ; il ruine les possibilités d'existence des acteurs comme les manœuvriers et journaliers. La puissance publique garde tout de même un droit de regard sur les propriétés. Le propriétaire dans le nouvel ordre doit veiller à la cohérence des usages avec la croissance de la production agricole et alimentaire, puis la croissance industrielle et urbaine. Le droit de propriété a été fortement critiqué comme étant un frein au progrès par certains économistes. Ce droit a fait régresser la rente foncière agricole.

La crise des politiques agricoles depuis plus de deux décennies est à mettre en lien avec celle économique et/ou politique. Cette crise est particulièrement ressentie dans les pays en voie de développement à travers les Politique d'Ajustement Structurel (PAS) qui interviennent à la suite des échecs des politiques d'industrialisation volontariste des années 1970.

Les travaux de COULOMB (1999) montre une forte imbrication du foncier dans les politiques agricoles qui sont depuis quelques décennies en crise. Les politiques foncières affectent directement la **structuration sociale** de la société et **la répartition des pouvoirs sociaux**. Elles ont un **caractère déterminant** dans les rapports entre la **croissance économique agricole** et la **croissance industrielle**. Le foncier a donc un aspect éminemment **politique**.

---

<sup>6</sup> Pierre COULOMB, op. cit.

Cette analyse nous montre bien que la question foncière n'est pas aussi nouvelle et a fait l'objet d'intérêt depuis fort longtemps dans les pays industrialisés. Les réponses apportées à la question ont pris plusieurs formes et ont influencé les politiques extérieures de ces pays. Cette matrice de compréhension que nous considérons pour les besoins de la recherche comme initiale, revêt une conception, une vision du monde, des représentations et des impératifs économique-politiques fortement nouveaux pour l'Afrique malgré des influences anciennes.

### **1 – 2 : Le foncier : une complexité résultant du bouleversement social au Sahel**

Si les latifundia ont touché l'Afrique au nord du Sahara, leur évolution n'a pas été identique à celle des pays industrialisés quant à la mise en place de la propriété foncière moderne. L'on n'est pas non plus parvenu à la même forme d'industrialisation (COULOMB - 1999). La situation foncière de l'Afrique au sud du Sahara fait l'objet d'une autre lecture.

Pour comprendre la problématique foncière, il importe surtout d'avoir une bonne compréhension des rapports sociaux et de leurs évolutions comme nous y invite RAYNAUT et al<sup>7</sup> (1997). Le Sahel se caractérise aujourd'hui par un **bouleversement social** qui se traduit par une recomposition des rapports politiques, économiques et familiaux. La modification des conditions sociales de contrôle des facteurs de production induit une évolution des systèmes d'exploitation. Si l'inégalité des systèmes sociaux et leur diversité sont imputables aux influences extérieures, les diversités qui existaient avant ne sont pas non plus à sous estimer. En considérant le degré de centralisation du pouvoir, sa stratification et son horizontalité, les modalités de circulation et de répartition des biens et des richesses, trois grands modèles émergent: les grands Etats commerçants, les aristocraties guerrières et les paysanneries lignagères.

Les systèmes sociaux permettent d'aborder la question foncière à travers sa dimension essentielle pour l'analyse des systèmes de production sahéliens. Car, l'exploitation de l'espace est toujours soumise à des normes sociales qui en règlent l'accès individuel ou collectif. Prendre en considération la pression humaine ou animale sur l'espace ne suffit pas pour comprendre les pratiques de gestion foncière au Sahel, il est indispensable de prendre en compte les dynamiques sociales qui en sont les manifestations. Le contrôle de l'espace en tant que support d'activités productives relève d'un réel enjeu récent. Nous sommes dans une phase de transition où l'on affirme ou reconnaît des droits sur des espaces qui deviennent de plus en plus rares, l'on restreint l'accès aux autres et cette situation semble aujourd'hui vitale

---

<sup>7</sup> RAYNAUT Claude « Sahel Diversité et dynamiques des relations sociétés – nature », Karthala, Paris, 1997, pp 285-313

pour les individus et les groupes. Ce qui amène RAYNAUT et al (1997) à dire que l'on est dans un contexte de partage des cartes foncières, d'affrontements entre plusieurs acteurs, de situation génératrice de concurrences évoluant parfois en conflits ouverts et un désordre de l'exploitation des écosystèmes.

La **raréfaction de l'espace** est à la base de l'émergence véritable de la question foncière. Le pouvoir sur les hommes a longtemps dominé l'appropriation de la terre. Cela a été possible avec l'existence de structure politique unifiée appuyée sur un solide appareil administratif. C'était alors un puissant moyen de mobilisation des hommes et de leur force de travail. Les chefferies traditionnelles se sont affaiblies à la suite de la conquête coloniale, de la constitution des Etats post coloniaux ainsi qu'à la suite de l'érosion progressive des cadres structurels et religieux du versant lignager de ces sociétés dont la progression de l'Islam est un des témoins. Cette situation a alors favorisé une parcellisation des droits anciens propices à une appropriation individuelle sur la terre. Au moment où la **terre** constituait le **primat de l'alliance**, dans le cas des sociétés paysannes lignagères, l'enjeu principal était l'exercice du **contrôle sur les hommes**. Introduire un mécanisme social de régulation de l'usage de la terre, qui était abondant, répondait à ce souci. Le rôle du chef de terre était de réguler le processus par lequel une communauté locale se constituait une logique de territoire et non de l'espace de production. La raréfaction progressive de l'espace a conduit au basculement des enjeux avec maintenant un contrôle de l'accès à la terre comme pilier du fonctionnement des systèmes de production agricole et donc de la reproduction matérielle et sociale des communautés paysannes.

Dans les sociétés guerrières, caractérisées par une forte stratification sociale, cette situation conduit souvent à l'exclusion foncière. Malgré les transformations induites par la colonisation et récupérées stratégiquement par les classes dominantes, l'on est face à une situation qui fait écho d'une réalité sociale ancienne et d'une évolution. Cette situation est porteuse de revendications, de contestations et de conflits.

Dans les grands Etats commerçants, la situation foncière est complexe et ambiguë. Ayant gardé les formes d'organisation traditionnelles, l'opposition entre les premiers occupants maîtres du sol et les immigrants possesseurs du pouvoir politique et militaire, fondait la structure de la société globale. On assiste alors à une superposition des tutelles foncières. Ce qui donne lieu à deux légitimités qui se côtoient : La légitimité politique détenue par le souverain et la légitimité religieuse ancrée dans le lien avec les maîtres occultes de la terre. A cette situation diversifiée où se confrontent les dimensions politiques et religieuses de la territorialité avec un emboîtement de différents niveaux de tutelles, la complexité de la

question foncière s'amplifie avec des clivages inégalitaires qui marquent profondément les rapports sociaux.

En termes de système de production, le Sahel présentait initialement plusieurs aires d'activités : une aire où l'agriculture est dominante, une aire où l'élevage pastoral est dominant, une aire où les cultures et le bétail cohabitent de longue date, une aire soumise à la concurrence entre les deux activités. La question foncière émerge lorsque la cohabitation devient difficile du fait de la raréfaction de l'espace, de la densification du peuplement mais aussi parce que le rapport à l'espace n'obéit pas aux mêmes principes pour les deux activités. Les travaux de RAYNAUT et al (1997), nous montrent que la raréfaction de l'espace et des ressources, l'impact de l'économie monétaire, les changements sociaux et culturels tels l'effritement des structures lignagères, le recul des religions agraires et l'émergence de structures politiques et économiques extérieures comme la puissance coloniale puis les Etats nationaux sont les grands facteurs de changement de la question foncière. Ce qui a changé dans les systèmes fonciers sahéliens concerne la progression de la notion d'**appropriation**, l'entrée de la terre sur le **marché** et l'**accumulation foncière**. L'émergence de la question foncière est le produit d'une évolution en profondeur des sociétés sahéliennes considérées dans leur fonctionnement interne comme dans les relations qu'elles entretiennent avec le milieu qu'elles exploitent. Cette dynamique a pris des formes et des rythmes différents selon les lieux. Cette hétérogénéité des situations locales est imputable à la diversité initiale des systèmes fonciers ainsi qu'aux facteurs extérieurs. Si la démographie, l'économie et les techniques tiennent une place importante dans l'intensité des prélèvements sur les ressources, la dimension immatérielle des relations société/nature est à considérer. Les modes de contrôle qui permettaient aux sociétés d'assurer à la fois la permanence comme systèmes sociaux et la préservation du milieu source de leurs moyens d'existence font place aujourd'hui à une situation de rivalité entre utilisateurs concurrents.

### **1.3 : Le foncier : une réalité sociale en lien avec les droits de possession/propriété**

Qu'il s'agisse des pays industrialisés ou des pays du Sahel, L'émergence de la question foncière permet de comprendre son enracinement dans les rapports sociaux et l'historicité. La dimension sociale de la question foncière renvoie à la question des droits et leur organisation. C'est ainsi que LE ROY (2002)<sup>8</sup> définit le foncier comme « un rapport social déterminé par l'appropriation de l'espace ». Cette définition comme il l'indique est porteuse de nombreuses

---

<sup>8</sup> Etienne LE ROY, in sd Philippe LAVIGNE DELVILLE, Quelles politiques foncières pour l'Afrique Rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité, eds KHARTALA, Paris juin 2002, pp 23 – 27.

difficultés dans le contexte de l’Afrique noire contemporaine. La dimension « immeuble » du foncier par opposition à la dimension « meuble », aussi bien que la notion de « bien », semblent être les éléments structurant de la vision occidentale du foncier. Le foncier dans son évolution, sera rattaché aux notions de propriété, d’usage et de maîtrise. La notion de propriété codifiée à travers le code civil de 1804 a eu une forte influence sur les colonies. C’est autour des représentations de l’espace sous-tendues par des logiques différentes que l’on mesure les difficultés du foncier dans un contexte africain. En effet, sans vouloir privilégier une approche dualiste du foncier, il est important de rappeler ces représentations de l’espace. La représentation géométrique : elle organise l’espace à partir de la conception géométrique en référence à la surface de la terre (Gé en grecque). Une telle représentation s’inscrit dans une organisation de l’espace suivant des formes géométriques. Ce qui renvoie à un statut clair de la terre en terme de propriété et de droits. Nous sommes ici dans une vision occidentale qui se traduit par une distinction claire entre espace approprié et espace non approprié. Les espaces sont marqués et ces marques sont visibles et reconnues. Cette représentation a eu une incidence sur les premières réflexions autour du foncier en Afrique. Elle est à la base des tentatives de transposition du droit de propriété au cours de la colonisation ainsi que la déclaration de certaines terres comme vacantes et sans maîtres.

La représentation topocentrique se fonde sur une organisation de l’espace à partir de lieux particuliers, siège des divers pouvoirs, selon des distinctions fonctionnelles qui permettent à chaque groupe d’exercer, selon son ordre d’arrivée et son activité, des attributs particuliers. Elle renvoie plus aux situations africaines qui se doublent de perceptions diversifiées de l’espace aussi bien à l’intérieur du territoire qu’entre territoires. Chez les Bwa par exemple, la cité c’est le territoire du village où on vit et le reste représente la brousse. Aussi souvent l’on entend dire des fils du village qui sont pour une raison quelconque hors du territoire du village qu’ils sont en brousse. Les travaux de LE ROY, qui mettent en évidence la relation foncier-propriété-patrimoine, montrent, nous semble-t-il, la tension entre propriété (au sens moderne) et patrimoine.

Le foncier est sujet à un double biais selon WEBER (2002). Il s’agit de la survalorisation de l’espace qui pourtant n’a de valeur qu’à travers les ressources qu’il porte et si celles-ci sont susceptibles d’usage. Le second biais est la tendance à privilégier l’usage agricole aux autres modes d’exploitation de l’espace et la superposition de ces usages. Appréhender le foncier en termes d’espaces ressources et de systèmes d’accès, d’usages et de contrôle permet d’éviter ces biais.

Selon ROCHEGUDE (2002), le foncier est à la fois le qualificatif qui légitime la diversité des accès mais le substantif juridique qui prend en compte l'ensemble des concepts et des règles applicables à la terre, à son usage et aux produits qui y sont rattachés. On comprend que ce qui touche à l'appartenance et au contrôle de l'accès est essentiel. Si, souvent, l'on a opposé Etat et chefs coutumiers, la décentralisation impose un élargissement de la question avec une interrogation sur la place des différents acteurs du fait du contexte de redistribution des pouvoirs.

Pour CHAUVEAU (2002) l'entrée par les acteurs permet de mieux rendre compte des réalités sociales autour de la question foncière. Le foncier est d'abord d'ordre social et historique. Ainsi les relations entre les hommes à travers la coopération et le conflit pour traiter des problèmes d'accès aux ressources influencent fortement les rapports entre les hommes et la terre. Les acteurs disposent de marges de manœuvre. Cette approche permet d'identifier des pratiques qui combinent plusieurs logiques et contraintes. Elle permet de cerner plusieurs adaptations et interprétations que les acteurs mettent en œuvre en fonction de leurs positions et de leur identité sociale. Elle permet d'identifier la complexité des rapports d'accès, d'usage et d'exploitation. Elle permet des interprétations plus réalistes du sens des dynamiques actuelles. « Les pratiques foncières des acteurs relèvent plus d'une production syncrétique, dans laquelle des dimensions sociales et politiques interviennent fortement »<sup>9</sup>

Aujourd'hui le questionnement sur le foncier se situe dans une discussion entre une perspective économique et une perspective socio-anthropologique comme nous l'indique LAVIGNE DELVILLE (2002) en s'interrogeant sur la privatisation ou la sécurisation. La perspective économique considère le passage à la propriété privée comme incontournable malgré les tensions qui sont pourtant révélatrices. La socio anthropologie considère que l'accès passe par le statut social et l'appartenance à des réseaux. La privatisation apparaît comme n'étant pas une solution unique. L'arbitrage et la négociation peuvent permettre d'aboutir à des règles de gestion légitimées par tous dans une optique de sécurisation et d'exploitation durable des ressources.

Les quelques travaux abordés ici mettent en évidence le foncier comme une réalité sociale et historique tout en pointant la question des droits de possession /propriété. C'est autour de ces droits que se situe tout l'enjeu du foncier en terme de sécurisation comme nous allons le voir dans le débat contemporain autour du foncier.

---

<sup>9</sup> CHAUVEAU J-P. In LAVIGNE DELVILLE P. (dir), « *Quelles politiques foncières pour l'Afrique Rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité* », Karthala, Paris juin 2002, pp 36 – 39.

## **2 : LE FONCIER EN AFRIQUE DE L'OUEST**

Les politiques foncières en Afrique sont enracinées dans l'histoire sociale et politique des pays (LAVIGNE DELVILLE - 2002). Ceci permet de dégager historiquement trois périodes de l'histoire foncière africaine.

La période précoloniale où il y a une abondance des ressources et de l'espace. La démographie, encore faible, ne donne pas lieu à des compétitions autour de ceux-ci. Le contrôle sur les hommes et leur force de travail est le plus important. L'organisation sociale autour des chefs coutumiers régule l'accès et l'exploitation de l'espace et des ressources.

La période coloniale où au nom d'une mission de civilisation, le colonisateur va vouloir transposer le mode de gestion foncière de la métropole. Des réformes se mettent en place ainsi que de nouveaux modes d'exploitation de l'espace et des ressources, induites par les représentations de l'espace ainsi que les innovations techniques et technologiques.

La période post-coloniale où les jeunes nations émergent avec un héritage colonial. La coexistence des systèmes de normes amorcée pendant la colonisation devient de plus en plus marquée et l'influence des institutions financières internationales se fait sentir. Des dynamiques internes se mettent également en place. C'est véritablement à cette période qui va des indépendances à nos jours que le foncier émerge comme un véritable enjeu.

### **2.1 : Le foncier : d'une place secondaire à un objet d'enjeux**

En Afrique l'évolution de la réflexion sur le foncier, tributaire de cette histoire, connaîtra plusieurs étapes notamment à travers les politiques de développement. L'accent sera tout d'abord mis sur l'élaboration de législation. L'attention est plus portée sur les systèmes agraires que sur le foncier. C'est l'ère de la vision agronomique du foncier où la terre et les ressources sont considérées comme des facteurs de production à mobiliser. Pour ce faire, il importe de mettre en place un cadre législatif. Cette étape concerne les années 1960 à 1970.

La seconde étape intervient autour des années 1980, avec l'influence accrue des institutions extérieures de développement qui imposent la réduction du rôle de l'Etat et la prise en compte de la gestion locale. L'approche participative est prônée et dans sa mise en œuvre elle est parfois mécanique voire de contentement. Le changement ici concerne les modes de gouvernance.

En 1990 il est question de prendre en compte la gestion négociée. L'importance de ce changement réside dans le fait qu'il suggère la prise en compte de l'interaction entre les acteurs. Alors une complémentarité entre les différentes approches remplace l'opposition traditionnelle entre celles-ci.

De toutes ces approches, il importe de noter que le foncier n'a toujours été traité que secondairement dans les politiques de développement mises en œuvre. Aujourd'hui, autour de la problématique foncière en Afrique, un consensus est fait autour des points suivants : l'inadaptation du droit hérité de la colonisation, la primauté des pratiques locales sur les modèles techniques standardisés, la reconnaissance des capacités locales de gestion du foncier et des ressources renouvelables ainsi que la nécessité d'encadrer des processus pour sécuriser les acteurs ruraux (LAVIGNE DELVILLE -1998)<sup>10</sup>.

## **2.2 : les fortes influences externes entre privatisation et gestion décentralisée des terres**

En Afrique de l'Ouest, le foncier n'échappe pas à la tendance générale telle que décrite ci-dessus pour l'Afrique. Cependant il importe de relever que les systèmes locaux se caractérisent par à la fois leur permanence et le fait qu'ils constituent un processus en pleine mutation comme nous l'indique OUEDRAOGO M. G. H. (2001). Marqués par des institutions, des règles et des principes, ils produisent également un ensemble de droits fonciers tant collectifs qu'individuels aussi peu en phase avec leur système de normes qu'avec le système moderne. La dégradation rapide des ressources liée surtout à l'action anthropique, la raréfaction des ressources du fait des facteurs démographiques (densification et mouvements de populations), l'installation de la démocratie voient l'émergence de nouveaux acteurs fonciers qui fragilisent les instances coutumières. L'évolution progressive d'une gestion communautaire à une gestion lignagère, les nouvelles transactions foncières, la multiplication et l'aggravation des conflits fonciers sont autant d'éléments qui ont conduit la conférence de Praia en 1994 à se pencher sur le thème : « la problématique foncière et la décentralisation ». Elle a recommandé l'initiation de réformes foncières aux Etats du Sahel afin de contribuer à assurer la sécurité foncière des acteurs ruraux et gérer les conflits fonciers dans la sous région. La mise en œuvre de ces réformes montre deux tendances caractéristiques de la situation de gestion foncière au Sahel : le monopole foncier de l'Etat et l'hostilité constante à l'égard des droits fonciers coutumiers (OUEDRAOGO M.G. H. – 2001).

En 1980, l'histoire foncière en Afrique de l'Ouest est marquée également par l'affrontement entre deux logiques. Les Politiques d'Ajustement Structurel (PAS) font pression sur les Etats pour une privatisation des terres et des organismes comme le CILSS et le Club du Sahel, eux, prônent l'idée d'une gestion décentralisée des terres car la reconnaissance de l'existant est importante et les pratiques foncières locales sont efficaces. Le débat est alors lancé sur l'opportunité de la privatisation des terres dans le milieu rural africain.

---

<sup>10</sup> LAVIGNE DELVILLE P., « Quelles politiques foncières pour l'Afrique Rurale ? » pp 46 - 54

L'évolution de la gestion foncière au Sahel est aussi marquée par plusieurs expériences pilotes de sécurisation foncière (Le Plan Foncier Rural en Côte d'Ivoire, Commissions Foncières au Niger, Gestion des Terroirs au Burkina Faso etc.)

### **2.3 : quelques expériences de politiques foncières**

Des expériences mise en œuvre dans le cadre des politiques foncières en Afrique, quelques-unes traduisent selon OUEDRAOGO M.G.H.(2001) la tendance adoptée.

#### **2.3.1 : Au Sénégal**

L'expérience du Sénégal à travers la Loi sur le Domaine National (LDN) de 1964 dont l'achèvement de la mise en place date de 1980. Cette loi divise l'espace rural en deux: les zones pionnières sous contrôle de l'Etat et les « zones de terroir » sous la responsabilité des communautés rurales. Une des critiques de cette expérience est le fait que malgré sa souplesse, cette gestion qui est à la fois du ressort de l'Etat et des communautés ne rompt pas avec la logique factionnelle et clientéliste de la gestion foncière.

#### **2.3.2 : Au Burkina Faso**

L'expérience du Burkina Faso à travers la Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) est intervenue à la faveur du régime révolutionnaire en 1984. Elle se caractérise dans un premier temps par le fait qu'elle nie toute autorité aux instances coutumières qui sont associées à la féodalité et aux droits coutumiers que la révolution combattait. Dans un second temps, face à son inapplicabilité et à la faveur des relectures successives rendues nécessaires en 1991 et 1996, elle accorde une place à la propriété privée et reconnaît formellement les droits coutumiers sur les terres des zones non aménagées.

#### **2.3.3 : En Mauritanie**

L'expérience de la Mauritanie est, elle, commandée par le souci de développer une grande irrigation privée dans la vallée du Fleuve Sénégal. Ainsi une loi foncière est introduite dès 1983. Elle est orientée vers la propriété privée à travers des concessions. Elle se démarque très peu de l'héritage colonial (démarche centralisée et d'immatriculation).

#### **2.3.4 : Au Niger**

L'expérience du Niger avec le Code Rural du Niger tente d'intégrer les systèmes coutumiers au sein du droit positif. Cette disposition se heurte très vite à la diversité des pratiques locales en la matière et prend du même coup le risque d'être inadaptée voir illégitime localement. Le code se détourne donc de ses objectifs premiers et devient un instrument qui édicte ce qui doit être. La question des commissions foncières prévue par le code se confronte également à un problème de clarté sur le concept de propriété qui n'y est pas défini et suscite ainsi des conflits autour de la légitimité de propriétaire.

### **2.3.5 : En Côte d'Ivoire**

L'expérience de la Côte d'Ivoire avec le Plan Foncier Rural (PFR) se déroule de 1990 (projet Pilote) à 1998 (adoption de la loi). La mise en oeuvre du PFR est tombée dans une simplification qui a peu pris en compte les différents niveaux de droits. Seuls les droits de culture ont été pris en compte. La simplification des réalités de terrain a finalement établi la différenciation entre gestionnaires de terres et exploitants. Reste une incertitude sur les droits existant au moment de l'adoption de la loi, qui finalement s'est peu inspirée de l'expérience du PFR.

### **2.3.6 : Au Mali**

L'expérience du Mali porte tout d'abord sur la suspension du Code Domanial et Foncier (CDF) en 1991 en vu d'une modification de celui-ci pour la prise en compte des communes. Dans un second temps la charte foncière est lancée. Il est également mis en place un observatoire du foncier pour alimenter les réflexions sur cette charte. La démarche de l'avis des observateurs est ambitieuse et prudente parce qu'elle veut prendre en compte les droits et les régulations foncières locales et aussi analyser les dynamiques actuelles afin de donner des réponses au diagnostic de terrain. Cette expérience s'est finalement réduite à une relecture du CDF.

La présentation des expériences de gestion foncière dégage plusieurs périodes, met en évidence les enjeux et les logiques qui les sous-tendent. Une période fortement marquée par l'héritage colonial se situe avant les années 1990. Elle emprunte plus aux logiques de la colonisation avec un enjeu majeur d'affirmer l'unité nationale et le pouvoir de l'Etat. Une seconde période qui se situe de 1990 à nos jours, avec l'enjeu majeur d'articuler les régimes juridiques. Plusieurs logiques sous-tendent les actions: une logique de codification; une logique d'enregistrement des droits locaux afin de leur donner un statut juridique; une logique de gestion domaniale et patrimoniale. Notons qu'à partir de 1998, il est mis en expérimentation la gestion patrimoniale du foncier à Madagascar.

L'emboîtement des droits et leur enracinement dans les relations sociales est une donnée importante car comme nous le précise, SCHLAGER et OSTROM (1992) ainsi que Le Roy (2000), deux ensembles peuvent se distinguer : la gestion des droits d'administration du patrimoine foncier qui se décomposent en droits de gestion, d'affectation, de répartition, d'exploitation et de transmission ; la gestion des droits d'exploitation qui se décomposent en droits d'accès, de prélèvement et de culture.

La question des conditions et modalités d'articulation des régimes juridiques, en lieu et place d'une substitution de l'un à l'autre, pose le problème du statut des droits d'usage et du système

d'autorité. Il s'agit de combiner deux systèmes d'autorité qui sont opposés, à savoir la double reconnaissance de la légitimité des pratiques locales et de l'intervention de l'Etat.

Aujourd'hui, le consensus se fait de plus en plus sur la nécessité de la reconnaissance des pratiques foncières locales et de l'articulation des systèmes juridiques; donc, d'un changement car, l'expérience a montré la limite du système actuel. Cette position n'autorise plus la considération du titre foncier comme un élément qui devient le déterminant majeur de l'intensification. La question foncière ne se situe plus dans les enjeux économiques mais plus au niveau des enjeux sociaux.

Si aujourd'hui, la question foncière apparaît cruciale, il n'en demeure pas moins que toutes les expériences en cours tentent chacune de prendre en compte les enseignements des expériences passées. Mais face à la diversité des acteurs, des instances et des incertitudes d'une certaine classe sur les finalités d'une politique foncière, il y a encore des hésitations qui peuvent constituer des freins. Il s'agit donc bien là d'un engagement hautement politique et surtout devant correspondre aux réalités du pays et de son évolution socio- politique et économique.

### **3 : LE FONCIER AU BURKINA FASO**

La situation foncière au Burkina est assez mouvementée à l'image de son histoire. Partant d'une situation d'inadéquation des textes avec les pratiques locales sous l'influence de facteurs internes et externes, de nouvelles pratiques foncières se développent. Celles-ci donnent lieu à des contestations, des revendications qui, dans certains cas, dégénèrent en conflits ouverts souvent lourds de conséquences. Cette situation donne lieu aujourd'hui à un processus d'élaboration d'une politique foncière et à terme d'une loi foncière.

#### **3.1 : Inadéquation de la législation foncière et coexistence de systèmes de normes**

La situation foncière, des indépendances à nos jours, illustre l'inadéquation de la législation foncière avec les réalités de terrain comme en attestent les travaux de quelques auteurs.

La structure foncière de la Haute – Volta, (actuel Burkina – Faso), comme l'indique BOUTILLET (1964), montre l'inadéquation des concepts et des mécanismes juridiques avec le contexte national, caractérisée par le droit éminent sur la terre, les droits d'appropriation collective et l'existence de terres non encore appropriées. Les droits d'usage permanent liés à la défriche, les droits d'usage permanent du chef d'exploitation, ceux hérités et les droits d'usage provisoires constituent pour l'auteur, la trame des tenures foncières du pays. La conception qui veut que chacun puisse prétendre à la terre pour sa subsistance fonde le prêt

comme un mode de redistribution de la terre. La terre est perçue comme un bien libre mais soumis à un système de prêt gratuit dans les régions à forte densité où elle devient de plus en plus rare. Une nuance fondamentale existe sur le fait que l'inégalité de répartition des droits n'équivaut pas à l'inégalité des superficies et des revenus. Les perspectives d'évolution s'inscrivent donc dans des logiques démographiques. Plus la densité devient importante, plus la tenure devient rigide, les prêts plus difficiles et les durées plus courtes. Les négociations se cristallisent alors autour de l'âge et du lieu.

La propriété privée selon OUEDRAOGO M. G. H. (1986) est absente dans la société traditionnelle parce que la terre a une valeur d'usage et qu'elle est la propriété du groupe. De ce point de vue, les différents types de droit relèvent des rapports entre les différents lignages d'un village. C'est donc l'appartenance qui détermine l'accès à des droits fonciers. Ce qui n'exclut pas des mécanismes pour l'accès à la terre de ceux qui ne sont pas du groupe. Les politiques de mise en valeur coloniale sont à l'origine de la transformation de la valeur d'usage de la terre en valeur marchande. L'adoption de la RAF constitue la véritable rupture avec la pleine propriété de l'Etat sur les terres à travers la création du Domaine Foncier National (DFN) (OUEDRAOGO M G H – 1986; NEBIE-1987).

D'AQUINO (1998) fait remarquer que si l'on note une inadéquation des législations foncière, l'ambivalence des politiques foncières depuis l'époque coloniale revêt une importance particulière. Cette ambivalence est perceptible dans la ferme volonté d'éliminer les droits coutumiers dans les discours officiels et l'obligation d'en tenir compte dans la pratique. L'intervention de l'Etat déstructure les sociétés locales et met à rude épreuve le pouvoir coutumier. Mais la prégnance des pouvoirs coutumiers contraint l'Etat dans les politiques de sécurisation foncière à tenir compte des droits préexistants. Mais l'élevage du fait de sa mobilité et de son caractère extensif est peu pris en compte.

Au Burkina Faso, comme indique FAURE (1995), deux voies de sécurisation foncière coexistent en milieu rural : celle coutumière et celle administrative. Les pratiques montrent que le titre ne constitue pas une garantie suffisante contre l'insécurité foncière car les droits coutumiers peuvent avoir plus de valeur que les titres fonciers au niveau local. Aussi les « agrobusiness men » préfèrent investir dans les relations sociales.

### **3.2 : Les pratiques foncières : coexistence de systèmes de normes, conflits et transition**

Pour BREUSERS (1999), l'inadaptation de la législation et la coexistence de deux systèmes de normes ont conduit à une recombinaison des pratiques foncières, aussi peu en cohérence avec le référent coutumier qu'avec le référent législatif. Les pratiques foncières sont en lien

avec la territorialité et les mobilités. Les espaces familiaux s'étendent sur différents espaces physiques et différents terroirs car les migrants établissent des liens entre les zones de départ et les zones d'arrivée.

Comme BENOIT (1982) le montre, dans le milieu Bwa, la pratique mossé de l'agriculture extensive entraîne rapidement la saturation foncière. Les autochtones Bwa vont adopter ces pratiques et se lancer dans une course à l'espace et à l'appropriation foncière. Ce qui va entraîner des contestations, des revendications et des conflits (BENOÎT- 1982). FAURE (1993 ; 1996), à travers l'analyse d'un conflit en zone bisssa, montre l'imbrication de facteurs sociologiques et politiques ainsi que l'implication des ressortissants de cette région. Le conflit apparaît pour elle comme un indicateur de saturation sociale. Il met en perspective les enjeux de gestion de terroirs et de la décentralisation.

MATHIEU et LAURENT (1995), en analysant un conflit foncier autour du droit de planter des arbres, qui met aux prises autochtones et allochtones, aboutissent aux conclusions suivantes : le conflit permet aux cadets de dénoncer l'installation des migrants par les aînés. Il met en évidence l'incorporation du foncier dans le jeu social et montre que l'application des règles foncières est fonction d'un rapport de force entre acteurs. L'ambivalence de l'Etat est démontrée à travers l'incertitude et la fragilité du pouvoir.

Le système foncier traditionnel, selon NEBIE I. et OUEDRAOGO M. (1990), présente des avantages : la justice sociale dans l'accès à la terre, l'absence d'accumulation et de spéculation foncière et des contraintes : la précarité des prêts, l'insécurité des investissements, l'inadaptation avec les évolutions démographiques ainsi que le fait qu'il constitue un frein au développement de l'élevage.

### **3.3 : Les nouvelles transactions foncières**

Comme le démontre SANOU M. (1995), la gestion de l'espace le long du Mouhoun et précisément dans le département de Padéma, montre que longtemps l'appropriation de la terre a été fonction de sa localisation et des facteurs pluviométriques dans ce milieu. La pression démographique et la situation pluviométrique ont transformé les berges en des lieux à forts enjeux. Des transactions onéreuses importantes y ont fait leur apparition. L'opposition traditionnelle autochtones-migrants s'est doublée de celle entre autochtones pour la constitution de domaines fonciers en vue d'éventuelles rentes foncières.

Les traits caractéristiques des régimes fonciers traditionnels, selon STAMM (1998), pourraient se résumer à la juxtaposition de différents droits comme les droits éminents du chef de terre, les droits d'appropriation collective des lignages et des segments de lignages, les

droits d'usage permanent des chefs d'exploitation et ceux, provisoires, passés entre individus ou entre individus et groupes. Le libre accès à la terre est inexistant, tout comme la propriété privée au sens moderne du terme. Dans les mutations en cours, on note l'individualisation des droits d'usage, le développement des emprunts ainsi que la « commercialisation » des terres. Ces mutations revêtent des risques de conflits. La vente de terre est absente du Burkina Faso car elle n'y a pas de valeur commerciale, les entraves administratives ainsi que l'illégitimité de la vente limitent cette pratique. Les conflits fonciers inter-villages, intra-villages ou autochtones-allochtones sont liés au rôle de l'Etat, à la pression démographique suite aux mouvements migratoires et à l'inadaptation des systèmes de cultures fondés sur la jachère et la rotation des champs.

La relation régimes fonciers coutumiers et investissements est discutée dans les travaux ci-après. Pour OUEDRAOGO S. (1993), les coutumes foncières s'opposent aux investissements ou les découragent sur le plan économique. Pour STAMM (1998), elles ne s'opposent pas à l'investissement du moins en zone non aménagée. Le constat révèle que le mode d'accès à la terre a une influence sur la productivité des champs des autochtones et migrants. L'explication relève plutôt de la différence naturelle des sols et la priorité d'accès aux meilleures terres réservées aux autochtones.

L'éclairage sur la question des transactions foncières montre que l'impact de la législation foncière nationale est limité, aussi les acteurs locaux la manipulent et en font une utilisation opportuniste comme le montre PARE (1997). Pour PARE et ZONGO (1999) le recul des prêts fonciers coutumiers et l'émergence progressive des retraits de terre ont conduit à l'apparition et à la montée des locations de terres, des ventes, ainsi que le phénomène « d'agrobusiness ». Si l'écriture et la monnaie sont utilisées, dans les documents écrits les termes de ventes, d'achats et les montants des sommes versées sont absents.

Les origines du procès verbal selon TALLET (1999) remontent à l'époque coloniale et la RAF constitue un cadre de revalorisation légale récente, même si le document fait encore l'objet de débat quant à son statut et sa valeur.

### **3.4 : le Foncier entre migration, innovation technique et échanges marchands à l'Ouest du Burkina Faso**

OUEDRAOGO M. G. H. (1991) fait remarquer que la migration, le développement de la culture attelée et l'éclatement des unités traditionnelles de production sont caractéristiques du foncier dans la zone Ouest. Deux modes d'accès à la terre semblent prévaloir. Le mode originel fondé sur la filiation, la résidence et l'alliance. Le mode actuel est de l'ordre de

l'héritage, de l'attribution coutumière ou de transactions marchandes. Dans une approche de l'influence des modes d'accès à la terre sur la productivité des exploitations agricoles, la tenure foncière détermine la structure des champs, la taille des exploitations et le système de culture. La productivité est donc liée au mode d'accès à la terre.

Les évolutions des occupations des sols sont remarquables à travers trois cartes d'occupation des sols et annoncent les prémices de la situation foncière à l'Ouest comme l'indiquent PARE et TALLET (1999). Ces évolutions sont consécutives aux mouvements de migration. Ce qui a entraîné des changements dans les modes d'accès à la terre et la multiplication des conflits fonciers. Ces tendances montrent les évolutions en cours et les risques potentiels de supériorité numérique des migrants qui pourraient entraîner à terme l'inversion des pôles de décisions foncières. Ce qui aurait pour conséquence l'installation d'un climat de conflit généralisé.

Pour SANOU S. et TALLET (1998), il y a une permanence des systèmes de gestion foncière traditionnels malgré les fortes perturbations induites par la RAF. Ces systèmes sont pourtant de plus en plus inaptes à gérer les conflits fonciers qui sont aujourd'hui quotidiens. La relecture de la RAF ne semble pas pertinente ; malgré l'échec de cette loi ne vaudrait-il pas mieux s'orienter vers une exploitation des marges de manœuvre qu'elle offre ? Au regard des enjeux fonciers du moment, une typologie de zones d'intervention pour un travail visant la sécurisation foncière se dessine. Ce travail devra commencer par une capitalisation des informations et des expériences, la promotion des instances locales ainsi que la reconnaissance des acquis.

### **3.5 : Le cadre législatif du foncier au Burkina Faso**

Le cadre législatif du foncier a été longtemps dominé par l'héritage colonial comme l'indique BAGRE (2001). Le décret du 8 octobre 1925 instituait le certificat administratif et n'ignorait pas les droits coutumiers. Les décrets du 20 mai et du 10 juillet 1956 introduisaient le livret foncier, délivré aux voltaïques qui disposaient d'espaces mis en valeur. Aux lendemains des indépendances, plusieurs lois régissaient le régime foncier. Il s'agit de la loi 77/60/AN du 12 juillet 1960 portant réglementation du domaine privé en Haute-Volta et la loi 29663/AN/du 24 juillet 1963 cadre juridique pour les aménagements ruraux à grande échelle<sup>11</sup>. Dès cette période, la coexistence du régime foncier coutumier et du cadre réglementaire légal est perçu

---

<sup>11</sup> BAGRE A.S. : « La RAF et les enjeux de la gestion foncière urbaine au Burkina Faso » in actes des journées nationales du foncier : « politiques foncières et développement durable : les voies de l'élargissement du débat » GRAF, 2001, p 73.

selon BAGRE (2001) : « D'une manière générale, dans l'application des dispositions de la loi n°77/60/AN, le droit coutumier s'est toujours opposé avec un relatif succès à la législation réglementaire, condamnant ainsi l'aménagement urbain à n'être qu'une juxtaposition d'opérations ponctuelles et incohérentes de lotissements »<sup>12</sup>.

Selon OUEDRAOGO M.G.H. (2001), la rupture intervient avec l'adoption de la RAF en 1984 qui verra l'émergence de l'approche « gestion des terroirs (GT) » avec pour objectif, la gestion rationnelle des ressources naturelles pour révolutionner la production agricole et atteindre ainsi l'autosuffisance alimentaire avec l'approche « GT comme cadre opérationnel d'application de la loi ». Cette approche montrera ses limites dans son application et fera l'objet de plusieurs critiques dont celle du zonage.

Aujourd'hui, la principale loi qui régit le foncier est la RAF promulgué en 1984, elle a fait l'objet d'une première relecture en 1991 puis une seconde relecture en 1996. Elle se caractérise par la création d'un Domaine Foncier National (DFN) constitué de l'ensemble des terres du pays et autorise la possibilité de propriété privée. La gestion foncière dans les villages est confiée aux Commissions Villageoises de Gestion des Terroirs (CVGT). Comme l'indique SANOU S. (2007) Six titres de jouissance reconnaissent les droits fonciers aux particuliers : l'arrêté d'affectation, l'arrêté de mise à disposition, le permis d'occuper, le permis urbain d'habiter, le permis d'exploiter et le bail. Ces titres ont un statut précaire pour certains. Seul le titre foncier confère la pleine propriété de la terre et des investissements réalisés. D'autres textes existent et constituent avec la RAF, le cadre général de la gestion du foncier et des ressources naturelles, situation rendue nécessaire par la constitution du 2 juin 1991. Il s'agit de :

Le Code Général des Collectivités Territoriales : le processus de décentralisation amorcée en 1993 a été marqué par l'adoption de plusieurs lois, en 1993, 1998, 2001, 2003 et 2004 avec le Code Général des collectivités territoriales qui a remplacé les Textes d'Orientation de la Décentralisation (TOD).

Le Code Forestier (CF), la Loi d'Orientation Relative à la Gestion de l'Eau (LORGE-2001) et la Loi d'Orientation Relative au Pastoralisme (LORP-2002).

Face à la place des activités agricoles dans le processus de développement du Burkina et des contraintes liées à l'évolution de celles-ci, plusieurs options ont été prises. La question foncière s'est progressivement imposée comme une préoccupation. Des expériences qui ont

---

<sup>12</sup> BAGRE A.S. : « La RAF et les enjeux de la gestion foncière urbaine au Burkina Faso » in actes des journées nationales du foncier : « politiques foncières et développement durable : les voies de l'élargissement du débat » GRAF, 2001, p 73.

été mises en œuvre depuis l'approche « GT » ont confirmé la nécessité de tenter de la régler. C'est ainsi que tirant les leçons du passé, depuis 2005 s'est mis en place le processus d'élaboration d'une Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (PNSF-MR) et à terme une loi foncière. Ce processus a permis jusqu'ici de faire un diagnostic de la situation foncière du pays, d'organiser des ateliers de concertation autour de ce diagnostic. Une autre série d'ateliers de concertation a permis de discuter la politique à travers l'examen des différentes orientations et axes. C'est après cela que s'est réuni le forum qui a permis d'amender et d'adopter la PNSF-MR. Son adoption est aujourd'hui une réalité et jette les bases pour l'élaboration d'une loi foncière. L'élaboration de la loi est en cours et suit le même processus de large concertation avec l'ensemble des acteurs du foncier rural. Le pays se dotera bientôt donc d'une loi foncière qui devra donner réponses aux différents enjeux que pose la question foncière au Burkina Faso.

#### ***4 : LES APPROCHES CONTEMPORAINES DE LA QUESTION FONCIÈRE***

A ce jour, entre autres approches, deux grandes théories se dégagent et semblent faire le point des tendances sur le débat autour de la question foncière. Il s'agit des théories évolutionnistes et de celle des arrangements institutionnels. Elles mettent au centre de leurs préoccupations, l'insécurité foncière comme frein à un développement durable qui prend en compte l'exploitation durable des ressources (LAVIGNE DELVILLE – 2002)

##### **4.1 : Les théories évolutionnistes du foncier**

Ces théories ont un fondement issu de l'économie néo-classique qui considère le marché comme la forme de l'économie la plus efficace. Elles présentent deux variantes et pour elles, le passage à la propriété privée se fait spontanément par le jeu des acteurs.

##### ***4.1.1 : Première variante***

Pour la première variante, l'influence de la croissance démographique et du marché conduit à une évolution progressive de la propriété commune vers une généralisation de la propriété privée, familiale et individuelle. Cette évolution s'accompagne de l'affaiblissement puis de la disparition du rôle des autorités coutumières. En somme, à terme, la terre se transforme en bien marchand. Le terrain et ses pratiques mettent en difficulté cette première tendance même si on constate des formes de gestion qui s'en rapprochent dans quelques milieux. La persistance de la gestion communautaire, la résistance à la vente en dehors de la communauté, le caractère réversible des ventes de terre, la persistance des relations clientélistes entre

acheteurs et vendeurs sont considérées comme une situation de transition vers le développement d'un véritable marché.

#### **4.1.2 : La seconde variante**

La seconde variante se fonde sur des théories récentes comme « l'innovation institutionnelle induite ». Ici l'on considère que les acteurs en compétition développent des rapports contradictoires sur un même espace et donc des incertitudes sur les droits fonciers qui ne sont plus ni coutumiers ni modernes. Cette situation entraîne une multiplication des conflits, une surexploitation des ressources d'où la nécessité d'une innovation institutionnelle. Les paysans demandent alors une intervention de l'Etat pour la mise en place d'un régime de propriété privée par l'enregistrement ou la délivrance de titres. Cette intervention qui doit permettre de rétablir la paix sociale, clarifie les droits et facilite les transactions foncières au profit des producteurs dynamiques. Elle permet également l'accès au crédit, ce qui implique des investissements et un gain de productivité.

Pour les théories évolutionnistes, les facteurs d'importance sont la démographie et le marché. La vision développée est relative au système d'appropriation foncière de type privé. Malgré la reconnaissance du caractère dynamique, flexible et adaptatif des systèmes fonciers locaux, ces théories se placent dans une perspective de transition vers la privatisation. Pour elles, lorsque la pression démographique est faible, le système de propriété commune est efficace mais dès qu'elle est forte, il est inefficace. A ce jour, à la suite des travaux de terrain, ces théories semblent n'avoir pas encore eu une validation réelle en Afrique.

#### **4.2 : Les arrangements institutionnels et la diversité des modes d'appropriation**

Ces théories, en se fondant sur des travaux empiriques, partent d'une analyse des théories évolutionnistes du foncier pour en montrer les limites et proposent de ce fait une autre approche de la question foncière.

Pour elles, l'existence et l'extension relatives des transactions monétarisées liées à la terre est une situation de marchandisation imparfaite et ne représentent pas forcément une étape transitoire vers le marché, au sens économique du terme, comme l'indiquent les théories évolutionnistes du foncier. La diversification des modes d'accès aux ressources et l'apparition de nouvelles instances de régulation ainsi que de nouveaux arrangements sociaux est à prendre en compte. Le développement de transactions monétarisées va de pair avec d'autres formes d'arrangements.

Ces théories se fondent sur quelques principes. Il y a plusieurs formes d'appropriation qui permettent à la fois une bonne gestion des ressources et qui sécurisent les bénéficiaires. Les modes d'accès à la terre sont fonction du statut de l'acteur et de son appartenance à un réseau

social. Il existe des modes d'appropriation clairs et sans équivoque sur les droits des différents acteurs sur différents espaces et ressources qui sont à l'œuvre en milieu rural. L'Etat colonial et post-colonial ont fortement influencé l'évolution des systèmes fonciers locaux. L'ambiguïté sur les droits et l'importance des conflits sont causées par la coexistence de deux systèmes de normes foncières. Ce qui a pour conséquence l'affaiblissement des instances d'arbitrage ainsi que l'impossibilité de prévoir l'issue des conflits.

Pour ces théories, la propriété privée n'est pas la seule façon de sécuriser l'accès à la terre et aux ressources. Elle peut même être peu compatible avec certains modes d'exploitation des ressources comme le pastoralisme pour qui la flexibilité et la mobilité sont nécessaires. Elle peut également être source d'insécurité chez les paysans pauvres. Elle est une forme d'aliénation du patrimoine lignager au détriment des générations futures.

La sécurisation foncière, qui vise à permettre aux paysans de disposer de droits reconnus et stables pour investir, peut prendre des formes multiples dont la propriété privée n'est qu'une des possibilités. L'important est donc la clarification des droits et non leur réduction à un modèle unique. Il importe de favoriser sous l'égide de l'Etat, une négociation de compromis sur les règles reconnues comme légitimes. Il s'agit donc de mettre en place des systèmes de négociation et d'arbitrage qui accompagnent l'adaptation des droits en fonction de l'histoire locale.

Ces théories qui s'inscrivent dans le champ néo-institutionnel et socio-anthropologique, proposent de partir des réalités du milieu, pour construire des instances légitimes aux yeux des populations et reconnues par l'Etat, chargées de définir les règles et d'arbitrer les conflits. Ce qui implique des innovations importantes sur le plan juridique, institutionnel, des savoir-faire nouveaux en termes d'analyse foncière, d'appui à la négociation et de constructions institutionnelles.

## ***5 : LES INTERRELATIONS ENTRE FONCIER ET IDENTITES SOCIO-TERRITORIALES***

La terre, comme nous l'avons déjà dit, est le support de toutes les activités humaines. Comme indique BONNASSIEUX (2008), l'accès à la terre et aux ressources ainsi que leur appropriation constituent un des enjeux majeurs pour les acteurs tant sur le plan individuel que collectif. En milieu rural et particulièrement au Burkina Faso, l'appartenance aux communautés locales est un élément déterminant. L'antériorité d'installation et la séniorité y jouent le premier rôle. Le système de parenté qui se traduit par l'appartenance à un lignage prend de l'importance pour l'accès à la terre et aux ressources. Selon que l'individu est du

lignage du fondateur du village, il aura un accès privilégié à la terre et aux ressources car son ascendant est celui qui le premier a occupé les lieux et a passé un pacte avec les dieux tutélaires.

La position qu'on occupe dans le système de parenté est également importante par les différenciations de générations, entre aînés et cadets, entre hommes et femmes, entre mariés et célibataires. Ainsi les aînés, les hommes, les mariés ont un accès privilégié à la terre par rapport aux autres.

La différence qu'établissent les populations entre autochtones et migrants joue aussi un rôle non négligeable dans les systèmes d'accès à la terre et aux ressources. Il faut noter que dans cette catégorisation, apparaissent d'autres sous-catégories comme les autochtones alliés dans le sens de ceux qui sont arrivés après le fondateur du village, du fait des alliances dans les systèmes de parenté, et qui sont considérés comme autochtones. Dans le groupe des migrants, plusieurs générations sont également établies. Ainsi les populations parlent de migrants de première génération, seconde génération et plus récemment de troisième génération. Pour ces deux catégories et leurs sous-catégories, ils ont un accès différencié à la terre et aux ressources. Les autochtones ont un accès privilégié à la terre et aux ressources tandis que pour les migrants, la durée d'installation sera le critère de différenciation pour l'accès à la terre. Les rapports à l'étranger considérés ici comme migrant sont ambivalents. Dans les évolutions du milieu rural au Burkina Faso, on note une permanence : à la création des villages, il y a un besoin d'étrangers, puis, en fonction des évolutions, on note une distanciation vis-à-vis des étrangers. C'est une évolution que l'on peut caractériser comme le passage progressif d'une période d'ouverture à une période de fermeture des villages vis-à-vis des étrangers.

Les différences qui s'établissent sur la base des professions (agriculture, élevage, pêche, chasse etc.) sont à prendre en compte également dans les modalités d'accès à la terre et aux ressources. L'exemple des agriculteurs et des éleveurs est révélateur dans le sens où leur perception de l'espace diffère selon les activités : pour l'agriculteur, l'espace est circonscrit, pour l'éleveur, l'espace est ouvert.

Des stratifications sociales dans les communautés locales, jouent également un rôle de différenciation dans les modalités d'accès à la terre et aux ressources. Ainsi les nobles, les hommes de caste ont un accès différencié à la terre et aux ressources.

La terre considérée comme sacrée et inaliénable dans le milieu rural est à mettre en lien avec les cosmogonies locales et les croyances magico-religieuses. Elle apparaît pour les populations comme un bien collectif qu'on ne peut aliéner.

Toutes ces différenciations, variables suivant les contextes, relèvent de l'appartenance aux communautés locales et des représentations sociales. Ce ne sont pas les seuls éléments qui interfèrent dans les modalités d'accès à la terre et aux ressources et plus globalement dans les relations au foncier. D'autres éléments relatifs à l'évolution démographique, à l'économie et aux configurations politiques interviennent également dans les relations au foncier.

La terre est souvent considérée comme un patrimoine familial nécessaire à la reproduction de la famille, ce qui explique le refus de la vente de terre, ainsi que l'exclusion des femmes dans des sociétés de filiation patrilinéaire où les droits fonciers sont transmis de père en fils.

La relation au foncier est aussi liée aux configurations politiques, aux pouvoirs instaurés à la suite de la conquête de certains territoires à l'époque précoloniale.

Mais tout ceci n'a pas pour autant effacé le rôle que joue l'autochtonie au niveau symbolique et rituel dans le contrôle du foncier. Le chef de brousse/de terre aussi bien que le chef du lignage fondateur des villages ont encore une importance symbolique et rituelle dans les communautés locales. La relation au foncier est aussi liée aux configurations politiques contemporaines (colonisation, indépendance, décentralisation), aux constructions territoriales qu'elles ont suscitées, aux normes d'organisation de la gestion du foncier qui ont été produites. Les référents juridiques et législatifs de la gestion foncière au Burkina Faso sont évocateurs à ce sujet.

La relation entre territoire et foncier est établie car selon LE BERRE (1999) tout groupe social a un territoire et entretient avec celui-ci des interactions. Elles vont se traduire par les représentations qu'a le groupe social de ce territoire mais aussi par l'ensemble des actions qu'il met en œuvre sur ce territoire dans le cadre de son aménagement et de sa mise en valeur. C'est ainsi qu'en milieu rural au Burkina Faso, on note une forme d'organisation du territoire en plusieurs unités :

La brousse apparaît comme une zone de ressources communes, ouverte à l'ensemble des membres du groupe social, et dont l'exploitation est réglementée.

Les champs sont des espaces appropriés par les lignages, les segments de lignage et les familles.

Les habitations organisées en quartiers en fonction de l'organisation sociale du groupe et des évolutions.

Les lieux sacrés qui sont les zones par excellence de pratique des rituels et qui sont perçus comme des lieux de sauvegarde de la coutume et qui entretiennent les représentations symboliques de la tradition.

L'utilisation de ces espaces fait l'objet de règles qui se traduisent en termes d'interdits assortis de sanctions en cas de transgression. Plusieurs rituels permettent de réparer les fautes en cas de transgression des interdits. D'autres rituels permettent de demander les grâces des dieux pour le bien-être du groupe social.

Ceci traduit, comme l'indique LE BERRE (1999), des systèmes de comportement pour l'appropriation et la défense du territoire, donc la territorialité. Les normes, les valeurs et les représentations du groupe social vont guider sa manière de percevoir et de vivre son territoire, élaborant des identités territoriales, en partie construites dans la relation au foncier.

Nous retiendrons ici que le foncier a une dimension sociale et territoriale importante qui met en évidence les identités socio-territoriales et les registres qui sont mobilisés.

Lorsque la terre et les ressources sont susceptibles de mise en valeur, elles prennent de l'importance. C'est alors que les acteurs se mobilisent et développent un ensemble de rapports entre eux qui vont donner lieu à un ensemble de droits comme les droits d'usage, les droits d'exploitation, les droits d'appropriation, les droits de gestion. Tous ces rapports sont fonction des normes, des valeurs et des représentations du groupe et des individus. Comme l'indique GRANIE (2004) dans la définition de l'identité, elle est tout d'abord un rapport à l'altérité. Elle renvoie au « je » ou au « nous » par rapport à l'autre ou aux autres « il(s) », c'est le cas des différenciations sociales entre autochtones et migrants ou encore agriculteurs et éleveur. L'identité a également un effet cumulatif dans le sens où on y retrouve plusieurs dimensions comme lorsque nous parlons de la population d'un village qui peut se décliner en autochtones migrants ou encore entre migrants de telle ou telle génération. Du même coup l'effet contrariant de l'identité apparaît lorsque nous nous intéressons aux représentations individuelles ou collectives du foncier. L'identité renvoie aussi à une question d'échelles qui se traduit par le micro et le macro selon que nous abordons le foncier du point de vue de l'exploitant d'un champ ou du point de vue du groupe des autochtones. L'identité renvoie à l'ipséité dans le sens de sa formation et de son maintien mais aussi du continuum dans le sens où elle n'est pas figée, passéiste mais dynamique (GRANIE 2004). En effet le groupe social dans un souci de sa reproduction met en avant des règles qui guident la relation au foncier sur son territoire. Ces règles sont le reflet de ses croyances, de ses représentations et de sa vision du monde qui vont se traduire en normes et en valeurs dans sa relation au foncier. Nous sommes ici dans la construction et le maintien des identités socio-territoriales. Sous l'influence des évolutions politiques, économiques et de la migration, ces identités vont évoluer. Les identités socio-territoriales ne sont donc pas figées ni passéistes. Le foncier aussi bien que le territoire sont en lien avec l'identité dans le sens où le foncier est un rapport social

et le territoire est indissociable du groupe social. Ici apparaît clairement la relation foncier identité dans les dimensions socio-culturelles et territoriales.

Nous convoquons l'identité ici sous une double dimension sociale et territoriale. Du fait de la forte imbrication des deux dimensions, nous privilégions l'expression identité socio-territoriale. Si aujourd'hui certains conflits en Afrique sont qualifiés de conflits d'origine foncière, il importe d'en relever l'importance mais surtout de comprendre l'instrumentalisation dont a fait l'objet l'identité ethnique en lien avec le foncier. C'est pourquoi nous précisons dès maintenant pourquoi nous convoquons l'identité socio-territoriale pour notre travail afin de lever toute équivoque.

Le foncier, suivant son évolution, a mobilisé plusieurs registres. Au départ, il s'inscrivait dans le registre coutumier avec pour référents identitaires l'appartenance marquée par l'autochtonie et l'allochtonie, l'âge marqué par la position d'aîné ou de cadet, le système de parenté avec plusieurs marqueurs (oncle, tante, cousin, cousine, neveu, nièce). Au cours de son évolution, ce registre a été progressivement bousculé par des facteurs liés à la modernité faisant émerger de nouveaux référents identitaires basés sur le revenu, l'éducation, la religion etc. Cette tension entre les deux registres amène la réactivation de certains référents identitaires coutumiers et donc une complexification du jeu foncier en milieu rural. La conquête des territoires à l'époque précoloniale, la colonisation, l'indépendance et aujourd'hui la décentralisation sont autant d'éléments qui ont fait évoluer les identités socio-territoriales. Ces mutations sont liées à trois types de facteurs comme nous le montre BONNASSIEUX (2008) :

La raréfaction des disponibilités foncières est favorisée par la croissance démographique en lien avec la migration. Certaines régions ont connu une croissance démographique rapide qui a entraîné la dégradation prononcée et rapide des ressources. A titre d'exemple, le rapport d'évaluation du Projet de Développement Rural Intégré des provinces du Houet, Kossi Mouhoun (PDRI/HKM) élaboré par la caisse Centrale de Coopération Economique (CCE) indique que la population supportable en zone de savane au sud du Sahara est de 35hab./km<sup>2</sup> pour l'agriculture et l'élevage alors que dans ces régions nous avons une densité supérieure. Ces facteurs en lien avec les sécheresses vont entraîner dès la décennie 70 une migration des populations du nord vers le sud du Burkina Faso. Dans le cadre de l'intensification agricole et de l'évolution des systèmes de production, des aménagements hydro-agricoles de certains espaces se mettent en place (plaines rizicoles). L'expansion des cultures de rente et la monétarisation des échanges qui s'enracinent progressivement dans le milieu rural, entraînent la diversification des unités de production. L'implantation de nouvelles religions, la scolarisation, l'alphabétisation, les formations professionnelles et la mobilité et le contact

avec d'autres espaces ont diversifié les référents identitaires dans les milieux ruraux. Ainsi on assiste à un processus d'individualisation avec la recherche progressive d'affirmation de certaines catégories sociales comme les jeunes et les femmes. Tout ceci aura une incidence sur les disponibilités foncières.

La raréfaction des disponibilités foncières est aussi engendrée par des incertitudes liées à la diversification et à la superposition des règles de gestion foncière ainsi qu'à la diversification des instances de régulation. Les pratiques des acteurs, autochtones comme migrants, et les tensions qu'elles engendrent sont également à prendre en compte.

Les différentes évolutions ont conduit la problématique foncière à passer d'une situation du contrôle sur les hommes à une situation où le contrôle du foncier est devenu l'enjeu central. Ces évolutions complexes du fait de la spécificité des contextes, de la nature des enjeux, des référents identitaires mobilisés au niveau individuel et collectif sont variables et le recours à certaines références traditionnelles (ethnicité) est à resituer dans une perspective moderne.

## ***6 : LA COMPLEXIFICATION DU FONCIER DANS L'OUEST EN QUESTION***

A ce stade-ci, deux concepts clefs nous semblent focaliser l'attention dans notre développement antérieur. Il s'agit du foncier et de l'identité socio-territoriale. Ils apparaissent comme des éléments structurant de notre objet de recherche.

### **6.1 : Le foncier comme concept**

Selon plusieurs auteurs le foncier apparaît tout d'abord comme un rapport social (LE ROY-1986 ; KINTZ et LEIMDORFER- 1986 ; CHAUVEAU-2002). Cette affirmation prend son importance lorsque intervient une confrontation avec les réalités de terrain. Le foncier en tant que concept n'existe pas chez les acteurs locaux. Il existe plusieurs expressions et plusieurs représentations pour exprimer le foncier. Cela montre une variabilité du concept et des registres qui sont mobilisés. L'approche par les expressions jula, « dugukolo » (pour désigner la terre) ou « dugukoloko » (pour désigner tout ce qui est en rapport avec la terre) montre bien cette variabilité. La fonction du site du premier habitant du village dans les itinéraires des cérémonies coutumières ou encore son appellation « vieux village ou tête du village » sont autant d'éléments qui nous conduisaient à nous interroger sur le foncier comme socle de l'identité ou encore comme fait social total (ZONOU-2004).

Le foncier en tant que concept rendu par approximation dans les langues en Afrique, nous interpelle sur les questions de représentations. Pour rendre compte du foncier en Afrique et plus particulièrement au Burkina, il importe de l'inscrire dans un registre caractérisé par une

perception qui met en relation deux mondes : celui des vivants et celui des morts. Il est question ici donc de faits de l'ordre du surnaturel. La terre a deux significations fortes dans ces milieux qu'il est important de repérer :

La terre est comme un élément naturel et un objet symbolique. C'est le don de Dieu aux ancêtres qui nous l'ont transmis et que nous allons transmettre aux générations futures. C'est le support des habitats, des sépultures et des ressources nécessaires à satisfaire les besoins. La « terre mère » dans les représentations devient alors un objet symbolique à qui on fera des sacrifices, adorations etc. La fondation d'un village confère à son fondateur le passage d'une alliance avec les dieux tutélaires des lieux, quand le fait de jurer pour témoigner de son sérieux et de sa franchise passe par jurer au nom de la terre, quand l'antidote de certains poisons ou encore quand certains actes de protection passent par la terre, l'on peut bien comprendre l'importance que revêt la terre dans ces milieux et sa dimension symbolique.

La terre est aussi le support des activités de production ce qui va nécessiter l'organisation de son usage. Cette organisation pour l'usage peut entraîner la propriété. Cette notion de propriété sera d'abord communautaire, appartenant à l'ensemble du village comme les terres de tel village. Puis la mise en place des champs, la réalisation de puits, la réalisation d'abri dans les champs vont faire glisser cette propriété vers des sous groupes puis des individus. Ainsi on dira l'abri, le puits ou le champ de telle famille ou encore de telle personne. Il s'agit ici des interactions entre personnes ou groupes sociaux pour l'usage de la terre.

Ici donc nous mobiliserons le foncier, à la suite de CHAUVEAU (2002), comme « l'ensemble des rapports entre les hommes à propos de la terre ». Le concept qui présente à la fois plusieurs dimensions entraîne dans son sillage plusieurs autres notions qui seront également mobilisées dans ce travail. Il s'agit de : *la maîtrise foncière* comme l'espace approprié par un lignage, un segment de lignage ou une famille et sur lequel les droits d'administration et les droits opérationnels sont du ressort de cette entité. Les *droits opérationnels* sont relatifs aux droits d'accès et de prélèvement que nous entendrons ici aussi comme droits de gestion tandis que *les droits d'administration* sont les droits d'usage, de gestion d'usage, d'exclusion et/ou d'inclusion ainsi que les droits d'aliénation (CHAUVEAU-1998). Ces différents droits sont exercés par des acteurs ou des groupes d'acteurs. Au regard de la tendance actuelle du glissement de la gestion foncière vers les chefs de lignages, nous définissons ici donc le lignage. Un *lignage* est le regroupement de plusieurs familles rassemblant entre trois ou quatre générations réunies sous l'autorité d'un aîné et ayant en commun un lien de parenté souvent de type filiation. Le *segment de lignage* sera donc dans ce cas, une branche de filiation du lignage. Une des différenciations majeures autour du foncier précisément dans le

contexte de ma recherche convoque les notions d'autochtone et allochtone (ou migrants). *L'autochtone* ici est un descendant du groupe ethnique fondateur ou encore d'un groupe allié considéré par son temps de présence ou encore son degré d'intégration comme autochtone. *L'allochtone*, lui, apparaît comme le descendant d'une famille installée dans le village par suite de migration d'un village d'origine à un village d'accueil et ayant rarement la même langue que le groupe autochtone. Le terme **migrant**, plus usité en milieu rural pour désigner l'allochtone, sera utilisé de manière interchangeable avec celui-ci. Le terme de **frontière** dans l'expression frontière autochtones-migrants sera utilisé pour les différenciations des modes d'organisation sociale, des représentations et des cultures entre ces deux groupes. Ces différenciations sont utilisées pour une mise à distance des migrants par des règles plus restrictives dans les modalités d'accès à la terre. La frontière ici ne renvoie pas au concept de frontière en géographie qui est matérielle mais plutôt à la dimension immatérielle comme nous le dit BONNASSIEUX (-2005) : « c'est une ligne de démarcation entre des entités opposées : territoires étatiques, villes et campagne, mais aussi hommes et femmes ou acteurs sociaux qui adhèrent à des représentations du monde, des systèmes de valeurs et de normes différents ». Selon le même auteur, « les frontières immatérielles sont le fait aussi de normes sociales et culturelles qui facilitent ou limitent les possibilités de déplacement pour certaines catégories de la population ».

Toutes ces notions seront convoquées dans ce travail et l'on pourra mesurer leur degré de pertinence.

## **6.2 : Le territoire comme concept**

Selon LE BERRE (1999), « le territoire peut être défini comme la portion de la surface terrestre, appropriée par un groupe social pour assurer sa reproduction et la satisfaction de ses besoins vitaux » le territoire est une entité spatiale indissociable du groupe puisque c'est son milieu de vie. Cette définition, comme elle le montre, met en évidence le territoire comme une entité spatiale localisée, appropriée par un groupe social, aménagée par celui-ci, faisant l'objet d'héritage d'une génération à l'autre et faisant l'objet de pratiques territoriales. Le territoire et le groupe social ne sont donc pas isolés, ils entretiennent des interactions. L'appropriation d'un espace par un groupe social pour en faire un village rend compte de cette réalité. Pour satisfaire ses besoins vitaux, le groupe social va s'organiser pour la gestion de ce territoire. Ainsi il y aura un chef de village, un chef de brousse et/ou de terre selon les villages. Des interdits vont se mettre en place pour réglementer les pratiques et les comportements de ces populations. L'espace sera organisé en plusieurs unités dédiées à des usages, comme les

habitations, les champs, la brousse, les lieux sacrés etc. Toute cette organisation, ces pratiques sont considérées comme des normes et des valeurs du groupe social dans sa manière de vivre le territoire. La territorialité, pour LE BERRE (1999), comme système de comportement pour l'appropriation du territoire et sa défense montre bien qu'il s'agit aussi de la projection sur le territoire des rapports entre individus ou groupes d'individus au sein d'un groupe social au sens le plus large. La migration retient notre attention ici car les migrants mettent en relation plusieurs territoires à savoir le territoire de départ et le territoire d'accueil. Ce phénomène met en contact les migrants et les autochtones. Chaque groupe a ses représentations, sa culture et sa manière de vivre le territoire. Cette rencontre entraîne des évolutions dans les pratiques territoriales. Les pratiques de mise en valeur du territoire sont fonction des représentations, des normes, des valeurs et de la vision du monde de chaque groupe social tout autant que de chaque membre de ce groupe. Le terroir au sens « d'un espace rural géré par une communauté qui affirme y exercer des droits d'exploitation et d'occupation dans un cadre socio-économique et culturel défini » selon CAPO – CHICHI Y. J., TOE E., COULIBALY M. et LOMPO A. (1985) et admis comme définition au Burkina Faso se rapproche pour nous de la définition du territoire. Nous utiliserons donc de manière interchangeable territoire et terroir. Dans notre thèse, le territoire ou le terroir d'un village sera donc l'espace géré par la population du village qui y exerce des droits d'exploitation et d'occupation. Loin des débats sémantiques que suscite le concept de terroir, nous allons considérer le terroir et/ou territoire comme l'ensemble des terres d'un village où la population de ce village exerce un contrôle, des droits d'exploitation et d'occupation ainsi que sur les ressources qu'elle porte. Dans le sillage du concept de territoire, nous utiliserons des notions comme **espace, aire, unités** dans le sens de portions du territoire des villages appropriées collectivement et ou individuellement.

### **6.3 : L'identité socio-territoriale comme concept**

L'identité est un concept polysémique comme nous l'indique MUCHELLI (1992) quand il explicite les référents identitaires. Les référents identitaires sont généralement de plusieurs ordres ce qui conduit donc à plusieurs approches qui privilégieront l'une ou l'autre. Les référents matériels et physiques sont relatifs à la possession, aux potentialités, à l'organisation matérielle et aux apparences physiques. Les référents historiques sont relatifs aux origines, aux événements marquants et aux traces historiques. Les référents psycho-culturels sont relatifs au système culturel, à la mentalité et au système cognitif. Les référents psychosociaux sont relatifs aux références sociales, aux attributs de valeurs sociales et aux potentialités de

devenir. Selon GRANIE (2004) il est important de toujours qualifier l'identité du fait qu'elle est utilisée dans plusieurs champs et est centrale à ces champs.

L'identité socio-territoriale renvoie à l'identité individuelle entendue dans le sens de ce qu'elle renvoie à l'individu donc au « je ». Chacune renvoie également à l'identité collective c'est-à-dire à la famille, au lignage, au groupe donc au « nous ». Dans les deux sens il suppose aussi l'autre ou les autres c'est-à-dire le « il (s) ». L'identité sociale est liée au statut, à l'appartenance à une famille, un lignage, un groupe (autochtone ou allochtone), une classe sociale, une génération ou une ethnie mais aussi aux manières de dire, de faire, ainsi qu'aux pratiques. L'identité territoriale est reliée au territoire, à l'appartenance ou à l'appropriation de celui-ci. Des aspects de l'identité socio-territoriale peuvent s'appréhender par la manière dont le paysan d'une zone donnée vit son territoire, son métier d'agriculteur, de pasteur etc. Ceci est lié soit à une sorte de quiétude socio-territoriale et/ou à un conflit (GRANIE-2004). L'identité est dynamique et non statique dans le sens qu'elle n'est pas donnée une fois pour toutes. Le concept d'identité socio-territoriale fait émerger quelques notions qui méritent d'être précisées.

Dans le contexte de notre recherche, le phénomène migratoire est important. **La migration** est entendue ici comme le déplacement d'une personne ou d'un groupe d'une zone dont ils sont originaires vers une zone d'accueil pour des raisons variables et ce pour s'y établir. Les rapports entre les autochtones et les migrants sont en construction permanente ce qui laisse transparaître la notion de système de valeurs et de représentations. L'arrivée des migrants dans une zone d'accueil est comme un contact qui se crée entre cultures, systèmes de normes, représentations et visions du monde. Ceci apporte un bouleversement dans le système de fonctionnement du milieu d'accueil. Puisqu'il y a un accroissement démographique, une diversification de la population à travers une cohabitation de plusieurs groupes ethniques. Les perceptions du territoire, les pratiques territoriales sont différentes. Aussi nous assistons à une évolution des identités socio-territoriales en interaction avec la relation au foncier.

**Les représentations sociales** sont ici l'image de la réalité qui entoure les paysans et qui devient réalité pour eux. Ces représentations sont fortement influencées par l'individu à travers son système de valeurs mais surtout par sa trajectoire sociale. Elles sont également influencées par le groupe. Ces représentations qui concernent l'identité et le territoire renvoient au moi par rapport à l'autre et également au nous par rapport aux autres. Nous comprenons bien ici que les représentations sociales sont fonctions des valeurs, de l'expérience, de l'histoire, de la culture de référence et /ou d'appartenance mais également du milieu socio-culturel. A titre d'exemple, une tension entre autochtones et migrants dans un

village de l'Ouest Burkina avait pour élément déclencheur le refus de l'accès au ramassage de noix de karité dans les champs. Pour les autochtones, le ramassage des noix de karité était dans un registre de libre accès tandis que pour les migrants, cet accès était plutôt réservé. Dans la régulation de cette tension, l'on a pu mettre en évidence une différence de pratiques inscrites dans la culture de chacun de ces groupes en interaction dans ce milieu. Pour les migrants, l'accès aux fruits est libre dans tout espace du territoire non emblavé tandis que pour les autochtones, l'accès est libre dans tout espace du territoire situé dans la partie considérée comme brousse même si celui-ci est mis en valeur. C'est donc dire que les représentations sociales se fondent sur l'expérience, les savoirs endogènes et exogènes, les informations, les modèles induits par la socialisation et la formation. Elles portent sur tout ce qui est dans notre environnement. Elles orientent nos pratiques, contribuent à forger des images des autres et de nous-même, comme une vérité, une réalité. Elles servent également à justifier nos pratiques et nos conduites. L'objet de notre recherche, s'inscrit dans un espace et met en interaction plusieurs acteurs (paysans, commerçants, fonctionnaires, ONG etc.). L'approche par le concept des identités socio-territoriales, peut aider à rendre compte de cette problématique à travers les dimensions sociale et territoriale. Les différenciations sociales, les territorialités et les pratiques foncières dont nous nous sommes préalablement fait l'écho ainsi que les évolutions en cours nous montrent une recomposition des identités socio-territoriales. Ce qui résulte des différentes évolutions du contexte comme la conquête des territoires, la colonisation, les indépendances, la décentralisation et le phénomène migratoire.

Le foncier est une question ancienne fortement imbriquée aux politiques agraires dans les pays industrialisés. En Afrique et plus particulièrement au Sahel, le foncier est le résultat des changements sociaux en cours. Le foncier comme enjeu relève de la raréfaction de l'espace en lien avec les éléments démographiques. Le contrôle de l'espace comme facteur de production, se substitue au contrôle des hommes et de leur force de travail qui a longtemps prévalu dans les campagnes africaines. Cette situation pose la question des différents droits de possession/propriété en œuvre. Les représentations de l'espace et les logiques qui les sous-tendent sont différentes selon que l'on est de l'Occident ou d'Afrique. Cette différence a un impact important sur la gestion foncière en Afrique. Des politiques développées depuis la période coloniale à celles en cours aujourd'hui, malgré les confrontations de logiques à une certaine période, on note les évolutions suivantes : une entrée par la législation, la prise en compte de la gestion locale et enfin la recherche d'une gestion négociée à travers l'interaction entre les différents acteurs concernés.

Au Burkina Faso, l'agriculture et l'élevage, principaux leviers du développement, utilisent la terre et les ressources naturelles. Le niveau de dégradation de ces ressources, variable d'une région à une autre, ne permet pas la pratique de ces activités de manière rentable sur l'ensemble du territoire national. Ce qui conduit à la migration vers des zones où les ressources sont encore disponibles et peu dégradées.

La question foncière se caractérise par l'inadéquation de la législation foncière, la coexistence de plusieurs systèmes de normes et l'instauration progressive de la valeur marchande du foncier, en lieu et place de la valeur d'usage des terres. L'ambivalence des politiques foncières se traduit par l'émergence de nouvelles transactions foncières à la base de l'expansion des conflits fonciers. La **sécurisation foncière** s'impose alors comme pôle de convergence de tous les efforts dans ce champ d'investigation. La relation entre foncier et identité est fortement liée aux référents identitaires mobilisés autour du foncier dans son évolution et à la base de la complexification dont il se caractérise aujourd'hui.

Dans un contexte marqué par la croissance démographique, les mouvements de populations et la monétarisation des échanges, nous assistons à une pression sur les ressources qui donne lieu à des mutations dans les modes d'exploitation des ressources. Entre des populations qui ont un fort attachement au territoire en termes de valeurs socio-culturelles, elles-mêmes en évolution, et une administration qui cherche les voies et moyens pour développer les deux secteurs clefs de l'économie, la question foncière émerge à travers la diversité des modalités d'exploitation de la terre, qui constitue donc un enjeu pour plusieurs acteurs. Si nous admettons qu'avec l'accroissement démographique, la raréfaction des ressources fait naître des tensions entre acteurs pour le contrôle de celles-ci, ne devons-nous pas également nous interroger sur l'existence ou non d'autres facteurs explicatifs en dehors de la seule relation démographie - ressources?

L'Ouest du Burkina, dans un contexte au départ faiblement peuplé et disposant de moyens de travail rudimentaires, le territoire était ouvert à l'accueil de migrants. Plus tard face la diversification de la population et à l'évolution numérique des migrants l'ouverture du territoire pose question dans les zones d'accueil. Selon JOUVE (-2006) : « l'accueil de familles migrantes et le croit naturel de la population originelle vont provoquer une augmentation de la pression foncière qui va modifier à la fois les systèmes techniques de production et les modes de gestion du foncier. » Alors que l'Ouest était considéré au départ comme un front pionnier, nous assistons aujourd'hui à une transformation car il n'y a presque plus de terres disponibles. Ce qui amène les populations à reconsidérer les anciens accords, parfois même à les remettre en cause. L'expansion des cultures de rente en particulier le coton

entraîne l'éclatement des grandes unités de production, conduisant ainsi à des mutations des référentiels des modes de gestion foncière. Les instances de gestion foncière se diversifient et se multiplient. De nouvelles formes de gestion foncière voient le jour et ont pour conséquence l'installation de tensions foncières. Des différenciations jusque là inconnues s'établissent sur la base des niveaux de revenus, du statut et de l'appartenance à tel ou tel groupe ethnique. La relation aînés-cadets, autochtones-allochtones se durcit. Des tensions et/ou conflits fonciers qui naissent, il y a une utilisation opportuniste et clientéliste des institutions, mécanismes et registres de régulation foncière. Nous sommes au cœur de la fermeture du territoire qui se caractérise par des tensions, conflits fonciers et une insécurité foncière grandissante.

C'est ici que prend ancrage notre question de recherche que nous formulons en ces termes :  
**« EN QUOI LES INTERACTIONS ENTRE IDENTITES SOCIO-TERRITORIALES ET FONCIER COMPLEXIFIENT LES ENJEUX AUTOUR DE L'ACCES A LA TERRE DANS L'OUEST DU BURKINA FASO ? »**

Plusieurs questions sont sous-jacentes à celle-ci : quelles sont les interactions entre foncier et identités socio-territoriales ? Comment se manifestent-elles et quels sont les enjeux ? Quels sont les modes d'accès à la terre et aux ressources et quels sont les enjeux et leurs incidences ? En quoi la gestion foncière est-elle complexifiée par ces enjeux dans l'Ouest Burkina ? Pour y répondre les considérations suivantes s'imposent :

La problématique foncière a un caractère historique. Elle s'insère dans l'histoire du pays et des villages. Sa spécificité est souvent liée à cette histoire. La migration apparaît dans l'Ouest comme un facteur déterminant dans les relations foncières des communautés. A une période de faible densité et au nom du principe que toute personne a accès à la terre pour la satisfaction de ses besoins alimentaires, des populations accueillent d'autres populations au sein des villages. Cet accueil s'inscrit également dans le principe du contrôle sur les hommes et leur force de travail. L'évolution démographique et l'insertion progressive des villages dans l'économie de marché induisent progressivement la raréfaction des ressources. Alors intervient une réinterprétation des principes de départ entraînant l'évolution des pratiques locales de gestion foncière (ZONGO-1997 ; SAVONNET-1982), qui font émerger les notions d'autochtones et d'allochtones ainsi que la frontière entre les deux. L'autochtone s'inscrit dans une logique d'affirmation socio-territoriale et l'allochtonne dans une logique de revendication d'une intégration sociale et territoriale. Un processus de négociation jamais entièrement achevé s'installe avec une dimension opportuniste et clientéliste. La densité de peuplement est souvent convoquée chez les migrants pour justifier leur migration ou expliquer la pression sur les ressources, or il y a d'autres éléments explicatifs. La cohabitation

de ces populations et l'évolution de celles-ci s'enracinent dans l'évolution des identités sociales et territoriales dans le sens où chaque individu, chaque groupe est porteur d'une culture et de représentations sociales qui sont elles mêmes fonction de leur histoire, de leur trajectoire sociale et de leur vision du monde. C'est pourquoi notre **première hypothèse** est la suivante : *L'évolution du peuplement qui se traduit par un double phénomène qu'est la densification et la diversification des groupes sociaux, contribue à la complexification de la gestion foncière par la réactivation/le renforcement de l'affirmation des identités socio-territoriales, cause d'accentuation des tensions et des conflits.*

L'histoire agraire des villages donne à voir l'évolution des systèmes de production. Les innovations ont permis un accroissement des productions et des rendements, grâce au matériel végétal amélioré, aux intrants et au matériel agricole. Si ceci est considéré comme un avantage certain, il est important d'en mesurer les incidences. Cette évolution a connu l'introduction des cultures de rentes et l'accroissement de la force de travail. Ce qui a favorisé, entre autres, la compétition foncière à travers l'extension des superficies des champs (TERSIGUEL-1994). Cette situation a également conduit à une réduction du rôle du chef de terre et une évolution progressive vers une gestion foncière par les chefs de lignage et de segments de lignages (TALLET-1985 ; ZONGO-1998). La compétition foncière, qui s'installe entre lignages et au sein des lignages, conduit à des pratiques agricoles différentes des pratiques intensives préconisées par les services de vulgarisation. Les cultures de rente ont introduit également des échanges monétarisés. C'est ainsi que progressivement, face aux besoins monétaires des acteurs, la gestion des aînés est remise en cause, provoquant parfois un éclatement des exploitations familiales en plus petites unités de production (JOUVE – 2006). La gestion foncière sous cette influence, va également glisser vers les lignages, provoquant ainsi une disparité dans la répartition des terres. Aussi notre **deuxième hypothèse** s'exprime comme suit : *L'évolution des systèmes de production et en particulier le développement des cultures de rentes telles le coton, influe sur les dynamiques socio-territoriales et complexifie les dynamiques foncières.*

L'histoire politique du Burkina Faso est fortement liée à celle de l'évolution de la gestion foncière. Cette dernière a été mise à rude épreuve avec toujours des penchants pour la disparition du système de gestion foncière coutumier. L'objectif qui a longtemps prévalu visait à substituer au système coutumier le droit moderne. Cela aurait permis un changement fondamental, favorisé le développement du pays, comme cela s'est produit dans le cas de

l'industrialisation sous d'autres cieux. L'échec de cette démarche face aux réalités du contexte, a conduit à un changement. Cela s'est traduit par la prise en compte du système coutumier à travers le Procès verbal d'arbre à palabre et à la responsabilisation d'acteurs locaux dans le cadre des CVGT. Face aux résultats mitigés de cette nouvelle démarche (TALLET-1998) la prise en compte des interactions entre les différents acteurs sous l'appellation de « gestion négociée » s'impose de plus en plus comme en témoigne le processus d'élaboration de la PNSF-MR et de la loi foncière en cours. La survivance des systèmes fonciers coutumiers est fortement liée à son incorporation au cours de la socialisation des acteurs. Mais ces systèmes fonciers fragilisés par les évolutions sont réinterprétés et subissent des mutations sans vraiment disparaître. Il s'agit parfois de forme de contournement ou d'adaptation. Cette situation doublée du processus de décentralisation a favorisé et favorise de nos jours l'installation progressive d'institutions foncières multiples et diversifiées, s'opposant, coexistant ou se superposant parfois. Cela pose le constat de la difficile conciliation légalité – légitimité. C'est pour cela que notre **troisième hypothèse** est la suivante : *Au cours des évolutions historiques de la gestion du foncier, la multiplicité et la diversité d'institutions foncières contribuent à la complexification de la gestion foncière du fait de la question de leur légitimité et de leur légalité.*

## **7 : DE LA PROBLEMATIQUE DE RECHERCHE A LA CONSTRUCTION D'UN MODELE D'ANALYSE**

La définition de notre objet de recherche, à travers les deux concepts clefs que sont le foncier et les identités socio-territoriales, donne une orientation de l'approche que nous avons privilégiée pour cette recherche. L'approche compréhensive pour nous consiste à rechercher à comprendre la complexification du foncier à partir de ce qu'en disent les acteurs, c'est-à-dire décoder à partir de leurs discours ce qui fait sens pour eux. Comme nous y invite la définition de l'approche compréhensive : « L'explication d'un phénomène social se situe essentiellement dans la signification que les individus donnent à leurs actes »<sup>13</sup>.

### **7.1 : Approche méthodologique**

Trois tendances structurent aujourd'hui le débat autour de la question foncière. En fonction des auteurs elles prennent des appellations variables.

**7.1.1 : La propriété privée comme approche de sécurisation foncière** : cette tendance qui s'inspire de la logique des droits de propriété qui prévaut dans les pays industrialisés, s'est

---

<sup>13</sup> GAFSI et al., 2004, DEA ESSOR, cours de méthodologie

traduite tout d'abord par une logique de substitution de la propriété privée à la propriété coutumière. Les pratiques d'enregistrement des droits et celle de l'immatriculation structurent cette tendance. Cette option emprunte beaucoup à la théorie des droits de propriété (SLAGER et OSTROM – 1992). Les arguments qui fondent cette tendance proviennent de l'économie libérale. En immatriculant et en enregistrant les droits, il y a une sécurité foncière qui va permettre aux acteurs d'investir, à travers l'accès au crédit, ce qui va permettre d'augmenter la productivité et la production agricole. L'on se libère donc de l'influence des systèmes coutumiers perçus comme des freins au développement agricole. Cette tendance constitue donc pour nous le pôle normatif de la question foncière. Ce pôle à l'époque contemporaine est représenté par des auteurs comme DE SOTO. Pour lui, l'enregistrement des droits fonciers locaux favorise la pénétration des pays pauvres dans le capitalisme et permet ainsi de réduire la pauvreté (DE SOTO-2005 cité par CHAUVEAU-2007). En d'autres termes, le capitalisme est la seule voie pour permettre aux pays pauvres de rattraper le retard accusé depuis si longtemps.

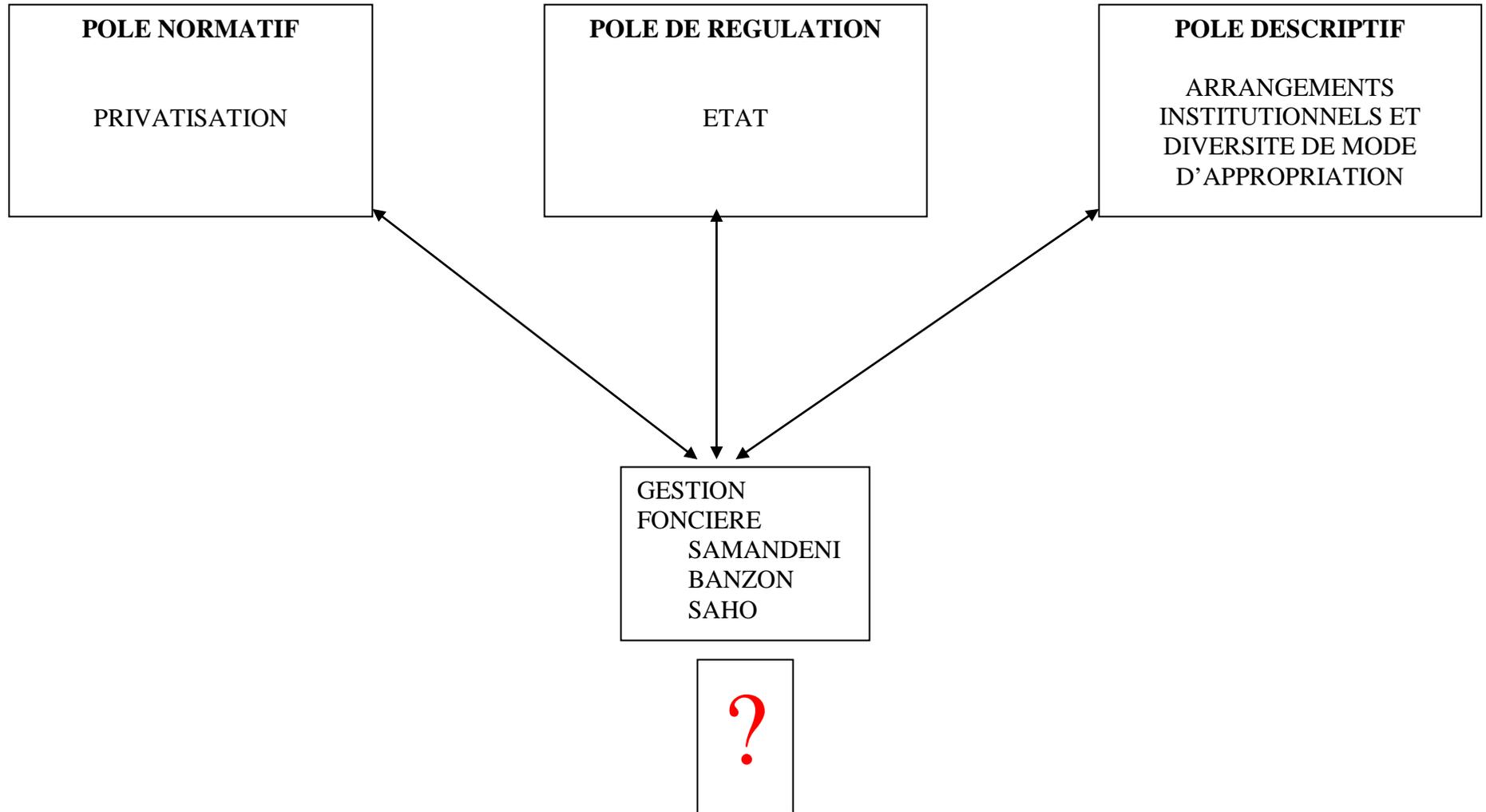
**7.1.2 : La régulation par l'Etat comme approche de sécurisation foncière :** cette tendance emprunte beaucoup à la théorie de l'innovation institutionnelle induite (PLATTEAU - 1996). L'argumentaire consiste à dire que du fait des rapports contradictoires entre acteurs et des incertitudes sur les droits fonciers, les populations elles-mêmes sont impuissantes. Une intervention extérieure est indispensable. Au regard des risques d'explosion et des menaces pour la paix sociale, il est fait appel à l'Etat pour faire la médiation et la régulation. L'Etat intervient à travers la mise en place d'un dispositif réglementaire de gestion foncière qui permet de rétablir la paix civile et favoriser l'exploitation durable des ressources. Cette intervention n'exclut pas comme dans la première tendance la clarification des droits fonciers par l'enregistrement et l'immatriculation. Cette tendance est proche de la première mais elle se centre sur l'importance du rôle de l'Etat dans la régulation foncière. Elle constitue pour nous le pôle de régulation par l'Etat.

**7.1.3 : La reconnaissance des pratiques foncières locales et la décentralisation de la gestion foncière comme approche de sécurisation foncière :** cette tendance qui s'inspire de la reconnaissance non abusive des réalités locales plaide pour une gestion foncière équitable et non conflictuelle du foncier à partir des réalités locales. Quoique fortement discutée autour des notions d'équité et de réalisme des pratiques locales surtout du fait de l'hétérogénéité existant dans le domaine, cette tendance est en pleine structuration et nécessite encore des travaux empiriques importants et diversifiés pour sa validation. L'argument qui structure cette tendance part du principe que les réalités locales sont enrichissantes dans la construction

d'une sécurité foncière pour peu que l'on se départît d'une opposition radicale entre droit moderne et droit coutumier. Une lecture de ces réalités dans le sens d'une conception des droits locaux en termes de « faisceau de droits » (COLLIN et al – 2006) ainsi que la recherche de la forme la plus appropriée pour réconcilier légalité et légitimité peuvent permettre de sortir du dualisme structurel qui a longtemps animé le débat sur le foncier. En somme, partir des pratiques locales, dans un esprit critique, pour établir les différents droits et les modes de fonctionnement en cohérence avec la diversité des acteurs, permet de valoriser et /ou proposer des pratiques qui aux yeux de tous les acteurs apparaissent comme légitimes. La légalité devant intervenir par le rôle de l'Etat garant de celle-ci mais également chargé de l'arbitrage. La propriété privée n'apparaît donc pas comme la seule formule magique de la sécurité foncière. La sécurité foncière s'obtient par différentes approches et constitue l'élément essentiel qui permet d'aller à l'investissement agricole et partant au développement agricole. Cette tendance constitue pour nous le pôle descriptif représenté par des auteurs comme CHAUVEAU, COLLIN. Pour lui, la question foncière oppose l'approche quantitative en terme de performance et l'approche qualitative et compréhensive en terme de processus alors qu'il conviendrait plutôt de les combiner. Si le titre de propriété peut sécuriser, il peut aussi insécuriser car la question foncière relève d'une forte symbiose historique entre pouvoir, autorité, identités et propriété nonobstant les effets pervers de la marchandisation systématique de la terre que la privatisation promeut.

A partir de ces trois pôles qui focalisent le débat actuel sur le foncier, nous allons analyser des données issues de notre terrain de recherche afin de dégager ensuite les tendances qui se dessinent dans ces milieux.

**Figure 8 : Modèle d'analyse**



## 7.2 : La construction du travail

Notre trajectoire sociale et surtout notre expérience de terrain, qui nous ont plongé au cœur des réalités du milieu rural, sont incontestablement le terreau de notre problématique de recherche.

Au cours de notre trajectoire sociale, le statut de la terre comme un patrimoine commun, la peur des questions liées à la terre entretenue et transmise de génération en génération, l'organisation de rituels liés à la terre et aux ressources ainsi que les interdits sont autant de constats que nous avons pu faire en milieu rural. Ces constats ont toujours été pour nous des évidences et ne méritaient pas de recherche d'explications puisque nous sommes nous-même moulé dans ces traditions. Le chef de terre/de brousse selon les villages est une personne effacée parfois repoussante par son allure physique et vestimentaire, mais qui pourtant est craint de tous du fait de ses pouvoirs surnaturels et des liens qu'il a dans notre vision du monde avec les divinités. Les lieux de cultes comme pour rappeler les cosmogonies locales renforcent les représentations sociales en milieu rural. « *La brousse est plus âgée que le village* », cette affirmation souvent entendue en milieu rural vient renforcer le caractère sacré de la terre et des ressources dans la vision du monde en partage dans le milieu rural et dont nous ne sommes pas exempt. Toutes ces croyances et représentations nous ont éloigné dans un premier temps de la problématique foncière. Puis elle s'est fait plus présente dans nos préoccupations et nos activités professionnelles. Mais face à ces préoccupations qui se traduisaient de plus en plus en questions, nous avons rencontré un silence masqué derrière des expressions bien connues dans ces milieux du style : « *Un enfant qui pose trop de questions n'est pas un enfant bien* », « *je ne vais pas livrer les secrets de la coutume* » « *un non initié ne doit pas savoir cela* » « *il faut être d'ici pour le savoir* » ou encore « *C'est comme cela* ». Quelques stratégies de mise en confiance dans les relations nous permettront de décoder certains traits culturels du foncier mais sans pour autant nous donner entière satisfaction.

Au plan professionnel, nos préoccupations liées aux questions foncières seront prégnantes à travers les tensions et les conflits, les pratiques et les évolutions foncières avec émergence des nouvelles transactions foncières dont nous serons témoins.

L'opportunité de reprendre les études nous a permis d'avoir une autre lecture des expériences cumulées de notre trajectoire sociale et professionnelle. C'est au moyen d'un regard réflexif sur cette expérience que nous avons progressivement construit notre problématique. Nous sommes du milieu mais nous avons pris de la distance pour regarder et comprendre autrement

ce qui nous apparaissait évident. Ainsi à travers une analyse de la notion du bien public et de sa gestion autour d'une école, d'un Centre de Santé et de Promotion Sociale (CSPS) et d'un Centre de Promotion Villageoise (CPV) pour notre mémoire de maîtrise, nous avons constaté la récurrence de la problématique. Aussi pour notre Mémoire de DEA nous avons fait le choix de travailler sur cette problématique puisque plusieurs questions émergeaient et nous préoccupaient. La question foncière au terme des travaux du DEA nous est apparue comme centrale et au cœur des questions liées à la gestion durable des ressources ainsi qu'au maintien de la paix sociale en milieu rural. Présente dans notre trajectoire sociale et notre expérience professionnelle, la problématique foncière est progressivement devenue une préoccupation pour nous au point de nous amener à travailler avec une prise de distance et l'usage de nouvelles grilles de lecture. Dans le cadre de cette thèse nous avons choisi de nous intéresser aux interactions entre le foncier et les identités socio-territoriales.

Nous nous sommes d'abord consacré à la revue documentaire sur le sujet. Ce travail a consisté à réunir le maximum de références bibliographiques puis à opérer des choix en fonction de nos entrées et des thématiques qui apparaissaient. C'est ainsi que nous avons pu constituer une base de connaissances indispensable à aborder notre sujet de recherche.

Nous avons sur la base d'un guide d'entretien réalisé des entretiens semi-directifs, centrés sur des récits de pratiques. Ainsi nous avons réalisé 90 entretiens enregistrés. L'encadrement de deux stagiaires du CNEARC (actuel IRC) a permis la réalisation d'un diagnostic agro-socio-économique et foncier sur deux sites de notre terrain de recherche.

L'analyse des discours s'est produite dans l'interlocution, dans le sens de ce que nous renvoie le terrain sur le sujet.

Cette démarche nous a permis de prendre de la distance par rapport à notre objet de recherche, mais aussi par rapport aux acteurs.

### **7.3 : Le choix du terrain de recherche**

L'Ouest a constitué notre terrain de recherche. Sur les treize régions et les quarante-cinq provinces qui constituent le pays, nous nous sommes intéressé à la région des Hauts Bassins. Trois villages ont été retenus. Dans la province du **Houet**, le choix s'est porté sur le village de **Samandeni**, situé sur la route nationale 09, Bobo-Dioulasso – Faramana – frontière du Mali. Il est distant de Bama, chef lieu de département et de commune, de 15 kms. Il est situé à 40 kms de Bobo-Dioulasso chef-lieu de la province du Houet et de la région des Hauts-Bassins. Dans la province du **Kéné Dougou**, nos travaux se sont déroulés à **Banzon** chef-lieu du département et de la commune de Banzon. Il est situé à 50 kms au nord-est d'Orodara, chef-

lieu de la province et à 63 kms à l'ouest de Bobo-Dioulasso chef-lieu de la région des Hauts-Bassins.

Dans la province du **Tuy**, la collecte des données a concerné le village de **Saho** situé à 6 km au sud-est de Boni, chef-lieu du département et de la commune de Boni. Il est situé au nord-est de Houndé, chef-lieu de la province du Tuy à 7 kms et est distant de 117 kms de Bobo – Dioulasso chef-lieu de la région.

Ce choix obéit à plusieurs critères : En choisissant un village par province dont la taille et la composition de la population étaient variable, nous répondions au critère de représentativité démographique.

Ce choix a retenu un village en zone non aménagée (Samandeni), un village en zone aménagée à vocation pastorale (Saho) et un village en zone aménagée à vocation agricole (Banzon). Pour nous, il s'agissait d'avoir des situations foncières représentatives de la configuration régionale en la matière.

Ce choix a également pris en compte le phénomène de migration qui est important dans la région à travers des villages où le phénomène a eu une amplitude différente.

La présence de cultures de rente (coton, riz etc.) a également influencé le choix, en raison de leurs incidences sur les systèmes de production et l'organisation sociale et territoriale.

Le choix des villages a également été orienté par la présence des deux principales activités à forte potentialité économique pour le pays. Ces deux activités sont importantes dans le cadre de l'utilisation du territoire. Elles n'ont pas les mêmes référents fonciers. Ce qui justifie le choix d'une zone pastorale et le choix de villages où les deux activités cohabitent.

**DEUXIEME PARTIE : LES APPORTS DE LA RECHERCHE**

Si la première partie nous plonge au cœur du contexte d'émergence de notre questionnement en pointant l'ensemble des facteurs déterminants de la question foncière, elle nous permet également de comprendre en quoi réside théoriquement la complexité de notre objet de recherche. Trois pôles s'affrontent dans l'explicitation de la problématique et des perspectives se dessinent. Nous sommes à une échelle plus grande. Nous avons relevé précédemment que la question foncière se caractérise par sa diversité mais aussi que le foncier renvoie à un rapport social et historique. L'étude fine des trois villages retenus dans l'Ouest Burkina comme sites de recherche, nous semble à même de rendre compte de la complexité de la question foncière souvent simplifiée par les besoins de construire des modèles standards pour répondre à des impératifs socio-économiques et politiques et pour trouver des solutions aux problèmes fonciers.

A notre interrogation principale qui est de savoir en quoi les interactions entre foncier et identités socio-territoriales complexifient la question foncière, les trois villages donnent des réponses à travers plusieurs éléments :

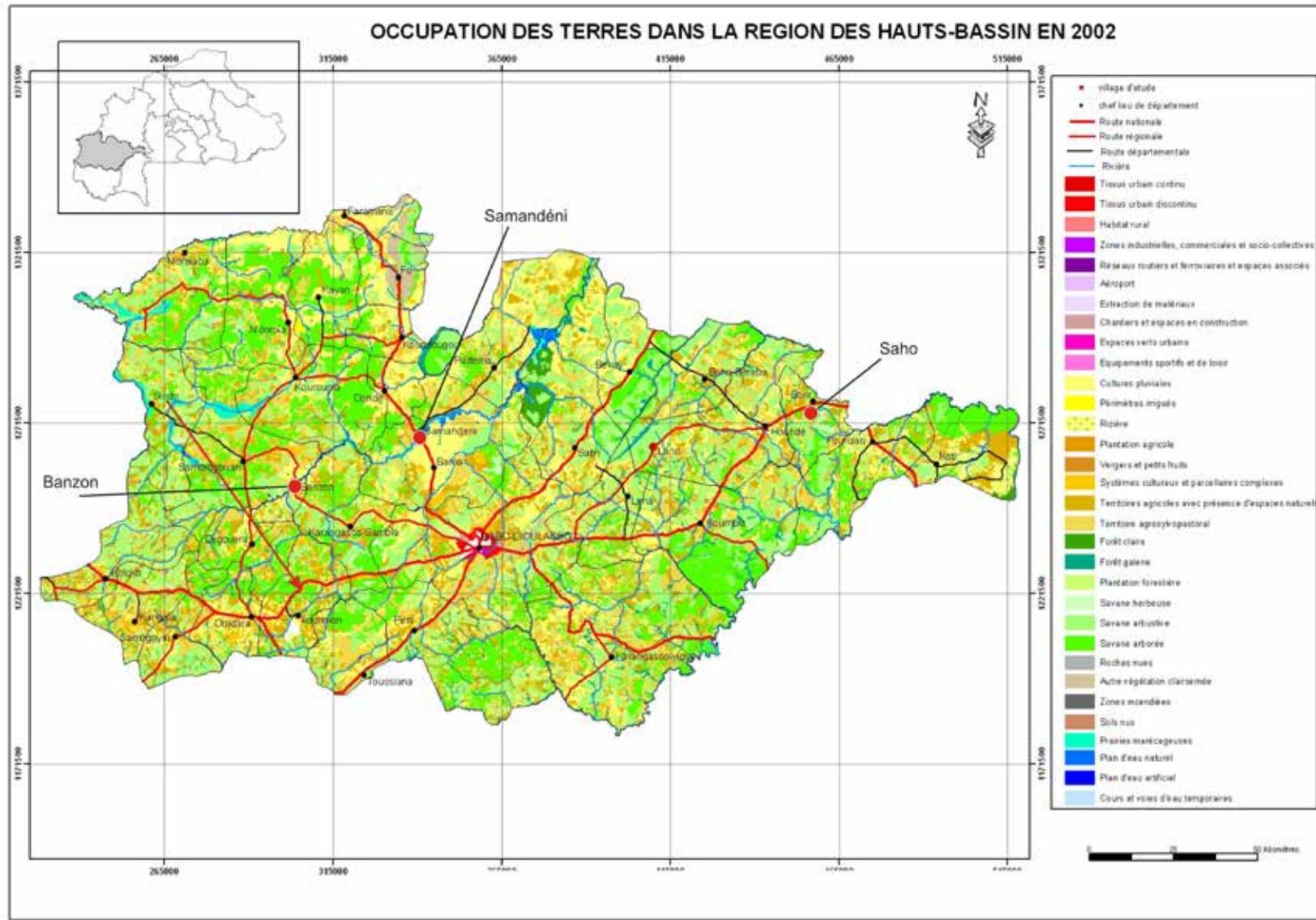
- La démographie à travers la densification et la diversification du peuplement a une incidence sur les disponibilités foncières mais aussi sur l'évolution des identités socio-territoriales à cause de la réactivation et du renforcement de celles-ci qui ont pour conséquence l'accentuation des tensions et des conflits entre les populations. Banzon connaît une arrivée massive des migrants en raison de l'implantation de la plaine tandis que Samandeni vit le phénomène migratoire de manière progressive. Saho connaît la migration de manière progressive avec la particularité de regrouper sur un même site des migrants du même groupe ethnique.
- La mise en valeur des territoires par les systèmes de production et particulièrement l'évolution de ceux-ci, ainsi que des cultures de rente, joue un rôle important dans la raréfaction de l'espace et la complexification de la gestion foncière. Banzon avec la culture du riz, Samandeni avec le coton et Saho avec l'élevage en concurrence avec le coton des autochtones Bwa de Dossi.
- La multiplicité et la diversité des acteurs du foncier et des instances de gestion foncière, en rapport avec leur légitimité et leur légalité, contribuent à la complexification de la gestion foncière (JOUVE-2006). Si à Banzon l'administration, la coopérative et les coutumiers se disputent la gestion foncière dans un contexte d'affirmation de plus en plus poussée des chefs de

segments de lignages et de familles, à Samandeni le contrôle de la gestion foncière par le chef de village s'érode sous la pression des chefs de segments de lignages et des chefs de familles mais surtout avec le phénomène des nouveaux acteurs et de l'importance numérique des migrants. A Saho il s'agit plus d'une revendication des autochtones face à une affirmation des droits modernes conférés par les différentes mutations du statut de ce village.

Cette partie est une description empirique de la situation foncière de chaque village et des facteurs d'évolution, afin de dégager, à terme, les points de convergence et de divergence pour une analyse beaucoup plus ancrée dans des réalités locales tout en prenant en compte la dimension transitoire dans laquelle les communautés locales sont inscrites aujourd'hui. Les trois villages présentent des situations foncières contrastées comme pour rappeler la diversité des modalités de gestion foncière qui est un trait caractéristique de la question foncière. D'une région à une autre, d'un village à l'autre, d'un lignage à l'autre et d'un segment de lignage à un autre, même si on repère de rares traits communs de modalité de gestion foncière, on remarque plus largement une diversité. C'est pour cela que le choix de ces localités nous permet, à travers les éléments d'information que ces villages nous renvoient, d'établir les spécificités et montrer l'intérêt de notre approche par le local et à petite échelle.

Nous présentons tout d'abord la situation géographique d'ensemble des trois sites retenus dans l'Ouest Burkina pour notre recherche.

Figure 9 : Localisation des sites de recherche



La localisation des trois villages nous montre assez bien leur situation dans des zones d'influence à la fois des chefs-lieux de province dont ils relèvent et aussi du chef-lieu de région. Une relation avec la cartographie d'ensemble présentée dans la première partie (cartes de végétation, de climat, de l'hydrographie) permet d'entrevoir les ressources pouvant faire l'objet de compétition entre acteurs (paysans, commerçants, fonctionnaires et nouveaux entrepreneurs agricoles etc.). Ce qui nous conduit à relever l'existence de plusieurs types de foncier dont les logiques de gestion ne sont pas les mêmes, et sont le plus souvent en tension. Il s'agit du foncier agricole, du foncier pastoral, du foncier lié à l'eau et aux ressources halieutiques, ainsi que du foncier lié à l'exploitation des ressources forestières que nous regrouperons sous l'appellation foncier rural.

Le foncier agricole est entendu ici comme l'ensemble des rapports entre acteurs à propos de la terre pour sa mise en valeur à des fins d'agriculture. Le foncier pastoral est relié à l'élevage avec la spécificité que l'espace pastoral se superpose souvent avec l'espace agricole. Le temps d'exploitation n'est pas toujours le même. Les cas de la pâture des résidus de récolte en sont évocateurs. Le foncier lié à l'eau et aux ressources halieutiques est relatif aux rapports que les individus développent autour de l'exploitation de l'eau et des ressources contenues dans l'eau. Ces deux types de foncier ont des statuts particuliers car l'eau et les ressources halieutiques constituent des ressources communes à plusieurs villages et plusieurs acteurs peuvent y exercer des droits différents. Le foncier lié aux ressources forestières est relatif à la faune et à la flore qui connaissent également plusieurs usages et font l'objet de plusieurs droits. Tout comme les précédents, le foncier lié aux ressources forestières est un patrimoine commun à plusieurs acteurs et/ou communautés. Nous sommes ici au cœur de la complexité de la question foncière. Notre zone d'étude se caractérise donc par un ensemble de ressources qui intéresse différents acteurs. Ces acteurs vont développer des stratégies et des logiques parfois convergentes, parfois divergentes, pour le contrôle de ces ressources.

## **CHAPITRE 1 : BANZON : UNE TRIPLE REFERENCE POUR UNE GESTION FONCIERE**

Village situé dans la province du KénéDougou, Banzon renvoie à une double situation foncière selon le découpage en zone socio-foncière du Burkina (OUEDRAOGO M.G.H. et alii – 2004). Il s'agit des situations foncières des zones aménagées et des zones non aménagées. La partition du territoire de ce village en deux, entre la plaine rizicole et les hautes terres nous montre bien deux situations foncières. En plaine la gestion foncière s'inspire des dispositions modernes de gestion foncière et sur les hautes terres, le référent coutumier de gestion foncière est présent. La mise en valeur du territoire à travers les systèmes de production, met aussi en évidence le poids des cultures de rente, comme le riz, les produits maraîchers et les bananes, sur la gestion du foncier. Avec l'expansion de ces cultures, la terre et les ressources prennent de l'importance. Cas évocateur du phénomène migratoire Banzon est révélateur de la diversification de la population. La gestion foncière à Banzon est d'un intérêt certain car il permet de comprendre les différentes évolutions des modalités de gestion foncière liées aux différentes transformations dans le village tant sur le plan social que territorial.

### ***1 : BANZON: UN CONSENSUS QUI COUVE UNE TENSION AUTOUR DE LA PRIMAUTE D'INSTALLATION***

#### **1.1 : « Histoire » de la création du village de Banzon**

Banzon a été créé par un chasseur du nom de TRAORE Sy Tontôgôba, petit frère du chef de village de Kounséni au 18<sup>e</sup> siècle (OUEDRAOGO B. et al-2004) Il a connu dix huit successions de chefs. Le fondateur allait souvent à la chasse de ce côté de la brousse de Kounséni. C'est au cours d'une de ces parties de chasse qu'il découvre le lieu qui deviendra plus tard le site du village de Banzon.

Une fois la décision prise de s'y établir, le chasseur informa son frère aîné. Ils allèrent ensemble visiter les lieux. C'est seulement à la fin de la saison hivernale que son frère lui donna l'autorisation de s'y établir. Le village sera tout d'abord considéré comme un quartier de Kounséni dénommé « *Manka* » qui veut dire en toussian : « *je vais chez le petit frère !* » le fondateur de Banzon sera progressivement rejoint les premières années par d'autres membres de la population de Kounséni. Pendant plusieurs années, Banzon demeure sous l'emprise de Kounséni qui est le lieu siège pour toutes les activités socio-culturelles. Ainsi, qu'il s'agisse des cérémonies coutumières ou encore de l'enterrement des morts, la population de Banzon

était tenue de revenir à Kounséni. C'est bien plus tard, à cause de l'évolution démographique, de la fatigue engendrée par les allers-retours et de la demande du fondateur de Banzon, qu'il recevra le symbole de fondation du village. C'est alors que Banzon verra s'établir son autonomie partielle vis-à-vis du village de Kounséni. Le processus de fondation de Banzon nous fait dire qu'il est un village satellite par rapport à Kounséni que nous considérons comme village mère. La situation actuelle maintient encore un ordre de préséance lors de certains rites coutumiers, et la réalisation de cérémonies coutumières toujours à Kounséni, distant de 5 km, conforte cette conclusion.

L'histoire rapporte que l'abondance du gibier, de l'eau, de la végétation et la qualité des terres ont prévalu pour le fondateur au choix du site et constitué les éléments de motivation pour son installation à « *Manka* » devenu Banzon.

Le nom du village est le résultat d'une erreur de transcription de « *Gbâzon* » le nom authentique du village qui vient de la racine « *Gbâpi* » nom toussian du Badamier. Du fait que la première case du fondateur a été construite au pied d'un badamier, essence la plus importante numériquement dans la zone lors de son installation. Il donna le nom de « *Gbâzon* » qui signifie « *je me suis installé à côté d'un badamier (Gbâpi)* ». Toute fois la version officiellement admise aujourd'hui à Banzon comme traduction du nom du village est : « *Tu ne reculeras pas !* »

L'histoire du village, à travers le récit des anciens évoque la « guerre de Samory ». Celui-ci serait arrivé aux portes de Banzon sans pouvoir y pénétrer. Grâce aux divinités protectrices du village, Banzon serait devenu invisible.

Le village a également connu la famine lors des sécheresses de la décennie 1970.

La période coloniale, selon les anciens, a été durement vécue par le village à travers l'institution des cantons, la collecte de l'impôt de capitation et les travaux forcés comme nous l'évoque l'un des interviewés : « *Comment peux-tu imaginer un Noir qui frappe un autre Noir devant le Blanc ? Ce jour j'ai failli intervenir mais mon grand frère m'en a empêché ! C'était chez le chef de canton* » un autre vieux : « *on venait chercher les jeunes par la force pour les amener travailler sur la route qui va de Guéna à Dafinso ; nous transportions du foin à pied jusqu'à Dafinso pour les chevaux, tout cela, nous l'avons vu et nous l'avons fait jusqu'au jour où on a dit aux gens de travailler pour eux-mêmes<sup>14</sup>* »

L'histoire de Banzon reste marquée par son évolution avec l'implantation de la plaine rizicole en 1977 par la mission chinoise, l'érection du village en commune en 1988, en chef lieu de

---

<sup>14</sup> : Expression qui désigne l'indépendance pour ce vieil homme.

département en 1996 (OUEDRAOGO B. et al - 2004) et en commune rurale avec les élections municipales en avril 2006 dans le cadre du processus de décentralisation.

## **1.2 : L'occupation du territoire**

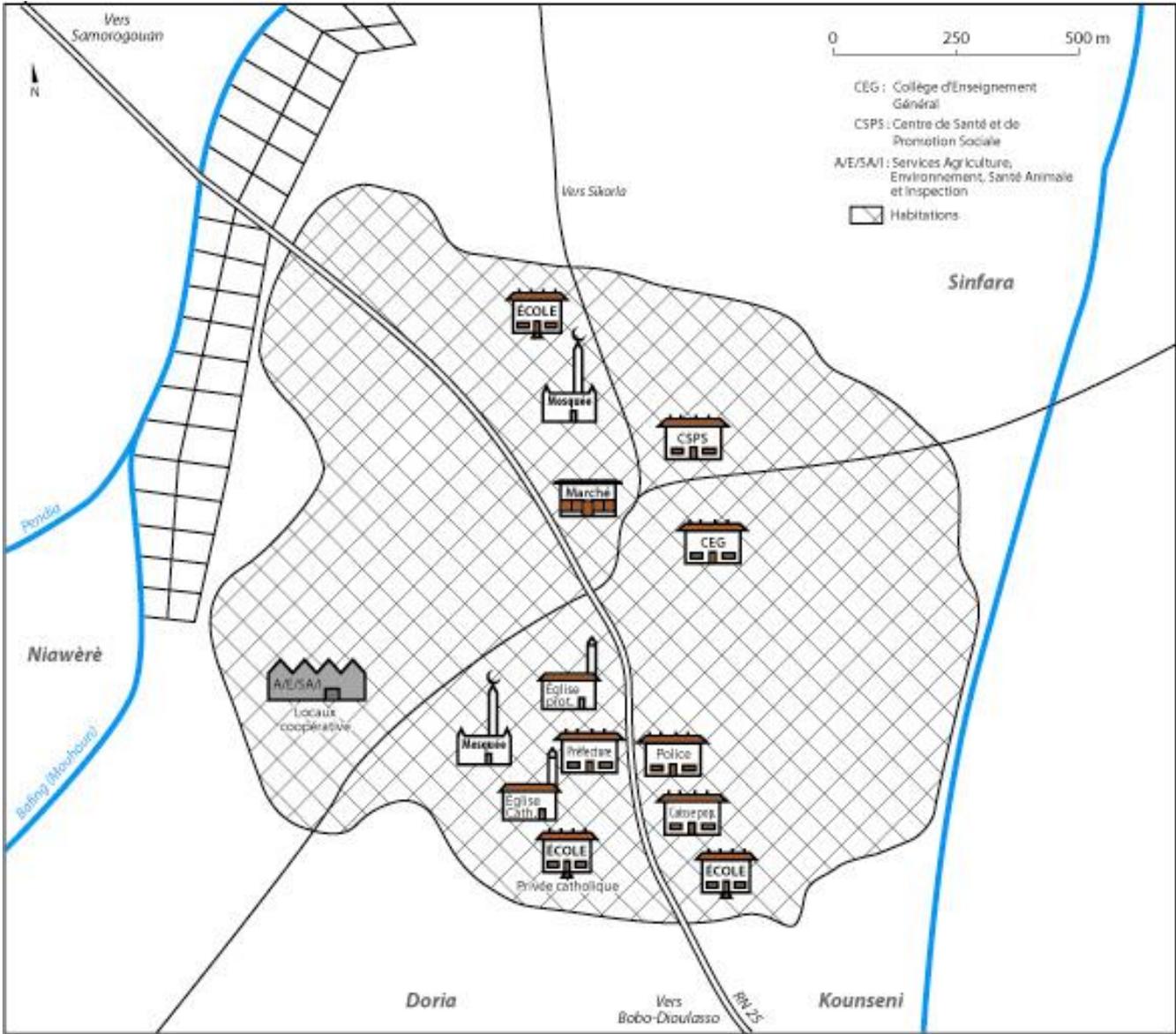
Banzon est constitué de cinq quartiers dont trois initialement considérés comme quartiers autochtones (Banzonba, Dabicira et Toukorosso) même si l'on y rencontre aujourd'hui des migrants qui cohabitent avec les autochtones. Les habitats à Banzon sont regroupés et on a du mal à établir de manière très précise les limites des quartiers. Devenu une commune, le lotissement a permis de tracer des voies et le village prend les allures d'une petite ville émergente composée de six secteurs.

Le paysage est caractérisé par deux plateaux entrecoupés par la mare aux hippopotames. Le second plateau, le plus important se termine par l'importante plaine rizicole située le long du Mouhoun. Les plateaux voient la concentration des habitats. Aux abords de la mare, du fleuve et dans la plaine on note l'installation des cultures et des vergers.

Deux des anciens quartiers autochtones n'ont pas fait l'objet d'aménagement dans le cadre du lotissement pour des raisons coutumières selon les notables du village. Banzon bénéficie d'un ensemble d'infrastructures socio-économiques et éducatives qui confère au village un statut de ville émergente comme le montre la carte du village. Il s'agit des infrastructures relevant de la santé, de l'éducation de base et secondaire, de l'administration et des services techniques déconcentrés. D'importantes infrastructures ont été mises en place par la mission chinoise et aujourd'hui même si leur état est un peu délabré, elles abritent plusieurs services techniques, les bureaux de la coopérative et fournissent des logements aux fonctionnaires dont les résidences ne sont pas encore construites. Les lieux de culte des différentes communautés religieuses sont visibles en particulier les mosquées. Le circuit économique est symbolisé par les différentes unités de commerce (boutiques), l'important marché hebdomadaire (chaque dimanche) connaît la fréquentation de nombreux commerçants venant des localités environnantes, de Bobo mais également du Mali. La caisse populaire constitue la principale banque installée à Banzon.

L'occupation spatiale de Banzon s'organise autour de quatre grands axes routiers qui vont de Banzon vers d'autres localités (axe Banzon – Bobo ; axe Banzon – Djigouéra ; axe Banzon – Samorogouan ; axe Banzon – Sikorola.) selon la lecture des notables du village. Ces axes semblent également être des repères dans l'organisation socio-foncière du village comme nous le verrons plus loin. L'on relève que la plaine occupe une grande partie du terroir.

Figure 10 : Croquis du village de Banzon



Croquis du village de Bonzon, réalisé avec 25 producteurs (mai 2006)

### **1.3 : Banzon entre une gestion moderne et traditionnelle**

#### ***Une Organisation socio-coutumière bipolaire.***

Le pouvoir coutumier de Banzon est constitué de deux pôles : le chef de village « *Beintain* » et le chef de brousse « *Keultain* ».

La famille TRAORE, fondatrice du village détient la chefferie du village. Ce pôle de pouvoir a pour principale tâche l'administration de la cité. Il tient un calendrier liturgique de tous les rites coutumiers concernant l'espace du village. L'emprise de ce pôle de pouvoir en terme d'espace concerne l'espace d'habitation et les parcelles attenantes. Le chef de village est également en relation avec l'administration, les services techniques et les organisations existantes dans le village comme la coopérative rizicole.

La famille OUATTARA qui a rejoint la famille fondatrice selon certains récits, détient la chefferie de brousse. Ce pôle de pouvoir est chargé de la gestion des ressources de la brousse. Le chef de brousse tient également un calendrier liturgique relatif aux rites en lien avec l'espace brousse et ses domaines de compétences. Il est le dépositaire des secrets liés à la brousse.

Chacun de ces pôles de pouvoir dispose d'un chef de couteau et d'envoyés<sup>15</sup>. L'ensemble constitue le conseil de sages qui gère le village de Banzon. Dans l'histoire de Banzon il y a encore aujourd'hui des faits mal connus sur l'organisation socio-culturelle. Si tous sont d'accord sur le fait que le village a été fondé par la famille TRAORE, ils ne s'accordent pas pour autant sur l'ordre d'arrivée à Banzon de la famille TRAORE et de la famille OUATTARA. Chacune d'elle réclamant la primauté d'installation. La famille TRAORE met en avant le fait que son quartier s'appelle « Toukôrôso » qui signifie littéralement en dioula « vieille touffe » alors que le quartier des OUATTARA est « Banzonba » qui veut dire grand Banzon. La famille OUATTARA elle met en avant, un ensemble de cérémonies et rites coutumiers qui pour elle établissent leur antériorité. Un retour sur l'histoire du village mère nous semble donner certaines clefs de lecture de cette tension. Le village mère, Kounséni, a été fondé par la famille TRAORE venu de Moami. Cette famille au départ avait pour patronyme OUATTARA. C'est à l'enregistrement à l'Etat civil, que l'interprète qui était TRAORE a donné ce nom à tous ceux du canton de Bouendé dont relevait le village. Ainsi la famille OUATTARA est devenue TRAORE. La famille OUATTARA venue de Karangasso-Sambla va rejoindre plus tard la famille TRAORE. Elle bénéficiera de la chefferie de brousse

---

<sup>15</sup> Le chef de couteau désigne ici celui qui est chargé d'immoler les bêtes apportées en offrande lors des cérémonies coutumières. L'envoyé est celui chargé de faire les différentes courses pour le chef.

à la faveur d'un fait marquant. Kounséni connaissait des enlèvements d'enfants par un oiseau géant. C'est un membre de la famille OUATTARA qui arriva à le tuer. Cet acte de bravoure valut donc à la famille l'attribution de la chefferie de brousse, par le chef de village de Kounséni. Cette organisation du village mère semble s'être transposée à Banzon.

Les deux pôles de pouvoir collaborent à la gestion coutumière du village comme nous le confiait le chef de brousse : « *Quand il y a des cérémonies qui concernent le chef de village, il m'invite et quand il y a des cérémonies relatives à la brousse, je l'invite également. Nous travaillons toujours ensemble.* »

### ***Une organisation administrative, technique et socioprofessionnelle***

L'érection de Banzon en chef lieu de département puis en chef lieu de commune, place le village sous l'autorité de deux pôles de pouvoir modernes.

Le préfet représentant du pouvoir administratif central, est appuyé dans l'exécution de ses fonctions par les services techniques déconcentrés de l'Etat. Ainsi les services suivants sont présents à Banzon : le service de l'agriculture, de l'hydrauliques et des ressources halieutiques ; le service des ressources animales ; le service de la santé ; le service de l'Environnement et du cadre de vie ; l'inspection de l'enseignement de base et le corps enseignant des écoles primaires publiques et de l'école d'enseignement privé catholique ; le Collège d'Enseignement Général (CEG), le commissariat de police. L'ensemble de ces services qui relèvent sur le plan local du préfet, rendent également compte aux services provinciaux dont ils dépendent.

Erigée en commune depuis 1988 sous l'autorité d'un préfet maire, à la faveur du processus de décentralisation, Banzon a un conseil municipal dont le pouvoir s'étend à l'ensemble du département depuis le dernier texte d'aménagement du territoire. Le conseil municipal conduit par un maire élu, compte parmi ses membres, des délégués élus de chacun des six villages qui constituent le département et aujourd'hui la commune.

### ***Une organisation des paysans induite et très active***

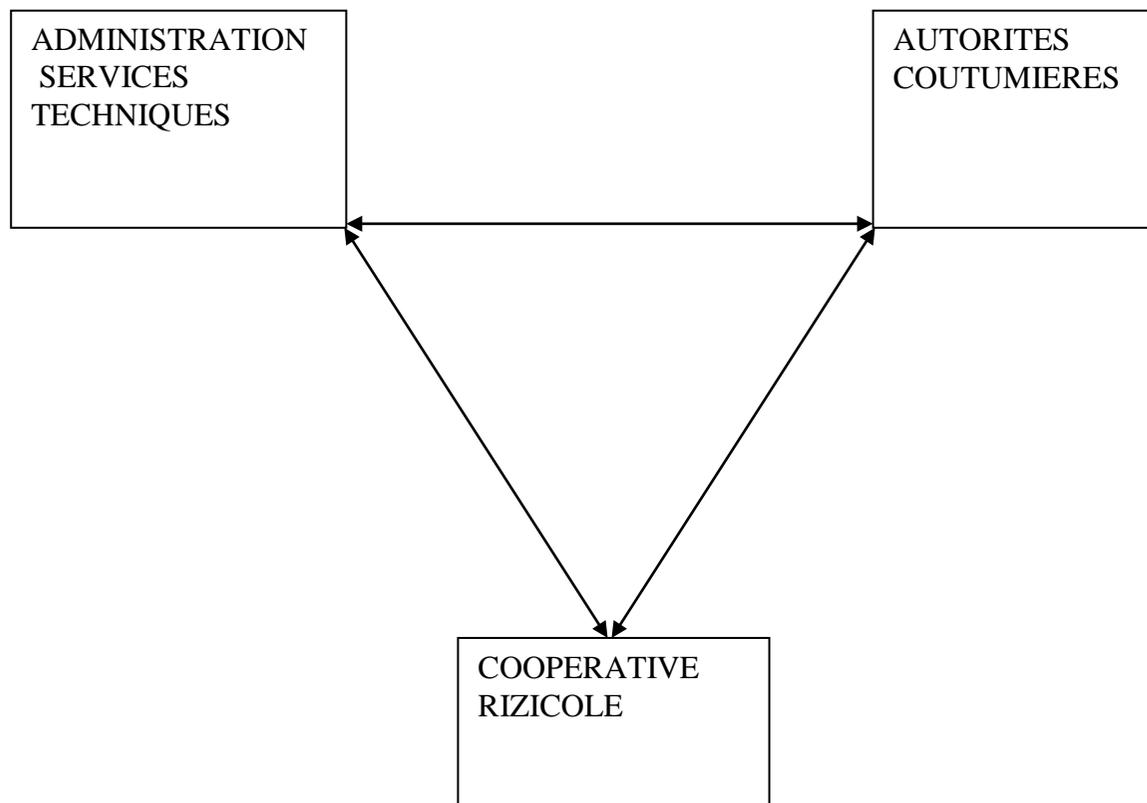
L'aménagement de la plaine a nécessité la mise en place de la coopérative rizicole de Banzon. Suite aux exigences des Politiques d'Ajustement Structurel (PAS), du désengagement de l'Etat, la coopérative est devenue principale gestionnaire de la plaine rizicole. La coopérative est devenue ainsi un autre pôle de pouvoir à Banzon du fait du nombre de coopérateurs qui la constitue, de la gestion des parcelles de la plaine et du contrôle de la commercialisation des productions. A la suite de cette expérience, des actions de vulgarisation des différents services techniques présents dans le village, d'autres organisations sont présentes aujourd'hui à

Banzon. Le processus d'organisation des paysans est très actif avec plus d'une vingtaine d'organisations de nos jours à Banzon.

### ***Le pôle de pouvoir religieux***

Pendant longtemps, la tradition a constitué le seul référent religieux à Banzon. Mais avec le phénomène migratoire, d'autres religions ont progressivement pris de l'importance à Banzon. C'est le cas de l'islam, du catholicisme et du protestantisme. L'islam est la religion qui s'est véritablement implantée dans le village et qui a eu une incidence réelle sur les coutumes du village. Plusieurs responsables coutumiers (chef de village, chef de brousse) du village sont aujourd'hui des musulmans. Les responsables des différentes communautés religieuses qui au départ avaient un rôle consultatif sont de plus en plus intégrés au conseil de sages du village. Leur audience est fortement liée au nombre de fidèles et à l'influence qu'ils ont sur ceux-ci. Ils constituent ainsi un pôle de pouvoir à Banzon.

**Figure 11 : Schéma relationnel des pôles de pouvoir à Banzon**



### *Les pratiques socio-culturelles*

Si nous notons une survivance des pratiques coutumières à Banzon, il importe de reconnaître la coexistence de plusieurs autres religions comme le catholicisme, le protestantisme et l'islam. Deux communautés musulmanes existent à Banzon et ne semblent pas entretenir des relations harmonieuses, le conflit qui les opposa récemment en témoigne.

Sur le plan coutumier, le village est géré par un pouvoir traditionnel constitué du chef de village et du chef de brousse assistés chacun de chefs de couteau et d'envoyés. Le conseil de sages qui administre le village sur le plan coutumier comprend à la fois ces différents acteurs et s'élargit aux représentants des autres communautés existantes dans le village, aux responsables des différentes communautés religieuses et à d'autres personnes ressources souvent cooptées par le chef de village ou encore le chef de brousse.

La gestion traditionnelle du village fait respecter un calendrier liturgique pour les cérémonies coutumières, dont l'une des plus importantes est le sacrifice annuel. A cette occasion, les jeunes font des prélèvements de poulets dans les différentes familles sans en demander la permission. Ces volailles sont ensuite sacrifiées aux dieux pour la protection de l'ensemble du village. Ce sacrifice a une fonction expiatoire, dans le sens où il permet de réparer les fautes commises au cours de l'année, mais aussi de se pardonner mutuellement pour amorcer une nouvelle année en toute sérénité.

Les autres religions qui cohabitent à Banzon ont chacune un calendrier liturgique que les fidèles respectent. A Banzon les pratiques religieuses, notamment celles liées aux joies et aux peines, connaissent toujours une participation des habitants quelque soit leur confession religieuse. Ceci traduit une forme de solidarité à Banzon.

Les terres ayant fait l'objet d'aménagement dans le cadre de la plaine rizicole, ne relèvent plus directement des chefs coutumiers, mais certains lieux de cultes sont encore du ressort de ces chefs coutumiers qui y pratiquent des rites coutumiers. Signalons que chaque partie du terroir a ses sacrifices et ses rites spécifiques.

Les interdits constituent pour les chefs coutumiers un des gages de respect des traditions mais ceux-ci ont surtout pour fonction une gestion durable des ressources. C'est ainsi qu'un notable de Banzon nous confiait ceci : « *Si le sol est bien, c'est qu'il est protégé et qu'il y a l'entente entre ceux qui l'exploitent. Si les interdits sont respectés, à ce moment, le sol ne se gâte pas.* ».<sup>16</sup>

---

<sup>16</sup> ZONOU B. Enquêtes foncières 2005

Il y a plusieurs interdits à Banzon qui peuvent être classés en deux catégories : les anciens interdits et les plus récents. Cette situation semble découler des différentes mutations intervenues dans le village. Au titre des anciens interdits on note : l'interdiction de tuer un serpent boa et/ou un varan ; l'interdiction de faire couler du sang en brousse (mort d'homme ou accouchement) ; l'interdiction de ramasser une tortue en brousse pendant l'hivernage, l'interdiction d'avoir des rapports sexuels en brousse. Le serpent boa, le varan et la tortue sont dans la tradition des symboles en lien avec la bonne pluviométrie. Le sang souille la brousse et conduit à une dégradation des ressources et des conditions agro écologiques. La déclaration des anciens de Banzon traduit cette logique : « *Si quelqu'un enfreint ces interdits, s'il n'y a pas réparation, cela entraîne une mauvaise pluviométrie et partant une mauvaise campagne* ».

Parmi les nouveaux interdits, on note celui relatif à l'adultère et aux rapports sexuels en brousse. Il traduit les mutations en cours. Avec l'évolution démographique, la population s'accroît et le contrôle des faits et gestes des uns et des autres devient plus complexe. Couplées avec la diversification des populations, de nouvelles pratiques apparaissent. La fonction de ces nouveaux interdits est donc de contrôler cette situation.

## **2 : PEUPLEMENT**

La dynamique de peuplement de Banzon met en évidence le phénomène migratoire comme facteur explicatif de la diversification et de l'évolution démographique de la population du village.

### **2.1 : La migration à la base de la diversification de la population**

Le peuplement de Banzon ne peut être abordé sans référence à celui de Kounséni. La famille fondatrice de Kounséni a pour origine Moami, village toussian situé au sud-ouest de Bobo-Dioulasso à une trentaine de kilomètre sur la Route Nationale n° 7 Bobo - Orodara - frontière du Mali. D'autres familles du même village se sont d'abord établies à Karangasso Sambla où elles ont été fortement influencées par la communauté d'accueil. Cette influence se poursuivra jusqu'à la période coloniale où, sous l'influence du chef de canton de Bouendé, il y aura un changement de patronyme. Lors de l'enregistrement à l'état civil, celui-ci donna son patronyme à tous ceux qui relevaient du canton. Certaines de ces familles ont rejoint plus tard la famille fondatrice de Kounséni.

Le peuplement de Banzon, tributaire de celui de Kounséni a connu trois temps forts qui expliquent son organisation sociale actuelle et les versions parfois contradictoires sur l'ordre d'arrivée des premières familles.

TRAORE Sy Tontôgôba a été rejoint dès la création du village par d'autres membres de sa famille. Quelques temps après, deux grandes familles OUATTARA le rejoignent. L'une, toussian, originaire de Moami qui s'est installée à Karangasso-Sambla avant d'aller à Kounséni. L'autre sambla, originaire de Karangasso-Sambla. Cette première étape constitue le début du peuplement de Banzon sur la base des liens de parentés et des alliances.

Dans un second temps, soit 8 ans après, des familles bobo (avec pour patronyme TRAORE et SANOU) originaires du Kéné Dougou et du Houet, arrivent à Banzon. Celles-ci sont accueillies par la famille TRAORE fondatrice du village. Au cours de cette Période la famille Dao originaire de Noumoudara et initialement installée de l'autre côté du fleuve à Nablodjassa rejoint Banzon. Elle est accueillie par la famille OUATTARA, chef de brousse. Cette période verra l'arrivée de quelques familles d'origines diverses, mais toujours de la même région. Les anciens dénombrent à cette époque (avant 1950) 42 grandes familles (du point de vue de leur taille) qui constituaient la population de Banzon. Cette population est considérée comme la population autochtone de Banzon du fait de son intégration et des responsabilités dans l'organisation socio-culturelle du village. L'histoire de Banzon révèle que l'intégration de la famille DAO est surtout liée aux actes que DAO père a posés en faveur du village. Il a, un jour, payé l'impôt de capitation du village, sauvant ainsi le chef de village de l'humiliation. Le rôle d'intermédiaire qu'il a souvent joué entre l'administration et le village lui a valu également l'estime des responsables coutumiers du village. La période d'arrivée et la réalisation d'actes salutaires apparaissent donc comme des référents pour l'intégration de ces deux groupes ethniques au sein de la communauté autochtone de Banzon. Dans un troisième temps, l'arrivée de la mission chinoise, dans la décennie 70, avec un nombre important d'ouvriers estimé par certains à 800 personnes sera considérée comme l'arrivée de population la plus importante dans Banzon. Ces ouvriers qui ont suivi la mission chinoise depuis les travaux de la Vallée du Kou puis de la plaine de Douna, finissent par se fixer à Banzon à la fin des travaux. Certains seront rejoints par des membres de leurs grandes familles du fait des aléas climatiques dans les régions d'origine. Le différend entre le Mali et le Burkina en 1973-74 va également entraîner le retour de Burkinabè qui travaillaient déjà à l'office du Niger. Leur expérience en production rizicole a conduit certains à Banzon. Ainsi on situe le pic de la migration entre 1977 et 1979.

Tous ces mouvements migratoires ont entraîné aujourd'hui une forte diversification de la population de Banzon. La population autochtone de Banzon, qui se résume à trois lignages, est aujourd'hui numériquement moins importante (30%) que la population migrante.

Suite aux vagues successives de migrations, la population se compose aujourd'hui d'une quinzaine de groupes ethniques et de sept nationalités. Les Bwa, les Marka et les Samo sont venus du Mouhoun (Dédougou), du Sourou (Tougan) et du Nayala (Tougan). Les Sambla, les Siamou, les Toussian et les Sénoufo sont arrivés du Houet (Bobo-Dioulasso) et du Kéné Dougou (Orodara). Les Turka, les Goin et les Karaboro viennent de la Comoé (Banfora) et de la Léraba (Sindou). Les Lobi, Dagari et Birifor sont venus du Poni (Gaoua), de la Bougouriba (Diébougou) et du Ioba (Dano). Les Gourmantché sont arrivés du Gourma (Fada). Les Peuhl viennent de plusieurs provinces du Nord du pays et les Mossé sont venus du Boulkiemdé (Koudougou), du Bam (Kongoussi), du Kadiogo (Ouagadougou), du Yatenga (Ouahigouya), du Passoré (Yako), du Zondoma (Gourcy) et du Sanmatenga (Kaya). Aujourd'hui, les populations migrantes les plus importantes numériquement sont :

La communauté mossé constituée surtout de familles d'ouvriers représente 50% de la population migrante, la communauté bobo constituée de la branche venue du Kéné Dougou et celle venue du Houet, la communauté peuhle. L'évolution de cette dernière communauté a été marquée par l'aménagement du Centre d'Encadrement de Zone d'Intensification de l'Elevage Traditionnel (CEZIET) qui a favorisé une arrivée importante d'éleveurs peuhls dans cette zone. Les anciens évoquent plusieurs départs au sein de cette communauté en direction de la Côte d'Ivoire. Les premiers départs sont liés à la sécheresse de la décennie 70. Aujourd'hui des départs sont enregistrés du fait des contraintes qui se posent à l'exercice de leurs activités : baisse des quantités de résidus de récolte disponible pour les animaux, récoltes tardives et difficultés d'accès aux points d'eau.

Banzon est aujourd'hui un village cosmopolite où l'on dénombre sept nationalités : des Ghanéens, des Nigériens, des Mauritaniens, des Maliens, des Guinéens, des Nigériens et les nationaux.

## **2.2 : Structure de la population**

La diversité de la population constitue une caractéristique importante de Banzon. L'évolution numérique de la population constitue également un trait caractéristique. Cette évolution dont le facteur explicatif est tout d'abord le croît naturel, est tributaire aussi de la migration. Avant 1950, l'on dénombrait 42 familles, le pic de la migration avec l'aménagement de la plaine rizicole a suscité des commentaires qui traduisent l'importance du phénomène migratoire sur

l'évolution démographique de Banzon. Selon un de nos interviewés : « *L'arrivée des ouvriers a été un évènement dans le village. C'était la première fois que Banzon voyait arriver autant de monde en une fois !* »

Les évènements liés à la crise ivoirienne (2001), ont contribué au retour de Burkinabè de Côte d'Ivoire, ayant ainsi un impact sur l'évolution démographique de Banzon. De septembre 2002 à juin 2003 on dénombrait environ 350 000 personnes rapatriés de la Côte d'Ivoire.

Le faible peuplement de Banzon au début a conduit le village à l'accueil d'autres communautés, comme nous le confiait un migrant, les responsables coutumiers souhaitaient l'arrivée de population : « *En ce moment, il n'y avait pas beaucoup de gens, ils avaient besoin de gens. Ils (les chefs coutumiers) m'avaient dit en son temps que si j'avais des gens je pouvais les amener même une centaine !* ». En 1950, Banzon comptait environ 42 grandes familles. En 1996, le premier recensement général de la population pour ce village dénombrait 3802 habitants (RGPH – 1996). Les résultats provisoires du recensement de la population de 2006 dénombre 15051hab pour la commune de Banzon qui prend en compte les populations de cinq villages (RGPH - 2006). De 1950 à 2006 il y a donc une croissance très importante de la population. La densité de population qui était de 10hab/km<sup>2</sup> avoisine aujourd'hui 30 hab/km<sup>2</sup> (OUEDRAOGO B. et alii - 2004)

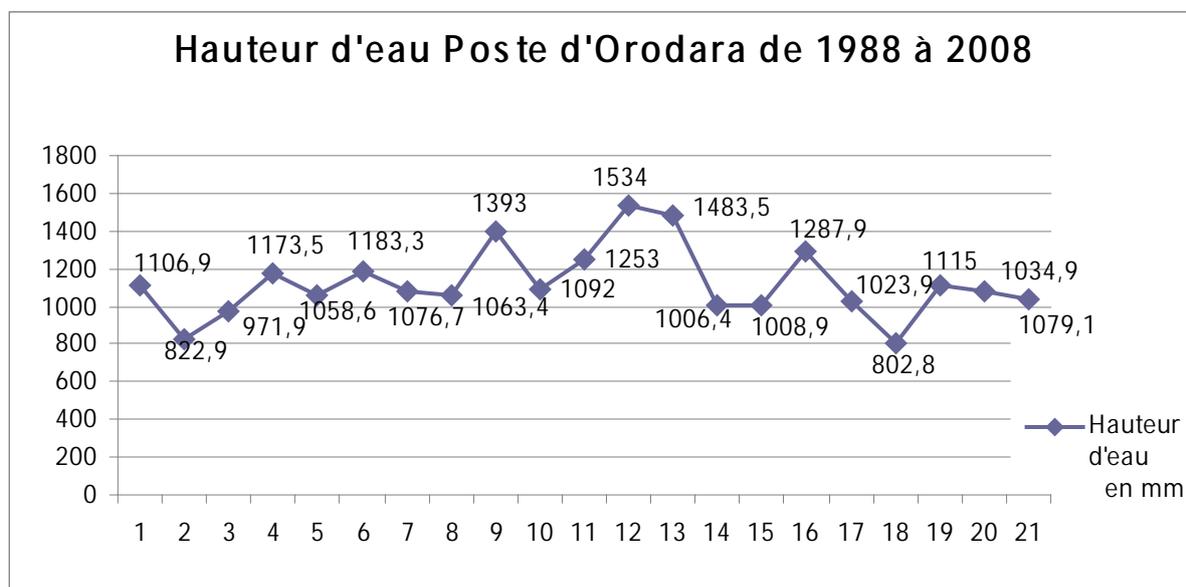
### ***3 : UNE HISTOIRE AGRAIRE MARQUEE PAR LA MISSION CHINOISE, LES CAMPAGNES DE VULGARISATION ET L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE***

#### **3.1 : Des ressources abondantes fortement entamées du fait de l'action anthropique**

Le relief de Banzon, essentiellement plat, est marqué par deux plateaux une importante plaine et deux bas-fonds. Sur les plateaux, on rencontre des sols ferrallitiques gravillonnaires et pierreux. Dans la plaine les sols sont sablo-argileux et dans les bas-fonds sont localisés les sols argilo-limoneux.

Comprise entre les isohyètes 900 et 1050mm, le village présente une pluviométrie abondante comparée à d'autres régions du pays, comme nous montre le graphique d'évolution de la pluviométrie.

**Figure 12 : Graphique d'évolution de la pluviométrie de 1988 à 2008 du poste pluviométrique le plus proche de Banzon<sup>17</sup>**



**Source :** Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques des Hauts-Bassins (Bobo-Dioulasso)

Le réseau hydrographique de Banzon est important. La présence du Mouhoun localement appelé « *Bafing* » et ses affluents « *Pendia, lanfiera, Sangrue* » ainsi que la mare des hippopotames constituent pour le village une ressource hydrique importante et permettent jusqu'à nos jours la pratique de la pêche. Le débit et les quantités d'eau sont aujourd'hui en forte diminution selon les paysans.

Ces caractéristiques sont favorables à la présence d'une faune encore riche et diversifiée tout comme la flore avec la présence de forêts galeries le long des cours d'eau, une savane arborée et arbustive ainsi que d'une strate herbacée sur les hautes terres. La végétation est en grande partie constituée aujourd'hui de néré, karité, baobab etc. de graminées vivaces et pérennes.

Les caractéristiques agro-écologiques de Banzon ont favorisé l'installation de la plaine rizicole. Ce sont ces caractéristiques qui ont permis la diversification des activités de production agricole. Ainsi les cultures dominantes sont, les sorghos blanc et rouge, le maïs, le riz, le fonio, le coton, l'arachide, la patate douce, le niébé, l'igname etc. L'arboriculture fruitière et la culture maraîchère sont présentes et occupent une place de choix. La pêche est pratiquée par le groupe ethnique spécialisé Bozo. Si l'élevage a été de tout temps présent (petits ruminants et volailles), il a pris de l'importance lorsque s'est engagée la lutte contre la

<sup>17</sup> Les données pluviométriques de 2008 sont incomplètes car se limitant au mois de septembre 2008.

trypanosomiase qui a permis l'élevage des gros ruminants. L'ensemble de ces productions a évolué véritablement grâce aux innovations techniques et aux actions de vulgarisation des services techniques.

Pendant longtemps les caractéristiques agro-écologiques de Banzon en ont fait une zone attractive. Aujourd'hui force est de reconnaître que les ressources connaissent un niveau de dégradation dont les facteurs explicatifs sont en lien avec l'activité anthropique et la descente des isohyètes du nord vers le sud. L'espace aménagé pour la plaine rizicole, qui est de 670 ha dont 454 ha de surfaces cultivables a fortement entamé les disponibilités foncières du village. La plaine rizicole a favorisé la partition des terres du village en deux zones distinctes : celle aménagée et celle non aménagée. Si la zone non aménagée relève de la gestion des chefs traditionnels et des lignages, la zone aménagée échappe à ceux-ci et relève plutôt de l'Etat, et plus récemment, de la coopérative rizicole de Banzon. Cette situation comme nous le verrons ultérieurement a entraîné des mutations voire des tensions dans la gestion foncière du village.

### **3.2 : De la création de Banzon aux années 1970 : Une agriculture traditionnelle itinérante et un élevage transhumant**

A cette époque, les systèmes de production de Banzon se caractérisent par l'agriculture itinérante et un élevage transhumant.

Considérés comme extensifs, les systèmes de production sont à dominante céréalière sans utilisation d'intrants ni de pesticides. Le fonio, le sorgho (rouge et blanc), le maïs, l'igname, l'arachide et le voandzou sont les principales spéculations des exploitations. Le semis en ligne est quasi-inexistant et voit l'association de plusieurs spéculations sur la même parcelle. La logique qui justifie cette pratique est l'utilisation maximale de l'espace. Cette pratique se fait au détriment des conditions nécessaires à la bonne croissance des plants et partant à une meilleure productivité. L'arboriculture fruitière à travers de petits vergers se met timidement en place au cours de cette période.

La force de travail est en lien avec la main d'œuvre familiale présente et l'outillage de travail présent dans l'exploitation. Composé de grandes dabas en dioula « *dababa* », de haches et de pioches, cet outillage fourni pour l'essentiel par le forgeron du village est considéré comme rudimentaire. La capacité de travail liée à l'usage de ce matériel est faible et ne permet donc pas l'occupation d'importantes surfaces. Le feu, important élément de ces systèmes de production est utilisé pour les nouvelles défriches ainsi que pour brûler les résidus de récoltes et les adventices restés sur le champ au cours de la campagne précédente. C'est un facteur clef

de l'opération de préparation des champs. Cette période a connu l'arrivée de la première charrue autour des années 1960 et un début de vulgarisation dans les années 1968.

L'occupation des espaces à cette époque, en ce qui concerne l'ouverture des champs se faisait de manière particulière. En raison de la présence de fauves qui s'attaquaient aux hommes et de tous les dangers dont regorgeait la brousse, les différentes grandes familles ouvraient les champs du même côté, de manière à pouvoir se porter secours en cas de danger. Cette occupation de l'espace qui donnera lieu à l'appropriation des terres ultérieurement a donné l'occasion à certains de ruser avec les autres comme nous le montre un de nos interviewés :

*« Mon grand-père était atteint de la lèpre. Le jour où le chef de village a invité les chefs de famille pour l'ouverture des champs, il s'y est rendu. Les autres chefs de famille ont commencé à attacher l'herbe pour ainsi définir l'espace de leurs champs. Mon grand-père avec son handicap dit alors à tous : comme vous pouvez le constater, je n'ai pas de mains pour faire comme vous. Aussi, j'en appelle à votre compréhension. Je vais mettre le feu, là où il s'arrêtera, sera considéré comme mon champ. Après concertation, l'assemblée l'autorisa. C'est ainsi que notre famille a acquis d'importants espaces ».*

L'unité de production est basée sur l'organisation sociale du village en grandes familles placées sous l'autorité d'un aîné, chef de la grande famille. Organisée autour du chef de famille, les unités de productions disposaient de champs familiaux dont les superficies étaient peu importantes mais, ces champs assuraient une relative autosuffisance aux dires des anciens. Le rôle du chef de famille dans l'organisation socio-économique de l'unité de production est légitimé par l'ensemble des membres de la grande famille. Ainsi il donne les orientations pour l'organisation de l'exploitation, des travaux et la gestion des produits de l'exploitation. Son autorité ainsi établie et respectée de tous est rarement mis en cause et se fonde sur son expérience antérieure entièrement construite par l'observation des pratiques et les enseignements reçus de ses aînés au cours de sa trajectoire sociale. Le poids de la relation aînés-cadets est important à cette époque.

Si la pluviométrie est un facteur qui rythme le calendrier agricole, les chefs coutumiers en sont également des acteurs clefs. Ils annoncent le début et la fin de la campagne à travers des cérémonies ponctuées par des sacrifices expiatoires et des gestes concrets comme le premier coup de daba dans la terre pour donner l'accès aux champs ou encore l'inauguration de la consommation de la récolte de l'année, en guise d'autorisation pour la population du village de rentrer la récolte au village et de procéder à sa consommation. Ces rituels qui donnent l'accès aux champs ou encore la rentrée des récoltes aux autres agriculteurs, existent également pour certains produits non ligneux tels le néré, le karité.

La pêche était contrôlée et réglementée par ces mêmes acteurs. C'est ainsi que par an, des périodes étaient déterminées pour la pêche commune du village, à des points bien précis.

La chasse, elle, relevait de règles spécifiques, entourée de pratiques et de rituels car n'était pas chasseur qui voulait. La chasse supposait une préparation, qui consistait en des rituels qui donnaient protection au chasseur contre les génies de la brousse, car il s'agissait d'aller prélever du gibier et donc d'ôter la vie. Le chasseur quittait l'espace humanisé pour un espace où il est étranger et pouvait donc faire de mauvaises rencontres. Ainsi un minimum de préparation était indispensable pour lui permettre d'entrer et de revenir de cet espace sain et sauf. Au cours de la partie de chasse, en fonction du gibier qu'il abattait, il accomplissait des rituels spécifiques à chaque espèce et à chaque lieu de la brousse. Il avait pour obligation de respecter certains interdits tel que l'abattage d'un gibier en gestation.

Si l'ensemble de l'exploitation de ces ressources faisait l'objet d'une forme de réglementation traditionnelle, la fonction principale de ces rituels était de permettre l'exploitation de ces ressources en temps indiqué et de prévenir ainsi toute dégradation de celles-ci.

Nous sommes à une période où les coutumes sont scrupuleusement respectées et donc exigeantes en sacrifices expiatoires. L'élevage était en grande partie destiné à répondre à ces besoins. A Banzon, le coq rouge, la poule blanche et le bouc constituaient pour l'essentiel, les espèces prisées en élevage.

Le paysage de Banzon à cette époque met en évidence deux types d'espaces : la brousse et le village. La brousse comme l'espace des champs, de pâturage, de cueillette, de pêche et de chasse. Le village comme l'espace abritant les habitations même si les habitations des différents lignages sont quelque peu distants les unes des autres. La brousse est attenante à l'espace du village.

La durée du temps d'exploitation d'une parcelle était régulée par le niveau de baisse de la fertilité du sol, dans les systèmes de production de cette époque. Le principal indicateur est l'apparition du striga qui oblige l'agriculteur à aller sur une autre parcelle. Ainsi le temps d'exploitation se situe entre trois et cinq ans pour une jachère de dix ans. Cette jachère devait permettre la reconstitution de la fertilité du champ à travers le renouvellement de la strate herbacée, arbustive et arborée. Nous sommes bien en présence de systèmes de production extensifs, dans lesquels le travail dépend de la main d'œuvre familiale plus que de l'outillage. Les prérogatives de l'aîné chef de famille sont importantes dans la gestion de l'exploitation. Le rôle des chefs coutumiers dans la régulation de la campagne n'est pas moins important, l'organisation sociale constitue le substrat de l'organisation agricole et les deux dimensions sont fortement imbriquées.

### **3.3 : L'adoption des nouvelles techniques de production et l'amorce de l'organisation des paysans (1970-1985)**

Cette période est essentiellement marquée par l'adoption de nouvelles techniques à Banzon. Ceci sous l'effet conjugué de l'arrivée de la mission chinoise et des campagnes de vulgarisation organisées par les services techniques déconcentrés. Tout ceci est à mettre en lien avec les orientations des politiques du pays suite aux sécheresses de la décennie 70.

Les travaux d'aménagement de la plaine rizicole ont pris plusieurs années et nécessitaient la présence d'ouvriers qualifiés. C'est ainsi que les ouvriers qui ont participé aux travaux d'aménagement des plaines réalisés auparavant (vallée du Kou, Douna etc.) ont suivi la mission chinoise à Banzon. Les arrêts des travaux, rendus nécessaires par les périodes de crue du fleuve à Banzon, ont petit à petit amené ces ouvriers à réaliser des activités agricoles afin de pallier les manques de ressources pendant ces périodes dites « mortes » (sans activité d'aménagement et donc sans revenus). A la fin des travaux d'aménagement qui ont duré quatre ans, plusieurs ouvriers se sont fixés à Banzon, bénéficiant ainsi de parcelles dans la plaine.

Le principal objectif de la mission chinoise était l'implantation d'une production intensive de riz dans la plaine. Le système d'encadrement mis en place par la mission chinoise était dense et permettait ainsi un encadrement rapproché des producteurs. Ainsi, il y avait un technicien chargé de l'encadrement par bloc de culture, il y avait un technicien chargé de l'encadrement. La production du riz est une importante innovation technique dans le village. Le riz est à la fois une nouvelle culture mais aussi une nouvelle forme de production à savoir la culture irriguée. L'itinéraire technique de cette culture implique un travail de préparation important du sol, l'utilisation des intrants, la manipulation de nouveaux matériels agricoles, des pratiques de récoltes et de conservation des récoltes jusque là inconnues des populations autochtones de Banzon. C'est la commercialisation qui introduit véritablement une nouvelle donne dans ce milieu. Il s'agit du crédit agricole et de la monétarisation des échanges. Au début de cette innovation technique, l'approvisionnement en intrants et en équipement agricole est pris en charge par la mission chinoise. Mais progressivement, les agriculteurs se verront responsabilisés et impliqués dans ces volets de l'opération.

L'importance des superficies occupées par la plaine, le caractère innovant de la culture du riz suscitent un engouement des populations pour cette production. Mais cela ne sera que de courte durée pour elles car la charge de travail, la rigueur du respect du calendrier agricole et

le début des difficultés liées au système de crédit à cause des impayés entraînent l'abandon de la plaine par les plus anciens de la population autochtone. Le système d'organisation hérité de la plaine entraînera des changements dans la configuration des unités de production de Banzon. Le type d'unité de production proposé par la plaine rizicole est restreint et lié à la famille nucléaire (père, mère et enfants). Les conditions d'acquisition d'une parcelle, dans la plaine, communément appelée « casier », étaient liées à l'unité familiale constituée du chef de ménage, de sa femme et de deux actifs. Ce qui est nouveau pour un village où l'unité de production se confondait au lignage ou au segment de lignage composé de plusieurs familles nucléaires. Dans ces unités de production, on ne connaissait pas d'approvisionnement en intrants ni de crédit et la commercialisation était inexistante, contrairement au schéma d'organisation imposé par la plaine rizicole. Ces nouveaux modes de production et d'organisation ont marqué le village de Banzon.

Les structures d'encadrement de la plaine rizicole de Banzon vont demander aux producteurs de s'organiser en coopérative. La première se met en place en 1979. C'est le début à Banzon du processus d'implantation des organisations paysannes qui mettent l'accent sur la solidarité des coopérateurs pour faire face à leurs difficultés communes de production dans la plaine. La coopérative va responsabiliser dès le début des autochtones en dépit de leur faible niveau de scolarisation et d'alphabétisation. Aux élections suivantes, la tendance est inversée et on retrouve dans le bureau de la coopérative majoritairement des migrants. Certains autochtones évoquent cette raison pour expliquer leur retrait de la plaine rizicole.

Cette époque connaît également les actions de lutte contre la cécité des rivières qui a été pendant longtemps un facteur défavorable à l'élevage de gros bétail (bovins) ainsi qu'à la colonisation des vallées de la Volta (Mouhoun.). Les actions de vulgarisation des services techniques déconcentrés, essentiellement les services agricoles, se poursuivent et s'intensifient.

Sur l'initiative d'un technicien de la plaine, la culture maraîchère sera introduite dans les années 1985. La végétation abondante du milieu commencera à connaître une diminution significative. Les longues jachères commencent à connaître une réduction de leur durée tendant à passer de dix à cinq ans.

Trois types d'exploitation émergent à cette époque. Il s'agit : des grandes exploitations agricoles familiales (lignagères) avec un outillage rudimentaire, à l'image de la période antérieure, orientées vers l'autoconsommation ; des exploitations organisées autour de segments de lignage qui regroupent plusieurs familles, sous l'autorité du chef de segment de lignage. Ce type d'exploitation connaît un début d'équipement grâce aux campagnes de

vulgarisation. Ici les éléments caractéristiques sont la taille de l'exploitation et la présence ou non de matériel agricole. Ces deux premières exploitations se développent sur les hautes terres non aménagées. Tandis que dans la plaine nous sommes en présence des petites exploitations familiales, organisées autour des familles nucléaires, disposant de l'équipement parfois en usage commun avec d'autres exploitations et utilisant un paquet technologique. Ces exploitations participent à un processus de monétarisation des échanges par le canal de la commercialisation des productions.

Au cours de cette période l'Etat conduit plusieurs actions afin de faire face au déficit de production dont les effets ont été durement ressentis par les populations lors des sécheresses de 1973-1974. Les surfaces emblavées deviennent de plus en plus importantes du fait de la réorientation des populations autochtones vers l'agriculture pluviale sur les hautes terres, de la force de travail en progression avec l'acquisition de matériel agricole et l'expansion de la culture attelée grâce à la vulgarisation agricole.

Quatre types d'espace structurent le paysage de Banzon sur cette période. L'espace des habitations, l'espace des champs de case, constitué des anciens champs est essentiellement destiné au maïs et à certaines légumineuses. Il est attenant à l'espace d'habitation. La brousse comprend l'espace des champs, de la chasse, de la pêche et de la cueillette. L'espace de la plaine aménagée est principalement destiné à la production du riz. C'est également la zone aménagée de Banzon.

Cette période est à la fois fortement marquée par la présence de la mission chinoise qui a entraîné l'évolution des pratiques agricoles, et ensuite par le retrait de la mission chinoise à partir de 1981. Si ce retrait n'a pas été total et brutal la même année, il s'est progressivement imposé avec une réduction des apports en intrants et en équipement puis en 1985, il ne restait plus que quelques techniciens nationaux sur le terrain.

### **3.4 : Une évolution mitigée des systèmes de production (1985-2000)**

La dynamique enclenchée au cours de la période précédente se poursuit et connaît l'introduction de nouvelles cultures et la densification du processus d'organisation des paysans.

Le désengagement de l'Etat, suite aux Politiques d'Ajustement Structurelles (PAS) impulsées par les institutions financières internationales, au tournant des années 1990, va provoquer des perturbations avec les réformes économiques et institutionnelles qui s'imposent. A Banzon les effets de ces réformes sont présents et vécus diversement. Le monde paysan insuffisamment préparé pour prendre la relève va connaître des moments difficiles. Dans le cadre de ces

réformes, il est prévu que les paysans soient les acteurs de leur développement. C'est la fin de « la mentalité d'assisté » qui s'est développée antérieurement. A Banzon la prise en charge de la plaine rizicole par les coopérateurs du fait du désengagement de l'Etat et leur responsabilisation, a fait émerger un ensemble de problèmes. Les difficultés d'approvisionnement, les impayés, la gestion de la plaine, notamment les questions liées à la distribution de l'eau et la commercialisation du riz, sont les plus visibles comme nous le confie cet interviewé : « A Banzon ici, c'était bon, il y avait le riz, les fruits, tout ce que tu voulais. Mais le vrai changement qu'il y a eu ici, c'est depuis que nous les paysans, on a pris la tête que les problèmes ont commencé. D'abord les problèmes d'engrais, le prix a augmenté et des fois on ne peut même pas les avoir, après c'était les problèmes entre nous pour l'eau dans les parcelles. En plus, il y a eu le problème de marché pour vendre notre production de riz, y en a trop... » Cette déclaration a provoqué la réflexion d'un autre paysan au cours du même entretien collectif en ces termes : « Moi, il y a une chose que je ne comprends pas ! Nous les paysans, nous sommes comme des aveugles et vous les patrons vous êtes ceux qui tiennent notre bâton pour nous conduire. Mais c'est comme si, quand on est presque arrivé là où on veut aller, vous contournez pour prendre un chemin encore plus long ! ». Cette réaction traduit sa lecture de la relation entre paysan et structures d'encadrement mais aussi sa représentation des changements de politiques et comment il le vit. Lorsqu'il parle de contournement, on peut comprendre que quand les paysans commencent à s'approprier une démarche, les politiques changent et introduisent une nouvelle démarche.

L'introduction du coton en 1990 à Banzon est tardive par rapport aux autres villages environnants. Ceci s'explique par le fait que les agriculteurs s'adonnaient plus à la culture du riz qui leur assurait des revenus substantiels. Avec le coton, se mettent en place les Groupements de Producteurs de Coton (GPC), un système d'approvisionnement en semences, en intrants, et en matériel agricole (charrues et attelages) à crédit ainsi qu'un système de commercialisation permettant la récupération des crédits octroyés. Si la filière coton apparaît comme la mieux organisée des filières existantes dans le milieu rural, elle ne pourra pas véritablement s'ancrer à Banzon à cause de la crise des Groupements Villageois (GV) sur la question de la caution solidaire (BONNASSIEUX-2003), des grandes réformes des années 1990 et de la faible disponibilité des terres en raison de l'occupation d'une importante partie du territoire du village par la plaine rizicole ainsi que des problèmes liés à l'accès à la terre. La culture du coton est pourtant grande consommatrice d'espace. C'est ainsi que la crise des GV qui se manifeste par les impayés, donne naissance aux Groupement de Producteurs de Coton (GPC). Le nombre des GPC va passer de quatre à un à Banzon en raison de cette crise.

Plusieurs agriculteurs, pour poursuivre la production du coton, se verront dans l'obligation pour des raisons de disponibilité de terre d'aller demander des terres dans les villages environnants. Le désengagement de l'Etat a également pesé sur l'évolution de l'implantation de cette culture à Banzon.

Au cours de cette période, les cultures de l'oignon et de la banane sont introduites. Autour de ces cultures, les paysans s'organisent également. Ainsi le groupement de producteurs de bananes voit le jour. Leur activité est essentiellement axée sur la commercialisation.

L'élevage du gros bétail, initié au cours de la période précédente prend de l'ampleur. Dans un premier temps, les animaux des agriculteurs sont confiés aux éleveurs peuhls qui apparaissent comme les spécialistes de ce corps de métier. Ces derniers sont payés soit en nature (un Taurillon ou une génisse tous les six mois) ou en espèce (250 FCFA par mois et par tête d'animaux). Plus tard quelques agriculteurs, surtout migrants, développent des noyaux d'élevage au sein de leur exploitation. Cet élevage est souvent destiné à constituer une force de traction pour l'exploitation. Il constitue également une forme de capitalisation dans le sens où les surplus financiers de l'exploitation y sont investis comme épargne.

Malgré cette diversification, c'est à cette époque qu'on note le déclin de la plaine rizicole suite au retrait de la mission chinoise. Ce retrait est à la base de l'affaiblissement du système d'encadrement. En 1991, la plaine rizicole ne disposait d'aucun technicien de l'Etat. Ainsi on a pu enregistrer pour la première fois une baisse des rendements qui est descendu sous le seuil de 4 tonnes à l'hectare comparativement à un rendement antérieur de 8 à 9 tonnes. Le dispositif d'irrigation et la gestion de l'eau commencent à faire l'objet de tension entre coopérateurs. Face aux difficultés que la gestion de la plaine suscite au niveau de la coopérative, l'intervention de l'Etat s'est imposée. Ainsi en 1996, se met en place le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire (PSSA). Grâce à ce programme, sous l'égide de la FAO « *Food and Agriculture Organisation* », les rendements dans la plaine enregistrent une augmentation pour atteindre le seuil des 7,5 tonnes à l'hectare grâce à l'appui de techniciens nationaux et aux nouveaux plans de fumure.

Cette période voit la disparition progressive des exploitations de grandes familles. Les exploitations organisées autour des segments de lignage prennent de l'importance. C'est surtout l'émergence et l'expansion des exploitations autour des ménages qui est le fait marquant de cette période. L'accroissement de la force de travail des exploitations est perceptible au cours de cette période avec la diversification et l'accroissement des équipements agricoles. Ces deux types d'exploitations constituent la configuration de cette période. L'importance des superficies emblavées sur les hautes terres et la mise en valeur des

abords du fleuve grâce à la culture maraîchère et de la banane traduisent l'amenuisement des espaces jusque là non encore exploités. Au cours de cette période, avec le développement de la culture maraîchère et de la production de la banane, les autochtones perçoivent l'intérêt de ces productions. Il se met alors en place une politique de retrait des terres aptes à ces productions. C'est ainsi qu'entre 1990 et 1996, les autochtones vont occuper les terres aux abords du fleuve, au détriment des migrants qui ont pourtant été les premiers à démarrer ces activités de production maraîchère et de banane. Cette situation fera du reste émerger une tension entre autochtones et migrants.

Le paysage se modifie avec une difficile distinction entre les espaces. L'espace de l'habitation avec l'érection de Banzon en commune (1988) sera réorganisé avec le lotissement en six secteurs. Les spéculations initialement mises en culture dans l'espace brousse, commencent à occuper parfois les champs de case. Ce qui ne permet plus une distinction nette entre brousse et champ de case. Les jachères commencent à disparaître au profit des cultures. La rotation des cultures s'articule autour du coton, des céréales et des légumineuses.

Si cette période peut être considérée comme un tournant décisif de l'évolution des différentes activités agricoles, avec l'introduction du coton, de l'oignon, de la banane et le développement de l'élevage, elle est également la période d'expansion du mouvement paysan, avec la mise en place de plusieurs types d'organisations paysannes autour des différents domaines d'activités (banane, oignon, élevage, riz, pêche, maraîchage etc.). C'est également dans ce cadre que des changements notables dans les pratiques sont enregistrés. Toutes ces raisons nous amènent à nous interroger sur l'évolution des systèmes de production au cours de la période actuelle à Banzon.

### **3.5 : La période contemporaine (2000 – 2008)**

De nos jours à Banzon, les systèmes de production ont connu de réelles mutations. Ils s'organisent de plus en plus autour des ménages. Dans les exploitations des segments de lignage d'antan, la tendance est à la nucléarisation. Chaque ménage met en place son /ses champs sur les terres appartenant au lignage, héritées des espaces appropriés depuis la création du village. Cette tendance semble s'expliquer à la fois par la logique de gestion des risques mais également par une logique d'anticipation sur l'occupation des espaces suite à l'évolution démographique comme le montre le propos suivant : *« Avant nous travaillions tous ensemble dans le même champ, mais aujourd'hui chacun fait son champ. Comme cela si la sécheresse survient, il y aura toujours un des champs qui va réussir puisque certains sont sur les collines (plateaux) et d'autres sont dans les bas-fonds. Ainsi nous aurons toujours de*

*quoi subvenir aux besoins de la famille. De plus nous sommes aujourd'hui nombreux et les besoins aussi sont nombreux. En faisant plusieurs champs, nous avons plus de chances de couvrir ces besoins. »*

La culture maraîchère et la production de banane prennent une réelle importance au cours de cette période au point de créer des tensions entre producteurs autour de l'utilisation de l'eau. Les riziculteurs se plaignent du faible débit de l'eau et de son insuffisance pour l'irrigation en plaine et tiennent pour responsables les maraîchers et les producteurs de banane situés en amont.

Cette période est marquée par une diversification des productions, qui visent non seulement une utilisation optimale des potentialités agro-écologiques du milieu, mais également une recherche de revenus pour la satisfaction des différents besoins qui vont croissant du fait de l'évolution démographique et des mutations en cours.

Les différentes mutations qui caractérisent cette période sont à la fois causées par des dynamiques internes mais également par des orientations pour le développement du secteur agricole fixées au niveau national. Entre autres orientations, il s'agit du changement qualitatif des techniques de production, du développement de l'hydraulique agricole pour affranchir l'agriculture des aléas climatiques, d'un environnement institutionnel favorable à l'investissement dans l'agriculture et de la spécialisation des productions agricoles en fonction des zones écologiques.

Le processus d'organisation des paysans se poursuit en raison du processus de décentralisation et du développement local en cours. Ainsi l'on observe la mise en place d'organisations faîtières<sup>18</sup> avec leurs démembrements jusqu'au niveau des villages ainsi que la mise en place d'organisations spécialisées. A Banzon, plusieurs organisations se mettent en place selon les filières : celle du riz, de la banane, des productions maraîchères. L'on voit également la mise en place de la Commission Villageoise de Gestion des Terroirs (CVGT) et aujourd'hui avec la communalisation intégrale les Conseils Villageoises de Développement (CVD). D'autres organisations voient également le jour : celles des jeunes, celles des femmes, celles des parents d'élèves, celles des organisations religieuses etc.

Des types d'exploitations qui existent aujourd'hui à Banzon, les exploitations de segment de lignage et les exploitations des familles nucléaires semblent les plus importantes et constituent la tendance d'évolution des exploitations. Nous assistons de plus en plus à l'éclatement des grandes unités de productions en de plus petites unités.

---

<sup>18</sup> Ce sont les organisations qui fédèrent les organisations de producteurs de base et de niveau intermédiaire à l'échelle nationale.

La pression sur les ressources, en raison de l'évolution démographique, conduit à une recomposition de la configuration paysagère de Banzon. Il est en effet difficile aujourd'hui d'établir une typologie des espaces comme pendant les périodes antérieures. La brousse, les champs, les champs de case et la zone d'habitation tendent à se confondre par rapport aux usages. Certaines cultures (sorgho) qu'on trouvait dans les champs se pratiquent dans les champs de cases. La brousse est de plus en plus occupée par les champs et certains agriculteurs s'établissent dans leurs champs en brousse.

#### **4 : TYPOLOGIE DIVERSIFIEE DES EXPLOITATIONS DE BANZON**

L'approche par les systèmes de production nous permet à ce stade d'établir à partir de différents facteurs la typologie diversifiée des exploitations de Banzon. Il s'agit principalement des orientations techniques et secondairement du statut de l'exploitant (migrant ou autochtone), de l'accès privilégié à certaines zones de culture, de la force de travail, des équipements disponibles et des ressources annexes tels qu'élaborés par les stagiaires que nous avons encadrés dans le cadre des travaux de cette recherche<sup>19</sup>.

##### **4.1 : Les exploitations familiales essentiellement axées sur la culture vivrière.**

Elles se composent de deux types d'unité de production avec une orientation vers l'autoconsommation : les unités de production d'origine autochtone disposent d'une main d'œuvre familiale constituée de deux actifs avec une superficie de 1ha et des équipements rudimentaires (daba, machette, pioche, coupe-coupe). Des activités annexes complètent les revenus de l'unité de production telles la location de terre et les prestations de services gratuits comme le labour, le désherbage et la récolte. Les principales spéculations sont le riz de bas-fonds et le maïs.

Les unités de production des personnes d'origine migrante sont quant à elles composées de quatre actifs avec des superficies autour de 2 ha et un équipement rudimentaire, tout comme dans le cas précédent. Des activités comme la transformation et la vente du beurre de karité ou encore le travail salarié dans d'autres exploitations complètent les revenus de l'unité de production et permettent ainsi de faire face aux besoins de santé, d'habillement, de scolarisation des enfants etc.

---

<sup>19</sup> D. CANVAROUE et N. TORDINA : « Contribution à l'étude des interactions entre dynamiques foncières et agraires dans le sud-ouest du Burkina Faso, cas de Banzon et Samandéni ; diagnostic Agro-socio-économique » Montpellier 2006, pp 59-71

#### **4.2 : Les exploitations familiales qui commercialisent un surplus de production :**

Trois types d'unités de production sont identifiables en fonction des produits commercialisés :

*Les unités de production qui commercialisent du riz et du maïs :*

Les unités de production autochtones ont accès aux terres fertiles des bas-fonds, on y cultive le riz et le maïs. Constituées de deux actifs et de main d'œuvre salariée, surtout pour la récolte du riz, elles disposent d'une superficie de 3 ha, d'un équipement rudimentaire et d'un appareil de traitement. Elles arrivent à satisfaire l'autoconsommation et à dégager un surplus pour la commercialisation. Des activités comme la location de terre permettent en retour des dons de céréales, d'intrants, des prestations de services (labour, récolte). Tout ceci, complété par l'exploitation des vergers communs, permet de dégager des ressources pour l'unité de production.

Les unités de production des personnes d'origine migrante bénéficient d'une parcelle dans la plaine (0,5 ha) du fait de leur ancienneté d'installation ainsi que de champs sur les hautes terres, obtenus après une longue négociation et dont les statuts sont variables. Elles disposent d'une main d'œuvre familiale composée souvent de quatre actifs ainsi que d'une main d'œuvre salariée pour des opérations ponctuelles comme le repiquage et la récolte du riz. Elles disposent d'un équipement moderne comme la charrue, la charrette, un appareil de traitement et une herse manuelle. Elles utilisent la traction animale avec un âne et des bœufs de trait. Les principales spéculations sont le riz dans la plaine aménagée, le maïs en brousse ou près des maisons, le riz de bas-fonds hors du village de Banzon. Les superficies sont de l'ordre de 3ha ou un peu plus. Les activités annexes, qui apportent d'autres ressources à l'unité de production, sont la préparation et la commercialisation du riz étuvé et quelques activités de petit commerce.

*Les unités de production qui commercialisent des produits maraîchers et des bananes :*

Ce type d'unité de production concerne les autochtones à Banzon. L'unité dispose à la fois d'une main d'œuvre familiale composé de deux actifs et d'une main d'œuvre salariée journalière. La superficie exploitée est autour de 3,5 ha, avec un équipement comme la motopompe et un appareil de traitement. Elle cultive le riz de bas-fonds, le maïs, fait du maraîchage et entretient une bananeraie. La location des terres lui permet de bénéficier de dons de céréales, de certaines prestations de services comme le labour. Cette pratique et les vergers communs apportent des ressources complémentaires dans l'exploitation. La répartition des produits de l'exploitation prend en compte l'amortissement de l'équipement en plus des autres volets de dépenses (auto consommation, consommation individuelle, autres besoins).

*Les unités de productions qui intègrent l'agriculture et l'élevage et commercialisent une gamme diversifiée de produits :*

Ces unités sont le plus souvent celles de personnes d'origine migrante et rarement autochtones. Elles offrent les possibilités d'utilisation de la fumure organique mais nécessitent la constitution de réserves fourragères faites à base des résidus de récoltes. Le cheptel est constitué de bovins, d'ovins et de caprins avec plusieurs paires de bœufs de trait. Elles disposent de main d'œuvre familiale avec quinze actifs, des superficies de 20 ha et un important équipement constitué de charrue, de houe manga, de charrette et d'appareil de traitement. Les principales spéculations sont le maïs, le coton, le sorgho, le mil et quelques légumineuses. Les activités annexes sont le commerce.

#### **4.3 Les exploitations familiales d'éleveurs peulhs**

Ce type est caractéristique de l'ethnie peuhle, qui au départ transhumant, tend de plus en plus à se sédentariser. Cette ethnie est réputée pour l'activité d'élevage. Ces unités sont organisées sur la base des grandes familles regroupant souvent trois à quatre générations. Chacun est propriétaire d'animaux dès son jeune âge. L'ensemble des animaux forme le troupeau de la famille qui est conduit au pâturage et gardé en groupe. Souvent, des agriculteurs leur confient leurs bœufs et ceux-ci sont gardés avec le grand troupeau. Ce gardiennage fait l'objet d'une rémunération en espèces ou en nature. La main d'œuvre est essentiellement familiale, constituée de douze actifs, ces unités de production, du fait de la tendance à la sédentarisation dispose de superficies cultivables (4 ha) négociées avec les autochtones. Le maïs et le mil constituent les principales spéculations mises en culture. Les travaux des champs font souvent appel à une main d'œuvre salariée sous forme de contrat pour la durée de l'opération à réaliser. Les hommes sont chargés du gardiennage du troupeau selon une organisation qui tient compte de l'âge et du statut de chacun. Les femmes s'occupent essentiellement de la commercialisation du lait, d'activités d'artisanat et des travaux domestiques.

### **5 : LA GESTION FONCIERE**

La gestion foncière à Banzon est fortement tributaire de l'histoire et de l'évolution des systèmes de production qui s'accompagnent de changements sociaux et de la recombinaison des identités socio-territoriales. L'évolution de la gestion foncière à Banzon est proche de la périodisation de l'évolution des systèmes agraires.

### **5.1 : La sacralité et l'inaliénabilité de la terre comme point d'ancrage de la gestion foncière coutumière**

La création de Banzon voit la formation du noyau autochtone constitué tout d'abord de la grande famille du chef de village et de celle du chef de brousse. Chacune recevra respectivement la famille bobo et la famille tiéfo. C'est cet ensemble qui constituera plus tard le noyau autochtone de Banzon. Si, à sa création, Banzon connaît deux lignages autochtones ; avec l'accueil des familles bobo et tiéfo, et du fait de leur intégration, on peut considérer aujourd'hui que quatre lignages constituent le noyau des autochtones de Banzon à une variante près (le statut des premières familles accueillies)

Ce qui est caractéristique de la période de création de Banzon c'est le caractère sacré de la terre et le fait qu'elle est inaliénable. Plusieurs rituels rythment l'exploitation de la terre ainsi que des ressources qu'elle porte. Nul ne peut sans autorisation préalable, soit du chef de brousse ou du chef de village, selon les espaces de compétences de ces autorités traditionnelles, entreprendre l'exploitation d'une ressource. L'exploitation des ressources est soumise à des règles, qui lorsqu'elles sont enfreintes entraînent des sanctions. Ces règles constituent les interdits du village et les sanctions, les formes de réparation des fautes. Le foncier constitue un patrimoine collectif indivis dont la sauvegarde relève des pratiques de toute la population du village. Sa gestion est alors confiée au chef de brousse pour les ressources situées dans l'espace de brousse, et au chef de village pour les ressources situées dans l'espace d'habitation. La légitimité de ces deux pôles d'autorité est fondée par leur reconnaissance et leur respect par l'ensemble de la population du village. La logique qui sous-tend cette forme de gestion et son strict respect est ancrée dans la conception du foncier que la population a en partage, comme l'atteste cette déclaration d'un vieux de Banzon : « *La terre est un héritage des ancêtres dont nous sommes des usufruitiers, et nous avons pour devoir de la transmettre aux générations futures !* » Le transfert intergénérationnel et l'usufruit apparaissent comme des devoirs visant la reproduction du groupe. Une telle logique ne peut donc autoriser une quelconque pratique qui mettrait en cause la sauvegarde des ressources ou encore la reproduction de la communauté. Nous pouvons alors comprendre la nécessité des règles, leur sévérité et la dimension mystérieuse qui les entoure. La pression foncière était inexistante du fait de la faible densité de peuplement. Le territoire est ouvert à l'accueil de migrant, puisque cela permet au village d'accroître son importance numérique. L'étranger est perçu comme un envoyé des dieux ou encore comme un ancêtre qui revient pour tester le village. Refuser d'accueillir un étranger expose le village à la colère des dieux ou des ancêtres qui sont les intermédiaires entre le monde des vivants, le monde des morts et les dieux.

L'accès à la terre et aux ressources est communautaire, l'ouverture des champs se fait de manière groupée pour des raisons de sécurité. Après une exploitation de quelques années d'un côté de la brousse du village, la population s'oriente ailleurs et laisse ces champs en jachère pendant une longue période puisqu'il y a l'abondance et le système de production est itinérant. Toute la population est considérée comme un ensemble harmonieux. Les ressources sont abondantes, et il n'existe pas de forme quelconque d'accès à la terre sauf les rituels communs au village et le respect scrupuleux des interdits. C'est la période de la toute puissance des chefs traditionnels.

## **5.2 : La partition du territoire de Banzon et l'amorce de l'appropriation du foncier par les grandes familles**

La mise en place de la plaine rizicole de Banzon a entraîné la partition du territoire en deux grands ensembles dont les référents de gestion foncière diffèrent. Pour la mise en place de la plaine, plusieurs missions se sont succédées à Banzon pour s'entretenir avec les chefs coutumiers du village et faire des visites conjointes avec ceux-ci du futur site. Ce qui peut être considéré comme l'étude de faisabilité. Ce travail a été complété par des prises de vue aérienne avant le début des travaux. Nous sommes aux lendemains de la période coloniale dont les séquelles sont caractérisées par un sentiment de peur vis-à-vis de tout ce qui vient de l'administration. Les chefs coutumiers ont donné leur accord sans contre partie sauf la promesse faite d'attribuer des parcelles en plaine aux autochtones. L'arrivée de la mission chinoise et des ouvriers pour la réalisation de l'aménagement semble avoir surpris les chefs coutumiers comme nous l'indique la déclaration d'un des chefs coutumiers de Banzon : *«La mise en place de la plaine rizicole n'a pas fait l'objet d'un quelconque don au chef de village. Il y a eu beaucoup d'aller-retour des Chinois avant l'arrivée massive de ceux-ci et des ouvriers en un jour. Après la mise en place de la plaine il y a eu un partage des parcelles entre les autochtones et les migrants pour la production du riz. »*

La partition du territoire a donc placé l'espace de la plaine sous gestion de la mission chinoise et de l'Etat, et le reste du territoire toujours sous le contrôle des chefs coutumiers.

Sur les hautes terres relevant de la gestion traditionnelle, petit à petit s'installe une nouvelle modalité de gestion foncière, rendue nécessaire par l'accroissement démographique. En effet quelques années après la mise en place de la plaine, les parcelles attribuées en plaine ne suffisent plus à répondre aux besoins des familles. Aussi la demande d'installation des migrants sur les hautes terres a commencé à prendre de l'importance. Les familles autochtones, qui exploitaient à la fois les hautes terres et avaient abandonné en partie les

parcelles dans la plaine, ont donc commencé à s'approprier les espaces antérieurement exploités par leurs grands-parents, faisant émerger ainsi des possessions foncières des grandes familles. Si ces possessions foncières se constituent à cette période, il n'en demeure pas moins qu'elles restent encore sous le contrôle des chefs de brousse et de village. Car seuls ceux-ci ont le pouvoir d'attribuer des terres à une tierce personne. Entre autochtones, une simple information de la famille propriétaire du champ suffit pour la mise en exploitation d'une terre. Les modes d'accès à la terre pour un migrant sont soumises au strict respect des interdits et des coutumes. Celui-ci doit apporter un poulet et du dolo pour les sacrifices expiatoires qui lui permettront d'exploiter et jouir de sa production en toute quiétude. Ceci n'exclut pas son apport aux autres cérémonies coutumières du village. Le migrant qui se voyait ainsi attribuer un lopin de terre, faisait l'objet d'une période d'observation par les autochtones de quelques années. C'est à l'issue de cela qu'il bénéficiait d'une superficie plus importante. Cette période qui se situe autour de la décennie 1980, a connu la mise en place des premiers vergers des migrants. Les sociabilités et l'apport de dons symboliques en fin de campagne sont des éléments d'observation essentiels pour les autochtones. Ces dons sont ensuite gérés par le chef de village et le chef de brousse et réinvestis dans le cadre des sacrifices rituels du village car, ainsi que nous le confie un des anciens de Bazon : « *Tout ce que tu reçois comme cadeau au nom de la terre, il faut le mettre dans les sacrifices. Si tu t'amuses à le manger seul, tu vas mal finir et chacun le sait !* »<sup>20</sup>. C'est également l'époque de « don de terre gratuit » c'est-à-dire sans contrepartie.

### **5.3 : Le durcissement de l'accès à la terre et l'appropriation foncière lignagère**

Au cours de la période antérieure, les conditions d'accès à la terre ont commencé à se durcir. La partition du territoire de Bazon met en évidence l'importance de la partie occupée par la plaine mais également la non appropriation par les autochtones, du mode d'organisation du périmètre rizicole. Ceux-ci se réinvestissent sur les hautes terres et constituent les possessions foncières familiales. Cette manière de repartir le territoire entre les grandes familles autochtones est nouvelle et vient éroder le pouvoir traditionnel du chef de brousse et du chef de village. Leur gestion foncière de concert avec les chefs de grandes familles est très vite remise en cause par une logique anticipative qui considère que leurs largesses met en péril l'avenir des générations futures comme le montre cette déclaration d'un migrant ayant mis en place un verger : « *Pour les jeunes, ils disent que si les vieux continuent à donner la terre*

---

<sup>20</sup> ZONOU B. Enquêtes foncières 2006

*comme ils le font, eux (les jeunes) ils n'auront plus de terre pour cultiver surtout qu'il n'y a plus suffisamment de terres à Banzon »<sup>21</sup>*

C'est alors qu'on va assister à une nouvelle mutation dans la gestion foncière. Les décisions d'attribution des terres vont passer des mains des chefs coutumiers et des chefs de grandes familles aux mains des chefs de segments de lignage. Les chefs coutumiers ne disposent alors que d'un rôle de prêtre officiant lors des cérémonies expiatoires en lien avec la terre, sauf sur les terres qui relèvent de leurs possessions foncières propres. Le mode d'accès à la terre, passe désormais par l'accord du chef de segment de lignage ; émergent alors ainsi les maîtrises foncières lignagères. Entre autochtones, l'heure n'est plus à une simple information d'occupation d'une terre en jachère mais plutôt à une demande, voire une négociation, avant la mise en exploitation de celle-ci, précédée d'un accord formel du segment de lignage donateur. Chaque segment de lignage établit les règles d'accès à ses terres en ce qui concerne les migrants. En plus des dons déjà existants, nous sommes en présence des prêts de terre à long terme et d'un début de location. Le migrant bénéficiaire d'une terre est tenu d'apporter une contrepartie soit en vivre en fin de campagne ou en travail dans l'exploitation du donateur. Les limites des terres octroyées sont définies à partir d'éléments naturels tels les arbres, les buissons, les collines ou les cours d'eau. Le respect des interdits et des coutumes est toujours en vigueur. Les tensions foncières commencent à se poser avec la remise en cause encore timide des anciens accords passés entre les chefs coutumiers, les chefs de grandes familles et les bénéficiaires de terre, par les segments de lignage.

#### **5.4 : L'émergence de nouvelles transactions foncières et l'accroissement des tensions foncières**

La gestion foncière aujourd'hui est incontestablement du ressort des chefs de segment de lignages avec par endroit une gestion relevant du chef de famille nucléaire. Si entre autochtones, le discours tend à privilégier la solidarité, les pratiques de terrain traduisent plus un durcissement des modalités d'accès à la terre. Il nous semble même que la pratique traduit une certaine honte, car cela toucherait à des valeurs plus profondes qui remontent à l'époque de la création du village ou encore à une mauvaise gestion du patrimoine foncier du lignage. En effet l'importance des possessions foncières des segments de lignage est liée aux capacités qu'ont eu les grands-parents à mettre en valeur des espaces depuis la fondation du village. Certains chefs de grandes familles ont, en raison de leurs largesses, mal géré leurs possessions foncières.

---

<sup>21</sup> ZONOU B. Ibidem

Dans la gestion foncière actuelle, le plus visible est l'expansion de la location sous plusieurs formes, la réduction des durées de prêt de terre, des prêts de terre encore dissimulés, les ventes et surtout l'émergence d'une forme de « rente foncière ».

Le prêt de terre « singali » en dioula est la pratique la plus courante à Banzon. Qu'il s'agisse des prêteurs ou de ceux qui en sont les bénéficiaires, aucun tabou n'existe autour de cette pratique. Un des notables nous confiait ceci : « *Chez moi je prête la terre. Au début je ne demandais rien mais quand les terres se sont appauvries, j'ai changé les choses. De plus le monde change, si nous ne leur demandons pas quelque chose, un jour l'enfant de quelqu'un dira que ce champ là leur appartient. C'est pourquoi nous avons exigé quelque chose* ». <sup>22</sup> Le prêt de terre est une entente entre le lignage et le migrant qu'il installe sur ses terres, pour une durée de deux à trois ans renouvelables sous conditions. À la fin de chaque campagne selon le lignage, le bénéficiaire apporte deux à trois tines de sa production (céréales surtout) avec une somme de 500 à 1500 FCFA. Antérieurement la durée des prêts de terre allait de cinq à dix ans, aujourd'hui elle est nettement raccourcie.

La location « luwéri » en dioula est une entente entre le lignage et le migrant qu'il installe. Pour obtenir 1 ha, le migrant devra labourer 2 ha qu'ils se répartiront à part égale avec le chef de segment de lignage qui met à disposition la terre. Dans certains cas (plus rares), pour 1 ha dans un délai contractuel d'exploitation d'1 à 2 ans, le demandeur devra déboursier la somme de 25 000 à 30 000 FCFA.

La vente « feereli », cette pratique encore timide est réellement dissimulée à Banzon. Ainsi si nous avons eu des aveux sur son existence, on ne nous a pas dévoilé les modalités, les acteurs, les terres concernées et les coûts.

Les nouvelles transactions sont soumises à des conditions dont le non-respect conduit au retrait de la parcelle. Il s'agit du respect des coutumes et des interdits du village. Dans chaque lignage, il y a des interdits spécifiques comme l'indique cette déclaration d'un de nos interviewés : « *Chez moi à la fin de chaque campagne, tu m'amènes deux tines de céréales, 500 FCFA et il est interdit de planter des arbres ou de faire un puits. Si tu le fais, je retire le champ. Je ne suis pas le seul propriétaire terrien et Banzon n'est pas le seul village. Tu peux aller demander ailleurs ... Ce sont des gestes qui sont bien je le sais mais souvent les gens les utilisent pour ensuite dire que le champ leur appartient. Mon fils en toussian on dit : « il ne faut pas avoir honte de ton beau père au point de t'asseoir sur tes bijoux de famille sinon, il n'y a pas de raison d'avoir des enfants »* <sup>23</sup>

---

<sup>22</sup> ZONOU B. Enquête foncière 2005

<sup>23</sup> ZONOU B. Enquêtes foncières 2005

À Banzon ces nouvelles transactions sont nées de la pression sur les terres du fait de l'évolution démographique et de l'évolution des systèmes de production. Elles remplissent également des fonctions. Il s'agit tout d'abord d'une réaffirmation des droits coutumiers de propriété foncière lignagère du fait d'une anticipation de l'insuffisance de terre. Cela traduit également l'importance de la terre pour ces acteurs car elle constitue aujourd'hui leur seule source de satisfaction des besoins croissants qu'elle leur confère un statut et du pouvoir dans le village. L'introduction de la monnaie dans les transactions et la rigueur de fixation des mesures dans les contreparties à apporter semblent provenir du comportement des bénéficiaires des terres. Un notable de Banzon rapporte que : « *certaines ont voulu nous duper en apportant parfois une faible quantité de la production en jouant sur le conditionnement. Ainsi à vue d'œil, tu estimes la quantité importante alors qu'en réalité ce n'est pas le cas. Pour la monnaie, avant nous demandions un coq pour les sacrifices mais certains en raison de leur confession religieuse ne l'apportaient pas. Aussi après réflexion, nous avons transformé cette contrepartie en monnaie.* » Il s'agit aussi de constituer une forme de « rente ». En considérant un lignage qui installe une quinzaine de personnes en situation de prêt de terre ou de location, cela représente une quantité de vivres ou un apport en travaux ou encore une masse monétaire non négligeable qui constitue un avantage pour le lignage. Les transactions foncières sont à la base des tensions foncières entre migrants et lignages du fait du durcissement des modalités d'accès à la terre. Parfois c'est la remise en cause des accords surtout lorsqu'il y a une meilleure offre. En effet le migrant même s'il est installé depuis longtemps, il n'est pas à l'abri de la remise en cause des accords passés. Les tensions foncières sont également présentes dans les lignages autour de la gestion des contreparties découlant des transactions ou encore du flou qui entoure certaines transactions foncières.

### **5.5 : Un calendrier liturgique foncier témoin de la survivance de la gestion foncière coutumière**

Considéré comme village satellite de Kounséni, Banzon est héritier des modalités de gestion foncière de Kounséni. Les instances suprêmes de gestion foncière à sa création sont la chefferie de brousse et la chefferie de village même si, comme nous le développons plus haut, ce pouvoir va glisser de ces pôles de pouvoir vers les chefs de segments de lignage. La gestion foncière est ponctuée par des rites précis<sup>24</sup> en lien avec la gestion sociale du village. Le calendrier liturgique de la gestion foncière est rythmé par la campagne agricole, fonction

---

<sup>24</sup> Il se pourrait que des erreurs de transcription soient constatées dans l'appellation de ces rites. Ceci relève de notre non maîtrise de la langue et nous en excusons. La transcription tente autant que possible de se rapprocher de la phonétique.

des deux principales saisons que sont la saison pluvieuse et la saison sèche. Six principales cérémonies constituent ce calendrier mais aujourd'hui, plusieurs de ces rites sont en voie de disparition. Certains sont ravivés par moment pour une réaffirmation de l'autochtonie :

Le « *Kwapro-sinko* » : ce rite a lieu en début de la saison hivernale, généralement vers le mois de mai. Il consiste à demander aux dieux la protection des paysans et une bonne saison pluvieuse. La protection des cultivateurs est importante car c'est l'époque où les ressources sont abondantes. L'importance et la variété de la faune donnaient lieu parfois à des attaques par les animaux sauvages.

Le « *Kinsi-tinko* » ou rite contre les mauvais vents, a lieu au mois de décembre. Il consiste en l'invocation des dieux pour permettre la consommation des produits de la récolte en bonne santé et dans la paix. Ce rite annonce également le début de la saison sèche.

Le « *Chilô* » ou rite de l'initiation a généralement lieu au mois de janvier. Il s'agit du passage d'un ensemble d'épreuves d'endurance et de courage qui permet au jeune initié d'évoluer vers la classe d'âge des adultes. C'est l'occasion de la découverte du terroir et de ses ressources mais aussi le lieu d'apprentissage d'un ensemble de pratiques secrètes et de la langue des initiés.

Le « *Balkônô* » c'est la séance de chasse traditionnelle qui était organisée trois fois par an aux mois de décembre, mars et mai. Ce rite permettait la préservation de la faune et évitait ainsi le braconnage à Banzon à l'exception des prélèvements autorisés ou en cas d'agression des hommes par un fauve.

Le « *Douwiè* » ou cérémonie du pardon : ce rite qui dure trois jours a lieu au mois de février et regroupe toute la population du village. Il consiste en une cérémonie réparatrice des interdits transgressés (viols, rapports sexuels en brousse, accouchement en brousse etc.). La mention spéciale est le fait qu'en plus des autres interdits, les conflits de couples y sont introduits. Ces conflits, selon les acteurs interviewés, portent sur des faits à bannir du village comme les insultes des beaux-parents par l'une des parties, signe de manque de respect ; jeter les ustensiles de cuisine de la femme, casser la jarre ou détruire le foyer<sup>25</sup> de la femme, signe de rupture des liens de mariage. Ce rite est réparateur de toutes ces tensions et permet d'installer un climat social plus serein dans le village.

Le « *Yôwôgna* » ou séance de pêche traditionnelle : ce rite qui consiste en une pêche collective sur l'ensemble des plans d'eau du terroir. Il est réalisé plusieurs fois dans l'année sur ordre

---

<sup>25</sup> Lorsque le mari arrache et jette les trois pierres du foyer servant à la cuisson des aliments.

des chefs coutumiers et des gestionnaires des ressources hydriques (propriétaires de mare ou de cours d'eau).

Ces rites étaient d'abord réalisés à Kounséni, village mère avant de l'être à Banzon. Les sacrifices au sein des familles à Banzon ne peuvent intervenir qu'après réalisation du rite correspondant au niveau village. L'ordre de préséance de ces rites était scrupuleusement respecté.

Ce calendrier rituel renforce la cohésion sociale, permet de réglementer l'exploitation des ressources de manière à les préserver. Pour remplir ces fonctions, il est indispensable d'avoir des gestionnaires de ce calendrier légitimé par le groupe mais ayant également une dimension mystérieuse qui maintient la crainte. Les autorités coutumières par ce canal exercent leur contrôle sur la population.

### **5.6 : La gestion foncière de la plaine réglementée par la coopérative**

L'accès aux parcelles dans la plaine a dès le départ fait l'objet d'attribution avec une priorité pour les autochtones selon les termes de l'entente préalable à l'aménagement. Quelques années plus tard, on a noté leur retrait. Plusieurs raisons sont évoquées pour justifier cela : la pénibilité du travail dans la plaine, les exigences de respect du calendrier cultural, les exigences de rendements sont les raisons souvent avancées.

La mise en place de la coopérative rizicole (1981) a amené la mise en place d'un règlement intérieur qui organisait entre autres la gestion foncière de la plaine. La coopérative en application du règlement intérieur, procédait à des retraits de terres lorsque les règles étaient transgressées. Selon cette disposition, l'accès aux parcelles dans la plaine, au regard de la forte demande liée à la croissance démographique, faisait l'objet d'un tirage au sort en début de chaque campagne. Cette pratique permettait ainsi d'admettre quelques-uns des nombreux demandeurs. Notons qu'à la fois pour des raisons démographiques liées à la migration et le fait qu'ils se plient mal à l'organisation de la plaine rizicole, à un moment donné, on a constaté l'absence d'autochtones dans le bureau de la coopérative.

L'évolution de la gestion foncière passant de l'attribution au tirage au sort ne semble pas rencontrer l'assentiment de tout le monde à Banzon comme l'indique cette déclaration d'un autochtone de Banzon : « *Si ce n'est pas par respect, comment toi le logeur, tu vas aller demander une parcelle à ton étranger ?* »

Dans la plaine, on note également la présence de la location de parcelle. La parcelle communément appelée « casier » dans le milieu a une superficie de 0,25 m<sup>2</sup>. Le coût de la

location de cette parcelle est de 15 000 FCFA par campagne. Cette pratique si elle n'est pas révélée au bureau de la coopérative, n'est pas pour autant discrète dans les pratiques.

### **5.7 : Une quasi-absence de la gestion foncière moderne à Banzon du fait des difficultés d'application de la législation foncière**

En application de la loi portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) et de son décret d'application (décret n° 97-54 du 6 février 1997), les Commissions Villageoises de Gestion des Terroirs (CVGT) ont compétence d'attribuer, d'évaluer et de retirer des terres en milieu rural. Banzon dispose d'une CVGT mais dans les faits, elle n'est pas fonctionnelle ni active dans le domaine de la gestion foncière. La gestion foncière dans la plaine est du ressort de la coopérative rizicole à travers le règlement intérieur et des individus pour la location, qui est en réalité une sous-location. En effet le coopérateur attributaire, d'une parcelle, la cède à un tiers pour une campagne ou plus au montant indiqué ci-dessus. Cette pratique est souvent justifiée par le souci de ne pas être dépossédé. Aussi en situation d'impossibilité de mettre en valeur la parcelle, la cède à un tiers pour une période donnée, en conservant ainsi la possession aux yeux de la coopérative.

Sur les hautes terres, nous avons déjà abondamment évoqué la prégnance du pouvoir coutumier et la gestion lignagère. Cette gestion de fait n'autorise pas l'exercice des compétences des CVGT. Si l'organisation compte en son sein certains chefs coutumiers, la question foncière ne semble pas être traitée dans ce cadre mais plutôt au niveau de la gestion coutumière. À une de nos questions au bureau de la CVGT sur leur bilan d'activités, il est fait essentiellement mention de la réalisation d'infrastructures socio-économiques et socio-éducatives (classes, réparation de forage, reboisement, protection des berges etc.). L'existence de la CVGT à Banzon est donc une réalité mais elle n'exerce quasiment pas ses prérogatives relatives au foncier.

### **5.8 : La gestion foncière à Banzon, enjeux pour les acteurs et les institutions ?**

A Banzon la gestion foncière mobilise plusieurs acteurs dont les perceptions du foncier, les pratiques et les logiques sont diversifiées. Le foncier tel que défini dans le cadre de nos travaux en fait un enjeu à la fois pour les acteurs et les institutions. Qui sont ces acteurs et quelles sont ces institutions ?

Au titre des acteurs, nous avons identifié ceux qui suivent :

***Les chefs de segments de lignage*** : il y a principalement deux lignages à Banzon en référence à la création du village. Une approche en terme de maîtrises foncières lignagères

nous a permis d'établir deux maîtrises foncières. La première maîtrise foncière appartenant au lignage des « *Totokaton* » est située dans la partie nord de Banzon avec une petite portion dans la partie Sud.

La seconde maîtrise foncière est située sur les parties est, ouest et sud de Banzon. Elle appartient au lignage « *Monton* ».

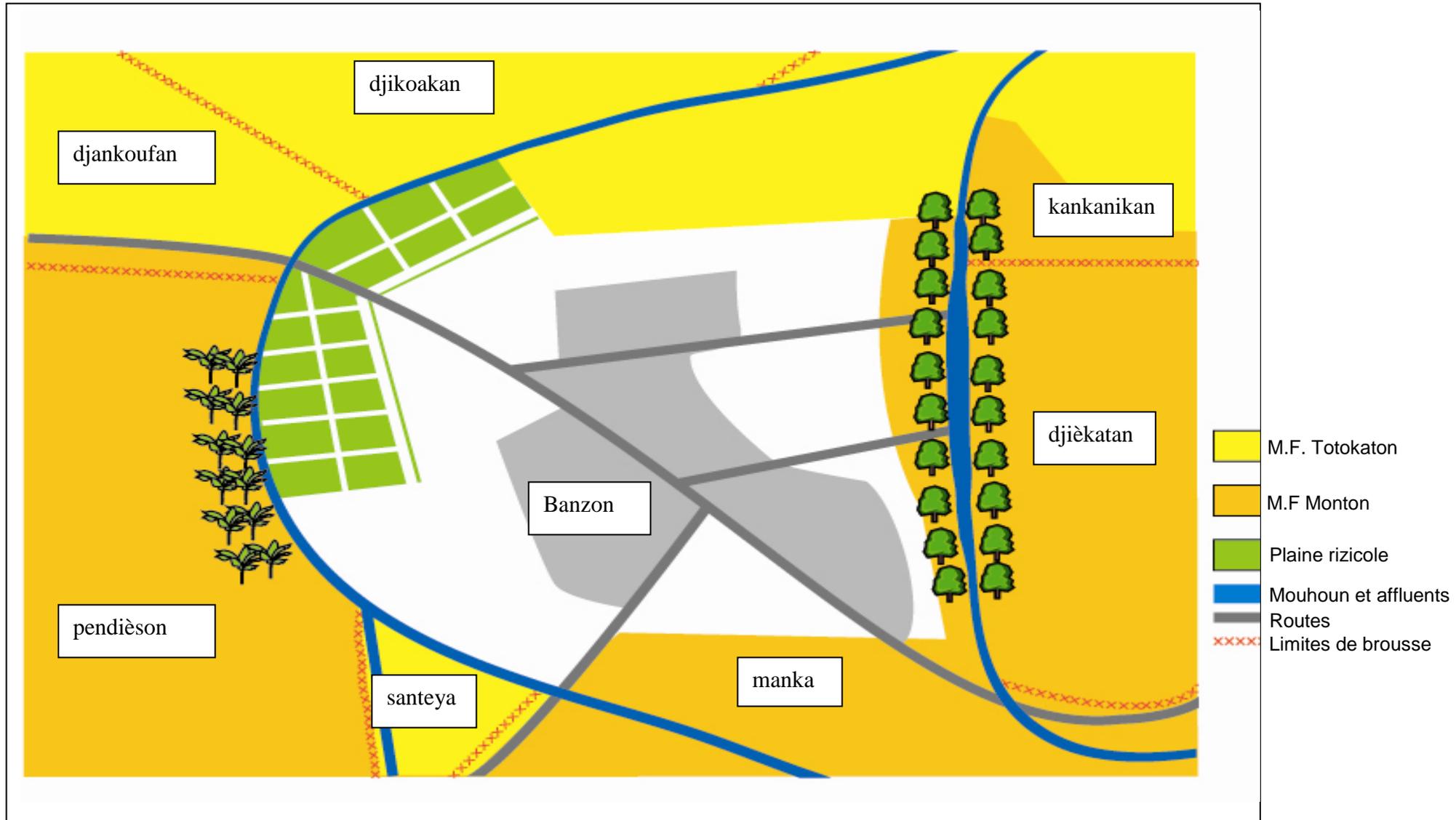
Si, dans le discours des anciens, ces deux maîtrises sont les plus en vue, dans les faits, ces maîtrises se subdivisent en sous maîtrises foncières appartenant à des segments de lignage. Les deux maîtrises foncières lignagères sont chacune subdivisée en deux sous maîtrises foncières de segment de lignage. Chaque maîtrise foncière lignagère comprend également une maîtrise foncière déléguée, en relation avec les familles qu'ils ont reçu quelque temps après la création du village. Il s'agit des familles Dao et des familles bobo (TRAORE et SANOU).

Si dans le passé les droits d'administration et de gestion foncière ont relevé des chefs de lignage, aujourd'hui, ces droits relèvent des chefs de segment de lignage. Quant aux maîtrises déléguées, les responsables revendiquent les droits d'administration et de gestion, à travers l'installation de migrants sur ces terres, la pratique de nouvelles transactions, tandis que les autochtones les remettent en cause à travers le rappel qu'ils ont été accueillis par tel ou tel lignage.

Les chefs de lignage et de segments de lignage acquièrent les droits d'administration et de gestion par héritage. La transmission se fait toujours à l'aîné du lignage. Pendant longtemps, il était le seul à décider mais aujourd'hui tous relèvent que leur décision est toujours prise après la consultation des membres du lignage ou du segment de lignage.



Figure13 : Cartes des maîtrises foncières (M. F.) lignagères de Banzon



***Les responsables des communautés migrantes*** : il s'agit des responsables désignés au sein de chaque communauté migrante. Ceux-ci sont généralement les plus anciennement installés dans le village. Ils constituent les logeurs (*jatigi*) pour les membres de la communauté arrivés après eux. Quand ceux-ci arrivaient, ils ne comprenaient pas la langue locale, aussi les autochtones les orientaient vers quelqu'un qui pouvait les comprendre afin de faciliter la communication. Certains arrivaient aussi sous le patronage d'un parent déjà installé à Banzon. Ces responsables constituent des intermédiaires entre les pouvoirs coutumiers et les membres de leur communauté pour toutes les questions relatives à la vie dans le village. L'activité principale étant l'agriculture, l'installation d'un nouveau migrant passe par la formulation de sa demande à un logeur, qui en fait part aux chefs coutumiers. Une fois l'accord donné, le migrant peut s'installer. Ces responsables se portent garant pour les nouveaux arrivants. Aujourd'hui, si cette pratique existe encore, elle tend à disparaître car certains migrants s'adressent directement à des autochtones ou aux chefs coutumiers. À titre d'exemple, dans la communauté Mossé, le responsable a bénéficié à un moment donné du droit d'installer de nouveaux migrants directement à la seule condition d'en informer le chef de village. C'était selon lui une marque de confiance due à son comportement exemplaire. Mais depuis le décès du chef (grand-père de l'actuel chef), il ne bénéficie plus de ce droit.

***Les responsables des communautés religieuses*** : ces dirigeants, généralement choisis selon des principes propres à chaque communauté, ont surtout un rôle d'éducation religieuse. Considérés localement comme les hommes de foi et des personnes éclairées, ils ont surtout un rôle de médiateur. Ils ont plus d'une fois contribué à la régulation de conflits. Ils interviennent également à la demande de leurs fidèles pour intercéder auprès d'autres acteurs selon le problème posé. Leurs interventions dans la gestion foncière se situent au niveau de la médiation dans les conflits fonciers et aussi dans les demandes de terre par certains membres de leur communauté religieuse. Ils utilisent le statut que leur confère la responsabilité qu'ils ont mais également l'appartenance des autochtones à leur communauté religieuse pour arriver à leurs fins.

***Les chefs d'exploitations*** : Ce sont tous ceux qui sont à la tête des multiples exploitations agricoles dans le village de Banzon issues de l'éclatement des grandes exploitations familiales d'antan. Leur statut n'est pas le même selon qu'ils sont autochtones ou migrants. Ils ont en commun de développer des relations de services. Ils développent entre eux, des relations de coopération et ou de confrontation. A leur niveau, les tensions foncières sont les plus visibles. Si celles-ci sont perceptibles entre les chefs d'exploitations, elles ne sont pas absentes entre les chefs d'exploitations et les autres acteurs. De plus en plus ces exploitations se

nucléarisent, se résumant à des ménages. Les chefs d'exploitations ont des droits de gestion des terres et non des droits d'administration. En effet ils peuvent mettre en culture des terres mais dès l'instant où ils décident de l'installation de migrants sur des terres ou de pratiques de nouvelles transactions foncières, ils en réfèrent aux chefs de lignages ou de segments de lignages car eux seuls peuvent encore décider des modalités d'accès à la terre à Banzon.

***Les ressortissants de Banzon résidant à l'extérieur du village*** : ce sont des acteurs diversifiés tant du point de vue des activités qu'ils exercent que du statut qu'ils occupent au sein de leur lignage ou segment de lignage. Ils bénéficient d'une écoute particulière de la part de leurs parents du fait qu'ils mobilisent des informations, d'autres expériences et ont vécu dans d'autres milieux. Cette écoute sera d'autant plus active que l'intéressé entretient des liens étroits avec ses parents au village et leur apporte un soutien. Ce capital est la source de leur influence dans l'évolution du village et en particulier dans celle du lignage. Ce sont les premiers acteurs à interpeller leurs parents sur la gestion foncière locale pour les générations futures ou pour leur propre projet d'installation comme exploitants agricoles au village. Car à Banzon on note tout de même des débuts de projets d'installation chez les jeunes. Ces acteurs sont également des intermédiaires pour l'installation d'autres acteurs qui souhaitent investir dans le domaine agricole. Ils interfèrent donc dans la gestion foncière en fonction de leur projet d'installation future ou pour l'installation d'autres acteurs qui le souhaitent. Du fait de leur perception des enjeux autour du foncier, ils informent, interpellent et influent donc sur la gestion foncière de Banzon.

***Les commerçants*** : il s'agit d'acteurs émergents qui détiennent le pouvoir économique à Banzon. A la faveur du désengagement de l'Etat, ils assurent certains services d'approvisionnement et de commercialisation. Ils y excellent bien qu'ils soient souvent accusés de mettre à la disposition des paysans des produits de qualité douteuse et de racheter les productions à des prix peu rémunérateurs. Parallèlement à leurs activités de commerce, certains ont des exploitations agricoles. Ils constituent pour les paysans des recours en situation de déficit de trésorerie. Ils savent du reste en tirer partie surtout dans un milieu où le crédit est fortement lié à un sentiment de honte lorsqu'on n'arrive pas à honorer sa dette. En effet devoir à quelqu'un c'est dépendre de cette personne. Le crédit est octroyé de manière discrète. Souvent la situation n'apparaît au grand jour que lorsqu'on ne rembourse pas dans les délais. Pour éviter cette situation les paysans accèdent aux demandes du commerçant pendant l'encours du crédit. C'est ainsi qu'on voit parfois des octrois de parcelles, lorsqu'un commerçant intervient en faveur d'un tiers ou pour lui-même. Cette situation quoiqu'en pleine évolution interfère dans la gestion foncière à Banzon.

**Les nouveaux acteurs** : terminologie nouvelle en milieu rural, il suscite débat en ce moment car, deux types d'exploitants se dégagent. Le débat est structuré par deux tendances :

*Première tendance* : ceux qui considèrent que l'appellation ne leur sied pas parce qu'ils n'ont pas de superficie ni d'assise financière importante. Pour cette tendance le terme est connoté négativement par rapports à certaines pratiques peu admises en milieu rural et qui sont relatifs à l'acquisition des terres (corruption, achats), le rapport terres acquises et disponibilités foncières au niveau local (expropriation, incertitudes foncières) et aux perceptions dans le sens où le discours politique exhorte une transformation de notre agriculture et cela apparaît comme la fin des petites exploitations familiales, et pire encore la transformation des petits paysans en ouvriers agricoles.

*Seconde tendance* : ici le terme relève du snobisme et renvoie dans les représentations à une classe sociale élevée de la société, qui se caractérise par une certaine aisance financière. Cette tendance se positionne comme celle qui insufflera le progrès dans l'agriculture burkinabè. Elle est comme investie d'une mission qui sera salutaire pour le secteur agricole. le terme est donc chargé et donne une image de celui qui le porte aux yeux des autres.

Ce débat sans être l'objet de notre thèse s'y rapproche d'un double point de vue car il touche la recomposition des identités socio-territoriales et les nouveaux acteurs sont des acteurs du foncier. Sans prendre position, Pour notre part nous considérons l'appellation nouveaux acteurs comme un terme générique qui désigne un type de producteurs qui se décline en deux groupes c'est-à-dire :

Les **grands exploitants** qui disposent de superficies moyennement importantes (comprises entre 50 et 100 ha) et d'une assise économique. On retrouve dans ce sous-groupe, des paysans locaux, des commerçants, des fonctionnaires à la retraite et des ressortissants du village et alliés.

Les « **agrobusiness men** » qui sont des exploitants agricoles, disposant d'importants capitaux financiers dégagés par d'autres activités, qu'ils réinvestissent dans l'agriculture ou l'élevage. Ils disposent de superficies importantes, supérieures à 100 ha.

Le phénomène de nouveaux acteurs est rare et concerne seulement quelques personnes du village car, Banzon ne dispose pas de terres suffisantes pour ce type de producteurs. L'éloignement des grands centres urbains comme Bobo et son accès difficile sont des éléments qui n'ont pas favorisé l'expansion de ce phénomène. L'observation de terrain nous révèle le cas de quelques fonctionnaires en activité ou à la retraite ainsi que de religieux. Il ne s'agit pas d'occupation de vastes superficies comme ailleurs mais on note des investissements relativement importants. Il s'agit essentiellement de domaines aménagés pour l'élevage et

l'exploitation de bananes avec l'usage de matériel moderne d'irrigation comme les motopompes. Si ceux-ci s'expriment peu sur les conditions d'acquisition des terres et leur statut, l'on peut émettre l'hypothèse d'une certaine stabilité du statut de ces terres au regard des investissements réalisés. En effet les exploitants investissent peu dans les exploitations dont le statut est transitoire, c'est-à-dire une mise à disposition dans un délai contractuel de courte ou moyenne durée. Les nouveaux acteurs perçoivent la terre comme un capital de production qu'il faut mobiliser. L'activité agricole devient une entreprise qui a besoin d'investissements financiers et matériels et doit produire une plus value. De ce fait, ils utilisent des moyens financiers pour acquérir des terres où ils développent des activités de manière intensive pour parvenir à leurs fins. Les préoccupations de ces acteurs sont diverses car pour certains il s'agit de diversifier leurs activités ou de s'inscrire dans une logique de partage de risques. Pour d'autres, il s'agit de spéculer plus tard ou encore une question de prestige souvent liée à un effet de mode et enfin pour les moins nombreux, il s'agit d'un lien fort avec l'agriculture.

**Plusieurs institutions** se côtoient, autour du foncier et mobilisent des registres différents. Certaines sont dites légales et d'autres légitimes.

***La chefferie de village (Bentain)*** : cette institution, héritière des droits coutumiers ancestraux du lignage des chefs de village, continue de les perpétuer. Les prérogatives de cette institution concernent l'espace du village. Elle autorise l'usage d'un site pour l'habitation et pratique les rituels. Cette fonction s'est quelque peu affaiblie aujourd'hui avec l'érection de Banzon en chef lieu de département puis en commune rurale. Cette mutation a entraîné la mise en place d'un pouvoir moderne qui s'affirme de plus en plus dans le village et qui se superpose à la chefferie de village. Notons que l'actuel chef de village est converti à l'islam et est entouré d'un collège de vieux qui sont ses conseillers. Ce qui a également une incidence sur le pouvoir coutumier qu'il détient.

***La chefferie de brousse (Keultain)*** : héritière des droits coutumiers ancestraux du lignage des chefs de brousse, cette institution contrôle toutes les ressources présentes dans l'espace brousse (terre, ressources hydriques et halieutiques, flore et faune) de Banzon. Elle est détentrice du calendrier liturgique des rites liés à la brousse. L'actuel chef de brousse du fait de son âge avancé, ne peut plus assumer entièrement ses fonctions, aussi a-t-il délégué certains de ses pouvoirs à son frère cadet qui lui est converti à l'islam. Il collabore avec d'autres acteurs pour assumer ses tâches. Il consulte toujours le chef de brousse avant toute décision.

Ces deux institutions légitimes à Banzon continuent de bénéficier d'une importante audience. Elles constituent le pouvoir coutumier, chargé de perpétuer la tradition. Du fait de la conversion à l'islam des responsables de ces institutions, de la modernisation progressive du village, du changement de statut du village, ces institutions sont fragilisées mais tentent une réadaptation dont dépend leur survie.

**La coopérative rizicole de Banzon** : constituée de toutes les sensibilités du village, autochtones comme migrants, hommes comme femmes, elle gère les terres de la plaine aménagée. À l'exception de quelques-unes, membres de la coopérative, les femmes ne sont présentes dans la coopérative qu'aux côtés de leur mari. Un des membres du conseil d'administration nous en donne les raisons : « *Dans la plaine, même si la femme demande une parcelle, c'est impossible car elle n'a pas son nom sur notre liste de membres. Elle ne peut pas supporter le remboursement des crédits d'intrants, d'insecticides, le paiement de l'eau, l'entretien du champ jusqu'à la récolte et également la commercialisation*<sup>26</sup> ». La coopérative constituée aujourd'hui en majorité de migrants, comporte principalement trois instances : l'Assemblée Générale qui rassemble tous les coopérateurs, le Conseil d'Administration élu et la commission de contrôle. Sur ce mode de fonctionnement, les autochtones semblent frustrés car numériquement minoritaires dans ces instances. Le jeu démocratique ne facilite pas l'accès à des postes importants lors des élections. L'histoire de la coopérative nous permet de noter qu'ils ont toujours été présents dans les conseils d'administration jusqu'à la période où ils ont marqué un désintérêt pour les travaux dans la plaine et se sont tournés vers des cultures sur les hautes terres et les abords du fleuve. Le mode d'accès à la terre dans la plaine reste réglementé par un cahier des charges et le règlement intérieur, qui de l'avis des coopérateurs, est très rigoureux. Les sanctions vont du retrait provisoire au retrait définitif de la parcelle en cas de faute grave comme un conflit ouvert entre deux acteurs. Ce mode de gestion foncière, inspiré des textes modernes et fruit d'une convention entre coopérateurs, est une approche différente de la gestion foncière coutumière. Cette gestion foncière ne relève ni des chefs coutumiers ni des chefs de segments de lignages.

**L'administration** : elle regroupe à la fois le représentant local de l'administration centrale qu'est le préfet, assisté des agents de sécurité (police) et des agents des services techniques déconcentrés (agent en charge de l'agriculture, de l'environnement, de l'élevage). Cette institution constitue le garant de la mise en œuvre des textes modernes en matière d'administration et de gestion du département. A Banzon, en relation avec les questions

---

<sup>26</sup> B. ZONOU, Enquêtes foncières 2006.

foncières, le préfet est le président du tribunal départemental chargé de trancher les questions conflictuelles dont les contentieux fonciers. Le préfet a la mesure des insuffisances et des difficultés de la mise en œuvre de la RAF en milieu rural. Il est au courant de toute la procédure de gestion des contentieux fonciers, allant du règlement à l'amiable entre protagonistes à la conciliation au niveau des autorités coutumières puis au jugement au niveau du tribunal départemental et à défaut de régulation du contentieux, au transfert au niveau du tribunal de grande instance de Bobo-Dioulasso. Cette procédure met souvent en évidence, de l'avis des acteurs de cette institution, la délicatesse de la problématique foncière et la nécessité d'allier les impératifs de développement et la cohésion sociale. Les agents des services techniques déconcentrés sont souvent mis à contribution pour documenter les dossiers de contentieux fonciers. Sur réquisition du préfet, ils sont chargés de réaliser les évaluations techniques en cas de dégâts d'animaux dans les champs, de coups et blessures sur les animaux, de dégâts d'animaux sauvages dans les champs. Les agents de sécurité assistent le préfet dans le traitement des dossiers relatifs aux contentieux fonciers, assure la sécurité des agents des services techniques lors de la réalisation des évaluations techniques sur le terrain. Les agents de sécurité reçoivent souvent directement des plaintes en lien avec les questions foncières qu'eux-mêmes traitent. Pour cette institution en dépit des difficultés liées à la mise en œuvre de la RAF, cette disposition demeure la seule référence applicable. Les problèmes que suscite la mise en œuvre de la RAF conduisent souvent les acteurs de cette institution à une certaine timidité sur le terrain. Ces acteurs utilisent souvent leur statut pour acquérir des terres qu'ils mettent en cultures pour couvrir des besoins alimentaires (champ de céréales) ou assurer d'autres entrées financières (bananeraie). Ce mode de gestion foncière, diffère à la fois de la gestion coutumière et de celle de la coopérative.

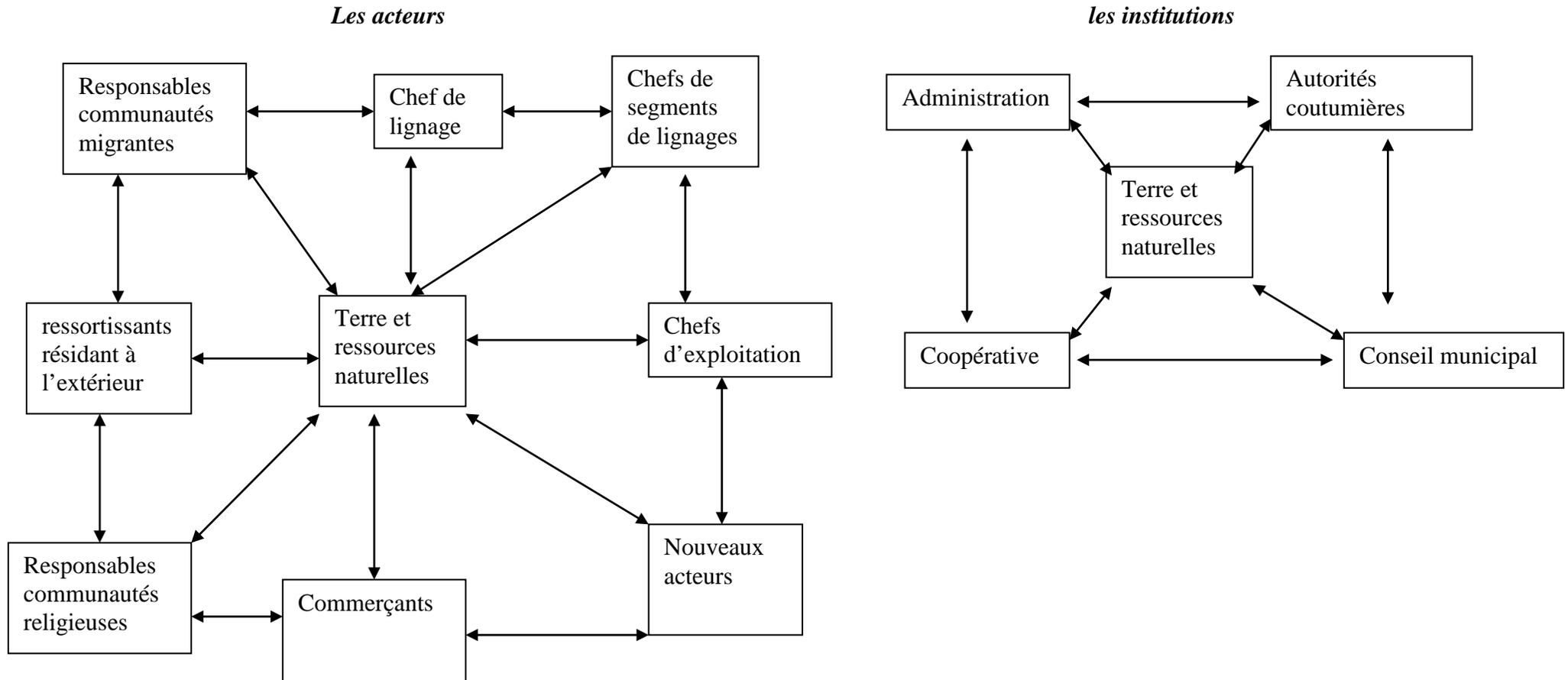
***Le conseil municipal*** : depuis les élections d'avril 2006, le conseil municipal se compose de membres élus dont les conseillers et le maire.

Le transfert des compétences est encore en cours, et notamment le transfert des compétences liées à la gestion des ressources naturelles qui n'est pas encore effectif. Les Commissions Villageoises de Gestion des Terroirs (CVGT), émanation de la RAF toujours en vigueur et les Conseils Villageois de Développement (CVD), émanation du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), nouvelle disposition pose question. Si les CVD sont présentés pour abriter les sous commissions foncières dans les perspectives de la future loi foncière, les CVGT ne sont pas encore abrogées.

La question de la séparation des pouvoirs pose clairement la distinction entre le législatif, l'exécutif et le judiciaire. La pertinence de la présidence du tribunal départemental par le

préfet se pose donc en terme d'interrogation puisque le préfet relève de l'exécutif et non du judiciaire. Ces deux institutions ont comme référent les dispositions légales en matière de gestion foncière. Mais comme nous pouvons le constater, elles n'interviennent pour l'instant que dans la régulation des litiges fonciers. L'effectivité de leurs prérogatives sur le foncier demeure assez limitée dans la gestion foncière de Banzon.

**Figure 14 : Schéma relationnel des acteurs et institutions du foncier de Banzon :**



Comme le schéma relationnel nous le révèle, plusieurs acteurs gravitent autour du foncier et n'ont pas les mêmes logiques ni référents. On perçoit bien les acteurs qui privilégient une logique coutumière. Pour ceux-ci le foncier est fondamental pour que la communauté continue d'exister. La solidarité est de mise même si des tensions peuvent émerger entre acteurs autour des pratiques. Pour d'autres la logique économique est de mise et la rentabilité de leurs activités en dépend.

Autour des institutions, la gestion foncière à Banzon est au cœur de quatre institutions et laisse transparaître des tensions entre celles-ci. Les logiques coutumière, coopérative, administrative et législative se croisent autour du foncier même si de fait la logique coutumière semble dominante sur les hautes terres et la logique coopérative dans la plaine aménagée.

## 5.9 : Les tensions foncières

Banzon connaît depuis quelques années des tensions foncières importantes. Elles sont de plusieurs ordres et inquiètent aujourd'hui. Celles qui ont pris des allures de conflits ouverts ont toujours été régulées mais pas entièrement. Plusieurs de ces conflits connaissent des rebondissements fréquents.

**Les conflits inter villages :** Banzon connaît des tensions foncières avec les villages environnants à l'exception de Kounséni. Étant un village satellite de Kounséni, il n'y a pas de limites de terres entre Banzon et ce dernier. Ces tensions portent sur les limites des territoires entre villages. Ainsi Banzon s'est trouvé en confrontation avec les villages de Niawèrè. Cette confrontation s'est soldée par plusieurs décès du côté de Niawèrè. La régulation de ce conflit s'est faite par la procédure traditionnelle. La tension avec Nablodjassa est toujours d'actualité tout comme celle avec Sikorla. Les anciens ont refusé le recours à la procédure traditionnelle de régulation en référence à l'expérience avec Niawèrè. La zone où il y a aujourd'hui le plus de tensions foncières est incontestablement la frontière avec Sinfara. Ces tensions naissent des revendications de terres par les générations actuelles. Le nœud de ces problèmes relève souvent de la non maîtrise de l'histoire des villages. Certains villages ont acquis leurs droits d'installation sur les terres depuis l'époque de la création de Banzon avec des accords passés entre les vieux. La non transmission des informations ou parfois le fait de vouloir profiter du bénéfice du doute, est à la base de ces tensions. Certains vieux ont en effet disparu sans pouvoir transmettre à leurs descendants l'histoire du village et en particulier les accords passés avec d'autres villages. Notons que ces tensions surviennent souvent à la suite de l'installation de migrants sur ces terres. Elles sont de fait liées à l'accroissement démographique et au phénomène migratoire.

**Les conflits fonciers autochtones – migrants :** ces conflits sont liés à la remise en cause des anciens accords. Ils interviennent lorsque disparaît le vieil autochtone qui a installé le migrant. Les héritiers, revendiquent alors une partie du champ sous prétexte du manque de terre en utilisant l'argument qui accompagne généralement les prêts de terre à savoir : *« Je te donne cette terre pour que tu subviennes aux besoins d'alimentation de ta famille. Mais le jour où j'en aurai besoin, je la reprendrai ! »*. Ces conflits sont également causés par le non-respect des clauses de prêts ou locations de terre que sont le don d'une quantité de céréales en fin de chaque campagne, le paiement d'un loyer ou encore l'appui à apporter au donateur dans ses travaux champêtres. Ces conflits résultent aussi du non-respect des interdits, des coutumes et des sociabilités de la part du migrant. Ce que les autochtones traduisent par le « manque de

respect du logeur ». En cas de tensions foncières pour l'une de ces raisons, le migrant utilise toutes les stratégies en son pouvoir pour rétablir la relation contractuelle avec l'autochtone. Ainsi il fera intervenir les responsables de communauté, les responsables religieux, les amis de la famille autochtone. Lorsque la tension n'est pas régulée, il utilisera alors la voie administrative ou à défaut il se pliera à la décision de l'autochtone. Cette issue met de fait en opposition ces deux familles pour la période où elles cohabiteront dans le village. Le migrant engage des négociations avec une autre famille du village ou d'un village environnant pour obtenir une terre à mettre en valeur. Cette situation est la traduction même de l'insécurité foncière à Banzon. Ces conflits aboutissent souvent à des retraits de terre et à l'installation d'un climat d'inimitié entre les acteurs concernés qui est entretenu et transmis de génération en génération. Ils aboutissent également au départ du migrant du village. Cette situation influence beaucoup les relations entre autochtones et migrants à Banzon mettant ainsi en place une forme d'assujettissement des migrants vis-à-vis des autochtones. Elle relève également d'une stratégie d'affirmation de l'autochtonie dans un contexte où les migrants sont numériquement plus importants que les autochtones. Toutes ces actions visent à rappeler aux migrants que les autochtones sont du village et les propriétaires de terre. C'est l'expression même des identités socio-territoriales dans le rapport à l'altérité. Le « je » l'autochtone par rapport aux « ils » les migrants.

***Les conflits fonciers inter lignages ou segments de lignages*** : à Banzon ces conflits naissent souvent de l'installation de migrants sur des terres dont l'appartenance est disputée entre les deux parties. Ces conflits se posent dans les situations où l'installation est le fait de quelqu'un qui n'en a pas les prérogatives dans le lignage ou le segment de lignage. Ces conflits qui traduisent la non maîtrise des limites des terres sont vite résorbés par les chefs de lignage ou de segment de lignage qui rétablissent la propriété des terres. Des arrangements interviennent pour le migrant mais l'autochtone fautif est traité comme tel au sein du village et perd ainsi toute crédibilité tant du côté des autochtones que des migrants.

***Les conflits fonciers intra lignages ou segments de lignages*** : ces conflits tournent autour des nouvelles transactions foncières, de la gestion des « rentes foncières » et de la quantité de terres disponible par exploitation. Certains membres des lignages n'ont pas les prérogatives pour installer des migrants sur des terres ou encore initier une transaction foncière. Ils le font clandestinement et lorsque cela est découvert, une tension s'installe entre eux et les autres membres du lignage ou du segment de lignage. Le chef de lignage en initiant certaines transactions foncières ou en avalisant des initiatives des chefs d'exploitation dans ce domaine, gère les rentes qui étaient produites. Lorsque les membres du lignage ne bénéficient pas de

ces rentes ou lorsque ces rentes leur échappent au bénéfice d'une exploitation, cela installe une tension entre les membres du lignage ou du segment de lignage. Les capacités de travail de certaines exploitations au sein du lignage se sont accrues avec le nombre d'actifs ou l'acquisition de matériel agricole. Face à la pression foncière à Banzon, ces exploitations se trouvent limitées en disponibilité foncière du fait de la gestion foncière du chef de segment de lignage. Ces exploitations en demandant le retrait des terres allouées aux migrants à leur profit se trouvent parfois confrontés au refus du chef de lignage. Ce refus qui est fonction de l'état des relations entre le chef de segment de lignage et les migrants qu'il a installés, devient source de tension entre membres du même segment de lignage. C'est sur les bonnes terres situées aux abords du fleuve que sont intervenus plusieurs conflits entre membres du même lignage car certains estiment n'avoir pas suffisamment de terres de ce côté. On note enfin des tensions entre membres du même lignage autour de la non proportionnalité des disponibilités foncières.

De toutes les tensions foncières à Banzon, deux types semblent importants et inquiétants. Il s'agit des tensions foncières inter villages et des tensions foncières migrants – autochtones. Les premières tensions posent la nécessité d'une clarification des limites territoriales des villages et afin d'éviter des risques d'affrontement entre populations de villages en conflits, qui peuvent être lourds de conséquences. Les secondes tensions posent avec acuité la nécessité de sécurisation foncière des acteurs. Elles portent en elles aussi des risques d'affrontement inter ethniques qui peuvent également être lourds de conséquences. Les cas des tensions foncières migrants- autochtones posent également toute la problématique de la pression foncière et les risques accrus de la dégradation des ressources naturelles déjà perceptibles à Banzon.

L'exemple d'un conflit foncier significatif de Banzon éclairera notre propos.

La tension foncière dont il est question ici oppose un segment de lignage à un migrant Samogo qui s'est installé sur des terres appartenant à ce segment de lignage, sur la rive gauche du fleuve. Le village de Banzon est situé sur la rive droite. L'installation de ce migrant a été tolérée jusqu'au moment où les propriétaires fonciers de cette zone ont constaté l'installation d'autres migrants sur ces terres par le Samogo. Ils s'en sont inquiétés auprès de ce dernier. Celui-ci en réponse leur a fait comprendre que la zone ne leur appartient pas mais appartient plutôt au village voisin et précisément à son lignage. Il indique par ailleurs que la limite des terres de Banzon dans cette zone est le fleuve. La tension a pris de telles proportions que l'un des frères s'est rendu chez le Samogo et lui proposa de trancher le différent en utilisant la procédure ultime communément appelée ici « *que la terre enlève le*

*fautif* ». Celui-ci refusa. Quand le chef de lignage a été mis au courant de cette démarche, il s'y opposa en invoquant les raisons suivantes : « *nous avons des parents dans ce village et ce village a aussi des parents chez nous. Si nous engageons cette procédure ultime, la terre peut enlever des personnes aussi bien là-bas que chez nous et ce sera une perte pour tous* ». Depuis lors, le problème demeure et n'est toujours pas réglé malgré le décès du samogo, il y a de cela quelques années. Ce conflit dure maintenant depuis une dizaine d'année. La déclaration d'un membre du segment de lignage propriétaire en dit long sur ce conflit : « *Jusqu'ici, le problème est là et ceux qui sont sur les lieux disent que les terres sont à eux. Même cette année j'ai essayé d'aller faire un champ là-bas mais, il m'a été dit que les terres ne nous appartiennent pas et que notre limite, c'est le fleuve. Si le fleuve est notre limite, c'est devenu grave ! Nous n'avons pas encore trouvé de solution à ce litige* ». Cette tension foncière comme nous pouvons le constater met en évidence les questions des anciens accords, des limites territoriales entre villages et de droits. En effet sur quelles bases ce migrant s'est-il installé sur ces terres ? Quelles sont les limites réelles entre Banzon et ce village ? Enfin, ce migrant est-il véritablement un migrant, puisqu'il installe d'autres migrants sur ces terres et pourquoi le segment de lignage qui revendique la propriété de cette terre ne peut installer un champ sur celles-ci ? C'est là autant de questions que suscite cette tension foncière, traduisant à la fois la complexité de la problématique foncière.

La description empirique de Banzon éclaire sur la fondation de Banzon. Village satellite de Kounséni, l'abondance des ressources est à la base du choix du site. Le nom authentique du village est tiré d'une de ces ressources. L'occupation de l'espace est en lien avec le paysage. Les pratiques socio-culturelles mettent en évidence la prégnance des coutumes à travers rites, interdits et sanctions même si aujourd'hui ces coutumes sont mises à rude épreuve du fait des mutations qui s'opèrent dans le milieu.

Le peuplement de Banzon révèle un consensus sur la création du village mais une tension sur la primauté d'arrivée entre chef de village et chef de brousse. Il montre également comment s'est constitué le noyau autochtone de Banzon, nous amenant à nous interroger sur les notions d'autochtonie et d'allochtonie. Le phénomène migratoire apparaît comme le principal facteur de diversification de la population, de l'évolution numérique de celle-ci et de la multiconfessionnalité existante dans le village.

L'histoire agraire de Banzon connaît trois temps forts. L'agriculture itinérante et l'élevage transhumant pratiqués par les grandes familles, avec des outils rudimentaires marque le premier temps. La jachère est de longue durée et l'exploitation des ressources est contrôlée

par le pouvoir coutumier. Un second temps qui est marqué par l'évolution des systèmes de production du fait de l'intervention de l'Etat. Cette période connaît également les différentes réformes insufflées par les PAS. Les grandes familles font place aux segments de lignages, les jachères sont de durée réduite et on assiste à une recomposition de l'espace. Un troisième temps surtout marqué par la nucléarisation des exploitations, avec une force de travail accrue du fait de l'adoption des innovations techniques. La pression sur les ressources est perceptible et la jachère en nette régression. La typologie des exploitations permet d'identifier pour cette époque, trois grands types d'exploitations avec des variantes internes fonction du statut des exploitants selon qu'ils sont autochtones ou migrants.

La gestion foncière de Banzon est fortement en lien avec l'évolution des systèmes agraires et le peuplement. Ainsi on peut identifier une période marquée par la sacralité et l'inaliénabilité de la terre, une période de partition du territoire avec l'émergence de l'appropriation foncière par les lignages, une période qui connaît le durcissement de l'accès à la terre et l'appropriation foncière par les segments de lignages et enfin la période contemporaine marquée par l'émergence et l'expansion des nouvelles transactions et de tensions foncières.

Si un calendrier liturgique en lien avec le foncier a existé à Banzon avec pour principal objet une meilleure gestion des ressources, aujourd'hui plusieurs des rites semblent n'être plus d'actualité. On observe tout de même que certains rites sont ravivés pour réaffirmer l'autochtonie, dans un contexte où les autochtones qui sont peu nombreux par rapport aux migrants revendiquent leur place.

Banzon présente deux zones socio-foncières : une zone aménagée et une zone non aménagée. Les pratiques de gestion foncière présente trois référents : la gestion foncière coutumière, celle de la coopératives avec un cahier de charges et un règlement intérieur et celle administrative et technique. Cette dernière est considérée comme la gestion foncière moderne, émanation de la principale loi règlementant le foncier (RAF et décret d'application). Nous pouvons dès lors noter la complexité du foncier à Banzon en référence à l'emboîtement des différents droits de gestion foncière ainsi que leur enchâssement dans le social. La superposition des règles n'est pas en reste. La diversité de la gestion foncière tout autant que les institutions est également documentée. D'un segment de lignage à un autre, les modes d'accès à la terre ne sont pas les mêmes. Les institutions de gestion foncière se superposent et cela amène les acteurs locaux à en tirer partie par une utilisation opportuniste de cette situation.

La problématique foncière à Banzon résulte de l'installation de la plaine rizicole qui occupe une portion importante du territoire ; de l'évolution des systèmes de production ; de

l'évolution démographique, de la diversification des acteurs fonciers et des institutions foncières ainsi que l'expansion des nouvelles transactions foncières. La prééminence des prêts et des locations de terre qui caractérisent Banzon a pour conséquence, l'installation d'un climat de tensions foncières inquiétant. Ces tensions qui sont de plusieurs ordres sont dominées par celles inter villages autour des limites de terres et celles entre autochtones et migrants autour de la remise en cause des anciens accords ou des ruptures d'accords. Cette situation de tensions foncière est exacerbée par l'installation de fait d'une forme de « rente foncière » dont bénéficient les autochtones.

Toutes les mutations survenues ou en cours à Banzon traduisent l'évolution des identités socio-territoriales à Banzon à travers les stratégies mises en œuvre et les différenciations sociales qui s'établissent. Ainsi de nouveaux riches émergent, la solidarité légendaire perd du terrain et la pauvreté s'accroît. Le fossé entre riches et pauvres s'agrandit, la pauvreté devient de plus en plus difficile à supporter à Banzon et tend vers une exclusion de ces derniers comme l'indique cette déclaration d'un de nos interviewés : *« Avant lorsque tu n'avais rien, il y avait des gens pour t'aider. Nous étions solidaires. Tu pouvais ne même pas sentir ta pauvreté. Mais aujourd'hui les gens ont mis l'argent avant tout. Aussi quand tu n'as rien, les gens te fuient, tu n'es rien aux yeux des autres et ça fait très mal. C'est pourquoi, quand tu as quelque chose aujourd'hui tu fais tout pour le garder ! »*

Notre cadre théorique établissait trois tendances autour de la problématique foncière où nous situons-nous dans le contexte de Banzon ?

## **CHAPITRE 2 : SAMANDENI : UN VILLAGE EN TRANSITION ENTRE UNE GESTION FONCIERE COUTUMIERE ET UNE GESTION « ENTRE DEUX »**

### ***1 : SAMANDENI: LA RECOMPOSITION D'UNE GESTION COUTUMIERE***

Samandéni se classe selon la typologie des zones socio foncières en zone non aménagée sous influence de la gestion foncière coutumière. La présence du Mouhoun comme à Banzon, favorise la diversification des productions. Ainsi à Samandéni sont pratiquées la production maraîchère, la culture du coton, l'arboriculture fruitière, les productions céréalières et de légumineuses. La facilité d'accès du village, la proximité de la plaine rizicole de la Vallée du Kou (Bama) et de la seconde ville du pays ainsi que le grand projet d'aménagement d'un barrage hydro agricole et électrique dans la zone font de ce village une zone fortement convoitée. C'est l'une des explications plausibles du développement du phénomène des nouveaux acteurs dans ce village. Le phénomène migratoire s'est installé dans le village dès les années 1960. La migration, la diversification des productions, l'expansion de la production cotonnière et du phénomène des nouveaux acteurs grandes consommatrices de terres et la présence de la station d'élevage depuis la période coloniale, aujourd'hui ferme d'Etat, sont des facteurs d'évolution du village qui ont conduit progressivement à la raréfaction de l'espace. La gestion foncière coutumière qui est plus ancrée ici qu'à Banzon a évolué depuis la création du village à nos jours nous donnant ainsi une lecture enrichissante quant à notre objet de recherche. Les interactions entre dynamiques foncières, sociales et territoriales sont présentes et nous montrent la complexification des modalités de gestion foncière qui en découle à travers une recomposition des identités socio-territoriales. Les différentes dimensions de l'identité comme le rapport à l'altérité, l'ipséité, les différentes échelles, les effets cumulatifs et contrariants sont perceptibles. Les rapports de la population au territoire sous forme individuel et ou collectif sont présents.

#### **1.1 : « Histoire » de la création de Samandéni**

L'historique de Samandéni fait l'objet de plusieurs versions qui révèlent parfois des contradictions. Ici nous rapportons de la version recueillie auprès du chef de village qui est considérée comme la version officielle.

Samandéni, village autochtone Bobo a pour nom authentique « *Siama* » qui signifie en langue bobo : « *qui s'abaisse sera élevé* ». Samandéni est le résultat d'une erreur de transcription de « Siama » en langue française. Le village est sous le règne de son huitième chef du nom de SANOU Sogossi Drissa. Le fondateur du village, SANOU Tollo un chasseur,

serait parti du village de Logori, situé à une cinquantaine de kilomètres du côté de Panamasso, pour une partie de chasse et ne serait pas revenu au village. Celui-ci se serait égaré et a donc décidé de s'établir sur un site qui deviendra celui du village de Samandéni. C'est au cours de cette partie de chasse, qu'il rencontrera celle qui deviendra sa femme. Resté longtemps sans nouvelle de lui, son petit frère décide d'aller à sa recherche. Il le retrouve au bord du fleuve Mouhoun où il séjournera quelques temps avec lui. Pour des raisons de mésentente entre le frère cadet et la femme du frère aîné, la cohabitation sera de courte durée. Le frère cadet demande à l'aîné l'autorisation d'aller s'établir plus loin et fonde ainsi le village de Sadina. Siana et Sadina deviennent alors des villages frères, du fait de leur fondation par des frères. Ils établissent des relations qu'ils entretiennent jusqu'à ce jour. C'est ainsi que sur le plan coutumier, il n'y a pas de limites territoriales entre les deux villages. Un autochtone de Sadina peut mettre en valeur un champ sur les terres de Sadina sans une procédure particulière et vice versa. Aujourd'hui la mémoire collective fait très peu mention des relations entre ces villages et le village de Logori, hormis la reproduction de certains rites coutumiers. Certains évoquent la disparition de ce village en raison de l'extermination de sa population à l'époque des guerres entre tribus à la période précoloniale à celle coloniale (XVIIe – XVIIIe siècle).

L'histoire de Samandéni est marquée par plusieurs faits dont le mythe du crocodile. Les anciens relatent qu'à l'époque, il y avait un crocodile qui attaquait la population au bord du fleuve et la population du village restait impuissante face. On appela un chasseur de Natéma, village voisin pour le tuer. Celui-ci réussit à atteindre mortellement le crocodile qui lui confia ceci : « *Tu m'as atteint mortellement et je vais mourir. Mais avant de mourir, je vomirai de l'or, sous un arbre au bord du fleuve, je te demande de prendre cet or !* » La fin du crocodile se passa comme il l'avait confié au chasseur. Celui-ci récupéra l'or, le rapporta au chef de village. C'est ainsi que l'or devint le symbole de la chefferie de Samandéni. C'est également grâce à cet acte de bravoure que le chasseur de Natéma s'est vu attribuer la chefferie de Brousse à Samandéni devenant ainsi donc un autochtone de ce village. Sa principale fonction est de protéger le village. Certains récits mentionnent le fait que Natéma comme certains villages autour de Samandéni faisaient partie intégrante du village de Samandéni à l'époque de sa création.

Le déménagement de Samandéni vers son site actuel est aussi un fait marquant. Situé au départ sur la rive droite du Mouhoun, l'onchocercose<sup>27</sup>, qui a eu d'importantes conséquences sur la population, a contraint le village à aménager sur la rive gauche, plus loin du fleuve. Ce

---

<sup>27</sup> Maladie causée par une similie. Les personnes perdent la vue au bout de quelques temps d'où l'appellation « cécité des rivières »

nouveau site constituait le lieu d'accueil des migrants mais aussi les champs des lignages autochtones de Samandéni. Le déménagement du village sur ce site, a conduit certains migrants à se déplacer sur des sites nouveaux, non loin du village. D'autres migrants sont restés sur le site et cohabitent avec la population autochtone.

L'histoire de Samandéni est également marquée par la période coloniale. Le village a hébergé des expéditions coloniales de passage pour attaquer Bobo – Dioulasso. Pour cette raison, le village a été dispensé de l'impôt de capitation. Cette dispense interprétée par les villages voisins comme une caractéristique d'une population paresseuse et fainéante, a conduit le chef de village à renégocier avec le colon et le collecteur qui était le chef de canton la possibilité de payer l'impôt de capitation<sup>28</sup>.

## **1.2 : Occupation de l'espace**

Contrairement à Banzon, l'occupation de l'espace à Samandéni a été fortement influencée par le phénomène migratoire. A la création du village, quatre concessions constituaient les quatre quartiers autochtones du village. Le quartier des chefs dénommé « *Dugutigitabon* », le vieux quartier appelé « *Kombréna* », le nouveau quartier du nom de « *Kounouna* » et le quartier des chefs de brousse « *Kongotabon* » constituaient le village de Samandéni, situé tous sur la rive droite du fleuve Mouhoun, localement appelé « *Koussa* ». Chacune des concessions disposait de champs sur la rive gauche. Ce sont ces espaces qui serviront de site lors du déménagement du village. Le déménagement du village sur la rive gauche et l'influence du phénomène migratoire vont donner une nouvelle configuration à l'occupation spatiale. Les lignages autochtones s'installent sur leurs anciens champs de cultures. Autour de l'habitation du chef de village qui devient un lieu siège, centre du village, se mettent en place les autres quartiers autochtones, intégrant par endroit, les migrants. La majeure partie de la population migrante va s'installer, avec l'accord du chef de village, de manière dispersée sur le territoire du village parfois sous l'influence de l'activité du groupe. C'est ainsi que les Bozo (pêcheurs) et les éleveurs peuhls vont s'installer respectivement au bord du fleuve et sur une des collines qui entourent le village. Ces sites forment aujourd'hui avec d'autres sites ce qu'on appelle les hameaux de culture de Samandéni. Avec l'intensification du mouvement migratoire le nombre des hameaux a augmenté, il y en a aujourd'hui sept. Il s'agit pour les hameaux de culture mossi de « *Sologo* » qui signifie « se cacher en mooré », « *Kolokôm* » qui veut dire « je m'approche de l'eau », « *camp Dabo* » du nom du premier migrant mossé de Samandéni.

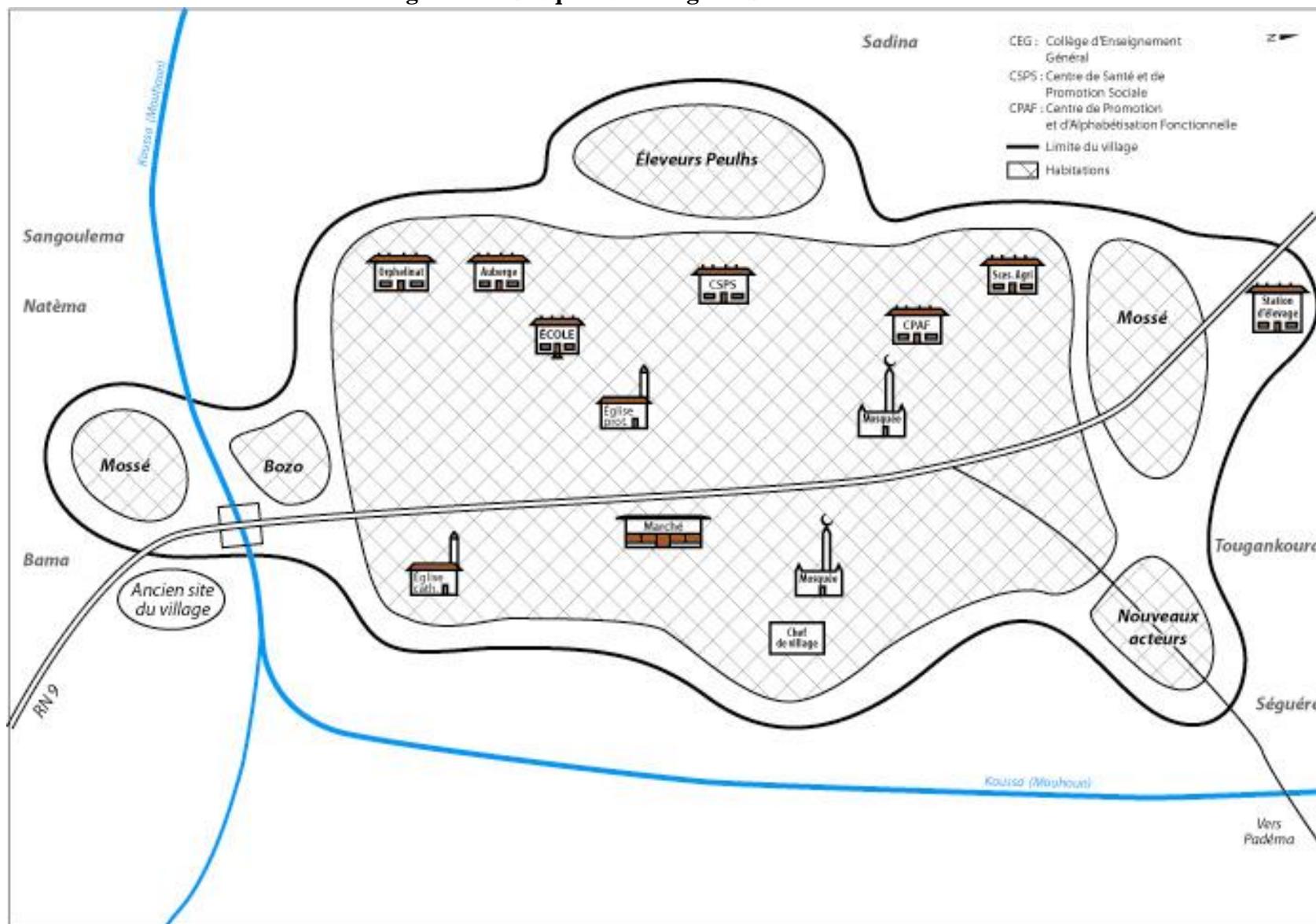
---

<sup>28</sup> CANVAROUE D. et TORDINA N. « Contribution à l'étude des interactions entre dynamiques foncières et agraires dans le sud-ouest du Burkina Faso, cas de Banzon et Samandéni ; diagnostic Agro-socio-économique » Montpellier 2006

« *Koana* » est le hameau de culture samo, du nom bobo du bas-fond où il se situe et « *Yidiwal* » en foulosé ou encore « *Flakin* » en dioula qui désigne le « hameau de culture peuhl ». « *Kuini* » et « *Sambakongo* » complètent les hameaux de culture. L'installation des migrants est faite souvent selon le lieu de provenance, surtout pour les migrants mossé comme nous le confie le premier migrant mossé de Samandeni : « *Je suis le premier mossi à m'installer à Samandéni. Tous ceux qui venaient après, venaient chez moi pour avoir un champ. C'est moi qui partais négocier pour eux mais depuis quelques années, nous sommes installés sur différents sites. Il n'y a pas d'autres raisons, nous ne venons pas de la même zone et nous ne parlons pas de la même manière !* » Le territoire de Samandéni est entouré par plusieurs collines d'une hauteur moyenne de 400 m. Au nord « *Ton voma* » en bobo, « grand frère des collines », au sud, « *Ton djéma* » « l'oncle des collines », à l'est « *Ton ogoma* » « le père des collines » et à l'ouest une chaîne de collines. Le paysage est également marqué par le fleuve qui décrit un « S » à l'endroit où la vallée est la plus étendue. Les champs se situent entre le village et les différents hameaux de culture, sur les versants compris entre les collines et le fleuve et plus récemment aux abords du fleuve.

On note aussi la présence d'une station d'élevage qui date de l'époque coloniale et qui est aujourd'hui une propriété de l'Etat. Elle occupe une superficie de 1150ha.

Figure 15 : Croquis du village de Samandéni



Croquis du village de Samandéni, réalisé avec 12 producteurs (mai 2006)

Le croquis du village rend compte l'occupation actuelle de l'espace du village ainsi que les nombreuses infrastructures. Samandéni a des frontières avec les villages suivants : au nord, Tougankoura, au sud, Bama, Sangouléma et Natéma, à l'est, Kongodjan, Séguéré, Nièguéma et Tongogoma et à l'Ouest, Sadina. Samandéni a une école primaire à six classes fonctionnelles depuis 1985, trois écoles coraniques et un Centre de Promotion de l'Alphabétisation Fonctionnelle (CPAF). Avec les hameaux de culture, on dénombre aujourd'hui six mosquées, trois églises et de nombreux lieux sacrés réservés aux rites coutumiers. Ces lieux sacrés sont surtout situés sur les collines qui entourent le village et aux abords du fleuve. Au titre des activités économiques, onze moulins à grain et une dizaine de boutiques existent à Samandéni ainsi qu'un important marché qui se tient tous les jeudis. Le village est traversé par la Route Nationale n° 9 (RN9 bitumée) qui va de Bobo Dioulasso à Faramana puis à la frontière du Mali ainsi qu'une piste à bétail internationale balisée. Un Centre de Santé et de Promotion Social (CSPS) qui intègre une maternité permet la prise en charge des premiers soins et des accouchements dans le village. Des forages (5), des puits grand diamètre (4) et plusieurs puits traditionnels permettent de satisfaire les besoins en eau des populations et du bétail. Un orphelinat et une auberge, fruit d'une action de coopération entre une association et des partenaires français complètent les infrastructures de Samandéni.

### **1.3 : Les pratiques socio-culturelles**

Les pratiques socio-culturelles de Samandéni révèlent une prégnance des coutumes malgré les évolutions en cours, l'influence de Bobo Dioulasso, Bama et le fort ancrage de la religion musulmane. La particularité de Samandéni est incontestablement l'audience dont jouit le chef de village. C'est l'un des villages où la puissance du chef de village est révélée à travers le contrôle des différents pôles de pouvoir traditionnel du village et le respect que lui voue la population. Ce respect est lié à la crainte qu'ont les populations des pratiques mystiques dont, selon certains interlocuteurs, lui seul a le secret. Samandéni nous donne à voir un stade d'emprise du pouvoir coutumier avec un début de recherche d'affranchissement de l'influence de ce pouvoir. Certains acteurs utilisent des stratégies pour contourner des décisions du chef de village malgré sa forte influence dans le village.

En dépit de la prégnance des coutumes, trois autres religions sont implantées de manière variable à Samandéni :

L'islam est de loin la religion qui gagne du terrain dans le village au regard du nombre d'adeptes ainsi que du profil de ceux qui s'y sont convertis. En effet, le chef de village est aujourd'hui musulman ainsi que quelques autres notabilités de l'autorité traditionnelle. Cette

religion compte aujourd'hui deux communautés à Samandéni. Si pour l'instant, le chef de village a réussi à s'imposer pour que tous continuent de prier dans la vieille mosquée les vendredis, on ne peut dire jusqu'à quand, cela va se maintenir. En 2007 nous avons vu l'achèvement de la mosquée de l'une des communautés située non loin de la vieille mosquée. Le catholicisme est présent également à Samandéni avec un nombre d'adeptes moins nombreux et enfin le protestantisme qui est encore à ses débuts. Ces religions et les coutumes cohabitent pacifiquement à Samandéni entretenant des relations de solidarité perceptibles lors des différentes fêtes, baptêmes, mariages et cérémonies funèbres.

La gestion traditionnelle du village est assurée par le chef de village « *Crévô* » en Bobo, le chef de terre et le chef de brousse « *Sogovô* » en bobo. Ces trois personnages sont assistés par des chefs de couteau, des chefs des lignages formant ainsi le conseil des sages. En fonction des instances qui se tiennent et surtout de leur objet, les représentants des communautés migrantes et des communautés religieuses sont associés tout comme certaines personnes ressources et constituent le conseil des sages élargi.

La gestion traditionnelle du village fait respecter un calendrier liturgique dont les cérémonies les plus importantes selon les anciens sont « *Isa* » la cérémonie de fin des récoltes et « *Kourou* » la cérémonie de demande des bénédictions des dieux pour l'ensemble de la population. Plusieurs autres cérémonies sont en perte de vitesse en ce moment ce qui illustre les évolutions en cours dans le village.

Les interdits, tout comme à Banzon, peuvent également se répartir en deux catégories, les anciens et les nouveaux. Leur fonction principale amener les populations à une meilleure conduite pour la sauvegarde des ressources et une cohabitation pacifique. Chaque interdit est assorti d'une sanction. Cette sanction est la forme réparatrice de la faute commise car s'il n'y a pas de réparation, ces fautes sont lourdes de conséquences à la fois pour l'environnement (dégradation des ressources) et le fautif (parfois mort d'homme). Ces sanctions renforcent également le respect des interdits et aident à une meilleure cohabitation entre villageois.

Les anciens interdits sont :

L'interdiction d'amener une marmite noire au fleuve, selon les anciens, poser un tel acte contribue à l'assèchement du cours d'eau. On est tenté ici de donner l'explication suivante : avec l'accroissement de la population, une telle pratique pourrait menacer l'équilibre de ce milieu par le phénomène de la pollution organique<sup>29</sup>.

---

<sup>29</sup> Ce phénomène indique que les rejets domestiques dans un milieu aquatique, provoque le développement des bactéries qui vont consommer l'oxygène disponible et provoquer l'appauvrissement de ce milieu en oxygène, ce qui va provoquer la mort des poissons ou autres êtres vivants présents dans ce milieu par asphyxie.

L'interdiction de couper du bois dans la forêt sacrée. La forêt sacrée est un lieu de culte qui de par l'abondance de la végétation maintient loin des regards indiscrets les pratiques coutumières. Le lieu doit garder une dimension impressionnante pour les non initiés voire décourager ceux qui voudraient s'y aventurer sans y être invités. Cet interdit peut être perçu à la fois comme un facteur qui contribue à sauvegarder un milieu naturel dont les avantages environnementaux sont importants mais aussi comme un facteur qui contribue à maintenir les croyances et les représentations de la coutume dans le village.

L'interdiction de tuer un caïman au fleuve tout comme le premier interdit est relatif à la sauvegarde de l'équilibre du milieu aquatique. La relation au niveau local peut se rapporter au récit de la création du village où le caïman aurait donné le symbole de la chefferie au village (l'or).

L'interdiction de fendre du bois la nuit se rapporte aux pratiques mortuaires de l'époque où l'ensevelissement d'un corps faisait intervenir l'utilisation du bois. Fendre du bois la nuit ne pouvait que se rapporter à cela puisque pour la consommation domestique, on a eu toute la journée pour le faire. Ici nous sommes au cœur des représentations en lien avec la mort qui met toujours en scène un nombre de pratiques qui sont considérées comme attirant le malheur sur le village. Comme nous pouvons le constater, ces interdits sont liés à l'exploitation des ressources.

Les nouveaux interdits rendus nécessaires par les nouvelles pratiques de la population sont : l'interdiction de l'adultère, l'interdiction des rapports sexuels en brousse, l'interdiction de faire couler du sang en brousse, l'interdiction de vols en brousse relèvent de questions de morale dans le sens des principes de bonne conduite admis dans ce village. Ce sont des éléments de l'identité sociale qui font que l'individu se reconnaît comme de ce village, donc affirme son appartenance au groupe. Le respect des interdits est aussi un régulateur de l'harmonie de la vie sociale du village. La relation homme – femme, renvoie en milieu rural aux questions d'honneur et est porteur de violences d'intensité forte en cas de perturbation comme nous l'a confié un de nos interviewés à travers un récit d'exclusion de quelqu'un du village pour fait d'adultère. Ces interdits sont aussi en lien avec la vision et les représentations des populations au niveau local. La brousse donc la terre et ses ressources renvoie à la dimension sacrée de la terre en lien avec les divinités. Ces pratiques souillent la brousse et provoquent la colère des dieux qui va se traduire par une mauvaise campagne agricole et une dégradation de la terre et des ressources en témoignent ces expressions recueillies au village : « *il y aura la sécheresse, il y aura les mauvais vents (vents qui provoquent la verse au niveau des plants et qui favorisent les épidémies) ou encore la brousse se gâte !* »

L'interdiction de la vente de terre, l'interdiction de planter des arbres pour les migrants. se rapportent à la définition du foncier comme un patrimoine commun, inaliénable et qui fait l'objet de transfert inter générationnel. L'acte de planter des arbres surtout fruitiers renvoie à une appropriation de cette terre. La plantation comme la vente contribue à soustraire cette terre du patrimoine commun ce qui entre en contradiction avec la perception des villageois. Tous ces interdits comme nous le confiait le chef de village sont aujourd'hui mis à rude épreuve.

## **2 : PEUPLEMENT**

### **2.1 : Un phénomène migratoire progressif à la base de la diversification de la population**

Le déménagement du village sur la rive gauche du fleuve a entraîné une réorganisation du village. Elle a été marquée par le phénomène migratoire. Certains quartiers ont été renommés en fonction de leur position géographique et parfois en fonction de ceux qui y habitent. Les quartiers de Samandéni sont aujourd'hui : « *Dugutigiso, Ségérésiramogo, Sokoura, Kombréna, camp Dabo, camp peuhl, camp bozo, camp samo et le camp marka* ». Les quatre lignages qui constituaient les quatre quartiers initiaux du village ont conservé leur statut de lignage. Ils se sont, pour certains, installés dans d'autres quartiers ou dans des quartiers renommés, dans leurs anciens champs de culture.

Faiblement peuplé au départ, Samandéni a connu un accroissement progressif de sa population, essentiellement liée au croît naturel et au phénomène migratoire.

Aujourd'hui, tous nos entretiens révèlent que les autochtones sont minoritaires par rapport aux migrants. Le phénomène migratoire à Samandéni commence dans les années 1960. Le premier migrant, un Nouni, est venu de la province des Balé (Boromo). Son arrivée n'est pas datée et aujourd'hui il n'a aucun descendant. Cette famille ne s'est pas agrandie et les décès successifs en son sein expliquent cette situation. L'arrivée des Bozo, non datée, se situerait approximativement à la même époque. Les Nouni ont été suivis des mossé venus du Yatenga (Ouahigouya), du Nayala (Toma), du Lorum (Titao) du Bam (Kongoussi) et du Sanmatenga (Kaya) et des Peuhls venus du Sahel d'abord comme transhumants avant qu'on observe un début de sédentarisation. Le premier migrant mossé est arrivé en 1963. Les Marka venus du Mouhoun (Dédougou) et du Sourou (Tougan) constitue la troisième communauté migrante du village. Les Samo venus du Nayala et du Sourou constitue la quatrième communauté migrante à s'installer à Samandéni.

Le pic de la migration se situe entre 1975 et 1980. Le phénomène migratoire à Samandéni a été favorisé par plusieurs facteurs : le premier bitumage de la RN 9, en 1972 a facilité

l'accessibilité du village ainsi que les échanges entre le village, les principaux gros villages situés sur l'axe routier, la ville de Bobo Dioulasso et le Mali. L'installation de la plaine rizicole de Bama située à une dizaine de kilomètres a eu aussi une influence. Des migrants installés sur cette plaine l'ont quittée pour s'installer à Samandéni. Le « projet Matourkou » a également eu des incidences sur le phénomène migratoire à travers la formation à des innovations techniques. Les facteurs les plus marquants du phénomène migratoire à Samandéni sont l'ouverture du territoire à l'accueil de migrants, l'abondance et la qualité des terres ainsi que des ressources naturelles. La permanence de l'eau n'est pas négligeable surtout avec la présence du « Koussa » et de ses affluents.

Tout comme à Banzon, les premières communautés migrantes sont arrivées des villages voisins grâce aux alliances qui existaient entre les villages. Ceux-ci sont aujourd'hui considérés comme des autochtones de Samandéni du fait des relations de parenté et du partage de la langue. L'installation des différentes communautés migrantes montre une meilleure intégration des Marka et des Samo au groupe autochtone. En effet ils sont installés à proximité voire dans les quartiers autochtones tandis que les Mossé, les Peuhls et les Bozo sont plus distants de ces quartiers. Cette situation est justifiée par un de nos interlocuteurs en ces termes : « *Le travail des Peuhls c'est l'élevage et cela ne peut pas se faire à l'intérieur du village. Les Mossi du fait de la pratique de l'islam, ils ont également besoin de se retrouver. Les Bozo eux c'est la pêche donc ils sont au bord du fleuve. C'est ce qui explique que ces communautés sont à l'extérieur du village sinon il n'y a pas d'autres raisons. Malgré cela vous-même vous voyez que les jeunes mènent des activités commerciales au milieu du village, à côté du marché ! En plus nous sommes tous présents quand il y a des décès, des baptêmes ou encore des mariages. Cela veut dire qu'il n'y a pas de problèmes entre nous.* »<sup>30</sup> Comme on peut s'en rendre compte, les identités professionnelles (élevage, pêche) et religieuses (Islam) sont convoquées ici pour expliquer le mode d'installation des groupes ethniques en présence. Les différentes formes de sociabilité sont présentées comme éléments de l'identité collective même si nous savons que ceux-ci jouent un rôle important dans l'intégration des migrants dans la communauté d'accueil. Les groupes ethniques sont nommés, ce qui traduit tout de même une différenciation. Le fait que chaque groupe est porteur d'une culture, on comprend bien que des interactions se produisent et que celles-ci ne sont pas dénuées de tensions malgré, le discours officiel (chef de village) qui met en avant la cohabitation pacifique des sept groupes ethniques présents à Samandéni.

---

<sup>30</sup> ZONOU B. ; Enquêtes foncières 2005

## **2.2 : Structure de la population**

La population de Samandéni s'est beaucoup accrue et s'est diversifiée. Cette évolution comme nous l'avons précisé ci-dessus est liée au croît naturel et au phénomène migratoire. Composé au départ de quatre concessions, abritant les quatre lignages faisant office de quartiers du village, dès les années 1960, les migrants se sont implantés de manière progressive, faisant évoluer assez rapidement la population. Samandéni dans l'élan de solidarité nationale a accueilli des rapatriés à la suite des événements survenus en Côte d'Ivoire et qui ont contraint des Burkinabè à revenir au pays. Ainsi certains ont été installés sur des terres à Samandéni.

Si Samandéni s'est dès le départ fait remarquer par son hospitalité, aujourd'hui force est de reconnaître que cette caractéristique n'est plus véritablement d'actualité. Nos entretiens révèlent un durcissement des conditions d'accueil des migrants voire même le départ de certaines familles pour diverses raisons. En 1984, six familles Samo et seize familles peuhles sont parties. En 1990, trois familles peuhles sont également parties. Pour les familles samo, elles ont été attirées par d'autres activités plus rentables en ville ou sur des sites où ont été réalisés des aménagements hydro-agricoles. Pour les familles peuhles, leur départ est lié au fait que les capacités du milieu ne permettent plus de supporter les charges animales ainsi que toutes les tensions autour des couloirs d'accès au pâturage et à l'eau du fait de l'expansion des champs.

La structure de la population de Samandéni permet aujourd'hui de constater que la population autochtone est numériquement moins importante que celle d'origine allochtone. Par ordre d'importance, les Mossé sont les plus nombreux et avoisinent 45% de la population. Les peuhls représentent approximativement 20% de la population, les Marka environ 10% tandis que les Samo sont estimés à 5% et les Bozo et les Bwa autour de 5%.

A la création du village, la population était constituée de quatre familles. Selon le Recensement de 1996<sup>31</sup>, on dénombrait 5571 habitants dont 2798 hommes et 2773 femmes.

## **2.3 : Samandéni : La prégnance d'un pouvoir coutumier mis à rude épreuve par le pouvoir administratif et religieux**

*Une organisation socio-coutumière fondée sur 3 pôles de pouvoirs.*

Le pouvoir traditionnel à Samandéni se compose de la chefferie de village « *Crévô* » de la chefferie de terre « *Dugukolotigi* » et de la chefferie de brousse « *Sogovô* ».

---

<sup>31</sup> Burkina Faso-INSD/RGPH, 1996, vol. 03, extrait du fichier des villages, p78.

La famille du chef de village est la famille dépositaire de la tradition et des coutumes de la chefferie du village. Ce pouvoir se transmet suivant une logique patrilinéaire. Le chef de village, administre le village et constitue le lien entre l'administration, les services techniques et toute autre structure intervenant dans le village et la population. A Samandéni, c'est le pôle de pouvoir le plus important, auquel, les autres pôles de pouvoir sont soumis.

La chefferie de terre à Samandéni semble être un pôle de pouvoir émanant de l'administration à travers la première version de la RAF. C'est au cours de la période révolutionnaire (1983 – 1987) que le frère cadet du chef de village actuel a été désigné comme chef de terre. Ce pôle de pouvoir n'est donc pas suffisamment ancré dans les pratiques de Samandéni. C'est ainsi que notre recherche terminologique ne révèle qu'une appellation dioula de cette responsabilité : « *Dugukolotigi* ». C'est le chef de village qui détient ce pouvoir plutôt que son frère cadet.

La famille du chef de brousse est dépositaire des coutumes et des traditions de la chefferie de brousse. Le chef de brousse, « *Sogovô* », s'occupe des rites, cérémonies et coutumes en lien avec la brousse, « *Sogo* » en bobo. Il s'agit du calendrier liturgique, des cérémonies de réparation en cas d'interdits enfreints par un habitant du village et des sacrifices expiatoires. Ce pôle de pouvoir est également transmis comme la chefferie du village selon une logique patrilinéaire. Ce pôle de pouvoir semble le plus chargé de mystères forçant ainsi la crainte des autochtones.

Les détenteurs actuels de ces pôles de pouvoir ont un rôle de prêtre qui officie ou fait effectuer les cérémonies, sacrifices et rites. Le chef de terre comme le chef de brousse initient et exécutent les rites liés à leurs fonctions respectives sous la direction et les indications du chef de village. Ces trois pôles de pouvoir légitimés dans le village sont en réalité concentrés aux mains du chef de village actuel tel que nous avons pu l'observer pendant nos investigations de terrain et comme il l'affirme dans cette déclaration : « *Pendant la saison sèche, à un moment donné, c'est moi qui appelle l'homme de l'herbe de la brousse, je mets les enfants devant lui et ils rentrent dans le village attraper les poulets pour faire les sacrifices !* »

Les chefs de lignages : ce sont les aînés des quatre lignages fondateurs du village. Ils s'associent aux trois chefs présentés auparavant pour la gestion du village. Leur champ d'influence concerne plusieurs familles nucléaires dont les familles des petits frères et les familles des fils. Cette responsabilité, qui est surtout construite sur l'expérience de la

trajectoire sociale, se transmet toujours à l'aîné du lignage soit au plus âgé des frères ou des fils.

Le pouvoir traditionnel de Samandéni ainsi décrit a connu plusieurs difficultés dans ses relations avec le pouvoir administratif. Si ces difficultés avaient pour finalité de le déstabiliser, il s'est maintenu. Les entretiens montrent que son maintien est fortement lié à la personnalité du chef actuel qui contrôle l'ensemble des trois pôles de pouvoir et sa maîtrise des pratiques traditionnelles et coutumières. Ce pouvoir s'est étendu avec l'accueil des migrants. Le contrôle des hommes semble avoir été ici la base de la stratégie de cet acteur. L'interview d'un des villageois nous révélait ceci : « *La présence du vieux (chef de village actuel) fait que contrairement aux villages environnants, certaines pratiques ne peuvent s'installer à Samandéni. Mais en même temps cela pose une interrogation pour l'avenir. Car le jour qu'il ne sera plus là, que deviendra ce village surtout que je ne vois pas qui pourra diriger le village comme lui ?* »<sup>32</sup> La réponse du chef de village à l'interrogation sur sa relève est également significative de ce point de vue : « *De nos jours, les enfants ne s'approchent plus des vieux. A la place où je suis, aujourd'hui, on nous fait de mauvais yeux. Même si tu es malade, cela plaît à certains Bobo parce que tu gâtes le manger de certaines personnes. Ils ne savent pas que c'est pour l'avenir !* »

#### ***Le pouvoir moderne fondé sur l'administration et les services techniques :***

Samandéni relève de la préfecture de Bama. L'administration y a été longtemps représentée par le Délégué Administratif Villageois (DAV). Les différentes mutations qui se sont opérées dans le cadre du processus de décentralisation ont fait de Samandéni un village relevant de la commune rurale de Bama. Ainsi des délégués élus du village sont aujourd'hui membres du conseil municipal de Bama. L'administration y est ainsi représentée.

Les services techniques, l'enseignement, la santé, l'agriculture et l'élevage (station d'élevage de Samandéni), qui accompagnent le préfet et le maire dans leur mission y sont représentés. La sécurité (Gendarmerie), l'environnement ont des agents résidents à Bama qui interviennent dans le village.

Le pouvoir moderne garant de l'autorité centrale veille à la mise en œuvre des dispositions légales sur l'étendue de la commune et de la préfecture de Bama, dont relève le village de Samandéni.

Entre le pouvoir moderne et le pouvoir traditionnel, il s'agit plus d'un lien fonctionnel que hiérarchique. Le chef de village est souvent consulté et il fait également remonter les

---

<sup>32</sup> ZONOU B., Enquêtes foncières 2002

situations de difficultés qui ne peuvent se résoudre à l'échelle du village. Les dispositions réglementaires actuelles semblent ambiguës sur le statut de la chefferie traditionnelle : En effet elle est prise en compte mais la reconnaissance légale semble moins explicite.

***Des organisations religieuses dynamiques associées de plus en plus au pouvoir traditionnel***

Le pôle religieux constitue le troisième pôle de pouvoir à Samandéni. Les responsables des différentes communautés religieuses au nombre de quatre sont aujourd'hui membres du conseil de sage de Samandéni, composé des chefs coutumiers, des chefs de lignages et des responsables des communautés migrantes. Il s'agit de l'islam avec deux responsables du fait de la présence de deux communautés, le catholicisme avec un responsable et les protestants avec un responsable. Considérés comme des personnes éclairées et sages dans le village, ils sont consultés sur les questions de développement et sont interpellés pour la régulation des tensions. Ces responsables généralement portés à la tête des communautés religieuses selon les principes de leurs religions respectives, prônent la cohabitation pacifique et travaillent à mieux implanter leur religion.

***Les responsables des différentes communautés migrantes :***

Chaque communauté migrante présente à Samandéni a un responsable. Il s'agit généralement du premier de la communauté à s'installer, qui constitue la courroie de transmission entre le pouvoir coutumier et les membres de la communauté. Cette organisation a été motivée par l'installation des migrants à Samandéni. Tous ceux qui arrivent après lui sont généralement orientés vers lui de manière à faciliter leur intégration dans le milieu. Le premier à s'installer devient de fait leur logeur dans le village. Ces responsables qui apparaissent donc comme ayant une meilleure connaissance des membres de la communauté à laquelle ils appartiennent sont ainsi mis à contribution pour la régulation des tensions qui surviennent dans le village. La présence, dans le conseil des sages, des responsables des communautés même à titre consultatif se justifie ainsi. A Samandéni ce type d'organisation a été repéré tout d'abord au niveau des migrants Mossé avant de s'étendre aux autres communautés.

***Les organisations socio-professionnelles :***

Le mouvement paysan induit par les services techniques et les Organisations Non Gouvernementales est très actif à Samandéni. Il existe à ce jour treize groupements des producteurs de coton, dix organisations de femmes autour des activités de production, de transformation et de commercialisation des produits agricoles, quatre autres organisations de paysans autour des activités de production et de commercialisation de produits agricoles tels les céréales et les produits maraîchers. Les dirigeants de ces différentes organisations socio-professionnelles occupent une place de choix à cause des ressources qu'ils peuvent mobiliser

pour les activités de développement du village. Les responsables seront plus ou moins influents selon le dynamisme de chaque organisation à établir des partenariats susceptibles de favoriser la mise en place de projets dans le village,

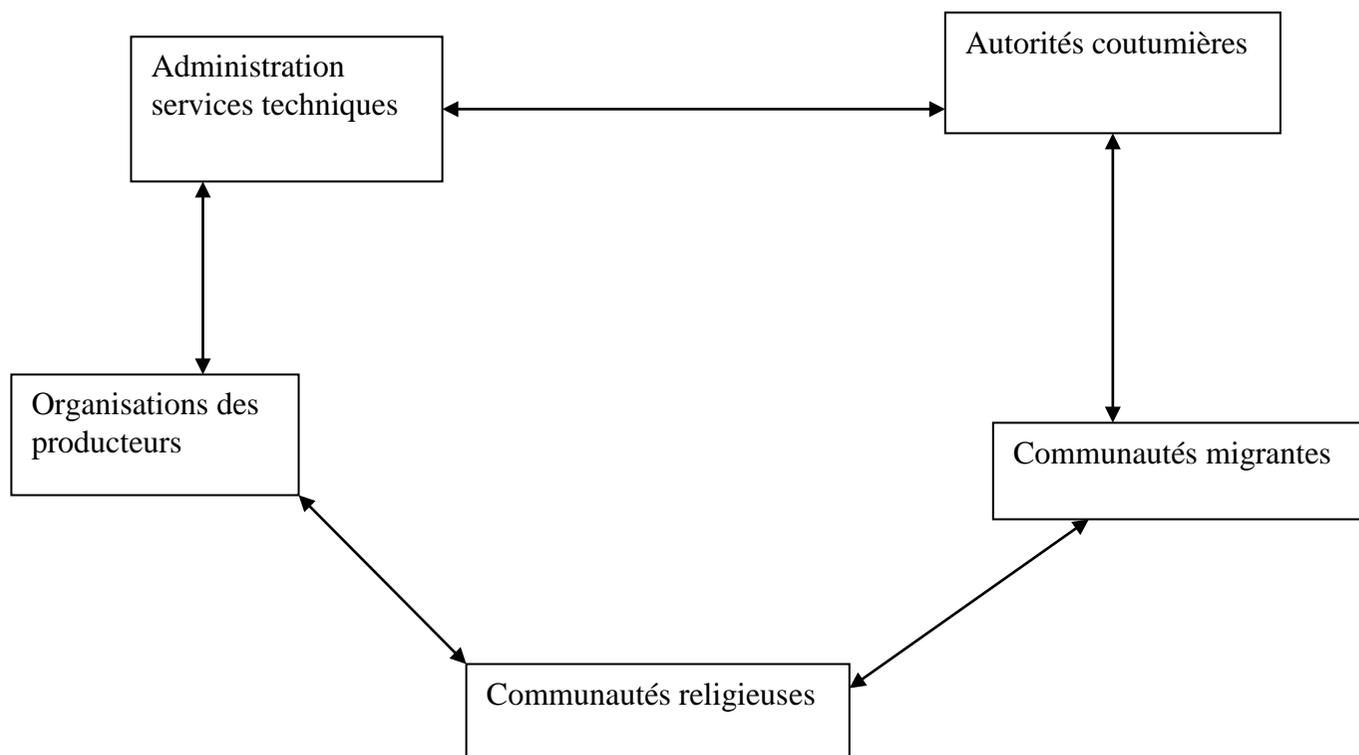
Samandéni évolue avec ces cinq pôles de pouvoir qui se superposent. De ces pôles de pouvoir comme nous le soulignons plus haut, le pouvoir traditionnel est le plus en vue, symbolisé par le chef de village. Ces différents pouvoirs coexistent dans le village et par moment, en fonction des enjeux et des stratégies qui se développent, entrent en tension. C'est souvent le cas du pouvoir traditionnel, mis en difficultés par le pouvoir moderne ou le pouvoir religieux, comme cette déclaration du chef de village le laisse entendre : « *Les villages comme Séguéré ou Nièguéma sont installés sur le territoire de Samandéni. Mon grand-père le fondateur de Samandéni est celui qui a installé ces villages. Il a d'abord donné le nom de Séguéma qui est devenu aujourd'hui Séguéré puis le nom Niègué du nom du cours d'eau qui y passe et qui deviendra Nièguéma. Les cours d'eau qui passent dans ces différents villages nous appartiennent et c'était nous qui donnions l'autorisation de pêcher. Mais aujourd'hui, on nous a tout retiré. L'Etat a retiré notre héritage. Puisque aujourd'hui c'est les agents de l'environnement qui gèrent tout cela. Tous ceux qui viennent pêcher dans ces cours d'eau s'adressent aux agents de l'environnement et nous nous ne gagnons plus rien.* » Parlant de la religion il ajoute ceci : « *ceux qui sont devenus chrétiens ou musulmans, ils disent qu'il n'y a plus de coutumes. Mais ce ne sont pas les musulmans qui ont installé mon village ni les chrétiens. Mon village a été installé par les coutumes, la tradition. Ces religions sont venues après. C'est pourquoi sur tous mes documents officiels, tu verras toujours mon nom traditionnel Sogossi, je ne l'enlèverai jamais.* »<sup>33</sup>

Samandéni est un village sous forte influence traditionnelle malgré la présence des pouvoirs moderne et religieux nous semble-t-il. Cette situation est l'une des spécificités qui permet de comprendre les pratiques et leur évolution au cours du temps comme ce chapitre le montrera.

---

<sup>33</sup> ZONOU B., enquêtes foncières, 2002.

**Figure 16 : Schéma relationnel des pôles de Pouvoir à Samandéni**

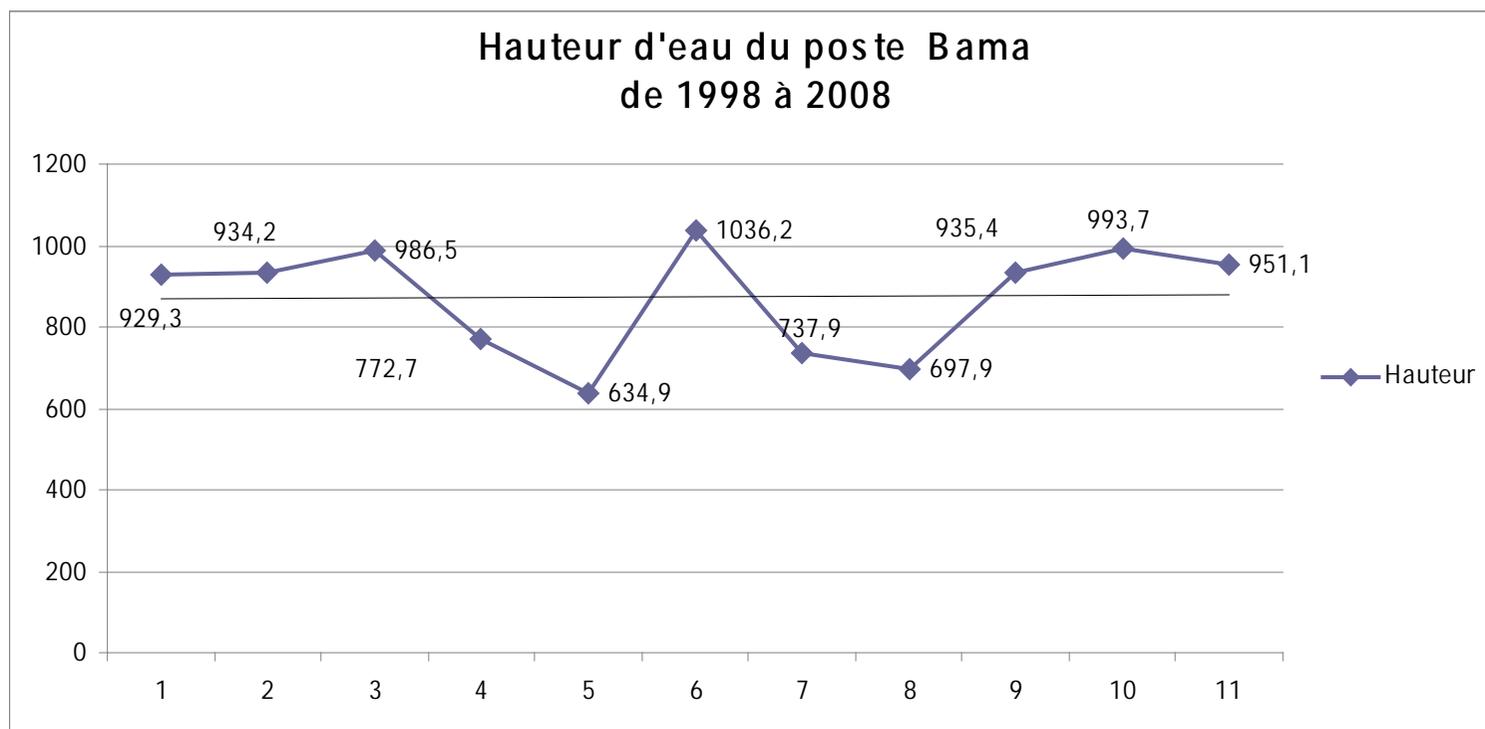


### ***3 : UNE HISTOIRE AGRAIRE MARQUEE PAR LE PROJET MATOURKOU, LA CULTURE DU COTON, LA MIGRATION ET LE PHENOMENE « D'AGROBUSINESS MEN ».***

#### **3.1 : Une difficile articulation entre préservation des caractéristiques agro-écologiques, accessibilité et évolution démographique.**

Situé dans la zone soudanaise sur le plan climatique et dans la zone soudano- guinéenne sur le plan végétal, Samandéni présente des caractéristiques agro-écologiques intéressantes, autorisant la diversification des productions agricoles. Par rapport à d'autres zones climatiques et végétales du pays, les ressources naturelles sont abondantes et les sols fertiles. Le relief de Samandéni est marqué par des collines aux sols gravillonnaires, les versants des collines avec des sols argilo-sableux, parfois gravillonnaires et les bas-fonds situés aux abords du principal cours d'eau, le Koussa (fleuve Mouhoun), constitués de sols sableux avec des dépôts d'alluvions, très fertiles. Le réseau hydrographique est constitué principalement du Koussa et de quelques cours d'eau temporaires comme le Karana, le Zangué, le Kienkani, le Kolomela et le Kpan. La pluviométrie située autour d'une moyenne de 850 mm par an, présente des variations d'une année à l'autre.

**Figure 17 : Graphique de l'évolution pluviométrique du poste pluviométrique le plus proche**



**Source :** Direction régionale de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques des Hauts-Bassins (Bobo-Dioulasso)

Toutes ces conditions expliquent l'abondance et les qualités des ressources naturelles et de la terre de Samandéni. En effet si le fondateur de Samandéni est un chasseur qui s'est égaré lors d'une partie de chasse, le choix du site du village a été motivé par les caractéristiques agro-écologiques du milieu. Les anciens au cours de nos entretiens révèlent ces caractéristiques à travers l'abondance de la faune et de la flore en ces termes : « *Avant, à Samandéni, nous entendions les cris des hyènes, le rugissement des lions et le barrissement des éléphants au bord du village. Il y avait la forêt et ça faisait peur. Nous ne pouvions pas nous promener seuls comme aujourd'hui. C'est d'ailleurs pourquoi avant, les champs étaient réalisés côte à côte.* »

Contrairement à Banzon, l'environnement est aujourd'hui fortement dégradé, laissant des parcs de Karité et de nété<sup>34</sup>. Sur les hautes terres pratiquement occupées par les champs, l'on ne trouve plus trace de ces forêts qu'évoquent les souvenirs des anciens. Les forêts galeries le long du fleuve sont encore présentes par endroits. La création de plantations d'arbres fruitiers, de bananeraies et la pratique de la culture maraîchère ont fortement dégradé la végétation au bord du fleuve, l'exposant ainsi à des risques d'ensablement sur les parties mises en valeur.

Le projet Matourkou (à Samandéni) qui occupe une superficie de 1150 ha a réduit les terres cultivables de Samandéni. Cette ferme qui au départ a eu une influence sur les pratiques agricoles, à travers la formation de paysans pilotes, est à la base de l'introduction de la culture du coton dans le village.

Samandéni a connu l'onchocercose, mais grâce à l'action concertée de l'Etat et de ses partenaires, le programme Oncho a permis de libérer le village de cette maladie. Cette situation, doublée des caractéristiques agro-écologiques a fait de Samandéni une zone attractive. Le village étant peu peuplé, les chefs coutumiers étaient favorables à l'accueil de migrants car un village beaucoup peuplé avait de l'importance à leurs yeux. C'est ainsi que dès les années 1960, le phénomène migratoire s'installe et prend de l'importance de manière progressive. Le bitumage de la RN9 favorise l'accessibilité du village et les échanges entre le village et la deuxième ville du pays. La présence du fleuve est également un atout non négligeable. Tous ces facteurs ont favorisé le phénomène migratoire vers Samandéni.

En somme, Samandéni faiblement peuplé au départ, situé au bord du Mouhoun, débarrassé de l'onchocercose et présentant des caractéristiques agro-écologiques intéressantes, va constituer une zone attractive. Les responsables coutumiers étant favorables à l'accueil de migrants voire demandeurs, nous assistons alors à l'ouverture du territoire. L'accroissement rapide de la

---

<sup>34</sup> Il s'agit de grands espaces à perte de vue qui portent essentiellement des karités et des nétés et où la sous végétation est quasi-absente à cause des champs.

population et le développement de la culture du coton ont provoqué une pression sur les ressources. La situation s'aggrave avec l'implantation des « agrobusiness men », consommateurs d'importantes superficies. Le territoire se referme progressivement, l'accueil de nouveaux migrants se fait de plus en plus difficile. La raréfaction des ressources entraîne des mutations dans les modes de gestion foncière, des tensions foncières apparaissent. N'y a-t-il pas là une difficile articulation entre la préservation des ressources de Samandéni et son évolution démographique, pourtant souhaitée au départ ? Mais voyons tout d'abord de plus près l'histoire agraire de ce village.

### **3.2 : De la création du village à 1970 : l'agriculture itinérante caractéristique des systèmes de production et récurrence de l'onchocercose.**

Cette période se caractérise par la fondation du village et l'organisation du village autour des quatre lignages autochtones. Cette époque est marquée par l'arrivée des premiers migrants. Si le migrant Nouni s'est installé près des autochtones, le migrant mossé lui a demandé à s'installer sur la rive gauche du Mouhoun car il ne partageait pas les pratiques religieuses des autochtones. Le déménagement du village sur la rive gauche du fleuve intervient à la fin de cette période. Le village, qui rejoint le premier migrant sur le site où il s'était installé, le contraint à se déplacer un peu plus loin sur le site qui aujourd'hui porte le nom de camp Dabo. Le déménagement du village a été motivé par la récurrence de l'onchocercose.

L'ouverture des champs se faisait de manière groupée pour permettre aux paysans de se porter mutuellement secours en cas de danger : dans une végétation fournie, les fauves et les reptiles représentaient des dangers au quotidien. Ce mode d'occupation de l'espace permettait aussi la protection des champs contre les dégâts des singes : ainsi avant le stade de la grenaison, la principale activité des plus jeunes était le gardiennage des champs. Pour se protéger des dangers éventuels et avoir une meilleure vue sur l'ensemble du champ, ils se perchaient au sommet des plus grands arbres du champ. Les systèmes de production étaient fondés sur l'agriculture itinérante comme l'atteste cette déclaration d'un ancien du village : *« C'était la belle époque, il y avait de l'eau, du gibier et suffisamment de pluie. Les terres étaient bonnes ce qui fait que nous cultivions sans engrais et nous avions de bonnes récoltes. Quand tu faisais un nouveau champ, tu cultivais dedans pendant quatre à cinq ans et tu allais faire un autre champ et c'est peut-être dix ans après que tu revenais dans ce champ juste au moment*

*où cette terre s'est bien reposée. C'est vrai nous n'étions pas nombreux et il y avait la brousse »*<sup>35</sup>. Les principales cultures étaient le sorgho rouge/blanc, le maïs et le niébé.

L'élevage est essentiellement orienté vers les espèces que les autochtones utilisent pour les différents sacrifices des cérémonies coutumières (volaille et petits ruminants). On note également un début de transhumance des éleveurs peuhls venant du nord du pays. Il s'agit d'un élevage extensif. La production agricole était complétée par les activités de cueillette principalement réservées aux femmes, de chasse et de pêche plus du ressort des hommes. Ces activités étaient organisées et réglementées par le chef de village. Pour la chasse, certains prélèvements de petit gibier étaient autorisés dans les champs avec la pose des pièges. Pour la pêche, sa réglementation était plus rigoureuse avec une périodicité précise fixée par le chef de village.

Les systèmes de production fondés sur les lignages, sont placés sous le contrôle des chefs de lignage, qui sont les aînés de chaque lignage. Ils organisent les travaux dans le champ et la gestion des produits. Cette responsabilité ancrée dans la tradition et s'inspirant de la trajectoire sociale, des expériences et des observations de son détenteur est vue comme légitimée. Les exploitations sont de petites exploitations familiales, utilisant une main d'œuvre familiale et un petit outillage composé de daba, hache, coupe-coupe et pioche. Le semis est réalisé en quinconce et souvent il y a une association de diverses spéculations maïs et sorgho ou encore céréales et niébé. Le mode d'accès à la terre est essentiellement la force de défrichement, accompagnée des orientations données par le chef de village et les rites coutumiers réalisés selon le calendrier liturgique et de manière collective pour l'ensemble du village.

Ce sont les premiers migrants Mossé qui introduisent le petit mil à Samandéni. C'est d'abord un échec. La variété apportée par les migrants, fruit d'une sélection massale, est une variété rustique, résistante à la sécheresse. L'abondance des pluies a provoqué des maladies et les oiseaux ont également fait beaucoup de dégâts à cause de la récolte tardive.

### **3.3 : De 1970 à 1985 : une agriculture en pleine expansion marquée par le projet Matourkou et le phénomène migratoire.**

Trois faits sont marquants de cette période. Il s'agit du pic migratoire, de l'impact du projet Matourkou et des grands défrichements.

Amorcé autour des années 1960, le phénomène migratoire prendra de l'ampleur au cours de cette période avec un pic qui se situe entre 1975 et 1985. Si les caractéristiques agro-

---

<sup>35</sup> ZONOU B. ; Enquêtes foncières 2005.

écologiques et l'hospitalité de Samandéni sont les premiers facteurs qui en font un pôle de convergence de la migration, d'autres facteurs sont également à prendre en compte. Le bitumage de la RN9 à travers l'accessibilité du village, le développement des échanges marchands et l'adoption de nouvelles techniques de production, grâce au projet Matourkou, vont favoriser le phénomène. La migration qui s'installe progressivement à Samandéni prend de l'ampleur au fil du temps conduisant à l'accroissement et à une diversification de la population.

Le projet Matourkou s'implante à Samandéni autour des années 1976 avec l'appui financier de partenaires israéliens. Ce projet avait pour objectif de vulgariser des techniques agricoles en formant et en installant des paysans pilotes. Avec l'installation de ces paysans pilotes dans les villages, ils constituaient des modèles qui permettaient d'étendre ces techniques à d'autres paysans. Ce projet, contrairement à Banzon, n'a pas drainé un nombre important de migrants ni occupé un espace important du territoire de Samandéni qui dispose d'un territoire plus important que celui de Banzon.. Le semis en ligne, le choix, le dressage, l'alimentation, l'entretien des animaux de trait, les techniques d'utilisation de la charrue (attelage, réglage et entretien de la charrue et des pièces travaillantes connexes) ainsi que l'assolement rotation sont entre autres thèmes qui ont été développés dans le cadre de ce projet. Il a eu le mérite d'introduire la culture du coton, ainsi que la culture maraîchère avec usage des arrosoirs. Grâce à ce projet l'usage de l'engrais (Urée, NPK) et l'utilisation de matériel agricole moderne (charrue, herse, etc.) se sont enracinés progressivement dans le village. Le projet Matourkou a été vraisemblablement l'élément déclencheur des différentes mutations dans les pratiques agricoles à Samandéni. C'est ce projet qui a apporté des innovations techniques qui ont été très vite adoptées dans le village. Les premiers adeptes étaient les migrants. Au cours de leur trajectoire migratoire, ils ont vécu plusieurs expériences qui ont contribué à créer chez eux une prédisposition à accepter plus facilement les innovations que les autochtones. Ce qui leur a permis d'améliorer leur niveau de production.

Introduite par le projet Matourkou, la culture maraîchère a évolué assez rapidement. C'est ainsi que vers les années 1980, les arrosoirs ont été troqués contre du matériel moderne tels les motopompes et le matériel d'exhaure.

Au cours de cette période, les systèmes de production ne s'inscrivent plus dans une logique itinérante et se caractérisent par la diversification des productions. Les céréales mises en culture sont le maïs, le sorgho rouge/blanc, le mil et le riz (peu développé à Samandéni). La culture des légumineuses plutôt pratiquée par les femmes, porte sur l'arachide et le niébé. L'introduction de la culture du coton a modifié le système d'assolement rotation adopté par

les agriculteurs était essentiellement axé sur les céréales. La rotation qui est en œuvre dans le village fait se succéder sur la même parcelle, le coton, le maïs puis le sorgho. La culture du coton du fait des revenus qu'elle génère voit les surfaces consacrées à cette culture rapidement progresser. Les surfaces consacrées à la culture du coton dans les exploitations de « taille moyenne » se sont accrues de près de 50% à Samandéni<sup>36</sup>. La culture maraîchère prend également de l'ampleur avec l'installation de l'usine de transformation de la tomate « SAVANA » à Bobo-Dioulasso qui constituait un débouché sûr. L'élevage initialement transhumant connaît un début de sédentarisation. L'impact du projet Matourkou amène les agriculteurs à s'investir dans l'élevage du gros bétail en plus des petits ruminants et de la volaille. Cette activité tend à se spécialiser avec des changements notables de pratiques comme l'entretien des animaux (alimentation, soins etc.)

La force de travail quoique inégale d'une exploitation à une autre est dominée par le matériel de culture attelé en pleine expansion à cette période. L'outillage se renforce par la traction animale.

La main d'œuvre est essentiellement familiale à l'exception de la charge de travail élevé de certaines opérations comme le semis et la récolte où on fait recours à l'entraide basée sur les alliances existantes entre les familles. Selon un de nos interviewés, pour le coton, les différentes formes de solidarité existantes dans le village sont mises à profit pour la récolte, qui est une opération importante et pénible de la production du coton.

L'occupation de l'espace avec le déménagement du village, l'émergence des hameaux de culture avec le phénomène migratoire, le développement de la culture du coton et de la culture maraîchère va connaître une autre configuration. L'on assiste alors aux grands défrichements qui ont pour conséquence l'amorce de la dégradation des ressources naturelles. Les abords du fleuve connaissent le début de leur mise en culture. Les longues jachères précédemment pratiquées diminuent sensiblement de durée, passant de dix à cinq ans voire trois ans pour les zones les plus fertiles.

Les systèmes de production initialement organisés autour des lignages (grandes familles) commencent à s'effriter avec l'opportunité de la diversification des productions et des revenus. Le croît naturel de la population se fait sentir dans les familles et la logique qui sous-tendait le projet Matourkou commence à avoir des effets sur le milieu. La gestion des produits

---

<sup>36</sup> CANVAROUE D. et NGAYE T. « Contribution à l'étude des interactions entre dynamiques foncières et agraires dans le sud-ouest du Burkina Faso, cas de Banzon et Samandéni ; diagnostic Agro-socio-économique » Montpellier 2006.

de l'exploitation au sein des lignages commence à présenter des limites. Les premiers segments de lignage ont créé leurs propres exploitations vers la fin de cette période.

La forte imbrication entre organisation sociale et système de production commence à connaître ses premières mutations.

Samandéni connaît alors le pic de la migration avec un accroissement sensible de la population, et sa diversification. Ce phénomène qui se double de la diversification des productions et de l'accroissement de la force de travail, du fait de l'impact du projet Matourkou, entraîne un début de pression sur les ressources et la terre. Il se produit des mutations au niveau des unités de production qui connaissent leur premier effritement en segment de lignage. Aussi vers la fin de cette période, les autochtones à travers une logique anticipatrice vont commencer à changer d'attitudes et de comportements vis-à-vis des migrants. On assiste en lieu et place de l'hospitalité légendaire du village à une situation de réserve et un début de durcissement des conditions d'accès aux terres. C'est le début de la fermeture du territoire qui intervient vers la fin de cette période.

### **3.4 : De 1985 à 2000 : vers un enracinement de la logique économique à travers l'évolution des activités de production et des rapports entre acteurs.**

Les systèmes de production au cours de cette période se caractérisent par la nucléarisation des unités de production, la mise en place de nouvelles productions, le déclin et la stagnation de certaines cultures.

Le coton, en pleine expansion au début de cette période, va connaître vers le milieu de cette période un recul dans certaines exploitations et une stagnation à cause de certaines contraintes. Pour le paysan, la rentabilité de cette culture est fortement liée à l'importance de la superficie, aux apports en intrants et à la réalisation d'une charge importante de travail. L'évolution démographique et la nucléarisation des unités de production mettent en évidence la pression foncière comme une contrainte réelle. L'évolution du coût des intrants et la crise des organisations paysannes à travers la mauvaise gestion du crédit agricole (impayés) sont également des facteurs limitants. La nécessité d'assurer la disponibilité des produits vivriers amène les paysans à consacrer une part de leur disponibilité foncière à ces productions. Toutes ces contraintes vont conduire à un recul ou une stagnation de la production cotonnière à Samandéni malgré le recours à l'utilisation de la fumure organique devant apporter un plus à cette production. La rotation s'organise autour du coton, des céréales et des légumineuses afin de permettre aux cultures venant après le coton de bénéficier des arrières effets de la culture du coton réputée exigeante en termes d'apport d'engrais.

La culture maraîchère atteint son niveau de développement le plus élevé autour des années 1995. Mais très rapidement cette production va connaître son déclin avec la fermeture de la SAVANA, à la suite d'une faillite. Principal débouché pour les productions maraîchères, la fermeture de la SAVANA va entraîner un désintérêt des producteurs pour cette activité.

La mise en place des vergers amorcée au cours des périodes précédentes va prendre de l'ampleur à cette époque avec la diversification des essences mises en place. Les nouvelles techniques de production dans ce domaine vont favoriser une modernisation de cette activité.

Cette période qui bénéficie des acquis techniques va voir une évolution des exploitations et des modes de production. La force de travail devenue plus importante grâce l'utilisation de la traction animale va permettre l'extension des superficies cultivées. On observe une évolution des logiques de production. Si les exploitations des autochtones sont en majeure partie toujours orientées vers l'autoconsommation, les exploitations des migrants profitent des cultures de rente pour s'orienter vers des unités économiques de plus en plus importantes. Les surplus de revenus dégagés sont investis dans la constitution de troupeaux d'élevage, confiés aux éleveurs peuhls et dans de petites unités de commerce.

L'élevage prend plusieurs formes. En plus de l'élevage traditionnel de la volaille et des petits ruminants, des agro-éleveurs émergent à Samandéni. Certains éleveurs peuhls continuent de pratiquer la transhumance ; ceux qui sont sédentarisés font des offres de services de gardiennages aux agro-éleveurs, en plus de leur propre élevage. L'innovation au cours de cette période est la mise en place de petites superficies de production de céréales (mil, maïs et sorgho) chez les éleveurs. Cette innovation intervient en raison des coûts fluctuants des prix des céréales. Habitué au troc pour la constitution de leurs réserves alimentaires, ils constatent assez rapidement que les termes des échanges ne sont pas à leur avantage. En effet sur 1 ha de céréales, l'on peut récolter dix à quinze sacs de 100kg de maïs, cinq à huit sacs de 100kg pour le mil et le sorgho. Cependant, dans le troc, ils arrivent à des situations d'échange d'un bœuf pour quatre sacs de maïs de 100kg. Aussi il devient plus avantageux pour eux de produire plutôt que de faire du troc, surtout que la mise en culture des anciens parcs de stabulation des animaux, du fait de l'effet de la fumure organique laissée sur ces terrains, permet des rendements supérieurs aux moyennes du village. Les éleveurs peuhls vont mettre en place de petits champs et faire appel à de la main d'œuvre salariée pour les différents travaux.

Cette période est donc celle de l'évolution des rapports entre éleveurs et agriculteurs qui s'inscrivent dans une relation de complémentarité tout autant que l'intégration des deux activités. Les capacités de travail devenues plus importantes autorisent l'expansion des champs cultivés et l'introduction de nouvelles cultures. L'économie s'enracine

progressivement dans le village par l'évolution des modes de production. Les différenciations sont plus marquées entre les exploitations ainsi qu'entre les producteurs. Les unités de production se diversifient du fait de la nucléarisation des grandes unités de production d'antan. Les jachères tendent à disparaître à cause de la pression sur les ressources. Les espaces initialement fournis en végétation et en faune font place aux parcs à karité et nété. Les abords du fleuve continuent d'être mis en culture. Le phénomène migratoire sans disparaître connaît un réel recul ne laissant que quelques cas isolés d'accueil de migrants.

### **3.5 : De 2000 à 2008 : Samandéni à l'heure de « l'agrobusiness »**

La période contemporaine est marquée par les productions vivrières, la culture du coton et les plantations. La logique de production est dominée par la diversification de manière à combler les besoins alimentaires, dégager un surplus pour la commercialisation afin d'avoir des revenus pour subvenir aux besoins monétaires. Si le recours à la traction animale est devenu incontournable, l'innovation est liée à l'utilisation de tracteurs par les producteurs privilégiés. L'usage des engrais minéraux et de la fumure organique est courant. L'élevage du gros bétail n'est plus du seul ressort des peuhls. L'ensemble des paysans s'y intéresse même si les migrants sont les plus actifs et les plus nombreux dans le domaine. Les revenus dégagés de la vente des surplus de productions agricoles ou encore de l'élevage sont réinvestis dans le renforcement de l'équipement agricole et dans des unités économiques comme les boutiques, les moulins à grains, le transport en commun etc. Si le coton et les céréales se maintiennent, la production maraîchère est réduite aujourd'hui à une dizaine de paysans. Les plantations prennent de l'importance au cours de cette période avec des essences comme l'anacardier, le manguié et l'oranger. Aux abords du fleuve se développent les bananeraies avec des techniques de production utilisant des motopompes et du matériel d'exhaure pour l'irrigation. L'importance de la force de travail du fait de la culture attelée et de l'utilisation des tracteurs a permis l'extension des champs. Avec l'évolution démographique et la nucléarisation des unités de production, la pression foncière est devenue une réalité. L'occupation des espaces devient alors source de tension, les jachères sont quasi inexistantes.

Les unités de production sont maintenant sous contrôle des chefs de segments de lignage voire même des responsables des familles nucléaires pour certaines exploitations. Du même coup, les pratiques de gestion foncière ont évolué et l'on constate des stratégies de contournement des traditions et coutumes dans le domaine.

La différenciation sociale est visible entre producteurs, sur la base de l'étendue des superficies des exploitations et de la force de travail liée à l'équipement agricole. Le phénomène nouveau

est appelé « le phénomène des agrobusiness men », il prend de l'ampleur malgré le discours officiel qui dit qu'il n'y a plus de terres disponibles à Samandéni. Ces nouveaux acteurs du paysage agricole du village sont des détenteurs de capitaux acquis à partir d'autres activités qu'ils réinvestissent dans l'agriculture. De profils variés, ils sont pour la plupart des commerçants, des fonctionnaires à la retraite ou encore en activité, des hommes politiques. Ils acquièrent des superficies importantes après de longues années de négociation, en contrepartie de dons qu'ils n'arrivent même pas à évaluer et du paiement d'un montant fixé par le propriétaire du terrain dans les rares cas de vente dissimulés. La présence de ce phénomène a eu une incidence sur l'évolution des exploitations à Samandéni. La tendance qui semble se dessiner actuellement est de passer de la petite exploitation familiale, à l'intégration de l'agriculture et de l'élevage puis ensuite à la grande exploitation utilisant de la main d'œuvre salariée. Une manière de se rapprocher des exploitations de « type moderne » des « agrobusiness men ». On voit également se développer avec ce phénomène le salariat agricole sous forme permanente ou saisonnière. Des ouvriers agricoles sans terre offrent leurs services aux exploitations capables de les employer. Les associations d'entraide qui existaient dans le village vont donner naissance ou muter en association de prestation de services contre rémunération.

Cette période qui voit s'opérer des mutations dans les systèmes de production, avec une diversification des productions et des acteurs ruraux de Samandéni, impose de réfléchir à la fois au devenir de la forte imbrication entre l'organisation sociale et les systèmes de production d'antan, et au devenir de la gestion coutumière du village et plus particulièrement du foncier. L'ancrage dans une logique économique est de fait favorisé par le phénomène des « agrobusiness men » et les évolutions qu'il entraîne dans son sillage comme la nucléarisation des unités de production.

#### ***4 : UNE TYPOLOGIE DIVERSIFIEE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DE SAMANDENI, RESULTATS DES EVOLUTIONS DES SYSTEMES AGRAIRES.***

La typologie des exploitations agricoles de Samandéni que nous pouvons établir aujourd'hui, sur la base des travaux de stagiaires<sup>37</sup> est la traduction des différentes évolutions des systèmes agraires du village.

---

<sup>37</sup> CANVAROUE D. et NGAYE T. « Contribution à l'étude des interactions entre dynamiques foncières et agraires dans le sud-ouest du Burkina Faso, cas de Banzon et Samandéni ; diagnostic Agro-socio-économique » Montpellier 2006.

#### **4.1 : Les exploitations familiales axées sur la production vivrière**

Contrairement à Banzon, ce type d'exploitation est peu important à Samandéni. Il est essentiellement orienté vers la production destinée à la couverture des besoins alimentaires. Ce type d'exploitation ne résulte pas d'un choix volontaire des paysans mais est souvent lié aux contraintes d'équipement, d'intrants ou de disponibilité de terre. La main d'œuvre est essentiellement familiale. Les spéculations sont les céréales. Deux types d'unités de production existent dans cette catégorie selon qu'il s'agit de migrants ou d'autochtones.

L'unité de production d'origine des migrants dispose d'environ quatre actifs, avec des superficies de 2 ha sur des terres peu fertiles. L'outillage de travail se compose de matériel aratoire rudimentaire de fabrication locale comme la daba, la pioche, et la hache. Si l'usage de la fumure organique est présent dans cette unité de production, les spéculations mises en culture sont essentiellement le mil ou le sorgho en association avec des légumineuses comme le niébé ou l'arachide. La transformation des noix de karité et des graines de néré, respectivement en beurre de karité et « *soumbala* », et leur commercialisation tout comme la vente du bois de chauffe, les prestations de services rémunérés dans d'autres exploitations apportent des revenus dans l'unité de production pour couvrir certains besoins de santé, d'éducation et d'habillement. Cette unité de production vit dans une situation de précarité d'autant plus élevée que la période est peu pluvieuse.

Pour les autochtones, l'unité de production utilise deux actifs et dispose d'1 ha sur des terres plus riches que celles des migrants. L'outillage est constitué de matériel aratoire rudimentaire de fabrication locale. Elle est orientée vers la production de céréales comme le maïs, le sorgho et quelques légumineuses (arachide, niébé). Leur statut d'autochtone permet l'accès à certaines prestations de services comme le labour, le sarclage et autres ou encore de dons, de céréales ou d'intrants, en échange de la mise à disposition de terres. La particularité de ces exploitations est qu'elles réalisent un travail minimum et profitent de la rente créée de fait par la mise à disposition de terre aux migrants. Le statut de cette unité de production est également précaire en situation de mauvaise campagne. Mais elle est en meilleure position que l'unité de production des migrants. En effet, bénéficiant de meilleures terres, elle voit ses rendements améliorés même avec une faible utilisation d'intrants. Les prestations de services gratuites pour certains travaux ainsi que les dons apportent aussi un plus.

#### **4.2 : Les exploitations familiales orientées vers la vente des surplus de production**

Ces exploitations qui bénéficient d'une relative sécurité alimentaire augmentent leurs productions afin de dégager des excédents pour la vente. A Samandéni, il s'agit de la vente du coton et du surplus des céréales.

Ce type d'exploitation dispose d'une dizaine d'actifs avec des superficies d'environ 10 ha. L'équipement agricole se compose du matériel aratoire de fabrication locale ainsi que d'outillage moderne utilisant la traction animale : charrue, houe manga, charrette, appareils de traitement. Il dispose d'une paire ou deux de bœufs et d'un âne. Les spéculations mises en culture sont les céréales et le coton. La succession des cultures est de type maïs, coton, sorgho ou mil. Pour les travaux, on recourt à de la main d'œuvre salariée journalière ou encore aux associations de culture surtout pour les opérations où la charge de travail est élevée, comme la récolte. La différence entre les exploitations de migrants ou d'autochtones dans cette catégorie réside dans la qualité des terres, les superficies disponibles, l'accès à des prestations de service gratuites ou aux dons. Les activités complémentaires sont très variables comme la transformation et la vente des produits non ligneux, les petites unités de commerce, les prestations de services rémunérés du fait de la possession d'équipements agricoles et les rentes liées à la mise à disposition de terres cultivables. Qu'il s'agisse des migrants ou des autochtones, à Samandéni, ils s'investissent tous dans cette catégorie d'exploitation. Ce type d'unité de production est le plus important en nombre. Les revenus dégagés par la commercialisation des surplus de production sont réinvestis dans l'achat d'équipement agricole, la constitution d'unités économiques et la couverture des besoins de santé, d'éducation, et de confort de vie.

#### **4.3 : Les exploitations familiales associant agriculture et élevage**

Ces unités de production sont l'œuvre des migrants (surtout Mossé) et semblent être des exemples pour les autochtones dont quelques-uns commencent à s'y adonner. Les premiers migrants qui ont bénéficié de certaines facilités d'obtention des terres, ont pu ainsi défricher d'importantes superficies. Leur ouverture aux innovations leur a permis d'adopter les nouvelles techniques de production comme la culture attelée. La capacité de travail ainsi accrue leur a permis de faire progresser leurs productions et s'adonner à la culture du coton. Ceci a permis assez tôt à ces acteurs de dégager des surplus de production et de revenus. Les revenus du coton et de la vente des surplus de production céréalière ont été investis dans l'achat du bétail. L'achat des animaux constitue pour ces acteurs une forme d'épargne des capitaux dégagés de l'activité agricole. Pour les autochtones, certains ne disposant pas de

revenus suffisants pour acheter des animaux bénéficient des dons de certains migrants (éleveurs peuhls ou Mossé) en contrepartie de la mise à disposition d'une partie de leurs terres.

Ces unités de production disposent d'une capacité de travail importante. Elles ont autour de quinze actifs pour une superficie de 20 ha souvent sur différents sites. Comme la catégorie précédente, en plus de l'outillage traditionnel elles disposent de charrue, houe manga, charrettes et appareils de traitement. Les spéculations mises en culture sont le maïs, le coton, le mil/sorgho. Elles disposent, en plus de six paires de bœufs et de deux ânes, d'un important élevage diversifié, de volaille (poulets, pintades etc.), de petits ruminants (autour d'une cinquantaine) et d'un troupeau pouvant compter d'une vingtaine à des centaines de bœufs. Pour les autochtones, des élevages traditionnels de porcs.

L'association de ces deux activités présente des avantages certains pour les paysans de cette catégorie mais également une charge de travail supplémentaire. Ils s'investissent pour l'alimentation, l'hygiène et les soins vétérinaires. Ils bénéficient aussi d'un apport en fumure organique et en force de traction animale pour les travaux.

#### **4. 4 : Les exploitations familiales des éleveurs peuhls**

Ces unités de production à dominante pastorale sont fondées sur de grandes familles. L'ensemble des membres de la famille est sous l'autorité de l'aîné. Il donne les orientations et gère l'exploitation. Sa stratégie de gestion est fondée sur l'observation et les expériences vécues au cours de sa trajectoire sociale. Sa place et son rôle sont légitimés au sein de la famille du fait de ses expériences antérieures qui lui permettent d'être celui qui initie les plus jeunes. Chaque membre de sa famille possède en propre des animaux qui sont rassemblés au sein du grand troupeau de la famille. Chaque enfant à sa naissance se voit attribuer un ou deux animaux. Ceux-ci en se reproduisant constituent le cheptel de cet enfant. Les hommes sont commis aux tâches d'entretien, de soins, de conduite et de gardiennage du troupeau. Les femmes s'investissent dans la traite et la commercialisation du lait, en plus des tâches ménagères. Les enfants s'occupent plus de la conduite et du gardiennage du troupeau aux lieux de pâturage. Ces unités de production comptent un nombre important de gros ruminants. Elles possèdent aussi de petits ruminants et de la volaille. Ces exploitations s'adonnent de préférence à l'élevage des moutons (petits ruminants) et des pintades (volaille). Ce choix est semble-t-il lié à la plus value que ces deux activités rapportent. Les moutons se vendent bien à l'approche des fêtes musulmanes et les pintades se vendent également bien autant que les œufs qu'elles produisent. Le cheptel de ces unités de production est de taille

variable. En raison de certaines considérations traditionnelles qui stipulent que donner avec exactitude le nombre de bêtes qu'on a, porte malheur (mauvais œil) nous n'avons pu avec exactitude obtenir des données chiffrées. Les effectifs sont estimés entre la cinquantaine et des centaines pour les bovins, de la vingtaine à la centaine pour les petits ruminants.

Ces unités de productions comme nous l'avons développé plus haut, se sont vues contraintes à la mise en place de petits champs pour les besoins alimentaires. Compris entre 3 et 5 ha, ces champs bénéficient de l'apport de fumure organique produite par le troupeau. Les anciens parcs sont utilisés, les espaces, qui seront mis en culture la campagne suivante, sont pâturés par le troupeau afin qu'ils bénéficient de la matière organique. Les éleveurs épandent également sur ces champs, avant le labour, la matière organique récoltée dans le parc encore en usage. Cet important apport de fumure amène ces unités de production à utiliser très peu de fumure minérale. En cas d'apport de cette fumure, il ne s'agit que d'un appoint. La place centrale de la fumure organique dans ce type d'exploitation permet des rendements plus importants que ceux observables dans le village. Les principales spéculations mises en cultures sont le mil, le maïs et le sorgho.

Ces unités de production se composent d'une dizaine d'actifs. L'équipement se compose du matériel aratoire de fabrication locale, d'une charrue et d'une charrette. Elles disposent en plus du troupeau de deux à trois paires de bœufs de trait ainsi que d'un âne. Au départ ces unités de production faisaient appel à la main d'œuvre salariée journalière. Mais de plus en plus les membres de ces exploitations réalisent eux-mêmes les différentes opérations culturales. D'autres activités apportent un plus à ces unités de production. Il s'agit du gardiennage des animaux. Certains agriculteurs du village confient aux éleveurs peuhls leurs animaux car pour eux les Peuhls sont les spécialistes de cette activité mais également pour se protéger « du mauvais œil » des autres agriculteurs. Cette prestation est rémunérée en nature ou en espèces. La contrepartie peut être un veau à la fin de l'année ou encore un revenu de 250 FCFA par animal.

#### **4.5 : Les exploitations des « agrobusiness men »**

Ces unités de production sont spécifiques à Samandéni et datent de la décennie 2000. Le phénomène est l'œuvre d'acteurs diversifiés. Au tout début, avant 2000, il s'agit de fonctionnaires à la retraite qui décident d'investir dans le domaine agricole ou encore, de fonctionnaires jouissant d'une grande considération dans le village. Puis sont arrivés les grands commerçants résidents à Bobo qui dans une logique de partage des risques, décident d'investir dans ce domaine. Pour eux en cas de faillite de leur unité de commerce,

l'agriculture serait un recours. Lorsque les deux activités marchent bien, l'agriculture devient une activité complémentaire qui apporte tout de même une plus value dans l'unité familiale, ne serait ce que du point de vue de la couverture des besoins alimentaires. Plus récemment le phénomène prend une autre envergure avec l'arrivée d'acteurs comme les fonctionnaires en activité souvent spécialistes du domaine d'activités qu'ils développent. Ceux-ci investissent des capitaux plus importants à travers l'achat d'équipements modernes, la mise en place d'une main d'œuvre salariée quasi-permanente, le défrichement d'importantes surfaces et la réalisation de vergers.

Ces unités de production, disposant d'importantes superficies, diversifient les productions en fonction de la rentabilité et de la localisation de leurs champs. Les champs situés aux abords du fleuve développent plus facilement le maraîchage à cause de la proximité et de la disponibilité de l'eau. Les spéculations mises en place dans ces exploitations sont le maïs, le coton, le sorgho, les plantations de manguiers, d'orangers, d'anacardiens et la culture maraîchère comme l'oignon et la tomate. Ces exploitations utilisent la main d'œuvre familiale mais à la différence des autres types d'unité de production, elles ont plus tendance à faire appel à des cousins, neveux ou oncles qui constitueront des salariés permanents. Ceux-ci deviennent les gestionnaires par délégation de l'exploitation. En fonction des charges de travail, il sera également fait appel à une main d'œuvre saisonnière ou journalière rémunérée. Le nombre d'actifs en fonction de la taille de l'unité de production, tourne autour d'une dizaine de personnes. L'équipement agricole est important. Il se compose de plusieurs paires de bœufs de trait (cinq paires), cinq charrues, cinq houes manga, cinq charrettes, cinq appareils de traitement et un à deux tracteurs.

Les superficies dont disposent ces unités de production sont variables et fonction de plusieurs facteurs dont le statut de l'acteur, ses capacités et stratégies de négociation etc. Les plus petites superficies de ces exploitations sont estimées à Samandéni à une trentaine d'hectares tandis que les plus importantes s'estiment à une centaine et plus. L'élevage est présent dans ces exploitations. Les effectifs du cheptel suivant l'orientation dominante de l'exploitation vont d'une vingtaine à des centaines.

La force de travail de ces unités de production est souvent utilisée sur d'autres exploitations sous forme de prestations de services rémunérées ou pas. La préparation du sol notamment le labour est l'opération la plus souvent réalisée avec les tracteurs. Selon que cette opération est réalisée chez le paysan qui a mis à disposition les terres ou chez un autre paysan, elle sera gratuite ou rémunérée. Les activités annexes de ces unités de production se résument à ces prestations de services qui permettent de générer des revenus. Les surplus de production sont

destinés à la commercialisation. Les revenus sont souvent réinvestis dans l'exploitation, pour faire face aux charges de l'exploitation. Ces unités de production sont en majeure partie gérées comme des unités économiques avec la prise en compte de l'amortissement du matériel agricole, la constitution d'un capital et d'une épargne.

## **5 : LA GESTION FONCIERE**

Les modalités de gestion foncière à Samandéni ont évolué progressivement depuis la création du village. Elles se sont accélérées dans la dernière décennie avec l'accroissement démographique, la pression sur les ressources et l'évolution des systèmes agraires. Plusieurs périodes marquantes de ces évolutions sont identifiables.

### **5.1 : L'ère de la gestion foncière de l'aîné du village.**

De la création du village à l'arrivée des premiers migrants, la gestion foncière de Samandéni est du ressort du pouvoir coutumier. Deux critères sont déterminants et confèrent cette responsabilité à ces acteurs : les chefs coutumiers sont les descendants des familles ayant passé alliance avec les dieux tutélaires des lieux, donc la famille fondatrice du village. Cette fonction est assurée par le plus âgé de cette famille. Celui-ci, détenteur de la mémoire du village est le mieux placé pour assumer cette responsabilité aux yeux de la population. Toute la population lui reconnaît ce droit et le respecte.

Le mode d'accès à la terre est fondé sur la force de défrichement. L'ouverture des champs se fait de manière groupée dans la même zone en raison de l'abondance des ressources mais également des dangers potentiels pour les producteurs. Il s'agit des dégâts dans les champs et des agressions par les fauves dont les paysans pouvaient faire l'objet. Les champs sont situés à proximité des habitations. Le calendrier cultural est ponctué par un ensemble de rites tels ceux du début d'hivernage, de fin d'hivernage, de demande de pluies en cas de sécheresse prolongée. Du fait de la faible densité de population, de l'abondance des terres et des ressources naturelles, l'accès à la terre est aisé. Pour les autochtones, il n'y a aucun apport par contre pour les migrants, ils apportent trois poulets comme nous le précise cette déclaration de l'actuel chef de village : « *Pour les autochtones, ils ne donnent rien. Les migrants doivent nous apporter trois poulets. Si nous te prenons ça c'est fini !* »<sup>38</sup>. C'est l'ère de la gestion coutumière du foncier avec un strict respect des interdits.

---

<sup>38</sup> ZONOU B. Enquêtes foncières 2002

Cette période, tout comme à Banzon, est la période d'ouverture du territoire. Samandéni a besoin d'avoir plus de monde pour prendre une certaine importance par rapport aux autres villages environnants. C'est une période marquée par différents conflits et l'on peut comprendre qu'avoir une population importante peut être intéressante si nous considérons cette déclaration du chef de village : « *La guerre de Samory et celle de Tiéba nous ont beaucoup fatigués. Quand on allait attraper Tiéba, mon grand-père n'avait pas encore pris femme. Ce n'est pas que nos grands-parents ont fuit la guerre pour se trouver ici ou ailleurs, non ! C'est les Peuhls qui sont venus nous fatiguer, ils ont tué beaucoup d'entre nous et nous aussi. Mon grand-père a dit qu'un homme fuir devant un autre homme ! Jamais c'est pas lui. Ils ne bougeront jamais !* »<sup>39</sup> Parmi les premiers migrants, les Mossé et les éleveurs peuhls demanderont à s'installer à l'écart de la population autochtone du fait de la confession religieuse pour les premiers et de l'activité pour les seconds.

Pour les migrants, les modes d'accès à la terre sont de deux ordres :

Le don sans contrepartie. Les bénéficiaires de ce mode d'accès à la terre sont des acteurs qui ont contribué au développement du village à travers certains actes reconnus par tous. Ils obtiennent ainsi une superficie donnée à exploiter sans précision de délais ni de conditions particulières en dehors du sacrifice rituel pour l'installation d'un champ en pays Bobo. Il s'agit de l'offrande de trois poulets, à l'esprit du fleuve, à celui de la brousse et à celui du village.

Le prêt à long terme est le mode d'accès le plus répandu de cette époque. Il consiste en la mise à disposition de terre à un migrant pour une période de longue durée généralement indéterminée. Mais à la différence du don, le bénéficiaire est prévenu qu'il s'agit d'un prêt et pas d'un don ou d'une vente.

## **5.2 : D'une gestion centralisée par l'aîné du village à un glissement vers les chefs de lignage.**

Avec l'ouverture du territoire, l'accueil et l'installation des migrants vont se poursuivre au cours de cette période. C'est l'époque qui connaît le pic de la migration autour de la décennie 80. L'évolution de la gestion foncière est marquée par deux tendances. Les lignages, avec le déménagement du village et l'évolution démographique, commencent à s'approprier les terres mises en culture au cours de la période antérieure. Les anciens champs deviennent les propriétés foncières des lignages constitutifs du village. On assiste alors à un glissement de la

---

<sup>39</sup> ZONOU B., Enquêtes foncières 2002

gestion foncière de l'aîné du village aux mains des chefs de lignages. L'aîné du village conserve toujours son rôle de conduite des rites liés à la terre mais il ne peut plus installer un migrant sur une terre n'appartenant pas à son lignage sans consulter le chef de lignage détenteur de cette terre. Les chefs de lignage en retour continuent de lui reconnaître les droits d'officier les rites d'installation des migrants.

Le phénomène migratoire se poursuit. Les conditions d'installation sont signifiées avec insistance. Il est interdit de planter des arbres dans le champ mis à disposition. Le migrant se doit de respecter les coutumes et les interdits du village sous peine de se voir sanctionner. Pour son installation, il doit apporter au chef de terre trois poulets et du dolo pour les sacrifices nécessaires à son installation. L'accès à la terre fait l'objet d'un processus de négociation qui passe par plusieurs personnes. Le nouveau qui arrive s'adresse au doyen de sa communauté qui entreprend des démarches pour trouver la terre auprès d'un chef de lignage. Ensemble ils en informent le chef coutumier et c'est le sacrifice des trois poulets qui clôture le processus de négociation. Le nouveau migrant qui se sent redevable à tous ceux qui sont intervenus dans le processus tente de garder de bons liens. Ainsi se met en place une forme de reconnaissance qui va se traduire par des dons au chef de lignage qui a mis à disposition la terre, sans que cela ne soit expressément fixé dans les termes de la négociation.

Cette période connaît donc des changements dans la gestion foncière sans véritablement remettre en cause l'autorité du chef coutumier ni l'accueil des migrants. Seulement l'on perçoit les prémices du durcissement des conditions d'accès à la terre. Les modes d'accès à la terre sont le don, le prêt à long et moyen terme. Les acteurs de la gestion foncière sont le chef coutumier mais aussi les chefs de lignages qui sont consultés avant l'installation d'un migrant sur les terres antérieurement mises en valeur par les aînés des lignages et qui sont en jachère.

### **5.3 : La gestion foncière par les segments de lignages et l'émergence des nouvelles transactions foncières**

Le phénomène migratoire et le croît naturel ont eu pour conséquence un accroissement de la population. Le déménagement du village sur la rive gauche du fleuve a conduit à une organisation sociale différente. Les familles autochtones qui étaient regroupées lorsque le village était sur la rive droite du fleuve n'ont pas gardé le même mode d'occupation de l'espace. Ce qui a donné naissance à de nouveaux quartiers. Les migrants quand ils ne sont pas aux côtés des autochtones dans le même quartier, sont dans de nouveaux quartiers ou dans des hameaux de culture. L'évolution démographique est visible tant du point de vue de l'importance numérique que de l'occupation des espaces. Les autochtones ont un sentiment

d'être envahis par les migrants et ces derniers sont dans une sorte de psychose des retraits de champ comme nous le montre la déclaration de cet interviewé : « *Autochtones comme migrants, nous avons tous peur. Les autochtones ont peur car les migrants sont les plus nombreux à Samandéni. Ils sont également les plus nantis car c'est eux qui tiennent l'économie du village. Les migrants de leur côté sont exposés à des risques de retrait de terres s'il arrive qu'ils posent des actes contraires aux règles du village !* »<sup>40</sup>

Ce sentiment de peur réciproque a conduit à l'émergence de nouvelles pratiques foncières. Tout d'abord, les chefs de segments de lignage affirment plus leur propriété foncière sur les terres qui ont été jadis mises en culture par leurs parents. Si les lignages constitutifs du village sont au nombre de quatre, les maîtrises foncières qui ont été clairement établies sont au nombre de six. Malgré cette tendance fortement ancrée au cours de cette période à Samandéni, la place du chef coutumier n'est pas tombée dans l'oubli car il continue de recevoir les poulets et officie les sacrifices liés à l'installation des nouveaux champs de migrants. Les stratégies qui seront développées par les autochtones pour affirmer leur propriété foncière et celles des migrants pour être toujours dans les bonnes grâces de l'autochtone donateur vont faire émerger les nouvelles transactions foncières. Les dons de terre sont quasi absents. Les prêts de terre dont ont bénéficié les premiers migrants, passent du long terme au moyen terme (cinq ans) ou au court terme (deux ans). Ces prêts de terre sont assortis de conditionnalités telles les contreparties en vivres en fin de campagne pouvant aller de quelques tines de céréales à des sacs. La location de terre qui émerge à cette époque se focalise sur des contreparties en prestations de services comme le labour dans le champ du donateur, l'apport d'engrais. Les bénéficiaires qui restent toujours contraints au strict respect des coutumes et des interdits s'impliquent davantage dans les différentes formes de sociabilité du village. Ils participent ainsi aux différentes cérémonies du lignage (décès, baptêmes, mariages) pour prévenir les risques de retraits de terre. L'on observe ici donc un durcissement des modes d'accès à la terre.

#### **5.4 : La transgression de la gestion foncière coutumière et l'émergence des tensions foncières**

La période contemporaine est marquée par une double transgression des règles coutumières de gestion foncière. Si les pouvoirs coutumiers ne sont pas remis en cause, du fait du maintien de la cérémonie traditionnelle autour de l'installation des champs pour les migrants, force est de reconnaître que ceux-ci sont fortement érodés. Les segments de lignage sont plus présents

---

<sup>40</sup> ZONOU B. Enquêtes foncières 2006

dans la gestion foncière car le processus de négociation pour l'obtention de terre se joue davantage à ce niveau.

La pression foncière est indéniable à Samandéni à cause de l'évolution démographique. La mise en culture des réserves foncières ou encore des zones jugées initialement inaptes à l'agriculture en témoigne. L'accueil de nouveaux migrants se fait de plus en plus rare ou fait l'objet de tensions au sein de la population. Le discours des autochtones comme des migrants aujourd'hui est : « *Regarde toi-même (en m'indiquant les parcs de karité et de nété mis en culture la campagne précédente), il n'y a même plus une touffe où tu peux aller pour tes besoins. Les femmes font des kilomètres pour aller chercher du bois de chauffe ! D'ici jusqu'à Sadina et même les autres villages limitrophes, c'est des champs. La terre est finie à Samandéni !* ».

Les pratiques amorcées au cours de la période antérieure prennent de l'ampleur et voient se greffer de nouvelles variantes qui contredisent le caractère sacré et inaliénable de la terre. Les prêts de terre de court terme sont les plus nombreux avec une contrepartie en céréales en fin de campagne pour le lignage donateur. La location en plus des labours dans les champs des donateurs ou de l'apport d'intrants, deux nouvelles variantes apparaissent. La location contre de l'argent avec un seuil minimum de 15 000 FCFA par hectare et par campagne. La location de terre avec une contre partie sous la forme suivante : le migrant laboure une superficie qui est ensuite répartie proportionnellement entre lui et l'autochtone qui met à disposition la terre, comme nous le confiait un de nos interlocuteurs pendant les enquêtes de terrain : « *Aujourd'hui compte tenu des difficultés que rencontrent certains autochtones qui n'ont pas les moyens, ils te proposent de labourer une superficie et vous divisez en deux. Pour moi par exemple, j'ai labouré 4 ha et il m'a cédé 2 ha. C'est uniquement pour la campagne car si l'an prochain je suis intéressé ce sera pareil sinon c'est quelqu'un d'autre qui va bénéficier de ce champ.* »<sup>41</sup>

La période contemporaine est surtout marquée par le phénomène des « nouveaux acteurs ». Si au cours des périodes antérieures, certains producteurs qui présentaient des analogies avec ce groupe se sont installés à Samandéni, les logiques de production et les stratégies utilisées ne sont pas les mêmes. Les nouveaux acteurs sont dans des logiques surtout d'entrepreneuriat agricole avec l'investissement d'importants capitaux et une gestion purement économique de ces unités de production même si souvent le terrain perturbe cette logique du fait du poids des traditions et des pratiques sociales. Leurs stratégies d'implantation donnent lieu à

---

<sup>41</sup> ZONOU B. Enquêtes foncière 2006

d'importantes démarches de négociation qui aboutissent à terme au bornage et à l'officialisation de leurs exploitations par le titre de propriété foncière. Les entrepreneurs agricoles sont à différents stades de ces démarches : les uns ont leur titre de propriété foncière, certains ont un titre de jouissance et d'autres n'ont encore que l'accord verbal ou écrit du lignage donateur. Avec l'arrivée de ces nouveaux agriculteurs s'est mis en place un nouveau mode d'accès à la terre à savoir l'achat comme l'atteste un de nos interviewés : « *En plus de toutes les formes de locations dont a parlé mon prédécesseur, il y a aussi la vente. Il y a un qui vient d'acheter quelques hectares que je connais mais comme personne ne veut dire clairement les choses, j'ai appris que l'hectare a été vendu entre 60 000 FCFA et 75 000 FCFA* »<sup>42</sup>

Une autre forme de vente qui ne dit pas son nom nous a été rapportée par un nouvel acteur. Celui-ci après de longues années de négociation a obtenu d'importantes superficies grâce à une stratégie qui lui est propre. Celle-ci consiste à planter sur une superficie donnée des arbres fruitiers qu'il entretient pendant deux ans et qu'il donne à l'autochtone propriétaire terrien. Ainsi celui-ci lui a donné plusieurs hectares. Cette stratégie constitue une double transgression des règles coutumières de gestion foncière. Mais elle permet à cet entrepreneur agricole d'obtenir des terres sous forme de vente, puisque l'investissement peut être évalué en numéraire, en plus des autres dons en espèces et en nature qui accompagnent toute la démarche. Il obtient également le droit de planter des arbres ce qui lui donne de fait la propriété de ces terres dans le contexte du village où planter dans un champ c'est s'approprier cette terre.

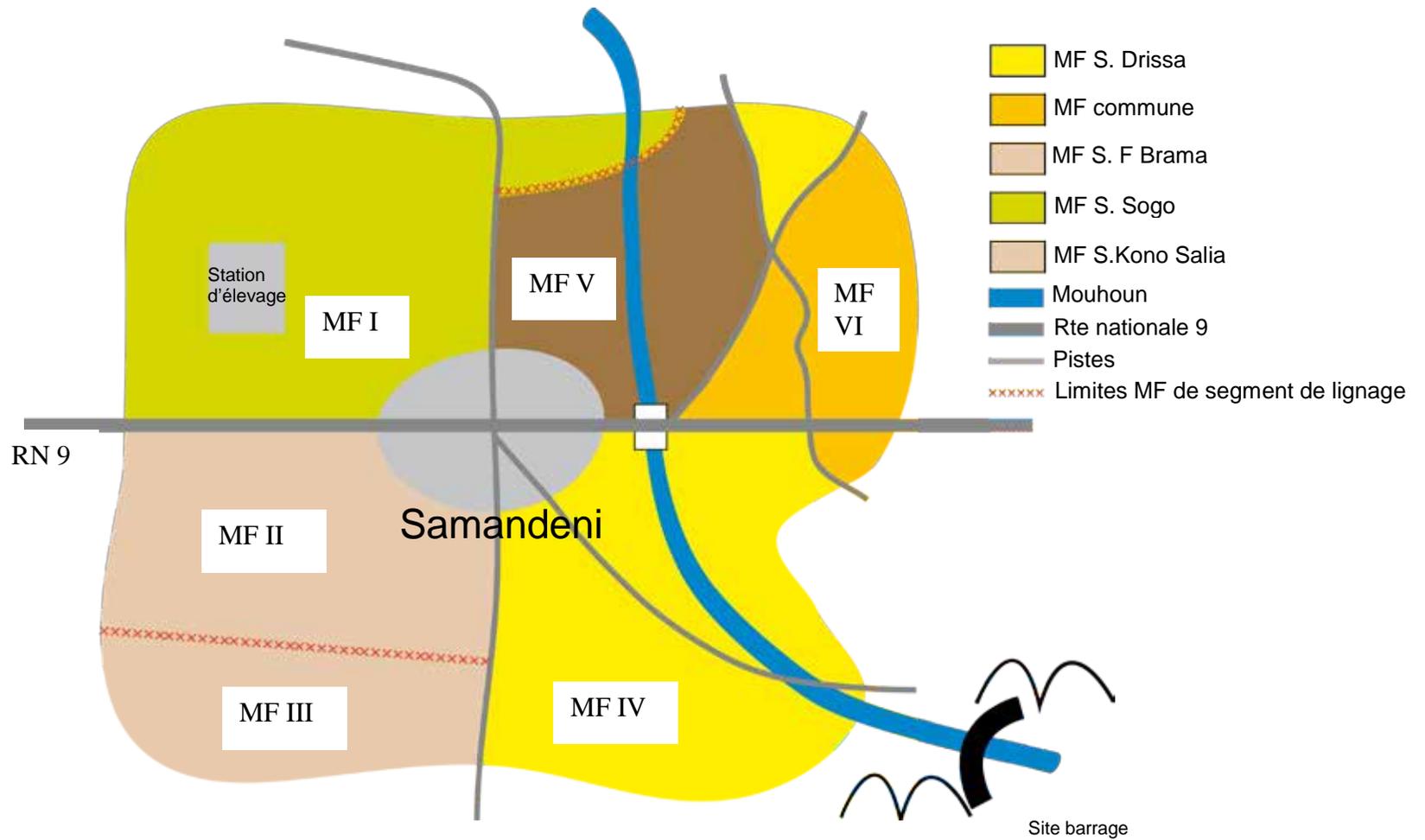
Les évolutions des modalités de gestion foncière telles que décrites, donnent aujourd'hui six maîtrises foncières. Comme nous le montre le schéma des maîtrises foncières de Samandéni, la maîtrise foncière I occupe la partie Nord-Est du village. La station d'élevage de Samandéni y est installée, réduisant ainsi les disponibilités foncières de ce lignage. La maîtrise foncière II occupe la partie Nord-Ouest. Elle est aujourd'hui subdivisée en deux maîtrises foncières de segments de lignage donnant ainsi la maîtrise foncière II et III. Cette subdivision est intervenue par suite de mésentente entre les deux frères, conduisant ainsi à un partage de la maîtrise foncière en deux. La Maîtrise foncière IV est située majoritairement du côté Sud - Ouest avec une portion au Sud-Est. La maîtrise foncière V est située plus au centre du côté Sud-Est du territoire. La maîtrise foncière VI qui est une maîtrise foncière commune à

---

<sup>42</sup> ZONOU B., Enquêtes foncière 2006

l'ensemble des lignages est située du côté Sud-Est sur l'ancien site du village. Chacune de ces maîtrises foncières est sous l'autorité d'un chef de lignage, ou de segment de lignage, pour le cas des maîtrises foncières II et III. Le chef de lignage, aîné du lignage, dispose du droit d'installer quelqu'un sur les terres, du droit de retirer la terre à quelqu'un si celui-ci enfreint certaines règles ou entre en conflit avec un membre du lignage. Il dispose du droit de transmission de ces terres. C'est lui qui fixe, les clauses des nouvelles transactions (prêt, location, vente). Il reçoit et gère les différents produits de ces transactions. Il dispose d'un autel dans sa maîtrise foncière où il fait des offrandes. Certains chefs de lignages convertis à l'islam, font appel à des frères encore dans les traditions pour réaliser en leur nom les sacrifices rituels de leurs maîtrises foncières. Face aux évolutions actuelles, il consulte assez souvent les membres du lignage qui sont dans la classe d'âge des adultes. Le rituel d'installation d'un champ est toujours du ressort du chef coutumier, aujourd'hui en même temps chef de village, et les chefs de maîtrises foncières lignagères le reconnaissent. De ce fait ils le contactent toujours pour les cérémonies et l'informent quand ils installent quelqu'un. La responsabilité du chef de lignage, en même temps chef de la maîtrise foncière lignagère, se transmet toujours au plus âgé du lignage et ne fait pas l'objet d'une cérémonie particulière.

Figure 18 : Schémas des maîtrises foncières (M. F.) lignagères de Samandeni



### **5.5 : Les rites et coutumes liés au foncier, témoins d'une gestion coutumière du foncier en pleine évolution**

Les rites et coutumes liés au foncier sont diversifiés. Si certains tendent à disparaître avec l'évolution et l'implantation des nouvelles religions comme l'islam, le catholicisme et le protestantisme, certains sont encore vivaces.

#### *Le rituel d'installation de champ :*

Le rite que tous les migrants connaissent à Samandéni est celui de l'installation d'un champ. Au tout début, après le processus de négociation, le migrant apporte trois poulets au chef de terre pour les sacrifices. Le premier poulet est une offrande aux esprits de l'eau. Ce sacrifice symbolise la chance pour le migrant dans son activité agricole. Le second poulet est offert au dieu de la brousse localement appelé « *sogo* » en bobo ou « *kongobin* » en dioula. Ce sacrifice permet d'éviter, les morsures de serpents et les blessures graves en brousse. Le troisième poulet est offert aux chefs coutumiers pour la protection du migrant dans le village ainsi que la population qu'il a trouvée en venant s'installer dans le village. Le « *dolo* » ou bière de mil est la boisson locale qui est omniprésente aux différents rituels du village. Du fait de l'ancrage de la religion musulmane dans le village, des pourparlers ont permis de valoriser tous ces apports en monnaie. Ainsi si la pratique de la religion ne permet pas au migrant d'apporter les poulets et le « *dolo* », celui-ci peut donner 750 FCFA pour ce rituel. Aujourd'hui avec la hausse des prix, ce montant a été revu à la hausse. Selon les témoignages des acteurs locaux, ce montant varie d'une maîtrise foncière à une autre et peut aller de 2000 à 5000 FCFA.

#### *Le rituel de début d'hivernage :*

Il consiste en un sacrifice en début d'hivernage avant que les paysans ne commencent les travaux champêtres. Ce rite permet de demander la clémence des dieux pour que la campagne agricole soit bonne pour l'ensemble du village. Il s'agit d'obtenir des pluies abondantes et que la campagne ne soit pas émaillée de malheurs comme les blessés graves, les morsures de serpents ou encore les décès. C'est un sacrifice qui est fait pour l'ensemble de la communauté et qui est officié par le chef de brousse en collaboration avec le chef de village et le chef de terre.

#### *Le rituel de fin d'hivernage :*

Ce sacrifice a lieu en fin d'hivernage. C'est à l'issue de ce rite que les paysans rentrent les récoltes au village. C'est à travers ce rite que l'on demande aux dieux de permettre à la population de jouir dans la paix et la quiétude des fruits de leurs efforts pendant la campagne

agricole. Ainsi, la population pourra consommer les récoltes de la campagne dans la paix et dans la santé.

Ces rites constituent les cérémonies phares liées aux ressources naturelles et à la terre. Mais il existe plusieurs autres rites qui sont beaucoup plus individualisés et fonction soit des maîtrises foncières ou encore des lieux de cultes. Ainsi les lieux sacrés qui sont situés sur les collines de Samandéni, aux abords du fleuve ou encore dans les maîtrises foncières sont adorés. Ces rites sont officiés par ceux qui ont la garde de ces lieux sacrés. Ils ont en commun une fonction de réparation des interdits enfreints sans que les responsables des lieux ne soient au courant, du fait de l'accroissement de la population qui ne permet plus de contrôler véritablement le respect des interdits sur l'ensemble du territoire du village.

Si à travers nos enquêtes les populations ont toujours lié l'ensemble des rites aux ressources naturelles et à la terre, l'organisation socio-culturelle en pays bobo établit une différence et dégage deux registres pour ces rites. Les rites liés à l'espace village relèvent du « culte du Do » et ceux liés à l'espace de la brousse relèvent du « culte du Sogo » comme ceux évoqués ci-dessus. C'est ainsi que les rites liés aux masques, à l'initiation et aux funérailles, que nous n'abordons pas ici, sont plus du ressort du « Do ».

### **5.6 : La gestion foncière à Samandéni entre revendications d'une gestion coutumière centralisée et affirmation de la pleine propriété foncière des lignages et segments de lignages**

La gestion foncière à Samandéni, tributaire des différentes évolutions est marquée aujourd'hui par une diversité d'acteurs et d'institutions. Sous l'influence des pouvoirs coutumiers depuis la création du village, le foncier a vu l'émergence progressive de nouveaux acteurs fonciers conduisant à une recomposition et/ou la mise en place de nouvelles institutions foncières. Il y a une coexistence de plusieurs systèmes de normes qui complexifient davantage le jeu foncier dans ce village. Le foncier apparaît donc comme un enjeu pour ces acteurs et ces institutions. Mais qui sont ces acteurs et ces institutions ? Quelles sont les stratégies qui se développent ? Quelles sont les interactions entre ces différents acteurs ?

#### ***Les acteurs fonciers de Samandéni***

##### *Les chefs de lignages et de segments de lignage :*

Aînés des lignages ou des segments de lignage, les chefs acquièrent leur responsabilité foncière par leur statut dans le lignage et ou le segment de lignage. Cette fonction se transmet

toujours au fils le plus âgé car avec l'âge, il a acquis l'expérience et la mémoire de l'histoire foncière du village et du lignage et/ou segment de lignage. Qui mieux que lui connaît les anciens champs du lignage, les limites de leurs terres et les rituels à accomplir ? C'est également lui qui connaît les termes des différentes transactions foncières qui ont eu lieu entre le lignage et les migrants ou encore avec des autochtones.

Dès la décennie 80, les chefs de lignages ont commencé à assumer la gestion foncière de leurs terres. Mais avec l'ampleur du phénomène migratoire, dans plusieurs lignages la tendance est aujourd'hui à une gestion foncière par les segments de lignage même si l'on n'a pas assisté à une recomposition de la gestion foncière par une répartition des terres. Le processus de négociation de l'accès à la terre commence aujourd'hui à Samandéni par les segments de lignage.

Pour l'instant les chefs de lignage disposent des droits d'administration et de gestion des terres, à l'exception du segment de lignage occupant la maîtrise foncière II et III qui dispose de droits d'administration et de gestion de ses terres. Dans l'exercice de leurs fonctions, ils consultent régulièrement les chefs de segments de lignage.

Ces acteurs sont incontournables aujourd'hui pour l'accès à la terre, et ils développent un ensemble de stratégies, qui parfois sont peu conformes à la coutume et à la gestion moderne du foncier. Ces stratégies traduisent à la fois une réaffirmation de l'autochtonie et une réadaptation aux évolutions actuelles marquées par la pauvreté en milieu rural comme nous le montre cette déclaration d'un chef de lignage : *« Aujourd'hui les choses ont changé, les gens sont plus nombreux et il n'y a pas suffisamment de terre. Chez moi la famille est grande et je n'ai pas beaucoup de terre aussi nous ne pouvons que prêter la terre pour un temps court. A la fin de la campagne tu me donnes quelque chose pour que je m'aide aussi ou alors tu viens au cours de la campagne travailler un jour chez moi. Tout dépend de notre entente. Mais tu n'as pas le droit de planter hein ! Ça c'est pour éviter que toi ou tes enfants ne disent plus tard que c'est pour vous. »*

C'est avec les chefs de lignages et segments de lignage que l'on assiste à l'émergence des prêts de terre avec une contrepartie en nature ou en espèce, les locations de terre et les ventes de terre. C'est également avec eux que l'on assiste aux indications plus précises des limites de terre octroyées aux migrants, matérialisées par des encoches faites sur les arbres, des buissons, des sentiers, des cours d'eau ou encore des collines.

### *Les chefs d'exploitations :*

Issus des différents segments de lignages, ils sont à la tête des exploitations parfois réduites à une famille nucléaire après l'éclatement des grandes exploitations d'antan. Préoccupés par l'amélioration des conditions de vie de leur famille, à partir de la principale activité qu'est l'agriculture, selon qu'ils sont autochtones ou migrants, ils ne sont pas traités de la même manière pour ce qui est du foncier. Le foncier est capital pour ces acteurs. Si c'est le lieu par excellence de la coopération entre producteurs, c'est également là que les tensions foncières sont vécues au quotidien. Celles-ci se développent autour des limites de champs, des dégâts d'animaux dans les champs ainsi que des coups et blessures dont sont victimes les animaux ou les humains à la suite de ces tensions. Les tensions se développent également autour de la remise en cause des anciens accords qui se manifestent par la réduction des superficies déjà octroyées lors d'ententes antérieures ou de manière plus sévère par les retraits de parcelles. Ces tensions, loin d'avoir qu'une fonction négative, permettent également de clarifier certaines situations foncières à travers de nouvelles négociations ou encore le repositionnement des acteurs.

Les chefs d'exploitation autochtones au cours de la période contemporaine tentent d'affirmer leur propriété sur les terres qu'ils ont mises en culture annonçant ainsi la nouvelle ère qui nous semble caractérisée par le glissement de la gestion foncière des chefs de segments vers les chefs d'exploitation. Pour les migrants de la première génération, selon leur degré d'intégration, il s'agit de protéger les droits acquis sur les terres qu'ils exploitent. C'est ces négociations qui vont favoriser l'expansion des nouvelles transactions foncières ainsi que les tensions foncières qui y sont liées. Les chefs d'exploitation reconnaissent l'autorité des chefs de lignages ou de segments de lignages à travers leurs droits d'administration et de gestion foncière, mais outrepassent les droits de gestion dont ils sont détenteurs à travers certaines transactions comme les ventes de terre. C'est ce qui explique le flou qui entoure ce type de transaction.

La gestion foncière ici est également un « entre deux », peu en cohérence avec les prescriptions des gestions moderne ou coutumière, avec une monétarisation du foncier puis une absence de contrats formalisés qui pourraient s'inscrire dans une démarche d'obtention de titre de propriété foncière ou de titre de jouissance.

### *Les ressortissants de Samandéni résidant à l'extérieur du village :*

Préoccupés par le développement du village et la question foncière, ces ressortissants ont des profils divers et évoluent dans plusieurs domaines d'activités. Des expériences acquises dans d'autres milieux et des informations dont ils disposent sur les questions foncières, ils influencent la gestion foncière au niveau des lignages et segments de lignage dont ils sont issus. Guidés souvent par leurs projets d'installation, à leur retraite ou encore par des sollicitations d'amis qui souhaiteraient s'investir dans l'agriculture, ils interfèrent dans la gestion foncière.

Ils attirent souvent l'attention de leur famille, restée au village sur la gestion du patrimoine foncier qu'ils inscrivent dans une logique anticipative. C'est ainsi que souvent l'on entend la réflexion suivante : *« Si aujourd'hui nous donnons toutes nos terres aux migrants et à nos parents au village, que deviendront nos enfants et nos parents qui travaillent hors du village ? Le jour que ceux-ci viendront pour s'installer au village que leur dirons-nous ? Ce sera la honte ! »*

Ces acteurs dont la vision s'inscrit tant dans la modernité que dans les coutumes ont de l'audience dans le village en fonction du statut que leur accorde la population. Ce statut est fonction des apports qu'ils font au village tant sur le plan matériel que financier. Plus ces apports sont importants et plus ils ont de l'audience. Le niveau d'influence de la gestion foncière en dépend. Le foncier est donc un enjeu pour eux, aussi bien pour leur projet d'installation future, la réponse aux sollicitations d'amis qui souhaitent s'installer au village que pour leur statut au village. Les référents mobilisés ici sont à la fois matériels, financiers et relationnels, à travers la parenté.

### *Les commerçants :*

Détenteur du pouvoir économique au village, ils l'approvisionnent en produits de première nécessité. Il possède une unité économique soit des boutiques, des moulins à grain et pour certains, une voiture de transport en commun qui fait la liaison entre le village et la ville (Bobo-Dioulasso) en desservant les villages situés sur cette ligne de transport. A la faveur des politiques de désengagement de l'Etat de certains secteurs d'activités, ils approvisionnent le village en intrants, matériels agricoles et assurent la commercialisation des produits agricoles. Notons qu'en ce qui concerne la commercialisation, principalement celle des produits

maraîchers, les femmes de Samandéni sont très actives, même si elles sont concurrencées par les femmes de la ville.

Leurs activités, leur ont permis de créer un réseau relationnel qui s'étend hors des limites du village. Même si on leur reproche de mal payer les producteurs et de vendre des produits de qualité douteuse, les commerçants restent un recours précieux en cas de difficultés de trésorerie, car ils pratiquent le crédit.

Ces acteurs sont surtout des migrants qui à travers leur trajectoire migratoire ou encore leurs activités antérieures à leur arrivée à Samandéni, ont acquis des expériences dans ce domaine. A Samandéni, ils sont dans une logique de diversification de leurs activités mais aussi de construction d'un statut qui peut être utile plus tard. Car, comme nous le verrons plus loin, la dette a plusieurs fonctions et procure à ces acteurs plusieurs avantages. Les commerçants influencent la gestion foncière de Samandéni à travers le processus de commercialisation et les crédits dans les situations de difficulté de trésorerie des paysans. Ils acquièrent stratégiquement des superficies qu'ils mettent en valeur selon une logique économique afin de faire progresser leurs capitaux. Ils sont sollicités parfois dans la régulation des tensions foncières, du fait de leurs relations avec l'une des parties ou encore du fait du statut acquis par leur fortune.

#### *Les nouveaux acteurs et « agrobusiness men » :*

Il s'agit d'acteurs diversifiés qui ont en commun d'avoir mobilisé des capitaux importants à partir d'autres activités qu'ils réinvestissent dans les activités agro-sylvo-pastorales. Ils possèdent des exploitations de taille importante, dont les terres sont acquises par achat. Ces exploitations sont gérées selon une logique économique pour dégager des bénéfices. L'acquisition de ces terres fait l'objet de longues démarches de négociation où l'investissement est souvent difficile à évaluer : il s'agit de dons en nature ou en espèce, de participation aux sociabilités du village, de déplacements fréquents dans le milieu etc. Une fois l'acte d'achat établi, ils procèdent à la mise en œuvre de la procédure d'obtention d'un titre de propriété ou d'un titre de jouissance.

A Samandéni, ce sont les dons de terre qui ont donné naissance à ce phénomène. Les premiers bénéficiaires de ces dons, les ayants droit ont, pour certains, vendu ces terres à d'autres personnes. Ainsi certaines terres sont à leur troisième voire quatrième acquéreur. Certains, à la faveur de l'hospitalité du village, ont également acheté des terres à Samandéni à travers des

relations avec des ressortissants du village ou encore par des relations privilégiées avec certains chefs de lignages en échange de services rendus.

La constitution de leur patrimoine foncier est souvent progressive. La première année, ils acquièrent une superficie et les négociations se poursuivent pour leur permettre à terme d'augmenter la taille de l'exploitation. Leurs exploitations prennent l'allure d'entreprises agricoles, employant un personnel permanent et faisant appel à une main d'œuvre saisonnière ou journalière.

Ces acteurs ont contribué à développer la vente de terre à Samandéni et l'usage de main d'œuvre salariée dans le village. Du fait de l'introduction de cette nouvelle forme de transaction, de l'importance des superficies qu'ils achètent, ce phénomène a un impact réel sur la gestion foncière. Les pratiques dans certains villages environnants de Samandéni, le projet du barrage, qui entraîne des incertitudes foncières, contribuent à donner de l'ampleur au phénomène. La logique financière est de mise pour ces acteurs malgré qu'elle n'arrive pas à se départir d'une dimension socio-culturelle.

### ***Les institutions foncières à Samandéni***

#### *La chefferie coutumière :*

Constituée du « Crévô », du « Sogovô » et du « Dugukolotigi », elle est dominée par le chef de village (Crévô) comme en témoignent ses déclarations : *« Ici quand je dis faisons cela, ça se fait mais quand je dis non aussi ça ne se fera pas. Tu me vois comme cela, je suis bien et je suis mauvais. En venant n'as-tu pas vu des restes de hangars entre Bama et ici ? C'est mon travail. Le quartier situé de l'autre côté du fleuve m'a laissé la tête baissée pour aller s'entendre avec ceux de Bama pour ériger un marché là-bas, mais ils se sont trompés eux-mêmes. J'ai dit que le marché n'y sera pas implanté et c'est ce qui a prévalu. Wilibali ! Que ce soit le chef de terre ou de brousse, c'est moi qui donne toujours l'ordre pour les sacrifices sinon ils ne peuvent pas le faire comme cela. »* la chefferie coutumière est dépositaire des traditions liées à la gestion du village et à la gestion de la brousse. Les différentes cérémonies coutumières, le respect des interdits et/ou les réparations lorsque ceux-ci sont enfreints sont du ressort de cette institution. La position dominante du chef de village ici semble relever de sa maîtrise des traditions ainsi que des pouvoirs surnaturels qu'il détient selon des personnes interviewées. Les chefs coutumiers ont de plus en plus un rôle de prêtre qui officie les différentes cérémonies relatives au foncier, car la gestion des différents patrimoines fonciers sont du ressort des chefs de lignage et de segments de lignage.

La chefferie coutumière intervient surtout dans les rites coutumiers, les cérémonies d'installation des champs et lorsqu'il y a des tensions ou des conflits fonciers. Elle se charge de la régulation de ces conflits suivant des procédures qui lui sont propres. La régulation des conflits fonciers est classifiée selon un ordre d'importance tout comme à Banzon. Il y a la médiation entre les deux parties présidée par le chef de village, celle qui fait intervenir des personnes ressources comme les membres du conseil des sages, celle qui fait appel à la consultation d'un fétiche et la régulation la plus importante qui fait appel au parjure avec la terre et qui a pour conséquence mort d'homme.

*Les responsables des communautés religieuses :*

Ces acteurs, choisis au sein de chaque communauté religieuse selon leur niveau de connaissance religieuse, sont les responsables de chacune des communautés religieuses en présence dans le village. Ils sont chargés de l'éducation religieuse et dirigent les différentes cérémonies religieuses. Ils apparaissent dans le village comme des personnes éclairées et des hommes de foi. Avec l'implantation de chaque religion, ils bénéficient d'une audience au sein de leur communauté. Tous migrants, leur responsabilité religieuse leur confère un statut de personne éclairée, juste et tolérante dans le village qui est souvent mobilisée dans le cadre du foncier par les membres de leur communauté religieuse pour l'accès au foncier. Ils sont souvent sollicités par le chef de village dans les cas de litiges fonciers pour les conciliations. Aujourd'hui, ils sont membres du conseil de sages de Samandéni à titre consultatif. Les membres des communautés religieuses sollicitent également ces acteurs pour les appuyer dans leur demande de terre. Ces acteurs comptent parmi leurs membres des autochtones aussi bien que des migrants, et cela constitue un atout pour eux. Les relations prônées et développées au sein de ces communautés, ainsi que le respect dont jouissent les responsables des communautés religieuses, font que leurs interventions dans le domaine foncier sont souvent réussies. La communauté musulmane semble être le lieu où cette stratégie est le plus visible à cause de l'importance du nombre d'adeptes, mais aussi à cause de la conversion d'une partie des chefs coutumiers dont le chef de village à cette religion. Les responsables des communautés religieuses sont des acteurs fonciers à Samandéni du fait de leur influence sur la gestion foncière de par leur statut dans le village et du référent religieux qu'ils mobilisent.

### *Les responsables des communautés migrantes :*

Il s'agit des premiers migrants à s'installer dans le village ou encore de leurs descendants. Cette responsabilité est récente à Samandéni et semble avoir été influencée par l'organisation socio-culturelle mossé. En effet les premiers migrants mossé ont été installés sur la rive gauche du fleuve. Les migrants mossé arrivés après eux étaient orientés vers cette famille dont le chef de famille s'occupait de l'ensemble des démarches pour leur installation. Le premier migrant mossé dans la déclaration suivante conforte cette position : « *Je suis le premier mossi à m'installer à Samandéni, il y a de cela 48 ans. Je suis à l'origine de l'obtention des terres pour tous ces migrants. Lorsqu'un migrant arrive, nous recherchons ensemble le terrain qu'il souhaite cultiver. Je vais ensuite voir le propriétaire pour lui transmettre notre demande. Après quelques temps lorsque c'est accordé, je paie la somme de 750FCFA pour les coutumes. En son temps, ils ne limitaient pas les terres puisqu'il n'y avait pas beaucoup de personnes mais, de nos jours, il n'y a plus de surfaces cultivables comme avant car la population a augmenté.* » De fait il devenait le logeur des migrants qui arrivaient nouvellement dans le village. Les responsables coutumiers l'ont donc considéré comme le représentant de cette communauté. Cette disposition facilitait la gestion du village car ils n'avaient qu'un seul interlocuteur pour cette communauté et celui-ci connaissait mieux les membres de cette communauté. Notons que hormis cette organisation à Samandéni, la communauté mossé a une organisation fortement hiérarchisée. Petit à petit le phénomène s'est étendu aux autres communautés migrantes présentes dans le village.

Ces acteurs, du fait de leur âge, souvent plus vieux que les responsables coutumiers, jouissent d'une audience au sein de leur communauté et au sein du village à travers la relation aînés-cadets encore présente. Ils sont membres du conseil de sages du village à titre consultatif. L'expérience et l'observation cumulées au cours de leur présence dans le village, leur confèrent une certaine connaissance du village qu'ils mettent à profit dans le domaine du foncier. Sollicités par les membres de leur communauté pour l'obtention de terres cultivables ou encore pour la régulation d'une tension foncière, les responsables des communautés migrantes de Samandéni sont également mobilisés par les responsables coutumiers surtout dans le cadre de la gestion des litiges fonciers. Ces acteurs influencent la gestion foncière du village grâce au capital de connaissances de la situation foncière du village tout autant que la mémoire qu'ils représentent des différentes négociations foncières dont ils étaient les premiers acteurs. Pour ce qui est de la communauté mossé, le premier migrant nous confiait qu'il a bénéficié à une certaine époque d'une délégation de pouvoir pour installer des

migrants qui arrivaient. Mais avec l'accroissement démographique, il a perdu cette prérogative. Cette situation découle du fait qu'il a pendant longtemps été le garant de l'obtention de terres pour tous les nouveaux migrants de sa communauté qui arrivaient dans le village.

Cette institution mobilise comme référents, l'appartenance au groupe ethnique et le degré d'intégration dans la communauté d'accueil.

#### *Les organisations paysannes (O. P.) :*

Il s'agit des groupements et associations d'hommes et/ou de femmes, migrants et/ou autochtones. Au nombre de dix-sept ils évoluent dans plusieurs domaines d'activités. Le regroupement des acteurs au sein de ces organisations se fonde sur plusieurs critères qui sont, l'activité, la filière de production et l'appartenance à un groupe ethnique. L'utilisation des ressources et surtout la terre sont indispensables au développement de ces activités. Chargés d'aider leurs membres à développer leurs activités, à travers l'approvisionnement (intrants, équipements etc.) les responsables de ces O. P. sont interpellés par leur membre pour plaider leur cause auprès des détenteurs de terre. Ils sont également mis à contribution pour la régulation des tensions et des conflits fonciers.

Cette institution développe dans le cadre de ses activités, le partenariat avec des services techniques, des projets et ONG qui leur confère, en fonction des réalisations, une place importante dans le village. Ces partenariats et la dynamique associative leur donnent accès à un ensemble d'informations qui sont utilisées stratégiquement.

Ici sont mobilisés la dimension associative, l'information et le partenariat.

#### *La CVGT :*

Emanation de la RAF tout comme à Banzon, la population de Samandéni ne s'est pas appropriée la CVGT. Elle apparaît aux yeux des acteurs locaux comme une structure du Programme National de Gestion des Terroirs (P.N.G.T). Pourtant elle a appuyé sa mise en place en tant que structure projet. Cette institution au regard de la prégnance du pouvoir coutumier, de la sensibilité et de la complexité du sujet, n'arrive pas à exercer ses prérogatives comme prescrites dans les textes. Elle s'investit donc dans une dynamique de réalisation des infrastructures socio-économiques et socio-éducatives.

La CVGT constitue une institution de gestion foncière selon le principal texte (RAF) qui régleme la gestion foncière au Burkina Faso, mais, dans les faits, elle ne joue pas

pleinement ce rôle à Samandéni. Cette situation est liée aux difficultés d'application de cette loi comme nous l'avons déjà relevé.

Cette institution se fonde sur le référent juridique en la matière tout en prenant la mesure de ses limites dans le contexte de Samandéni.

#### *Le conseil municipal :*

Dans le cadre du processus de la décentralisation chaque commune dispose d'un conseil municipal composé de conseillers élus. Samandéni relève de la commune de Bama et compte des conseillers au sein de cette institution ; à l'échelle du village, est mis en place un Conseil Villageois de Développement (CVD). Selon le Code Général des Collectivités Territoriales, cette institution se charge entre autres tâches de la gestion foncière à travers sa Commission Foncière.

Cette institution dans ses prérogatives est une institution foncière. Mais du fait de sa mise en place récente, la question foncière n'y est pas encore traitée même si les conseillers se font écho de l'importance de la question, qui sera bientôt à l'ordre du jour des assises de cette institution car c'est une question cruciale au sein de la commune et pas seulement sur le village de Samandéni.

Le référent juridique est également mobilisé ici.

#### *Les services techniques déconcentrés :*

La plupart des services sont basés à Bama, chef lieu du département et quelques uns ont leurs bureaux implantés à Samandéni. L'agriculture, l'élevage et l'environnement sont les services directement impliqués dans la gestion foncière à travers leurs activités d'appui-conseil des paysans. Ils sont mis à contribution par l'administration pour l'évaluation des dégâts en situation de conflits entre agriculteurs – éleveurs afin d'établir le procès verbal de constat de dégâts qu'ils transmettent à la préfecture.

Ces actes les impliquent dans la gestion foncière du village et font qu'ils sont souvent sollicités par des paysans ou par le pouvoir coutumier afin d'apporter leur concours à la régulation des tensions et conflits fonciers.

La connaissance du milieu et les dispositions juridiques sont les référents qu'ils mobilisent.

Comme nous le montre cette description de la gestion foncière de Samandéni, les acteurs et les institutions sont diversifiées. Nous sommes en présence d'une gestion foncière dominée par le pouvoir coutumier et centralisée aux mains du chef de village. À la faveur de la maîtrise des traditions, il inspire respect et crainte à tous les autres acteurs locaux qui pourraient prétendre à une quelconque prérogative. Si émergent des tentatives de contournement de cette toute puissance du chef de village sur les terres, elles restent discrètes ou le processus n'est jamais achevé. Mais, aujourd'hui la tendance est à l'évolution vers une gestion lignagère des terres, de plus en plus affirmée au niveau des chefs de lignages ou de segments de lignage.

L'accroissement de la population et la pression sur les ressources a amené de nouvelles pratiques foncières qui affaiblissent de jour en jour le pouvoir coutumier, tout comme le font les évolutions institutionnelles du pays. Ces stratégies servent à la fois les autochtones à travers la constitution d'une « rente foncière » mais aussi les migrants du fait qu'elles garantissent l'accès aux terres.

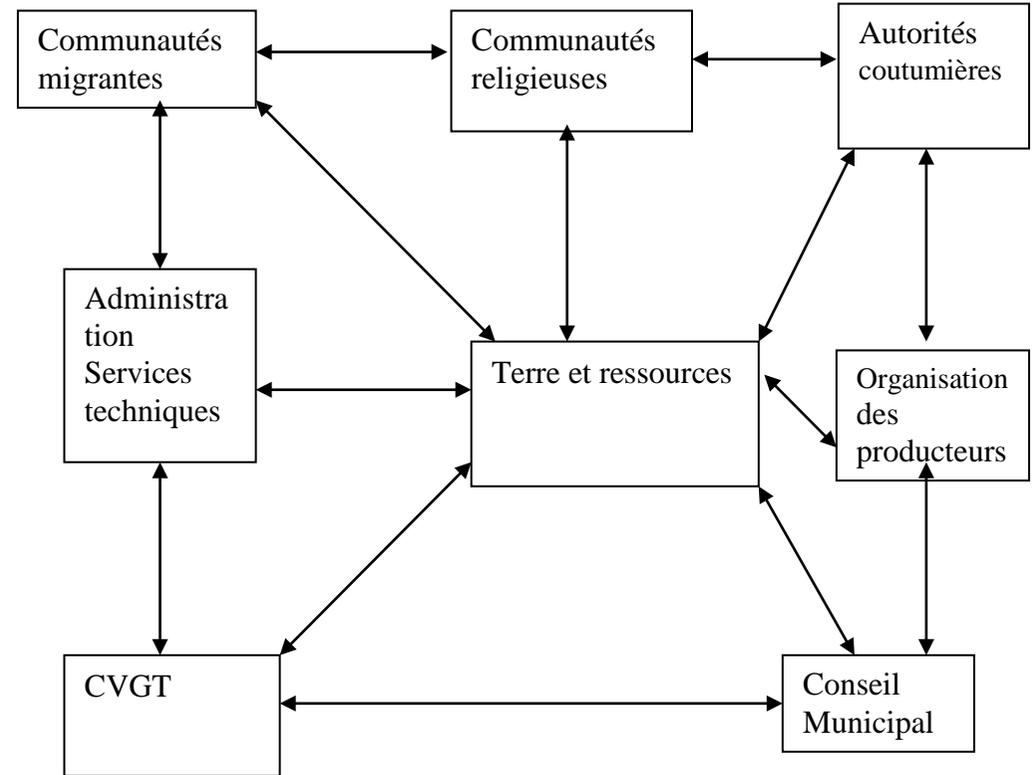
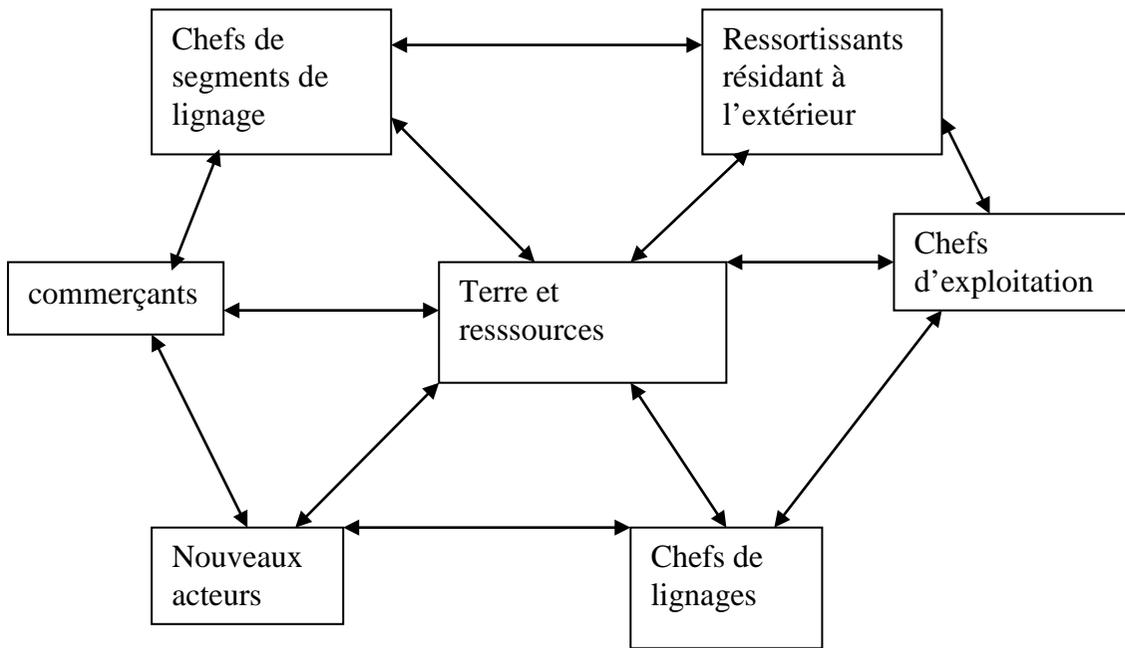
La multiplication des acteurs et des institutions foncières complexifie la question foncière à Samandéni. La terre devient un enjeu pour l'ensemble de ces institutions et des acteurs alors qu'ils ne mobilisent pas les mêmes référents autour de cette question.

Toutes ces évolutions nous mettent en présence d'une coexistence de systèmes de normes et de valeurs autour du foncier, où interagissent le registre juridique, officiel et le registre coutumier, le nouveau registre se situant dans un « entre deux ». La gestion foncière entre dans une ère d'opportunisme à travers la référence à la norme coutumière ou à la norme moderne pour les acteurs selon qui semble la plus efficace. Nous proposons de parler ici à la suite de LAURENT P. J. (2000) d'une « *gestion foncière entre deux* » qui n'est plus entièrement conforme à l'une ou l'autre des références.

**Figure 19 : Schéma relationnel des acteurs et des institutions du foncier à Samandéni**

*Acteurs*

*Institutions*



## 5.7 : Les tensions foncières

Les différentes évolutions intervenues dans la gestion foncière tout comme la diversité des acteurs et des institutions ont conduit à l'émergence de tensions foncières à Samandéni. Elles sont de diverses natures mais à Samandéni elles peuvent être regroupées en trois grands ensembles.

### *Les tensions foncières inter villages :*

Ces tensions mettent en évidence trois aspects clefs des tensions inter villages à Samandéni.

La qualité des terres qui fait l'objet de concurrence entre les acteurs des différents villages. La plupart des conflits se situent au niveau des terres situées du côté du fleuve où Samandéni fait frontière avec les villages environnants (cf. carte du village). C'est le cas des villages de Séguéré, de Natéma et Niéguéma.

L'absence de limites territoriales claires : Samandéni n'a pas de frontières avec certains villages environnants. Avec d'autres il y avait des accords pour la mise en culture des espaces situés entre les villages sans demande préalable. C'est le cas des villages de Sadina et Bama.

L'installation des migrants fait également l'objet de tensions foncières. Dans les deux cas précédents, c'est l'installation des migrants qui semble être le facteur déclenchant des tensions. Cela se comprend puisque l'installation des migrants est une forme d'appropriation des terres. Ceux qui installent des migrants affirment ainsi des droits d'administration sur ces terres.

Au cours de nos entretiens, les tensions qui ont été évoquées souvent sont celles entre Samandéni et les villages suivants : Natéma, Bama, Sadina, Séguéré, Niéguéma. Pour les deux derniers villages, le chef de village précise qu'ils sont installés sur le territoire de Samandéni même si aujourd'hui ils sont des villages reconnus administrativement.

Une des tensions entre Samandéni et Sadina nous paraît être le cas significatif des tensions entre Samandéni et les villages environnants. Découvrons le récit de cette tension foncière :

*« Notre village et Sadina sont des villages frères. Chez nous, c'est l'aîné qui est le fondateur alors que Sadina a été fondé par le frère cadet. De ce fait, il n'y a pas de limites entre nous. Nous, nous pouvons exploiter des terres chez eux et eux aussi peuvent exploiter des terres chez nous. Depuis nos grands-parents, nous avons évolué dans cette situation jusqu'au jour où j'ai installé des éleveurs sur nos terres. Ceux de Sadina ont dit que c'était leur terre. Le problème a pris une telle ampleur, que nous nous sommes retrouvés pour juger le problème. Nous nous sommes retrouvés sous un arbre et la discussion s'est engagée. Je les ai écoutés*

*jusqu'au bout et après je leur ai rappelé l'histoire. Nous nous sommes montrés des choses. Mais aujourd'hui je peux juste te dire que l'arbre sous lequel nous avons jugé le problème s'est asséché et ce n'est pas rien. Moi j'ai vécu auprès des vieux. Ce que je connais de l'histoire ils ne le connaissent pas*». Ici nous sommes bien en présence d'une situation de non clarification de limites entre ces deux villages avec comme élément déclencheur l'installation des migrants peuhls. On perçoit également les pratiques de gestion des tensions foncières sur le plan coutumier fondé sur la connaissance de l'histoire foncière d'une zone donnée et la violence qui en est caractéristique à travers l'usage de pouvoirs surnaturels quand il parle de l'assèchement de l'arbre. Dans sa représentation c'est un signe fort des pouvoirs mystiques qu'il détient mais aussi de la dimension mystérieuse de la question de terre que nous avons précédemment évoquée.

#### *Les tensions foncières entre autochtones et migrants :*

Ces tensions interviennent entre migrants et autochtones et ont plusieurs causes dont le dénominateur commun est la remise en cause des anciens accords à l'exception du premier cas de figure.

Les conflits agriculteurs-éleveurs : c'est le cas de tension le plus courant. Cette tension intervient lorsque les champs sont dégradés par le passage d'animaux. Ce conflit est aussi lié parfois à des coups et blessures sur les animaux ou le gardien des animaux, lorsque les acteurs, sous l'effet de la colère, tentent de régler sans intermédiaires le différend dans les moments qui suivent les dégâts. Ces conflits sont souvent lourds de conséquences.

Ils interviennent lorsque le propriétaire terrien réduit la superficie mise à disposition du migrant au profit des membres du lignage ou d'un autre migrant. Les autochtones se fondent sur ce qui est considéré comme les termes du contrat lors de la mise à disposition de la terre. « *Je te donne cette terre pour que tu cherches la nourriture pour ta bouche, le jour où j'en aurai besoin je la reprendrai !* » Cette déclaration constitue la base qui justifie la réduction des terres mises à disposition d'un migrant.

Comme nous l'avons évoqué dans ces travaux, les modes d'accès à la terre ont évolué. Au tout début, les autochtones donnaient la terre sans indiquer de manière précise les limites. Plus tard et pour les migrants d'installation récente, les limites étaient plus précises et symbolisées par des éléments naturels. Lorsqu'un migrant dépasse les limites indiquées cela devient source de tension foncière entre lui et l'autochtone qui a mis à disposition la terre.

Les tensions foncières liées au retrait de terres. Ce type de tension foncière intervient rarement à Samandéni mais il n'est pas absent. C'est la forme la plus violente des tensions foncières car

elle conduit au départ du migrant. Elle apparaît comme une sanction comme nous l'indique l'un des migrants que nous avons interviewé : « *Si tu vois que cela arrive, c'est souvent la faute du migrant. Sinon cela est très rare à Samandéni. Le cas dont je me souviens avait été causé par une histoire de femme entre l'autochtone et celui-ci. Il avait eu des relations avec une femme de la famille qui l'avait installé. Si ce n'est pas par manque de reconnaissance comment peux tu faire des choses pareilles ?* »

D'autres cas de retraits de terre étaient liés à la violation d'interdits du village.

Dans chacun de ces cas les termes du contrat de départ sont remis en cause. Cela arrive souvent avec le décès du vieux qui a été à la base de la mise à disposition de la parcelle. C'est lorsque le gestionnaire change que les tensions naissent. Ces tensions sont également plus fréquentes chez les migrants d'installation récente que chez ceux d'installation ancienne. Ces tensions gagnent du terrain à cause de l'évolution démographique et de l'expansion des nouvelles transactions foncières. Ce qui a pour conséquence la rigidification de la frontière autochtone – migrant. En effet la régulation de ces tensions foncières n'est pas aisée car souvent plusieurs institutions sont mobilisées de manière opportuniste par les acteurs.

#### *Tensions foncières inter lignages :*

Ces tensions opposent des lignages autochtones. La première cause en est la non clarification des limites des maîtrises foncières lignagères. Avec le déménagement du village, les principaux lignages de Samandéni ont occupé les espaces qui étaient mis en culture par leurs ascendants, créant ainsi une nouvelle configuration foncière dont les limites sont souvent en discussion entre les chefs de lignages. Du fait de la disparition de certains chefs de lignages sans indication précise des limites de leurs terres, leurs descendants sont amenés souvent à discuter avec ceux d'autres lignages de mise en cultures de certains espaces.

Cette confusion autour des limites prend des proportions inquiétantes lorsque certains ayants droits s'engagent dans les nouvelles pratiques foncières comme les locations ou encore les ventes. Chaque lignage réclame la propriété des terres et cela conduit aux tensions. Des espaces se trouvent ainsi doublement attribués et c'est dans ces cas qu'intervient la nécessité de clarifier la propriété de ces terres.

Dans les deux cas, les lignages ont recours à la mémoire collective symbolisée par les plus anciens du village et le chef de village qui sont ainsi amenés à trancher en faveur d'une des parties en fonction des informations qui sont apportées par les anciens.

### *Tensions foncières intra-lignages*

Ce sont des tensions à l'intérieur des lignages, qui opposent des segments de lignages. Elles sont liées aux nouvelles transactions foncières dissimulées. Lorsqu'un membre du lignage s'autorise la location ou la vente de terre sans en avoir les prérogatives ou sans en informer le chef de lignage ou de segment de lignage, cela provoque une tension.

La tension foncière peut provenir également de la gestion du chef de lignage ou de segment de lignage, jugée non satisfaisante par les cadets. Cette situation est souvent liée à une gestion centralisée, du chef de lignage ou de segment de lignage, des « rentes foncières » produites par les nouvelles transactions foncières. Ainsi les cadets considèrent que leurs besoins sont peu pris en compte ou que les disponibilités en terre sont fortement entamées par la gestion du chef de lignage.

Ces tensions conduisent soit à une répartition des terres entre segments de lignage tel le cas de la maîtrise foncière II et III, soit à la pratique des nouvelles transactions foncières de manière dissimulée, ou à un élargissement des droits de gestion aux droits d'administration foncière des segments de lignages ou des chefs de familles.

A Samandéni, les tensions foncières entre autochtones et migrants ainsi que celles au sein de chaque groupe sont dominantes. Ces tensions foncières révèlent des formes de violences. Les tensions foncières sont lourdes de conséquences et traduisent toutes l'insécurité foncière dans ce village pour les autochtones et les migrants. Si les tensions foncières contribuent à la clarification de la situation foncière dans le village, elles n'en sont pas moins le témoignage vivant des évolutions et l'expression des identités socio-territoriales en pleine mutation. La raréfaction de la terre et des ressources transforme les perceptions du foncier pour des producteurs qui sont en compétition. Leur rapport au territoire ainsi que leurs perceptions du territoire ne sont plus les mêmes tant au niveau collectif qu'individuel. Ce qui était considéré au départ comme normes et valeurs liées à la gestion foncière va évoluer.

Fondée sur le discours des acteurs, la présentation de Samandéni nous informe sur la création de Samandéni, à travers son fondateur, le mythe fondateur, les faits marquants de son évolution même si des contradictions émergent, traduisant ainsi la logique de construction de discours des acteurs. Chaque groupe social donne un récit de la création du village à son avantage. L'organisation et l'occupation de l'espace, influencées par les modes d'exploitation, permettent d'établir un lien entre l'organisation de la cité à travers les quartiers et les espaces de production des lignages autochtones et migrants. La carte du village qui donne à voir les différentes infrastructures réalisées montre également l'impact du phénomène migratoire à travers les hameaux de culture. Les pratiques socio-culturelles révèlent la cohabitation des coutumes avec l'islam, le catholicisme et le protestantisme. Les coutumes plus marquées dans le milieu mettent en évidence plusieurs rites, interdits, sanctions et autels.

Le peuplement de Samandéni qui commence par l'accueil de populations des villages voisins va s'étendre progressivement à des zones de plus en plus distantes du village. Samandéni du fait de sa faible densité au départ et de ses caractéristiques agro-écologiques intéressantes, va devenir un point de convergence. Le phénomène migratoire est favorisé par le bitumage de la RN9, l'installation de la plaine rizicole de Bama, l'impact du projet Matourkou. L'accueil de population migrante est souhaité au début par les populations autochtones. Aussi nous assistons à une ouverture du territoire, mais avec l'accroissement de la population par le croît naturel et la migration, le territoire va se refermer progressivement. La configuration démographique de Samandéni révèle une population diversifiée et une minorité numérique des autochtones.

L'organisation socio-culturelle de Samandéni s'est modifiée avec les différentes mutations et l'influence du chef de village. La première version de la RAF, au cours de la période révolutionnaire, a donné naissance à la chefferie de terre qui n'existait avant qu'à travers le chef de brousse. La CVGT, quoique peu fonctionnelle dans ses prérogatives juridiques, est présente dans le village ainsi que la CVD dernier organe à voir jour. Le chef de village contrôle les trois pôles de pouvoir, à savoir la chefferie de terre, de brousse et du village, qui constituent la chefferie coutumière. La trame de fond de l'organisation socio-culturelle bobo s'organise autour du « Crévô » et du « Sogovô ». Mais à Samandéni si les deux pôles existent, le chef de village par sa maîtrise des traditions, concentre l'ensemble de ces pouvoirs pourtant distincts dans l'organisation bobo. Pour associer d'autres personnes à la gestion du village, le conseil des sages dominé par le chef de village actuel est élargi à titre consultatif aux responsables des communautés migrantes, aux responsables des communautés religieuses et à quelques personnes ressources cooptées par le chef de village. Si Samandéni se caractérise par

la prégnance des coutumes, symbolisée par le chef de village. On note tout de même une situation de transition car ce pouvoir tend à être érodé par le pouvoir administratif en place, l'implantation des différentes religions, la place de plus en plus importante des responsables des communautés migrantes, le mouvement paysan, les détenteurs de pouvoir économique émergent et la nucléarisation des exploitations agricoles.

L'histoire agraire du village est marquée par plusieurs facteurs dont l'influence n'est pas négligeable sur son évolution. Il s'agit de la station d'élevage de Samandéni qui date de la période coloniale et qui dans son évolution va connaître une phase de projet dit « Projet Matourkou », avant de redevenir une station d'élevage de l'Etat. La superficie occupée est de 1150 ha, ce qui a une incidence sur les disponibilités foncières du village. La culture du coton, la migration et le phénomène « d'agrobusiness » sont à prendre en compte dans cette situation. Quatre périodes sont significatives de l'évolution des systèmes agraires :

Une première période caractérisée par des systèmes de production extensifs qui se fondent sur de grandes unités lignagères de production. La force de travail constituée de matériel aratoire rudimentaire ne permet pas l'exploitation de grandes superficies. C'est l'ère de l'agriculture itinérante avec de longues périodes de jachère. Au cours de cette période est installée la station d'élevage bovine de Samandéni avec un objectif de production de lait et de viande en vue de ravitailler les troupes coloniales.

Une seconde période avec le pic du phénomène migratoire est marquée par l'implantation du projet Matourkou, l'introduction de la culture maraîchère et du coton. Les systèmes de production, moins itinérants que pendant la période antérieure, sont basés sur des unités de production moins importantes en taille. Grâce à l'amélioration de la force de travail, cette période connaît les grands défrichements et la réduction de la durée des jachères. Les revenus générés par certaines productions et la remise en cause timide de la gestion des aînés conduisent à un début d'effritement des grandes exploitations.

Une troisième période voit le recul et la stagnation des productions maraîchères et du coton, à cause des contraintes de ces filières. Il y a émergence des agro-éleveurs, qui implantent des champs dans les exploitations d'élevage et un net recul de la migration. Les surplus de revenus agricoles sont investis dans la création de petites unités économiques. C'est l'ère de l'enracinement de l'économie de marché dans le village, avec pour résultante, une accentuation de l'effritement des unités de productions.

La quatrième période est marquée par la poursuite de la diversification des productions et l'amélioration des capacités de production à travers la motorisation. Le phénomène « d'agrobusiness » se met en place avec l'installation du salariat agricole et des ouvriers

agricoles sans terre. Il y a une pression des chefs de segments de lignage sur les chefs de lignage et une nucléarisation progressive des unités de production.

Aujourd'hui Samandéni donne à voir cinq types d'exploitations avec des variantes, résultats des évolutions des systèmes agraires. Qu'il s'agisse des exploitations orientées vers la production vivrière, de celles axées sur la vente des surplus de production, de celles qui associent l'agriculture et l'élevage, de celles des éleveurs ou encore de celles des « agrobusiness men », cette typologie traduit les différenciations socio-économiques au sein de la population du village.

La gestion foncière, en interaction avec l'organisation sociale du village et l'évolution des systèmes agraires, connaît des mutations qui révèlent une période marquée par l'influence de l'aîné du village, une période sous l'influence des chefs de lignage, une autre période dominée par les chefs de segment de lignage et la période où s'amorce la gestion foncière par les familles nucléaires malgré la permanence du pouvoir coutumier. Cette gestion foncière qui va du don sans contrepartie, des prêts à long terme à des pratiques plus récentes que sont les locations et les ventes de terre nous montre l'incidence de la gestion foncière moderne et la transgression des principes coutumiers. Aujourd'hui six maîtrises foncières lignagères sont clairement établies mais avec des sous maîtrises foncières en constitution. Des rites coutumiers en lien avec le foncier sont encore d'actualité. Ce qui témoigne à la fois des évolutions en cours et de la prégnance de la gestion foncière coutumière.

La diversité des acteurs fonciers et des institutions foncières fait se rencontrer plusieurs logiques, stratégies et systèmes de normes qui sont de nature à complexifier davantage le jeu foncier à Samandéni. Les tensions foncières de divers ordres opposent Samandéni et les villages voisins, des autochtones et des migrants, des lignages et même des membres d'un même lignage. C'est l'expression de l'insécurité foncière, facteur défavorable à la gestion durable des ressources et à la cohabitation pacifique des populations pourtant indispensable à toute action de développement.

En somme, Samandéni tout comme Banzon nous renseigne sur l'ancrage du foncier dans l'organisation socio-culturelle du village. L'évolution démographique, l'évolution des systèmes de production, la diversification des acteurs et des institutions sont des éléments de complexification de la question foncière à travers la recomposition des identités socio-territoriales et leur implication dans la gestion foncière. La gestion foncière coutumière se traduit de plus en plus par des actions symboliques par respect des traditions mais sans un vrai pouvoir sur le foncier.

### **CHAPITRE 3 : SAHO : UNE ENCLAVE DANS LE TERRITOIRE DE DOSSI ENTRE UNE GESTION FONCIERE MODERNE ET COUTUMIERE**

Selon la classification en zones socio-foncières du pays, Saho se classe dans les zones aménagées avec la particularité d'être une zone aménagée à vocation pastorale. Considérée comme une enclave dans le terroir de Dossi il connaît plusieurs mutations de statut qui sont à l'origine de l'installation d'un conflit foncier récurrent. Il s'agit d'une situation de territoire en partage entre deux communautés. Les unes se prévalent de leur autochtonie et des droits fonciers qui s'y rattachent tandis que les autres revendiquent les droits acquis par les différentes mutations de statut du village. L'action de l'administration y montre ses limites et fait percevoir la sensibilité de la question foncière en milieu rural. Si on peut noter la tension entre une gestion foncière moderne et une gestion foncière coutumière, l'intérêt de Saho réside plus dans la manière dont les individus et les groupes sociaux porteurs de normes, de valeurs et de représentations qui ne s'inscrivent pas dans les mêmes registres, entrent en confrontation à propos de la terre et des ressources. Les stratégies qui sont mises en œuvre sont inédites et montrent bien les recompositions des identités socio-territoriales dans un contexte en pleine évolution marqué par des interactions entre dynamiques foncières, territoriales et sociales qui complexifient la question foncière.

En raison de ces imbrications et de ce territoire en partage entre différents acteurs, il sied de présenter Dossi car l'histoire de ce village et celle de Saho sont liées. La présentation de Dossi permet de comprendre Saho.

#### ***1 : DOSSI, VILLAGE MERE DE SAHO***

Selon la tradition, Dossi a été fondé par deux personnes : DAPOHO Mandjou venu de Dogossièra est arrivé sur les lieux le matin et LOWA Bémoussi est arrivé dans l'après-midi en provenance de Dèrègwè. Le soir quand ce dernier alluma du feu, Mandjou en voyant la fumée s'exclama en ces termes : « *Donc il y a déjà d'autres personnes qui vivent là ? Je vais voir !* » Quand il retrouva Bémoussi, après avoir longuement échangé, ils ont convenu que Bémoussi sera le chef compte tenu du fait qu'il a le feu. Depuis lors, la chefferie de village et de terre est restée dans ce lignage.

Disposant d'un vaste terroir, les jachères étaient de longue durée, donnant ainsi à la terre le temps de se régénérer. Certains espaces non encore mis en culture mais attenants aux anciens champs sont comptabilisés dans le patrimoine foncier de Dossi. L'occupation de l'espace à Dossi est intimement liée à son peuplement qui s'est fait progressivement. Les deux lignages fondateurs de Dossi ont été rejoints par d'autres familles venant d'autres villages. Après les

lignages fondateurs, LOWA et DAPOHO, le lignage GNOUMOU est arrivé et a pris le nom BOKETONOU. Ceux-ci ont été suivis par le lignage NKAMBI. Puis sont arrivés les lignages KOBIE, MOUKIAN, VANDONOU et DIDIRO. Hormis le lignage NKAMBI qui s'est installé indépendamment, les autres ont trouvé des logeurs chez les LOWA ou les DAPOHO. Le lignage NKAMBI, selon nos interlocuteurs à Dossi, disposait de « *quelque chose de puissant* » (un fétiche). C'est ce qui leur permettait d'avoir une certaine indépendance vis-à-vis des autres lignages. Cette première phase du peuplement est constituée de populations venant de villages situés dans la même zone que Dossi qui ont été assimilées comme en témoignent certains changements de patronyme. Il importe de noter que les lignages considérés aujourd'hui comme autochtones ne sont pas tous d'origine bwa. La population de Dossi se compose aujourd'hui de Bwa, de Dafing, de Mossé, de Peuhls, de Dioulas, de Nouni, de Dagara et de Bobo. Parmi les migrants, les Mossé et les Peuhls sont les communautés les plus importantes, arrivées en 1954 et 1960.

Les pratiques socio-culturelles de Dossi relèvent de la tradition et des coutumes bwa. Tout comme à Banzon et Samandéni, quelques cérémonies rythment le calendrier liturgique : le sacrifice de début de campagne agricole, le sacrifice de fin de campagne agricole, la cérémonie des masques, la cérémonie de demande de pluie en cas de besoin. Ces cérémonies qui concernent l'ensemble de la communauté, précèdent les sacrifices faits par lignage. Certaines cérémonies, comme celles de début et de fin de campagne, sont abandonnées aujourd'hui en raison de la diversification de la population et des nouvelles religions, catholicisme et islam. D'autres sacrifices existent et sont liés à l'installation des champs.

Tout comme à Banzon et Samandéni, la gestion foncière a évolué au cours du temps. Nous pouvons repérer quatre périodes :

La période qui va de la création du village aux années 1960 : seul le chef de village autorise l'installation de toute personne qui arrive au village. Il autorise la cérémonie d'installation des champs et officie tant pour les autochtones que les migrants, de concert avec les autres vieux du village, notamment ceux des lignages fondateurs du village. La gestion foncière au cours de cette époque est centralisée. Les modalités d'accès à la terre sont les dons et les prêts sans contrepartie. Il n'y a pas de limitation des superficies. En donnant ou en prêtant la terre, il n'est pas fait mention de limites précises. Les rares tensions foncières étaient régulées par le chef de village. La terre et les ressources étaient abondantes, excluant ainsi la concurrence entre acteurs.

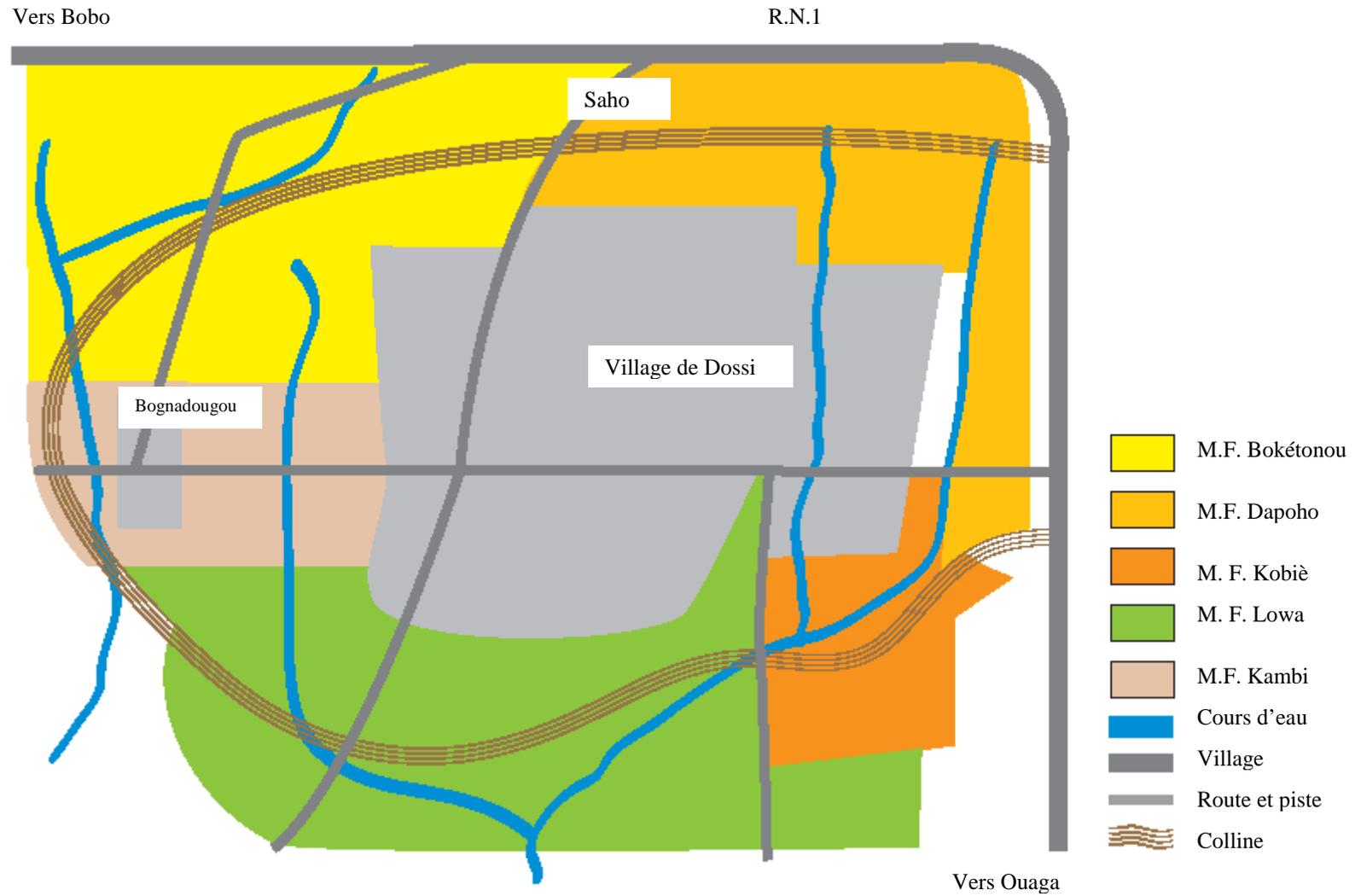
La seconde période (1960 – 1980) voit passer la gestion foncière aux mains des chefs de lignages. Chaque lignage s'approprie les espaces qui avaient antérieurement été mis en culture

par leurs membres. Plusieurs villages environnants, Boni, Houndé, Pê, Yéhoun, Kohè, Loliè, Founzan et Bahoun demandent des terres à Dossi pour des besoins agricoles. Les chefs de lignage, tout en tenant informé le chef de village, ont les droits d'installation ou de retrait des terres. Les modes d'accès à la terre sont : le don ou les prêts avec contrepartie. Les limites des superficies se font de plus en plus précises avec une forme de matérialisation par des éléments naturels : cours d'eau, collines, buissons, arbres etc. Dans les cas de prêts, il est fait mention qu'il s'agit d'un prêt et qu'en cas de départ du bénéficiaire la terre revient au lignage donateur. En cas de besoin de ces terres, le lignage donateur peut reprendre les terres prêtées. Avec la pression sur les ressources, des tensions foncières s'installent. La régulation de ces tensions revient aux chefs de lignages et au chef de village.

La troisième période (1980 – 2000) correspond à la période de la révolution (183-1987) ainsi qu'à l'instauration en villages de certains hameaux ou campements en villages, par exemple Bognadougou et Saho. Cette disposition administrative amène Dossi à durcir les conditions d'accès à la terre sur son territoire. Le village met en place des stratégies de récupération. Les chefs de segments de lignage s'imposent dans la gestion foncière tout en maintenant la tradition d'informer le chef de village des installations ou des retraits de terres. Les nouvelles transactions voient le jour dans les zones litigieuses, celle de Saho en fait partie. Les prêts sont de courte durée (trois à cinq ans) avec des contreparties. En fin de campagne, le bénéficiaire apporte une tine de sa production céréalière au propriétaire terrien. La location s'autorise avec une contrepartie en nature (dons de céréales en fin de campagne ou travaux dans le champ du donateur) ou en espèces (une contrepartie financière). La vente, qui selon le chef de village est condamnée par la tradition, semble être une pratique dissimulée et relève de certains segments de lignage. Le cas révélateur est celui de la zone de Saho où deux chefs de segments de lignage ont de connivence avec un agriculteur de Houndé procédé à la vente de terres à des migrants installés à Houndé. En fonction des intérêts, ce qui est une norme pour le groupe social peut entrer en contradiction avec les normes des individus. C'est la dimension de l'identité relative à l'effet contrariant du concept qui est mise en évidence ici. En effet, pour ces deux chefs de lignages, selon un de nos interviews, Saho en devenant village puis zone pastorale s'affranchit de la domination de Dossi. Il aura donc un territoire propre, distinct de celui de Dossi. Les terres du lignage initialement mises à disposition des éleveurs ne font plus partie du patrimoine foncier lignager. La stratégie pour ces deux chefs de lignage est de deux ordres : tenter de récupérer leur terre ou tirer un bénéfice financier en installant des migrants sur ces terres puis procéder ensuite à la vente de ces terres à ceux qu'ils ont installés.

La période contemporaine (2000 – 2008) connaît un développement des nouvelles transactions foncières et la multiplication des conflits fonciers dont les sources se situent dans les pratiques amorcées au cours de la période antérieure. Selon le chef de village, la gestion foncière ne passe plus par lui comme l'atteste ce témoignage: « *Aujourd'hui, les terres à Dossi sont réparties entre les familles. Celui qui veut installer quelqu'un le fait et le jour qu'il veut le faire partir, il le fait. Ce n'est plus le problème du village ni du chef de village. Il y a environ 27 familles à Dossi, chacune avec ses terres !* »

Figure 20 : Croquis des maîtrises foncières (M.F.) lignagères de Dossi



Dossi est une zone cotonnière. Son histoire agraire est marquée par l'essor de la culture du coton et l'adoption de la culture attelée, grâce aux actions des services de vulgarisation. Introduite en même temps que la culture attelée autour de 1967, la culture du coton connaît sa période faste entre 1970 et 1980. L'histoire agraire du village, au départ, se caractérisait par de faibles superficies et du matériel aratoire de fabrication locale. Elle était fondée sur les exploitations de grandes familles sous la responsabilité de leur chef. Les spéculations mises en place sont les céréales avec une orientation vers une agriculture de subsistance.

Après cette période vient celle des exploitations placées sous la responsabilité des chefs de lignage, puis des chefs de segments de lignage, avec un accroissement progressif de la capacité de travail grâce à l'amélioration des outils de travail. Avec les revenus générés par le coton et le poids de la migration, on assiste à l'éclatement des grandes familles avec une remise en cause de la gestion des chefs de grandes familles. Les exploitations s'insèrent progressivement dans le marché avec la vente du coton. Le mouvement paysan est amorcé.

La troisième période connaît l'enracinement du mouvement paysan, la diversification des activités. Plusieurs acteurs associent l'agriculture à l'élevage, d'autres développent de petites unités de commerce. Les exploitations dégagent des surplus destinés à la commercialisation. Avec le développement de ces activités et le développement du mouvement paysan, on voit émerger des exploitations sur la base de familles nucléaires.

A l'image de la typologie des exploitations dans les cas de Banzon et Samandéni, on retrouve trois types d'exploitation à Dossi :

***Les unités de production orientées vers les cultures vivrières :***

Ces exploitations ont une faible capacité de production pour les autochtones ou de superficies réduites pour les migrants, elles produisent surtout des céréales destinées à l'autoconsommation. La capacité de travail réduite à quelques actifs et à un matériel aratoire de fabrication locale ne permet pas une extension des champs. Elles sont peu engagées dans les cultures de rente à cause des coûts de production. Les activités de chasse, de cueillette complètent l'agriculture. Les autochtones, qui disposent souvent de terres non mises en valeur par manque de force de travail, utilisent le canal des nouvelles transactions foncières (location) pour apporter un plus dans l'exploitation tandis que les migrants font des prestations de service rémunérées (semis, sarclage, récolte etc.) Ces unités de production peu importantes à Dossi représentent la frange « pauvre » de la population.

***Les unités de production qui pratiquent la culture du coton et vendent les surplus de production céréalière :***

Ces exploitations représentent la situation agricole dominante de Dossi. Les superficies mises en culture sont importantes grâce à l'équipement agricole plus moderne et l'utilisation de la traction animale. Le coton qui occupe d'importantes superficies, soutient la production céréalière, permettant ainsi de dégager des surplus de production destinés à la commercialisation. Les revenus générés par ces ventes sont réinvestis dans l'achat d'un noyau d'élevage qui au départ est confié aux éleveurs puis ensuite gardé dans l'exploitation. Cet élevage fournit les animaux de trait de l'exploitation et la fumure organique.

***Les unités de production associant agriculture et élevage :***

Ces exploitations qui sont peu nombreuses disposent d'une capacité de travail importante. Elles disposent de plusieurs charrues et attelages et de champs de grandes superficies. Les actifs y sont plus nombreux. Ces exploitations, en plus des animaux de trait, disposent d'un cheptel important qui est confié à un berger souvent dans d'autres localités de la région. Elles associent élevage et agriculture, utilisent leurs résidus de récolte pour l'alimentation des animaux restés sur place et la fumure organique produite par les animaux. Cette structure d'exploitation est celle vers laquelle aspirent les paysans de Dossi. Elles appartiennent aussi bien aux migrants (premiers arrivants) qu'aux autochtones qui constituent la population la plus riche. Certains de ces paysans ont su progressivement tirer des revenus de la culture du coton, qu'ils ont réinvestis dans des unités de commerce (surtout les migrants) ou dans l'achat d'animaux d'élevage (autochtones comme migrants). Les revenus générés par ces activités sont réinvestis à la fois dans l'agriculture comme l'achat de matériel agricole, intrants etc., mais aussi dans d'autres activités comme l'immobilier ou les transports en commun. Pour l'immobilier et le transport, ces activités sont localisées dans des centres plus importants comme Houndé, Bobo. Notons que certains de ces producteurs ont parfois reçu du soutien de leurs parents fonctionnaires ou exerçant d'autres métiers dans les grandes villes ou en Côte d'Ivoire. Ils poursuivent à la fois l'agriculture et le commerce ou l'élevage. Selon un de ces acteurs : *« Plusieurs paysans qui ont atteint ce stade ont connu des difficultés ces dernières années à cause de la pluviométrie qui n'a pas permis de bonnes récoltes. Mais il y a surtout les problèmes de gestion avec les sollicitations des parents et amis dans le village. »* Selon le même interviewé, la délocalisation du cheptel et de certaines activités n'est pas uniquement liée à la question d'espace qui ne suffit plus mais souvent à l'objectif de se protéger du « mauvais œil ».

Dossi, village disposant d'un terroir important au départ, a vu celui-ci se réduire avec les sollicitations des villages environnants ainsi que l'érection de certains sites en villages administratifs et /ou en zone pastorale. Le Cas de Saho en est révélateur comme nous allons le découvrir.

## **2 : SAHO : D'UNE MAÎTRISE FONCIERE DELEGUEE A UNE ZONE AMENAGEE PASTORALE**

### **2.1 : « Histoire » de la création de Saho**

Le village de Saho a été créé par un éleveur transhumant peuhl du nom de Saïdou TALL qui serait venu du Zondoma (Gourcy). Le village est sous le règne de son quatrième chef. Saho tire son nom du cours d'eau qui traverse le village. Plusieurs années durant, le mouvement de transhumance a régulièrement conduit Saïdou dans cette zone lui permettant ainsi d'établir des relations avec le village de Dossi. En 1960, lorsque Saïdou prend la décision de se sédentariser, il demande des terres aux autochtones Bwa de Dossi pour s'installer. Selon les rites, il apporta une pintade et une poule pour le rituel d'installation. C'est le chef du lignage « *DAPHOHO* » dont relève le site qui présida le rituel d'installation. Saho sera alors considéré comme le campement peuhl de Dossi. Progressivement le fondateur de Saho sera rejoint par d'autres éleveurs peuhls venant de la même région puis plus tard d'autres régions. Saho apparaît donc comme une enclave dans le terroir de Dossi. L'abondance de l'eau, le pâturage et l'éloignement des activités agricoles du site de Saho ont motivé le choix du site. Avec le régime révolutionnaire (1983-1987), Saho devient un village administrativement reconnu en 1984. En 2001 Saho est classé comme zone à vocation pastorale et délimitée par arrêté conjoint<sup>43</sup>.

Quelques faits marquants sont encore en mémoire à Saho. Il s'agit de la sécheresse de 1983 qui a entraîné la migration temporaire d'une partie de la population vers d'autres sites comme Houndé. L'épidémie de rougeole a entraîné une importante mortalité infantile en 1991. Le conflit foncier entre Saho et Dossi demeure une préoccupation majeure. La récurrence de ce conflit et sa non résolution définitive entraînent un sentiment d'insécurité foncière au sein de la population.

---

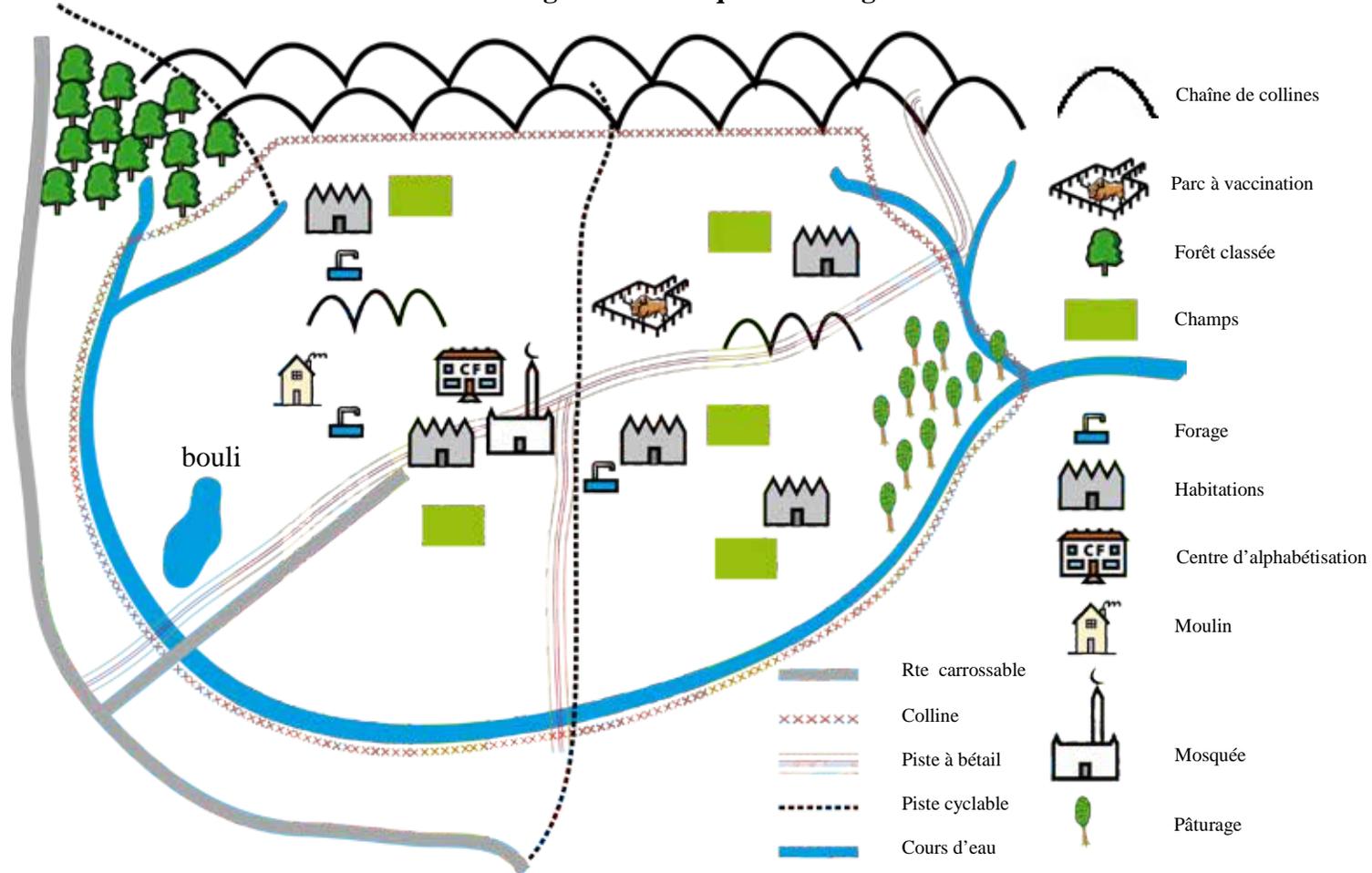
<sup>43</sup> Arrêté conjoint n° 2001- 16/MRA/AGRI/SECU/MATD/MEE/MCE/MIHU/MD-FD.

## 2.2 : Occupation de l'espace

L'espace du village est structuré en cinq quartiers : Ramatoulaye, Hamdalaye, Soukourlaye, Hodidjame et Dankel. L'élevage, activité principale du village, a une incidence sur l'occupation de l'espace à Saho. En effet, les habitats essentiellement en banco, de forme circulaire et surmontés d'un toit en chaume, sont regroupés en grappes, distantes les unes des autres. Chaque grappe loge une grande famille et dispose d'un parc attenant à la concession. Le type d'habitat et l'occupation de l'espace rappellent des caractéristiques propres à la communauté peuhle. Une distance importante entre les concessions est indispensable à cause de l'élevage comme nous le montre la déclaration d'un des interviewés : « *Depuis que nous sommes jeunes c'est comme cela, chaque famille s'installe un peu loin de l'autre. Tout cela à cause de l'élevage car, des fois, les animaux peuvent entrer en conflit.* » L'espace d'habitation occupe une place centrale à partir de laquelle s'organisent les autres espaces comme les petits champs, les parcs et les espaces de pâturage ainsi que les voies d'accès aux différentes ressources. Cette organisation s'est imposée progressivement avec l'évolution démographique et la pression sur les ressources. Le site de Saho était initialement exploité par les autochtones de Dossi. C'était une zone mise en jachère. L'adoption de la culture attelée et de la culture cotonnière a conduit à un retour de l'agriculture sur ces espaces. La capacité de travail devenue plus importante, les agriculteurs ont procédé à l'extension des champs. Avec l'occupation de certaines terres par les populations environnantes, les agriculteurs de Dossi ont commencé à remettre en culture leurs anciennes jachères. C'est ainsi que le lignage DAPOHO va mettre en culture des terres à Saho. L'intervention de l'administration pour apaiser la tension qui naît entre les deux communautés conduit les agriculteurs de Dossi à développer d'autres stratégies dont l'installation des migrants de Houndé.

D'une superficie de 2500 ha, la zone pastorale est subdivisée en deux selon l'arrêté de création de la zone à vocation pastorale de Saho. Une zone réservée à la pâture qui couvre une superficie de 2000 ha et une zone réservée aux habitations et aux activités agricoles de 500 ha. Aujourd'hui malgré le statut de zone pastorale, plusieurs champs existent en plus des petits champs mis en culture par les éleveurs.

Figure 21 : Croquis du village de Saho



Source : Réalisé avec 10 producteurs (juin 2006)

Le croquis du village montre la présence de collines tout autour du village ainsi que les infrastructures socio-économiques, socio-éducatives réalisées dans le village. Les pistes à bétail traduisent l'activité principale du village ainsi que la mosquée qui symbolise la principale religion.

Saho fait frontière avec Bansié au Nord, Houndé à l'Ouest, Dossi à l'Est et au Sud avec Hèhoun.

### **2.3 : Les pratiques socio-culturelles**

La population de Saho est uniquement constituée d'éleveurs peuhls. Les pratiques socio-culturelles sont influencées par la culture peuhle et la religion musulmane. C'est la seule religion pratiquée dans le village. Le calendrier liturgique est essentiellement composé des fêtes musulmanes comme le Ramadan, la Tabaski et le Mouloud.

La trame de fond des pratiques socio-culturelles à Saho est fondée sur les prescriptions de l'islam. Les particularités qu'on peut constater découlent de la tradition peuhle. Qu'il s'agisse du mariage, du baptême ou encore des funérailles, des éléments de la tradition y sont toujours greffés.

Il existe un autel coutumier à Saho, qui appartient au lignage dont relève les terres du village. Chaque année, le lignage y pratique des adorations loin des yeux indiscrets de la population de Saho. Ce lieu, sacré, a été indiqué aux éleveurs de Saho. Il leur a été également signifié l'interdiction formelle d'y pénétrer. Cette disposition est valable pour la population ainsi que pour les animaux.

## **3 : Peuplement**

### **3.1 : la sédentarisation des éleveurs transhumants à la base de la constitution du village de Saho**

Constitué de la seule famille du fondateur du village au départ, Saho va s'agrandir avec l'arrivée successive d'autres éleveurs peuhls venus du Yatenga (Ouahigouya), du Bam (Kongoussi) et du Soum (Djibo). La sédentarisation des éleveurs sur cet espace a été favorisée par plusieurs facteurs. Leur trajectoire de transhumance qui les conduisait du Nord vers le Sud, s'arrêtait à la zone de Houndé, qui offrait des ressources suffisantes à même de satisfaire les besoins en pâturage, jusqu'à la période de retour. Cette zone constituait le site terminal de ce mouvement de transhumance. Ils ont petit à petit tissé des relations avec les autochtones de Dossi. Ce qui a facilité leur sédentarisation. Les échanges entre ces deux communautés ont d'abord été du troc : échange de lait et de mil. Puis l'époque des contrats de fumure est arrivée. Selon une entente avec l'agriculteur, l'éleveur maintient ses animaux sur le champ où

ceux-ci peuvent paître et y séjourner. Les animaux qui bénéficient ainsi des résidus de récoltes permettent, en contrepartie, à l'agriculteur de bénéficier de la fumure organique laissée sur le champ. Les agriculteurs vont ensuite s'intéresser à l'élevage du gros bétail. Cet intérêt sera d'autant plus important lorsque se mettra en place la culture attelée pour la culture du coton. De petits noyaux d'élevage sont confiés aux éleveurs, puis ensuite maintenus au sein de l'exploitation à la suite des tensions qui vont naître entre les deux communautés. Les éleveurs vont également s'intéresser à l'agriculture, en mettant en place de petits champs de mil à côté des habitations. Ils vont ensuite élargir leur production au maïs, au sorgho, puis aux légumineuses.

A la suite de la sédentarisation progressive des éleveurs transhumants à Saho, sa population va s'accroître. La population de Dossi va également s'accroître avec l'accueil d'autres migrants. L'adoption de la culture du coton et de la culture attelée va entraîner une occupation des terres jadis inexploitées ou en jachère. La force de travail accrue grâce à la traction animale permet une extension des champs, en particulier ceux occupés par le coton. Tout ceci aura pour conséquence l'installation d'une pression sur les ressources et les terres. La conséquence directe est la dégradation des ressources pour l'activité pastorale à Saho, qui va conduire les éleveurs sédentarisés à reprendre la transhumance. Saho devient ainsi une zone de départ pour des régions plus propices à la satisfaction des besoins des troupeaux comme la région des Cascades (Banfora) et celle du Sud-Ouest (Gaoua).

Le pic de la migration à Saho se situe autour des années 1975, suite aux sécheresses de la décennie 70, qui ont contraint les éleveurs transhumants à s'installer dans certains villages sur leur trajectoire de transhumance.

### **3.2 : La structure de la population de Saho**

Malgré sa provenance diversifiée, la population de Saho a en commun le fait d'être du même groupe ethnique (Peuhl) contrairement à Banzon et Samandeni.

La population se caractérise par un nombre de femmes (51%) plus élevé que les hommes et par sa jeunesse. Les mouvements de population à Saho prennent deux formes. La transhumance, qui concerne les jeunes (bergers), consiste à conduire des troupeaux vers de meilleurs pâturages pendant la saison sèche, contre rémunération. Ce mouvement, qui dure six mois dans l'année, fait partir les jeunes de Saho vers d'autres régions d'où ils reviennent au moment où le pâturage est à nouveau reverdi. Le second mouvement concerne les talibés (élèves coraniques) ou encore certains qui aspirent devenir maître coranique. Quelques rares

cas d'exode rural existent à Saho et se focalisent sur le chef lieu de province (Houndé) et les principales villes du pays, Bobo Dioulasso et Ouagadougou.

Saho étant au départ le campement peuhl de Dossi, les autochtones Bwa le considèrent jusqu'à ce jour comme un quartier de Dossi. Vu sous cet angle, Dossi a une population diversifiée et la population de Saho en constitue une frange importante par rapport aux autres communautés migrantes.

Fondé par la Famille TALL en 1960, elle sera rejointe par la famille DIALLO du Zondoma et la famille LY du Yatenga. Ces premières familles ont un lien de parenté avec les TALL. D'autres familles arriveront plus tard. Successivement, nous aurons la famille BARRY, SIDIBE, BA et BOLY du Bam puis la famille DICKO du Soum (Djibo). Le Fondateur du village TALL Saïdou après quelques années s'est déplacé à Pâ d'où il est rentré dans son village d'origine où il trouvera la mort de suite de vieillesse. Seule la famille d'un de ses petits fils est revenue s'installer à Saho.

L'évolution démographique à Saho de sa création au recensement de 1996 se présente comme suit :

A la création : 1 famille

1985 : 243 H et 214 F soit 457 habitants,

1996 : 308 H et 314 F soit 622 habitants,

L'évolution démographique de Saho est à mettre en relation avec celle du village de Dossi mais aussi avec l'évolution numérique du cheptel pour mieux comprendre la problématique foncière de Saho. En effet, plusieurs éleveurs nous ont déclaré lors de nos enquêtes de terrain, que l'espace de Saho est aujourd'hui restreint pour l'ensemble du cheptel de Saho. Ce qui conduit certains éleveurs à garder une partie de leurs animaux dans d'autres zones. De plus, l'évolution démographique de Dossi a entraîné l'occupation de certaines terres au sein de la zone pastorale.

### **3.3 : Saho au cœur d'une difficile transition entre droits délégués et gestion moderne**

#### ***L'ère des droits délégués :***

Le fondateur de Saho a demandé des terres aux autochtones Bwa de Dossi pour s'installer et mener ses activités pastorales. Les liens sociaux tissés depuis plusieurs années de transhumance entre la famille TALL et les autochtones de Dossi ont favorisé l'accord entre les deux parties. Le chef de lignage dont relève les terres de Dossi a présidé le rite d'installation qui a scellé l'accord entre le fondateur et la communauté d'accueil. Tuteur de tous ceux qui sont arrivés après lui, le fondateur a progressivement bénéficié du droit

d'installation de ceux-ci. Chaque fois qu'une famille d'éleveur arrivait, celui-ci informait les autorités coutumières du village qui lui donnaient la latitude de l'installer là où cela lui semblait le mieux, une fois que les rites étaient accomplis. Il bénéficiait ainsi donc de droits délégués de gestion foncière de ce qui deviendra plus tard le village de Saho. Cet accord n'a souffert d'aucune ambiguïté jusqu'en 1984, lorsque à la faveur du régime révolutionnaire, Saho est érigé en village administrativement reconnu.

### ***L'ère de la gestion moderne***

Dès l'érection de Saho en village par l'administration, il y a eu la mise en place du Délégué Administratif Villageois (DAV). Représentant du pouvoir central dans le village, celui-ci devient l'intermédiaire entre l'administration et la population. Lorsque interviennent des conflits dans le village, il les règle ou à défaut en transfère la gestion au préfet. A Saho, du fait de la prégnance de la relation aîné – cadet et aussi de l'islam, la gestion du village associe à la fois un mode traditionnel fondé sur l'islam et la culture peuhle et un mode moderne fondé sur la gestion administrative. Les principaux pôles de pouvoir à Saho sont au sein de la famille TALL. Ainsi l'imam, l'aîné de la famille fondatrice (chef de village) et le DAV, tous de la famille TALL, sont en perpétuelle concertation pour la gestion du village. Le nouveau statut du village a conféré des droits de gestion du village aux responsables de Saho. Les droits délégués ont ainsi subi une mutation. Pour l'installation de nouveaux éleveurs qui arrivaient depuis cette époque, c'est l'imam qui donnait l'autorisation d'installation sans référence aux autochtones de Dossi, du fait que Saho est devenu un village. C'est un des éléments déclencheurs de la tension entre Saho et Dossi. La mutation du campement peuhl de Dossi en village ainsi que l'installation d'autres éleveurs sur le terroir sans en référer aux autochtones de Dossi sont des éléments que le lignage DAPOHO a du mal à admettre.

### ***L'ère de la gestion de la zone aménagée***

Saho acquiert le statut de zone à vocation pastorale en 2001, aboutissement d'un processus de négociation avec les populations qui a connu et connaît encore des difficultés. Il existe aujourd'hui un cahier des charges qui définit le statut de la zone, son organisation et les aménagements à faire. C'est le référent officiel de la gestion de la zone. La matérialisation des limites de la zone n'est pas encore effective, en dépit d'un marquage à la peinture. Certains autochtones remettent en cause l'érection de Saho en zone à vocation pastorale en arguant du fait qu'ils n'ont pas été associés à la démarche. Cependant l'administration met en avant les différentes concertations qui ont précédé l'acte administratif. Cette situation met en évidence une tension qui jusqu'à nos jours n'est pas encore totalement résorbée. Comme nous le révèlent nos entretiens de terrain, les deux communautés ne s'accordent pas sur certaines

limites de la zones : « *Nous avons convenu ensemble des pistes à bétail et elles ont été réalisées. Là où se situe le problème, c'est que nous ne nous sommes pas accordés sur les premières limites de la zone car elles incluait certains de nos champs. Les techniciens ont suspendu le travail en nous disant qu'ils allaient nous informer lorsqu'ils reviendront pour terminer le travail. Mais c'est après leur second passage que nous avons appris qu'ils sont venus faire des photos. Ils ne nous ont plus consultés. C'est le fait de prendre nos champs qui ne nous a pas plu. Il n'y a plus de place pour étendre nos champs donc, quand tu as aujourd'hui un champ et qu'on vient le prendre, ça devient un problème.* »<sup>44</sup>

Saho est aujourd'hui au cœur de cette tension entre une gestion foncière déléguée au départ, et une gestion moderne, formalisée par un cahier de charges. Certains aménagements ne sont pas encore achevés et les acteurs tentent d'exploiter cette situation. L'exemple le plus frappant est résumé dans cette déclaration : « *Malgré la peinture que l'on a mis, certains agriculteurs cultivent jusque dans la zone. Quand on leur demande, ils disent qu'ils ne connaissent pas les limites de la zone. C'est pourquoi pour moi, le mieux serait de venir terminer le travail de bornage, et en informer tout le monde pour que ce genre de choses cesse* »<sup>45</sup>.

#### **4 : Une histoire agraire marquée par la transhumance et une tension foncière récurrente**

##### **4.1 : Saho zone convoitée à cause de ses caractéristiques agro-écologiques et de la pression sur les ressources**

Situé dans la même zone climatique et végétative que Banzon et Samandeni, Saho se caractérise par deux bas-fonds et des sols riches. Le relief se caractérise par la présence de collines et de plateaux propices à l'élevage selon les saisons. Lorsque la saison est très humide en raison d'une forte pluviométrie, le bétail est gardé sur les collines. Le réseau hydrographique se compose de deux principaux cours d'eau (temporaires) : le Saho et le Déhoun et leurs affluents. Il y a la présence du bouli<sup>46</sup>, œuvre des populations et de leurs partenaires dans le cadre des aménagements prévus pour la zone pastorale. La pluviométrie, évolutive dans le temps, varie de 600 à 1200mm comme le montre le graphique ci-après.

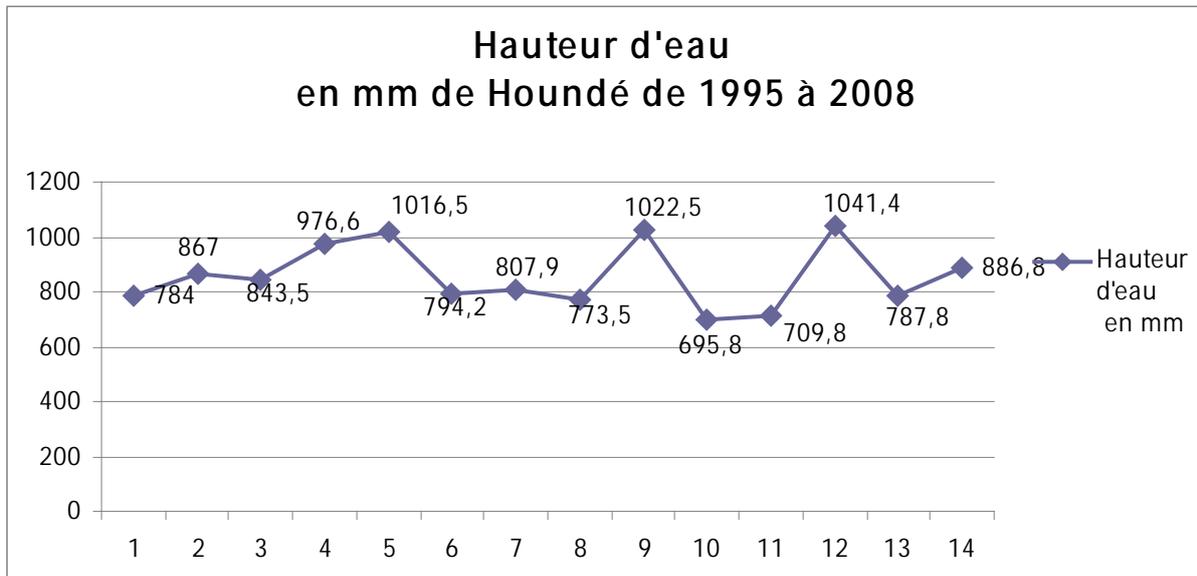
---

<sup>44</sup> ZONOU B., Enquêtes foncières 2007.

<sup>45</sup> ZONOU B., Enquêtes foncières 2007

<sup>46</sup> Le bouli est un aménagement creusé dans le sol afin de stocker les eaux de pluies pour les périodes de sécheresse pour permettre de couvrir les besoins en eau des animaux.

**Figure 22 : Evolution pluviométrique**



**Source :** Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques des Hauts – Bassins (Bobo – Dioulasso)

La végétation est constituée de forêts claires, de savane boisée et de forêts galeries le long des cours d'eau. Le pâturage est abondant et constitué à 80% d'herbacés. La faune est encore riche en raison de la présence des points d'eau et de l'abondance de la végétation.

La richesse des sols et la qualité du pâturage font de Saho une zone qui se prête aussi bien à l'agriculture qu'à l'élevage. On comprend alors qu'avec l'évolution démographique, la culture du coton et l'évolution des systèmes de production à Dossi, d'une part, et l'évolution numérique du cheptel à Saho d'autre part, que cette zone fasse l'objet de convoitise entre les deux communautés.

#### **4.2 : La période avant 1970 : de la transhumance à la sédentarisation**

Cette période se caractérise par la transhumance saisonnière des éleveurs peuhls. Système de production extensif, il s'agit également d'un mode de vie des éleveurs. La transhumance, qui consistait pour ces éleveurs à partir du Nord, dès la fin de l'hivernage, vers le Sud de manière progressive, pour ne revenir qu'à la reprise des pluies, est rythmée par les disponibilités en eau et en pâturage. Ceci fait écho à la différenciation climatique présentée au chapitre 1 de la première partie de cette thèse. Au cours de ce mouvement, les éleveurs traversent plusieurs territoires où ils tissent des liens avec les populations qu'ils y trouvent. En fonction de la satisfaction des besoins pastoraux et de l'accueil de la population, ils créent des territoires d'attache comme à Saho. Un jeune de Saho nous raconte leur trajectoire de transhumance et les raisons qui les ont conduit à se sédentariser à Saho : « *Ma famille s'est d'abord installée à*

*Pompoï, de là notre trajectoire de transhumance passait par Saho pour aller jusque derrière Diébougou. Mais là où les autochtones nous avaient installés à Pompoï, ne convenait pas. C'était à côté d'autres migrants avec lesquels il y avait toujours des problèmes à cause de nos animaux. Chaque fois, c'était des discussions autour de dégâts dans les champs. Il fallait donc être tout le temps derrière les animaux. C'est pourquoi mes parents ont préféré venir à Saho car il y a de l'espace, du pâturage et de l'eau. En plus, nous sommes entre éleveurs et loin des champs. »*

Au cours de cette période, les éleveurs transhumants commencent à se sédentariser. La famille fondatrice accède à cette zone à la suite d'une demande qu'elle a formulée auprès des autochtones Bwa de Dossi. Le peuplement de Saho va se faire avec l'arrivée successive d'autres familles d'éleveurs. Avec le temps, les autochtones délèguent le droit d'installer de nouveaux arrivants au fondateur de Saho sous réserve de les en informer et d'apporter la pintade et la poule pour les rites d'installation.

Le système de production est fondé sur la grande famille, placée sous l'autorité de l'aîné de la famille. Les hommes se consacrent exclusivement à la conduite des troupeaux, aux soins et à l'hygiène des animaux. Les femmes ont pour principale activité la traite et la vente du lait, en plus des travaux ménagers. L'élevage essentiellement orienté vers le gros bétail, était un élevage extensif. Les ventes de bétail ou encore l'abattage étaient rares. Le petit élevage et l'élevage de la volaille étaient peu développés

Cette époque est réputée être celle d'une bonne entente entre les deux communautés comme l'atteste cette déclaration : *« A l'époque, nous payions l'impôt à Dossi. Nos femmes allaient vendre le lait là-bas, on s'entraidait beaucoup. Lorsqu'un autochtone venait pour acheter de la volaille pour des besoins de sacrifice, souvent on lui donnait gratuitement. »*<sup>47</sup>

En relation avec le village de Dossi d'où relèvent les terres de Saho, cette époque est celle d'une agriculture itinérante avec des jachères de plus de 10 ans. Le système de production est basé sur les grandes familles, avec du matériel aratoire de fabrication locale. Les champs sont de petites superficies, essentiellement consacrées aux céréales comme le sorgho rouge, le sorgho blanc et le maïs. La faible densité de peuplement et la faible capacité de travail ne permettent pas d'occuper de grands espaces, ce qui explique l'abondance des ressources sur le site de Saho comme nous le confie un de nos interviewés : *« A notre installation, c'était la*

---

<sup>47</sup> ZONOU B., Enquêtes foncières 2007

*brousse, il y avait beaucoup de végétation et des points d'eau. Petit à petit, les gens sont venus pour faire de Saho ce qu'il est aujourd'hui. »<sup>48</sup>*

Au cours de la même période, l'action des services de vulgarisation va introduire dans la région la culture attelée et la culture du coton.

#### **4.3 : La période de 1970 à 1985 : l'érection de Saho en village comme point de départ de la tension entre les deux communautés.**

La dynamique enclenchée par les services de vulgarisation, au cours de la période écoulée va connaître des avancées significatives. Sur le plan agricole, l'adoption de la culture attelée permet aux agriculteurs de Dossi d'agrandir les espaces mis en culture. Le coton, à la faveur des revenus qu'il génère s'enracine dans le milieu et on assiste à une expansion des superficies consacrées à cette culture grâce à la culture attelée. De réels efforts sont faits en matière d'élevage avec des offres de services de soins vétérinaires, le rapprochement du personnel vétérinaire des villages, des campagnes de vaccination pour le cheptel et un suivi épidémiologique.

Le pic de la migration tant à Saho qu'à Dossi se situe au cours de cette période. L'accroissement de la population, celui du cheptel et l'expansion des champs conduisent progressivement à la remise en culture des jachères et à la réduction significative de la durée des jachères. Les éleveurs de Saho, qui ne se consacraient qu'exclusivement à l'élevage, commencent à mettre en place de petits champs de mil. Les espaces initialement mis en culture ou laissés en jachère sont progressivement appropriés par les lignages de Dossi.

Le système de production relève du lignage et est placé sous l'autorité de l'aîné du lignage. L'organisation des travaux et la gestion des produits de l'exploitation relèvent de l'autorité de celui-ci. Contrairement aux agriculteurs, le système d'élevage demeure inchangé. La grande famille placée sous l'autorité de l'aîné constitue la base du système d'élevage.

Le fait marquant de cette période est le changement du statut du village de Saho. Avec l'accroissement de la population et, à la faveur du régime révolutionnaire, Saho devient un village administrativement reconnu. Les autochtones de Dossi vont difficilement admettre ce changement. Ils mettent alors en place des stratégies de réappropriation des terres mises à disposition des éleveurs, en les remettant en culture. Les espaces de pâture de Saho commencent à se réduire. Ainsi va naître la tension entre Dossi et Saho.

---

<sup>48</sup> ZONOU B., Enquêtes foncières 2007

#### **4.4 : De 1985 à 2000 : exacerbation de la tension entre Dossi et Saho**

La stratégie d'occupation de l'espace mis à la disposition de Saho va se poursuivre avec l'ouverture de nouveaux champs. L'intervention de l'administration et des services techniques va avoir pour résultat des accalmies de la tension mais pour de courtes périodes. Mettant à profit les relations avec les villages environnants et le phénomène migratoire, Dossi passera par ces villages pour installer des migrants sur le territoire de Saho. La multiplication des champs et leur proximité avec les habitations va entraîner une multiplication des conflits agriculteurs – éleveurs. Cette situation qui atteint des proportions inquiétantes conduit à la nécessité d'une intervention de l'administration qui permettra la mise en place des pistes à bétail.

Avec l'évolution démographique, il y a de plus en plus une pression humaine sur les ressources. La force de travail accrue avec l'adoption de la culture attelée permet de mettre en culture des espaces plus importants. La culture du coton qui génère des revenus entraîne également une remise en cause de la gestion des chefs de lignage. Les systèmes de production au cours de cette période, vont se fonder sur les segments de lignage et parfois les familles nucléaires.

Pour les exploitations pastorales, si la gestion relève de plus en plus de la concertation, la prégnance de l'aîné de la grande famille est toujours perceptible. L'activité d'élevage à Saho est liée à la culture peuhle qui accorde une place de choix à l'aîné du fait de son expérience et du patrimoine, à savoir le cheptel. Considérée au regard des caractéristiques agro écologiques comme une zone de sédentarisation des éleveurs transhumants, on assiste à une reprise de la transhumance comme solution aux rivalités. Saho devient une zone de départ pour un mouvement de transhumance qui conduit les éleveurs jusqu'à la frontière de la Côte d'Ivoire pour un retour à Saho en début d'hivernage.

Le processus d'organisation des paysans qui se met en place au cours de cette période, à la faveur des services de vulgarisation, voit la création de deux groupements d'éleveurs masculins (homme) et un groupement féminin.

Face à la montée de la tension entre les deux communautés, une réflexion s'engage au cours de cette période pour la spécialisation de la zone pour des activités pastorales. Plusieurs rencontres et visites de terrain ont lieu, avec l'idée de faire de Saho une zone aménagée à vocation pastorale.

#### **4.5 : La période de 2000 à 2008 : la difficile concrétisation de la gestion de la zone pastorale**

Le fait marquant au cours de cette période est, en 2001, la mutation de Saho en zone à vocation pastorale avec un cahier des charges pour sa gestion. Les aménagements prévus ne sont pas entièrement réalisés : la matérialisation des limites de la zone aménagée, des différents espaces et le bouli etc. La tension entre les deux communautés, née de l'érection de Saho en village administratif, s'en trouve amplifiée surtout que les deux communautés ne sont pas d'accord sur la délimitation de la zone. Les éleveurs attendent un bornage ainsi que la finalisation des aménagements prévus de manière à ce que la zone ne soit consacrée qu'aux activités pastorales. Les agriculteurs de Dossi et les migrants installés par les villages environnants feignent de ne pas connaître les limites de la zone et continuent donc d'exploiter dans la zone. Ils revendiquent également les champs, identifiés comme compris dans la zone pastorale.

Le système d'élevage bénéficie aujourd'hui des soins vétérinaires et d'une complémentation alimentaire à travers les sous-produits agro-industriels (SPAI) ainsi que de la culture fourragère. La production est diversifiée avec un élevage de petits ruminants de plus en plus important et des élevages de volaille (principalement la pintade). Cette période voit également se mettre en place l'embouche des bovins par les hommes et celle des ovins par les femmes. Si le troupeau demeure toujours une propriété familiale gérée par l'aîné de la famille, ces nouvelles activités génératrices de revenus se développent plus à titre individuel au sein des organisations paysannes. Les O.P. sont à la base de ces innovations. L'abattage des animaux ou encore la commercialisation sont admis et pratiqués, parfois même par des éleveurs de Saho.

En relation avec Dossi, les exploitations s'individualisent de plus en plus et cela se fait sentir dans l'occupation des espaces. Les agriculteurs qui, dès la période précédente, associent élevage et agriculture, poursuivent cette dynamique. Certains ont même des troupeaux importants.

#### **5 : TYPOLOGIE DES EXPLOITATIONS**

A Dossi on rencontre des exploitations ayant des traits communs avec certaines exploitations de Samandeni et de Banzon. Il s'agit des exploitations orientées vers l'autoconsommation, ou vers la commercialisation de surplus de production de céréales et du coton, et celles qui associent l'agriculture et l'élevage. Contrairement à Banzon et Samandéni le phénomène « d'agrobusiness » est inexistant dans ce village à cause de la pression sur les terres et les

ressources et de l'absence d'un cours d'eau permanent. De plus, Dossi est situé dans une zone cotonnière. Avec l'essor de cette culture, la pression sur les terres est arrivée assez tôt.

Saho, dont la spécificité est liée à l'activité pastorale et aux différentes mutations de statut, présente une typologie d'exploitations qui se résume à trois types.

### **5.1 : Les exploitations orientées vers l'autoconsommation**

L'activité principale de ces exploitations est l'élevage. Il s'agit de l'élevage des bovins, des ovins et de la volaille. Avec des effectifs peu importants, ces exploitations n'autorisent des prélèvements qu'en cas de maladie d'un animal ou de situations extrêmes (maladie d'un membre de la famille, disette etc.). Les bovins et les ovins sont élevés dans la perspective de la constitution d'un cheptel plus important.

Ces exploitations disposent d'un champ dont la superficie est comprise entre 0,50 et 1 ha, consacrée essentiellement à la culture du petit mil et/ou du maïs. Ce champ a pour fonction d'apporter une partie des céréales nécessaires à l'alimentation.

Ces exploitations, placées sous la responsabilité de l'aîné d'un segment de lignage, sont d'installation récente à Saho. Elles disposent en moyenne de quatre actifs. La capacité de travail est réduite car elles ne disposent que de matériel aratoire de fabrication locale, comme la daba. Les actifs offrent leurs services aux autres exploitations comme bergers, rémunérés en nature ou en espèce. Ils conduisent ainsi les troupeaux pour la transhumance.

Les produits de l'exploitation, constitués des rétributions en espèces sont essentiellement destinés à l'autoconsommation. Si une partie des produits de l'exploitation entre directement dans la commercialisation, comme les œufs, la volaille et le lait, les revenus générés sont destinés à faire face aux besoins en alimentation. Les céréales produites viennent en soutien pour couvrir les besoins alimentaires. Selon un de nos interviewés, ce type d'exploitation est souvent en phase de reconstitution car il s'agit souvent de personnes mises hors lignage pour avoir dilapidé leur patrimoine ou encore, parce qu'ils ont perdu leur cheptel lors d'une épidémie. Les causes peuvent être multiples. Ce type d'exploitation est peu important à Saho et occupe 5 à 10 % de la population.

### **5.2 : Les exploitations associant agriculture et élevage**

Dans ces exploitations, si l'élevage est prédominant, l'agriculture apporte une part non moins importante. Le cheptel est constitué de bovins, d'ovins, de caprins et de volaille. Les effectifs des bovins varient de 30 à 150 et souvent le cheptel n'est pas totalement présent à Saho. Les prélèvements, mêmes timides, interviennent dans ces exploitations plus facilement que dans le premier type d'exploitation.

Organisées autour du chef de lignage, ces exploitations sont numériquement importantes car regroupant plusieurs segments de lignage. Le nombre d'actifs varie de cinq à quinze. Le chef de lignage organise les différents travaux de l'exploitation et gère les différents produits de l'exploitation. L'organisation du troupeau fait émerger trois entités. Les veaux et les bœufs malades ou vieillissant qui ne peuvent pas se déplacer sur une longue distance, sont aux abords des habitations et ce sont les plus vieux du lignage qui s'en occupent. Une partie du troupeau, devant permettre de couvrir les besoins en lait, est gardée par les plus jeunes du lignage. Ces animaux vont tous les matins, après la traite, pâturer sur le territoire de Saho parfois sur celui des villages environnants, avant de rentrer le soir. Le reste du troupeau va en transhumance avec les adultes du lignage, en saison sèche. Cette organisation est celle qui nous a été le plus souvent relatée lors de nos entretiens à Saho.

Ces exploitations disposent d'un champ dont la superficie varie entre 3 et 5 ha. Les spéculations mises en place sont le mil, le maïs, le sorgho. Ces exploitations disposent de charrues et de bœufs de trait qui leur facilitent les opérations de labour, de sarclage et de buttage. Ce type d'exploitation est important à Saho et occupe 70 à 80 % de la population.

### **5.3 : les exploitations orientées vers la commercialisation (embouche, vente de bœufs)**

Ce type d'exploitation possède, en plus du troupeau familial et de l'organisation de l'activité pastorale décrite ci-dessus, un noyau d'élevage pour l'embouche. Ces animaux sont engraisés et vendus aux périodes où le prix est le plus rémunérateur. Cette activité singularise ces exploitations et a été introduite par les services de vulgarisation. Elle est pratiquée aussi bien par les hommes, pour ce qui est du gros bétail, que par les femmes, pour ce qui est des petits ruminants. Il faut noter que cette catégorisation n'est pas exclusive car l'on retrouve des hommes qui pratiquent l'embouche ovine. L'activité d'embouche mobilise à la fois l'usage des sous-produits agro-industriels et le fourrage produit dans les champs. Elle impose également aux acteurs un calendrier de suivi sanitaire et une attention pour les soins et l'hygiène. La particularité de ces exploitations, et spécifiquement de l'activité d'embouche, est le fait qu'elle individualise les acteurs autour de l'activité. En effet, ceux qui optent pour l'embouche, même s'ils font partie d'un groupement, sont identifiés individuellement. Elles concernent environ 15 % de la population.

## **6 : LA GESTION FONCIERE**

La gestion foncière de Saho ne peut être abordée en dehors de celle de Dossi. Saho initialement relève de Dossi. Ce sont les autochtones de ce village qui ont installé le campement de Saho. La gestion foncière de Saho, de ce fait, a été influencée par celle de Dossi dont l'évolution est comparable à celle de Samandeni et de Banzon.

### **6.1 : L'ère de la gestion foncière du chef de village**

L'ensemble des terres du village de Dossi y compris Saho est sous le contrôle du chef de village. La responsabilité de chef de village depuis la création du village comprend les fonctions de chef de village, de chef coutumier et de chef de terre. Le peuplement du village s'est fait avec l'arrivée de population venant d'autres villages. Seul le chef de village était habilité à installer ceux qui arrivaient dans le village. Aîné du lignage fondateur du village, il est le dépositaire de tous les secrets du village, sa famille a passé des alliances avec les dieux tutélaires des lieux. Le chef de village à cette époque est celui qui présidait les différents rites coutumiers du village dont ceux liés au foncier. Ce mode de gestion foncière est fondé sur une conception de la terre qui met en avant le caractère sacré et inaliénable de la terre. « *La terre est un patrimoine légué par les ancêtres dont nous (la génération actuelle) avons la charge de gestion avec pour obligation de la transmettre à nos enfants (aux générations futures)* » comme l'indiquait un de nos interviewés à Dossi. C'est au cours de cette période que certaines familles installées par le chef de village ont bénéficié de terres qui sont devenues plus tard leur patrimoine foncier. Cette époque, qui se caractérise par une faible densité et une disponibilité de terre, connaît des mutations dans le mode de gestion foncière liées à l'évolution démographique.

### **6.2 : L'ère de la gestion foncière déléguée**

Cette période est marquée par l'appropriation lignagère des terres comme nous le résume un de nos interviewés : « *Si l'on veut bien voir, certaines familles de Dossi ont été accueillies et installées par les familles LOWA et DAPOHO qui sont les familles fondatrices de Dossi. Il y avait beaucoup de terre. Avant tout était géré en commun dans les familles. Mais certains ont trouvé que les chefs de familles gaspillent leur bien et eux ils ne gagnent rien. C'est ce qui a amené la séparation dans les familles. Quand nous étions petits, on cultivait 3 à 4 ha et la production nous suffisait. De nos jours, une seule personne cultive un champ qui vaut deux à trois fois cette superficie. C'est ce qui a amené les difficultés. Nous les autochtones nous nous sommes séparés et en plus les migrants sont arrivés. Dans cette situation comment les terres*

*peuvent suffire ? »*<sup>49</sup> Nous notons ici, l'extension des champs, l'éclatement des grandes familles et le poids de la migration comme la cause des mutations des modes de gestion. L'affirmation de la gestion foncière lignagère va se traduire par les droits d'installation ou encore de retrait comme l'indique cette déclaration d'un de nos interlocuteurs lors de nos investigations sur le terrain : *« Ici, nous avons dit que les terres sont distribuées. Celui qui veut installer quelqu'un le fait et le jour où il veut le faire partir, il le fait également, ce n'est plus un problème qui relève du chef de village ! »*

C'est au cours de cette période que l'on verra émerger les nouvelles formes de transactions foncières comme la location.

Cette période correspond à la création de Saho, dont le récit d'un autochtone de Dossi est révélateur : *« Au début les éleveurs venaient dans la zone et restaient pendant quelques mois avant de repartir. C'est un éleveur peuhl qui au cours de ces allers-retours a remarqué que notre brousse était bien. Comme personne n'y cultivait et qu'il y avait de l'eau et de l'herbe, il est venu voir mon père pour lui dire qu'il voulait s'installer là-bas pour faire pâturer ses animaux. Mon père l'a accompagné chez le propriétaire terrien de cette brousse, qui trouva que si c'est pour faire pâturer ses animaux, il n'y avait pas de problème. Par la suite les familles sont arrivées petit à petit jusqu'à ce que ce soit un gros village. Pendant la révolution, c'est devenu un village. Sinon au début ce n'était pas pour s'installer, c'était pour faire paître les animaux. »*

Saho apparaît comme une zone d'accueil des éleveurs transhumants. Un de ces éleveurs décide à un moment de se sédentariser mais cela est compris par les autochtones comme une installation temporaire. Cette compréhension va évoluer lorsque des vagues successives d'éleveurs vont arriver dans la zone et qu'à la faveur du contexte politique Saho devient un village administrativement reconnu. Les modalités de gestion foncière, qui relevaient dans un premier temps du chef de village et du chef de lignage propriétaire terrien dont relèvent les terres de Saho, vont muter en droits délégués de gestion foncière. A l'érection de Saho en village administratif, cette disposition va changer. Le chef de village de Saho, l'imam et le délégué administratif villageois vont installer de leur propre chef les éleveurs qui arrivent dans le village. Cela ne sera pas de l'avis du lignage propriétaire terrien qui va mettre en place un ensemble de stratégies qui installeront la tension entre les éleveurs peuhls et les autochtones.

---

<sup>49</sup> ZONOU B. ; Enquêtes foncières 2005

### **6.3 : L'ère de la gestion foncière avec le cahier des charges**

La gestion foncière par les trois responsables de Saho va changer au cours de cette période avec l'érection de Saho en zone à vocation pastorale, par arrêté du Haut-Commissaire de la province du Tuy en date du 21 septembre 2001. Même si les aménagements prévus dans la zone pastorale ne sont pas encore totalement réalisés, un cahier des charges est en vigueur. Cette disposition, validée par arrêté ministériel en date du 12 mars 2002, est celle qui régit la gestion foncière à Saho. Le cahier des charges précise les dispositions générales, les conditions d'occupation et d'exploitation des terres, l'organisation des exploitants, la cohabitation entre agriculteurs et éleveurs, les infractions et les sanctions ainsi que les dispositions diverses et finales. Il s'inspire de la RAF, du code de l'environnement, du code forestier, de la loi sur les organisations coopératives et groupements. La CVGT apparaît comme la principale instance de gestion du foncier dans la zone.

Le nouveau statut de Saho, comme zone à vocation pastorale, a fait passer les modalités de gestion foncière des droits délégués acquis au cours de la période antérieure à une gestion par le cahier des charges. C'est l'ère de la gestion foncière moderne qui ouvre le territoire aux éleveurs des villages riverains de la zone ainsi qu'aux éleveurs transhumants à des conditions précises. L'activité pastorale est prioritaire et les éleveurs de Saho sont prioritaires sur la zone. Mais l'application du cahier des charges rencontre des difficultés. Les autochtones de Dossi, et particulièrement les lignages propriétaires des terres sur lesquelles la zone est implantée, sont mécontents car le patrimoine foncier de Dossi est amputé de cette partie de ses terres. Les lignages concernés le vivent comme une réduction de leurs disponibilités foncières à une époque où la croissance démographique, l'évolution des systèmes de production ont une forte incidence sur le foncier. Les éleveurs peuhls de Saho ne sont pas satisfaits eux aussi à cause de l'inachèvement des travaux d'aménagement de la zone et de certaines clauses du cahier des charges qui prônent l'ouverture de la zone pastorale aux éleveurs transhumants et aux éleveurs des villages riverains. Pour les éleveurs de Saho, la zone n'est pas suffisamment grande pour supporter l'ensemble du bétail concerné. Il y a aussi les questions liées à la santé des animaux, notamment la relation transhumance-épidémie pour les éleveurs de Saho. Ces mécontentements se traduisent sur le terrain par des stratégies d'acteurs qui font émerger des zones litigieuses et des tensions, voire des conflits entre agriculteurs et éleveurs du fait de l'exploitation de la zone pastorale à des fins agricoles. .

#### **6.4 : les tensions foncières**

Saho connaît deux types de conflit foncier :

##### *Les conflits agriculteurs-éleveurs :*

Ce type de conflit oppose agriculteurs et éleveurs autour de dégâts dans les champs. Les animaux, en allant pâturer ou s'abreuver, causent parfois des dégâts dans les champs et cela fait l'objet de conflit entre les acteurs locaux. Parfois en cherchant à réguler ces conflits, il arrive que les bergers fassent l'objet de coups et blessures et cela donne de l'ampleur à ces conflits. En cas d'échec de la régulation de ces conflits à l'amiable, il y a l'intervention des autorités coutumières. Si cette intervention ne connaît pas une issue favorable, alors on recourt à la voie administrative. Il s'agit alors de l'établissement d'un procès verbal de constat de dégâts par les services techniques qui est orienté vers le tribunal départemental qui statue. En cas de non régulation ou d'incompétence, le tribunal de grande instance est saisi.

##### *Les conflits inter villages :*

Ces conflits à Saho se résument au conflit foncier Dossi-Saho, qui est devenu un conflit récurrent depuis deux décennies. Il ne porte pas, contrairement aux cas de Banzon et Samandeni, sur les limites des terroirs mais plutôt sur une contestation de l'existence de Saho comme village administratif puis de l'établissement de la zone à vocation pastorale de Saho. Le récit de ce conflit que nous retenons comme significatif étaye notre propos.

Tall, premier occupant des lieux s'y est installé en 1970. Il y a été installé par le chef de village et le chef de lignage dont relève les terres de Saho, après des rites coutumiers. Avec l'arrivée successive de plusieurs autres familles de manière progressive la population du village s'est accrue. Sous le régime révolutionnaire (1983-1987), à la faveur d'une mesure administrative d'ériger certains sites en village administratif, Saho est érigé en village en 1984. Les autorités coutumières de Dossi ont manifesté leur mécontentement en signifiant leur non-association à cette décision. Quelques temps après, des autochtones de Dossi (quatre pour les éleveurs, un pour les autochtones) se sont rendus à Saho et demandé aux éleveurs de quitter le site dans un délai d'une semaine.

Saho s'organise alors pour tenter une régulation interne de cette tension naissante. Une délégation de quelques chefs de lignage se rend à Dossi pour tenter une négociation avec les chefs coutumiers de Dossi. Cette première tentative se solde par un échec. Elle se voit signifier par les chefs coutumiers de Dossi, qu'ils ne veulent pas qu'une partie de leur terroir soit érigé en village. Après un compte rendu en assemblée villageoise, ils retiennent l'idée de constituer une nouvelle délégation avec des personnes influentes de Saho. C'est ainsi que

celle-ci constituée des plus âgés de Saho, conduite par l'imam, pour rencontrer le délégué administratif villageois de Dossi (le délégué nie avoir reçu cette délégation). Cette délégation est redirigée par le délégué chez le chef de lignage dont relèvent les terres de Saho avec comme prétexte que ces terres ne lui appartiennent pas. Le chef de lignage leur signifie que si cela ne dépendait que de lui, il n'y aurait aucun problème mais il y a les autres membres du lignage dont l'avis compte. Face au refus des autres membres du lignage, il leur propose une autre alternative qui est le déplacement de Saho sur un autre site. Le site proposé du fait de sa proximité avec la forêt classée de Bansié et de l'éloignement des points d'eau, ne rencontre pas l'assentiment de la délégation. Après un compte rendu en assemblée villageoise, la même délégation est reconduite avec pour mission de tenter une nouvelle négociation avec le lignage. Au cours de cette négociation, le ton se durcit et un nouveau délai est donné aux éleveurs pour quitter le site de Saho.

A l'issue de ces premières tentatives de négociation qui se sont soldés par un échec, les éleveurs de Saho passent à l'instance supérieure dans leur démarche. Ils contactent le délégué départemental qui se déplace à Dossi pour tenter une médiation. Cette démarche ne trouve pas une issue favorable. C'est alors que le délégué départemental saisit le préfet de Houndé. Celui-ci effectue une mission sur le terrain, avec les représentants des différents services techniques. La mission rencontre les parties prenantes du conflit sur le site de Saho. Cette mission sur la base de la nécessité d'une cohabitation pacifique entre les deux communautés et les effets négatifs des discriminations et de l'exclusion, tente une médiation. Cette démarche aboutit à une accalmie de la tension entre les deux communautés qui ne durera que le temps de la campagne agricole. La tension est ravivée en début de la campagne agricole suivante par le retour d'autochtones sur Saho pour demander aux éleveurs de quitter les lieux. Alors le préfet convoque une rencontre avec l'ensemble des délégués du département. Au cours de cette réunion, le cas Dossi – Saho est longuement évoqué. Cette rencontre permet encore l'obtention d'une accalmie de la tension. Mais au cours de ces années d'accalmie, certains membres du lignage propriétaire terrien de la zone adoptent une autre stratégie. Ils attribuent des terres de la zone à des agriculteurs des villages riverains de Saho, certains procèdent même à la vente des terres aux migrants particulièrement ceux installés à Houndé. Les nouveaux attributaires en début de campagne et à la faveur de l'affectation du préfet à un autre poste, vont mettre en valeur les terres attribuées. Cette situation a pour conséquence une obstruction progressive des pistes d'accès aux ressources, l'occupation des zones de pâture. La mise en place des champs jusqu'aux abords des habitations des éleveurs entraîne un conflit ouvert entre les acteurs où on enregistre des sévices corporels et des dégâts matériels. C'est

alors que l'administration lors d'une mission sur le terrain va subdiviser la zone en deux : une zone réservée aux agriculteurs et une autre aux éleveurs avec un marquage à la peinture des limites. La situation s'apaise pendant trois campagnes. La quatrième campagne est marquée par l'affectation d'un nouveau préfet et l'érection de Boni en département. Les migrants bénéficiaires des terres constituent un groupe pour venir mettre en valeur leur terre. Ils cultivent jusque dans les parcs. C'est alors que la tension monte à nouveau. Le préfet tente une médiation sans succès. Certains mettent en place des champs la campagne suivante, ils ne viennent pas et l'autre campagne ils reviennent. Face à cette situation, le préfet constitue un dossier sur la situation Dossi-Saho qu'il transmet au Haut Commissaire. Celui-ci, saisi préalablement par les éleveurs de Saho, effectue alors une mission en compagnie des chefs de services techniques sur les lieux. Il réaffirme le statut de village administratif de Saho et déclare que personne ne doit désormais donner une parcelle de Saho à quelqu'un sans l'avis du délégué administratif de ce village. Les marquages des limites à la peinture ont été renouvelés. La mutation du Haut Commissaire et de son secrétaire général l'année suivante, interprétée par les agriculteurs comme leur œuvre, fait monter à nouveau la tension. Les agriculteurs reviennent mettre en place leurs champs jusqu'aux abords des habitations des éleveurs. Ils ont même brûlé certaines maisons des éleveurs. Face à l'ampleur du conflit et à l'inefficacité des solutions trouvées jusque là, les éleveurs de Saho décident alors de saisir les plus hautes autorités. C'est ainsi qu'ils envoient des délégations à Bobo (Direction Régionale des Ressources Animales), à Ouagadougou (Ministère des Ressources Animales) pour poser leur problème. Le processus de mise en place d'une zone pastorale à Saho a ainsi été décidé et amorcé par des enquêtes diagnostics aussi bien à Saho que dans les villages riverains. L'arrêté portant délimitation de la zone pastorale de Saho sera pris par le Haut Commissaire et une année plus tard, le cahier des charges sera élaboré et validé par arrêté ministériel. Informés de cette démarche, les migrants accusent l'administration d'être de connivence avec les éleveurs pour leur retirer les terres. Ils constituent un groupe et armés de gourdins et de machettes, ils décident de marcher sur l'administration. Ce mouvement va être circonscrit après des dégâts matériels au Haut-commissariat et au commissariat. Plusieurs arrestations sont effectuées.

Plusieurs éléments de l'évolution de la gestion foncière à Saho retiennent l'attention :

Malgré les différentes mutations de statut que Saho a connu, il apparaît comme un village sans terre, en référence au récit de la création de celui-ci. C'est une enclave dans le terroir de Dossi qui au départ a fait l'objet d'une entente entre les vieux de Dossi et les éleveurs. Saho est le camp peuhl de Dossi donc sur les terres du village. L'installation des éleveurs sur le terroir de Dossi permet des échanges entre les deux groupes sociaux. Achat de céréales pour les uns et achat d'animaux et de lait pour les autres. La mutation en village, puis en zone pastorale est une imposition de l'administration qui ne fait pas l'unanimité dans cette zone.

L'ouverture du territoire de Dossi a favorisé l'installation du village de Saho. Dans un premier moment, marqué par des échanges avantageux de part et d'autre, cela se fait dans un climat serein de cohabitation pacifique entre les acteurs. C'est également dans une logique de contrôle des hommes et de leur force de travail que le territoire demeure ouvert. Mais avec l'adoption de la culture attelée, la capacité de travail augmente, doublée de la course pour les revenus générés par le coton, les acteurs se lancent alors dans une extension des superficies cultivées. L'accroissement de la population par le croît naturel et le phénomène migratoire entraîne une pression sur les ressources. Ce qui va conduire à une fermeture du territoire, à Dossi, cela se traduit plutôt par des tentatives de récupération des espaces mis à disposition des éleveurs de Saho.

La cohabitation des autochtones et des migrants fait se rencontrer plusieurs cultures. Les valeurs, les représentations diffèrent. La manière de vivre le territoire n'est pas la même et donc on se retrouve dans un espace de tensions. Si les autochtones mettent en œuvre un ensemble de stratégies comme l'installation de migrants sur les terres ou encore la vente de terre, cela traduit en réalité une forme de réactivation de l'autochtonie : « je » suis d'ici et cela me donne des droits, car mon ancêtre est de ceux qui les premiers se sont installés ici. Ils ont fait alliance avec les dieux tutélaires. Les éleveurs utilisent de manière opportuniste les différentes mutations de statut du village de Saho de manière à revendiquer et affirmer leur présence sur un territoire qu'ils considèrent comme leur.

Tout ceci apporte des perturbations dans la cohabitation entre ces deux communautés, entraînant ainsi un conflit qui va s'installer de manière récurrente entre les deux villages menaçant la gestion durable des ressources..

Saho constitue une originalité en raison de la sédentarisation des éleveurs transhumants dans l'Ouest. A travers sa présentation nous voyons la tension entre gestion moderne et gestion traditionnelle du foncier avec en trame de fond l'intervention de l'Etat. Le conflit comme on

peut le voir, porte les marques de l'évolution de la gestion foncière de Saho, l'implication de l'administration et les stratégies développées de part et d'autre. Une gestion coutumière croise la gestion moderne avec des référents différents. La conception et les représentations du foncier sont différents ce qui amplifie le conflit. Pour les autochtones ces terres appartiennent au patrimoine foncier de Dossi et ne peuvent en être soustraites. Pour les éleveurs, les différentes mutations de statut de Saho leur confèrent ces terres et les affranchissent de la domination de Dossi. Pour l'administration ces terres selon la RAF relèvent du domaine foncier de l'Etat qui peut en disposer en cas de besoin pour des actions d'aménagement. Chaque partie tente alors d'affirmer son autorité sur ces terres. La position de chacun traduit ici une identité socio-territoriale forte. A titre d'exemple, l'érection de Saho en village puis en zone pastorale est perçue par les autochtones de Dossi comme une dépossession d'une partie de leur territoire, ce qui montre leur attachement au territoire.

## **CHAPITRE 4 : LES ELEMENTS DE SIMILITUDE ET LES ELEMENTS DE DIFFERENCE**

Ce chapitre nous permet de tirer un ensemble d'enseignements qui sont structurés autour de l'histoire, de l'utilisation du territoire et de la gestion foncière. Certains éléments marquent la spécificité de chaque village tandis que d'autres sont des traits communs aux trois villages.

### ***1 : De l'histoire des villages :***

#### **1.1 : Le village comme un résultat de la migration ?**

##### *Les invariants*

Les invariants que dégage l'historique de la création des trois villages amènent à cette interrogation. Les fondateurs des trois villages sont tous venus d'autres villages. Sy Tontogoba TRAORE est venu de Kounséni pour fonder Banzon. Tollo SANOU est venu de Logori pour fonder Samandeni, Saïdou TALL est venu du Zondoma pour fonder Saho.

Si le village d'où est parti le fondateur est éloigné, les liens sont faibles. Par contre s'il est proche, les liens sont forts. C'est ainsi qu'il n'existe pas de limites territoriales entre les villages « mère » et les villages « satellites ». Ce lien est d'autant plus fort que le fondateur partage la culture du village mère. Les relations Kounséni – Banzon, Logori – Samandeni et Samandeni – Sadina ainsi que Dossi – Saho permettent de le comprendre. Dans les trois cas, les fondateurs ont toujours bénéficié d'une autorisation coutumière symbolisée par un rite de création du nouveau village. L'installation définitive des villages intervient de manière progressive, des années après l'installation du fondateur sur le site.

Le choix du site est fait en fonction des ressources disponibles pour l'activité principale du fondateur du village. A Banzon et à Samandeni l'eau, le gibier, la végétation et la qualité des terres ont motivé les fondateurs à s'y installer. A Saho, l'abondance de l'eau et du pâturage a amené l'éleveur transhumant à se sédentariser. Les ressources qui constituent la source de motivation pour l'installation du village, deviennent plus tard des sources de tensions.

Le relief de chaque village est marqué par la présence de collines. Elles sont considérées comme des espaces impropres à l'agriculture et abritent les lieux de culte. Ces collines apparaissent comme des contraintes pour les paysans car elles viennent en déduction des disponibilités foncières de chaque village, dès que la pression sur les ressources se fait sentir les paysans commencent à ouvrir des champs sur ces collines.

Des faits marquants comme la guerre de Samory, la période coloniale avec les travaux forcés et l'ère des chefs de cantons ainsi que les sécheresses sont évoquées dans chacun des villages. Ces faits sont des éléments constitutifs du processus de création des villages et participent à la construction des identités socio-territoriales.

*Les variables :*

Les éléments variables d'un village à un autre et qui fondent leur spécificité sont liés à la différence de culture et à la période de création. Banzon est un village de culture toussian, Samandeni est de la culture bobo, tandis que Saho et Dossi sont respectivement de culture peuhle et bwa. Les trois villages apparaissent comme de création récente mais des données permettent d'établir l'ancienneté de chaque village. Banzon est un village de création ancienne avec dix-huit successions de chefs, Samandeni vient après avec huit successions de chefs et enfin Saho avec quatre successions de chefs. Ceci a une incidence sur l'installation des tensions foncières. A Banzon, les tensions foncières sont plus anciennes qu'à Samandeni. A Saho elles sont plus récentes. L'explication pourrait être que plus le village est de création ancienne, plus l'évolution démographique aidant, la pression sur les ressources s'installe tôt.

## **1.2 : Des villages à organisation socio-culturelle en mutation**

*Les invariants :*

L'organisation socio-culturelle est fortement marquée au départ par la tradition. Les différentes chefferies se transmettent selon une logique patrilinéaire. La prégnance des coutumes est perceptible dans chacun des villages à travers un calendrier liturgique, des cérémonies traditionnelles et des lieux de cultes. Deux niveaux sont repérables dans cette organisation : le niveau collectif et le niveau individuel du segment de lignage et /ou de la famille. Les cérémonies ou adorations au niveau individuel s'effectuent toujours après les cérémonies collectives, marquant ainsi un ordre de préséance entre ces deux niveaux. Les adorations sont souvent fonction des différentes zones du terroir. Malgré cette prégnance des coutumes on observe un net recul de la tradition avec l'abandon de certaines cérémonies.

Les anciens interdits, attestés depuis la période de création du village, ont une fonction de préservation des ressources à travers une forme de gestion consensuelle. Ils perpétuent également la tradition. Les nouveaux interdits sont davantage liés aux évolutions, leur fonction est un meilleur contrôle des hommes. Il s'agit aussi d'une forme d'adaptation de la tradition aux mutations en cours.

Avec le phénomène migratoire, de nouvelles religions sont arrivées dans les villages, installant ainsi une multiconfessionnalité qui influe sur les traditions. Il s'agit par ordre

d'importance des adeptes, de l'islam, du Catholicisme et du Protestantisme. L'islam s'est implanté plus tôt que les autres religions. Des chefs traditionnels sont amenés à embrasser ces nouvelles religions mais leurs propos trahissent une forme de syncrétisme religieux. La cohabitation de ces différentes religions avec la tradition ancestrale n'empêche pas que les baptêmes, les mariages et les cérémonies funèbres soient des éléments fédérateurs au sein des villages.

L'Etat, à travers les services techniques, l'administration, les projets et programmes est présent dans chacun des villages. Les trois villages connaissent un aménagement d'une partie de leur territoire par l'Etat : la plaine rizicole à Banzon, la station d'élevage à Samandeni et la zone à vocation pastorale à Saho. Ces aménagements ont eu une incidence sur les disponibilités foncières de chacun des villages : 670 ha à Banzon, 1150 ha à Samandeni et 2500 ha à Saho viennent en déduction des disponibilités foncières.

L'intervention de l'Etat fait émerger d'autres pôles de pouvoirs qui vont se superposer et s'influencer avec les pouvoirs coutumiers. La présence de communautés migrantes joue aussi un rôle. Les pouvoirs administratif, religieux et associatif vont influencer l'organisation traditionnelle des villages et la mettre à rude épreuve. On note alors l'abandon de certaines cérémonies traditionnelles qui pourront être pratiquées à nouveau en cas de besoin.

#### *Les variables :*

Le statut de chacun des villages connaît des mutations et on observe un renforcement des infrastructures et des services. Banzon est le village qui a connu la mutation la plus profonde. Dès 1977, se met en place la plaine rizicole ; en 1988, il a le statut de commune ; en 1996, il est érigé en chef lieu de département ; en 2006, il obtient le statut de commune rurale. Samandeni change de site pour lutter contre l'onchocercose, avant de connaître une extension à la suite du phénomène migratoire avec l'installation de sept hameaux de culture. Saho, dès sa création, a le statut de campement peuhl de Dossi avant de devenir un village administrativement reconnu en 1984 ; en 2001, l'Etat lui attribue le statut de zone à vocation pastorale.

L'organisation socio-culturelle s'analyse de manière plus précise d'un village à un autre. A Banzon l'organisation traditionnelle est basée sur deux pôles de pouvoir à savoir le « *Bentain* » et le « *Keultain* ». Les quartiers de ces deux autorités sont dépositaires de toute la tradition du village et cela ressort clairement à travers l'opération de lotissement qui n'a pas touché ces deux quartiers pour des raisons coutumières. Ici les migrants cohabitent avec les autochtones. Les habitats dans les quartiers autochtones, en pleine mutation du fait de l'influence du lotissement, sont groupés et organisés en grandes concessions qui

communiquent entre elles. Les principaux axes routiers qui traversent le village coïncident avec l'organisation de l'espace.

Samandeni a une organisation traditionnelle qui repose sur trois pôles de pouvoir en raison de l'interférence d'une mesure administrative (la RAF). Mais en réalité ces pôles de pouvoir se résument à deux à savoir le « *Crévô* » et le « *Sogovô* » qui sont contrôlés par une même personne, le chef de village. L'organisation spatiale en quartiers ne suit pas cette logique car les quartiers correspondent plutôt aux lignages (quatre) de départ et évolue aujourd'hui en raison de l'accroissement démographique. Les habitats sont regroupés en grandes concessions qui communiquent entre elles. La construction en matériau amélioré est de plus en plus présente. L'accueil des migrants est organisé en fonction de la provenance, du groupe ethnique d'appartenance, de la religion et de l'activité principale. Certains sont installés hors du village dans des hameaux de culture, il s'agit principalement des éleveurs peuhls, des pêcheurs « *Bozo* » et des Mossé. Par contre les Marka, Samo cohabitent avec les autochtones. Saho se caractérise par la présence d'un seul groupe ethnique (les peuhls). L'islam a une forte influence dans ce village. L'imam et le chef de village constituent les deux pôles de pouvoir avec une place de choix réservée à l'imam. L'interférence de l'administration a ajouté un troisième pôle de pouvoir, le délégué administratif villageois. L'ensemble de ces pôles de pouvoir est contrôlé par un seul lignage. Les habitats regroupés en grandes concessions correspondent aux lignages et sont caractéristiques du groupe ethnique peuhl. En relation avec le village mère, Dossi, les éleveurs peuhls sont établis hors du village dans un hameau (campement peuhl).

### **1.3 : Le phénomène migratoire à la base de l'évolution et de la diversification de la population**

*Les invariants :*

Le peuplement dans chacun des villages résulte de la migration. On retrouve le même schéma du phénomène migratoire. Les premiers migrants sont issus de la même famille ou de familles alliées du fondateur, ensuite de villages alliés et de la même région puis ensuite d'autres régions. L'on peut situer donc deux vagues de migration. La première vague est constituée des parents venant de la même région. Ceux-ci constituent les autochtones du village. La seconde vague vient d'autres régions et n'ont en partage ni la langue ni la zone de provenance. Ceux-ci par opposition à la première vague constituent les allochtones. Ce qui traduit une forme d'intégration diversifiée des migrants.

La migration est la principale source de la diversification de la population. En effet c'est par ce canal qu'à Banzon nous avons une quinzaine de groupes ethniques et sept nationalités.

Tandis qu'à Samandeni, six groupes ethniques sont présents. La dimension diversification de la population de Saho ne peut s'appréhender qu'en rapport avec Dossi. Ainsi la population de Dossi se compose de huit groupes ethniques.

La faible densité de la population au départ a favorisé la migration. Dans chacun des villages, il y avait une demande ouvrant le territoire à la migration. Mais progressivement avec l'accroissement démographique et la diversification de la population, on note une fermeture du territoire.

Le pic de la migration pour l'ensemble des villages se situe dans la décennie 70 – 80. Ceci trouve une explication à travers un ensemble de phénomènes. Les grandes sécheresses conduisent à des mouvements de populations de leurs régions d'origine vers d'autres zones. Les politiques de l'Etat autour des grands aménagements sont une réponse à la recherche d'un accroissement de la production agricole afin de tendre vers une sécurité alimentaire et à terme répondre à des impératifs économiques. Ainsi s'opère la colonisation des vallées des Voltas. Il y a également une ouverture des fronts pionniers dont ceux de l'Ouest du Burkina.

Le pouvoir traditionnel, avec l'évolution des villages se trouve en présence d'autres pôles de pouvoir. Ceux-ci vont s'influencer mutuellement. L'organisation socio-culturelle des villages connaît des transformations à cause des mutations en cours. La population autochtone devient minoritaire. D'autres pôles de pouvoir s'enracinent dans le milieu rural tels le pouvoir religieux, le mouvement associatif qui naît des actions de vulgarisation agricole et le positionnement progressif des responsables des communautés migrantes. On note dans ces villages, un mouvement associatif très actif avec un nombre important d'associations évoluant dans plusieurs domaines d'activités.

#### *Les variables :*

Si à Saho et Samandeni, le phénomène migratoire a été progressif, à Banzon par contre, il a d'abord été brutal avec l'aménagement de la plaine puis progressif. Les facteurs qui ont favorisé le phénomène migratoire diffèrent d'un village à l'autre. A Banzon, l'aménagement de la plaine est le principal facteur. Mais on note aussi que l'arrivée des éleveurs a été favorisée par la mise en place du CEZIET. Le conflit Mali – Burkina en 1973-1974 a entraîné le retour de Burkinabè qui travaillaient à l'office du Niger dans le domaine de la riziculture. La crise ivoirienne a également entraîné le retour de Burkinabè. Parmi ceux-ci certains se sont établis à Banzon. A Samandeni la migration a commencé autour des années 1960. La plaine rizicole de Bama a vu, après quelques années, certains ouvriers aller s'installer à Samandeni. Le projet Matourkou qui a utilisé le cadre de la station d'élevage de Samandeni a aussi

influencé le phénomène migratoire. Certains paysans formés et des ouvriers de la station se sont installés autour de la station d'élevage dès que ces deux actions ont connu des difficultés. A Saho les échanges entre les populations autochtones et les éleveurs ont beaucoup influencé le phénomène migratoire avant le début des tensions entre ces communautés.

Concernant les invariants, plusieurs aspects retiennent l'attention :

Le fondateur de chacun des villages a conscience d'une forme de subordination vis-à-vis du village mère. Cela se traduit par l'autorisation de l'aîné et des rites qui seront effectués avant la création du village. Une fois le village créé, l'organisation socio-culturelle et les coutumes du village mère sont reproduites à l'identique. Il s'agit de la préséance des rites du village mère par rapport au village satellite, de la transmission de la chefferie traditionnelle, qui obéit à une logique patrilinéaire, et des coutumes qui seront conservées. Les interdits qui sont reproduits découlent de la trajectoire sociale du fondateur tout autant qu'ils s'inspirent de la tradition du village mère. Les ressources sont à la base du choix du site. Elles deviennent ensuite la base des tensions. Les interdits forcent le respect de l'autorité traditionnelle qui est contrôlée par les aînés, parce que plus âgés, et donc disposant d'une expérience sociale qui leur donne le droit d'initier les cadets. Nous sommes ici au cœur de la construction des identités sociales et territoriales.

Les faits marquants comme les guerres tribales (celle de Samory, celle des peuhls), les travaux forcés et l'ère des chefs de canton pendant la colonisation, ainsi que les sécheresses, restent gravés dans les mémoires. Ils se transmettent de génération en génération et sont racontés sous forme mythique. Ce mode de transmission qui donne toujours la part belle aux aïeux, cherche à marquer les mémoires. Ces faits marquants renforcent les identités sociales et territoriales à travers un renforcement de l'attachement au territoire.

Après la création des villages nous assistons à leur évolution suivant trois axes :

L'évolution qui résulte de l'intervention de l'Etat. Après les sécheresses de la décennie 1970, l'Etat recherche les voies et moyens avec ses partenaires pour accroître la production agricole et il met en place les services de vulgarisation, les programmes et projets (dit productivistes) et des aménagements hydro-agricoles. En même temps, dans un souci de développement, l'Etat se fait plus présent dans le milieu rural avec la mise en place de services administratifs et techniques. Cette intervention dans les villages où nous avons fait des enquêtes montre que, par ce canal, l'Etat a influencé le phénomène migratoire mais a aussi introduit du même coup d'autres pôles de pouvoir qui ont entraîné des perturbations dans ces villages. Le premier niveau d'organisation socio-culturelle des villages, sur la base des pouvoirs coutumiers, se

trouve donc doublé par de nouveaux pouvoirs dont les référents ne sont pas les mêmes. Si pour les autorités coutumières, le principal référent est la coutume, pour les services administratifs et techniques, les référents sont plutôt juridiques, techniques et administratifs. Pour nous ceci traduit un premier niveau de complexification de l'organisation socio-politique des villages.

L'évolution qui résulte du phénomène migratoire : Le pic de la migration dans les trois villages étudiés se situe à la même période. De forme variable d'un village à un autre, le phénomène migratoire a conduit à l'accroissement de la population et à sa diversification. A travers ce phénomène, on note bien une faible densité dans les villages qui va permettre, à la demande de certains chefs autochtones, l'ouverture du territoire à la migration. Mais avec l'évolution démographique, on assiste à la fermeture du territoire dès que la pression se fait sentir sur les ressources. La diversification de la population va faire se rencontrer plusieurs groupes ethniques qui n'ont pas les mêmes référents culturels, se met alors progressivement en place une forme de différenciation qui va conduire à l'émergence des notions d'autochtonie et d'allochtonie. Une fois cette frontière établie, l'on perçoit une distanciation et un durcissement qui sont une forme de renforcement des identités socio-territoriales.

L'évolution qui résulte de la religion : avec les populations migrantes de nouvelles religions se mettent en place, l'islam, le catholicisme et le protestantisme. Ces religions cooptent de nouveaux adeptes au sein de la population autochtone, dont certains chefs coutumiers. Ces religions vont influencer les coutumes et les traditions. On voit alors s'opérer des mutations : certaines coutumes sont abandonnées car considérées comme contraires aux référents de ces religions, des rites sont influencés avec une forme de conversion de certaines règles comme par exemple la réévaluation en argent de l'apport de « dolo » ou de poulets pour les adorations. Malgré ces mutations, on note une survivance de ces coutumes qui sont ancrées dans la tradition ancestrale et qui font sens pour les autochtones. Ces pratiques, qui constituent les domaines maîtrisés par les autochtones, sont secrètes pour les populations migrantes et entrent dans la construction identitaire des autochtones.

Les évolutions dans ces villages montrent l'émergence d'identités plurielles que l'on peut rattacher à la religion, à l'ethnie, à l'activité, au territoire donnant ainsi ce que nous appelons les identités socio-territoriales.

L'histoire de ces villages à travers les invariants indique clairement comment émerge progressivement la complexification des rapports entre les populations. Cette complexification semble être fondée sur des formes de constructions identitaires et

territoriales. Nous sommes en présence de construction, d'affirmation et de réactivation des identités socio-territoriales.

Concernant les éléments variables d'un village à un autre, quelques aspects retiennent l'attention :

Si les trois villages sont de création récente, ils n'ont pas été créés au même moment. Les groupes autochtones fondateurs de ces villages sont de cultures différentes. Tout ceci a une incidence sur le degré d'ouverture aux changements. L'accueil, l'installation et l'intégration des migrants sont en partie liés à ces deux facteurs même si l'ouverture à la migration ne s'est pas faite de la même manière. A Banzon, on note une installation indifférenciée de migrants et d'autochtones au sein des quartiers autochtones. On pourrait supposer que la culture toussian considère que l'hôte partage sa vie quotidienne avec celui qu'il reçoit mais en même temps, n'est ce pas une forme de contrôle de ce dernier ? Où sommes-nous simplement dans la conception mythique de l'étranger dans la tradition ? Puisque l'étranger était considéré comme un ancêtre ou encore un envoyé des dieux, on devait bien s'en occuper de crainte de la vengeance des dieux (LENTZ – 2003 ; ZONOU B.- 2005). A Samandeni les migrants étaient installés dans les zones de culture des lignages de l'autre côté du fleuve, avant que le village ne déménage. On pourrait également s'interroger ici, s'agissait-il d'une forme de mise à l'écart pour préserver la culture bobo des migrants ? Avec le déménagement du village, il apparaît que la religion et le domaine d'activité ont influencé l'installation de certains migrants hors du village autochtone. D'autres migrants sont intégrés aux autochtones. Ici on perçoit une forme de différenciation entre migrants de la même région que les autochtones et migrants venant d'autres régions. A Saho l'activité et la religion ont influencé l'installation des éleveurs par les autochtones Bwa de Dossi. L'intégration du migrant est souvent rattachée à une forme de subordination de celui-ci à la communauté d'accueil et de son bon comportement, la situation des trois villages introduit d'autres critères qui sont la culture, la zone de provenance, le domaine d'activité et la religion.

L'intervention de l'Etat dans le phénomène migratoire est différente d'un village à l'autre. Si à Banzon, il est l'acteur principal de ce phénomène, il intervient plus tardivement à Samandeni et Saho. Son intervention est perceptible au niveau de l'organisation socio-culturelle et diffère d'un village à l'autre. A Banzon il introduit différentes mutations du statut du village et à terme rend perceptible une forme d'urbanisation progressive. A Samandeni, une des mesures administratives introduit un troisième pôle de pouvoir dans l'organisation coutumière et traditionnelle du village. Les aménagements, les infrastructures et les services mis en place, entraînent une mutation dans le village. A Saho, une des mesures (la création du

village) installe la tension entre la communauté d'accueil et les transhumants, ce qui conduit à rechercher des solutions en créant une zone à vocation pastorale.

L'organisation de l'espace diffère d'un village à l'autre. A Banzon elle est reliée aux deux pôles de pouvoir et à l'Etat, donnant ainsi l'espace du village, l'espace de la brousse et la plaine aménagée. A Samandeni, elle est reliée aux espaces appropriés par les quatre lignages fondateurs du village et la station d'élevage de Samandeni. A Saho, cette organisation est doublement perçue. Les autochtones bwa de Dossi l'inscrivent dans l'espace brousse de leur territoire tandis que l'administration à travers le cahier des charges, l'organise en deux espaces : l'espace d'habitation et l'espace pastoral.

L'historique des villages à travers les éléments variables permet de mettre en évidence des facteurs majeurs dans l'accueil, l'installation et l'intégration des migrants dans les territoires d'accueil. L'intervention de l'Etat apporte des mutations dans l'organisation socio-culturelle des villages et est parfois source de perturbation voire même de tension. L'organisation socio-politique et l'organisation spatiale bipolaire (brousse - village) des villages connaît de difficiles adaptations selon la culture du fait de l'intervention de l'Etat, de la migration et de la religion. Pourtant la trame de fond demeure la chefferie de village et la chefferie de brousse. Mais tout ceci traduit la transition dans laquelle s'inscrivent ces villages et qui est un enjeu majeur des identités socio-territoriales que les populations développent.

Cette partie historique nous a permis de mettre en lumière la création des villages, leurs évolutions à travers le peuplement, l'organisation socio-politique et spatiale ainsi que le phénomène migratoire sur le fonds de tension. Nous avons perçu comment le rattachement au territoire et les identités socio – territoriales s'inscrivent dans l'histoire et émergent avec la rencontre entre populations. Le peuplement, à travers l'accroissement de la population et sa diversification, contribue à complexifier la gestion foncière. Surtout lorsque nous assistons à une réactivation et un renforcement des identités socio-territoriales qui sont source d'accentuation des tensions et conflits fonciers.

## ***2 : De l'histoire agraire des villages***

L'histoire agraire des villages étudiés se structure autour de quatre périodes qui présentent des éléments communs à l'ensemble des villages et d'autres qui varient d'un village à un autre.

## **2.1 : La période avant 1970**

### *Les invariants :*

La création des trois villages est antérieure à 1970. Cette période présente des traits communs pour ce qui est de l'histoire agraire de ces villages.

Les systèmes de production sont de type extensif. Il s'agit d'une agriculture itinérante et d'un élevage transhumant. Le type d'exploitation dominant est fondé sur la grande famille qui fournit la main d'œuvre et dont les céréales constituent la spéculation dominante. Ces exploitations qui n'utilisent pas d'intrants ni de pesticides arrivent à couvrir les besoins alimentaires. La fertilité des terres est mise en avant pour expliquer cette situation : le temps d'exploitation est court pour des jachères longues. C'est une agriculture qui s'organise autour d'une unité de production fondée sur la grande famille avec à sa tête l'aîné. L'exploitation orientée vers l'autoconsommation met en culture de petites superficies et dispose de matériel aratoire de fabrication locale. L'importance de la force de travail est en corrélation avec le nombre de personnes constituant la main d'œuvre familiale. La gestion de l'exploitation est du ressort de l'aîné de la grande famille aussi bien pour l'organisation du travail que pour la gestion des produits de l'exploitation. Les activités de chasse, de pêche et de cueillette viennent compléter la production de l'exploitation. Un élevage axé sur la volaille et les petits ruminants, destinés à satisfaire prioritairement les besoins de sacrifices expiatoires, est le fait des agriculteurs pendant qu'un élevage de gros ruminants, caractérise les éleveurs transhumants. Dans ce dernier cas, il s'agit d'un élevage extensif qui n'autorise des prélèvements qu'en cas de force majeure. L'exploitation pastorale s'organise également sur la base d'une grande famille dirigée par le plus âgé, à l'image de l'exploitation agricole. La relation, aîné - cadet, est forte et est légitimée par tous car l'aîné du fait de son expérience sociale détient plusieurs fonctions. Il initie les plus jeunes, il est un recours en cas de difficulté, il occupe une place importante dans la hiérarchie sociale et coutumière. La vision du monde qui associe le monde des vivants et des morts, établit une hiérarchie dans laquelle l'aîné est un lien entre les ancêtres et la génération présente. Ce qui lui confère un ensemble de droits sur les cadets qui est scrupuleusement respecté. Il est à la fois celui qui peut vous aider ou vous mettre en difficulté.

Cette période est pour ces villages, une période qui est marquée par la prégnance des coutumes. La campagne agricole est rythmée par l'alternance de la saison des pluies période charnière des activités agricoles et la saison sèche plus calme pour les paysans. La transhumance est également liée à ces deux saisons. La saison pluvieuse qui se caractérise par

la présence des éleveurs dans leur terroir et la saison sèche qui se caractérise par leur déplacement vers des zones plus fournies en pâturage et en eau. Les chefs coutumiers sont des acteurs clefs aussi de la campagne agricole. A travers des gestes concrets et symboliques ils marquent le début de la campagne et sa fin. Ils régulent l'exploitation des autres ressources comme la pêche, la chasse et la cueillette. Si le contrôle de l'exploitation des ressources relève des autorités coutumières des villages, la force de défrichement apparaît comme le mode d'accès à la terre.

L'organisation spatiale qui résulte de ces dynamiques agraires se structure en trois entités : l'espace d'habitation, l'espace des champs proche des habitations et la brousse. Les coutumes sont en lien avec ces différents espaces : celles qui ont lieu au village, celles des champs et celles de la brousse. Les interdits aident à enraciner les coutumes dans ces villages.

La faible densité de peuplement observable à cette période traduit l'efficacité des coutumes. Le contrôle des hommes était plus facile car tous se connaissent et l'organisation sociale est lisible pour tous. Les différentes guerres entre entités sociopolitiques et les stratégies d'appropriation des territoires nécessitent une population plus importante. Le besoin des hommes et de leurs forces de travail incite les chefs coutumiers à être favorables au phénomène migratoire et à la sédentarisation des transhumants. Nous assistons alors au début du phénomène migratoire et de la sédentarisation des éleveurs transhumants, dans des milieux attractifs à cause de leurs potentialités ainsi que des interventions de l'Etat. Ces mouvements de population se passent dans un climat de cohabitation pacifique puisque nous sommes dans une relation de complémentarité entre les communautés d'accueil et celles qui arrivent dans ces villages. Les tensions sont inexistantes puisque les ressources et la terre sont abondantes. Ici nous percevons clairement la forte imbrication entre les modes d'utilisation des territoires et l'organisation sociale. Ce qui constitue une caractéristique importante de cette période et de la tradition.

#### *Les éléments variables :*

Cette période comme indiquée plus haut est fortement marquée par les coutumes. Chaque village relève d'une culture, ce qui en fait la spécificité. L'organisation sociale de chaque village présente des variantes. A Banzon elle s'organise autour de deux pôles de chefferie, à Samandeni autour de trois pôles tandis qu'à Saho on voit une prééminence de l'imam du fait de l'ancrage de l'islam dans le village. La réglementation des activités de chasse, de pêche et de cueillette commune aux trois villages diffère dans leur mise en œuvre d'un village à l'autre.

Les spéculations mises en place sont fonction de chaque culture. Chaque village préférera une spéculation. A Banzon par exemple ce sera le fonio et les tubercules tandis qu'à Samandeni c'est surtout le sorgho rouge et blanc tandis qu'à Dossi c'est le maïs et le sorgho.

Les rites et cérémonies coutumières diffèrent et ne se déroulent pas de la même manière d'un village à un autre. L'outillage de travail aura des formes spécifiques à chaque village. L'illustration en est faite par la daba. Le relief de chaque village aura une incidence sur l'organisation de l'espace. C'est le cas par exemple à Banzon où les habitats sont regroupés sur les plateaux.

## **2.2 : La période de 1970 à 1985 :**

### *Les invariants :*

Cette période au niveau national, est celle de la mise en place de la première version de la RAF avec un début d'application difficile. C'est aussi la période où on observe le pic du phénomène migratoire.

L'intervention de l'Etat se renforce avec les aménagements et les services de vulgarisation. On assiste à des innovations techniques dans les villages : l'introduction du coton, du riz, l'utilisation des intrants et pesticides ainsi que l'utilisation de la traction animale prennent de l'importance. Les soins vétérinaires ne sont pas en reste. Nous assistons aussi au début du processus d'organisation des paysans. L'adoption de toute innovation étant par ailleurs liée aux aspects sociaux, nous verrons se produire des mutations sur le plan social dans ces villages.

Les systèmes de production vont tendre vers des types « semi-intensifs », utilisant les innovations techniques. La capacité de travail des exploitations, pour celles qui ont adopté ces innovations, s'accroît avec la traction animale. La main d'œuvre est toujours d'origine familiale. Le coton, soutenu par les organisations paysannes, entraîne l'installation progressive de la monétarisation des échanges. Les exploitations se diversifient et se différencient. Les unités de production fondées initialement sur les grandes familles, tendent progressivement vers les lignages. C'est l'amorce de l'éclatement des grandes unités de production. La force de travail devenue plus importante, la multiplication des unités de production, l'organisation intégrée de la filière coton et l'accroissement de la production du maïs ainsi que les revenus générés par ces cultures, amènent l'agrandissement des superficies cultivées et à la mise en place de nouveaux champs. La durée des jachères diminue et les productions se diversifient. Le phénomène migratoire qui a entraîné un accroissement de la population dont la principale activité est l'agriculture augmente la pression sur la terre et les

ressources. Tout ceci, en plus de l'intervention de l'Etat, nous fait assister à un début de pression sur les ressources. Cette période est celle des grands défrichements dans les villages étudiés. Les exploitations pastorales si elles se font de plus en plus importantes en nombre et en effectif des bêtes, sont toujours fondées sur la grande famille contrairement aux exploitations agricoles. Du fait de la vulgarisation de la traction animale dans l'agriculture, on assiste à l'achat de quelques têtes de gros bétail par des agriculteurs, qu'ils confient aux éleveurs qui sont pour eux les spécialistes de ce travail. Le gardiennage, les soins et l'entretien de ces animaux représentent un service rémunéré, en nature ou en espèces, par les agriculteurs.

Si l'échelle d'organisation des unités de production est en pleine mutation avec une tendance vers les lignages, la relation aîné-cadet est encore vivace. C'est l'aîné du lignage qui organise et gère l'exploitation et cela est légitimé par tous. Nous sommes toujours en présence de la même vision du monde qui associe monde des vivants et des morts. Les chefs de lignage en fonction des terres et des ressources qu'ils contrôlent, mettent en place des cérémonies expiatoires pour marquer leur autorité. A l'échelle du village, on fait le même constat pour les interdits : de nouveaux interdits apparaissent et semblent se justifier par l'intention d'un meilleur contrôle des hommes car la population est devenue plus importante et les chefs coutumiers semblent avoir un faible contrôle sur elle, surtout depuis qu'elle est diversifiée. L'application de la RAF qui affirme la pleine propriété de l'Etat sur les terres introduit également une perturbation.

L'organisation territoriale connaît aussi des mutations avec la migration et les innovations techniques. Le territoire se structure en quatre entités : les espaces d'habitation, les champs de case attenants au village, les champs de brousse et la brousse. Le phénomène migratoire qui a pris de l'importance au cours de cette période (pic migratoire) entraîne un accroissement et une diversification de la population. Plusieurs groupes ethniques de cultures différentes sont en contact, ce qui conduit à une influence mutuelle sur le plan socio-culturel. Les migrants qui ont besoin de s'affirmer dans un espace où ils sont subordonnés, sont plus ouverts aux innovations techniques que les autochtones. L'adoption des innovations est pourtant source de mutation des exploitations. Nous assistons alors à une différenciation de plus en plus prononcée entre exploitations : du stade initial d'un type d'exploitation dominant, nous arrivons à une situation de plusieurs types.

Ici il nous semble clairement apparaître une tension entre modernité et tradition dont les facteurs dominants sont l'intervention volontariste de l'Etat et le phénomène migratoire.

*Les éléments variables :*

Période correspondant au pic migratoire, ce phénomène sera favorisé différemment d'un village à l'autre. A Banzon, l'aménagement de la plaine rizicole et du CEZIET de Samorogouan, le conflit Burkina – Mali ont favorisé le phénomène migratoire en plus des caractéristiques communes déjà évoquées. A Samandeni le bitumage de la route rendant accessible le village, la station d'élevage de Samandeni et le projet Matourkou sont des facteurs favorisant, tandis qu'à Saho le fait qu'il s'agisse du regroupement d'un seul groupe socio-professionnel favorise le phénomène.

Les interventions de l'Etat à travers les aménagements ou la spécialisation des zones d'activité, comme à Saho, ont eu une incidence non négligeable sur l'organisation de l'espace de ces villages. Cette incidence est d'abord relative à la disponibilité foncière des villages, au degré variable de dégradation des ressources, puis à l'émergence des tensions entre producteurs.

Les innovations techniques découlant de l'intervention de l'Etat diffèrent également. Si sur deux villages on voit l'enracinement de la culture du coton qui entraîne à la longue une expansion des superficies cultivées, dans l'un des villages, il s'agit de la culture du riz. L'introduction de nouveaux équipements est également variable d'un village à un autre : introduction de la culture attelée avec le coton et des motopompes avec la culture maraîchère. Cette période est marquée par plusieurs innovations techniques dont l'adoption est d'intensité variable d'un village à un autre.

### **2.3 : La période de 1985 à 2000**

#### *Les invariants :*

Cette période se caractérise, par les politiques d'ajustements structurels imposées par les institutions financières internationales ainsi que par les relectures de la RAF (1991, 1996), rendues nécessaires par des difficultés d'application.

Les systèmes de production bénéficiant des innovations techniques sont engagés dans une expansion des superficies mises en culture. Avec la monétarisation des échanges, s'installe progressivement une remise en cause de la gestion des aînés. Les unités de production éclatent en plus petites unités. Elles se fondent davantage sur les segments de lignage voire les familles nucléaires avec à leur tête les chefs de segments de lignage ou de familles nucléaires. La force de travail est en pleine croissance avec l'évolution des équipements agricoles et l'adoption d'itinéraires techniques. La production s'accroît et permet de dégager des surplus de production. Les revenus ainsi dégagés sont réinvestis dans l'exploitation sous forme d'achat d'équipement, de constitution d'un noyau d'élevage (gros bétail) ou d'unités économiques. Des agro-éleveurs apparaissent. L'élevage initialement confié aux éleveurs est

ramené au sein de l'exploitation. Nous assistons donc à une diversification et une multiplication des exploitations.

Les jachères tendent à disparaître face aux besoins de plus en plus croissant de terre. Avec les besoins monétaires croissants, on assiste à une course effrénée pour les revenus. Les charges de travail devenant de plus en plus importantes, la main d'œuvre familiale ne suffit plus, alors émerge le salariat agricole. Les exploitations pastorales toujours fondées sur la grande famille évoluent vers des unités de production plus reliées aux lignages. L'agriculture et l'élevage sont de plus en plus présents dans chacune des exploitations. Les agriculteurs possèdent des troupeaux et les éleveurs mettent en place des champs de céréales afin de subvenir à leurs besoins alimentaires. La gestion des exploitations pastorales relève beaucoup plus de la concertation. La pression sur les ressources se fait sentir avec l'accroissement de la population et du cheptel. Des zones précédemment marginalisées sont mises en culture.

Le mouvement migratoire qui a atteint des proportions importantes au cours de la période précédente connaît une limitation. Avec la diversification et la multiplication des exploitations, la terre et les ressources se raréfient. Une compétition pour l'accès aux ressources s'installe progressivement. La population migrante devient plus nombreuse que la population locale. Certains migrants ont des positions enviables du fait de l'adoption dès les premiers moments des innovations techniques. Émerge alors chez les autochtones un sentiment de minorisation. Ils anticipent et mettent en place un discours qui révèle qu'il n'y a plus de disponibilité foncière. Nous entrons alors dans une phase du jeu des acteurs à travers les nouvelles transactions foncières. La frontière, autochtones – migrants se rigidifie. Cette rigidification se matérialise par l'adoption de règles plus restrictives d'accès à la terre.

Si la vision du monde associant monde des vivants et des morts est encore présente, la relation, aîné – cadet est quelque peu fragilisée. Les cadets semblent ne plus trouver leur compte dans la gestion ancienne des aînés et sont plus enclins à posséder leurs propres exploitations. Les exploitations se multiplient et se diversifient davantage sur des territoires qui pourtant ne sont pas extensibles.

Avec les politiques d'ajustement structurel, l'on assiste à un retrait de l'Etat de certaines fonctions au profit des organisations paysannes insuffisamment préparées. Ce qui aura pour conséquence l'installation d'une crise des organisations paysannes essentiellement liée à des problèmes de gestion (impayés). Il s'impose alors une nécessité de restructuration de ces organisations qui connaîtra des moments d'hésitation. Cette crise a un impact négatif sur la production agricole.

Cette période connaît également la mise en place des cultures de contre saison, qui utilise les plans d'eau pour la production agricole en saison sèche. Cette activité qui permet d'occuper les paysans en saison sèche, avec pour principal objectif l'augmentation des productions, met par endroits les points d'eau en danger en raison du non-respect de certaines normes techniques de protection. Les terres mises en culture se sont accrues ainsi que la destruction de la végétation le long de certains cours d'eau, prédisposant ceux-ci à l'ensablement.

L'organisation territoriale est moins nette que pendant la période précédente à cause de la mise en culture d'un ensemble de zones autrefois marginalisées. Il n'y a plus une distinction nette entre les champs et la brousse en raison de l'implantation des champs et de la disparition progressive de la brousse. Les champs de case spécialisés dans certaines productions se confondent aux champs portant les mêmes spéculations. On est donc tenté de dire que deux entités nouvelles par rapport à la période d'avant 1970 sont repérables. Il s'agit de l'espace d'habitation et celui des champs.

Cette période qui connaît une profonde mutation des systèmes agraires des trois villages, avec une différenciation progressive entre exploitations et acteurs locaux est marquée par l'émergence des nouvelles transactions foncières ainsi que des tensions entre acteurs.

#### *Les éléments variables :*

Cette période caractérisée par le PAS va entraîner une crise des organisations paysannes qui sera ressenti différemment d'un village à un autre. A Banzon on assiste à un déclin de la plaine rizicole tandis qu'à Samandeni c'est la stagnation voir le recul de la production cotonnière.

La pression sur les ressources induit de manière différentielle un frein au phénomène migratoire à Banzon et Samandeni tandis qu'à Saho on assiste à une reprise de la transhumance. De nouvelles cultures sont introduites telles la tomate à Samandeni, l'oignon et la banane à Banzon. Ces innovations entraînent à Banzon une récupération des mains des migrants des terres fertiles des abords du fleuve. La raréfaction des terres et des ressources fait émerger de manière différentielle les nouvelles transactions foncières. Pendant qu'à Banzon et Saho les ventes sont encore timides, à Samandeni, elles se répandent.

## **2.4 : La période de 2000 à 2008**

### *Les invariants :*

Cette période se caractérise par l'enracinement de la décentralisation avec la communalisation intégrale, par la mise en place des communes rurales.

Les systèmes de production sont plus évolués et connaissent une amélioration des techniques de production ainsi que de l'équipement. Ainsi on note l'introduction du tracteur et

l'utilisation systématique d'intrants et de pesticides. La fumure organique, rendue nécessaire par la baisse de fertilité des champs, est utilisée dans une majeure partie des exploitations. Avec la raréfaction des terres et des ressources, la jachère a pratiquement disparu. Les unités de production dominantes sont basées, sur les segments de lignage ou sur les familles nucléaires. Les nouvelles transactions foncières qui connaissent une expansion au cours de cette période, semblent compenser le déclin des activités de pêche, chasse et cueillette, fortement réduites du fait de la dégradation des ressources. Les systèmes d'exploitations sont aujourd'hui ancrés dans une logique économique. Nous assistons à une véritable différenciation des exploitations que l'on peut relier à la force de travail, à l'équipement, au statut de l'exploitation et à la disponibilité foncière. Cette différenciation se ressent également au plan social car l'imbrication entre systèmes de production et organisation sociale a connu des mutations. Les exploitations pastorales connaissent encore une prédominance des systèmes lignagers avec une tendance à l'effritement vers les segments de lignage.

Si la vision du monde exprimée dans les parties précédentes est encore dans les discours, il y a eu une forte évolution. La relation aîné-cadet est fortement affaiblie avec la remise en cause de la gestion des aînés par les cadets. Les nouvelles transactions foncières le démontrent : certaines sont effectuées par des cadets qui ne sont pas habilités à les effectuer, certaines transactions non admises par les aînés s'opèrent dans ces villages. Tout ceci est à la base des tensions et des conflits fonciers.

Avec la monétarisation des échanges, la logique économique s'impose dans ces villages. La diversification des activités répond à la recherche de satisfaction des besoins monétaires mais aussi à une logique de partage des risques. Ainsi selon la pluviométrie, si la campagne n'est pas bonne, on peut toujours profiter des revenus générés par l'unité économique. Cette diversification des activités a fait émerger des paysans ouvriers sans terres. Ceux-ci prêtent leur force de travail à des exploitations contre rémunération. Ils sont saisonniers ou permanents et ne disposent pas de terre dans ces villages. Ils viennent souvent d'autres villages.

L'organisation de l'espace tend à montrer une confusion entre espace d'habitation et espaces de culture du fait de la forte pression sur les terres et les ressources.

Cette période se caractérise par une forte pression sur la terre et les ressources du fait de l'accroissement de la capacité de production et de l'enracinement de la logique économique. Une différenciation sociale prononcée entre acteurs se fait sentir et est fondée sur la production agricole et les opportunités de possession ou non d'unités économiques. Ainsi émergent de grands producteurs aux côtés de producteurs intermédiaires et de plus pauvres.

L'utilisation opportuniste du statut des acteurs, le tandem autochtone/allochtonie complexifie davantage la configuration des villages et accentue les tensions foncières dans les trois villages.

*Les éléments variables :*

La compétition autour de l'accès à la terre et aux ressources est présente, traduisant leur raréfaction. Les tensions foncières prennent de l'importance mais n'ont pas les mêmes causes. A Banzon, elles se focalisent davantage autour des limites des terres avec d'autres territoires. A Samandeni, les nouvelles transactions foncières et le phénomène des nouveaux acteurs qui y est spécifique, sont à l'origine des tensions foncières. A Saho, il s'agit des mutations intervenues dans le statut du village et des stratégies développées par les acteurs non consentant à la mise en place de la zone à vocation pastorale.

## **2.5 : Une typologie des exploitations résultant des dynamiques agraires**

Les dynamiques agraires dans leurs évolutions permettent aujourd'hui de dégager une typologie des exploitations. Trois types d'exploitations sont identifiables dans les trois villages à savoir, les exploitations orientées vers l'autoconsommation, celles orientées vers la commercialisation de surplus dégagés de la production agricole et les exploitations des éleveurs peuhls. Trois autres types d'exploitation sont spécifiques à un ou deux villages. Il s'agit des exploitations orientées vers la production de cultures maraîchères et de bananes, celles faisant de l'embouche bovine et ovine puis celles dites des « agrobusiness men ».

Une approche plus fine de chaque type d'exploitation permet de dégager des invariants et des éléments variables.

### *· les exploitations orientées vers l'autoconsommation*

*Les invariants :*

Dans chacun des villages, ce type d'exploitation représente la frange la plus pauvre. Ces exploitations sont peu nombreuses dans ces villages. Orientées vers les productions céréalières essentiellement, elles recherchent la satisfaction des besoins alimentaires. Ce sont des exploitations qui sont au stade de la subsistance. Elles ont une faible capacité de production surtout lié à la faiblesse de la force de travail qui se manifeste par un équipement rudimentaire qui n'autorise que la mise en culture de petites superficies. Ce sont des unités de production basées sur les grandes familles et les lignages. Elles ont un statut précaire car dès que se pose des difficultés pluviométriques, la production est incertaine. Les disettes et les périodes de soudure sont durement ressenties sur ces exploitations.

*Les éléments variables :*

Ces exploitations concernent à la fois des autochtones et des migrants. Quand il s'agit d'une exploitation d'autochtone, la fertilité des terres mises en culture, permet de compenser la faiblesse des apports d'engrais minéraux, voire leur absence. D'autres compensations proviennent des « rentes foncières » acquises par la mise à disposition de leurs terres non mises en valeur dans le cadre des nouvelles transactions foncières. La transformation des produits non ligneux représente aussi un apport pour l'exploitation. S'il s'agit d'une exploitation de migrants les terres sont moins fertiles et les compensations proviennent de la transformation des produits non ligneux ou des prestations de services rémunérés dans d'autres exploitations comme le semis, le sarclage, la récolte. On constate également que dans ce type d'exploitation, les superficies mises en culture par les autochtones sont moins importantes que celles des migrants. Par rapport aux exploitations pastorales du même type, le cheptel est numériquement peu important, les actifs se constituent en bergers pour d'autres exploitations dans le but d'être rémunérés en espèces ou en nature. La rémunération en nature permet de constituer progressivement un cheptel plus important. Les revenus générés par des activités annexes au sein de ce type d'exploitation sont destinés à satisfaire les besoins d'autoconsommation. Selon qu'il s'agit d'autochtones ou de migrants, les acteurs de ces exploitations vivent une forme de « marginalisation ». A titre d'exemple, chez les éleveurs, il s'agit souvent de personnes ayant mal géré le troupeau familial et donc contraintes de quitter la grande famille pour d'autres horizons afin de refaire leur vie. C'est ainsi que dans ces cas précis, on retrouve parfois des unités de production basées sur le ménage contrairement aux autres unités de production basée sur la grande famille et les lignages.

· ***les exploitations orientées vers la commercialisation :***

*Les invariants :*

Ce type d'exploitation semble le plus répandu et occupe une frange importante des populations des trois villages. Insérés dans la commercialisation du fait de l'existence d'une filière de production organisée, ces exploitations disposent également d'une sécurité alimentaire relative, qui permet, selon les campagnes, de dégager un surplus de production destiné à la commercialisation. Ces exploitations se caractérisent par une capacité de production nettement plus importante que celles du premier type. L'équipement agricole et la main d'œuvre permettent la mise en culture de superficies plus importantes. Avec l'apport de fumure organique, d'engrais minéraux et de pesticides, le respect de l'itinéraire technique, au cours d'une campagne où la pluviométrie est régulière et suffisante, la production est importante. Ces exploitations sont majoritairement basées sur les lignages et segments de lignage. Elles concernent à la fois les autochtones et les migrants. Les activités annexes qui

permettent des apports complémentaires sont la transformation des produits non ligneux et les « rentes foncières » générées par la mise à disposition de terre à travers les nouvelles transactions foncières. Les revenus dégagés par la commercialisation dans le cadre de filières organisées ou encore par la commercialisation des surplus de production sont réinvestis dans l'exploitation à travers l'achat d'équipement, la création de petites unités économiques ou encore sous forme d'épargne avec l'achat d'animaux (bovins surtout).

*Les variables :*

Les filières concernées par cette activité de commercialisation sont le riz à Banzon, le coton à Samandeni et Dossi – Saho, les cultures maraîchères à Banzon et Samandeni, la banane surtout à Banzon. Si les cultures maraîchères et la banane proviennent majoritairement des exploitations autochtones à Banzon, dans les trois villages, les exploitations qui associent l'agriculture et l'élevage sont à dominante celles des migrants. Les surplus dégagés par les exploitations dans les trois villages sont principalement constitués de céréales (maïs, sorgho, mil). Le statut des exploitations diffère suivant qu'elles sont conduites par des autochtones ou des migrants. Les exploitations des autochtones ont des superficies, des terres de meilleure qualité contrairement aux migrants. Ces derniers, comme pour compenser cette situation, ont des activités annexes plus importantes que les autochtones.

· *Les exploitations d'éleveurs peuhls*

*Les invariants :*

Dans chaque village, on note la présence d'éleveurs peuhls. Les unités de production spécifiques à ce groupe sont fondées sur la grande famille avec une tendance d'évolution vers les lignages. L'activité principale est l'élevage. Depuis un certain temps, ces éleveurs pratiquent secondairement l'agriculture. Il s'agit de champs situés aux abords des cases. L'apport de la fumure organique est important grâce à l'élevage. Des troupeaux communs à la famille ou au lignage sont constitués. La répartition du travail dans ces unités de production est fonction de l'âge et du sexe. Les plus âgés ne pouvant plus se déplacer sur de longues distances sont à la maison et s'occupent des animaux qui s'y trouvent. Les hommes se consacrent à l'activité de transhumance d'une partie du troupeau, les plus jeunes conduisent une partie du troupeau au pâturage et vers les points d'eau proches du lieu de résidence tandis que les femmes assurent la traite et à la commercialisation du lait. Les activités annexes qui sont un apport pour l'exploitation se résument au gardiennage des animaux des autochtones intégrés dans le troupeau, contre rémunération en espèces ou en nature.

*Les variables :*

L'agriculture, activité récente pour ces unités de production, présente des variantes du point de vue des superficies, de la main d'œuvre et de l'équipement d'un village à un autre. Le nombre de têtes constituant les troupeaux est variable d'un village à un autre et d'une exploitation à l'autre. Ces données entraînent une différenciation entre les acteurs qui n'est pas négligeable.

· *Les exploitations « d'agrobusiness men »*

Ce type d'exploitation est important à Samandeni. On ne peut établir d'invariants et de variables qu'entre ces exploitations à l'échelle de ce seul village.

*Les invariants :*

Ces unités de productions ont en commun, à l'échelle du village, l'importance des capitaux, le niveau d'équipement, l'importance des superficies mises en culture. La main d'œuvre permanente provient de la filière de parenté. C'est aussi dans ce type d'exploitation que l'on repère le salariat agricole. Ces unités de production sont ancrées dans une logique économique. Grâce au niveau d'équipement, la principale activité annexe est la prestation de services rémunérés.

*Les variables :*

Ces unités de production à Samandeni ne disposent pas des mêmes superficies. Le nombre d'actifs constituant la main d'œuvre est variable d'une exploitation à une autre, tout comme le niveau d'équipement. Si les productions sont diversifiées au sein des exploitations, on ne trouve pas le même type de production d'une exploitation à une autre.

Nos villages d'étude ont en partage des caractéristiques sur le plan agro écologique. Il s'agit du climat, de la végétation, de la pluviométrie comme la carte de localisation nous le montre. Dans chacun des villages, l'Etat est intervenu en termes d'aménagement. Les potentialités, ainsi que l'intervention de l'Etat, ont permis une diversification des productions rendant ainsi cette zone attractive. Elle devient une zone de convergence pour les migrants venant de régions plus arides. Le phénomène migratoire est facilité aussi par le fait que cette zone présentait au départ une faible densité de population. L'évolution des activités agricoles grâce aux actions de vulgarisation qui ont apporté des innovations techniques et introduit de nouvelles cultures conduit progressivement à une pression sur les ressources qui vont connaître un niveau de dégradation prononcé. On assiste alors à une raréfaction des terres et des ressources ressentie par les agriculteurs et les éleveurs, conduisant à une compétition autour de l'accès à la terre et aux ressources. On voit des mutations dans les modes

d'exploitation et de gestion de la terre et des ressources variables d'un village à un autre et qui constituent la spécificité de chaque village. Les dynamiques agraires dans leur évolution traduisent la complexité de notre objet de recherche en pointant l'imbrication entre mode d'exploitation des ressources, organisation sociale et territoriale. Avec l'introduction de la culture du coton et du riz, on assiste à une évolution des systèmes de production qui auront une incidence sur les ressources, qui se raréfient et entraînent alors une compétition entre acteurs pour y accéder. Nous sommes au cœur du jeu d'acteurs avec pour conséquence l'émergence et l'amplification de tensions. Nous pouvons donc dire que les dynamiques agraires liées aux cultures de rente influent sur les dynamiques socio-territoriales et complexifient les dynamiques foncières.

### ***3 : De l'histoire foncière des villages***

Il est difficile d'établir de manière très précise l'évolution des modalités foncières dans une approche d'invariants et de variables. Ceci s'explique par les spécificités de chaque village. Nous allons ici dégager les grandes tendances à partir des données de chaque village, à travers une périodisation proche de celle dégagée au niveau des dynamiques agraires.

#### **3.1 : Première période (avant 1970)**

##### *Les invariants :*

Elle consacre la formation du noyau autochtone des villages, constituée par la première vague de migrants venus des villages mères et des villages environnants. La conception de la terre met en exergue le transfert intergénérationnel et la reproduction de la communauté : la terre est sacrée et inaliénable, c'est un patrimoine commun placé sous la gestion du pouvoir coutumier. Les chefs coutumiers chargés de gérer la terre sont légitimés dans les villages, en raison d'alliances passées avec les dieux tutélaires et de la mémoire du village qui est détenue par la ou les familles fondatrices du village. La gestion de la terre et des ressources qu'elle porte est soumise à des règles qui se traduisent par des interdits, des sanctions et des rites. Ces dispositions sont sévères et entourées de mystère. Au cours de cette période d'accès communautaire, où la force de défrichement est déterminante dans l'exploitation de la terre, l'ouverture des champs se fait de manière groupée. La faible densité de peuplement, l'abondance des ressources et la faible capacité de production qui caractérisent les unités de production traduisent l'absence de pression sur les ressources, ce qui autorise l'accueil de migrants dans un contexte dominé par une conception mythique de l'étranger. Cette période qui se situe autour de la création des villages marque le début de l'ouverture du territoire.

##### *Les variables :*

Le pouvoir coutumier qui gère le foncier est lié à l'organisation sociale de chaque village : à Banzon et Samandeni, il s'agit respectivement des chefs de villages, de brousse et de terre tandis qu'à Dossi-Saho, c'est le chef de village qui concentre l'ensemble de ces pouvoirs. De même les rites, les coutumes et les interdits fondent la spécificité de chaque village, et diffèrent d'un village à un autre.

### **3.2 : La seconde période (1970 –1985)**

#### *Les invariants :*

Le phénomène migratoire qui s'accroît va conduire à l'établissement d'une différenciation sociale fondamentale, du groupe des autochtones et de celui des migrants. Nous assistons alors à une appropriation des terres antérieurement mises en culture par les grandes familles puis par les lignages. Le mode d'accès à la terre pour les autochtones consiste en une simple information de la grande famille ou du lignage concerné. Pour les migrants, une négociation avec les chefs coutumiers, assortie d'un rituel et de conditionnalités permet d'accéder à la terre. Le respect des coutumes et surtout des interdits est une donnée importante. Le don et le prêt à long terme sont les modes d'accès à la terre qui sont en vigueur au début de cette période. L'installation d'un migrant se fait en deux étapes : un premier temps où il bénéficie d'une superficie réduite, et où il est observé par les autochtones, un second temps où, en fonction de l'observation, on lui accordera ou pas une surface plus grande. Les migrants, dans une forme de sociabilité, apportent un don symbolique aux chefs coutumiers à la fin de chaque campagne. Ces dons sont réinvestis dans les cérémonies expiatoires qui se déroulent chaque année. Avec l'implication des chefs de lignage dans la gestion foncière, une concertation entre chefs coutumiers et chefs de lignages s'établit et des règles spécifiques aux lignages émergent comme l'interdiction de planter des arbres sur les parcelles mises à disposition des migrants. Le processus de négociation, qui commence à impliquer de plus en plus les chefs de lignage, place les migrants dans un sentiment d'être redevable vis-à-vis des chefs de lignage, une expression du tutorat.

#### *Les variables :*

Les modes d'accès à la terre supposent pour les migrants un apport pour les rituels. Cet apport est variable d'un village à un autre tout autant que le rituel. A Banzon, le migrant apportera un poulet et du dolo, à Samandeni. Il s'agira de trois poulets et du dolo tandis qu'à Saho-Dossi, c'est une poule et une pintade. Si sur l'ensemble des villages on observe une forme de délégation de droits de gestion foncière, c'est surtout à Saho que cela est le plus visible. Ces droits délégués vont changer suite à l'érection du village en village administratif. Les

responsables du village vont de ce fait revendiquer une autonomisation de leurs droits de gestion foncière, provoquant ainsi une tension. Des stratégies se mettent en place et exacerbent les tensions. L'implantation de la plaine rizicole provoque un patage du territoire à Banzon. A Saho, avec la tension il y aura également partage du territoire en deux entités, un espace réservée aux activités pastorales et un espace réservé aux activités agricoles du fait de la concurrence entre ces deux activités.

### **3.3 : La troisième période (1985 – 2000)**

#### *Les invariants :*

Cette période est marquée par une érosion progressive du pouvoir coutumier malgré le respect strict des coutumes et interdits. La gestion foncière passe aux mains des chefs de segments de lignage, avec une remise en cause de la gestion des chefs coutumiers et des chefs de lignage considérée comme trop laxiste. Les remises en cause d'anciens accords interviennent de plus en plus. C'est ici qu'on constate l'expansion des nouveaux modes d'accès à la terre. Pour les autochtones, l'heure n'est plus à une simple information mais plutôt à une demande qu'ils formulent à d'autres lignages en cas de besoin d'une terre. Quant aux migrants, en plus des dons et des prêts à long terme sans contrepartie qui sont en net recul, il y a une progression des prêts à court terme et des locations avec contrepartie. Les limites des terres prêtées ou louées sont plus précises et matérialisées par des éléments naturels. Le respect des coutumes et des interdits se fait plus prégnant. Enfreindre ceux-ci peut conduire au retrait de terre. C'est le début de l'insécurité foncière pour les migrants et du durcissement des modes d'accès à la terre. C'est alors que va s'engager un ensemble de stratégies que l'on pourrait résumer par l'affirmation de l'autochtonie pour les uns et la recherche d'une meilleure intégration pour les autres. Ces stratégies utiliseront plusieurs registres, social, économique, politique et religieux. La migration commence à connaître un recul.

#### *Les variables :*

Les nouvelles transactions sont variables d'un village à un autre tant du point de vue des formes que des clauses. Les facteurs qui influencent cette tendance de la gestion foncière varient d'un milieu à un autre : à Banzon la partition du territoire a un poids non négligeable, à Samandeni, le déménagement du village peut être pris en compte tandis qu'à Saho la mutation du statut et la gestion par le cahier des charges sont significatifs. L'insécurité foncière est diversement vécue dans les trois villages.

### **3.4 : La quatrième période (2000 – 2008)**

#### *Les invariants :*

Cette période se caractérise par deux phénomènes dans les villages d'étude. L'évolution démographique montre une supériorité (numérique) des migrants par rapport aux autochtones, ces derniers le vivent comme une forme d'invasion. Il s'installe alors un sentiment d'incertitude quant à l'avenir. La pression se faisant de plus en plus forte sur les ressources, on assiste à l'enracinement d'une logique anticipatrice qui consacre l'insécurité foncière tant au sein du groupe autochtone qu'au sein du groupe allochtone. La gestion foncière, qui glisse aux mains des segments de lignage voire des familles nucléaires, conduit au développement d'un ensemble de stratégies parfois opportunistes. Les autochtones usent de tous les moyens pour réaffirmer l'autochtonie tandis que les allochtones revendiquent leur intégration dans les villages en se fondant surtout sur la durée d'installation. La remise en cause des anciens accords s'accroît. Les nouvelles transactions comme les prêts à court terme, les prêts avec contrepartie et les locations se développent. Les contreparties des prêts autrefois considérés comme dons symboliques sont aujourd'hui des normes fixées par les segments de lignage donateurs de terre. Les quantités sont précisées avant la mise à disposition de la terre, en cas de non respect de ces normes, les retraits de terre interviennent. Les autochtones ont de plus en plus de difficulté à accéder à des terres qui n'appartiennent pas à leur lignage alors que se rigidifient de manière significative les frontières autochtones – allochtones. Le respect des coutumes et interdits, présent de tout temps, est utilisé maintenant comme une menace de retrait de terre. Les migrants s'investissent davantage dans les sociabilités locales, de manière à bénéficier des bons offices des autochtones afin de continuer d'exploiter en toute quiétude leurs champs. Il s'établit également une hiérarchie des migrants : on distingue les anciens migrants (les premiers installés dans le village) et les nouveaux migrants (ceux d'installation récente). La pression foncière est de plus en plus présente avec la mise en culture de zones autrefois marginalisées. On observe également un recul de la migration.

#### *Les variables :*

Pendant que s'opèrent les mutations dans les modalités de gestion foncière d'un village à un autre, de manière diversifiée, d'autres modes d'exploitation des terres et des ressources se développent. A Saho, la gestion foncière relève du cahier des charges de la zone pastorale même si cela semble toujours contesté par les autochtones Bwa de Dossi. A Samandeni, l'on assiste au développement du phénomène « des agrobusiness men », qui prend des proportions inquiétantes pour la disponibilité foncière. La vente de terre signalée dans l'ensemble des

villages est clairement établie à Samandeni. C'est dans ce village que nous assistons à une double transgression des règles coutumières : les ventes qui interviennent s'effectuent avec des montants de 60 000 FCFA à 75 000 FCFA l'hectare, et la plantation d'une certaine superficie qu'on entretient pendant deux ans, le temps que les jeunes plants lèvent. A l'issue de cette opération, l'autochtone met des terres à disposition du migrant. Cette nouvelle forme de transaction permet au migrant de planter des arbres sur des terres, forme d'appropriation qui n'est pas toujours autorisée localement. Les investissements qui sont réalisés pour mettre à disposition de l'autochtone une jeune plantation, représentent un montant financier non négligeable qui peut être considéré comme une contrepartie financière des terres que l'autochtone met à disposition. Il s'agit donc d'une forme de vente qui ne dit pas son nom.

### **3.5 : Des rites liés à la terre et aux ressources**

La gestion foncière est marquée par un ensemble de rites. Certains sont directement liés à la terre et aux ressources qu'elle porte. Ils sont fonction de chaque culture mais semblent s'organiser à partir d'une matrice de base qui est l'organisation spatiale du village, à savoir la brousse et le village. La brousse apparaît comme un espace sauvage que les producteurs tentent de coloniser tandis que le village est l'espace humanisé. Le poids des nouvelles religions intervient dans la pratique ou l'abandon des rites.

#### *Les invariants :*

La campagne agricole dans les villages étudiés est ponctuée par un ensemble de rites dont la préséance s'établit comme suit. Lorsque les liens entre le village mère et le village satellite sont forts, ces rites se déroulent d'abord dans le village mère. Au sein de chaque village, les rites collectifs sont exécutés avant ceux du lignage, de la famille ou de l'individu.

Les rites d'installation des champs ont pour objet de protéger l'exploitant contre toute forme de malheur et de lui apporter les bénédictions nécessaires à une bonne production et une intégration parmi les exploitants du village. L'acceptation de l'accomplissement de ce rite par le migrant implique qu'il adhère à ce qui est une norme et une valeur du village même si ce n'est pas le cas. C'est une forme d'intégration puisque ce rite fait du migrant quelqu'un de respectueux des traditions du village. C'est la dimension cumulative évoquée au titre de l'identité et une forme de territorialité dans le sens de comment les villageois sont en interaction avec leur territoire. Ce rite est aussi une forme d'affirmation du statut d'autochtones. « Nous » (autochtones) indiquons les pratiques territoriales et foncières du village aux autres (migrants) « ils ». C'est la règle, c'est la norme, c'est ce qui fait sens et c'est ce qui donne accès à la terre et aux ressources. Ce rite apparaît donc comme une forme

d'adhésion des migrants à la culture du village et pour les autochtones comme l'affirmation de leur statut.

La cérémonie collective de début de campagne vise à demander la clémence des dieux pour une bonne pluviométrie (quantité et répartition spatio-temporelle) et une bonne santé pour les paysans du village.

La cérémonie de fin de campagne permet aux agriculteurs de jouir des fruits de leurs efforts en bonne santé et en toute quiétude.

D'autres rites liés à l'exploitation des ressources halieutiques et faunistiques ont pour objet de les préserver et d'exclure les mauvaises pratiques.

Le rite de demande de pluie intervient lorsque le village se trouve dans une situation de sécheresse prolongée pouvant compromettre la campagne. Il consiste en une cérémonie pour demander une pluie abondante qui rétablit l'équilibre pluviométrique dans le milieu. Il peut se réaliser plusieurs fois au cours de la campagne ou ne pas avoir lieu du tout lorsque la pluviométrie est satisfaisante.

#### *Les variables :*

Pour l'ensemble de ces rites, les formes et le déroulement sont variables en fonction des cultures villageoises donc de la culture. Si certains villages semblent avoir abandonné certains rites, d'autres par contre y sont toujours observés, certains villages ravivent même des rites abandonnés. La réévaluation des apports pour ces différents rites est variable d'un village à un autre et rendue nécessaire par le poids et l'enracinement des nouvelles religions. L'islam, le catholicisme et le protestantisme condamnent les pratiques coutumières liées à l'adoration des fétiches. Aussi les stratégies qui se mettent en place passent par la réévaluation en numéraire des apports pour les rites. Payer une somme au coutumier élimine, aux yeux des adeptes de ces religions, la contradiction qui pourrait s'installer par rapport aux prescriptions de leur religion. Cette pratique de réévaluation des apports, est contraire aux traditions en raison de l'usage de la monnaie au lieu des apports en nature, c'est aussi une des manifestations de l'entrée progressive de l'économie monétaire dans ces villages et une recomposition des identités religieuses au niveau local.

La variabilité des formes des rites est à relier aux mutations que chaque village a connues et qui sont toujours en cours ainsi que le degré d'enracinement des nouvelles religions dans ce milieu.

### **3.6 : Le faible enracinement de la gestion foncière moderne dans les villages d'étude**

L'évolution des modalités de gestion foncière a été marquée depuis la période coloniale par une affirmation progressive de la pleine propriété foncière de l'Etat sur l'ensemble des terres. C'est au cours de la période révolutionnaire que la propriété foncière de l'Etat sera la plus affirmée par l'adoption de la RAF.

#### *Les invariants :*

Dans l'ensemble des villages étudiés on note la mise en place des CVGT, émanation de la RAF. Avec la mise en œuvre de la décentralisation, il est question de la mise en place des CVD avec une commission foncière. Si ces structures sont effectives dans les villages, il ressort de nos cas d'étude que les CVGT n'ont pas pu exercer leurs prérogatives. Les chefs coutumiers y sont représentés mais malgré cela les CVGT apparaissent comme des structures de projet qui captent des fonds pour la réalisation d'infrastructures socio-économiques et socio-éducatives, leurs prérogatives de gestion foncière n'ont pas été effectives. La prégnance des coutumes, la délicatesse et la complexité des questions foncières ont constitué des freins à la mise en application véritable de la RAF et de son décret d'application. Ici on peut comprendre les difficultés liées à la mise en application de ces textes. Certains projets et institutions mis en place dans les trois villages tentent de rendre effective une gestion moderne du foncier, sans véritablement y parvenir. Certains espaces aménagés par l'Etat connaissent un début d'application des dispositions modernes que les populations ne se sont pas appropriées. Ainsi on est en présence d'un partage du territoire : un territoire appartenant à l'Etat où la gestion foncière moderne va se mettre en place mais toujours dans un processus inachevé, un autre territoire où les chefs coutumiers exercent leurs droits fonciers. La gestion foncière moderne même si elle existe de fait ne s'est pas enracinée dans les villages étudiés.

#### *Les variables :*

A Banzon, la plaine rizicole fait l'objet d'une gestion moderne du fait de son aménagement par l'Etat. Mais cette gestion qui est finalement à la charge de la coopérative, à travers un cahier des charges et un règlement intérieur, connaît, avec le déclin de la plaine, des pratiques contraires aux dispositions légales dont la mise en application n'est pas achevée. Il s'agit, entre autres de la « sous-location » qui apparaît comme un arrangement entre acteurs qui devient une pratique courante sans être officialisée. A Samandeni, la mise en place de la station d'élevage au cours de la période coloniale et la mise en œuvre du projet Matourkou sur le même espace en a fait un espace aménagé donc dépendant de l'Etat. Cette zone connaît une gestion foncière moderne également inachevée. A Saho, les différentes mutations intervenues en ont fait une zone à vocation pastorale dont l'aménagement reste aussi inachevé : absence

de matérialisation des limites et de finalisation des infrastructures. En somme la mise en application des textes relatifs à la gestion foncière est variable d'un village à un autre et jamais totalement achevée. Ce qui offre des opportunités de contestations.

#### ***4 : De la diversité des institutions foncières***

La caractéristique principale du foncier dans les trois villages est incontestablement la diversité des institutions et des acteurs qui émerge progressivement, coexistent et parfois se superposent.

##### **4.1 : La chefferie coutumière**

###### *Les invariants :*

Dans les trois villages, on note le rôle de la chefferie coutumière dans la gestion foncière. Cette institution tire sa légitimité de son mode de transmission qui se fait par héritage. Celle-ci est fondée aussi sur la place qu'elle occupe dans les rites qui s'exécutent dans le village. Cette légitimité lui confère une importante audience dans le village. Cette institution est considérée comme la mémoire foncière du village. Les acteurs qui constituent cette institution sont des descendants des familles ayant passé des alliances avec les dieux tutélaires. Ils sont témoins des premiers arrangements fonciers entre autochtones et première génération de migrants. Ils officient les différents rituels liés au foncier et ont une maîtrise de ces rites. Cette institution malgré sa forte prégnance dans les trois villages est fragilisée par l'installation des nouvelles religions qui comptent parmi leurs adeptes des acteurs de cette institution. Avec les évolutions dans les différents villages, les nouvelles religions sont des signes d'évolution. Le nom de baptême, la participation aux différents cultes religieux, la solidarité d'avec la communauté dont on relève à travers les événements qui se produisent chez soi sont autant de signes d'évolution. Au sein de la chefferie coutumière, les membres ne sont pas en reste car ces religions quand on est chef coutumier et membre de ces communautés, cela renforce le pouvoir qu'on exerce grâce à l'audience que l'on peut en tirer. Mais l'adoption de ces nouvelles religions exclut l'adepte de certains cultes et cercles dans l'organisation de cette institution. C'est comme si quelqu'un exerce ces actes par procuration pour vous. Ainsi, il y a une partie du pouvoir qui vous échappe. Ceci conduit souvent les chefs coutumiers à s'inscrire dans un syncrétisme religieux comme l'atteste la déclaration du chef de Samandeni au chapitre 2 de la seconde partie de cette thèse. Il y a aussi la modernisation à travers les évolutions institutionnelles qui se sont opérées dans ces milieux. Les domaines d'intervention de cette institution sont aujourd'hui liés à la régulation des tensions et conflits fonciers ainsi que la conduite des rituels liés au foncier. Pour cette institution, le foncier est un enjeu réel

qui est lié à son existence. Cette institution fondée sur le bipolarisme de son organisation tire ses pouvoirs surnaturels des ressources présentes sur son territoire. Si le contrôle, même symbolique, lui échappe, elle n'a plus de fondement à son pouvoir. Cela équivaldra à un bouleversement. Le foncier semble se positionner comme le dernier rempart pour elle, on comprend alors qu'une dimension mystique y soit associée et que malgré les évolutions, elle conserve la maîtrise des rites liés au foncier. Ceci permet de renforcer les croyances et entretenir les représentations liées au foncier qui sont des éléments forts des identités socio – territoriales.

*Les variables :*

Les mutations qui s'opèrent dans ces milieux sont variables d'un village à un autre et ont une incidence variable. A Banzon les mutations de statut du village ont fragilisé cette institution. A Samandeni, où le chef de village garde le contrôle des trois pôles de pouvoir, l'institution reste forte. A Saho, existe une forte tension entre cette institution, basée à Dossi, l'administration et les éleveurs.

Si le processus de régulation des conflits connaît plusieurs niveaux de régulation (quatre) dans chacun des villages autochtones, la procédure et le contenu varient selon la culture.

#### **4.2 : L'administration**

Elle est représentée par les services déconcentrés de l'Etat dont les démembrements sont présents ou interviennent dans les villages.

*Les invariants :*

Dans les trois villages, elle est garante de la gestion foncière moderne. Cette institution est le lieu où l'on prend la mesure des difficultés d'application de la RAF. Elle intervient dans le processus de régulation des tensions et/ou conflits fonciers suivant la procédure contenue dans les textes qui va de l'arrangement à l'amiable au Tribunal de Grande Instance, en cas de non résolution aux autres étapes de la procédure de régulation. Partagée entre les impératifs de développement fixés par l'Etat, la nécessité de cohabitation pacifique des populations indispensable à toute action de développement et la complexité des questions foncières, cette institution est parfois frileuse dans la mise en application des dispositions légales. Cette institution mobilise des référents juridiques et valorise sa connaissance du milieu. Elle utilise parfois son statut légal pour obtenir des terres à exploiter. La personnalité des acteurs apparaît comme un élément important dans la régulation des tensions foncières. Mais on note que les tensions et / ou conflits fonciers ne sont pas totalement résolus par cette institution car chaque

changement des acteurs la composant conduit à réactiver la tension qui pourtant semblait avoir été régulée.

*Les variables :*

La présence de cette institution est variable d'un village à un autre. Selon que le village est chef-lieu de département ou simple village, on ne retrouve pas les mêmes structures qui représentent l'administration. Les modes de régulation des tensions foncières, sont marquées par la personnalité des acteurs qui composent cette institution et à cause de cela présentent des variantes d'un village à un autre et parfois au sein du même village. Comme l'indique un des interviewés dans cette déclaration : « *au temps d'un de nos préfets il y avait moins de conflits fonciers à Banzon car c'était une personne âgé qui comprenait ces questions de terre et qui inspirait confiance. Il ne prenait pas parti et quand il traitait un conflit, il prenait son temps pour vous écouter et comprendre le problème. Il y avait toujours une solution satisfaisante pour les protagonistes* ». Cette déclaration met en évidence des traits de caractère comme l'âge, la connaissance du sujet, la confiance, l'impartialité, l'écoute et la patience.

#### **4.3 : Le conseil municipal**

Cette institution de création récente et située dans le cadre de la communalisation intégrale du pays, est incontournable dans la gestion foncière à travers la commission foncière qui sera mise en place avec le Conseil Villageois de Développement (CVD).

*Les invariants :*

Dans l'ensemble des villages étudiés, la mise en place des CVD pose la question de l'articulation de cette structure avec les CVGT, la CVGT comme émanation de la RAF et le CVD comme émanation du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). La tendance qui se dégage est la mutation des CVGT en CVD et pourtant la RAF demeure encore en vigueur. La question de la séparation des pouvoirs se trouve également posée au niveau de la présidence des tribunaux départementaux, initialement réservée aux préfets. La question du transfert de compétences et des moyens est également présente du fait de la nouveauté du conseil municipal. Ici le référent juridique fonde les prérogatives de cette institution. Dans les villages concernés par notre travail, nous avons noté l'inefficacité des CVGT qui est liée à la complexité, à la sensibilité des questions foncières et à la prégnance du pouvoir coutumier. La mise en place des CVD suscite donc des interrogations.

*Les variables :*

Si les CVGT sont effectives dans chacun des villages, les CVD le sont aussi même si, ils ne sont pas encore fonctionnels dans toutes leurs prérogatives. Seulement, le conseil municipal

n'a pas la même effectivité d'un village à un autre. Banzon qui est un chef lieu de département et de commune constitue le siège du conseil municipal. Par contre, à Samandeni et Saho, ces villages ont des conseillers élus qui les représentent respectivement aux conseils municipaux de Bama et Boni. Le niveau de représentation est variable d'un village à un autre. La représentation des différentes couches socio-professionnelles est également variable d'un village à un autre. Ces éléments, sans pour autant être les seuls à prendre en compte, nous semblent jouer un rôle dans l'efficacité de ces structures dans la gestion foncière.

#### **4.4 : Les communautés de migrants**

La dimension institutionnelle est reliée à l'organisation de ces communautés à travers leur représentation. Cette organisation, née souvent de l'organisation socio-culturelle des communautés ainsi que de la nécessité de faciliter la communication est intimement liée au système de tutorat.

##### *Les invariants :*

Le tutorat et les droits délégués de gestion foncière sont caractéristiques dans les villages étudiés. Le premier migrant de chaque communauté à s'installer devient de fait le tuteur de ceux qui arrivent après lui. Pendant la période de faible pression sur les ressources, les autochtones leur délèguent des droits de gestion foncière. Ainsi ils acquièrent le droit d'installer des migrants qui arrivent après eux et qui sont membres de leur communauté. Le statut de tuteur ainsi acquis par le premier migrant ainsi que la relation, aîné – cadet sont prégnantes dans ces groupes. Cette institution, en raison de son ancienneté est progressivement insérée dans le conseil des sages même si c'est à titre consultatif. Une caractéristique commune à cette institution, dans chaque village, est le sentiment d'insécurité foncière et son implication dans les négociations foncières ainsi que les médiations en situation de tension foncière. Les référents mobilisés sont ici l'appartenance ethnique et le degré d'intégration.

##### *Les variables :*

Au titre de ces communautés, le degré d'intégration des migrants est variable d'un village à un autre et d'une communauté à une autre. L'ancienneté d'arrivée des migrants est également variable du fait de la naissance du phénomène migratoire et de son intensité qui sont variables. La délégation des droits, avec la pression sur les ressources et les mutations de statut des villages, sont remises en cause de manière variable au niveau des trois localités. L'insécurité foncière est diversement vécue d'un village à un autre par les migrants.

#### **4.5 : Les communautés religieuses**

Elles représentent une institution par leur structuration et l'audience dont elles jouissent.

*Les invariants :*

Dans chacun des villages, ces institutions ont un statut fondé sur une double dimension. Le fait de compter parmi ses fidèles des autochtones comme des migrants et le lien entre les membres de ces communautés pèse dans la gestion foncière des villages. Elles appuient les demandes de terre de leurs membres, interviennent en cas de difficultés d'un de leurs membres à obtenir une terre. Elles sont présentes dans le processus de médiation des tensions foncières. Associées au conseil des sages à titre consultatif, elles constituent des institutions incontournables. Ici le registre religieux est mobilisé. Dans chacun des villages, quelques membres des institutions coutumières se sont convertis à ces nouvelles religions. L'Islam est la religion la plus représentée tant du point de vue de l'ancienneté que du nombre d'adeptes. L'introduction des nouvelles religions dans les villages a toujours été faite par des migrants.

*Les variables :*

Si ces religions sont présentes dans tous les villages, et que l'islam semble le plus important, on note que le degré de prégnance de cette religion varie d'un village à un autre. Saho apparaît par exemple comme le village où l'islam a la plus forte influence car il est fortement lié à la culture des éleveurs. A Banzon et à Samandeni une certaine forme de syncrétisme religieux est repérable.

#### **4.6 : Les organisations paysannes (OP)**

Issues des services de vulgarisation et renforcées par les intervenants extérieurs, les O.P acquièrent une certaine vitalité qui connaît par moment des périodes difficiles, souvent liées aux questions de gestion. Elles bénéficient également d'un cadre législatif qui permet leur mise en cohérence avec la législation nationale.

*Les invariants :*

Les critères de regroupement sont toujours reliés aux éléments suivants : l'activité, selon qu'il s'agit de l'agriculture ou de l'élevage ; la filière, comme l'organisation des producteurs de riz, de banane, de coton ; l'appartenance ethnique, beaucoup plus récente, moins visible et rendue nécessaire par la crise des O. P. où on est passé des grandes organisations à de plus petites organisations avec pour référent une meilleure connaissance des membres pour une certaine confiance. La mobilisation des ressources pour les activités des O. P. fait que ces institutions interviennent dans la gestion foncière. Ainsi, elles appuient les demandes de terre de leur

membre, interviennent dans les tensions foncières. L'audience qu'elles acquièrent du fait du développement de leurs activités ou filières leur confère un statut dans le village. Du fait du cadre législatif dans lequel elles s'inscrivent, elles sont incontournables dans les villages. Les référents mobilisés ici sont de plusieurs ordres : juridiques, associatifs, partenariaux, liés à leur dynamisme à travers les réalisations dans les villages et la maîtrise de l'information grâce aux formations et réunions où elles sont conviées. En fonction de ce dynamisme, le référent économique intervient. Les O.P. par leur implantation dans le village, constituent des institutions que le pouvoir coutumier considère comme le premier danger, aussi leurs relations sont souvent tendues.

#### *Les variables :*

Le nombre d'organisations et leur dynamisme sont variables d'un village à un autre. Le degré d'implication des institutions coutumières n'est également pas le même. Les structures à la base de la mise en place de ces institutions varient d'un village à un autre. Selon les activités qui se développent dans chaque village, nous notons l'émergence d'O.P. spécifiques. A titre d'exemple, parmi les O.P à Banzon, on note la présence de la coopérative rizicole que l'on ne retrouve pas dans les autres villages tout comme les GPC (groupement de producteurs de coton) qui sont plus présentes à Samandeni qu'à Banzon et Saho.

Notre approche des institutions foncières met en évidence deux niveaux d'échelle, à savoir le niveau du village et le niveau du département, symbolisés respectivement par Samandeni et Saho d'une part et Banzon d'autre part. Les institutions foncières peuvent être regroupées en deux catégories que sont les institutions légales et les institutions légitimes. Les référents, les logiques mobilisées sont diverses ainsi que leur ancrage dans les villages. La diversification des institutions foncières, leur émergence progressive et les relations entre elles complexifient la gestion foncière.

#### ***5 : De la diversité des acteurs fonciers***

L'évolution des modalités de gestion foncière permet de voir l'émergence successive et progressive d'acteurs fonciers dans les trois villages. Ces acteurs sont multiples, coexistent et parfois se supplantent. Ces phénomènes sont la traduction même des mutations en cours dans ce domaine et montrent également comment, en fonction de la pression sur les ressources, ceux-ci entrent en compétition autour de l'accès et de l'utilisation de la terre et des ressources qu'elle porte. Nous sommes ici au cœur de la définition même du foncier en tant que rapports entre les acteurs autour de la terre.

### **5.1 : Les chefs de villages et les chefs de brousse et ou de terre**

Ce sont les responsables des institutions coutumières des villages qui ont géré le foncier autour de la période de création des villages avant de voir leurs prérogatives se restreindre au profit d'autres acteurs. Ainsi ils deviennent par la suite des prêtres qui officient les rites liés à la terre.

#### *Les invariants :*

Pris comme acteurs, leur période de maîtrise de la gestion foncière dans les trois villages se situe de la création des villages à l'accueil des premiers migrants (arrivés par le canal de la parenté). Eux seuls pouvaient installer les champs ou indiquer un lieu pour l'installation des migrants, ces actes étaient toujours accompagnés de rites qu'ils conduisaient. De nos jours si cette maîtrise de la gestion foncière leur échappe, hormis sur les terres dont la possession relève de leur lignage, ils gardent encore les prérogatives liées aux rites. Cette responsabilité, qui n'est pas négligeable dans des milieux où les traditions ont laissé une vision du monde difficile à effacer, leur donne un certain pouvoir dans les villages. Du fait de leur statut, on note dans les trois villages, qu'ils ont une emprise foncière importante et des terres de meilleure qualité (CF. Croquis des maîtrises foncières).

#### *Les variables :*

Chaque village présente une spécificité quant à ces acteurs : à Banzon, ils sont deux, à Samandeni, ils sont trois mais en réalité un seul cumule les responsabilités, grâce à sa maîtrise des traditions. Pendant qu'à Saho, à cause de sa création récente, c'est le chef de village et le chef de lignage qui de concert gèrent le foncier. Notons qu'à Dossi, dont relevait Saho, depuis la création du village, c'est un seul acteur qui est à la fois le chef de village et de terre.

### **5.2 : Les chefs de lignages et de segments de lignages**

Ceux-ci sont les seconds acteurs fonciers à apparaître sur la scène de la gestion foncière des villages. Leur émergence, liée aux différentes mutations en cours, part d'une remise en cause de la gestion foncière des chefs coutumiers pour se traduire par une appropriation foncière des lignages. Ces acteurs sont également des chefs d'exploitation.

#### *Les invariants :*

La gestion foncière par les lignages se transmet toujours à l'aîné du lignage suivant une logique patrilinéaire. Elle fait de plus en plus l'objet d'une concertation avec les autres membres du lignage, le chef de lignage constitue la mémoire foncière du lignage, il connaît les limites des terres, les rituels et les termes des différentes transactions foncières. C'est avec ces acteurs qu'émergent les nouvelles transactions foncières. Ils sont aujourd'hui les acteurs-

clefs du processus de négociation foncière à travers l'affirmation de leur autorité sur les terres qui relèvent de leur lignage. Pour les chefs de lignages et de segments de lignages, partagés entre une perception coutumière et une vision économique, le foncier apparaît comme un « entre deux ». Considérée comme sacrée et inaliénable dans la conception coutumière, la terre apparaît également comme une source de revenus pour des chefs d'exploitation. C'est ici que se joue la dimension opportuniste de la gestion foncière : en tant que chef de lignage, les transactions foncières qui se développent, concernent les terres du lignage ; par contre, comme chef d'exploitation, les transactions qui se développent se situent au niveau des exploitations. Les tensions qui naissent des transactions foncières sont liées à la confusion de ces statuts. Qu'un chef d'exploitation s'autorise des transactions foncières sur les terres du lignage sans être chef de lignage ou que ces transactions se fassent sans en informer le chef de lignage.

#### *Les variables :*

Le nombre de lignages en lien avec les maîtrises foncières lignagères est variable d'un village à un autre. On note la présence de maîtrises foncières déléguées qui font l'objet de tension à Banzon et à Saho. La gestion foncière par ces acteurs, si elle est présente dans les trois villages, est d'intensité variable lorsque l'on considère les segments de lignage. Les modalités de gestion foncière lignagère varient d'un village à un autre. C'est ainsi que les nouvelles transactions foncières sont de formes et d'intensités variables. Les formes de transactions foncières sont liées aux disponibilités foncières, quand il s'agit des réserves du lignage, et à la pression foncière lorsqu'il s'agit des exploitations. En fonction de la force de travail d'une exploitation et des capacités à faire face aux charges de l'exploitation, les chefs d'exploitation mettent en location des terres, la contrepartie reçue venant en appui à l'exploitation. Des tensions qui naissent des différentes transactions découlent une rigidification de la frontière autochtones - migrants. Cela se traduit par une mise à distance des migrants d'autant plus forte que les tensions s'accroissent. Ces acteurs qui se situent au cœur des tensions foncières, tentent d'abord une régulation à l'amiable avant d'utiliser la procédure coutumière ou d'avoir recours à celle moderne.

### **5.3 : Les ressortissants des villages résidant hors des villages**

Ce sont des acteurs individuels dans le cas des trois villages étudiés car nos investigations n'ont pas révélé l'existence d'une association formelle de ces acteurs. A la fois comme acteurs qui interfèrent dans la gestion foncière des villages, en installant une exploitation ou en appuyant les demandes d'installation d'amis, ils constituent aussi un prétexte pour les

acteurs locaux pour refuser la terre à d'autres. N'entendons nous pas souvent dire : « *Si nous donnons toutes nos terres, que dirions-nous à nos enfants qui sont hors du village quand ils reviendront ?* »

*Les invariants :*

Le village, pour ses ressortissants, est à la fois le lieu de retour dès qu'ils sont à la retraite mais aussi un recours en cas de difficultés là où ils se sont établis. Ainsi pour l'ensemble des villages, l'on note un fort attachement au village d'origine. Le retour des ressortissants au village pose la question foncière, car il leur faut de l'espace pour s'établir et mener des activités agricoles. Cet objectif qu'ils ont en partage, les amène à retourner souvent au village. Ces voyages sont des occasions pour réaffirmer leur attachement au village à travers des dons et des réalisations dans des domaines diversifiés. En fonction de leur position dans les secteurs d'activités où ils sont, certains conduisent des projets dans leurs villages. Toutes ces actions contribuent fortement à leur donner un certain statut dans le village et donc une certaine audience. C'est là la source de leur influence dans la gestion foncière des villages. Bénéficiant de cette audience, ils appuient des demandes de terre d'amis qui souhaitent s'installer dans leur village ou limitent l'installation de migrants sur leur patrimoine foncier lignager, mais souvent dans l'objectif d'un projet futur d'installation personnel.

*Les variables :*

Si l'attachement de ces acteurs au village est un invariant, l'intensité du lien est variable au sein de chaque village mais aussi d'un village à un autre. Le retour de ces ressortissants dans leur village pour s'installer est également variable d'une génération à une autre. Certains éléments expliquent ces variables. La non maîtrise des dimensions socio-culturelles des villages par certains de ces ressortissants leur donne une perception des villages comme lieux d'excellence de certaines pratiques culturelles, installant chez eux une certaine peur. D'autres, en rapport avec leur domaine d'activités, n'ont pas les capacités de monter une exploitation agricole en retournant au village. Cette situation est amplifiée par le contexte de pression sur les ressources que vivent ces villages, certains acteurs issus de lignages qui ne disposent plus de réserves foncières choisissent soit de s'installer là où ils se sont établis, ou dans d'autres villages, soit de demander des terres dans d'autres lignages alliés.

#### **5.4: Les « agrobusiness men »**

Les « agrobusiness men » sont les acteurs les plus récents de la scène foncière villageoise. Ils ont en commun la perception de la terre comme un capital de production et s'inscrivent dans

une logique économique de production. Leurs exploitations sont des entreprises qui visent à produire une plus value.

*Les invariants :*

Ce sont des acteurs qui disposent de moyens financiers importants. L'acquisition des terres, si elle passe par une démarche sociale longue et ponctuée de plusieurs dons, se fait par achat. Dès l'obtention des terres, ces acteurs s'engagent dans la procédure de délivrance d'un titre de jouissance ou de propriété. Ceci afin de formaliser leur possession foncière. Les exploitations de ces acteurs se caractérisent par des investissements importants et sont constituées dans une optique de modernisation des activités agricoles. Si la logique économique domine chez ces acteurs, la logique sociale est fortement présente comme nous l'avons décrite plus haut dans le processus d'acquisition des terres.

*Les variables :*

D'un village à un autre, le phénomène est d'intensité variable. Ceci s'explique par des facteurs limitants liés aux disponibilités des ressources. Samandeni est significatif de ce phénomène d'apparition des nouveaux acteurs. Les superficies des exploitations des nouveaux acteurs sont variables d'une personne à une autre même si leur caractéristique commune est leur importance par rapport aux autres types d'exploitation. Plusieurs logiques guident les nouveaux acteurs et sont variables de l'un à l'autre. Pour les uns il s'agit d'une logique de partage du risque entre une activité qu'ils mènent déjà et ce nouvel investissement. Pour certains il s'agit de faire une accumulation foncière aux fins de spéculer plus tard. Pour d'autres c'est souvent lié à une question de prestige. Pour d'autres encore c'est parce qu'ils aiment l'agriculture. Ce phénomène, du fait de l'importance des superficies, place ces personnes au cœur de la gestion foncière car avec eux également naissent de nouvelles transactions foncières. Ainsi certains acquièrent des terres et d'autres compensent sous forme de travail. C'est le cas de cet entrepreneur agricole qui plante et entretient une superficie pour le lignage afin de bénéficier de terre pour ses propres activités. Certaines réalisations (barrage) ou pratiques dans les villages environnants influencent ce phénomène. Il s'agit pour ces acteurs de réussir une articulation difficile entre logique moderne, économique et logique traditionnelle coutumière.

Selon le degré d'enracinement de l'économie dans les villages, on observe un affaiblissement du pouvoir coutumier, un éclatement des unités de production et une forte tendance de la gestion foncière à être exercée par de plus petites entités comme les segments de lignage sans pour autant faire disparaître entièrement les anciens acteurs. La diversité et la multiplicité de

ces acteurs fonciers sont des éléments forts de la complexité de la gestion foncière qui connaît l'émergence de nouvelles transactions foncières et des tensions/conflits fonciers.

***6 : Des tensions foncières source de l'insécurité foncière et traduction de la rigidification des frontières entre groupes sociaux différenciés.***

L'émergence progressive des institutions foncières marque l'évolution des modalités de gestion foncière dans les trois villages. On assiste à une coexistence et une superposition de ces institutions. La gestion foncière glisse d'une institution à une autre et parfois cette situation favorise l'installation d'une tension entre elles. Les acteurs du foncier qui se multiplient et se diversifient, favorisent aussi l'installation de nouveaux modes d'accès à la terre peu en adéquation avec les traditions et ou la gestion foncière moderne. Cette évolution de la gestion foncière fait naître des tensions/conflits fonciers. Pour leur régulation, les acteurs fonciers utilisent de manière opportuniste les différentes institutions. Aussi se pose avec acuité le problème de l'insécurité foncière dans les trois villages avec une permanence des tensions qui sont rarement régulées de manière définitive. A présent découvrons les invariants et les variables de ces tensions foncières dans les villages étudiés.

*Les invariants :*

On note une pluralité de causes qui sont source de ces tensions foncières. Les dégâts dans les champs ou encore les coups et blessures sur les animaux ou les bergers sont à la base des conflits fonciers agriculteurs-éleveurs. La non maîtrise des limites territoriales et la non clarification de ces limites, liées parfois, à la non transmission de l'information par les anciens aux acteurs fonciers actuels sont à la base des conflits inter villages. Ces conflits prennent souvent de l'ampleur en fonction de la qualité des ressources ou simplement de leur présence dans les zones concernées.

Les nouvelles transactions foncières floues, l'interprétation diversifiée des termes utilisés dans ces transaction, le non respect des clauses, la remise en cause des anciens accords, sont souvent à la base des tensions autochtones – migrants. La réalisation de nouvelles transactions foncières par une personne non habilitée, la confusion d'échelles de ces transactions ainsi que la non clarification des limites des maîtrises foncières sont à la base des tensions entre lignages. Enfin la remise en cause de la gestion foncière des chefs de lignage, les pratiques dissimulées de nouvelles transactions foncières, la gestion des rentes foncières générées par ces transactions, la prise en compte insuffisante des besoins des cadets et l'insuffisance de terres sont à la base des tensions intra lignages.

Ce qui nous apparaît caractéristique au-delà de cette multitude de causes des tensions et de la diversité de celles-ci, c'est que ces tensions mettent aux prises des groupes d'acteurs qui

autour d'un conflit n'ont pas les mêmes référents ni les mêmes représentations du foncier. On assiste à des formes de différenciations sociales entre ces acteurs qui sont de nature à amplifier la tension. C'est ainsi qu'arrive la rigidification de la frontière entre agriculteurs-éleveurs, autochtones-migrants, tel village et tel autre, tel lignage et tel autre ou encore aînés et cadets. Le conflit foncier est utilisé dans les villages pour réaffirmer un statut ou encore pour régler les comptes avec un autre acteur. Ainsi une tension de toute autre nature entre un autochtone et un migrant par exemple connaîtra des incidences sur les disponibilités foncières du migrant, au cas où celui-ci dispose d'une parcelle mise à sa disposition par ce lignage.

Les conflits fonciers sont utilisés par les acteurs pour clarifier la situation foncière entre villages, entre lignages et au sein des lignages. C'est le cas de l'installation des migrants sur des terres, qui devient un facteur déclenchant des tensions foncières. Le non respect des clauses entre acteurs ou encore la faible implication des acteurs dans les formes de sociabilité du village amènent souvent à la remise en cause des accords, conduisant ainsi à des tensions foncières. Ici nous notons qu'autour des transactions foncières se jouent souvent une forme d'assujettissement des bénéficiaires de terre vis-à-vis des lignages qui mettent celles-ci à disposition.

#### *Les variables :*

D'un village à un autre, les types de conflits dominants ne sont pas les mêmes. Si à Banzon et Samandeni les conflits autochtones-migrants sont dominants, à Saho il s'agit plus du conflit inter villages, Dossi-Saho. Les disponibilités foncières sont également variables d'un village à un autre et liées à l'importance du territoire villageois. Plus la pression est forte sur les ressources et plus les tensions foncières sont importantes et l'insécurité foncière élevée. Ces facteurs qui sont en corrélation sont variables d'un village à l'autre. Le pouvoir coutumier dont la prégnance est fonction de l'âge des acteurs et de la maîtrise des coutumes, est aussi variable d'un village à l'autre. C'est ainsi qu'on note qu'avec le décès des anciens gestionnaires, les anciens accords sont souvent remis en cause ce qui conduit à des tensions foncières. La maîtrise des coutumes et de l'histoire du village par le chef de Samandeni provoque une certaine crainte dans le village et lui permet de clarifier certaines situations foncières entre Samandeni et d'autres villages.

Les tensions et conflits fonciers traduisent l'état des relations entre les différents acteurs et institutions foncières. Face à la diversité et à la multiplicité des institutions et acteurs fonciers, l'accentuation des conflits fonciers découle de la réactivation/renforcement des identités socio-territoriales.

Ce chapitre qui nous plonge au cœur de la complexité de la problématique foncière dans les trois villages attire notre attention sur plusieurs aspects de notre recherche :

L'histoire des villages qui met en évidence l'importance des ressources, le poids de l'intervention de l'Etat et le peuplement, nous montre comment se complexifient progressivement les rapports entre les différents acteurs locaux. Il nous apparaît alors que l'Etat, le phénomène migratoire et les religions nouvellement introduites dans ces villages apportent des mutations profondes dans ces groupes. Ce qui impose une construction permanente de nouvelles identités socio-territoriales. Puisque les mutations sont toujours en cours. Ce qui va avoir une incidence sur l'utilisation du territoire. L'élément le plus évocateur ici est l'émergence de la différenciation sociale autochtones-migrants. En regardant de plus près, le village comme un produit de migration, la constitution du noyau des autochtones qui va englober les premiers migrants et cette différenciation autochtones-migrants qui apparaît en réalité avec l'ampleur du phénomène migratoire, nous pouvons affirmer que cette différenciation est un construit social qui naît de la rencontre de populations de cultures différentes (avec l'antériorité d'installation d'un groupe). Avec cette confrontation des cultures, chacune réagit et nous sommes dans un processus d'assimilation ou d'accommodation qui se traduit par l'émergence de nouvelles identités qui dans notre cas sont socio-territoriales. Les recompositions sociales qui sont en place et les nouvelles territorialités sont fortement imbriquées dans ces villages.

L'histoire agraire des villages pointe l'importance des caractéristiques agro-écologiques communes. Elle met en évidence l'intervention de l'Etat, les innovations techniques dont l'introduction des cultures de rente comme un facteur fondamental de l'évolution des modes d'exploitation du territoire, le phénomène migratoire et l'évolution de la gestion foncière. Nous découvrons alors comment de manière progressive nous passons d'une situation d'abondance des ressources, avec une faible densité de peuplement et une gestion centralisée des ressources, à une situation de raréfaction des ressources avec une croissance démographique importante et une gestion foncière aux mains de plusieurs institutions et acteurs diversifiés. Cette situation, qui voit s'installer une compétition entre acteurs pour l'accès aux ressources, autorise la mise en place de stratégies diverses peu en conformité avec les cadres légal et coutumier. Nous notons une permanence : c'est celle de la forte imbrication entre les modes d'exploitation des ressources et l'organisation socio-territoriale de ces villages qui fonde la complexité de la gestion foncière.

L'histoire foncière est marquée dans un premier temps par une perception du foncier qui met en évidence le transfert intergénérationnel et la reproduction de la société rendant ainsi la terre sacrée et inaliénable. Cette perception fonde le mode de gestion foncière par les chefs coutumiers, qui l'entourent d'un ensemble de rites, de coutumes et d'interdits. C'est le début de l'ouverture du territoire. Dans un second temps l'on voit l'appropriation des terres anciennement mises en valeur par les familles puis les lignages. L'installation des champs va se différencier selon que l'on est migrant ou autochtone. Le territoire est toujours ouvert. Dans un troisième temps l'on voit se durcir la frontière autochtones-migrants avec la gestion foncière par les chefs de lignages et les chefs de segments de lignage. Ceux-ci affirment de plus en plus leur autochtonie. C'est le début de la fermeture du territoire avec l'émergence des nouvelles transactions foncières. Dans un quatrième temps, avec l'expansion des nouvelles transactions, s'installe l'insécurité foncière tant chez les autochtones que chez les migrants. Il y a de plus en plus de remise en cause d'anciens accords et tout ceci conduit à une expansion et une multiplication des tensions foncières. Deux logiques se croisent autour de la gestion foncière : la réactivation de l'affirmation de l'autochtonie pour les uns et la revendication d'une meilleure intégration pour les autres en fonction de la durée d'installation. La gestion foncière est aux mains des chefs de segments de lignage et des chefs de familles nucléaires. Les modes d'accès à la terre sont passés des dons et prêts à long terme sans contrepartie aux prêts à court terme avec contrepartie et locations puis aux ventes. Du don symbolique on est passé à une institutionnalisation de celui-ci au niveau local puis à une réévaluation des apports que le migrant doit faire pour les cérémonies coutumières lorsqu'il est bénéficiaire d'une terre. En cas de non-respect des clauses, les retraits de terre interviennent. L'évolution de la gestion foncière fait apparaître progressivement une différenciation sociale au sein des acteurs dans ces villages.

Autour de l'histoire foncière des villages plusieurs facteurs relèvent de la permanence. Il s'agit des rites liés à la terre et aux ressources qu'elle porte, qui sont présents dans la gestion foncière ; du contrôle de ces rites coutumiers liés au foncier par les chefs coutumiers pour qui cela représente un enjeu majeur ; du faible enracinement de la gestion foncière moderne dans ces villages malgré son existence de fait ; de la multiplicité et de la diversité des institutions et acteurs fonciers ; enfin de la coexistence de plusieurs systèmes de représentation et systèmes de valeur qui conduisent à l'émergence de stratégies diversifiées dans la gestion foncière. C'est donc le cas de dire que les interactions entre le foncier et les identités socio territoriales complexifient la gestion foncière dans ces trois villages.

La seconde partie de nos travaux qui pose de manière précise les éléments de connaissance des trois villages, permet de répondre à notre question de départ à travers la vérification de nos trois hypothèses. En effet, l'évolution du peuplement, des systèmes de productions et de la gestion foncière sont des facteurs clefs de la complexification de la gestion foncière dans l'Ouest du Burkina. La raréfaction de l'espace sous l'influence de plusieurs facteurs conduit à des recompositions sociales et territoriales qui donnent naissance à plusieurs pratiques et perceptions du foncier. Des stratégies mises en œuvre naissent les tensions/conflits fonciers qui menacent à la fois la paix civile mais aussi l'exploitation durable des ressources et de la terre. Mais quels enseignements pouvons nous tirer en rapprochant notre matériau empirique de notre cadre théorique ? Quels sont les aspects qui suscitent des discussions et quelles sont les perspectives que dégagent nos travaux ? C'est à l'ensemble de ces questions que la troisième partie doit répondre.

**TROISIEME PARTIE : DISCUSSION**

La présentation du contexte et de notre problématique de recherche dans la première partie a fixé notre point de départ. Les éléments abordés telles que la migration, les caractéristiques agro-écologiques diversifiées, l'importance de l'agriculture et de l'élevage ainsi que l'actualité de la question foncière permettent de comprendre le lien qu'elles ont avec notre objet de recherche. L'état des lieux des connaissances acquises sur le foncier ainsi que les théories contemporaines sur le sujet ont permis de cadrer notre recherche. La seconde partie consacrée à une connaissance plus précise des réalités locales nous permet à présent de discuter de notre objet de recherche. La vérification de la pertinence de nos hypothèses de départ nous conduit dans cette troisième partie à mettre en évidence des enseignements et des perspectives de cette thèse. Nous l'avons structurée en trois chapitres.

## **CHAPITRE 1 : FONCIER ET DEVELOPPEMENT UNE REALITE DE L'ORDRE DE LA PERMANENCE ?**

### ***1 : Le foncier, une problématique centrale pour le développement?***

Affirmer que le foncier est une question centrale pour l'avenir de l'Afrique et plus particulièrement pour le Burkina Faso peut paraître pour certains une évidence et pour d'autres une affirmation osée.

Ceux pour qui cette affirmation est de l'ordre de l'évidence auront compris que la terre et les ressources qu'elle porte constituent à la fois les richesses et la source des richesses pour ce continent et que leur valorisation fait l'objet d'un ensemble de rapports entre les acteurs parfois sous forme d'alliance et de coopération ou alors d'antagonisme et de conflit. Mais ont-ils vraiment mesuré la complexité que revêt le foncier ?

Ceux pour qui il s'agit d'une affirmation osée, estimeront qu'il s'agit d'une survalorisation de la question alors qu'il s'agit plus de s'inscrire dans une approche systémique pour mesurer la place du foncier dans le système plutôt que de tout résumer à cela. Sans prendre parti pour l'une ou l'autre tendance, voyons ensemble la lecture qui peut en être faite.

Les éléments descriptifs du contexte de notre recherche mettent en évidence plusieurs paramètres qui militent en faveur de l'affirmation suivante.

La caractérisation géophysique du Burkina Faso met en évidence la situation géographique et les caractéristiques agro-écologiques et fait émerger trois paramètres : l'enclavement, la situation du pays au cœur de l'Afrique Occidentale et les disparités régionales au plan agro-écologique. Le premier paramètre pose la problématique de la circulation des hommes et des biens du point de vue de l'accessibilité. Ce qui a une incidence sur le plan social et

économique. La circulation des hommes n'a pas véritablement été affectée par ce paramètre comme le soulignent KUBA et LENTZ (2003) : « L'histoire du Burkina Faso a de tout temps été marquée par une grande mobilité des populations. Presque aucune barrière naturelle ne venait limiter l'espace à coloniser et les plus importantes formes économiques – pastoralisme transhumant, agriculture itinérante et commerce ont conditionné de manières diverses les mouvements migratoires. » La circulation des biens s'en ressent beaucoup notamment à travers le coût de transport dans la formation des prix. Le coût de l'énergie en est illustratif. La position centrale du pays en Afrique de l'Ouest autorise des échanges avec d'autres populations.

Le second paramètre favorise les échanges entre populations de pays continentaux et populations côtières. Cela entraîne des influences mutuelles entre cultures.

Le troisième paramètre qui a pour conséquence des disparités au niveau des potentialités agricoles va favoriser le phénomène de la migration. En effet, les populations des zones à faible potentiel agricole vont migrer là où les potentialités sont plus importantes.

L'Histoire du pays nous montre trois époques marquantes de l'évolution socio-politique et fait émerger deux paramètres qui sont en réalité fortement imbriqués. Il s'agit de la territorialité et de la politique. La période précoloniale qui correspond à la constitution des territoires se caractérise par des guerres et l'émergence d'entités socio-politiques. Le principal objectif est l'appropriation de l'espace. Il se met en place des formes d'organisation socio-politique qui se consacrent à la constitution de territoires et à leur défense. Au cours de la période coloniale, on a observé plusieurs fois le démantèlement, le rattachement et la constitution de la colonie de Haute-Volta actuelle Burkina Faso. La période post-coloniale est marquée par des luttes politiques pour le contrôle de l'appareil d'Etat et plus tard par l'enracinement progressif de la démocratie. Tout ceci aura une incidence sur l'organisation socio-politique du pays qui va se traduire par plusieurs mutations. L'organisation sociale qui en est marquée et qui se projette sur le territoire peut-elle en faire abstraction ? De ces logiques territoriales qui en résultent, quelles identités sont à l'œuvre ?

Sur le plan économique qui est marqué par le passage d'une situation d'économie de subsistance à une situation d'économie monétarisée et globalisée, deux paramètres nous semblent importants. Le secteur primaire dominé par l'agriculture et l'élevage comme base de l'économie du pays est le premier paramètre. Celui-ci a une incidence sur l'utilisation de l'espace et des ressources qui va connaître des mutations. Le second paramètre est relatif à l'influence de l'économie globalisée. La dimension de monétarisation des échanges est ce qui aura le plus d'influence. Ainsi dans un pays où la solidarité avait une place importante, nous

allons assister à une profonde mutation qui donnera lieu à l'enracinement de la monétarisation des échanges. Le développement des cultures de rentes, l'influence des institutions financières internationales va conduire à des mutations. L'une des conséquences directes de ces mutations est sans conteste l'éclatement des grandes unités de production du fait des besoins monétaires croissants et non entièrement satisfaits des cadets. Ceux-ci remettent alors en cause la gestion des aînés. Il se met progressivement en place une course aux revenus qui aura une incidence sur l'utilisation de l'espace et des ressources.

Au plan démographique, le croît naturel et le phénomène migratoire sont les deux paramètres qui ont une incidence de taille. Quoique la densité moyenne du pays soit encore faible en comparaison à d'autres et que l'on observe une densité forte dans les zones proches des grands centres urbains (Ouagadougou et Bobo), et parfois à l'intérieur du pays comme dans les régions du plateau central (Ziniaré), du Nord (Ouahigouya), c'est le croît naturel qui pose question. Le rythme de croissance de la population en rapport avec le caractère inextensible de la terre, pose la question de la gestion durable des ressources en rapport avec la pression humaine sur celles-ci. Le phénomène migratoire vient renforcer cette situation car il introduit à la fois la densification et la diversification de la population sur des territoires. Cela a une incidence sur l'utilisation du territoire et des ressources.

Ces paramètres, qui émergent de la description du pays sur différents plans, nous montrent comment l'interaction entre la situation géophysique, l'histoire, l'économie et la démographie ont une incidence sur le social. Ce qui nous amène à nous interroger sur les identités à l'œuvre du fait de ces incidences. Si le foncier est compris comme les rapports que développent les différents acteurs à propos de la terre et des ressources qu'elle porte ; et que la territorialité est en lien avec la projection de ces rapports sur l'espace ; on peut comprendre alors que les identités socio-territoriales constituent le fondement du foncier. Le foncier est central si nous considérons toutes proportions gardées la question du développement. Il y a une corrélation entre territorialité et foncier dans le sens où les évolutions des identités socio-territoriales entraînent une évolution de la gestion foncière. Avec la raréfaction de la terre et des ressources, de nouvelles territorialités émergent et complexifient le jeu foncier. On ne peut donc pas envisager la question du développement du Burkina Faso sans une prise en compte réelle de la problématique foncière. Cette lecture au plan national a une influence au plan local comme nous allons en témoigner à l'échelle de l'Ouest et plus précisément au niveau de nos trois villages.

## ***2 : Le foncier un enjeu pour l'Ouest du Burkina***

La localisation de l'Ouest Burkina, nous rend attentif à deux paramètres : c'est une zone frontalière et les caractéristiques agro-écologiques comparées à d'autres régions du Burkina, s'avèrent plus avantageuses. Tout comme l'ensemble du pays, la situation géographique de l'Ouest a prédisposé à la rencontre de plusieurs communautés de cultures différentes. Celles-ci s'influencent mutuellement. Les caractéristiques agro-écologiques laissent voir les potentialités de la zone qui font d'elle une zone attractive ; ce qui va favoriser la mise en place d'aménagements hydro-agricoles.

L'histoire de cette région reste marquée par les agitations guerrières et surtout la tension entre les deux entités socio-politiques émergentes qu'étaient le Gwiriko (Bobo) et le Kéné Dougou (avec pour chef lieu Sikasso à cette époque). La colonisation a marqué cette histoire surtout à travers la mise en place des chefs de canton, les travaux forcés et les insurrections des populations contre ceux qui seront considérés comme des « envahisseurs ».

Du point de vue démographique, le premier paramètre est relatif à la faible densité de peuplement de l'Ouest au départ. Cette situation en relation avec la localisation et les caractéristiques agro-écologiques fait apparaître le second paramètre qui est relatif aux mouvements de population. Trois phénomènes sont remarquables : avec les aménagements, il y a l'installation de colons agricoles. Les disparités régionales, liées à l'état de dégradation des ressources, vont favoriser les phénomènes de migration et de transhumance. Avec la crise ivoirienne, on assiste au retour massif de burkinabè installés en Côte d'Ivoire. L'Ouest, au cœur de ces trois phénomènes, va connaître avec le croît naturel, une évolution démographique rapide qui a pour conséquence la pression sur ses ressources. Avec la monétarisation des échanges à travers le développement des cultures de rente, on assiste progressivement à l'installation de la compétition entre acteurs autour des ressources. C'est la fin du front pionnier.

L'ensemble de ces paramètres nous montre comment le foncier devient une problématique centrale à l'Ouest du Burkina. Les mouvements de population conduisent à la rencontre de plusieurs groupes ethniques donc de différentes cultures. Si la rencontre de différentes cultures conduit à des confrontations et à des influences mutuelles, nous sommes en toute logique amenés à nous interroger sur quelles identités sont à l'œuvre ici. Les frontières qui se créent entre ces différents groupes résultent de cette rencontre de cultures. L'évolution démographique en corrélation avec la pression sur les ressources conduit à une évolution des modes de gestion foncière. La compétition entre acteurs amène au développement de plusieurs stratégies et voit l'installation de conflits variés. Les systèmes de normes et de

valeurs, les représentations autour des ressources et de l'espace n'étant pas les mêmes pour tous, les identités socio-territoriales à l'œuvre sont diversifiées. Ainsi on dénombre des conflits entre agriculteurs et éleveurs, entre migrants et autochtones, entre migrants eux-mêmes, au sein même du groupe autochtone ainsi que des conflits intergénérationnels. Le jeu foncier se complexifie à travers de nouvelles pratiques de gestion foncière et permet de constater que nous sommes passé d'une situation d'ouverture à une situation de fermeture du territoire.

### ***3 : Une complexification progressive du foncier***

#### **3.1 : Le foncier comme réalité sociale**

Le premier niveau de complexification du foncier est tout d'abord le fait qu'il est ancré dans le social. Des différentes définitions qui émergent de la littérature, nous notons le fait qu'il s'agit d'une réalité sociale qui est en lien avec les droits de possession/propriété et l'histoire. Ainsi comme l'indique LE ROY (1991) la représentation géométrique diffère de celle topocentrique tout comme la perception de l'espace comme propriété ou comme patrimoine. La référence à l'histoire et notamment à la période coloniale nous permet de comprendre quelles influences ont subies les modalités de gestion foncière. Nous sommes ici au cœur de référents qui ne sont pas les mêmes et qui s'opposent en termes de pratiques foncières, car les agriculteurs et les éleveurs qui sont plus dans une logique de représentation topocentrique et de patrimoine s'inscrivent différemment sur le territoire que ceux qui sont dans la logique de propriété et de représentation géométrique. Dans les trois villages, nous remarquons que l'organisation du territoire se fait à partir d'un « lieu siège » pour s'étendre au fur et à mesure de l'accroissement de la population et des aménagements.

WEBER (- 1998), en attirant l'attention sur le double biais du foncier, nous indique qu'il y a souvent une survalorisation de l'espace et que l'usage agricole est souvent privilégié par rapport aux autres usages. Les différents usages sont pourtant présents dans le milieu rural. Particulièrement certains usages, comme ceux pastoraux, halieutiques ou sylvicoles obéissent à des logiques qui n'ont pas les mêmes référents. Cela a une incidence sur les relations entre les différents usagers. Le cas du pastoralisme en est illustratif, car la mobilité apparaît comme une stratégie de gestion des risques pour les pasteurs. S'il est vrai que dans les trois villages, les pasteurs y sont installés, tout au long de l'année, on observe des mouvements avec pour principal objectif la satisfaction des besoins de pâturage. La variabilité des ressources, qui fluctuent dans le temps et d'une année à l'autre, justifie ces mouvements (WINTER – 98). En fonction des rapports entre les acteurs à propos des ressources ainsi que l'accroissement de la

population, la pression sur les ressources fait que ces villages qui au départ sont des villages d'attache, deviennent des points de départ pour la transhumance vers d'autres zones moins peuplées et plus fournies en pâturage. Les villages étudiés connaissent au départ une dominance de l'activité agricole. De fait, cette activité est privilégiée par rapport aux autres usages pourtant présents. Particulièrement l'exploitation des ressources halieutiques et sylvicoles dans les villages étudiés est au départ commune comme nous le rappellent les pêches coutumières citées plus haut. C'est ici que la superposition des usages et l'approche en faisceau de droits prend toute son importance. Le pasteur qui exploite les ressources communes de la brousse ou encore celles laissées sur le champ après la récolte, les pêcheurs qui couvrent plusieurs plans d'eau qui sont également des ressources communes ou encore le chasseur et l'agriculteur qui exploitent la faune et la végétation, montrent bien que l'ensemble de ces usages qui obéissent à des règles du milieu vont se superposer ainsi que les droits qui en découlent. Partir donc d'une approche en termes d'espace-ressource, de système d'accès, d'usage et de contrôle comme nous le propose ROCHEGUDE (-1998) place l'appartenance et le contrôle comme des aspects essentiels du foncier. La contextualisation d'une telle approche avec le processus de décentralisation fait apparaître le degré de complexification de la question foncière. Si l'appartenance et le contrôle sont essentiels en abordant le foncier, peut-on exclure le fait qu'il s'agisse d'une réalité sociale inscrite dans l'historicité comme nous le propose CHAUVEAU (- 1998) ? Plusieurs éléments corroborent cette définition du foncier mais certaines spécificités nous posent tout de même interrogation sur la pertinence de certaines dimensions de cette définition.

### **3.2 : L'approximation du concept de foncier dans les langues locales**

Nous avons précédemment montré que le concept de foncier tel qu'acquis au niveau des connaissances actuelles du sujet n'existe pas dans les langues locales des villages étudiés. L'approximation qui en est faite dans ces langues a comme point de jonction le fait qu'il s'agit d'une réalité sociale évolutive. Le rapprochement entre la définition des chercheurs et celle dans les langues locales montre d'une part une question des droits, l'historicité, l'appartenance, l'accès, l'usage et le contrôle et d'autre part le lien entre différentes générations autour des modalités d'accès et d'usage. Les référents mobilisés ne sont pas les mêmes. Les rapports entre les hommes à propos de la terre et des ressources qu'elles portent ont des conséquences. Les acteurs développent entre eux des rapports de coopération pour l'exploitation des ressources ou alors des rapports de compétition qui s'accompagnent de conflits pour le contrôle des modalités d'exploitation des ressources. Les rapports de force

entre les acteurs sont déterminants ici. L'évolution de la gestion foncière est tout autant mise en avant que les identités socio-territoriales qui sont à l'œuvre. La tendance qui se dégage de la terminologie locale ouvre comme conséquences le souci d'une gestion durable des ressources. L'organisation sociale est fortement liée aux ressources et se projette sur le territoire. C'est ainsi que certains pôles de pouvoir chargés de gérer le foncier vont avoir des fonctions au service de cette perception du foncier. Ces pôles de pouvoir sont gardiens des traditions qui sont mobilisées pour l'exploitation durable des ressources et leur transfert aux générations futures. La terre et les ressources qu'elle porte sont sacrées et inaliénables. Leur accès et leurs usages passent par l'appartenance aux groupes sociaux même si des dispositions permettent à ceux qui n'en sont pas membres d'y avoir accès. Malgré les différentes perturbations engendrées par les différentes mutations en cours qui nous amènent à relativiser cette perception du foncier en pleine évolution, laissant voir certaines pratiques jusque là inconnues et contraires au registre coutumier, certains pôles de pouvoir continuent d'exister avec de nouvelles formes d'adaptation. Dans les villages étudiés, la perception du foncier a évolué progressivement du statut communautaire avec une dimension sacrée et inaliénable à un statut « d'entre deux » où on retrouve à la fois en plus du premier statut, une dimension beaucoup plus individuelle, qui autorise certaines pratiques. Les différentes définitions du foncier ont un intérêt certain car elles mettent en exergue la complexité du foncier et ouvrent des perspectives complémentaires qui permettent d'appréhender différentes dimensions de l'objet.

### **3.3 : L'émergence et l'évolution de la question foncière**

Longtemps discutée, il est aujourd'hui établi que la question foncière est ancienne mais n'a fait l'objet d'un enjeu que récemment. La constitution des Etats qui nécessite un territoire qui sera mobilisé pour la production des biens et richesses en vue de la satisfaction des besoins des populations, indique l'ancienneté de la question foncière. Le foncier est donc une question qui est présente dès que l'on s'approprie un espace donné, que l'on mobilise aux fins de satisfaire ses besoins. Les premiers instants qui consacrent la constitution des territoires se caractérisent par l'abondance des terres et des ressources avec une faible densité de peuplement. Ces moments ne connaissent pas un enjeu réel de la question foncière. C'est lorsque l'espace devient un support de production et qu'on commence à reconnaître des droits sur des espaces, que l'on restreint l'accès à d'autres, que le foncier devient un objet d'enjeu (OUEDRAOGO M.G.H.- 1986) Dans les villages étudiés, on se rend bien compte de cela à travers le processus de création du village, l'organisation socio-territoriale et le phénomène

d'ouverture du territoire. En effet dès la création de ces villages, le lignage fondateur est rejoint par d'autres familles apparentées puis plus tard par des familles venant d'origine plus lointaine. Dès ce moment on assiste à une appropriation des espaces par les grandes familles arrivées autour de la période de création des villages. C'est à partir de cette époque que se cristallisent les modes d'organisation sociale et culturelle et les représentations qui fondent en réalité la frontière autochtones – migrants.

L'évolution de la question foncière va être marquée par la transposition des représentations notamment avec les différentes réformes qui vont s'amorcer dès la période coloniale. Le cadre législatif au Burkina Faso héritier de la colonisation, l'évolution démographique et le phénomène migratoire vont faire progresser la notion d'appropriation. L'évolution des systèmes de production du fait des innovations techniques va également renforcer cette situation. La raréfaction des ressources et l'affaiblissement du pouvoir coutumier vont conduire à une recomposition des rapports entre acteurs et une dispersion des droits. C'est alors que la cohabitation entre acteurs devient difficile. Les rapports à l'espace n'obéissent plus aux mêmes principes, l'impact de l'économie monétaire à travers les cultures de rentes et la monétarisation des échanges vont s'accompagner de changements socio-culturels avec le recul des religions agraires. Le foncier dans son évolution va représenter un réel enjeu pour les acteurs et ceux-ci vont mettre en œuvre un ensemble de stratégies dont l'entrée de la terre sur le marché et l'accumulation foncière. Les cas étudiés confortent cette évolution à travers le phénomène démographique, les différenciations qui vont s'opérer, la rigidification de la frontière autochtones – migrants et la fermeture progressive du territoire

Les systèmes locaux de gestion foncière qui se caractérisent par leur permanence vont connaître des mutations. A travers les institutions et les règles, s'établissent des droits fonciers collectifs et individuels conduisant ainsi à une évolution de la gestion foncière communautaire vers la gestion foncière lignagère et même familiale. Les stratégies et pratiques qui se développent sont fortement marquées par les identités socio-territoriales et nous assistons à l'émergence de nouvelles transactions foncières qui apparaissent comme des formes d'adaptation et de réinterprétation. Dans les trois villages nous rencontrons une diversité de pratiques qui sont à l'origine des conflits fonciers. Les dons et les prêts de terre sans contrepartie, à l'exception des dons symboliques en fin de campagne, vont évoluer vers les prêts de terre avec des contreparties sur des périodes de moins en moins longues, les locations de formes variables avec un loyer prédéfini comme condition d'accès à la terre, différentes formes de vente, enfin, la remise en cause des anciens accords, passés entre les migrants et les

autochtones aînés, par les cadets. Au sujet de ces différentes pratiques, prennent corps des tensions de plusieurs types et opposant plusieurs acteurs.

Le foncier a pendant longtemps été marqué par le monopole de l'Etat et la volonté de faire disparaître les droits fonciers coutumiers. Mais cette intention affichée a vite montré ses limites à travers l'inadaptation des droits hérités de la colonisation et la permanence des pratiques locales voire leur primauté sur les modèles standardisés. Les critiques faites à la RAF quant à sa mise en œuvre dans les villages et l'utilisation opportuniste des instances et des modalités de régulation des conflits en sont évocatrices. Comme nous l'avons mentionné précédemment, dans les trois villages étudiés, la gestion foncière moderne n'a pu véritablement s'enraciner. Les structures légales, qui étaient censées gérer le foncier, ont plutôt joué un autre rôle comme celui d'intermédiaires entre des projets ou programme pour la réalisation d'investissements socio-économiques dans les villages. Les autorités coutumières, mêmes lorsqu'elles cèdent la gestion foncière sur les zones aménagées à l'Etat, sont fortement présentes sur les zones non aménagées. Lorsque le processus d'aménagement semble inachevé, l'autorité coutumière tente de réaffirmer ses droits fonciers sur ces espaces. Très peu connu des acteurs ruraux des villages étudiés, le cadre législatif de référence pour la gestion foncière au Burkina dont la RAF semble n'avoir véritablement connu d'application que sur les espaces aménagés pour lesquels les autorités coutumières dès le départ ont été associées et ont donné leur accord.

Si le foncier devient objet d'enjeu à partir de la progression de la notion d'appropriation, de l'évolution démographique, de la raréfaction des ressources et de son entrée sur le marché, nous sommes tout de même dans une situation de multiplication/diversification des instances et acteurs fonciers avec une recomposition des rapports entre acteurs fortement marquée par les identités soci-territoriales. De notre terrain d'étude, nous voyons émerger progressivement des acteurs et des instances qui par moment se superposent, se supplantent ou encore coexistent. De cette situation, on observe que les instances légitimes à la base sont toujours présentes avant les instances légales et font preuve de flexibilité et d'adaptation. La scène foncière locale est donc évolutive au travers d'acteurs et d'instances diversifiés. Les stratégies d'acteurs deviennent incontournables et l'utilisation opportuniste des instances gagne du terrain. Nous sommes au cœur de la complexité de la problématique foncière tiraillée entre enjeux politiques, économiques, sociaux, culturels et territoriaux. La possession ou la propriété foncière donne du pouvoir et un statut d'où la coopération ou la compétition pour son contrôle comme nous l'avons déjà évoqué.

#### ***4 : Les modèles standardisés inopérants dans le domaine de la gestion foncière***

Le concept du foncier, l'émergence de la question et son évolution sont importants pour aborder la discussion sur les théories actuelles du foncier. Les éléments empiriques que nous avons fait émerger du terrain sont aussi importants. L'argumentaire que nous allons défendre ici est que les modèles standardisés sont inopérants dans le cas des villages que nous avons étudiés.

##### **4.1 : Les théories évolutionnistes du foncier : un modèle à caractère justificatif**

Pour ces théories, le marché est la forme de l'économie la plus efficace. Le passage à la propriété privée se fait spontanément par le jeu des acteurs. Ces postulats traduisent en réalité la toute puissance de l'économie de marché comme un processus irréversible qui transforme à terme toutes autres formes de dispositions et de pratiques. Il est à considérer à notre sens que ce qui peut être pris comme une finalité vers laquelle tend ce phénomène devient une réalité. Nous sommes dans une forme de justification de l'économie de marché.

*La première variante* de ces théories stipule que sous l'influence de l'évolution démographique et du marché, on passe à la généralisation de la propriété privée. Avec l'affaiblissement puis la disparition des autorités coutumières, la terre se transforme en bien marchand. Sur notre terrain de recherche, nous l'avons mentionné, les autorités coutumières ont été mises à rude épreuve et se sont affaiblies. Nous observons également un passage de la gestion foncière de la chefferie traditionnelle à celle lignagère sous l'effet des transformations en cours. Nous serions donc tenté de donner raison à cette variante en situant les réalités du terrain comme une étape transitoire vers la propriété privée et la marchandisation de la terre qui du reste connaît des débuts à travers les ventes de terre même encore timides. Seulement plusieurs éléments viennent nous rappeler la difficile vérification dans son ensemble de cette variante des théories évolutionnistes.

Le peuplement des villages que nous avons étudié est lié à plusieurs facteurs. La création des trois villages est le résultat de la migration étant donné que le fondateur de chaque village est venu d'un autre village pour s'y établir. Il est rejoint ensuite par d'autres familles. Ces villages au départ vont souhaiter l'arrivée d'autres populations car plus on est nombreux plus le village est important et permet de faire face aux « envahisseurs » éventuels surtout à une époque d'agitation guerrière. Le contrôle des hommes et de leur force de travail est essentiel. Une population importante dans un village, confère un statut à ce village et le chef de ce village devient par la même occasion un chef puissant. Les croyances à cette époque font de l'étranger un être mythique puisqu'il peut s'agir d'un ancêtre ou encore d'un envoyé des

dieux pour tester la population de ce village. Si l'étranger n'est pas bien traité, le village risque de subir la vengeance des dieux. Le phénomène démographique ne peut donc se réduire à un simple rapport du nombre de personnes sur un espace sur le plan quantitatif. Cela nous renvoie à la question des relations entre les différents acteurs. Quels registres mobilisent ces acteurs pour vivre sur ces territoires ou pour vivre leurs métiers d'agriculteurs, de pêcheurs, de pasteurs etc. ? Si le ratio de densité d'une population sur un territoire est important à prendre en compte, il n'est pas le seul déterminant qui conduit à une généralisation de la propriété privée. La notion de saturation foncière qui est à relier à ce rapport Homme – territoire et qui sous-tend souvent cette variante est également à nuancer. Dans les situations souvent considérées comme situation de saturation foncière, les acteurs ruraux sont capables d'ingéniosité pour s'adapter à cette situation notamment à travers des formes d'intensification comme mode de production. Dans les villages étudiés, la pression sur les ressources est présente mais pas une situation de saturation foncière. Les zones autrefois marginalisées sont mises en culture et nous avons observé que les agriculteurs autochtones mettent en culture des terres dans une logique de constitution de réserves foncières ou encore pour réaffirmer leurs droits sur ces terres. Si, tous ces éléments constituent des indicateurs en lien avec le phénomène démographique pour expliquer que ce facteur est plus complexe qu'il n'apparaît dans cette variante des théories évolutionnistes, nous gardons en mémoire, qu'il est mis en relation avec le marché. A propos donc du marché que nous révèle notre terrain ?

Le phénomène du marché qui apparaît comme la forme efficace de l'économie suppose l'existence d'un espace qui sert de lieu d'échange. Il suppose également des biens et/ou des services qui s'y échangent et des acteurs qui sont en relation avec des règles claires pour leurs échanges. Enfin le phénomène du marché suppose que les prix se régulent à partir du mécanisme de l'offre et de la demande. Nos cas d'étude nous révèlent l'inexistence de marché car c'est toujours à travers des réseaux sociaux que le processus de négociation s'engage pour un achat. Le processus d'achat s'engage toujours à la faveur d'un parent déjà installé dans le village, d'un ami ou d'un ressortissant du village qui va jouer l'intermédiaire. Celui qui désire acheter va s'engager dans une relation sociale avec celui qui désire vendre. Cette relation se poursuit même après la vente. Les visites de courtoisie, la participation aux différentes cérémonies qui ont lieu dans ce lignage et les présents sont incontournables dans la démarche d'achat. Des quelques rares cas de ventes rapportés par les acteurs sur notre terrain de recherche, nous sommes loin d'une situation de marché au sens économique du terme mais plutôt dans des cas de marchandisation imparfaite. En effet les ventes qui sont encore timides dans ces villages sont pour la plupart l'œuvre d'acteurs qui n'en ont pas les prérogatives.

Cela rend cet acte souvent inachevé. Plusieurs ventes sont remises en cause ou font l'objet de tensions entre différents acquéreurs. Les cas qui se rapprochent de la vente et qui semblent consommés ont généralement fait l'objet de longues démarches avec des investissements importants dans le domaine social. Certains acteurs ont bénéficié gratuitement de terres en raison de leur statut et des services rendus au village. Ayant mis ces terres en valeur ils se les ont appropriées de fait et les ont inscrites dans le registre de la gestion foncière moderne. Après leur décès, leurs ayants droits peu intéressés par l'agriculture ou dans l'incapacité de s'en occuper les revendent à d'autres personnes. C'est ainsi qu'à Samandeni certaines terres en sont actuellement à leur second ou troisième acquéreur pour ne citer que ce cas. Plusieurs cas de vente révélés n'ont jamais véritablement dépassé le seuil de la négociation car remis en cause par d'autres acteurs du lignage. Les différents achats de terre font l'objet de rites où l'acquéreur apporte selon le village, des poulets, du « dolo » et de l'argent. Ces rites ont pour fonction de permettre d'exploiter en toute quiétude la terre acquise et de jouir de sa production en bonne santé. Nous pouvons noter ici donc la permanence des coutumes, le clientélisme qui se développe autour de ces ventes et le fait que les ventes ne sont possibles qu'à l'intérieur du réseau social. Peut-on donc dans ces conditions parler véritablement de marché au sens du terme ?

Si le phénomène de l'évolution démographique paraît plus complexe qu'il n'en a l'air dans cette variante de la théorie et qu'en fait de marchandisation des terres nous sommes dans une marchandisation imparfaite, nous pouvons faire l'hypothèse ici que cette variante semble justifier en réalité une finalité.

***La seconde variante*** des théories évolutionnistes insiste sur une situation de généralisation des conflits et d'une surexploitation des ressources qui conduisent à la nécessité d'une innovation institutionnelle. Ainsi les acteurs ruraux font appel à l'Etat pour la mise en place de propriétés privées à travers un enregistrement des droits et la délivrance de titres. Dans les villages où nous avons mené nos investigations, nous avons noté effectivement avec l'expansion des cultures de rente, une raréfaction de l'espace et des ressources qui conduit à une compétition de plus en plus poussée entre les acteurs. Cette situation conduit à l'émergence de nouvelles pratiques foncières qui sont à la base des tensions foncières. Nous avons noté la récurrence de certains conflits mais aussi l'expansion de ces conflits. A la question sur les perspectives de la gestion foncière dans les trois villages, certains acteurs nous ont confié ceci : « *C'est l'Etat qui peut faire quelque chose sinon entre nous ici c'est difficile.* » Aussi sommes-nous tenté de dire ici à la suite de ces éléments que cette variante se

vérifie d'autant plus que la déclaration de ces paysans est éloquente en la matière. Seulement en regardant de plus près, cette variante ne semble pas entièrement validée.

Deux éléments sont communs aux paysans auteurs de cette déclaration : il s'agit de migrants et ils ont comme activité dominante, l'élevage. Le durcissement de la frontière autochtones-migrants que nous avons souvent évoquée au cours de nos travaux peut expliquer cette position. Le pastoralisme, dont l'un des éléments fondamentaux est la mobilité, est très peu pris en compte dans ces villages où l'on observe l'un des biais que nous révélait WEBER (1998) à savoir l'agriculture qui est privilégiée aux autres usages.

Les auteurs de cette variante semblent avoir adopté une posture pessimiste. Pour eux la compétition entre les acteurs à propos des ressources, les rapports contradictoires, les incertitudes sur les droits fonciers sont à la base des conflits qui vont se généraliser. Ils occultent les dynamiques foncières et considèrent les rapports contradictoires entre acteurs et les conflits comme négatifs alors qu'ils ne sont pas que négatifs puisque le conflit peut contribuer à clarifier une situation foncière comme nous l'avons montré précédemment. Sur notre terrain d'étude, plusieurs conflits naissent avec l'installation de migrants sur une terre donnée et se cristallisent autour de la possession foncière. C'est à travers ces conflits que souvent la mémoire (du plus âgé) foncière du lignage ou du village est convoquée pour dire à qui appartient cette terre. Cette variante considère les systèmes fonciers locaux comme inefficaces alors que tout au long de nos travaux, nous avons souligné leur permanence, leur flexibilité et leur caractère adaptatif.

Le rôle de l'Etat dans cette variante paraît central et efficace. Notre terrain nous rapporte que l'intervention de l'Etat a plutôt contribué à complexifier davantage la problématique foncière dans les villages étudiés. Il y a eu la partition du territoire du point de vue de la gestion foncière avec les aménagements réalisés. Les acteurs locaux ont alors affirmé davantage leurs autorités foncières sur les zones non aménagées. Nous avons rappelé à la suite d'autres auteurs que la gestion foncière héritée de la colonisation était inadaptée. C'est également avec l'Etat que d'autres systèmes de normes ont été introduits dans la gestion foncière complexifiant davantage le jeu foncier dans ces villages. La coexistence des normes, la multiplication et la diversification des acteurs et des institutions foncières ainsi que l'utilisation opportuniste des instances foncières sont autant d'éléments qui ont complexifié la scène foncière dans ces villages dans un contexte marqué par la décentralisation. Le cadre législatif de référence au foncier (RAF) dispose de la mise en place d'un ensemble de structures. Nous avons abordé le cas des comités villageois de gestion des terroirs qui n'ont pas fonctionné véritablement. Ce qui nous a conduit à la conclusion de l'inexistence de la

gestion foncière moderne dans les villages étudiés. Si à travers l'Etat nous avons pu noter la permanence d'une hostilité de la gestion foncière moderne vis-à-vis de la gestion foncière coutumière à travers les différentes politiques développées depuis la période coloniale, peut-on envisager aussi simplement son intervention en termes d'enregistrement de droits et de délivrance de titres ?

L'enregistrement des droits et la délivrance des titres apparaissent pour cette variante comme un déterminant magique. Notre terrain au contraire nous enseigne que le titre à lui seul ne suffit pas. Nous nous référons ici à tout le processus de négociation pour l'achat d'un terrain qui à terme se solde par la délivrance d'un titre de jouissance ou de propriété. Les acteurs qui achètent les terres s'investissent beaucoup dans le social pour garantir les droits que leur confère un titre (FAURE 1995). L'implication des acquéreurs dans les différentes formes de sociabilités du village et du lignage, les cadeaux qu'ils apportent sont autant d'éléments qui nous rendent attentif à cela. Les procédures d'enregistrement des droits et de délivrance des titres sont encore de nos jours, longues, complexes et coûteuses, ce qui fait que peu de producteurs s'y engagent. L'enregistrement des droits et la délivrance des titres supposent la mise en place d'un cadastre rural. Cela se rapproche de la représentation géométrique que nous avons déjà abordée à la suite de LE ROY (- 1998) mais aussi d'objectifs économiques (taxes foncières) et juridiques. Ne sommes-nous pas encore ici dans une forme de finalité d'un modèle que l'on chercherait à justifier ?

Les théories évolutionnistes du foncier font apparaître des postulats dont certains signes sont visibles sur notre terrain d'étude. Il s'agit de la croissance démographique, de la monétarisation des échanges, et de l'expansion des conflits. Mais la généralisation de la propriété privée, la disparition des autorités coutumières et l'entrée de la terre comme bien marchand ne résistent pas à l'analyse à partir des éléments empiriques de notre terrain d'étude. La permanence de la gestion coutumière est à relever. L'intervention de l'Etat a montré ses limites à travers la mise en œuvre de la RAF. Nous sommes en présence d'une marchandisation imparfaite et la propriété privée n'arrive pas à s'imposer véritablement ni à se généraliser. Ce qui ne nous permet pas de vérifier s'il s'agit d'une situation transitoire qui va évoluer dans le sens énoncé par ces théories. Nous notons également le risque que du fait de leur inspiration de l'économie néo-classique, on retombe dans l'approche dualiste qui a longtemps animé le débat sur les politiques de développement en direction des pays pauvres. L'éternelle opposition entre modernité et tradition a justifié les fondements de ces politiques de développement pour lesquels la tradition est un frein au développement. La modernité est la situation idéale vers laquelle les pays pauvres doivent tendre. Pour ce faire il faut faire

sauter les verrous de la tradition pour permettre aux pays pauvres de rattraper le retard. Le foncier se révèle être une problématique multidimensionnelle et interdisciplinaire comme nous l'avons abordé dans cette thèse. De ce fait les théories évolutionnistes tout en apportant un éclairage complémentaire sur la problématique foncière, ne sont pas pertinentes pour répondre à notre question de recherche.

#### **4.2 : Les théories des arrangements institutionnels et des diversités de modes d'appropriation**

Pour ces théories, la situation actuelle est une situation de marchandisation imparfaite. Il y a une diversité des modes d'appropriation qui est fonction du statut et de l'appartenance. Les conflits résultent de la coexistence des systèmes de normes. Ceci entraîne l'affaiblissement des instances d'arbitrage et l'impossibilité de prévoir l'issue des conflits. Pour ces théories, la propriété privée n'est pas la seule forme de sécurisation foncière car, elle peut même être peu compatible ou être source d'insécurité. L'important ici c'est donc de clarifier les droits sans les réduire à un modèle unique. Il faut favoriser la négociation sous l'égide de l'Etat, favoriser des compromis sur la base de règles reconnues comme légitimes. Tout ceci implique des innovations sur plusieurs plans.

Comme développé précédemment plusieurs éléments de terrain concourent à l'affirmation d'une marchandisation imparfaite. L'inexistence de marché en tant que telle et le caractère réversible de la vente sont là pour nous rappeler qu'il s'agit d'une marchandisation imparfaite. Les prêts, les locations, les ventes sont toujours en lien avec le statut des acteurs et leur insertion dans un réseau. Cela renvoie à des formes d'expression d'identités collectives (familiales, ethniques, professionnelles, d'intérêt etc.). Les formes que prennent tous ces modes d'appropriation de la terre sont diversifiées et variables d'un village à un autre. Ce qui met en évidence la diversité des modalités de gestion foncière. La gestion foncière coutumière et la gestion foncière moderne coexistent depuis la période coloniale. Ces deux modes mobilisent des registres différents. L'évolution démographique, celle des systèmes de production dans les villages d'étude et l'intervention de l'Etat ont fortement contribué à l'évolution des modalités de gestion foncière avec un affaiblissement des instances d'arbitrage. Certaines pratiques émergent et sont peu en lien avec la gestion foncière légale et la gestion foncière coutumière. Face à des acteurs et des instances diversifiés, en situation de conflits les acteurs mobilisent de manière opportuniste les instances d'arbitrage. Il devient donc difficile de prévoir l'issue des conflits. La propriété privée qui émerge comme la solution unique de sécurisation foncière pose question. Dans les trois villages, nous pouvons

remarquer que la propriété privée ne s'est pas enracinée et qu'elle est même contraire à la perception des acteurs. Modèle non approprié et lié à des représentations du foncier d'autres milieux, la propriété privée peut apparaître incompatible et même insécurisante. Le cas de Saho à travers la zone à vocation pastorale qui exclut de fait les agriculteurs de Dossi est là pour nous le rappeler. La propriété privée autorise l'aliénation du patrimoine foncier lignager. Cela peut susciter un ensemble de revendications des membres du lignage au point de créer plus de confusion autour des droits que de clarté. Ce qui peut être source de tensions foncières. La propriété privée dans un contexte de confusion autour des droits et de fortes revendications engendre des rapports conflictuels entre acteurs. Dans chacun des trois villages, nous avons également noté l'échelle inter-villages à travers le fait que ces villages n'avaient pas de limites de terres avec certains villages voisins. Aussi la propriété privée n'apporte pas de réponse à cette dimension, ni à la dimension intergénérationnelle que nous avons mise en évidence dans la perception du foncier par les acteurs locaux de ces villages. C'est autant d'éléments qui permettent effectivement de corroborer les observations de départ de ces théories et conforter le fait que la propriété privée ne devrait pas se poser comme le modèle unique à mettre en œuvre.

L'un des postulats de ces théories est la clarification des droits. Notre terrain fait remarquer que les conflits fonciers naissent souvent de la non clarification des limites de terres, des droits de possession, d'administration et ou de gestion des terres. Les conflits permettent quand ils sont réglés de clarifier cela. La clarification des droits est donc incontournable. Seulement la terre et les ressources étant susceptibles de plusieurs usages, il y a un emboîtement de droits sur ces ressources ce qui fait privilégier l'approche en faisceau de droits. L'ensemble de ces droits qui se répartissent entre les chefs coutumiers, les lignages et les membres de lignages montre leur ancrage dans les relations sociales ce qui ne rend pas aisé le travail de clarification. Clarifier ces droits revient à prendre en compte ces différentes échelles mais aussi leur superposition. Cela renvoie fortement à la problématique des interactions identités-foncier. Certaines ressources font l'objet d'un emboîtement de ces droits. Une mare à Banzon relève à la fois du chef de brousse mais également d'une famille qui en est gardienne pour ne citer que cet exemple. La clarification des droits reviendrait donc à identifier les différents droits et leurs détenteurs ainsi que la manière dont ils sont mis en œuvre et leurs interrelations.

Le second postulat est la négociation, la recherche de compromis sur la base de règles légitimes dans un processus accompagné par l'Etat. Ceci suppose des rapports de force entre les acteurs dans le respect des règles communes de la communauté. Quelles sont les règles

que tous reconnaissent et observent, qui fixent les limites du cadre dans lequel s'opèrent la négociation et les compromis qui ne sont autres que les ajustements à la suite des négociations. L'Etat apparaît ici comme le garant du bon déroulement de ce processus de négociation et le garant de la cohérence de ces compromis. Notre terrain nous révèle que la gestion foncière est d'abord un rapport social entre acteurs autour de la terre et des ressources. Il s'agit donc de négociation entre acteurs en permanence. Ces négociations rendent la gestion foncière dynamique. Les différentes évolutions de la gestion foncière à la suite des interventions de l'Etat, de l'évolution démographique, de la migration et de l'évolution des dynamiques agraires, indiquent une permanence de la gestion coutumière grâce à sa flexibilité et à son adaptabilité. Le rôle qu'a joué l'Etat jusque là n'a pas été d'accompagner le processus mais plutôt d'y prendre activement part. Ceci a favorisé la coexistence des normes à la base de la complexification du jeu foncier.

Le troisième postulat qui relève de la nécessité d'innover sur plusieurs plans se justifie et s'impose. Le changement du rôle de l'Etat à lui seul représente un ensemble d'innovations. Les institutions foncières qui découlent de l'intervention de l'Etat sur notre terrain de recherche ont montré leurs limites à cause de leur nouveauté par rapport aux institutions déjà présentes dans les villages, leur non-appropriation du fait de leur faible légitimité. Plusieurs aspects s'imposent quant à la question de l'innovation, notamment la dimension institutionnelle. Dans les trois villages nous avons noté la diversité et la multiplication des instances foncières comme une des raisons de la complexification du jeu foncier. Ces institutions qui peuvent grossièrement être classées en deux catégories peuvent être rattachées à deux registres différents. Les approches que vont mobiliser les acteurs et les institutions vont s'imprégner de la vision du monde et de la perception du foncier par les acteurs. Ces approches doivent donc connaître des innovations. La difficile conciliation de la légalité et de la légitimité va connaître aussi des innovations pour sortir du dualisme traditionnel dans lequel elle est inscrite et qui s'est souvent exprimé sous forme d'opposition. Plusieurs éléments corroborent ces théories à partir de notre terrain de recherche mais certaines interrogations font que nous ne les intégrons pas entièrement.

La clarification des droits suppose qu'ils sont confus. Pourtant dans les logiques de la gestion foncière coutumière, ces droits sont clairement établis entre les différents acteurs locaux. Il y a ceux qui détiennent les droits d'administration et ceux qui détiennent les droits de gestion. L'ambiguïté au niveau de ces droits n'a émergée qu'avec les différentes mutations qui se produisent au niveau social dans le cadre d'une recomposition des identités socio-territoriales. Cela se manifeste dans les villages par le durcissement des rapports entre autochtones et

migrants, par la remise en cause de la gestion foncière des aînés à la suite de la monétarisation des échanges et des dynamiques agraires qui ont engendré les différenciations sociales. La question identitaire est centrale, les droits en sont une résultante. Les raisons implicites d'une clarification des droits sont liées à leur parcellisation. Ainsi le patrimoine foncier se disperse davantage et offre l'occasion de son aliénation (par opposition à inaliénable) au détriment des générations futures si l'on n'y prend garde. Par ce procédé, on retombe encore dans la dualité modernité tradition. Qui a donc intérêt à la clarification des droits et dans quel but ? La clarification des droits a longtemps constitué une réelle difficulté pour ceux qui s'intéressent à la problématique foncière du fait de leur enchevêtrement. Elle constitue aussi la première étape pour l'enregistrement, le cadastre et l'immatriculation. Si pour les logiques coutumières il existe une clarté de ces droits et que le problème essentiel c'est de mieux gérer les transformations sociales en cours, les logiques modernes s'inscrivent dans une logique économique exprimée à travers un meilleur investissement pour une croissance de la production, ce qui du reste n'est pas toujours vérifié. Dans ce cadre il y a une entrée de la terre sur le marché et à terme une domination de l'économie de marché. Que deviennent alors les petits paysans qui n'auront pas pu faire l'effort de mutation ? La clarification des droits apparaît donc ici comme les prémisses d'un modèle de société inspiré de la théorie dominante de l'économie de marché.

Les objectifs d'un Etat sont aujourd'hui la croissance économique et la paix sociale. Cette croissance pour un pays comme le Burkina Faso passe par le développement du secteur primaire (dont l'agriculture et l'élevage) qui constitue le moteur de l'économie. La terre et les ressources qui constituent le support de ce secteur rendent la question foncière incontournable. C'est ainsi que depuis l'époque coloniale, les politiques développées en la matière ont toujours opposé l'Etat (à la recherche du contrôle de la terre et de ses ressources) aux coutumiers et autres acteurs. L'Etat peut-il donc aujourd'hui s'inscrire véritablement comme garant dans un processus de négociation-compromis autour de la problématique foncière ? Que deviennent les impératifs économiques qu'il a à charge et la sauvegarde de l'unité nationale ? Que devient le contrôle des hommes à partir territoire dans le sens des limites géographiques ? Peut-il véritablement céder une parcelle de pouvoir sur le foncier à d'autres acteurs sans hésitation ? Beaucoup de questions qui restent en suspens, et ce malgré la mise en œuvre de la communalisation intégrale qui suppose un transfert concomitant des compétences et des moyens. Malgré la mise en place des institutions, le transfert relatif aux ressources naturelles n'est pas encore effectif sur notre terrain de recherche. Pour que l'Etat puisse jouer le rôle qui lui est dévolu suite aux réformes, il doit entamer des transformations

profondes de ses pratiques. Ces théories dans leur énoncé, arrangements institutionnels et diversité des modes d'appropriation tranchent avec le confort que l'on a souvent retrouvé dans l'application des modèles standardisés. Elles supposent plutôt une recherche qui s'accompagne d'un apprentissage sous forme de processus autorisant des allers-retours incessants. Cela laisse présager des incertitudes, la non maîtrise totale des résultats que l'on peut obtenir et la grande difficulté de pouvoir gérer la diversité. Ce sont là autant d'éléments qui peuvent susciter des hésitations face à des exigences de développement et de sauvegarde de paix sociale.

Si nous pouvons reprocher aux théories évolutionnistes du foncier l'unicité du modèle de la propriété privée, l'évolution de la gestion foncière comme un phénomène qui passe par plusieurs étapes, la survalorisation du marché, elles semblent en cohérence avec le modèle dominant actuel. Les théories des arrangements institutionnels et de la diversité des modes d'appropriation s'inscrivent dans la prise en compte des pratiques locales et s'avèrent plus proches de notre terrain. Elles supposent des transformations qui permettent d'articuler les démarches ascendantes et descendantes, la légitimité et la légalité. Seulement le processus qui se dégage nécessite de prendre du temps et suppose un investissement important de la part de l'ensemble des acteurs. Elles offrent l'opportunité de la participation de l'ensemble des acteurs et s'inscrivent dans une véritable politique de décentralisation et d'ancrage de la démocratie. Si notre terrain nous permet de dire que les secondes théories sont plus opérantes que les théories évolutionnistes, il n'en demeure pas moins que le débat sur le foncier n'est pas clos et nécessite encore des investigations et des articulations entre ces différentes écoles pour permettre la construction d'une nouvelle approche. Nos travaux tentent de dégager des enseignements qui se veulent une contribution à la compréhension de la complexité foncière.

## **CHAPITRE 2 : LES ENSEIGNEMENTS**

Le domaine du foncier apparaît au terme de nos travaux comme un domaine de recherche en pleine construction. Il mobilisera encore pendant longtemps les efforts des chercheurs car les théories contemporaines à l'épreuve du terrain dégagent un ensemble d'éléments qui gagneront encore à être vérifiés. Depuis la période coloniale, la preuve est faite que le foncier n'a jamais été contrôlé par des acteurs externes (colons, Etat), mieux, l'intervention de ces acteurs a introduit la complexification dans les rapports fonciers qui pourtant sont apparus pendant longtemps comme clarifiés au sein des communautés. Les transformations survenues tant sur le plan économique, politique que social ont été accompagnées par des mutations internes qui sont aujourd'hui les facteurs explicatifs de la complexification du jeu foncier. Il nous semble, sur cette base, indispensable de privilégier des échelles d'études plus réduites à l'image de notre terrain pour mieux appréhender la problématique foncière notamment dans une perspective de gestion pacifiée du foncier comme on peut le percevoir à travers les enseignements qui se dégagent de nos travaux.

### **1 : L'histoire fonde et participe à l'explication des pratiques de gestion foncière**

L'historique des trois villages, même différencié, nous montre que la question foncière est enracinée dans l'histoire. C'est en revisitant l'historique de création de ces villages, l'évolution de l'organisation sociale et territoriale ainsi que l'évolution démographique, qu'on arrive à décoder un ensemble de pratiques foncières et l'essence de la complexification du jeu foncier. La constitution des territoires de ces villages a toujours été l'œuvre d'une personne venue d'un autre village. La qualité et l'abondance des ressources qui motivent son installation, l'amènent à s'approprier cet espace pour en faire son territoire à travers un processus d'alliance avec les dieux tutélaires de ces lieux en lien avec son village d'origine. Ceci permet de comprendre que l'échelle pertinente d'approche de la problématique foncière est « l'inter-villages ».

Les villages en s'agrandissant avec l'arrivée d'autres familles vont donner lieu à la mise en place d'un ensemble de coutumes, d'interdits et de sanctions en lien avec ceux du village d'origine dans la perspective d'un meilleur contrôle des hommes et des ressources. La vision du monde fortement marquée par la relation entre monde des vivants et monde des morts, la place prépondérante des aînés et des ancêtres comme liens avec les dieux, forge les représentations dominantes. Des registres comme l'appartenance à la communauté, au village, les liens de parenté et le droit d'aînesse sont autant de référents qui sont mobilisés. Si

l'identité se réfère aux systèmes de valeurs et de normes constitutives des représentations sociales, nous pouvons donc dire que les identités à l'œuvre sont ici socio-territoriales. Les pratiques foncières dans ces villages sont influencées par ces identités. Cette caractérisation qui est celle que l'on observe à la création des villages va connaître des transformations au fil de l'évolution du village. L'histoire sociale à travers le mode d'organisation sociale, l'histoire culturelle à travers les coutumes, les interdits et les rites sont éloquentes. L'histoire politique à travers le jeu de pouvoir et l'histoire économique exprimée par l'utilisation de l'espace et les activités agricoles de ces villages nous ont permis de comprendre comment les acteurs locaux s'inscrivent dans et avec leur territoire et vivent leurs métiers d'agriculteurs, d'éleveurs etc. La dimension historique est au fondement des pratiques foncières de ces villages. La permanence des systèmes coutumiers comme une constante de la gestion foncière tout au long de son évolution est illustrative de ce point de vue.

## **2 : La démographie : aller au-delà du simple rapport Homme-espace de la problématique foncière**

Nous avons mis en évidence que le phénomène démographique renferme trois dimensions qui sont la croissance, la densification et la diversification de la population. Les cas étudiés nous montrent que nous sommes passés progressivement d'une situation de faible densité à une situation de densité de plus en plus élevée à cause de deux facteurs : le croît naturel et la migration. Cela nous a conduit à observer le phénomène de l'ouverture à la fermeture du territoire. L'ouverture du territoire a longtemps été justifiée par le fait que l'on ne peut pas refuser la terre à autrui pour subvenir à ses besoins alimentaires tout autant que la dimension mythique de l'étranger. Nous nous sommes rendu compte également que les villages à leur création, face aux dangers dont regorgeaient ces nouveaux sites et à la période d'agitation guerrière, avaient besoin d'avoir une population plus importante. C'est ainsi que les liens de parenté entre les villages satellites et les villages mères dont les fondateurs étaient issus, seront construits dans un premier temps. Ces villages seront favorables au phénomène migratoire dans un second temps. Ces moments sont marqués surtout par la recherche du contrôle des hommes et de leur force de travail. L'accroissement de la population par le croît naturel et la migration vont entraîner des mutations dans cette perception des choses. Les principales activités étant agricoles, l'installation de nouvelles populations suppose l'occupation d'un espace pour subvenir à leurs besoins. Ainsi on passe progressivement d'une situation d'abondance des ressources à une situation de pression sur celles-ci. Ceci rappelle la relation Homme – espace mais en réalité dans les cas étudiés, avant d'en arriver là, nous

avons noté une assimilation des premières familles qui se sont installées après les fondateurs des villages pour donner naissance au groupe autochtone. Les familles arrivées après cette première vague ont constitué le groupe des migrants. Cette différenciation sociale va donc donner naissance au tutorat. C'est après que la pression sur les ressources va se faire sentir et conduire à la rigidification de la frontière entre ces deux groupes du fait de la raréfaction de l'espace et des ressources. D'une simple différenciation sans implication véritable au départ, toujours dans une logique de contrôle des hommes et de leur force de travail, nous arrivons à une situation où le contrôle de la terre en tant que support de production va se substituer à la première logique. C'est alors que nous assistons à la fermeture du territoire. L'ouverture du territoire a donc permis la densification et la diversification de la population. La rencontre entre des populations d'origine diversifiée donne lieu à des accommodations en même temps que les logiques sont en mutations. Ce n'est donc pas le rapport Homme – espace qui est le seul facteur explicatif sur le plan démographique de la complexification du jeu foncier sur notre terrain d'étude mais également les transformations en cours du point de vue des systèmes de valeurs et de normes tout autant que les représentations sociales de différents groupes qui se rencontrent sur un même espace pour cohabiter. Le simple rapport Homme – Espace – Ressources est insuffisant pour rendre compte de la problématique foncière au plan démographique.

### **3 : Les dynamiques agraires : une nécessaire complexification du jeu foncier.**

C'est ici que nous pouvons comprendre la forte imbrication entre l'organisation sociale et territoriale. D'une situation d'abondance des ressources et d'une faible densité, l'intervention de l'Etat a contribué à renforcer le caractère attractif de l'Ouest à travers les aménagements et le service de vulgarisation, pour des acteurs d'autres régions à caractéristiques agro-écologiques moins enviables. Tout cela a favorisé le phénomène migratoire. D'une situation d'exploitation extensive des ressources (agriculture itinérante et élevage transhumant) l'évolution s'est faite vers une fixation des activités d'où une forme de spécialisation de l'organisation paysagère des villages. Le paysage est le premier indicateur de l'évolution de l'utilisation du territoire car il nous a permis de voir comment sous la pression démographique avec incidence sur les ressources, nous arrivons à une confusion des espaces dans le paysage des trois villages. L'intervention de l'Etat en prenant la suite de certaines opérations coloniales (culture du coton) et en initiant de nouvelles actions (plaine rizicole) sur notre terrain de recherche semble avoir apporté une nouvelle. Il s'agit de la monétarisation des échanges dont le coton est le premier facteur d'ancrage en milieu rural (ZONOU – 2001).

L'introduction de ces nouvelles cultures s'accompagne d'un ensemble d'actions que nous résumons ici sous le vocable d'innovations techniques et technologiques. Cette donnée en corrélation avec l'évolution démographique est à la base d'un ensemble de phénomènes qui ne sont pas tous d'ordre agricole. On observe des mutations dans les systèmes de production. L'amélioration du matériel végétal (semences) et de l'outillage agricole permet d'améliorer sensiblement les capacités de production et de travail des exploitations au rythme de l'adoption de ces nouvelles pratiques. Les exploitations disposant ainsi d'une capacité de travail plus importante et découvrant les revenus liés à la culture du coton, agrandissent les superficies des champs de manière progressive. L'entrée des revenus dans les exploitations s'accompagne de nouveaux besoins qui sont à l'origine de l'éclatement des grandes unités de production basées sur la grande famille. Ce phénomène se produit suivant deux axes : certaines unités de production estiment qu'avec la multiplication des champs, il y a un gain plus important ainsi l'unité de production se scinde en plusieurs exploitations plus petites. D'autres unités voient s'installer une tension entre aînés et cadets avec une remise en cause de la gestion des aînés car les cadets n'ont pas entière satisfaction de leurs besoins et pourtant ils constituent la principale main d'œuvre. Cette unité de production donne aussi naissance à plusieurs autres exploitations sur un fonds de tension. Ce phénomène de scission au sein des exploitations a comme caractéristique commune quelque soit l'axe, la multiplication des champs et donc une occupation plus importante de l'espace. Le phénomène « d'agrobusiness men » même s'il n'est pas présent dans l'ensemble des trois villages a également une incidence sur l'occupation des terres.

L'occupation croissante des sols comme nous venons de le voir a comme incidence, la réduction de la durée des jachères, puis sa disparition progressive. On note aussi des signes de pression sur les ressources qui s'affirment progressivement pour inscrire dans ces villages le discours de la saturation foncière. L'accroissement et la diversification de la population, la multiplication et l'expansion des champs, l'accroissement du cheptel et la diversification des exploitations introduisent des différenciations au niveau des villages d'étude. Ainsi nous avons les détenteurs de possessions foncières et ceux qui n'en ont pas, les détenteurs de droits d'administration et les détenteurs de droits de gestion, les chefs d'exploitations qui se différencient sur la base des types d'exploitation, les autochtones et les migrants. On voit bien apparaître ici des différenciations d'ordre technique, d'ordre économique avec en toile de fond les différenciations sociales. Notre terrain d'étude nous permet de comprendre que toutes ces différenciations sont en interrelations. Les différenciations sociales constituent le socle qui est renforcé par les différenciations techniques et économiques comme pour nous rappeler la

définition du foncier comme étant d'abord une réalité sociale. En effet, les registres, technique, économique, culturel et social sont mobilisés ici pour établir ces différenciations. Les dynamiques agraires complexifient nécessairement le jeu foncier de notre terrain d'étude: les interactions entre identités socio-territoriales et foncier sont en lien avec les dynamiques agraires.

#### **4 : Le dualisme autochtone – allochtone, un construit social au service du jeu des acteurs**

Les acteurs fonciers apparaissent progressivement sur la scène foncière locale. Les premières familles qui s'installent dans les villages sont intégrées pour former le groupe des autochtones face à l'arrivée de plus en plus importante ou l'arrivée massive en une fois, dans le cas de Banzon, des migrants. Plus la population devient importante et se diversifie dans les trois villages et plus la frontière autochtone – migrant devient une réalité. Le tutorat s'installe pour renforcer cette frontière qui est un construit social. Ces villages établissent une frontière entre autochtones et migrants pourtant ils sont tous des produits de la migration. Cette frontière nous révèle une évolution notable de la perception ancienne de l'étranger. On comprend alors que cette frontière et le tutorat qui s'installent servent aux premiers arrivants à contrôler les hommes et leur force de travail comme nous l'avons déjà dit. C'est ainsi qu'au fur et à mesure de l'évolution des villages nous verrons se mettre en place des stratégies qui sont de l'ordre de la ruse.

Dans la relation de tutorat, le groupe autochtone va petit à petit institutionnaliser les dons symboliques de départ voir même les réévaluer. Cette situation est rendue nécessaire par deux phénomènes. Il s'agit du phénomène de minorisation numérique des autochtones par rapport aux migrants et de celui de la pression sur les ressources. Cela installe un processus de réactivation de l'autochtonie à travers un ensemble de pratiques comme la mise en œuvre de certaines coutumes qui étaient abandonnées, les menaces de retraits de terre, le renforcement de la relation de tutorat. Le groupe de migrant, qui voit se durcir la frontière avec les autochtones, développe des stratégies qui vont mobiliser différents registres. Ainsi la religion, les liens matrimoniaux, la durée d'installation, la capacité financière et les formes de sociabilités sont autant de registres qui sont mobilisés pour influencer les relations entre migrants et autochtones. On observe alors l'introduction de nouvelles religions dans le milieu comme l'islam, le catholicisme et le protestantisme. Les migrants jouent les premiers rôles et favorisent le recrutement d'autochtones comme adeptes surtout au sein de la chefferie traditionnelle car ceux-ci constituent des alliés importants dans le village. Au niveau des liens

matrimoniaux, le mariage entre autochtones et migrants joue sur les rapports entre ces acteurs surtout quand il y a des enfants puisque ceux-ci deviennent des neveux pour les autochtones et bénéficient ainsi de certains droits au niveau des villages. La durée d'installation est un facteur important des rapports au foncier. Les premiers migrants lorsqu'ils ont réussi leur intégration, bénéficient d'un ensemble d'avantages que les nouveaux migrants n'auront pas. Il s'agit des terres mises à leur disposition qui sont plus importantes que celles des migrants de seconde et troisième générations. Pour la première génération de migrants, lorsque les autochtones leur donnaient la terre, ils leur indiquaient le sens dans lequel ils pouvaient exploiter ces terres. Ceux-ci avec l'accroissement de la force de travail, l'accroissement des membres de la famille, ont développé une logique d'anticipation qui leur a permis d'exploiter des superficies importantes. C'est du reste ce qui est progressivement à la base de la limitation des terres pour les migrants de seconde et troisième générations. Ayant souvent noué des relations d'amitié avec les détenteurs de terre, les premiers migrants sont parfois assimilés aux autochtones à cause des maîtrises foncières déléguées dont ils ont eu la gestion à une époque. Au plan financier, les migrants à travers le crédit et certains cadeaux renforcent leurs relations avec les autochtones. Ces derniers se sentant redevables, ils gardent des relations privilégiées avec les migrants. Cette situation se trouve renforcée lorsqu'il y a une remise de dette (ZONOU-2004). Nous constatons donc que le groupe des autochtones met en place des stratégies pour affirmer son autochtonie et que le groupe des migrants cherche à affirmer son intégration dans le village afin de continuer à bénéficier des terres pour les activités agricoles. La perception du foncier au départ, celle de l'étranger et les stratégies qui se mettent en place démontrent les évolutions en cours dans les villages étudiés. Les notions d'autochtonie et d'allochtonie apparaissent comme des construits sociaux qui sont fonction des rapports entre acteurs au service des stratégies d'acteurs et en lien avec le territoire.

##### **5 : L'évolution des modalités de gestion foncière comme traduction de la recomposition des identités socio-territoriales**

L'historique des trois villages comme nous l'avons montré nous permet de comprendre l'évolution des modalités de gestion foncière, influencées par les facteurs démographiques, les dynamiques agraires et les jeux des acteurs. Au-delà de tous ces points abordés précédemment la dimension identitaire retient notre attention. Au départ nous avons noté comme mode d'accès à la terre pour les migrants, les dons sans contrepartie. Ensuite se sont installés les prêts de terre à long terme avec des cadeaux symboliques en fin de campagne. En même temps que la durée des prêts de terre va se réduire, le cadeau symbolique va

s'institutionnaliser et se doubler d'une nouvelle forme d'accès à la terre à savoir la location de terre. La location va se manifester sous plusieurs formes et en fonction de chaque village. Il y a la location contre le travail, ainsi l'accès à la terre pour le migrant nécessite qu'il participe à des travaux dans le champ de l'autochtone. Le migrant peut également intervenir sur des opérations dont la charge de travail est importante. C'est le cas par exemple du labour, du sarclage ou de la récolte. Le migrant peut aussi labourer une superficie donnée pour bénéficier de la moitié de cette superficie. Il y a la location contre des apports. En fonction des campagnes, de l'évolution du prix des intrants et de la situation de l'organisation paysanne en termes d'accès aux intrants, certains mettent à disposition une partie de leur terre contre une quantité d'intrants. Il y a la location contre numéraire. Là il s'agit, en fin ou en début de campagne, en fonction du village, de payer un loyer qui est fixé à l'hectare. Ces dernières années se met en place une forme de vente des terres. Il s'agit du paiement d'un montant fixé à l'hectare qui donne droit à l'acquéreur d'engager la procédure pour l'obtention d'un titre de jouissance et assez rarement pour l'instant d'un titre de propriété. Une autre forme qui s'apparente à la vente se met timidement en place. Il s'agit de la réalisation de plantation d'arbres fruitiers, que le migrant entretient pendant quelques années avant de la mettre à la disposition de l'autochtone pour avoir accès à la terre.

Toutes ces nouvelles pratiques s'accompagnent toujours des rites coutumiers liés à l'accès à la terre. Les apports pour ces rites ont également connu une réévaluation en termes numériques sous l'influence des religions et de l'économie de marché. Du don à la vente il y a une évolution notable qui amène à s'interroger sur la perception actuelle du foncier dans ces villages. Qu'est ce qui conduit les acteurs à adopter ces pratiques nouvelles, qui pourtant, sont en contradiction avec la définition du foncier comme nous l'avons abordé ? On serait tenté de l'expliquer par l'influence de l'économie de marché et par la pauvreté aux dires des villageois.

Les observations que nous avons faites sur le terrain nous montrent qu'en plus de ces influences, on assiste à une recomposition des identités socio-territoriales qui sont fonction des contextes et du temps. Ces identités sont liées aux modes d'appartenance, aux représentations, aux cosmogonies locales, au nouveau rôle économique de la terre dans la reproduction des groupes sociaux et aux configurations politiques.

La situation de contrôle des hommes et de leur force de travail coïncide avec la perception de la terre comme un objet sacré et inaliénable, faisant l'objet d'un transfert intergénérationnel dont la gestion relève des chefs coutumiers. C'est ainsi que le don, le prêt sans contrepartie et le prêt avec cadeau symbolique ont longtemps prévalu. La perturbation intervient dans les

modes d'accès à la terre lorsque la terre est perçue comme un support de production en lieu et place de la perception antérieure. Sa gestion passe aux mains des chefs de lignages même si les rites relèvent toujours des chefs coutumiers. Les modes d'accès vont évoluer alors vers l'institutionnalisation des dons en fin de campagne donnant ainsi naissance à plusieurs modalités d'accès à la terre que sont les prêts avec contrepartie, les locations puis les formes de vente. Cela coïncide avec l'expansion des cultures de rentes (le coton surtout) qui enracinent les échanges marchands dans ces villages et faire émerger de nouveaux acteurs sur la scène locale. L'affirmation de la pleine propriété foncière de l'Etat, la tension entre coutumiers et Etat ont une forte incidence sur les modalités de gestion surtout que les registres mobilisés ne sont pas les mêmes. La pression des institutions internationales, pour qui le retard est lié aux formes de communautarisme existantes en milieu rural, impose des réformes dont les plus connues sont les PAS. La tension entre les cadets et les aînés conduit à un glissement de la gestion foncière aux mains des chefs de lignages. Tout ceci entraîne des transformations profondes au niveau des villages étudiés. La flexibilité et le caractère adaptatif, fondement même de la gestion foncière dans ces milieux sont perturbés. La sacralité et l'inaliénabilité de la terre, la dimension intergénérationnelle de la terre, la logique de reproduction de la communauté qui y sont liés connaissent alors une transformation. C'est ici que l'on relève la recomposition des identités socio-territoriales qui sont à la base des nouvelles pratiques foncières. La terre comme bien collectif, appartenant à toute la communauté, devient un bien collectif appartenant aux lignages, puis aux segments de lignages. A ces échelles, avec l'affaiblissement des pouvoirs coutumiers, la monétarisation des échanges, la course effrénée pour les revenus et la tension entre aînés et cadets, certaines pratiques sont admises. L'ancrage de la perception du foncier et toutes les représentations qui en découlent, permettent ici de comprendre une certaine permanence des coutumes. Ainsi les locations vont d'abord s'opérer au niveau des exploitations et sont cachées avant de se faire au grand jour. Nous restons toujours dans la dimension inaliénable de la terre car ces locations sont souvent annuelles et ne font pas l'objet d'une cession définitive. Quant aux ventes encore timides et cachées, elles vident le caractère inaliénable et sont souvent l'œuvre de personnes n'ayant pas le statut requis pour de telles opérations. C'est ainsi qu'elles font toujours l'objet de remises en cause ou de tensions entre les acteurs. Les ventes qui au sens économique du terme devraient avoir un caractère définitif sont souvent contestées car elles ont rarement l'accord de tous les membres du lignage. Malgré la recomposition des identités socio-territoriales qui se traduit ici par l'évolution des modalités de gestion foncière, il y a une permanence des coutumes.

## **6 : La multiplication et la diversification des acteurs, des instances et des pratiques foncières à la base de l'insécurité foncière**

La description des acteurs fonciers telle que nous l'avons abordée permet de comprendre leur émergence progressive en même temps que celle des instances et des pratiques foncières. Au cours de la période précoloniale, la gestion foncière est centralisée aux mains de la chefferie traditionnelle dont les principaux acteurs sont les chefs coutumiers. La période coloniale voit la tentative du colon de substituer à la gestion foncière coutumière un mode de gestion fortement marqué par sa représentation du foncier. Il s'agissait surtout de transposer certaines pratiques foncières au nom de la mission civilisatrice dont la colonisation était investie. Aux lendemains des indépendances, l'Etat post colonial hérite de ce mode de gestion foncière et tente de le perpétuer. Ces différentes évolutions se caractérisent par l'opposition historique entre chefferie coutumière et Etat. Ce dernier avait pour intention de faire disparaître la chefferie coutumière de la scène foncière d'où l'affirmation de la pleine propriété de l'Etat sur la terre et les ressources (cf. RAF). Jusqu'ici deux instances et deux catégories d'acteurs sont repérables sur la scène foncière et les types de rapports sont connus. Le colon comme l'Etat n'ont jamais véritablement réussi à faire disparaître les chefs coutumiers de la gestion foncière locale.

L'évolution démographique introduit de nouvelles instances et de nouveaux acteurs fonciers. Il s'agit des représentations des groupes de migrants en présence et de leurs responsables, des chefs de lignage, de segments de lignage et de familles dans le groupe autochtone, même si d'autres facteurs comme les dynamiques agraires ont eu une influence non moins importante. Par le canal de la religion, on trouve les communautés religieuses et les chefs religieux vivant dans ces villages. Certains habitants à la faveur d'un emploi ont quitté le village et y reviennent avec l'intention de s'y établir soit parce qu'ils sont à la retraite ou à la suite de certaines crises. Ces habitants sont également des acteurs du foncier.

Les dynamiques agraires contribuent à l'introduction de nouvelles instances et de nouveaux acteurs : les organisations paysannes et leurs responsables. Ce sont les différents usages de la terre et des ressources qui en se développant vont mobiliser un ensemble d'acteurs comme les agriculteurs, les pasteurs, les pêcheurs, les chasseurs, les exploitants de bois etc. De nouveaux types d'exploitants agricoles apparaissent avec pour principale caractéristique, l'entrepreneuriat agricole. Ce sont les « agrobusiness men » dont nous avons déjà parlé. Les dynamiques agraires dans leur évolution vont également mobiliser via l'action de l'Etat, des acteurs comme les agents des services techniques mais aussi les représentants de l'administration.

Pour toutes ces instances et ces acteurs, le foncier représente un enjeu. Les pratiques foncières pour chacun de ces acteurs sont liées à sa trajectoire sociale, à son système de valeurs et à ses représentations sociales. Ces acteurs ne mobilisent pas les mêmes registres et leurs stratégies ne sont pas les mêmes. Deux phénomènes sont repérables ici : la coexistence des normes et l'utilisation opportuniste des instances en présence. Tout ceci conduit à une gestion foncière complexe qui a pour conséquence l'insécurité foncière qui se traduit par les tensions et/ou les conflits entre acteurs. La multiplication et la diversification des instances, des acteurs et des pratiques foncières sont à la base de l'insécurité foncière.

### **7 : Les tensions et conflits fonciers comme phénomènes diversifiés et multifonctionnels**

Les conflits fonciers du fait de leur présence à plusieurs échelles, sont divers. Les tensions foncières sont repérables entre villages, entre agriculteurs et éleveurs, entre autochtones et migrants, entre lignages et au sein des lignages. Les conflits fonciers opposent aussi les aînés autochtones aux cadets migrants, les aînés migrants aux cadets autochtones et parfois même les aînés ainsi que les cadets de chacun de ces groupes. Les causes de ces conflits sont variables comme nous l'avons précédemment développé.

L'exemple des limites territoriales entre villages comme cause de conflits indique le fait de la non clarification ou de la non maîtrise des limites des terres par les protagonistes. Ce type de conflit qui oppose souvent au départ deux lignages dont les terres sont situées à la frontière des deux villages, en s'amplifiant, oppose de fait les deux villages. L'argument évoqué souvent est celui des anciennes possessions foncières des lignages. Ici, l'identité et le territoire sont très vivement convoqués. On comprend que l'histoire foncière entre ces lignages ou ces villages est le seul facteur qui peut permettre la régulation de ce conflit. Le flou apparent autour de ces limites, renvoie aux pratiques foncières anciennes qui étaient en lien avec la perception ancienne du foncier qui autorisait l'exploitation de ces terres par les populations de part et d'autre de la frontière. Cette frontière qui au départ apparaît peu importante en période d'abondance devient un facteur déterminant avec la raréfaction des ressources mais aussi avec les mutations en cours.

L'exemple de la remise en cause des anciens accords à la base des conflits entre autochtones et migrants met en évidence les changements en cours. Les accords passés entre les aînés autochtones et les migrants, sont réinterprétés par les cadets. « *Je te donne cette terre pour chercher la nourriture de ta bouche, le jour où j'en aurai besoin, je la reprendrai !* » Cette déclaration renferme deux aspects fondamentaux qui sont repris par les cadets. La terre a été mise à disposition pour permettre au bénéficiaire de couvrir ses besoins alimentaires. C'est un

prêt et non un don définitif. Cet accord dans la perception des cadets répond au souci de l'interdiction de refuser la terre à une personne qui en fait la demande mais aussi au souci de garder la dimension inaliénable de la terre. Cette précaution permet la sauvegarde du patrimoine foncier lignager. Mais plusieurs facteurs conduisent à la remise en cause des anciens accords. La raréfaction des terres et des ressources conduit les cadets à vouloir récupérer les terres surtout quand le lignage connaît une croissance importante de ses membres. La monétarisation des échanges conduit à l'institutionnalisation de dons symboliques ainsi qu'à la constitution d'une forme de rente foncière. Les cadets sont insatisfaits de la gestion foncière des aînés. Ainsi les cadets accusent progressivement les migrants d'un manque de respect et de reconnaissance envers les autochtones. Des stratégies se mettent en place pour récupérer une partie des terres. Il s'agit le plus souvent de la diminution des superficies que le migrant exploite, du déplacement de celui-ci sur d'autres terres et dans le pire des cas du retrait de la terre. Les termes de l'accord relatifs à la reprise de la terre en cas de besoin deviennent l'argumentaire qui est mis en évidence. On note bien ici la remise en cause d'accords passés entre un aîné (souvent décédé) et un migrant, qui, selon la norme coutumière, ne peuvent être remis en cause par un cadet. Nous pouvons noter également que l'interdiction de refuser la terre à autrui n'est pas totalement respectée ici. En même temps nous pouvons nous interroger sur les rites coutumiers qui ont eu lieu. Nous savons que certains rites n'autorisent pas une remise en cause des droits de gestion sur une parcelle.

Ces deux exemples nous permettent de voir qu'à la suite des transformations en cours dans les villages étudiés, on assiste à une recomposition des identités socio-territoriales qui autorisent des pratiques qui ont à voir avec la perception coutumière du foncier.

Les conflits fonciers nous l'avons évoqué sont des indicateurs tangibles de l'insécurité foncière en milieu rural. Plus il y a de conflits dans un milieu et plus l'insécurité foncière est grande. Mais il faut le noter, les conflits fonciers jouent plusieurs fonctions dans les villages. Dans certains cas, les conflits fonciers servent à clarifier le statut des acteurs. Ainsi dans les villages étudiés, on observe que les conflits fonciers sont utilisés pour réactiver l'autochtonie. Les autochtones marquent ainsi vis-à-vis des migrants le fait qu'ils sont les premiers arrivants qui ont passé des accords avec les dieux tutélaires des villages. Cette différenciation, qui est chaque fois réaffirmée en situation de conflit, établit une relation de dépendance entre ceux qui demandent des terres et les détenteurs de possessions foncières. Certains conflits ont même permis d'établir des différenciations au sein du groupe autochtone en établissant le fait

que certaines familles considérées comme autochtones ont été accueillies par d'autres familles (Banzon).

Les conflits fonciers permettent de clarifier les droits sur les terres objets des conflits. La non clarification des droits sur certaines terres a conduit certains lignages à y installer des migrants. L'installation de ceux-ci a été le facteur déclencheur du conflit. C'est alors que dans la régulation de ces conflits ont pu s'établir clairement le statut de ces terres et les détenteurs des droits sur ces terres. Certains de ces conflits ont permis de mettre en lumière les familles qui bénéficient de maîtrises foncières déléguées dans ces villages.

Les conflits fonciers participent également à la clarification des limites territoriales entre villages et rappellent l'histoire foncière entre les villages. Certains conflits ont permis la clarification des limites des territoires entre villages. La récurrence de ce type de conflit dans les villages étudiés, a permis souvent au niveau local de comprendre que certains villages se sont établis sur les terroirs d'autres villages, conduisant ainsi à une absence de limites territoriales entre ces villages et à être considérés comme des villages sans terroir.

### **8 : Un cadre législatif comme facteur de complexification du jeu foncier**

Le premier niveau de complexification de la problématique foncière, remonte à la période coloniale avec la tension entre la vision du colonisateur et celle des chefs coutumiers. Le colonisateur, influencé par l'individualisme croissant qui a permis la consécration de la propriété privée, a au nom de sa mission civilisatrice voulu transposer un mode de gestion foncière qui n'était point en cohérence avec les réalités du milieu. Il a également mené l'expérimentation d'un mode de gestion foncière qui en réalité n'avait pas été mis en œuvre en France pour ce qui concerne le Burkina Faso, à savoir « le système Torrens ». Ce système met en place un ensemble d'outils juridiques accompagné de mécanismes lourds et contraignants. Successivement on voit apparaître le certificat administratif (1925) qui n'ignorait pas les droits coutumiers puis le livret foncier (1956). Tout ceci participe à l'explication de l'échec de la gestion foncière coloniale. La gestion foncière coutumière qui se réfère à un mode d'organisation sociale de type communautaire est plus axée sur des modes d'accès à la terre et aux ressources ancrées dans le social. La terre constitue un espace ressource qui sert à la fois comme support de production et de reproduction de la communauté. Entre une représentation de la terre comme bien que l'on peut utiliser pour en tirer une plus value et celle où la terre est sacrée et inaliénable, il apparaît deux réalités différentes. Si la logique qui se dégage de la première représentation est de généraliser une telle conception de la terre à travers un dispositif dominé par la propriété privée, la seconde

représentation suppose une propriété collective placée sous la gestion des aînés chargés de garantir l'accès et l'usage pour l'ensemble de la communauté. La difficile articulation de ces deux logiques explique aussi la complexification du jeu foncier.

L'Etat post-colonial qui hérite des pratiques coloniales les perpétue à travers la loi portant réglementation du domaine privé dès 1960 et la loi portant cadre juridique pour les aménagements ruraux à grande échelle en 1963. L'Etat va même affirmer sa pleine propriété sur les terres à travers la RAF, considérée comme la véritable rupture au plan foncier au Burkina Faso. Le cadre législatif mis en œuvre par l'Etat post-colonial montre une hostilité vis-à-vis des systèmes de gestion foncière coutumière sans jamais réussir à se substituer à ceux-ci. Les rapports entre la gestion foncière moderne et la gestion coutumière entraînent des perturbations au niveau local, se traduisant par l'affaiblissement des pouvoirs coutumiers. Les chefs coutumiers vont, du fait du caractère flexible et adaptatif de leur mode de gestion foncière, se repositionner pour s'adapter au nouveau contexte. Les changements qui s'en suivent marquent le second niveau de complexification de la gestion foncière au niveau local. Le cadre législatif apparaît ici comme un facteur de complexification du jeu foncier.

Ces différentes dispositions depuis l'époque coloniale montrent bien la coexistence de système de normes avec pour conséquence des transformations au niveau des systèmes locaux de gestion foncière. Ce phénomène va s'amplifier avec les mutations que vont connaître les milieux ruraux à la suite de l'évolution démographique et de l'évolution des systèmes de production. Comme nous l'avons noté dans le cas des trois villages, l'on assiste à une partition des territoires avec les zones d'influence de l'Etat, constituées des zones aménagées et les zones d'influence des autorités coutumières constituées des zones non aménagées. En zone non aménagée, la gestion foncière, du fait de l'éclatement des grandes unités de production, de l'émancipation des cadets de la relation aînés – cadets, de la mort de certains aînés, passe progressivement aux mains des chefs de lignages et / ou des chefs de segments de lignage. Les zones d'influence de l'Etat vont également connaître des mutations du fait du retrait de l'Etat de certaines zones aménagées sous l'effet des PAS.

Aujourd'hui, le cadre législatif de référence sur le foncier prend en compte un ensemble de textes qui traduisent la nécessité de prendre en compte le contexte de la démocratie, de la décentralisation, de la gestion durable des ressources naturelles et des impératifs budgétaires. Mais nous notons que le transfert des ressources et des moyens prévus, en ce qui concerne le foncier n'est pas encore effectif. Pendant que le processus d'élaboration d'une loi foncière est en cours, la RAF a fait l'objet d'une relecture dont les éléments essentiels sont axés sur le guichet foncier unique et la délivrance des titres de jouissance et de propriété foncière (Décret

n° 2008 277 et Décret n°2008 278/PRES/PM/MEF/MATD/MHU du 23 mai 2008). La RAF n'étant pas encore abrogée demeure une loi en vigueur. On observe sur le terrain deux structures en charge des questions foncières dans les villages : la CVGT émanant de la RAF et les CVD émanant du CGCT. Tout ceci nous amène à nous interroger sur le degré d'implication du cadre législatif dans la complexification de la problématique foncière tout autant que l'incidence des enjeux de la diversité des acteurs dans un processus de recherche d'une approche de gestion foncière pacifiée.

L'interaction entre les effets du cadre législatif et la multiplication/diversification des acteurs et instances de gestion foncière complexifie le jeu foncier dans ces villages. La coexistence des systèmes de normes ainsi que la permanence de la gestion foncière coutumière malgré les perturbations qu'elle a subies est encore démontrée ici. Tout ceci nous montre l'enjeu de la question foncière et pourrait justifier le processus de réflexion actuellement en cours au Burkina Faso autour de cette problématique même si nous gardons à l'esprit que pour l'ensemble des acteurs, les enjeux ne sont pas les mêmes et que cela motive le choix des approches qui souvent sont en tension.

### **9 : L'insécurité foncière entre mythe et réalité sociale**

L'insécurité foncière est aujourd'hui l'une des résultantes de l'évolution et de la complexification de la problématique foncière. Elle est à la fois une menace pour l'exploitation durable des ressources naturelles et la paix civile. C'est ainsi que l'un des enjeux principaux des réflexions et des initiatives autour de la question foncière est le processus de sécurisation foncière. L'insécurité foncière est vécue par les migrants comme une incertitude sur les différents droits que les autochtones leurs cèdent pour un temps donné. Cette lecture est possible à travers la réinterprétation ou la remise en cause des anciens accords. C'est le cas des réductions de superficie, des déplacements de champs sur d'autres terres que celles initialement mises à disposition, des retraits de terre (équivalant à une forme d'exclusion) quoique encore rares dans les villages étudiés. Les autochtones vivent également l'insécurité foncière qui est souvent liée à l'évolution démographique. Avec la migration, dès que les migrants deviennent plus nombreux que les autochtones, ces derniers se sentent menacés. Les modes de gestion foncière développés de l'installation du village jusqu'à la période où la population devient importante représente pour les cadets, une menace pour les patrimoines fonciers lignagers. La faible disponibilité foncière au niveau de certains lignages installe également un sentiment d'insécurité foncière. L'insécurité foncière au niveau de l'Etat se traduit sur notre terrain par la situation des zones aménagées. Avec les PAS, le retrait de

l'Etat des zones aménagées conduit les populations à convoiter celles – ci. Parfois ces zones sont investies par les populations locales ou encore on assiste à une réinterprétation des règles de gestion foncière, parfois même contraires au cadre légal de gestion foncière mis en place par l'Etat. Les « agrobusiness men » vivent également un cas d'insécurité foncière comme l'indiquait A. FAURE (- 1995) en parlant de deux voies de sécurisation foncière en milieu rural : la coutumière et l'administrative.

L'insécurité foncière est donc une situation qui est vécue par l'ensemble des acteurs liés au foncier. Elle apparaît comme un frein à l'investissement surtout dans le cas des migrants qui du fait des incertitudes des accords dans la durée hésitent à faire des investissements importants dans les champs. Cette situation expose les terres à une exploitation peu durable. L'insécurité foncière se traduit également par des formes de discriminations voire d'exclusion de certains acteurs. La remise en cause des anciens accords montre clairement une différenciation sociale entre acteurs autochtones détenteurs de possession foncière et migrants demandeurs de terre. Les retraits de terre eux conduisent parfois le migrant à quitter le village lorsqu'il ne réussit pas à trouver un arrangement avec un autre lignage. L'insécurité foncière peut donc être une source de menace pour la paix civile dans un milieu. Comment tous ces acteurs vivent l'insécurité foncière dans un contexte où l'on est parti d'une situation d'abondance à une situation de raréfaction des ressources ? Des logiques sont à la base du discours des acteurs sur l'insécurité foncière dans les villages étudiés. Une de ces logiques est anticipative. Elle part du principe qu'avec l'accroissement démographique, d'ici quelques années, il n'y aura plus de disponibilités foncières au niveau des lignages. Alors, se pose la question de comment gérer le patrimoine foncier de manière à constituer des réserves foncières pour les lignages. Une autre logique est relative à la préservation des droits acquis sur les terres. Les négociations entre acteurs vont consister à renforcer ces droits et à les rendre les plus durables possible. Ici, l'interrogation se situe au niveau de comment procéder ? Plus la pression est forte sur les terres et les ressources plus ces deux interrogations focalisent l'attention des acteurs. En considérant ces villages comme des territoires où se rencontrent des populations diversifiées, donc de culture et de système de valeurs différentes, les logiques qui se mettent en place font référence aux enjeux dont fait l'objet la terre et les ressources. Avec les différentes mutations en cours dans les villages, les identités socio – territoriales évoluent et on est tenté de se demander si l'insécurité foncière, en tant que réalité sociale, ne prend pas parfois une dimension mythique dans le sens où certains anticipent la raréfaction des terres pendant qu'il y a encore des disponibilités foncières.

Ces quelques points développés dans ce chapitre nous montrent comment l'histoire foncière est une clef de lecture de la problématique foncière à l'échelle des villages. La démographie, les dynamiques agraires et le cadre législatif tout en nous aidant à mesurer les différentes évolutions permettent de comprendre la complexification de la problématique foncière qui apparaît comme un facteur lié aux recompositions des identités socio-territoriales. La multiplication et la diversification des acteurs au cours de l'évolution des trois villages donne à voir les différenciations sociales qui se mettent en place ainsi que les pratiques foncières. Ceci permet de comprendre l'émergence et l'installation de l'insécurité foncière qui va se traduire par les tensions et les conflits fonciers qui vont de plus en plus être présents dans ces milieux. L'évolution des modalités de gestion foncière dans ces villages ne peut donc se comprendre sans la dimension historique, agraire, démographique et juridique qui se greffe sur les formes de continuum de l'identité socio-territoriale qui comme nous avons tenté de le montrer est dynamique.

### **CHAPITRE 3 : LES PERSPECTIVES**

Notre questionnement de départ nous a permis de mettre en évidence de manière diachronique les enjeux du foncier dans l'Ouest du Burkina. Ces enjeux ne sont pas indépendants de l'évolution globale des modalités de gestion foncière dans le monde, en Afrique et au plan national. Car de l'influence des politiques de développement et des tensions entre une gestion moderne et une gestion coutumière, un ensemble de mutations est en cours dans les milieux ruraux. Le foncier dans cette région du Burkina est sous influence de facteurs externes et internes. Cela permet de comprendre comme nous l'avons montré que la complexification du foncier en tant que réalité sociale d'abord est aujourd'hui la traduction d'une crise d'identité en lien avec des dimensions sociales et territoriales qui sont liées au foncier. Nous sommes donc dans le champ du changement social. Qu'est-ce qui fait sens pour les acteurs de ces villages en matière de gestion foncière ? Pratiques et vies de ces acteurs sont au centre de notre étude. Notre démarche de travail nous place dans une approche qualitative. Nous abordons dans ce chapitre différents éléments de perspectives.

#### **1 : Le foncier : un concept acquis ou à enrichir ?**

La polysémie du concept de foncier a été longtemps développée soit dans les champs disciplinaires ou encore en fonction des courants de pensée. Ainsi la dimension pluridisciplinaire de ce concept a été mise en lumière de manière à fonder des approches de ce domaine de recherche pour mieux aborder l'objet. La dimension du rapport direct de l'acteur à la terre ou aux ressources a vite fait place aux rapports entre acteurs à propos de la terre ou des ressources. En plaçant ce concept dans sa dimension sociale comme aspect premier, on met en évidence le caractère dynamique du concept en ce sens qu'il s'agit de rapports qui se construisent en permanence et qui ne sont jamais donnés une fois pour toutes.

Sur le terrain, nous avons noté que le concept de foncier est absent des langues locales. Dans une approche par approximation du concept de foncier tel qu'admis en français, nous avons noté l'aspect héritage, usufruit et l'aspect transfert intergénérationnel. Ces dimensions du concept de foncier en langue locale se rapprochent de la définition française en termes de rapports entre les acteurs à propos de la terre et des ressources. On doit aborder la question d'héritage, d'usufruit et de transfert en prenant en compte les relations entre acteurs. La dimension collective est centrale ainsi que la dimension sacrée et celle d'inaliénabilité. Cette approche du foncier apparaît en cohérence avec les coutumes, met en évidence la vision du monde dans laquelle elle s'inscrit, alliant le monde visible et celui invisible avec des pratiques et rituels qui la perpétuent. Ainsi on peut comprendre que l'accès, le contrôle et le transfert de

la terre s'inscrivent dans l'appartenance ou les alliances avec un groupe. Le foncier dans les villages d'étude présente donc un enjeu tant pour la production que la reproduction du groupe. Les rapports sociaux constituent le point de jonction entre ces deux définitions du concept. On ne peut envisager les rapports sociaux sans aborder la question des identités. La diversité des populations, des acteurs du foncier nous fait réfléchir sur les stratégies des acteurs. Le contexte sous l'influence des différentes mutations en cours nous a amené à conclure à une crise des identités dans le sens de bouleversements, changements pour les uns et les autres. Peut-on continuer d'envisager la question identitaire comme un tabou quand on sait que les rapports sociaux entre acteurs se traduisent par une entrée par la coopération, les alliances ou une entrée par les oppositions, les confrontations et les tensions ? Le foncier objet d'enjeux est au cœur des rapports de pouvoir des différents acteurs. Les théories contemporaines, comme nous l'avons déjà dit, indiquent l'opposition traditionnelle modernité – tradition avec une dominante de la propriété privée d'une part et d'autre part une approche qui considère que la propriété privée n'est pas l'unique voie. On doit enrichir le concept de foncier car il est lié aux contextes socio-historiques et à leurs dynamiques.

## **2 : Tendre vers quelles institutions pertinentes de gestion foncière ?**

Les institutions nous l'avons vu ont eu une part importante dans la complexification des modalités de gestion foncière. Chargées à la fois de gérer le foncier et de réguler les tensions foncières, les institutions foncières ne mobilisent pas les mêmes registres. Aussi elles sont souvent en tension entre elles. Sur l'ensemble des trois villages, l'observation suivante semble relever de la permanence. Les institutions légitimes sont toujours présentes avant les institutions légales. Néanmoins ces dernières tentent toujours de s'imposer aux premières. Les institutions légales qui relèvent du droit positif s'inscrivent ici dans des milieux dont le référent premier est la coutume. C'est tout comme si l'on imposait à ces milieux d'autres systèmes de valeurs. Aussi se produit un phénomène de métissage qui recouvre en réalité de nouvelles formes de gestion foncière qui ne sont ni en cohérence avec les coutumes ni en cohérence avec le droit positif. En clair l'introduction des institutions légales vient perturber les modes de gestion foncière pour en produire de nouvelles qui méritent d'être questionnées. S'agit-il d'une forme d'adaptation ou s'agit-il de situations opportunistes rendues nécessaire au regard des enjeux que représente le foncier tant pour les institutions légales que légitimes ? Les institutions légales se forment sur la base juridique dans le sens où elles font référence aux textes et aux lois. Leur légalité est garantie par les textes et par la voie administrative. Le contexte de la décentralisation et de la démocratie a une forte influence dans la mise en place

et le fonctionnement de ces instances. Leur force est conférée par les sanctions dont ces dispositions sont assorties et n'ont pas l'adhésion totale des populations. Les institutions légales ont donc un pouvoir coercitif. C'est dans le fonctionnement que l'on repère les dimensions politiques et administratives de ces instances. Le cas des CVGT est évocateur à ce sujet. Leur mise en place relève de l'administration locale et de certains services techniques déconcentrés. Le choix des membres de cette institution se fait sur une base démocratique, par voie de vote. Ceci devrait donc assurer un fonctionnement sans faille. Mais sur le terrain, on remarque que ces institutions n'ont pas fonctionné ou du moins se sont retirées de leurs attributions premières (attribution et retrait de terre). Malgré la présence de représentants ou de chefs coutumiers dans certaines CVGT, la question foncière a toujours été traitée en dehors de ce cadre qui pourtant est légal devant la loi. Ces institutions ainsi vidées de leur substance vont justifier leur existence et stratégiquement capter les financements à travers les investissements socio-économiques et socio-éducatifs. Ceci montre la non adhésion des populations ainsi qu'une réinterprétation de cette institution pour servir les intérêts des populations. Sur le plan administratif et technique, ces institutions étant légalement reconnues, elles sont utilisées comme base légale pour l'élaboration et la réalisation de projets d'investissement. En témoigne cette déclaration d'un paysan : *« Ils nous ont dit que pour avoir un projet, il faut que ça passe par la CVGT. Et c'est comme cela que nous avons pu avoir le financement »*.

Les institutions légitimes se mettent en place et évoluent en fonction de la matrice coutumière. Leur légitimité est fondée par leur ancrage dans l'organisation socio-culturelle et leur force réside dans leur reconnaissance par les populations ainsi que l'adhésion de celles – ci. Le choix des membres de ces instances relève du droit d'aïnesse. Leur fonctionnement est lié aux coutumes, avec des rituels et des interdits assortis de sanctions. L'audience dont jouissent ces institutions relève de sa reconnaissance, de l'adhésion des populations mais aussi des systèmes de croyances en cours dans ces milieux. Lorsqu'il y a des cas de sanction pour des interdits enfreints, ceux-ci sont vite reliés à la colère des divinités dans les faits alors que souvent elles relèvent plutôt de pratiques d'ordre surnaturel. Comme l'indique OUEDRAOGO J.B. (- 1997) nous pouvons parler de violences. Si la dimension coercitive de ces institutions apparaît ici nous notons l'installation d'un climat de peur de la colère des divinités dans les modalités de gestion foncière de ces milieux. L'affaiblissement de ces instances va intervenir avec les différentes mutations en cours et les tensions entre celles-ci et les institutions légales. Comme déjà souligné le développement des cultures de rentes qui enracine la monétarisation des échanges entraîne l'éclatement des grandes unités de

production avec la tension aînés – cadets. Lorsque certains interdits sont enfreints et que dans les sanctions on ne note pas une réaction des divinités, cela ouvre la porte aux mêmes pratiques par d'autres acteurs locaux. C'est ainsi que l'on note parfois la réinterprétation de certains interdits. Le cas de l'interdiction des enterrements en brousse est éloquent à ce sujet. Dans un des villages, un « agrobusiness man » a enregistré le décès d'un de ses manœuvres. L'enterrement a eu lieu sur place sans en aviser le chef de village. Cette situation a terni les rapports entre ces deux acteurs pendant une période. Les rapports reviendront à la normale lorsque « l'agrobusiness man » offrira au chef de village le nécessaire pour les rituels de réparation suivi d'un ensemble de promesses. Le temps qui s'est écoulé sans que l'on ait constaté la colère des divinités fait dire à certains acteurs du village que les coutumes ont perdu de leur force car dans ce village, c'est quelque chose qui était inimaginable.

Les deux types d'institutions ont en commun la coercition dans leur mode de fonctionnement, et connaissent des évolutions du fait des mutations en cours. Quelles institutions sont pertinentes donc pour assurer une gestion pacifiée et productive du foncier ? Les institutions foncières légitimes et légales semblent être celles qui sont pertinentes. Quand elles sont légitimes, elles s'inscrivent dans un système de normes et de valeurs qui est lié à la coutume. Quand elles sont légales, elles sont reliées à une base juridique et au contexte de décentralisation et de démocratisation. Lorsque les instances légitimes passent dans le cadre légal, elles doivent se débarrasser de certaines dimensions mais dans ce cas sont-elles encore légitimes ? Comment donc réussir cette alchimie ? Il nous semble intéressant de regarder du côté des fonctions. Les instances légitimes ont pour fonction essentielle de garantir la gestion durable des ressources et la reproduction du groupe de manière flexible et adaptative. L'appartenance, le statut et la dimension collective sont primordiaux. Les institutions légales ont pour fonction d'affranchir l'individu du poids du groupe, de la tradition afin d'accroître les investissements. Elles ont un caractère rigide qui se traduit par l'application des prescriptions perçues comme une forme de clarté des règles, d'égalité des acteurs et d'équité. La situation des villages où l'on note déjà une supériorité numérique des migrants par rapport aux autochtones pose la question de la démocratie particulièrement dans le mode de choix des acteurs par vote comme nous le confiait un paysan. La réflexion ici donc pourrait s'orienter vers la représentativité des membres des institutions foncières, leur mode de fonctionnement et leur reconnaissance de manière à pouvoir concilier légitimité et légalité et offrir plusieurs choix possibles pour garder une dimension flexible et adaptative qui semble avoir permis la survie des institutions légitimes. La réflexion pourrait également porter sur comment maîtriser

la multiplication des instances, et revoir le métissage peu réussi entre instances légales et instances légitimes qui est à la base des usages opportunistes des institutions foncières.

### **3 : La nécessaire clarification des droits et des maîtrises foncières**

Comme nous l'avons montré le passage de la gestion coutumière et collective du foncier à la gestion moderne et lignagère du foncier indique une complexification de la gestion foncière. C'est avec cette évolution, que se pose la question de la clarification des droits et des maîtrises foncières. La confusion au niveau de ces deux domaines met en exergue plutôt des formes de revendication de la part des acteurs fonciers. Plus ces revendications se cristallisent et plus les tensions s'installent entre acteurs et prennent de l'ampleur. Lorsque les lignages s'approprient les terres anciennement mises en valeur par leurs aïeux, suite aux différentes mutations, il y a nécessité de clarifier les droits et les espaces sur lesquels ces droits s'exercent. Mais quelle est la nature de ces droits ? Nous avons, à la suite d'autres chercheurs (CHAUVEAU- 98), évoqué la typologie des droits en les classifiant en deux grandes catégories : les droits d'administration et les droits de gestion. Au plan légal, les textes consacrent l'Etat comme le détenteur de ces droits. Au plan coutumier, ces droits sont d'abord détenus par les chefs coutumiers avant de se spécifier par type d'acteurs. Les chefs de lignages et de segments de lignages (dans certains cas) détiennent les droits d'administration tandis que les chefs d'exploitation (autochtones – migrants), de famille détiennent des droits de gestion. Certains acteurs du fait de leur statut (aîné) détiennent les droits d'administration et de gestion. Les chefs coutumiers, horsmis leurs possessions foncières, sont aujourd'hui des prêtres qui officient les rituels liés au foncier. Qu'il s'agisse des chefs coutumiers, des chefs de lignages ou de segments de lignages, des chefs d'exploitation et de l'Etat, ces droits s'ils apparaissent clarifiés et indiquent bien les systèmes de valeurs et de normes dans lesquels ils s'inscrivent ont une dimension évolutive qui les rend souvent difficilement saisissable. Le second niveau de complexification est l'enchâssement de ces droits dans le social ainsi que leur emboîtement. Sur un même espace, nous retrouvons plusieurs usages qui en fonction du temps, se superposent. Ainsi la culture maraîchère aux abords des cours d'eau, rencontre un usage pastoral (pâturage et abreuvement) et un usage halieutique (pêche). La brousse connaît à la fois une exploitation par les agriculteurs, les éleveurs, les chasseurs et les femmes qui vont à la recherche du bois et à la cueillette. L'anecdote qui fait référence à l'accès aux champs dans un village pour la collecte des noix de karité est évocatrice sur la question des droits. Les femmes autochtones se sont vu refuser l'accès à un champ d'un migrant pour

collecter les noix de karité. Ceci a mis en conflit l'autochtone qui a mis à disposition la terre avec le migrant bénéficiaire. Pour tenter de réguler cette tension, les échanges ont permis de comprendre que le schéma dans lequel s'inscrivait le migrant était différent de celui de l'autochtone. Pour le migrant, le nééré dans le champ revient de droit à l'autochtone et à sa famille par contre les noix de karité reviennent à lui et à sa famille. Pour l'autochtone, l'accès aux fruits dans le champ revient à toute la population car ce sont des ressources communes de libre accès. On note bien ici que les représentations ne sont pas les mêmes d'une culture à l'autre et d'un milieu à l'autre. Cet exemple illustre bien les liens entre identités socio-culturelles et foncier. L'enchâssement des droits fonciers dans le social, leur emboîtement et la superposition des usages sur un même espace, témoignent à la fois de la flexibilité des règles et de la complexification du jeu foncier à la suite des différentes mutations qui se sont opérées et qui sont toujours en cours dans ces milieux. La clarification des droits et les espaces sur lesquels ils s'exercent tout autant que les acteurs détenteurs est nécessaire. Cette préoccupation qui existe depuis la période coloniale a plusieurs fois fait l'objet de tentative mais sans véritablement réussir à se mettre en place. L'opposition entre droits modernes et coutumes avec l'ambition de faire disparaître les coutumes a conduit à la coexistence de systèmes de normes. La tentative de zonage par le canal des projets comme le GTV, a rencontré l'opposition farouche des populations comme le résume cette phrase qui a longtemps circulé dans les villages couverts par ce projet « *Ils sont venus pour prendre nos terres et les redistribuer* ». Les opérations pilotes de sécurisation foncière actuelles tentent de clarifier les droits et les possessions foncières. On note des difficultés en ce qui concerne la mise en œuvre totale de leur démarche : des hésitations sur l'adhésion de l'administration, de la rigidité et de la neutralité de l'instance projet et enfin la limitation dans le temps (du fait qu'il s'agit d'un projet). La clarification des droits et des espaces sur lesquels ces projets sont mis en œuvre, constitue la première étape de l'enregistrement et du cadastre rural. La diversité des modes de gestion foncière appelle une diversité de modes de sécurisation foncière. La clarification des droits et des possessions foncières est un processus qui doit allier légalité et légitimité à travers la sauvegarde du caractère dynamique et du caractère flexible qui ont toujours été présents dans les modes de gestion foncière coutumière qui depuis la création des villages ont toujours existé. La nécessité de clarification s'impose. La prise en compte des valeurs socio-culturelles des uns et des autres devrait permettre une nouvelle construction du droit

#### **4 : Des modes de gestion alternative des conflits indispensables ?**

Nos travaux démontrent que dans les trois villages le foncier a commencé à faire l'objet d'enjeux à la suite de l'évolution démographique tant du point de vue de l'accroissement que de la diversification du peuplement. Cette situation s'est amplifiée avec les innovations techniques et l'intervention de l'Etat qui ont favorisé la coexistence de normes en matière de gestion foncière. Les mutations qui en découlent conduisent à des tensions entre acteurs ruraux. Nous sommes au cœur des rapports sociaux qui évoluent suivant deux axes : les alliances / coopération et la compétition / conflits. Les modes de régulation des conflits font émerger une pluralité d'instances de régulation qui seront utilisées de manière opportuniste. On note également que les régulations ne semblent pas définitives ni durables. Ce qui conduit à une récurrence des conflits fonciers. Au plan coutumier, la mémoire foncière et les règles coutumières sont convoquées dans la régulation des conflits. Les tentatives de conciliation entre les deux acteurs en conflit sont suivies de rites puis de la cérémonie ultime où « la terre tranche ». Cette cérémonie, déjà évoquée, revêt une forme de violence poussée qui contraint souvent les personnes en conflit à y mettre fin. Cette manière de faire laisse toujours des protagonistes frustrés et une acceptation de la décision rendue pendant un certain temps jusqu'à ce que ressurgisse le conflit. Au plan légal, les instances partent des dispositions en la matière pour trancher. La régulation à l'amiable, le jugement au niveau du tribunal départemental puis le jugement au niveau du tribunal de grande instance résumant la démarche de régulation des conflits fonciers. Ces dispositions ne sont pas forcément en adéquation avec les systèmes de valeurs des acteurs fortement influencés par la tradition. Les deux types de régulation des conflits fonciers se fondent sur qui a raison et qui a tort. Ce qui fait que celui qui a tort considère qu'il a perdu et sa frustration fait qu'il considère l'autre comme un ennemi. Si l'on considère que la population va continuer à augmenter, que les innovations techniques se poursuivront, que la coexistence des normes va amplifier les nouvelles formes de transactions foncières, peut-on envisager véritablement le foncier de demain sans conflits fonciers ? Nous savons que le conflit est inhérent aux rapports sociaux et qu'il a souvent une fonction de clarification des droits et des possessions foncières. Ne peut-on donc pas envisager un mode alternatif de gestion de ces conflits ? Ce mode devrait en plus de l'identification des causes du conflit, faire une part importante aux besoins non satisfaits chez les protagonistes. Ce mode ne peut s'envisager que dans le cadre d'un dialogue entre les acteurs qui pourrait être facilité par un médiateur. Ce dernier ne peut efficacement jouer son rôle que lorsqu'il apparaît légitime aux yeux des protagonistes et si ceux-ci s'accordent pour s'engager dans un tel processus. Ici encore, on note la nécessaire articulation entre légitimité

et légalité. La légitimité ne peut être ici définie simplement en fonction des instances mises en place au plan coutumier mais plutôt en fonction à la fois des instances et des règles reconnues et admises de tous les acteurs. Elles sont donc appropriées par tous les acteurs. Si l'objectif est la gestion pacifiée du foncier dans une perspective d'exploitation durable de la terre et des ressources, il est indispensable d'envisager des modes de gestion alternative des conflits fonciers.

### **5 : Les différenciations sociales, une permanence à considérer**

L'historique des villages étudiés nous montre la permanence des différenciations sociales. La lignée du fondateur du village du fait des alliances passées avec les dieux tutélaires du village est reconnue comme le lignage détenteur de la chefferie. La communauté s'organise autour de ce premier niveau de hiérarchie. La spécialisation de certains groupes leur confère également un statut dans les villages. C'est le cas des castes : les griots et les forgerons. Ces premières formes d'organisation des villages avaient une fonction de clarification du statut de chaque membre de la communauté. Ceci permettait à chacun de connaître ses prérogatives dans l'organisation globale de la communauté. Le phénomène migratoire et les dynamiques agraires à travers les innovations techniques, ont introduit d'autres types de différenciations sociales qui sont d'ordre ethnique, économique et religieux. Sans faire disparaître totalement l'organisation ancienne, elles ont une forte influence sur cette organisation ancestrale. C'est ainsi qu'ont émergé la frontière autochtones-migrants, les différenciations entre grands et petits exploitants. Ces différenciations sociales sont renforcées par l'utilisation des droits et des possessions foncières. Les autochtones instaurent le tutorat puis mettent en place une forme de rente foncière qui rappelle toujours aux migrants leur statut dans les villages. Les grands producteurs du fait de leur pouvoir économique important s'imposent aux petits producteurs à travers les recours que ceux-ci sont souvent conduits à leur faire. Tout ceci témoigne de la permanence des différenciations sociales et de leurs évolutions. Les travaux sur la question foncière doivent prendre en compte ces données

### **6 : Les approches de la question foncière entre opposition et complémentarité**

Les approches de la question foncière comme nous l'avons développé au cours de la thèse posent la constance de l'opposition ou de la complémentarité entre ces approches. En regard de l'insécurité foncière grandissante dans les villages, suite aux évolutions des identités socio-territoriales à travers les différenciations sociales, aux impératifs de l'enracinement de l'économie de marché à travers les changements des systèmes de production, à la

complexification des systèmes de gestion foncière du fait de la coexistence des normes, la tendance à l'opposition entre la gestion privative et celle collective semble s'imposer à l'analyse. Mais le terrain nous ramène à une autre lecture qui nous fait envisager le processus de sécurisation foncière sous l'angle de la complémentarité entre les différentes approches. Dans une tendance d'opposition entre les approches privatives et celles relatives aux arrangements institutionnels, le processus de sécurisation foncière semble viser une forme de substitution des premières approches aux secondes. Dans une tendance de complémentarité entre les approches, le processus de sécurisation s'envisage sous l'angle d'offrir plusieurs formes de sécurisation aux choix pour les acteurs fonciers ruraux. Si cette tendance nous apparaît plus à même de rendre compte des possibilités de sécurisation qui prennent plus en compte les pratiques locales, il nous semble comme nous l'avons évoqué que la clarification des possessions foncières et des droits fonciers peut donner lieu à la démarche des approches privatives de la question foncière. On remarque que les approches privatives de la question foncière s'envisagent difficilement dans les villages étudiés, notamment parce qu'elles s'opposent à plusieurs dimensions de la perception du foncier chez les acteurs locaux. Il s'agit comme nous l'avons montré du foncier comme objet sacré, inaliénable et devant être transféré aux générations futures. C'est ainsi que se pose la question fondamentale autour des choix à opérer dans le processus de sécurisation foncière qui s'impose aujourd'hui dans ces villages. Les acteurs fonciers locaux vivent l'insécurité foncière de manière diversifiée. La question foncière s'envisage également dans le champ global du changement social, renforçant ainsi notre position relative aux interactions foncier – identités socio-territoriales. Le choix qui se dessine au Burkina Faso semble fortement se rapprocher de l'économie néo-libérale. Envisager le foncier dans le cadre de cette tendance revient à admettre les approches privatives de la question foncière. Ceci suppose rendre à la terre sa dimension de bien économique et donc aliénable. Les droits coutumiers du coup s'en retrouvent affaiblis et le foncier peut alors être envisagé comme un bien marchand. En nous interrogeant à maintes reprises sur les perspectives pour les droits coutumiers dans quelques années, dans un contexte mondialisé dans lequel les évolutions sont rapides, nous avons pensé à leur disparition. Mais en même temps lorsque nous revoyons l'histoire foncière des villages, nous notons la permanence de la gestion coutumière même si elle est fragilisée. Nous pensons que la gestion foncière coutumière ne s'inscrit pas dans une évolution mathématique. La vente de terre que nous avons abordée dans l'analyse en termes de marchandisation imparfaite, se conclut difficilement dans un cadre hors du groupe social, du lignage ou encore du segment de lignage. Des habitants des villages qui ont tenté de réaliser des fermes dans leur village

sont entrés en conflits avec leurs parents du village autour de la gestion des produits de cette ferme ou encore de la réalisation des travaux. Souvent ces différends sont liés au statut de ces fermes. Considéré par le « fermier » comme bien privé, elles apparaissent aux yeux des villageois comme appartenant au groupe. La tension provient donc de cette perception différente des fermes. Lorsqu'on envisage le foncier sous l'angle privatif on s'expose à la multiplication des tensions foncières. Dans le contexte des arrangements institutionnels, la légitimité semble apparaître comme la pierre angulaire. Mais comment la concilier avec le cadre légal existant et très peu mis en application du moins dans notre zone d'étude ? La question des impératifs des économies de marché ; la prise en compte des évolutions documentées dans ce travail, les complémentarités entre approche privées et arrangements institutionnels constituent des perspectives d'approfondissement pertinentes me semble-t-il dans la clarification de la gestion foncière.

### **7 : Quelles perspectives du rôle de l'Etat dans la gestion foncière ?**

La complexification du jeu foncier à partir des éléments de terrain nous montre qu'au-delà de la question démographique, l'Etat a joué un rôle important à travers les aménagements et la mise en place de la gestion moderne du foncier. Son intervention a favorisé le phénomène migratoire, l'évolution des systèmes de production et l'évolution de la gestion foncière. Ce qui a eu pour résultat la coexistence des systèmes de normes, leur utilisation opportuniste et l'affaiblissement des instances d'arbitrage. De nouvelles pratiques foncières ont donc vu le jour, complexifiant ainsi la gestion foncière car elles ne sont ni en cohérence totale avec la gestion moderne ni avec la gestion coutumière. Cela comme nous l'avons montré a favorisé l'installation des conflits fonciers et l'insécurité foncière. Cette situation impose de s'interroger sur le rôle de l'Etat. Des avancées significatives ont été réalisées dans ce cadre lorsque dans la politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural, il est admis que l'Etat n'est plus seul propriétaire foncier. Au cours des investigations menées dans les trois villages, nous avons noté que la mise en œuvre des dispositions légales de gestion foncière a connu des difficultés au point de ne pas avoir vu le jour. Dès lors on pourrait envisager le partage des responsabilités foncières entre l'Etat et les acteurs locaux qui ne cessent de revendiquer leurs droits sur les terres de leurs ancêtres. Dans ce contexte comme nous l'avons suggéré, une réflexion doit être menée pour concilier la légalité et la légitimité. Il s'agit de penser le rôle de l'Etat comme celui qui accompagne le processus.

Les tensions et les conflits fonciers rencontrent des difficultés dans leur régulation définitive. Ceci est lié à plusieurs facteurs dont l'affaiblissement des instances chargées de ces questions.

Le rôle de l'Etat pourrait peut-être s'envisager sous un système d'auto-contrôle qui garantisse la transparence et l'équité.

La diversité des modes d'appropriation foncière constatés sur le terrain et l'influence de l'économie de marché semblent nous faire cheminer vers une diversité de modes de sécurisation foncière. Enfin la question des instances qui a été suffisamment évoquée au cours de nos travaux pourrait s'envisager sous une forme de partage de responsabilité à chaque échelon le plus à même d'exercer les prérogatives qui y sont rattachées (la subsidiarité).

En somme nous pouvons être ici compris comme ayant un penchant pour une réduction du rôle de l'Etat. Mais notre vision des choses en ce moment est plus reliée à un partage des responsabilités entre l'Etat et les autres acteurs en fonction des compétences et de la proximité de l'objet concerné. Cette posture se fonde sur l'analyse de la gestion foncière que nous avons abordée à partir de chaque village, le contexte de la décentralisation, le niveau d'efficacité de l'intervention de l'Etat et l'indispensable participation des acteurs locaux à la gestion foncière qui est une de leurs préoccupations centrales.

## CONCLUSION

Notre trajectoire sociale et notre expérience professionnelle ont suscité notre question de recherche. Pour comprendre la complexification des problématiques foncières, nous avons posé trois hypothèses qui nous ont accompagné tout au long de notre recherche, tant au niveau de l'analyse documentaire, des enquêtes de terrain axées sur des entretiens semi-directifs que dans l'analyse des discours en interlocution avec le terrain. Ce qui nous a permis de prendre de la distance pour poser un autre regard sur la question foncière dans un milieu où nous avons baigné pendant longtemps.

Ce travail nous a permis sur la base des données recueillies dans trois villages de comprendre que les aspects démographiques participent à la complexification de la question foncière. A travers le peuplement, un double phénomène se dégage : la densification et la diversification des groupes sociaux. La migration qui y occupe une place importante conduit à des différenciations sociales entre les groupes sociaux et au sein des groupes sociaux. Les rapports entre ces groupes et leurs rapports au territoire passent par des stratégies réactivation /renforcement des identités socio-territoriales qui accentuent les tensions et les conflits. Le rapport à l'altérité, les effets cumulatifs et contrariants l'ipséité et la variabilité des échelles sont des dimensions qui montrent le lien entre foncier et identité et permettent de comprendre la complexification de la question foncière à partir du peuplement et des phénomènes qui y sont abordés. C'est donc le cas de dire que les dynamiques sociales dans leurs évolutions et particulièrement le peuplement contribuent à la complexification de la gestion foncière comme nous l'indiquions dans notre première hypothèse.

La mise en valeur du territoire qui passe aussi par les systèmes de production nous montre comment les acteurs s'inscrivent sur leur territoire. Dans les perceptions et représentations des acteurs locaux nous avons montré que nous sommes passé d'une situation de contrôle des hommes et de leur force de travail à une situation de contrôle de la terre en tant qu'objet d'enjeux réels. Le développement des cultures de rente en particulier le coton, le riz, les bananes entre autres ont donné à la terre une dimension économique qui deviendra de plus en plus important avec les échanges monétaires. Cette évolution du statut de la terre a une influence sur les représentations sociales et territoriales. La question des identités socio-territoriales est présente en interaction avec le foncier. Les évolutions des systèmes de productions complexifient la question foncière comme nous l'avons évoqué dans notre seconde hypothèse.

L'évolution historique de la gestion foncière dans les trois villages a montré le passage d'une perception du foncier comme sacré et inaliénable à une tension entre cette situation et une situation où cette perception est moins présente. Les modes d'accès à la terre en sont les témoins. Cette tension et l'intervention extérieure de la période coloniale et contemporaine ont donné lieu à la multiplication des instances de gestion foncière et à leur diversification. Ces instances qui coexistent et qui tentent de se supplanter en fonction des moments, du contexte et des enjeux se superposent parfois. Ceci conduit les acteurs locaux à une utilisation opportuniste de ces instances avec pour résultante une complexification du jeu foncier. Il est question ici aussi des interactions entre foncier et identités socio-territoriales dans le sens des perceptions et des représentations qu'ont les acteurs dans l'utilisation de ces instances foncières. Nous pouvons indiquer à la suite de notre troisième hypothèse que la multiplicité et la diversité des instances de gestion foncière de par la question de leur légitimité et de leur légalité complexifient la gestion foncière.

Les interactions entre foncier et identités socio-territoriales que nous avons situées dans les évolutions historiques traduisent le fait que nous sommes dans des dynamiques au sens de quelque chose qui n'est pas statique donc qui bouge. Ces dynamiques liées aux aspects sociaux comme le peuplement, territoriaux comme les systèmes de production (dans la mise en valeur du territoire) et fonciers comme la question des instances sont fortement imbriquées. Il se développe des interactions entre ces dynamiques et ceci complexifie les enjeux autour de l'accès à la terre dans l'Ouest du Burkina.

Nous avons voulu dans cette thèse contribuer, en plus des nombreux travaux existant sur le sujet, à l'avancée des connaissances concernant la question foncière au Burkina Faso. Ainsi, le choix d'un terrain à partir de notre connaissance locale a permis d'apporter du matériau important. Dans la manière d'aborder ce sujet nous avons privilégié une approche empirique tout en ayant un regard réflexif sur notre objet de recherche ce qui nous a permis une prise de distance suffisante pour ce travail. La dimension sociale à travers les identités socio-territoriales et leurs évolutions ont constitué une de nos entrées principales. Ce qui nous a permis de comprendre à partir des discours des villageois les représentations et les changements dans les communautés locales. Notre posture méthodologique qui a été de partir de trois villages et donc de trois types de situations foncières, différentes d'un village à un autre même si on peut repérer des régularités, donne la confirmation de la nécessité de l'observation du local.

Cette thèse montre la pertinence du local et de l'interdisciplinarité pour aborder les questions foncières. C'est pourquoi notre étude dans le cadre de cette thèse pourrait se mener dans

d'autres zones à titre comparatif du fait de la diversité des situations foncières et du récent travail d'identification de sept zones socio-foncières au Burkina Faso dans le cadre de l'élaboration de la politique Nationale de sécurisation foncière en milieu rural (PNSFMR).

## BIBLIOGRAPHIE

- ASCHE H. (1994). *Le Burkina Faso contemporain, l'expérience d'un auto-développement*. Paris : L'Harmattan, 288 p.
- Atlas Jeune Afrique. (1996). *Burkina Faso*. Paris : Editions Jeune Atlas. 62 p.
- BÂ A. H. (1992). *Amkoullel, l'enfant peul, mémoires*. Paris : J'ai lu, 535 p.
- BAGRE A. S. (2001). « La RAF et les enjeux de la gestion foncière urbaine au Burkina Faso ». In Groupe de Recherche et d'Action sur le Foncier (GRAF) *Politiques foncières et développement durable : les voies de l'élargissement du débat* Ouagadougou : Actes des Journées Nationales du foncier (30 novembre – 1<sup>er</sup> Décembre 2001). P 69-85.
- DUMONT R. (1993). *Pour l'Afrique j'accuse, le journal d'un agronome au Sahel en voie de destruction*. Paris : Plon. 489 p. (Terre humaine).
- BALANDIER G. (1982). *Sociologie Actuelle de l'Afrique noire*. 4e éd. Paris : PUF. 529 p.
- BEAUD M. (2006). *L'art de la thèse, comment préparer et rédiger un mémoire de Master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du Net*. Paris : La Découverte. 202 p.
- BEAUD J. (2001). *Transactions et conflits fonciers dans l'Ouest du Burkina Faso : le cas de Padéma, des départements de Bama et Padéma*. Paris : Grafigéo, n°13. 110 p.
- BENOIT M. (1982). *Oiseaux de mil. Les Mossi du Bwamu (Haute-Volta)*. Paris : ORSTOM. 112 p. (Coll. Memoires et documents n°95).
- BIERSCHENK Th., CHAUVEAU J.P. et DE SARDAN J.P. O. (2000). *Courtiers en développement, les villages africains en quête de projets*. Paris: APAD – KARTHALA. 328 p.
- BLANC-PAMARD CH. Et CAMBREZY L. (coord). *Terre, terroir et territoire : les tensions foncières*. Paris : ORSTOM. 472 p. (Coll. Colloques et Séminaires, série Dynamique des systèmes agraires).
- BONNASSIEUX A. (2003). Regards croisés Nord-Sud sur la décentralisation. *Les cahiers de médiations*, Toulouse : INRA/SAD - UMR Dynamiques Rurales – MSHS, 111 p.
- BONNASSIEUX A. (2003). « Libéralisation de la filière coton et affirmation d'une élite paysanne au Burkina Faso ». In *Afrique des réseaux et mondialisation*, sous la dir. de BART F. Paris : Karthala. P 43-60.
- BONNASSIEUX A. (2005). « Evolution des migrations et diversité des frontières et de leurs représentations en Afrique de l'Ouest ». In *Actes de l'atelier Frontières et Identités de la*

MSHS-T, sous la dir. de BONNASSIEUX A. et UWIZEYIMANA L. Cahier de l'Ecole Doctorale TESC, Université Toulouse Le Mirail. P 85-97.

BONNASSIEUX A. et ZONOU B. (2007). « Expérience de conseil à l'exploitation familiale dans l'Ouest du Burkina Faso ». In *Exploitations agricoles familiales en Afrique de l'Ouest et du Centre*, Gafsi M., Dugué P., Jamin J.Y., et Brossier J. (coord.). Versailles : Ed. Quae. P. 417-426.

BONNASSIEUX A. (2008) « Quelques axes pour aborder les relations entre Identités /foncier » Document de travail 3 p.

BOURDIEU P. (1980). *Le sens pratique*. Paris : Editions de Minuit. 475 p.

BOUTILLER J.L. (1964). « Les structures foncières en Haute – Volta ». *Etudes Voltaïques*, n° 5, Ouagadougou: IFAN-ORSTOM, P. 5-183.

BREUSSERS M. (1999). *On the Move; Mobility, Land Use and Livelihood Practices on the Central Plateau in Burkina Faso*, Münster, LIT/APAD, 423 p.

CAPRON J. (1993). *Communautés villageoises bwa (Mali Haute-Volta)*. Paris : Institut d'ethnologie, Musée de l'Homme. 379 p.

CHAUVEAU J-P. (1995). « Pression foncière, cycle domestique et crise économique : Etude de cas en Côte d'Ivoire forestière ». In: BLANC-PAMARD, C. et CAMBREZY, L. (Eds), *Terres, terroirs, territoires*. Paris : ORSTOM. P. 107-129.

CHAUVEAU J-P. (1998). « La logique des systèmes coutumiers ». In LAVIGNE DELVILLE P., *Quelles politiques foncières pour l'Afrique noire rurale?* Paris : Karthala. P. 66-75.

CHAUVEAU J-P. (2002). In LAVIGNE DELVILLE P. *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*. Paris : Karthala pp

CHAUVEAU J-P. et LAVIGNE DELVILLE P. (2001). « Comment réduire pauvreté et inégalités, pour une méthodologie des politiques publiques ». In LEVY M. et al., *Quelles politiques foncières intermédiaires en Afrique rurale francophone ?*. Paris : IRD – KARTHALA. P. 212 -239.

COLIN J. P. (2004). *Droits fonciers et dimension intra-familiale de la gestion foncière. Note méthodologique pour une ethnographie économique de l'accès à la terre en Afrique*. Document de travail de l'unité de Recherche 095, n° 8, IRD REFO Régulations Foncières, Politiques publiques, logique des acteurs.

COLIN J. P. et AYOUZ M. (2005). *Emergence, enchâssement social et involution du marché foncier : perspectives ivoiriennes*. Document de travail de l'unité de Recherche 095, n° 12, IRD REFO Régulations Foncières, Politiques publiques, logique des acteurs. 30 p.

- COULOMB P. (1999) « De la terre à l'Etat droit de propriété, théories économiques, politiques foncière ». Cahier option méditerranéenne, vol.36 Montpellier : CIHEAM, 28 p.
- CROUSSE B., LE BRIS E. et LE ROY E. (1986). *Espaces disputés en Afrique Noire : pratiques foncières locales*. Paris : KARTHALA. 426 p.
- CUBRILO M. et GOISLARD C. (1998). *Bibliographie et lexique du foncier en Afrique noire*. Paris : Karthala. 415 p.
- D'AQUINO P. (1998). Quels choix fonciers en zone agropastorale africaine? Le cas du Nord du Burkina Faso. *Revue Tiers-monde*. Tome XXXIX n° 153. pp 175-188.
- DARRE J-P. (1996). *L'invention des pratiques dans l'agriculture : vulgarisation et production locale de connaissances*. Paris : Karthala. 195 p.
- DARRE J-P. (1999). *La production de connaissance pour l'action : arguments contre le racisme de l'intelligence*. INRA-MSH. 245 p.
- DESJEUX D. (1987). *Stratégies paysannes en Afrique noire, le Congo : essai sur la gestion de l'incertitude*. Paris : L'Harmattan. 247 p. (Coll. Alternatives paysannes).
- DI MEO G. (1996). *Les territoires du quotidien*. Paris : L'Harmattan. 208 p. (Coll. Géographie Sociale).
- DUBAR C. (1991). *La socialisation construction des identités sociales et professionnelles*. Paris : Armand Colin. 276 p.
- FAO, (1999). *Thésaurus multilingue du foncier*, version française.
- FAURE A. (1996). *Le pays bissa avant le barrage de Bagré : anthropologie de l'espace rural*. Paris – Ouagadougou : SEPIA – A.D.D.B. 311 p. (Coll. Découvertes du Burkina).
- FAURE A. (1995). *L'appropriation privée en milieu rural : politiques foncières et pratiques locales au Burkina Faso*. IIED. 16 p. (Dossier; 59).
- GAFSI et al. (2003-2004) cours de méthodologie de recherche DEA ESSOR Toulouse
- GRANIE A-M. et ROUX P. (1986). « Des agricultrices en quête d'identité ». *Recherche sociale FORS*, n° 97, Participation des agricultrices à la décision, p 51-58.
- GRANIE A-M. (2004) Cours de Sociologie A DEA ESSOR
- GUENEAU M-C. et LECOMTE B. J. (1998). *Sahel : Les paysans dans les marigots de l'aide*. Paris : L'Harmattan. 280 p.
- HAGBERG S. (2001). « A l'ombre du conflit violent : processus de règlement et de gestion des conflits entre agriculteurs karaboro et agro-pasteurs peul au Burkina Faso ». *Cahiers d'Etudes Africaines*, 161 (XLI-1), p. 45-72.
- ILIFFE J. (1997). *Les Africains : histoire d'un continent*. Paris : Flammarion. 459 p.

Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD). (2007). « Résultats provisoires du recensement général de la population de 2006 répartition de la population résidente et les ménages par région selon le milieu de résidence et le sexe ». Ouagadougou : 13 p.

Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD). Direction régionale des Hauts-Bassins (2007). « fichier des localités des Hauts Bassins. Analyse des conditions sociales et économiques des localités rurales ». Bobo-Dioulasso : 55 p.

JACOB J-P. (2004). « Gouverner les hommes et les ressources : dynamiques de la frontière interne ». *Revue de science sociales au sud*, n° 30-2004.

JACOB J-P. (2005). « Sécurité foncière, bien commun, citoyenneté : quelques réflexions à partir du cas burkinabé ». *Etude, ACE/RECIT* , n° 6, 26 p.

JOUVE P. et al. (ed.) (2002) : *Lutte contre la désertification dans les projets de développement : un regard scientifique sur l'expérience de l'AFD en Afrique sub-saharienne et au Maghreb*. Paris : AFD 158 p.

KUBA R., LENTZ C. et SOMDA C. N. (2004). *Histoire du peuplement et relations inter-ethniques au Burkina Faso*. Paris : Karthala. 290 p.

KINTZ (1986) « L'analyse foncière face aux espaces ruraux africains dit « traditionnels ». CROUSSE B. et al. (1986) *Espace disputés en Afrique Noire pratiques foncières locales* Paris Karthala 426 p.

KLOTCHKOFF J-C. (2001). *Le Burkina Faso aujourd'hui.*, 4e éd. JAGUAR. 240 p.

LAMBERT S. et SINDZINGRE A. (1995). « Droits de propriété et modes d'accès à la terre en Afrique : une revue critique ». *Cahier d'économie et de sociologie rurales*, n° 36, p. 97-128.

LAVIGNE DELVILLE Ph (coord). (1998). *Quelles politiques foncières en Afrique Noire rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*. Paris : Karthala. 405 p.

LAVIGNE DELVILLE Ph., BOUJU J. et LE ROY E. (2000). *Prendre en compte les enjeux fonciers dans une démarche d'aménagement, les bas-fonds au Sahel*. Paris : GRET. 128 p. (Coll. Etudes et Travaux).

LAVIGNE DELVILLE Ph. (dir.), TOULMIN C. (dir.), TRAORE S. (dir.). (2000). *Gérer le foncier rural en Afrique de l'Ouest : dynamiques foncières et interventions publiques*. Paris : Karthala. 357 p.

LAVIGNE DELVILLE Ph. (Sd). (2002). *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*. Paris : Karthala. 739 p.

- LAVIGNE DELVILLE Ph. et al. (2003). *Sécuriser les transactions foncières dans l'Ouest du Burkina Faso*. IIED, IRD / REFO. 36 p. (Dossier ; 117).
- LAURENT P-J. et MATHIEU P. (1995). « Actions locales, enjeux fonciers et gestion de l'environnement au Sahel ». *Cahier du Cidep*, n° 27, 190 p.
- LAURENT P-J. et MATHIEU P. (1994). « Migrations, environnement, et projet de développement : récit d'un conflit foncier entre Nuni et Mossi ». In « Migrations et accès à la terre au Burkina Faso ». *Cahier du Cidep*, n° 20, p. 85-133.
- LE BERRE M. « Territoires ». *Encyclopédie de la Géographie* sous la dir. de BAILLY, FERRAS et PUMAIN. Economica. P. 617-638.
- LE BRIS E., LE ROY E. et MATHIEU P. (dir). (1991). *L'appropriation de la terre en Afrique Noire : outils d'analyse, de décision et de gestion foncière*. Paris : Karthala. 354 p.
- LE BRIS E., LE ROY E. LEIMDORFER F.(1982). *Enjeux Fonciers en Afrique Noire*. Paris : Karthala 432 p.
- LE MEUR P.-Y. (2002). *Approche qualitative de la question foncière*. Note méthodologique, Document de travail de l'Unité de Recherche 095, n° 4, 23 p.
- LE ROY E. (1998) « *L'espace et le foncier trois représentations qui éclairent en Afrique l'histoire de l'humanité et la complexité des solutions juridiques* » in intercoopérant, 1998.
- LE ROY E. (1987). *La réforme du droit de la terre dans certains pays d'Afrique francophone*. Rome : FAO. 108 p. (Etude législative ; 44).
- LE ROY E., KARSENTY A., BERTRAND A. (2000). *La sécurisation foncière en Afrique, pour une gestion viable des ressources renouvelables*. Paris : Karthala. 388 p.
- LE ROY E. (2002). In LAVIGNE DELVILLE P. *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*. Paris : Karthala pp 23-27.
- LUND C. (1997). *Les conflits fonciers et le droit étatique, communautaire et local au Burkina Faso*. IIED, 15 p. (Dossier; 70).
- MARTINIELLO M. (1995). *L'ethnicité dans les sciences sociales contemporaines*. Paris : PUF. 127 p. (coll. Que sais – je ?).
- MATHIEU P. (1999) (Coord.) *Formalisation des contrats et des transactions, repérage des pratiques paysannes d'usage de l'écrit dans les transactions foncières*, document de travail, GRET/IEED P 77 – 88.
- MORTIMORE M. (1997). Histoire et évolution des régimes fonciers et de l'administration en Afrique Occidentale. *IIED*, 36 p. (Dossier ; 71).

- MORTIMORE M. (1998). « Evolution des régimes fonciers dans les pays anglophones d'Afrique occidentale ». In *Quelles politiques foncières pour l'Afrique noire rurale ?* Sous la dir. de Lavigne-Delville Ph. Paris : Karthala. P. 612-651.
- NEBIE O. (1987). « Evolution des régimes fonciers et organisation du monde rural au Burkina Faso ». In Science et technique Ouagadougou : CNRST 17 (34) pp 18-48.
- NEBIE I. OUEDRAOGO M. (1990). Auto-promotion paysanne et gestion des terroirs. Ouagadougou IPD-AOS
- OUEDRAOGO J. B. (1997). *Violences et communautés en Afrique noire : la région Comoé entre règles de concurrence et logiques de destruction (Burkina Faso)*. Paris : L'Harmattan. 240 p. (Coll. études africaines).
- OUEDRAOGO M.G.H. (1991) La législation des ressources naturelles au Burkina Faso Ministère de l'Environnement et du Tourisme/UNSO doc ronéoté
- OUEDRAOGO M.G.H. et alii (1997) La législation et les institutions de l'Environnement au Burkina Faso. OUAGADOUGOU: MEE, UICN, PNUD, PNUE. 98 p.
- OUEDRAOGO S. (1993) « Quel(s) régime(s) foncier(s) pour les aménagements hydro-agricoles? » In Ministère de l'Eau: Quel environnement pour le développement au Burkina Faso. Ouagadougou : Actes du séminaire p. 132-145.
- OTAYEK R., SAWADOGO F.M. et GUINGANE J-P. (dir.). *Le Burkina entre révolution et démocratie (1983-1993) : ordre politique et changement social en Afrique subsaharienne*. Paris : Karthala. 371 p. (Coll. Homme et Sociétés).
- PAILLE P. MUCHIELLI A. (2003) L'analyse qualitative en science humaines et sociales. Paris : Armand Colin.
- PARE L. (1999) « Les pratiques de formalisation des transactions foncières dans l'ouest burkinabè ». In LAVIGNE DELVILLE P. MATHIEU P. (1999) (Coord.) *Formalisation des contrats et des transactions, repérage des pratiques paysannes d'usage de l'écrit dans les transactions foncières*, document de travail, GRET/IEED P 89 - 94.
- PARE L. et TALLET B. (1999) : « D'un espace ouvert à un espace saturé – dynamique foncière et démographique dans le département de Kouka (BF). Espace , population et société n°1. P 83 – 92.
- PELISSIER P. (1995). « Transition foncière en Afrique noire : du temps des terroirs au temps des finages ». In *Terres, terroirs, territoires*, BLANC-PAMARD, C. et CAMBREZY, L. Paris : ORSTOM P. 19-34. (Coll. Colloques et Séminaires).
- PLATTEAU J.P. (1996). « The evolutionary théorie of land rights as applied to sub-saharian Africa: a critical assessment » In development and change. Vol 27 n°1 p 29 – 86.

- RAYNAUT C. (Dir). (1997). *Sahel : diversité et dynamiques des relations sociétés – nature*. Paris : Karthala. 430 p.
- ROCHEGUDE A. (2002). In LAVIGNE DELVILLE P. *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*. Paris : Karthala.
- RUANO–BORBALAN J-C (coord.). (1998). *L'identité, l'individu, le groupe et la société*. Auxerre : Sciences Humaines. 394 p.
- SABELLI F. (1986). *Le pouvoir des lignages en Afrique, la reproduction sociale des communautés du Nord-Ghana*. Paris : Harmattan. 198 p.
- SANOUE D. B. et TRAORE Y. (1999). *Culture et sauvegarde de l'environnement : essai d'une méthode d'approche des communautés par la génétique culturelle*. Bobo – Dioulasso : CAD. 176 p.
- SANOUE M. (1995) *La gestion de l'espace le long du Mouhoun : cas du département de Padéma*. Bobo : PDRI/HKM 48 p.
- SAVONNET G. (1993). « Evolution des pratiques foncières dans le Bwamu méridional (Haute-Volta) ». In *Enjeux fonciers en Afrique Noire*. Paris : Karthala p
- SCHWARTZ A. (1993). *Brève histoire de la culture du coton au Burkina Faso*. Bondy : ORSTOM. 27 p.
- SCHWARTZ A. (1995). « La politique coloniale de mise en valeur agricole de la Haute-Volta (1919 – 1960) ». In MASSA G et al., *La Haute-Volta coloniale*. Paris : Karthala. P. 263-291.
- SCHWARTZ A. (2000). « Le conflit foncier entre Krou et Burkinabè à la lumière de l' « institution krouman » ». *Afrique contemporaine*, novembre 2000, n° 193, p. 56-65.
- SLAGER E. OSTROM E. (1992). « Property rights regimes and natural resources : a conceptual analysis ». *land economics*, n°68(3). P 249-262.
- SORO D. M. et COLIN J.-Ph. (2004). *Droit et gestion intra-familiale de la terre chez les migrants sénoufo en zone sénoufo de Côte d'Ivoire : le cas de Kongodjan (sous-préfecture d'Adiaké)*. Document de travail de l'unité de Recherche 095, N° 11 IRD REFO Régulations Foncières, Politiques publiques, logique des acteurs. 39 p.
- STAMM V. (1998). *Structures et politiques foncières en Afrique de l'ouest*. Coll. Etudes Africaines. Paris : L'Harmattan 214 p.
- TALLET B. (1998) « Au Burkina Faso, les CVGT ont-elles été des instances locales de gestion foncière ? ». In LAVIGNE DELVILLE P. (dir) *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? réconcilier pratiques, légitimité et légalité*. Paris : Karthala pp 390 – 402.
- TALLET B. (1999) « Le certificat de palabre comme instrument dans les transactions (Burkina Faso) » In LAVIGNE DELVILLE P. ET MATIEU P. (Coord.) *Formalisation des*

*contrats et des transactions, repérage des pratiques paysannes d'usage de l'écrit dans les transactions foncières*, document de travail, GRET/IEED P 95 – 98.

TCHA-KOURA S. (1995). *Formation d'une élite paysanne au Burkina Faso*. Paris : L'Harmattan. 204 p. (Coll. Alternatives rurales).

WEBER (2002). In LAVIGNE DELVILLE P. *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*. Paris : Karthala pp

WEBER E., « *La fin des terroirs, la modernisation de la France Rurale de 1870-1914* », ed Fayard, France, 1992, 839 p.

ZONGO M. (1998). « Transaction foncières et usages de l'écrit dans la zone cotonnière du Burkina Faso : exemples à partir de la région des Banwa ». Ouagadougou : projet PLURI Département de sociologie-UO.

ZONOU B. (2005). « Tensions foncières dans l'Ouest du Burkina Faso et rigidification de la frontière entre autochtones et migrants ». In *Actes de l'atelier Frontières et Identités de la MSHS-T*, sous la dir. de BONNASSIEUX A. et UWIZEYIMANA L. Cahier de l'Ecole Doctorale TESC, Université Toulouse Le Mirail. P 99 -107.

## COMMUNICATIONS

BOLOGO E. (2006). Les transferts intergénérationnels et inter familiaux de la terre dans l'ouest du Burkina : modalités mutations et enjeux fonciers. Colloque international *Les frontières de la question foncière* (Montpellier 17, 18, 19 Mai 2006). IRD,IAMM/CIHEAM). 17 p.

GRANIE A-M. (1989). « Les représentations dans l'identité psychosociale de l'acteur, réflexion à propos des agriculteurs, contribution méthodologique », 3 p.

GRANIE A-M. (1995). « Mécanismes de production et de reproduction de l'identité communale en milieu rural », Colloque *Territoires Ruraux et Formations*. 11 p.

GRANIE A-M. (1995). « Productions de territoires ruraux et dynamiques d'acteurs, les identités communales en questions ». Colloque *Formation et développement local*. 8 p.

GRANIE A-M. (1999). « Le concept d'identité (Résumé de communication) ». 3 p.

GRANIE A-M. et GUETAT H. (2001). « L'habiter en montagne aujourd'hui : la construction mutuelle des identités individuelles, collectives et des territoires ». Colloque international *Nouvelles urbanités, nouvelles ruralités en Europe*. 8 p.

JOUVE P. (2006). « Le jeu croisé des dynamiques agraires et foncières en Afrique subsaharienne ». Colloque international *Les frontières de la question foncière* (Montpellier 17, 18, 19 Mai 2006). IRD, IAMM/CIHEAM. 14 p.

ZONOU B. (2006). « Dynamiques foncières dans l'Ouest du Burkina : de l'inclusion à l'exclusion, un processus de réactivation identitaire ». Colloque international : *Les frontières de la question foncière*, (Montpellier 17, 18, 19 Mai 2006). IRD, IAMM/CIHEAM .11 p.

ZONOU B. (2005). « Gestion des eaux du bassin du Kou : état des lieux et perspectives de gestion équitable et durable » Colloque international : Pauvreté hydraulique et crises sociales (Agadir du 12 au 15 Décembre 2005). IRD.

## **ETUDES, RAPPORTS**

BARY H., OUEDRAOGO H.M.G., SANOU S., THIEBA D. (2005). *Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural*. Document de travail du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Burkina Faso.

BARY H., OUEDRAOGO H.M.G., SANOU S., THIEBA D. (2005). *Diagnostic de la situation de sécurisation foncière en milieu rural*. Document de travail du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Burkina Faso.

Burkina Faso : Groupe de Recherche et d'Actions sur le Foncier. (2001). « Politiques foncières et développement durable : les voies de l'élargissement du débat ». *Actes des Journées Nationales du Foncier (Ouagadougou, 30 novembre-1<sup>er</sup> décembre 2001)*. 120 p.

Burkina Faso : Groupe de Recherche et d'Action sur le foncier (2003) « Décentralisation rurale et responsabilisation des acteurs locaux dans la gestion du foncier » *Actes des journées nationales du foncier (Ouagadougou, 24 – 25 octobre 2003)* 70 p.

CAPO-CHICHI Y. J. et al. (1995) Bilan des acquis des expériences gestion des terroirs Rapport principal vol 1 Ouagadougou : PNUD-FAO.

Burkina Faso : Groupe de Recherche et d'Actions sur le Foncier. (2003). « Décentralisation rurale et responsabilisation des acteurs locaux dans la gestion du foncier ». *Actes des Journées Nationales du Foncier (Ouagadougou, 24-25 octobre 2003)*. 70 p.

Burkina Faso : Ministère de l'économie et du développement. (2002). *Lettre de politique de développement rural décentralisé*. Ouagadougou. 32 p.

KIEMA A., SANOU S., TRAORE A. et CISSE A. N. (2005). *Diagnostic sur la gestion des zones pastorales et des conflits fonciers dans la zone d'intervention du projet d'appui à l'élevage dans l'ouest du Burkina (PAEOB)*. Montpellier : CIRAD. 113 p.

Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales. / Programme National de Gestion des Terroirs (1995). *Les grandes orientations en matière de gestion des terroirs au Burkina Faso* [deuxième version] . Ouagadougou. 41 p.

SANOUE S. et TALLET B. (1998) Perspectives pour un renforcement de la sécurisation foncière en milieu rural au Burkina Faso Ouagadougou Programme National de Gestion des Terroirs 41 p.

SANOUE S. et al. (2002). *Elaboration et validation des règles locales de gestion foncière dans les zones de terroir au Burkina Faso, tomes 1, 2 et 3*. Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Burkina Faso.

SANOUE S. (2004). *Etat des lieux de la gestion foncière dans la zone du projet d'aménagement du Barrage de Samandéni*. Rapport provisoire d'étude préliminaire. P 9.

TRAORE A. et ZONOU B. (2005). *Elaboration de la politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural, atelier de concertation des acteurs ruraux*. Document de travail du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques du Burkina Faso.

## **MEMOIRES/THESES**

CANVAROUE D. et TORDINA N. (2006). *Contribution à l'étude des interactions entre dynamiques foncières et agraires dans le sud-ouest du Burkina Faso (cas de Banzon et Samandéni) : diagnostic agro-socioéconomique*. Mémoire ESAT 1, CNEARC. 105 p.

LAPORTE M. (2007). *Analyse des systèmes de production dans le cadre de la protection des berges de la Béréga au sein de l'association Wouol à Bérégadougou au Burkina Faso*. Rapport de stage de 2<sup>e</sup> année IPN-ENSAT. 37 p.

LESOURD M. (1982). *L'émigration baoulé vers le sud-ouest de la Côte d'Ivoire*. Paris : université Paris X. Thèse 526 p.

OUEDRAOGO M. G. H. (1986). *Le droit de la terre et les enjeux du développement. Approche comparative des transformations foncières au Burkina Faso (EX Haute-Volta)*. Panthéon, Sorbonne, Thèse.

PARE L. (1997) *La gestion de l'espace en zone de colonisation agricole. L'exemple du département de Kouka. Exemples de modalités de recherche de sécurité foncière foncière au Burkina Faso*. Thèse de doctorat Université de Paris X –Nanterre géographie 350 p.

- SANOUS. (1986). *Land tenure structures in the agricultural sector of Houndé, Burkina Faso: a study in rural social change and development*. Habilitation à Diriger des Recherches. Université de Michigan 182 p.
- SWENNEN S. (2002-2003). *La problématique du développement du Burkina faso*. TFE, Jette. 47 p.
- TALLET B. (1985). *Génèse et évolution des exploitations agricoles dans les milieux de savannes ouest-africaines, exemples empruntés au Burkina Faso*, Paris I: Thèse de géographie
- TERSIGUEL P. (1994). *Boho-Kari, village bwa : les effets de la mécanisation agricole dans l'aire cotonnière du Burkina Faso*. Université Paris X : Thèse de doctorat de géographie 592 p.
- UGINET E. (2003). *Les organisations paysannes de l'Ouest camerounais : conditions et signification du renouveau de la dynamique organisationnelle*. Mémoire de DEA ESSOR, UTM - ENFA - IPN-ENSAT, Toulouse. 100 p.
- ZONGO M. (1997) *Développement rural et dynamique villageoise au Burkina Faso. L'exemple de Daboura, province de la Kossi*. Université de Nice Sophia-Antipolis these.
- ZONOU B. (2001). *Décentralisation en milieu rural burkinabè : vers une appropriation de la gestion du « bien public » ?* Mémoire de Licence U.C.L Louvain-La-Neuve. 144 p.
- ZONOU B. (2004). *Problématique foncière dans l'Ouest du Burkina : quelles interactions Foncier-Identité socio-territoriale ?* Mémoire de DEA, UTM-ENFA-IPN/ESAT, Toulouse.110 p.

## **TEXTES ET LOIS**

- Burkina Faso : ADP. (1998). *Textes portant réorganisation agraire et foncière*. Ouagadougou. 149 p.
- Burkina Faso : CND (2001). *Les textes d'orientation de la décentralisation (TOD) du Burkina Faso modifiés*. Ouagadougou. 125 p.
- Burkina Faso : Ministère de l'Economie et des Finances. *Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté*. 74p.
- Burkina Faso. *Loi n° 002-2001/AN portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau*.
- Burkina Faso. *Loi n°005/97/ADP portant code de l'environnement du Burkina Faso, Décret n°97-110/PRES du 17 mars 1997*.
- Burkina Faso. *Loi n°006/97/ADP portant code forestier du Burkina Faso, Décret n°111/PRES du 17 mars 1997*.

Burkina Faso : Ministère des Ressources Animales. *Loi d'orientation relative au pastoralisme au Burkina Faso, loi n°034-2002/AN du 14 Novembre 2002*. Ouagadougou, avril 2003. 27p.

Burkina Faso. *Arrêté conjoint n° 2000 30/MRA/MEE/AGRI/MEF/MATS/MEM/MIHU, portant réglementation du pâturage et de la transhumance du bétail au Burkina Faso*.

Burkina Faso. *Arrêté conjoint n°2000 31/MRA/MEE/AGRI/MEF/MATS/MEM/MIHU portant règlement des différends entre agriculteurs et éleveurs*.

Burkina Faso. *Loi n° 055-2004/AN portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso*.

Burkina Faso. *Lettre de Politique de développement rural décentralisé*. Ouagadougou, juillet 2002. 32 p.

Burkina Faso. *Document de stratégie de développement rural à l'horizon 2015*. Ouagadougou, janvier 2004. 143 p.

Burkina Faso. « Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural ». *DECRET N° 2007-610/PRES/PM/MAHRH portant adoption de la politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural du 04 Octobre 2007*. Ouagadougou, octobre 2007. 75 p.

Burkina Faso : Ministère de l'Agriculture, Service de Coopération et de l'Action Culturelle. (2000). *Atelier sur l'évolution et la sécurisation des transactions foncières au Burkina Faso : rapport final*. 28 p.

Burkina Faso : Institut National de la Statistique et de la Démographie, Direction Régionale des Hauts Bassins. (2007). *Fichier des localités des Hauts Bassins, analyse des conditions sociales et économiques des localités rurales*. 55 p.

Burkina Faso. *Décret N° 97-054/PRES/PM/MEF du 6 février 1997, portant conditions et modalités d'application de la loi sur la Réorganisation Agraire et Foncière au Burkina Faso*.

Burkina Faso. *Loi N° 014/96/ADP du 23 mai 1996, portant Réorganisation Agraire et Foncière au Burkina Faso*.

Burkina Faso. *Loi N° 002-2001/AN, portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau*.

## ANNEXES

***A – 1 : Principaux agrégats de la filière coton au Burkina Faso : Evolution de la production, des superficies et des rendements de 1960 à 2003<sup>50</sup>***

ANNEES	PRODUCTION COTON GRAINE( T)	SUPERFICIE EN HA	RENDEMENT T/HA
1960 - 61	2772	20560	0,135
1961 - 62	2341	22925	0,102
1962 - 63	6600	36000	0,183
1963 - 64	8048	45000	0,179
1964 - 65	8769	52500	0,017
1965 - 66	7463	49720	0,15
1966 - 67	16296	52355	0,311
1967 - 68	17295	65408	0,264
1968 - 69	32027	71648	0,447
1969 - 70	36248	84076	0,431
1970 - 71	23484	80557	0,292
1971 - 72	28126	74056	0,38
1972 - 73	32574	70058	0,465
1973 - 74	26668	66501	0,401
1974 - 75	30562	61520	0,497
1975 - 76	50694	68005	0,745
1976 - 77	55253	79225	0,697
1977 - 78	38043	68767	0,553
1978 - 79	59956	71714	0,836
1979 - 80	77520	82030	0,945
1980 - 81	62538	74948	0,834
1981 - 82	57533	65240	0,882
1982 - 83	75572	71970	1,05
1983 - 84	79286	76790	1,033
1984 - 85	88133	82300	1,071
1985 - 86	115490	94625	1,221
1986 - 87	169227	126850	1,334
1987 - 88	148015	170395	0,869
1988 - 89	145878	169465	0,861
1989 - 90	152350	160680	0,948
1990 - 91	189453	166390	1,139
1991 - 92	167170	187770	0,89
1992 - 93	163301	176900	0,923
1993 - 94	116598	152100	0,767
1994 - 95	143080	184110	0,777
1995 - 96	147000	170000	0,865
1996 - 97	214352	195670	1,095
1997 - 98	338141	295200	1,145
1998 - 99	284388	355436	0,8
1999 - 00	254189	245000	1,038
2000 - 01	275800	260000	1,061
2001 - 02	378522	358887	1,055
2002 - 03	407933	404419	0,991

<sup>50</sup> *Extrait des Principaux agrégats de la filière coton au Burkina, Direction du développement de la production cotonnière (DDPC) / SOFITEX*

***A – 2 : Evolution des superficies emblavées et contribution de la zone ouest de 1995 à 2001<sup>51</sup>***

Superficies en ha						
	1995 / 1996	1996 / 1997	1997 / 1998	1998 / 1999	1999 / 2000	2000 / 2001
Ensemble Burkina	160 000	195 730	295 198	355 436	245 699	260 047
Ensemble zone ouest	143 065	173 685	259 796	301 254	206 073	216 812
Part de la zone ouest	89%	89%	88%	85%	84%	83%

---

<sup>51</sup> *Extrait de l'Evolution des superficies emblavées en coton de 1993 à 2001 par DRA ( Nouvelles provinces), DDPC / SOFITEX, 2004.*

*A – 3 : Statistiques de la production cotonnière par provinces*<sup>52</sup>

**EVOLUTION DES RENDEMENTS MOYENS DE COTON GRAINE DE 1995 à 2001  
PAR DRA  
(NOUVELLES PROVINCES)**

DRA	Rendement (kg/ha)					
	95/96	96/97	97/98	98/99	99/2000	2000/2001
KOSSI	427	607	733	484	456	783
BANWA	882	945	1 126	673	798	880
MOUHOUN	950	741	1 013	608	783	1 136
BALE	1 094	821	1 055	696	1 144	1 237
NAYALA	751	712	778	513	691	790
SOUROU	2 784	1 241	-	1 153	262	1 084
<b>TOTAL CRPA MOUHOUN</b>	904	824	1 029	637	834	1 055
HOUET	1 116	1 276	1 277	844	1 003	1 091
THUY	1 328	1 685	1 268	822	1 316	1 151
KENEDOUGOU	1 359	1 246	1 292	1 070	1 183	1 119
<b>TOTAL HAUTS-BASSINS</b>	1 250	1 331	1 280	915	1 139	1 116
LERABA	1 238	1 742	1 162	973	1 149	1 003
COMOE	496	1 045	1 148	939	1 110	980
<b>TOTAL CRPA COMOE</b>	908	1 433	1 157	957	1 132	993
BOUGOURIBA	1 287	976	1 230	692	1 394	1 285
PONI	146	290	928	635	530	651
IOBA	352	866	1 126	820	1 095	1 041
NOUMBIEL	0	192	119	495	406	1 043
<b>TOTAL CRPA SUD-OUEST</b>	460	850	1 112	792	1 105	1 070
SISSILY	985	1 345	1 122	741	832	882
SANGUIE	572	593	897	362	529	633
ZIRO	0	710	990	693	739	852
BULKIEMDE	569	1 141	628	594	664	616
<b>TOTAL CENTRE-OUEST</b>	538	962	1 026	641	747	838
GANZOURGOU	775	1 705	765	821	1 028	1 044
OUBRITENGA	831	1 262		1 229	567	852

<sup>52</sup> Sources : DDPC / SOFITEX / 2004

KADIOGO						750
<b>TOTAL CRPA CENTRE</b>	781	1 667	765	830	1 006	1 039
BOULGOU			936	543	913	1 460
KOURITENGA					377	677
KOUPELGO			711	997	739	1 293
<b>TOTAL CRPA CENTRE-EST</b>	255	728	862	708	822	1 392
BAM			618	477	434	444
SANEMATENGA					579	462
<b>TOTAL CENTRE-NORD</b>	904	1 168	618	516	445	446
BAZEGA			490	644	625	1 066
NAHOURI			1 102	521	830	1 191
ZOUNWEOGO			1 145	857	697	1 006
<b>TOTAL CENTRE-SUD</b>	308	693	1 065	724	711	1 052
GOURMA	756	2 968	970	803	1 094	1 033
TAPOA	661	1 333	1 104	799	1 327	1 021
KOMANDJOARI				497		810
GNAGNA				617	439	411
KOMPIENGA			1 083	645	961	1 246
<b>TOTAL CRPA EST</b>	603	1 326	1 083	783	1 248	1 039
PASSORE				783	256	368
<b>TOTAL CRPA NORD</b>				783	256	368
<i>AUTRES</i>	-	-	-	-	-	
<b>ENSEMBLE BURKINA</b>	<b>968</b>	<b>1 095</b>	<b>1 145</b>	<b>800</b>	<b>1 034</b>	<b>1 061</b>

**EVOLUTION DES SUPERFICIES EMBLAVEES EN COTON DE 1993 à 2001**  
**PAR D R A**  
(NOUVELLES PROVINCES)

DRA	Superficies (ha)									
	93/94	94/95	95/96	96/97	97/98	98/99	99/00	00/01	01/02	02/03
KOSSI			4 918	4 590	7 116	10 683	4 738	1 907	3 262	3 600
BANWA			23 632	26 431	36 696	44 462	19 980	14 184	20 114	25 724
MOUHOUN			15 965	21 874	24 815	25 495	13 315	10 654	23 339	25 615
BALE			13 188	18 360	20 744	20 738	11 643	16 626	25 531	27 438
NAYALA			3 592	4 368	5 740	6 245	1 760	3 322	4 969	5 443
SOUROU			105	260	189	600	290	80	0	47
<b>TOTAL CRPA MOUHOUN</b>			<b>61 400</b>	<b>75 883</b>	<b>95 300</b>	<b>108 223</b>	<b>51 726</b>	<b>46 773</b>	<b>73 953</b>	<b>87 867</b>
HOUET			25 663	31 463	52 152	59 168	40 351	40 202	56 139	60 080
THUY			13 036	12 597	26 835	33 097	20 223	24 945	34 770	37 510
KENEDOUGOU			22 242	32 235	44 537	46 978	42 301	46 401	56 879	62 450
<b>TOTAL HAUTS-BASSINS</b>			<b>60 940</b>	<b>76 295</b>	<b>123 524</b>	<b>139 243</b>	<b>102 875</b>	<b>111 548</b>	<b>147 788</b>	<b>160 039</b>
LERABA			5 554	7 443	17 620	20 142	21 742	25 066	27 445	30 031
COMOE			4 446	5 957	11 965	18 258	17 125	20 304	26 619	35 355
<b>TOTAL CRPA COMOE</b>			<b>10 000</b>	<b>13 400</b>	<b>29 584</b>	<b>38 400</b>	<b>38 867</b>	<b>45 370</b>	<b>54 065</b>	<b>65 386</b>
BOUGOURIBA			1 373	1 038	1 325	2 102	1 553	1 951	3 010	3 628
PONI			417	315	284	756	470	240	352	309
IOBA			8 810	6 659	9 538	12 457	10 462	10 905	14 920	15 675
NOUMBIEL			126	95	241	73	120	25	16	2
<b>TOTAL CRPA SUD-OUEST</b>			<b>10 725</b>	<b>8 107</b>	<b>11 388</b>	<b>15 388</b>	<b>12 605</b>	<b>13 121</b>	<b>18 297</b>	<b>19 613</b>
SISSILY			2 887	3 574	4 824	6 289	4 853	5 057	6 858	8 314
SANGUIE			1 352	1 787	1 710	3 383	1 683	1 431	1 770	2 287
ZIRO			2 501	2 949	3 532	6 242	4 943	5 762	6 750	7 561
BULKIEMDE			159	165	299	345	51	35	96	29
<b>TOTAL CENTRE-OUEST</b>			<b>6 900</b>	<b>8 475</b>	<b>10 365</b>	<b>16 259</b>	<b>11 529</b>	<b>12 285</b>	<b>15 473</b>	<b>18 190</b>
GANZOURGOU			1 900	2 305	4 697	5 986	4 060	4 971	6 073	6 754
OUBRITENGA			200	110	0	130	203	130	212	178

KADIOGO			0	25	0			5	0	6
<b>TOTAL CRPA CENTRE</b>			<b>2 100</b>	<b>2 440</b>	<b>4 697</b>	<b>6 116</b>	<b>4 263</b>	<b>5 106</b>	<b>6 284</b>	<b>6 938</b>
BOULGOU			1 016	1 350	2 490	2 574	1 789	1 663	2 717	3 843
KOURITENGA			0			190	153	62	1 679	133
KOUPELGO			572	440	1 227	1 940	1 114	688	59	2 365
NAMEMTENGA									0	30
<b>TOTAL CRPA CENTRE-EST</b>			<b>1 588</b>	<b>1 790</b>	<b>3 717</b>	<b>4 704</b>	<b>3 056</b>	<b>2 414</b>	<b>4 455</b>	<b>6 370</b>
BAM			544	630	1 170	1 636	1 038	686	1 204	605
SANEMATENGA							86	69	39	60
<b>TOTAL CENTRE-NORD</b>			<b>544</b>	<b>630</b>	<b>1 170</b>	<b>1 636</b>	<b>1 124</b>	<b>755</b>	<b>1 243</b>	<b>665</b>
BAZEGA			272		309	1 405	1 592	1 439	2 100	2 952
NAHOURI			588	524	867	2 320	1 712	1 323	2 018	2 440
ZOUNWEOGO			1 293	1 956	1 800	4 405	<b>4 924</b>	<b>4 483</b>	<b>4 644</b>	<b>5 386</b>
<b>TOTAL CENTRE-SUD</b>			<b>2 153</b>	<b>2 480</b>	<b>2 976</b>	<b>8 130</b>	8 228	7 245	8 762	10 778
GOURMA			635	756	1 792	3 715	1 966	2 833	4 822	6 694
TAPOA			2 604	4 514	9 467	11 682	8 252	11 304	18 154	22 883
KOMANDJOARI						21		4	2 265	
GNAGNA						35	43	35		
KOMPIENGA			411	960	1 218	1 835	<b>1 080</b>	<b>1 198</b>		<b>2 475</b>
<b>TOTAL CRPA EST</b>			<b>3 650</b>	<b>6 230</b>	<b>12 477</b>	<b>17 288</b>	11 340	15 374	25 241	32 051
PASSORE						49	<b>87</b>	<b>57</b>	<b>64</b>	<b>36</b>
<b>TOTAL CRPA NORD</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>49</b>	87	57	64	36
<i>AUTRES</i>										
<b>ENSEMBLE BURKINA</b>			<b>160 000</b>	<b>195 730</b>	<b>295 198</b>	<b>355 436</b>	<b>245 699</b>	<b>260 047</b>	<b>355 624</b>	<b>407 933</b>
<b>Ensemble zone Ouest</b>	0	0	<b>143 065</b>	<b>173 685</b>	<b>259 796</b>	<b>301 254</b>	<b>206 073</b>	<b>216 812</b>		
<b>Ensemble Burkina</b>			<b>160 000</b>	<b>195 730</b>	<b>295 198</b>	<b>355 436</b>	<b>245 436</b>	<b>260 046</b>		
<b>Part de la zone Ouest</b>			<b>89</b>	<b>89</b>	<b>88</b>	<b>85</b>	<b>84</b>	<b>83</b>		

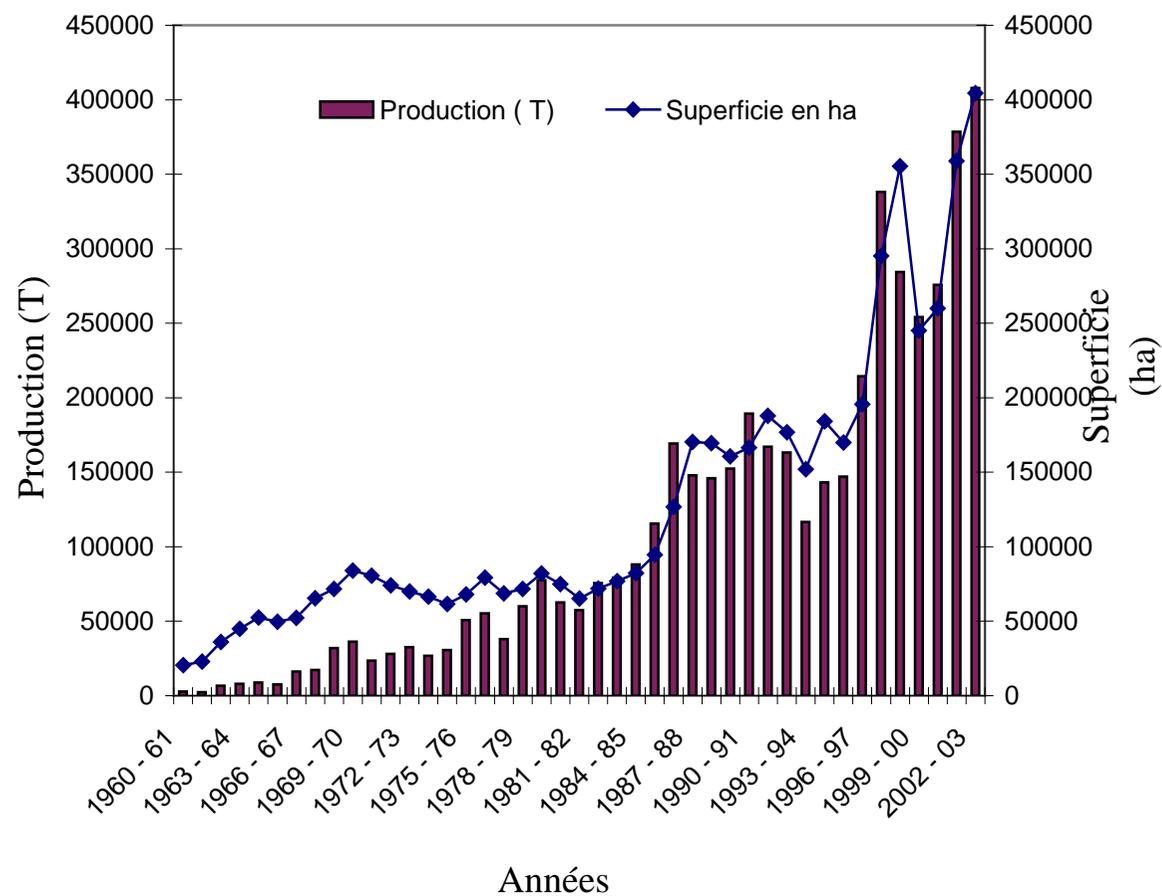
## Evolution de la production cotonnière par province et par DRA en une décennie (1992 à 2002)

<b>PRODUCTION (Kg)</b>												
<b>DRA/Province</b>	<b>91/92</b>	<b>92/93</b>	<b>93/94</b>	<b>94/95</b>	<b>95/96</b>	<b>96/97</b>	<b>97/98</b>	<b>98/99</b>	<b>99/00</b>	<b>00/01</b>	<b>01/02</b>	<b>02/03</b>
KOSSI			18 318 647	22 494 968	2 101 472	2 783 960	5 212 730	5 169 480	2 158 500	1 493 760	2 707 100	1 842 400
BANWA					20 837 139	24 989 486	41 328 586	29 936 617	15 934 656	12 482 496	20 175 560	20 381 680
MOUHOUN			19 944 009	30 580 546	15 162 759	16 218 780	25 143 000	15 502 510	10 420 800	12 102 740	20 990 340	23 360 860
BALE					14 425 413	15 069 338	21 880 194	14 437 420	13 319 462	20 565 576	28 806 964	29 621 623
NAYALA					2 696 356	3 108 968	4 465 048	3 203 330	1 216 214	2 622 798	4 488 092	5 221 220
SOUROU			1 463 064	1 735 372	292 920	322 642		691 584	75 930	86 700	2 080	39 720
<b>TOTAL CRPA MOUHOUN</b>	<b>64 670 740</b>	<b>61 625 880</b>	<b>39 725 720</b>	<b>54 810 886</b>	<b>55 516 059</b>	<b>62 493 174</b>	<b>98 029 558</b>	<b>68 940 941</b>	<b>43 125 562</b>	<b>49 354 070</b>	<b>77 170 136</b>	<b>80 467 503</b>
HOUET			29 279 326	36 676 062	28 649 095	40 131 677	66 573 934	49 911 006	40 474 125	43 840 314	60 872 088	55 764 193
THUY					17 312 836	21 226 728	34 015 301	27 199 888	26 612 382	28 721 127	38 812 764	38 963 791
KENEDOUGOU			28 491 974	25 933 792	30 229 863	40 158 331	57 546 655	50 281 471	50 039 908	51 929 425	58 785 587	59 687 560
<b>TOTAL HAUTS-BASSINS</b>	<b>73 746 800</b>	<b>74 318 760</b>	<b>57 771 300</b>	<b>62 609 854</b>	<b>76 191 794</b>	<b>101 516 736</b>	<b>158 135 890</b>	<b>127 392 365</b>	<b>117 126 415</b>	<b>124 490 866</b>	<b>158 470 439</b>	<b>154 415 544</b>
LERABA					6 876 202	12 969 089	20 478 614	19 596 480	24 984 656	25 148 716	25 098 346	35 365 529
COMOE					2 203 180	6 226 444	13 736 572	17 150 561	19 002 277	19 892 295	29 280 919	36 941 894
<b>TOTAL CRPA COMOE</b>	<b>12 936 240</b>	<b>13 821 600</b>	<b>11 243 459</b>	<b>9 731 212</b>	<b>9 079 382</b>	<b>19 195 533</b>	<b>34 215 186</b>	<b>36 747 041</b>	<b>43 986 933</b>	<b>45 041 011</b>	<b>54 379 265</b>	<b>72 307 423</b>
BOUGOURIBA			5 475 996	6 185 126	1 766 570	1 013 184	1 629 091	1 455 418	2 165 063	2 506 654	4 147 850	4 044 420
PONI			25 839	51 820	60 745	91 348	263 600	479 760	248 910	156 222	218 220	219 040
IOBA					3 101 303	5 766 373	10 738 371	10 214 088	11 460 020	11 356 076	16 188 260	13 859 960
NOUMBIEL					0	18 270	28 620	36 120	48 680	26 080	4 820	0
<b>TOTAL CRPA SUD-OUEST</b>	<b>7 701 810</b>	<b>6 594 360</b>	<b>5 501 835</b>	<b>6 236 946</b>	<b>4 928 618</b>	<b>6 889 175</b>	<b>12 659 682</b>	<b>12 185 386</b>	<b>13 922 673</b>	<b>14 045 032</b>	<b>20 559 150</b>	<b>18 123 420</b>
SISSILY			1 551 697	2 698 933	2 844 734	4 808 386	5 410 680	4 658 534	4 035 374	4 462 238	7 554 840	9 935 202
SANGUIE			360 603	621 785	774 238	1 058 866	1 533 180	1 224 700	890 740	905 162	1 872 144	2 256 013
ZIRO						2 095 194	3 497 964	4 326 284	3 652 090	4 907 558	8 115 314	8 674 995
BULKIEMDE			4 575	33 817	90 468	188 344	187 958	205 010	33 568	21 358	37 440	31 620
<b>TOTAL CENTRE-OUEST</b>	<b>3 733 600</b>	<b>3 595 500</b>	<b>1 916 875</b>	<b>3 354 535</b>	<b>3 709 440</b>	<b>8 150 790</b>	<b>10 629 782</b>	<b>10 414 528</b>	<b>8 611 772</b>	<b>10 296 316</b>	<b>17 579 738</b>	<b>20 897 830</b>

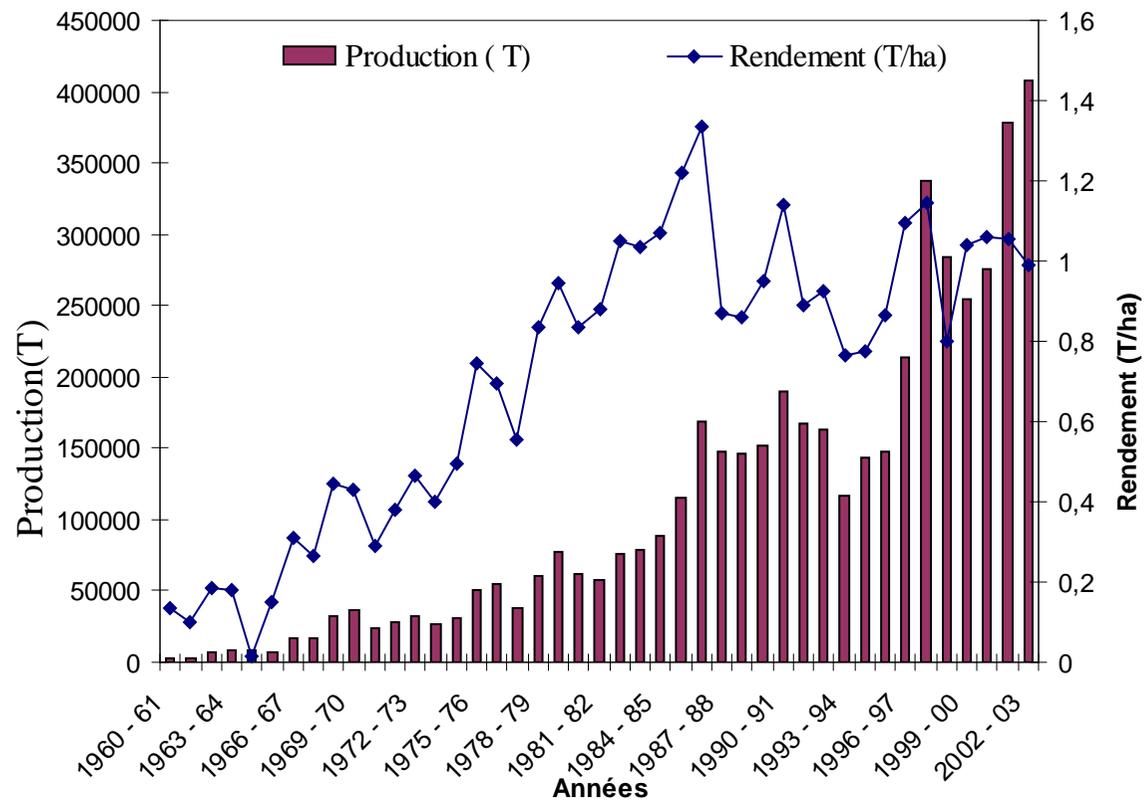
GANZOURGOU			1 580 180	1 877 444	1 473 350	3 929 558	3 593 699	4 915 212	4 173 690	5 190 428	5 286 400	5 634 840
OUBRITENGA			98 502	227 500	166 170	138 860		159 714	115 010	110 744	158 460	113 680
KADIOGO								1 320		3 748	4 852	1 600
<b>TOTAL CRPA CENTRE</b>			<b>1 678 682</b>	<b>2 104 944</b>	<b>1 639 520</b>	<b>4 068 418</b>	<b>3 593 699</b>	<b>5 076 246</b>	<b>4 288 700</b>	<b>5 304 920</b>	<b>5 449 712</b>	<b>5 750 120</b>
BOULGOU							2 331 871	1 397 216	1 632 582	2 427 668	3 650 980	3 256 180
KOURITENGA								0	57 698	42 094	36 520	68 900
KOULPELGO	4077	2942					872 475	1 934 094	822 976	890 116	1 482 020	2 209 840
NAMEMTENGA	150	299									4 340	<b>18 720</b>
<b>TOTAL CRPA CENTRE-EST</b>	<b>4 077 150</b>	<b>2 942 299</b>	<b>265 280</b>	<b>364 180</b>	<b>405 590</b>	<b>1 303 612</b>	<b>3 204 346</b>	<b>3 331 310</b>	<b>2 513 256</b>	<b>3 359 878</b>	<b>5 173 860</b>	5 553 640
BAM							723 204	780 778	450 602	304 556	489 460	384 220
SANEMATENGA								63 916	49 516	31 870	33 880	<b>21 260</b>
<b>TOTAL CENTRE-NORD</b>			<b>206 075</b>	<b>469 749</b>	<b>491 590</b>	<b>735 794</b>	<b>723 204</b>	<b>844 694</b>	<b>500 118</b>	<b>336 426</b>	<b>523 340</b>	405 480
BAZEGA							151 554	904 472	995 630	1 533 386	2 461 560	2 479 440
NAHOURI							955 042	1 208 924	1 421 211	1 575 972	2 327 200	2 164 220
ZOUNWEOGO							2 061 548	3 775 260	3 433 404	4 509 124	5 189 940	<b>5 064 720</b>
<b>TOTAL CENTRE-SUD</b>			<b>252 399</b>	<b>426 504</b>	<b>663 505</b>	<b>1 718 858</b>	<b>3 168 144</b>	<b>5 888 656</b>	<b>5 850 245</b>	<b>7 618 482</b>	<b>9 978 700</b>	9 708 380
GOURMA			0	5 692	480 282	2 243 540	1 738 806	2 984 140	2 150 920	2 926 600	5 736 640	7 744 900
TAPOA			270 672	683 940	1 721 352	6 016 846	10 449 188	9 328 520	10 949 900	11 540 180	21 387 060	26 679 380
KOMANDJOARI								10 440	-	3 240		
GNAGNA								21 580	18 880	14 400		
KOMPIENGA							1 318 800	1 184 160	1 037 340	1 492 520	2 083 040	<b>2 340 780</b>
<b>TOTAL CRPA EST</b>	<b>440 000</b>	<b>566 385</b>	<b>270 672</b>	<b>689 632</b>	<b>2 201 634</b>	<b>8 260 386</b>	<b>13 506 794</b>	<b>13 528 840</b>	<b>14 157 040</b>	<b>15 976 940</b>	<b>29 206 740</b>	36 702 260
PASSORE								38 368	22 294	21 090	31 160	<b>24 560</b>
<b>TOTAL CRPA NORD</b>			<b>17 796</b>	<b>26 004</b>	<b>26 824</b>	<b>20 102</b>		<b>38 368</b>	<b>22 294</b>	<b>21 090</b>	<b>31 160</b>	24 560
AUTRES							274 712					
<b>ENSEMBLE BURKINA</b>	<b>167 306 340</b>	<b>163 464 784</b>	<b>118 850 093</b>	<b>140 824 446</b>	<b>154 853 956</b>	<b>214 352 578</b>	<b>338 140 997</b>	<b>284 388 375</b>	<b>254 105 008</b>	<b>275 845 031</b>	<b>378 522 240</b>	<b>404 418 960</b>
<b>Ensemble zone Ouest</b>	<b>159 055 590</b>	<b>156 360 600</b>	<b>114 242 314</b>	<b>133 388 898</b>	<b>145 715 853</b>	<b>190 094 618</b>	<b>303 040 316</b>	<b>245 265 733</b>	<b>218 161 583</b>	<b>232 930 979</b>		
<b>Part de la zone Ouest</b>	95	96	96	95	94	89	90	86	86	84		



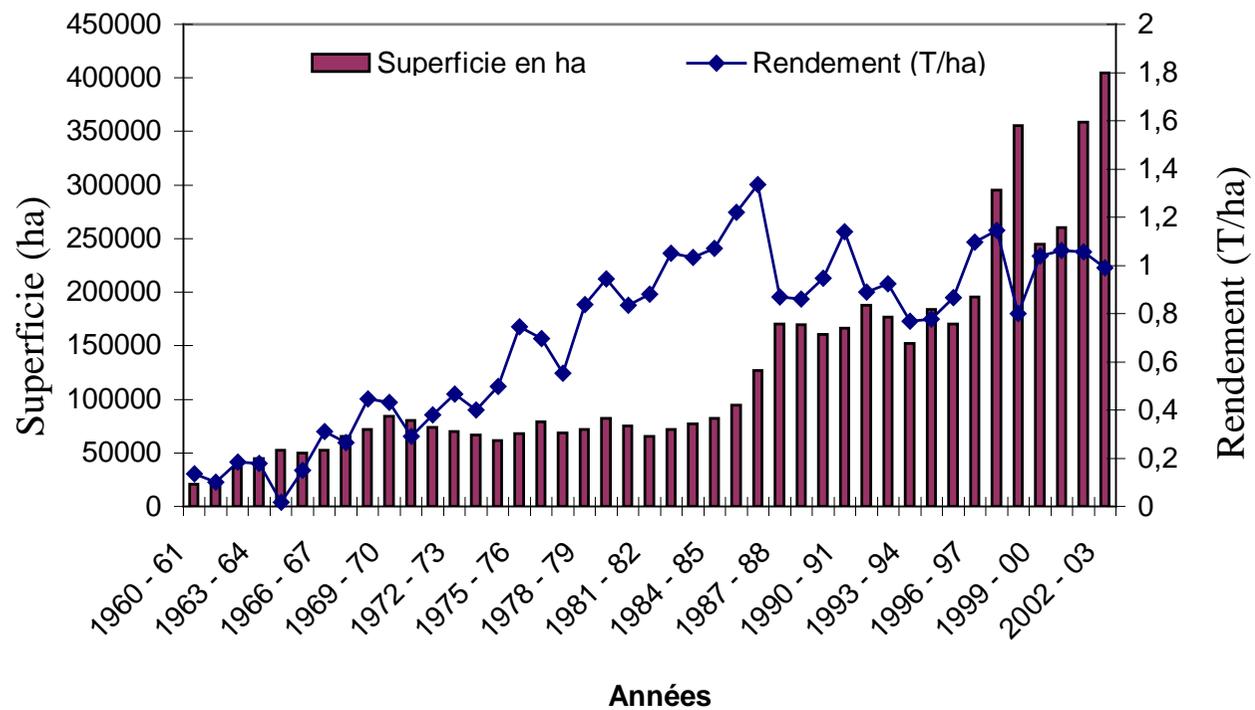
*A - 4 : Graphiques des évolutions de la production cotonnière au Burkina Faso*



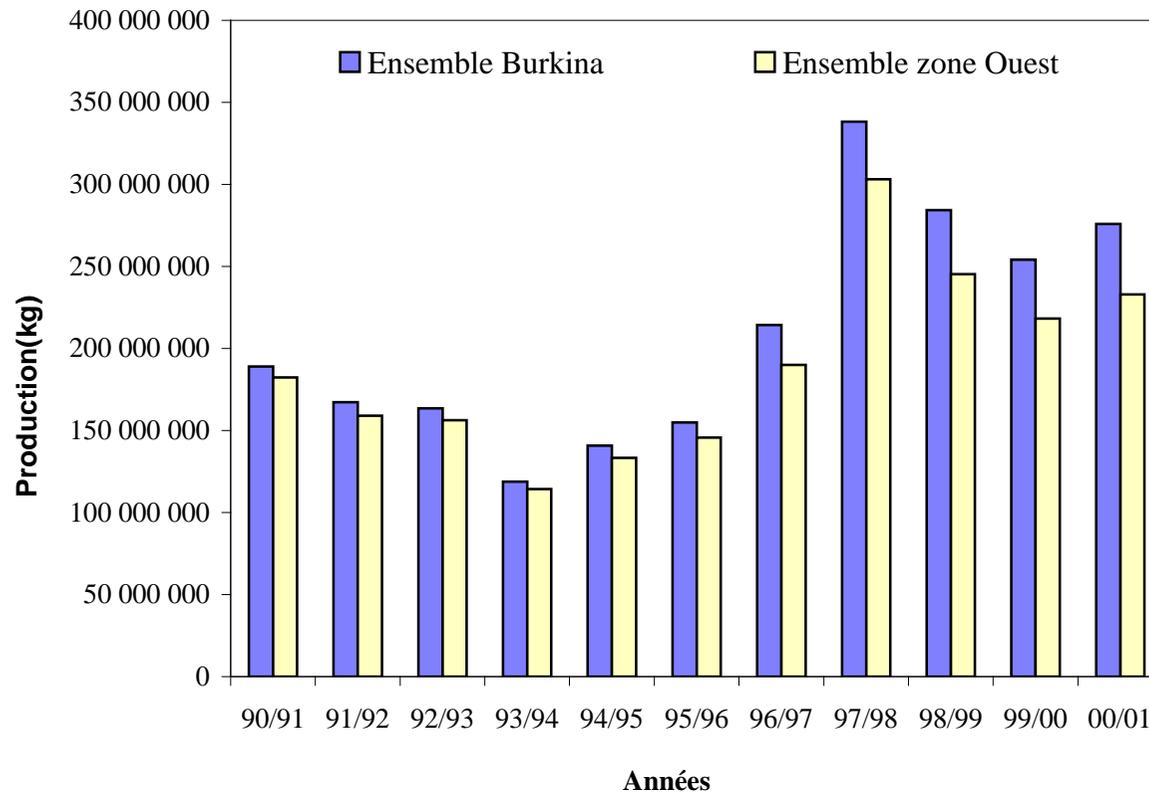
*Evolution des superficies et des productions de 1960 à 2003*



*Evolution des productions et des rendements de 1960 à 2003*



*Evolution des superficies et des rendements de 1960 à 2003*



*Evolution de la production cotonnière et contribution de la zone Ouest de 1990 à 2001*